

# “Safran en 2009”

# SOMMAIRE

---

<b>01</b>	<b>PRÉSENTATION DU GROUPE</b>	<b>3</b>			
	1.1 Chiffres clés	4			
	1.2 Présentation de Safran	6			
	1.3 Les activités du Groupe	9			
	1.4 Recherche et développement	20			
	1.5 Ressources humaines	22			
	1.6 Valeurs et éthique du Groupe	24			
	1.7 Démarche Safran+	27			
	1.8 Propriétés immobilières et usines	28			
			5.5 Autres informations	196	
			5.6 Rapport du Président du Conseil de Surveillance	197	
			5.7 Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance	209	
			5.8 Honoraires versés aux Commissaires aux Comptes	210	
<b>02</b>	<b>ACTIVITÉS ET RÉSULTATS</b>	<b>33</b>	<b>06</b>	<b>INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ, LE CAPITAL ET L'ACTIONNARIAT</b>	<b>213</b>
	2.1 L'activité du Groupe en 2009	34		6.1 Informations sur la Société	214
	2.2 Examen de la situation financière et du résultat	44		6.2 Informations sur le capital	219
	2.3 Dépenses de recherche et développement	50		6.3 Informations sur l'actionnariat	224
				6.4 Informations boursières	228
	2.4 Ressources Humaines	51	<b>07</b>	<b>ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 27 MAI 2010</b>	<b>231</b>
	2.5 Sous-traitance	56		7.1 Ordre du jour	232
	2.6 Perspectives 2010	56		7.2 Projets de résolutions	232
	2.7 Chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> trimestre 2010	56		7.3 Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice 2009	235
				7.4 Rapports des Commissaires aux Comptes	236
				7.5 Résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	239
<b>03</b>	<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>59</b>	<b>08</b>	<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	<b>241</b>
	3.1 Comptes consolidés	60		8.1 Personnes responsables	242
	3.2 Comptes sociaux	131		8.2 Commissaires aux Comptes	243
	3.3 Projet d'affectation des résultats	152		8.3 Documents accessibles au public	244
	3.4 Rapports des Commissaires aux Comptes	154		8.4 Tables de concordance	245
<b>04</b>	<b>FACTEURS DE RISQUES</b>	<b>157</b>			
	4.1 Facteurs de risques identifiés	158			
	4.2 Management global des risques : politique générale	164			
	4.3 Assurances	165			
	4.4 Risque santé, sécurité et environnement	165			
<b>05</b>	<b>GOVERNANCE ET CONTRÔLE INTERNE</b>	<b>173</b>			
	5.1 Le Directoire	174			
	5.2 Le Conseil de Surveillance	179			
	5.3 Code de gouvernement d'entreprise de référence	187			
	5.4 Rémunérations des mandataires sociaux	188			

Safran est un groupe international de haute technologie, équipementier de premier rang en aéronautique (propulsion et équipements), défense et sécurité. Il détient des positions de premier plan sur ses marchés, qui ont notamment en commun des barrières d'entrée technologiques et financières élevées, des activités de service rentables et résilientes, des relations clients et des partenariats durables.

Dans chacun des domaines du Groupe, sa stratégie de différenciation s'appuie sur la maîtrise des technologies qu'il exploite. La diversité de ses métiers est un réel atout car elle lui procure des relais de croissance et de la résistance aux cycles, tout en constituant un ensemble très cohérent et intégré tant sur le plan technologique que managérial.

Son modèle économique en aéronautique est solide et sa flotte de moteurs installés offre des perspectives de création de valeur considérables grâce aux activités de maintenance et services associés. Ses équipements sont présents sur de nombreux programmes d'avions actuels et futurs, et le Groupe s'organise pour proposer aux avionneurs qui le souhaitent, de nouvelles offres plus globales, par exemple pour les systèmes propulsifs ou d'atterrissage. Sur les marchés de la défense, l'expertise du Groupe dans les domaines de la navigation inertielle, de l'avionique et de l'optronique est reconnue et contribue à l'efficacité des forces armées aériennes, maritimes et terrestres de nombreux pays dans le monde. Dans le secteur de la sécurité, les activités de Safran s'appuient sur les technologies multibiométriques d'identification, les documents sécurisés (passeport, carte d'identité) et les systèmes de détection d'explosifs. Sur ce marché en forte croissance, le Groupe a su renforcer ses positions en réalisant des acquisitions ciblées.

En résumé, Safran s'appuie sur des fondamentaux particulièrement robustes : des positions techniques et commerciales fortes, un investissement en recherche et développement dynamique, une situation financière saine et une haute capacité d'autofinancement placent le Groupe en position favorable pour saisir de nouvelles opportunités de croissance organique ou par acquisitions sur l'ensemble de ses marchés.

Animé par la conviction profonde que les entreprises gagnantes sur le long terme sont celles qui savent gérer le présent en symbiose avec leur vision du futur, Safran met tout en oeuvre pour relever les défis de demain.

AUTORITÉ  
DES MARCHÉS FINANCIERS**AMF**

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 23 avril 2010, conformément à l'article 212-13 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

## CHAPITRE 01

01

Chiffre d'affaires en 2009  
en données ajustées**10 448**

millions d'euros

Dépenses de R&amp;D

**1 100**

millions d'euros

Résultat net en 2009  
en données ajustées**376**

millions d'euros

Effectifs au 31 décembre 2009

**54 872**

employés

## Le positionnement du Groupe

Safran est un groupe international de haute technologie, équipementier de premier rang en Aéronautique (propulsion et équipements), Défense et Sécurité. Sur tous ses marchés, il détient des positions de premier plan.

<b>Aéronautique</b>	En propulsion aéronautique et spatiale, Safran couvre l'ensemble du cycle de vie des systèmes propulsifs des avions, hélicoptères, missiles et lanceurs, sur les marchés civils, militaires et spatiaux : conception, production, commercialisation, essais, maintenance et réparation. Les sociétés concernées interviennent, tant en première monte qu'en services, sur les plus grands programmes aéronautiques et spatiaux mondiaux. Dans les équipements aéronautiques, Safran couvre l'ensemble du cycle de vie des équipements et sous-systèmes destinés aux avions et aux hélicoptères civils et militaires. Les sociétés concernées interviennent tant en première monte qu'en services sur les plus grands programmes aéronautiques mondiaux.
<b>Défense</b>	Safran est un acteur majeur en avionique, optronique, électronique et logiciels critiques, pour les marchés civils et de défense.
<b>Sécurité</b>	Les activités Sécurité de Safran proposent des solutions qui rendent les déplacements et les infrastructures sensibles plus sûres, tout en facilitant la vie et la liberté des citoyens. Elles s'exercent dans les domaines des systèmes biométriques d'identification, des systèmes de détection d'explosifs et des cartes à puce.

## La Recherche et Développement

L'activité du groupe Safran est une activité de haute technologie et à forte valeur ajoutée. La R&D est donc un axe fondamental pour la mise en œuvre de la stratégie du Groupe. Son coût, dont plus de 60 % est autofinancé, représentait en 2009, environ 1,1 milliard d'euros, soit près de 11 % du chiffre d'affaires. Ce niveau traduit l'importance accordée à la préparation de l'avenir et au développement de nouveaux produits et programmes.

## La politique Ressources Humaines du Groupe

Elle se déploie autour de quatre axes stratégiques :

- Accompagner les évolutions du Groupe et préparer l'avenir,
- Renforcer la cohésion sociale et promouvoir la diversité,
- Attirer et retenir les talents, développer les perspectives de carrière,
- Accompagner le développement international du Groupe.

## Valeurs et éthique du Groupe

Safran s'appuie sur des valeurs et une éthique partagées par l'ensemble de son personnel. Il veille à ce que ses activités soient conduites conformément à des standards élevés d'honnêteté, d'intégrité et d'exigence professionnelle. Ces valeurs et cette éthique doivent permettre de répondre pleinement à la confiance que placent dans le Groupe, ses clients, son personnel, ses actionnaires, ses fournisseurs et l'ensemble de ses partenaires.

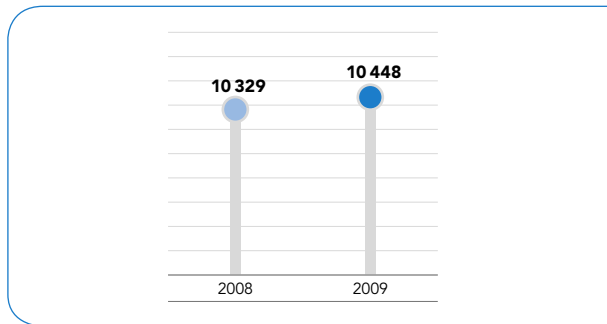
# PRÉSENTATION DU GROUPE

01

01

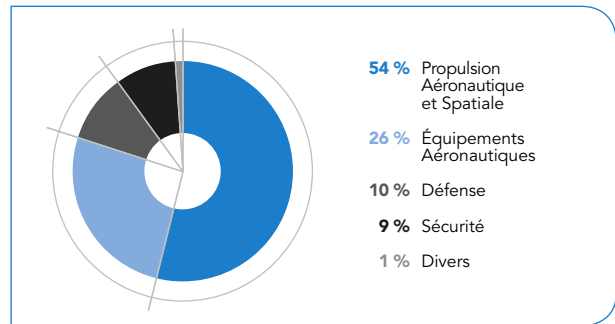
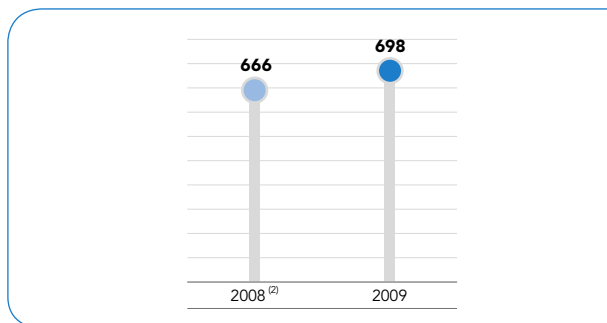
<b>1.1</b>	<b>CHIFFRES CLÉS</b>	<b>4</b>
<b>1.2</b>	<b>PRÉSENTATION DE SAFRAN</b>	<b>6</b>
1.2.1	Historique et sociétés du Groupe	6
1.2.2	Les activités et les principales sociétés du Groupe	7
1.2.3	Organigramme du Groupe	8
<b>1.3</b>	<b>LES ACTIVITÉS DU GROUPE</b>	<b>9</b>
1.3.1	Propulsion Aéronautique et Spatiale	9
1.3.2	Équipements Aéronautiques	14
1.3.3	Défense	16
1.3.4	Sécurité	17
<b>1.4</b>	<b>RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT</b>	<b>20</b>
1.4.1	Les grands axes technologiques	20
1.4.2	Partenariats scientifiques et techniques	21
1.4.3	Innovation et propriété intellectuelle	22
<b>1.5</b>	<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>22</b>
<b>1.6</b>	<b>VALEURS ET ÉTHIQUE DU GROUPE</b>	<b>24</b>
<b>1.7</b>	<b>DÉMARCHE SAFRAN+</b>	<b>27</b>
<b>1.8</b>	<b>PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET USINES</b>	<b>28</b>

## 1.1 CHIFFRES CLÉS

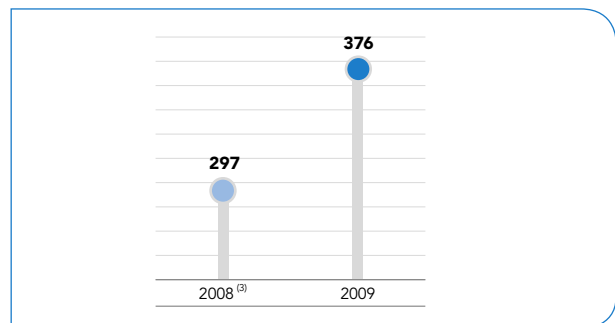
Chiffre d'affaires en données ajustées <sup>(1)</sup>  
(en millions d'euros)

Le chiffre d'affaires en données ajustées a progressé de 1,2 %, particulièrement tiré par les activités de Sécurité qui ont enregistré une croissance de 38 % ainsi que par les activités de Défense notamment en avionique. En Aéronautique, si les recettes de première monte ont reculé, le chiffre d'affaires des services a bien résisté. Le chiffre d'affaires consolidé en données non ajustées est passé quant à lui de 10 281 millions d'euros en 2008 à 10 559 millions d'euros en 2009.

## Répartition du chiffre d'affaires par activité

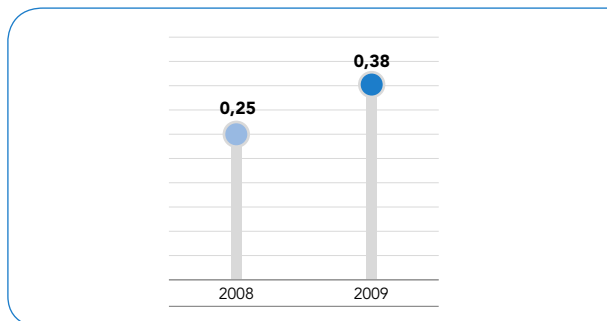
Résultat opérationnel courant en données ajustées <sup>(1)</sup>  
(en millions d'euros)

Le résultat opérationnel courant atteint 6,7 % du chiffre d'affaires. Ce résultat a été obtenu grâce aux améliorations de productivité, à la baisse des coûts ainsi qu'à un effet devise favorable et l'impact positif des variations de périmètre de l'exercice. En données non ajustées, le résultat opérationnel courant évolue de 471 millions d'euros en 2008 à 629 millions d'euros en 2009.

Résultat net - part du Groupe en données ajustées <sup>(1)</sup>  
(en millions d'euros)

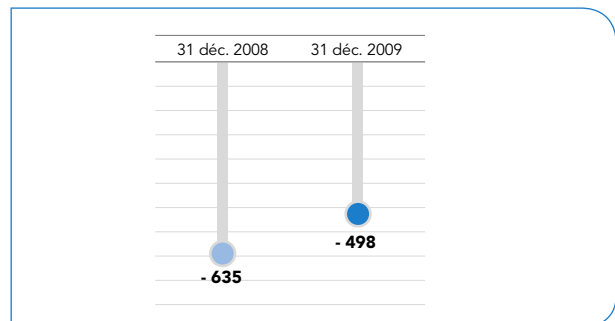
Le résultat net progresse de 27 % par rapport à 2008 pour atteindre 0,94 € par action contre 0,73 € par action en 2008. En données non ajustées, le résultat net atteint 641 millions d'euros en 2009 contre (205) millions d'euros en 2008.

## Dividende (en euros par action)



Le Directoire proposera à l'assemblée générale du 27 mai 2010, un dividende de 0,38 € par action soit un retour au niveau de 2007.

## Endettement net (en millions d'euros)



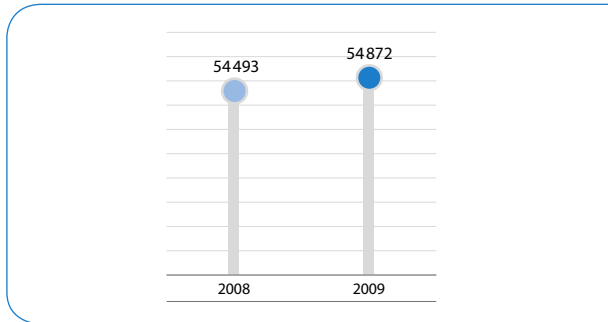
Malgré les acquisitions stratégiques réalisées dans la Sécurité pour plus de 500 millions d'euros, la dette nette s'est réduite de 137 millions d'euros témoignant du niveau élevé de profitabilité opérationnelle et de la réduction significative du besoin en fonds de roulement.

(1) Le tableau de passage du compte de résultat consolidé au compte de résultat consolidé en données ajustées et la nature des ajustements sont présentés au § 3.1.

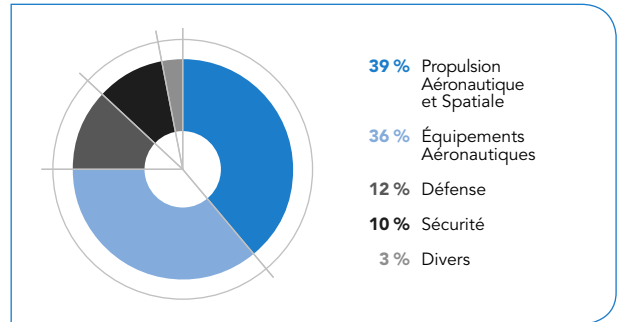
(2) Le résultat opérationnel courant 2008 a été retraité des modifications de présentation de la composante financière des coûts liés aux retraites présentées au § 3.1.1 note 3.

(3) Le résultat net 2008 a été retraité pour refléter les modifications apportées aux modalités de l'ajustement relatif à la reconnaissance des variations de valeur des instruments de couverture de change non dénoués à la clôture (Cf § 3.1 préambule)

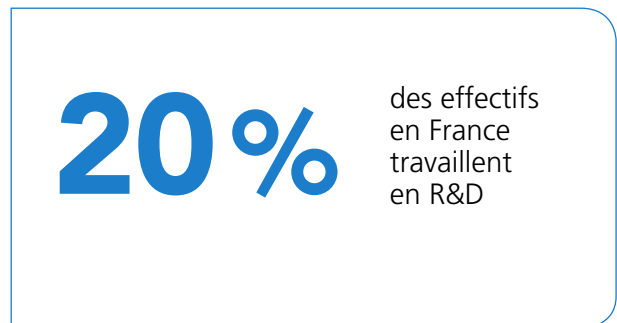
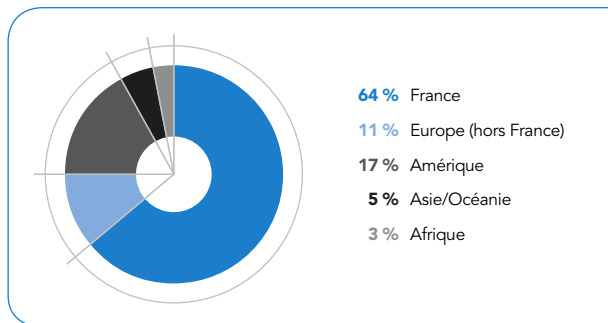
Effectifs au 31 décembre 2009



Répartition des effectifs par activité



Répartition géographique des effectifs



2009 en France

**1000**

salariés embauchés

Contrats en alternance

**1300**

**2000**

stagiaires accueillis

## 1.2 PRÉSENTATION DE SAFRAN

### 1.2.1 Historique et sociétés du Groupe

Safran est un groupe international de haute technologie, leader en Aéronautique (propulsion, équipements), Défense et Sécurité, marchés où il occupe, seul ou en partenariat, des positions de premier plan mondial ou européen.

Safran a ses racines et son cœur technologique et industriel en France et en Europe, et s'est largement déployé sur le continent américain, l'Afrique et l'Asie-Océanie. Cette présence mondiale lui permet d'établir et d'entretenir des relations industrielles et commerciales avec les plus grands maîtres d'œuvre et opérateurs nationaux et reflète sa volonté d'offrir à ses clients des services réactifs et de proximité.

#### DATES CLÉS DU DÉVELOPPEMENT DU GROUPE

Le groupe Safran résulte de la fusion, le 11 mai 2005, de Snecma et de Sagem. Safran est le plus ancien motoriste d'aviation au monde. Composé de sociétés aux marques prestigieuses, il contribue depuis plus d'un siècle à l'histoire de l'aéronautique et de la défense, et aujourd'hui celle de la sécurité. Safran s'inscrit dans une dynamique technologique continuellement renouvelée et poursuit son adaptation pour répondre aux défis technologiques et économiques de demain dans des domaines particulièrement critiques.

- 1905 :** Louis et Laurent Seguin fondent la société des moteurs Gnome à Gennevilliers, près de Paris. En quelques années, ses moteurs rotatifs en étoile pour avions s'imposent dans le monde entier.
- 1912 :** Louis Verdet crée la société Le Rhône et devient en deux ans le principal concurrent de Gnome. Ce dernier l'absorbe très rapidement ; cette fusion donne naissance à la Société des Moteurs Gnome & Rhône. Après la première guerre mondiale, Gnome & Rhône est l'un des premiers fabricants mondiaux de moteurs d'avions.
- 1924 :** Marcel Môme crée la Société d'Applications Générale d'Électricité et de Mécanique (Sagem) dont l'activité principale consiste en l'alimentation électrique de centraux téléphoniques. Quelques années plus tard, Sagem diversifie ses activités, produit des caméras, des projecteurs et des équipements d'artillerie, et réalise le premier multiplex téléphonique analogique. Elle crée la Société d'Application Téléphonique qui devient, en 1960, la Société Anonyme de Télécommunication (SAT) et va concevoir le premier système de guidage infrarouge au monde d'un missile air-air.
- 1945 :** Gnome & Rhône, un des premiers fabricants mondiaux de moteurs d'avions à la fin de la première guerre mondiale, est nationalisé, prend le nom de Snecma et rassemble sous son nom la plupart des motoristes français ayant vu le jour au début du siècle (Renault, Lorraine, Régnier...).
- 1968 :** Hispano-Suiza, spécialiste de la transmission de puissance pour moteurs d'avions civils et militaires et pour hélicoptères, rejoint Snecma. Quelques années plus tard, il s'associe à Messier, pour créer la société Messier-Hispano-Bugatti (MHB), regroupant toutes les activités « atterrisseur ». Messier-Bugatti et Messier-Dowty occupent aujourd'hui la place de n° 1 mondial dans ce domaine.
- 1974 :** Snecma devient motoriste d'avions civils en signant un accord de coopération avec General Electric Aircraft Engines pour la réalisation du CFM56 (CF pour moteur civil General Electric, M56 pour le 56<sup>e</sup> projet Snecma), et qui constitue aujourd'hui la plus grande flotte de moteurs d'avions civils en service au monde, avec un décollage d'avion équipé de ce moteur toutes les deux secondes.
- 1993 :** Sagem fait l'acquisition de la société Morpho, spécialiste des systèmes de reconnaissance biométrique à base d'empreintes digitales. Aujourd'hui, Sagem Sécurité est n° 1 mondial dans ce domaine.
- 1997 :** Snecma incorpore la Société Européenne de Propulsion (SEP) et entre ainsi sur le marché de la propulsion spatiale (lanceur Ariane).
- 2000 :** Turbomeca, motoriste d'hélicoptères, intègre le groupe Snecma et pérennise une aventure technologique initiée en 1938 par son créateur Joseph Szydlowski. C'est aujourd'hui le leader mondial des turbines d'hélicoptères. La même année, Labinal, spécialisé dans les câblages aéronautiques, rejoint Snecma pour devenir aujourd'hui l'un des leaders mondiaux dans ce domaine.
- 2002 :** La société Hurel-Dubois fusionne avec les activités nacelles de moteurs d'avions d'Hispano-Suiza pour donner naissance à la société Hurel-Hispano. La société prend le nom d'Aircelle trois ans plus tard et est aujourd'hui un des acteurs majeurs mondiaux sur ses marchés.
- 2005 :** Safran naît de la fusion des activités de Snecma et de Sagem.
- 2008 :** Safran étend son partenariat avec General Electric dans la propulsion aéronautique jusqu'en 2040, ainsi que dans le domaine des nacelles. Dans le domaine de la sécurité, il acquiert Sdu-I devenu Sagem Identification, leader européen des solutions d'identité.
- 2009 :** Safran acquiert 81 % des activités *Homeland Protection* de General Electric, ainsi que les activités biométriques de Motorola (incluant la marque Printrak).



## 1.2.2 Les activités et les principales sociétés du Groupe

Le groupe Safran est aujourd'hui présent sur quatre activités principales. Seules ou en coopération, les sociétés du groupe Safran interviennent sur les plus grands programmes aéronautiques et spatiaux mondiaux.

### LA PROPULSION AÉRONAUTIQUE ET SPATIALE

L'activité Propulsion Aéronautique et Spatiale rassemble toutes les activités liées aux systèmes propulsifs des avions, hélicoptères, missiles et lanceurs, sur les marchés civils, militaires et spatiaux : conception, production, commercialisation, essais, maintenance et réparation.

#### Snecma

Turboréacteurs pour avions civils et militaires, maintenance, réparation, support et services associés. Équipements et systèmes propulsifs à ergols liquides et électriques pour lanceurs spatiaux, satellites et véhicules orbitaux.

#### Turbomeca

Turbomoteurs pour hélicoptères civils et militaires, turboréacteurs pour missiles, engins cibles et drones. Maintenance, réparation, support et services associés.

#### Snecma Propulsion Solide

Moteurs-fusées à propergol solide pour lanceurs spatiaux et missiles, matériaux composites thermostructuraux pour applications aéronautiques, spatiales et industrielles.

#### Techspace Aero

Composants majeurs de moteurs aéronautiques. Équipements pour applications aéronautiques et spatiales. Bancs et équipements pour essais moteurs.

### LES ÉQUIPEMENTS AÉRONAUTIQUES

L'activité Équipements Aéronautiques rassemble toutes les activités d'équipements et sous-systèmes destinés aux avions et aux hélicoptères civils et militaires.

#### Aircelle

Nacelles complètes pour moteurs d'avions, support et services associés, matériaux composites pour aérostructures.

#### Messier-Dowty

Trains et systèmes d'atterrissage pour avions civils, militaires et hélicoptères.

Entretien, réparation et révision des systèmes d'atterrissage aéronautiques et systèmes hydrauliques associés.

#### Messier-Bugatti

Roues et freins carbone, systèmes de freinage et électro-hydrauliques. Entretien, réparation et révision des systèmes.

#### Hispano-Suiza

Transmissions de puissance pour moteurs d'avions et d'hélicoptères civils et militaires, convertisseurs électroniques de puissance et systèmes électriques.

#### Labinal

Câblages électriques pour avions civils et militaires. Services et ingénierie pour l'aéronautique, le spatial, la défense, l'automobile et le ferroviaire.

### LA DÉFENSE

#### Sagem <sup>(1)</sup>

Solutions et services de défense aérospatiale, terrestre et navale en optronique, avionique, navigation. Électronique et logiciels critiques, pour les applications aéronautiques et de défense.

### LA SÉCURITÉ

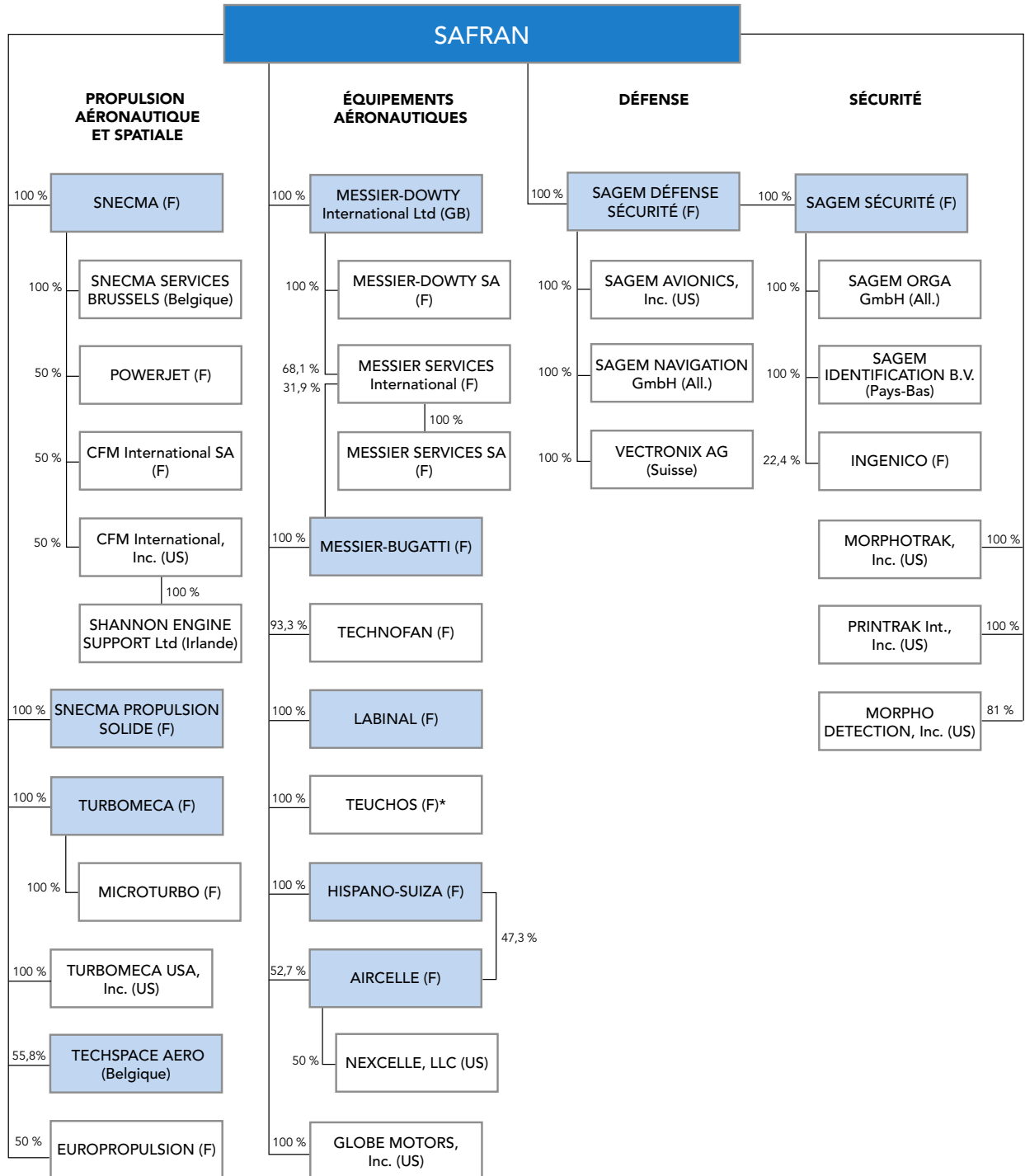
#### Sagem Sécurité

Solutions d'identification multibiométriques (empreintes digitales, iris et visage), solutions de gestion de l'identité, cartes à puce et transactions sécurisées ; solutions de détection d'explosifs et de narcotiques.

(1) Sagem est le nom commercial de la société Sagem Défense Sécurité.

## 1.2.3 Organigramme du Groupe

L'organigramme simplifié du groupe Safran au 31 décembre 2009 se présente comme suit :



\* devenue au 1<sup>er</sup> mars 2010 Safran Engineering Services.

Nota : Les filiales identifiées en bleu sont les plus importantes dans leur activité (classées en rang 1) et font l'objet d'un reporting plus étendu auprès de la société tête de groupe Safran SA (cf. § 6.1.3.1). La liste des sociétés consolidées est fournie au § 3.1.2 note 38.

## 1.3 LES ACTIVITÉS DU GROUPE

Le groupe Safran est un équipementier de 1<sup>er</sup> niveau focalisé sur les équipements et systèmes critiques et de haute technologie pour l'Aéronautique (propulsion, équipements), la Défense et la Sécurité. Safran noue des alliances et partenariats pour prendre part aux grands programmes sur ses marchés, compte tenu de leurs enjeux technologiques, de leurs coûts et durée de développement ainsi que de leurs risques.

Cette approche commune permet de réunir les meilleurs atouts technologiques et commerciaux des sociétés partenaires et de mutualiser les risques grâce à un portefeuille diversifié de produits.

### 1.3.1 Propulsion Aéronautique et Spatiale

La Branche Propulsion Aéronautique et Spatiale se répartit en quatre secteurs d'activité :

Secteur d'activité	Principaux produits concernés
Aviation civile	Moteurs, rechanges et services pour avions civils
Aviation militaire	Moteurs, rechanges et services pour avions militaires
Hélicoptères	Turbines, rechanges et services pour hélicoptères à usage civil et militaire
Balistique et spatial	Moteurs de lanceurs et véhicules pour le domaine spatial, balistique et missiles tactiques

#### AVIATION CIVILE

##### Principales caractéristiques du secteur

Le secteur de l'aviation civile compte quatre segments principaux :

- les avions d'affaires équipés de motorisations d'une puissance unitaire comprise entre 5 et 18 000 livres de poussée ;
- les avions régionaux (30 à 100 places) équipés de motorisations d'une puissance unitaire comprise entre 8 et 18 000 livres de poussée ;

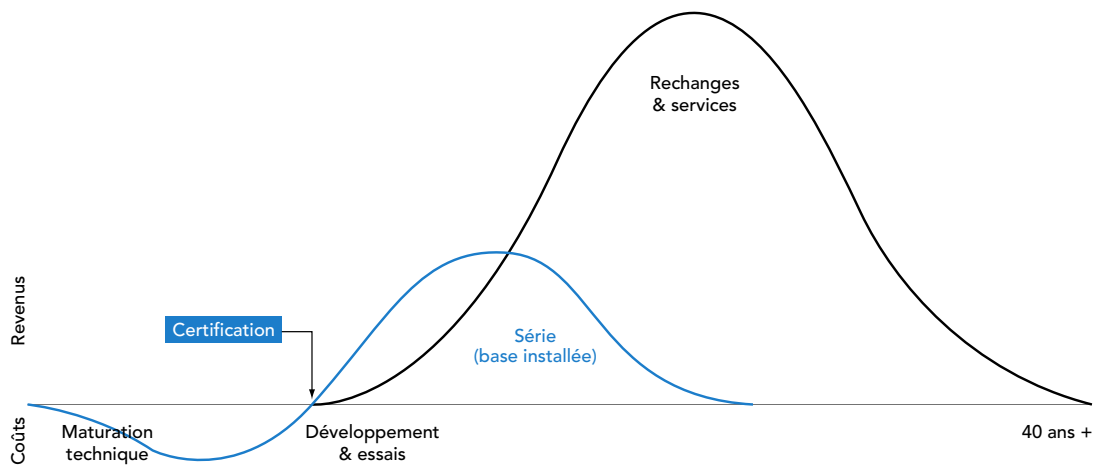
- les avions de 100 à 200 places court moyen-courriers équipés de motorisations d'une puissance unitaire comprise entre 18 et 50 000 livres de poussée ;
- les avions de forte capacité long-courriers équipés de motorisations d'une puissance unitaire de plus de 50 000 livres de poussée (jusqu'à 115 000 livres actuellement).

Afin de répondre aux besoins des constructeurs aéronautiques pour motoriser leurs avions sur chacun de ces secteurs, les fabricants de moteurs (les motoristes) investissent dans des programmes moteurs civils qui comportent généralement deux types d'activité :

- la vente de moteurs installés sur les avions neufs (« la première monte ») ;
- l'après-vente, reposant sur la vente de pièces de rechange et des contrats de prestations de services conclus au cas par cas ou à long terme avec les opérateurs ou des centres de maintenance agréés.

Ces programmes peuvent s'étendre sur plus de quarante années à travers plusieurs phases, et une grande part des revenus et des marges générés par ceux-ci proviennent du support.

## Économie du cycle de vie d'un moteur



Les motoristes nouent la plupart du temps des alliances et partenariats pour lancer des programmes moteurs, compte tenu de leurs enjeux technologiques, leur coût et durée de développement ainsi que du risque lié au débouché commercial du programme. Les alliances et partenariats peuvent être paritaires, entre deux ou plusieurs motoristes co-maîtres d'œuvre, ou se traduire par la prise d'une participation minoritaire (*risk and revenue sharing participant*) dans un programme géré par un motoriste maître d'œuvre.

Contrairement à un fournisseur traditionnel qui perçoit le prix de vente négocié pour chacune de ses pièces vendues à la livraison, la société partenaire (*risk and revenue sharing participant*) reçoit une part du produit des ventes sur le produit final livré, correspondant à son niveau de participation dans le programme. Le *risk and revenue sharing participant* est responsable de la fourniture des pièces de rechange sur les parties du moteur dont il a la charge et, selon le cas, perçoit le prix de vente de ces pièces ou une rémunération forfaitaire liée à son pourcentage de participation.

Le secteur compte quatre grands motoristes pouvant assumer la maîtrise d'œuvre d'un programme moteur : GE (États-Unis), Rolls-Royce (Grande-Bretagne), Pratt & Whitney (États-Unis et Canada) et Safran.

Le secteur est caractérisé par l'utilisation quasi exclusive du dollar américain en tant que monnaie de transaction.

### Produits et programmes du Groupe

Safran est présent sur les quatre segments de marché précités, principalement au travers des activités de Snecma.

#### Moteurs de faible puissance

Cette famille de moteurs concerne les avions de transport régionaux et les avions d'affaires.

Safran a pris la maîtrise d'œuvre du programme SaM146 en partenariat avec le motoriste russe NPO Saturn. Ce dernier moteur a été sélectionné en source unique sur l'avion de 70 à 95 places Superjet 100 du constructeur aéronautique russe Sukhoi.

Le Groupe est présent sur cette gamme de moteurs à travers sa participation dans les programmes CF34-10 de General Electric

qui équipe les avions régionaux Embraer 190 et l'ARJ 21 de COMAC.

Safran investit aussi dans les moteurs destinés à l'aviation d'affaires, à travers le programme Silvercrest dans la classe des moteurs de 10 000 livres de poussée, proposé à plusieurs avionneurs pour des projets à venir.

#### Moteurs de moyenne puissance

Le programme du moteur CFM56 génère la plus grande part du chiffre d'affaires de la Branche Propulsion Aéronautique et Spatiale (environ 50 %). Il est développé dans le cadre d'accords de coopération paritaire par CFM International, société commune détenue à 50/50 par Safran et GE.

La majorité des avions de plus de cent places court moyen-courriers livrés depuis quinze ans sont équipés de moteurs CFM56. Pour la famille A320 d'Airbus, le CFM56 détient une part de marché cumulée proche de 56 % <sup>(1)</sup>. Les moteurs concurrents pour la gamme Airbus sont le V2500 du consortium IAE réunissant les motoristes Rolls-Royce, Pratt & Whitney, MTU Aero Engines et Japanese Aero Engines Corp., et le PW6000 de Pratt & Whitney équipant quelques A318 uniquement.

Tout comme son prédécesseur le Boeing 737 Classic, la dernière génération d'avions Boeing 737-NG est équipée exclusivement de moteurs CFM56.

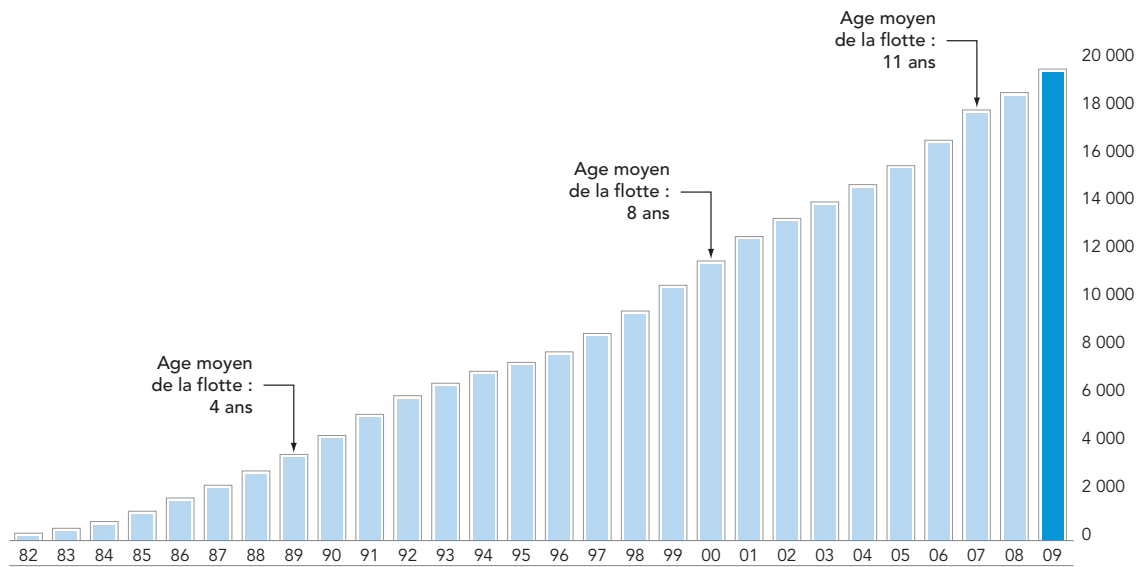
Au global, sur le marché des avions court/moyen-courriers, la part de marché cumulée du CFM56 atteint 73 % <sup>(1)</sup>.

Le succès de ce programme auprès des compagnies aériennes s'est traduit par une hausse constante du parc de CFM56 livrés sur les trente dernières années : c'est aujourd'hui la plus grande flotte de moteurs au monde avec plus de 20 000 CFM56 livrés.

De plus CFM développe une nouvelle génération de moteur appelé Leap-X qui doit amener jusqu'à 16 % de gains de consommation spécifique par rapport aux versions de CFM56 d'aujourd'hui. Les premiers essais auront lieu en 2012 et la première version de ce moteur (provisoirement nommé Leap-X1C) a été retenue en source occidentale exclusive pour l'ensemble propulsif (moteur et nacelle) sur l'avion chinois C919 de COMAC. Elle devrait être certifiée en 2014.

(1) Source Safran.

## Croissance de la base installée de moteurs CFM56



### Moteurs de forte puissance

Le Groupe est présent dans cette gamme de moteurs en tant que *risk and revenue sharing participant* de GE. Son taux de participation est compris entre 8 % et 24 % dans plusieurs programmes moteurs majeurs en cours de production série, tels que le CF6 équipant l'A330 et le B747, le GE90 équipant le B777 (23,5 %) et le GP 7200 équipant l'A380 (17,5 % dont 7,5 % avec Pratt&Whitney).

Le Groupe est également présent dans des programmes en cours de développement, tel que celui du GenX de GE (taux de participation de 8 %), moteur sélectionné pour équiper l'avion long-courrier B787 Dreamliner et le Boeing 747-8.

### Activité de rechanges et services

La progression de la flotte installée, ainsi que son âge moyen, augurent d'une progression continue du niveau de l'activité rechanges et services dans le futur, et ce après prise en considération de la pénétration estimée des pièces de rechange non d'origine constructeur (dites *PMA*).

## AVIATION MILITAIRE

### Principales caractéristiques du secteur

Le marché de la motorisation et des services associés des avions militaires est dépendant des budgets des forces armées aériennes clientes. Le marché militaire est par ailleurs caractérisé par le poids des considérations d'indépendance nationale et des relations diplomatiques.

Le secteur de l'aviation militaire compte trois segments principaux :

- les avions de combat ;
- les avions d'entraînement et d'appui ;
- les avions de patrouille, de ravitaillement et de transport.

La nature et la performance des moteurs sont très différentes selon le segment considéré : réacteurs bénéficiant d'un rapport poussé du moteur/masse de l'appareil très élevé pour les avions

de combat, et réacteurs ou turbopropulseurs plus proches des architectures civiles pour les avions d'entraînement et de patrouille.

À l'instar du secteur de l'aviation civile, les programmes moteurs militaires se décomposent généralement en deux types d'activité : la première monte d'une part, l'après-vente constituée de la vente de pièces de rechange et des activités de réparation d'autre part.

Des alliances ou partenariats entre motoristes ont été conçus pour combiner les meilleurs atouts technologiques et commerciaux et mutualiser les risques.

La plupart des motoristes civils sont présents sur le marché des moteurs pour avions militaires et bénéficient des synergies techniques entre ces deux activités.

Sur le marché des turboréacteurs pour avions de combat, les principaux intervenants occidentaux sont américains et anglais : Pratt & Whitney, GE, Rolls-Royce et Safran.

Les acteurs européens sont principalement Safran avec le moteur M53 équipant le Mirage 2000 et le moteur M88 équipant le Rafale, Rolls-Royce avec le moteur RB199 équipant l'avion de combat Tornado et le moteur Pegasus équipant le Harrier, et le consortium européen Eurojet, constitué par Rolls-Royce, MTU Aero Engines, Avio et ITP, qui développe le moteur EJ200 équipant l'Eurofighter Typhoon.

Sur le segment des moteurs pour avions d'entraînement, l'offre est principalement constituée des moteurs développés par Safran (Larzac équipant l'Alphajet, Adour en partenariat avec Rolls-Royce, équipant le Hawk de BAe Systems), Rolls-Royce (Adour en partenariat avec Safran, équipant le Hawk de BAe Systems), Pratt & Whitney (PW500 et PW300) et Honeywell (famille de moteurs TFE731 et F124).

Sur le segment des moteurs pour avions de transport militaire et de patrouille, le parc est principalement formé des turbopropulseurs T56 et AE2100 de Rolls-Royce North America (ex. Allison) et Tyne (Snecma sous licence Rolls-Royce).

Un rôle majeur sera joué à l'avenir par le programme TP400 (turbopropulseur de 10 000 CV – le plus puissant du monde occidental) qui équipe le futur avion de transport militaire européen Airbus A400M en cours de développement, et auquel Snecma participe à hauteur de 32,2 % au sein du consortium Europrop International (EPI), composé de Snecma, Rolls-Royce, MTU Aero Engines et ITP.

### Produits et programmes du Groupe

Safran est présent sur les trois segments de marché précités, principalement au travers des activités de Snecma, Turbomeca et Techspace Aero.

#### Moteurs d'avions de combat

Historiquement liée à Dassault Aviation, l'activité dans ce segment repose sur les principaux programmes suivants :

- Atar (de 4,5 à 7 tonnes de poussée) équipant les avions Super-Étendard et la famille des Mirage III, IV, V, F1 et 50, dont l'activité série est arrêtée, avec plus de 850 moteurs en service chez onze clients.
- M53 (de 9,5 tonnes de poussée) équipant les Mirage 2000, avec 606 moteurs en service chez neuf clients, représentant plus de 1,6 million d'heures de vol.
- M88 (de 7,5 tonnes de poussée) équipant le Rafale, avec 248 moteurs en service.

#### Moteurs d'avions d'entraînement et d'appui

L'activité dans ce segment repose sur les programmes suivants :

- Larzac (1,4 tonne de poussée) équipant les avions d'entraînement Alpha-Jet de Dassault Aviation et dont la production est arrêtée. Le Larzac équipe également les prototypes des avions d'entraînement russes MiG-AT et indien HJT36. Environ 750 moteurs sont en service dans le monde auprès de 14 clients et totalisent plus de 3,4 millions d'heures de vol.
- Adour, moteur d'une poussée de 3,7 tonnes (avec post-combustion) et de 2,9 tonnes (sans post-combustion), développé et produit par RRTM (Rolls-Royce Turbomeca Ltd), partenariat entre Turbomeca (groupe Safran) et Rolls-Royce, équipant des avions d'appui et d'attaque tels que le Jaguar de Dassault Aviation et BAe Systems et des avions d'entraînement, le Hawk de BAe Systems et le Goshawk T-45A de Boeing. Plus de 1 100 moteurs sont en service dans 18 pays.

#### Moteurs d'avions de patrouille, de ravitaillement et de transport

L'activité dans ce segment repose sur les programmes suivants :

- CFM56 équipant les versions militaires du Boeing 707 (moteur CFM56-2), et celles du Boeing 737 (moteur CFM56-7), comme l'avion de transport C-40 de la marine américaine (version militaire de l'avion de transport Boeing 737), le futur avion de patrouille maritime MMA (Multimission Maritime Aircraft), l'avion d'alerte avancée AEW&C (*Airborne Early Warning & Control*) et l'avion de détection et de commandement Wedgetail.
- Tyne, turbopropulseur de 4 550 kW développé par Rolls-Royce, produit sous licence par Snecma (57 %) et MTU Aero Engines (20 %), équipant les avions de transport C-160 Transall et de

patrouille maritime Breguet Atlantic et Atlantique 2 (programme arrêté mais générant une activité de rechanges et réparations).

- TP400-D6, programme équipant l'avion de transport européen Airbus A400M.

### TURBINES HÉLICOPTÈRES

#### Principales caractéristiques du secteur

Le marché des turbines d'hélicoptères se caractérise par une très grande diversité au niveau des applications, des fabricants (une vingtaine dans le monde), et des clients utilisateurs. Hormis les forces armées et certains cas particuliers d'applications civiles, les flottes existantes d'appareils sont de petite taille, contrairement au secteur de l'aviation civile.

La motorisation des hélicoptères est principalement conditionnée par le tonnage des cellules et en partie par le type de mission. Les hélicoptères peuvent être monomoteur, bimoteur et parfois trimoteur.

Globalement, les applications couvertes sont les suivantes :

- domaine étatique et parapublic : police et surveillance de frontières, médical et secours ;
- domaine civil : pétrolier offshore, transport, tourisme et privé, travail aérien ;
- domaine militaire : transport, attaque et appui sol, patrouille maritime.

Cela conduit à une très grande variété de moteurs et de versions associées. Quatre classes principales sont identifiées selon la gamme de puissance développée : classe 600/800 shp <sup>(1)</sup>, classe 900/1 300 shp, classe 1 500/1 800 shp et classe 2 000/3 000 shp.

Le marché des turbines d'hélicoptères, comme le secteur de l'aviation civile, est globalement constitué de deux activités :

- la vente aux hélicoptéristes de turbines installées sur les cellules neuves (première monte) ;
- le support reposant sur des contrats de ventes de pièces de rechange, de services et de réparations conclus avec les opérateurs, et nécessitant un important réseau mondial de supports client, compte tenu du grand nombre d'utilisateurs.

Le profil d'un programme turbine d'hélicoptère est très comparable à celui d'un programme moteur d'avion civil tel que présenté précédemment.

Le couple cellule/moteur est le plus souvent unique et à l'origine d'un nouveau modèle. Toutefois, la tendance est aux motorisations multiples dans le cadre de l'évolution des cellules. Cette tendance est également constatée à l'occasion d'une spécialisation sur un type de mission particulier, réintroduisant de ce fait un facteur concurrentiel au sein d'un programme donné.

La notion de partenariat entre motoristes est moins développée que dans le domaine de la motorisation aéronautique civile, les principaux partenariats étant ceux développés entre Rolls-Royce et Turbomeca (RRTM, pour le moteur RTM322 de 2 500 shp équipant le NH90 et l'EH101) d'une part, Rolls-Royce, Turbomeca, MTU et ITP (MTRI pour le moteur MTR390 de 1 100 shp équipant

(1) shp : puissance en chevaux.

le Tigre) d'autre part. Le développement du marché des hélicoptères dans les pays émergents a aussi amené Safran à développer d'autres types de partenariats auprès de consortiums intégrateurs hélicoptéristes revendiquant un rôle dans la propulsion : c'est le cas notamment de HAL en Inde, et de Avic en Chine : ces sociétés deviennent alors à la fois clients et partenaires du motoriste.

La plupart des grands groupes motoristes d'avions occidentaux sont également présents sur le marché des turbines d'hélicoptères : Safran (leader), GE, Pratt & Whitney, Rolls-Royce et Honeywell.

## Produits et programmes du Groupe

Safran est présent sur l'ensemble des quatre classes de motorisation d'hélicoptères décrites ci-dessus, principalement au travers des activités de Turbomeca.

### Classe des turbines de 600/800 shp

La famille des moteurs « Arrius » motorise notamment les hélicoptères EC120 et EC135 d'Eurocopter ainsi que l'A109 d'Agusta-Westland (Italie).

### Classe des turbines de 900/1 300 shp

Les familles des moteurs « Arriel » et TM333 équipent notamment les hélicoptères AS350 B, EC130 et EC145 d'Eurocopter, le S76 de Sikorsky, les Z9 et Z11 de AVIC (Chine), ainsi que les Dhruv et Chetan de HAL (Inde). Le moteur Arriel 1 E2 motorise les 322 hélicoptères bimoteur UH-72 Lakota d'Eurocopter commandés par l'armée américaine.

Le MTR390, développé en coopération avec Rolls-Royce, MTU et ITP, équipe le Tigre d'Eurocopter. Pour l'Espagne, il a fait l'objet d'un contrat de développement spécifique pour une version plus puissante du Tigre.

L'Ardiden, destiné à de nouvelles générations d'hélicoptères de la classe 5/7 tonnes, poursuit son développement avec la version Ardiden 1, et la version indienne Shakti, développée en partenariat avec l'industriel indien HAL et équipant la nouvelle version de l'hélicoptère Dhruv de HAL. La dernière version Ardiden 3 vise la motorisation d'hélicoptères en développement en Chine, en Russie et chez AgustaWestland.

### Classe des turbines de 1 500/1 800 shp

La famille des moteurs « Makila » équipe en particulier les hélicoptères EC225 « Super Puma » d'Eurocopter.

### Classe des turbines de 2 000/3 000 shp

Le RTM322 (en coopération à parts égales avec Rolls-Royce) équipe le NH90 de NH Industries et les EH101 et Apache de Agusta-Westland. Ce moteur, en concurrence avec le T700 de General Electric, a remporté douze des quatorze compétitions ouvertes pour la motorisation du NH90.

## Activité de rechanges et services

À l'instar de ce qui se passe en aviation civile, Safran dispose d'une organisation internationale à même d'assurer au plus près du client, les activités de rechange et de service de ses turbines.

## BALISTIQUE ET SPATIAL

### Principales caractéristiques du secteur

Le secteur d'activité se décompose en deux segments principaux :

- le spatial civil incluant la propulsion des lanceurs destinés à la mise sur orbite de satellites et leur motorisation ;
- le segment militaire incluant la propulsion de missiles balistiques et tactiques de tous types.

Dans le segment spatial civil, la technologie de la propulsion fait appel à deux types de technologies : les moteurs fusées à propergol solide et les moteurs fusées à ergols liquides. La propulsion des satellites est assurée soit par des propulseurs chimiques (ergols liquides), soit par des propulseurs électriques (moteurs dits plasmiques).

L'activité spatiale civile européenne est répartie entre les industriels de chaque pays de manière à ce qu'il y ait un juste retour en proportion de l'argent investi par les États. Ceci donne lieu à des accords entre les industriels pour répartir les activités en fonction des spécialités.

En Europe, dans un contexte d'activité spatiale institutionnelle faible, l'accès à l'espace passe obligatoirement par l'opérateur ArianeSpace qui est dominant sur le marché des lancements de satellites géostationnaires de télécommunications. Safran est le motoriste principal d'Ariane.

Dans le segment militaire, les missiles balistiques constituent un élément essentiel des forces de dissuasion nucléaire des pays qui en sont dotés. Leur réalisation est, sauf en Grande-Bretagne, confiée à des constructeurs nationaux. La France est le seul pays européen à développer ses propres missiles balistiques.

Les commandes de missiles tactiques émanent des gouvernements. Un certain nombre de marchés importants, tels que les États-Unis, la Russie et la Chine, demeurent totalement ou partiellement fermés aux fournisseurs européens ou soumis à des politiques de préférence nationale.

Les deux segments civil et militaire se caractérisent par une étroite relation entre le motoriste et maître d'œuvre du lanceur ou du missile, ainsi que par des programmes de développement et d'industrialisation longs faisant l'objet d'un financement pris en charge sur des budgets institutionnels. Ceux de l'ESA<sup>(1)</sup> concernent l'espace civil en Europe, alors que les budgets relevant de la Défense Nationale concernent les applications militaires stratégiques. Le développement des missiles est également financé par les gouvernements clients.

Les activités de série portent le plus souvent sur des quantités limitées et la part des coûts fixes y est importante.

## Produits et programmes du Groupe

Safran est présent sur les segments spatial civil et militaire principalement au travers des activités de Snecma Propulsion Solide et Microturbo.

(1) ESA : Agence Spatiale Européenne.

### La propulsion spatiale civile

Safran est le motoriste principal d'Ariane, avec pour clients directs EADS Astrium, qui fournit lui-même les ensembles à Arianespace dans les activités de série, et l'ESA dans les activités de développement :

- **Activités de série**, avec la fabrication des boosters à poudre, moteurs à propergol solide d'une poussée de 650 tonnes pour les accélérateurs d'Ariane 5 produits dans le cadre d'Europropulsion, société détenue à parité par Safran et Avio ; la production du moteur cryotechnique Vulcain de 110 à 140 tonnes de poussée qui équipe l'étage principal des versions G (Vulcain 1) et ECA (Vulcain 2) d'Ariane 5 ; enfin, la production du moteur cryotechnique HM7 de 7 tonnes de poussée équipant l'étage supérieur d'Ariane 5 version ECA.
- **Activités de développement**, avec le démonstrateur du nouveau moteur ré-allumable cryotechnique Vinci de 18 tonnes de poussée, envisagé pour l'étage supérieur d'une future version d'Ariane 5 à performance augmentée ou d'un futur lanceur européen complémentaire. Safran participe au programme

européen VEGA, en particulier comme responsable du développement de la tuyère du moteur à propergol solide P80.

Concernant l'activité satellite, Safran propose une propulsion électrique avec les moteurs plasmiques SPT100, en service sur les satellites géostationnaires et les moteurs PPS1350 de la sonde d'exploration lunaire SMART-1 de l'ESA.

### La propulsion de missiles balistiques

Dans le cadre du groupement d'intérêt économique G2P (75 % Safran – 25 % SME, filiale de SNPE), Safran est en charge de la motorisation des missiles de la force nucléaire océanique stratégique française, et en particulier du programme de développement de la 3<sup>e</sup> génération (M51).

### La propulsion de missiles tactiques et des cibles

Safran assure la propulsion des missiles MBDA Mistral et des missiles de croisière Apache et Scalp ainsi que leurs dérivés Storm Shadow. Le Groupe assure aussi la motorisation des cibles C22 de MBDA, des cibles américaines MQM 107 pour les besoins de l'US Air Force et des cibles de la société italienne Galileo (ex-Meteor) pour les forces de l'OTAN en Europe.

## 1.3.2 Équipements Aéronautiques

Le groupe Safran est l'un des tout premiers acteurs aéronautiques mondiaux dans le domaine des équipements mécaniques, hydro-mécaniques et électro-mécaniques.

La Branche Équipements Aéronautiques se répartit en quatre secteurs d'activité principaux :

Secteur d'activité	Principaux produits concernés
Systèmes d'atterrissage et avion	Trains d'atterrissage, roues et freins, système de contrôle atterrissage/freinage et services associés, systèmes de ventilation et de filtration
Systèmes et équipements moteur	Nacelles et inverseurs de poussée, transmissions et électronique de puissance
Systèmes électriques et ingénierie	Câblage, système de liaisons électriques et ingénierie
Autres équipements	Sièges éjectables et Petits moteurs électriques

Elle assure la conception, la production ainsi que la vente des produits concernés ; elle gère aussi la maintenance, la réparation et les services connexes afférents ainsi que la vente de pièces détachées.

Le potentiel de croissance des activités Équipements Aéronautiques de Safran est très important car le Groupe bénéficie de positions de premier plan, sur chacun de ses secteurs d'activité, dans les grands programmes récents d'avions commerciaux, court moyen et long-courriers, de Boeing (B787, B737-NG), d'Airbus (A380 et A350) et COMAC (C919).

La maîtrise des technologies dans de nombreux domaines des équipements aéronautiques permet au Groupe d'être un partenaire privilégié des fabricants aéronautiques, capable de leur proposer une offre complète de produits et de services. Safran est notam-

ment le seul fournisseur complet « ATA 32 » (trains + freins + systèmes).

La forte capacité d'innovation de Safran lui a permis de construire des positions de leader ou d'acteur majeur sur ses marchés. Les concurrents rencontrés sont présents dans plusieurs secteurs d'activités, comme Hamilton-Sunstrand (groupe UTC), Honeywell et Goodrich, soit spécialisés sur un ou deux secteurs d'activités seulement, comme Liebherr, Spirit, Moog, Zodiac, Thales, Meggitt, Avio, Latelec ou Fokker.

De façon moins systématique que dans les activités de Propulsion Aéronautique et Spatiale, Safran a développé dans les Équipements Aéronautiques un certain nombre d'alliances ou de partenariats, produit par produit ou programme par programme.

Les caractéristiques des marchés sont décrites ci-dessous par secteur d'activité.

### SYSTÈMES D'ATTERRISSAGE ET AVION – TRAINS D'ATTERRISSAGE, ROUES ET FREINS, SYSTÈMES ET SERVICES ASSOCIÉS

La Branche Équipements Aéronautiques est présente dans le secteur des systèmes d'atterrissage, principalement au travers des activités de Messier-Dowty (trains d'atterrissage), Messier-Bugatti (roues et freins, systèmes de contrôle atterrisseurs/freinage) et Messier Services (réparation), sociétés du groupe Safran.

#### Principales caractéristiques du secteur

Le secteur comprend trois principales lignes de produit : les trains d'atterrissage, les roues et freins, et les systèmes d'atterrissage/freinage.

Le marché des trains d'atterrissage des avions commerciaux se répartit principalement entre Safran, Goodrich (États-Unis) et Liebherr (Allemagne). Des acteurs de niche sont positionnés sur des segments spécifiques (avions d'affaires, hélicoptères, drones...).



L'exigence technologique est forte car un train d'atterrissage doit supporter des charges extrêmes pendant les manœuvres au sol : il doit être léger, compact et robuste, tout en étant pleinement adapté et optimisé pour le profil de l'avion. Son modèle économique est caractérisé par un développement long, qui débute dès les premières phases de développement de l'avion, des quantités produites limitées, et des flux de services réguliers. Les enjeux technologiques sont l'utilisation de nouveaux matériaux pour améliorer la résistance des pièces, de nouveaux process de production plus respectueux de l'environnement (disparition du chrome) et l'optimisation acoustique.

Le marché actuel des freins et roues concerne environ 15 000 avions équipés, et se décompose à parité en deux segments : les avions équipés de freins acier (frein de 1<sup>re</sup> génération) et les avions équipés de freins carbone, dont Safran est l'inventeur. Ce dernier marché est en forte croissance depuis les années quatre-vingts compte tenu, outre la croissance du trafic aérien, du remplacement progressif des freins acier par des freins carbone. Le marché des roues et freins est aujourd'hui partagé entre quatre grands acteurs mondiaux : Safran, Goodrich (États-Unis), Honeywell (États-Unis) et Meggitt (Royaume-Uni).

Le marché des systèmes d'atterrissage/freinage concerne les systèmes de freinage, d'extension et de rétraction du train d'atterrissage et de monitoring, avec comme principaux acteurs Safran, Goodrich (États-Unis), GE Aviation Systems (Royaume-Uni) et Crane Aerospace & Electronics (États-Unis). La structure des marchés pour chacun est très variable : alors que le marché des systèmes de freinage est partagé entre Safran et Crane, celui des systèmes d'extension/rétraction est fragmenté avec 50 % détenus par d'autres acteurs que ceux mentionnés précédemment.

## Produits et programmes du Groupe

### Trains d'atterrissage

Safran assure la conception, la production et le support après-vente de trains d'atterrissage d'avions et d'hélicoptères de toutes tailles, civils et militaires. Elle réalise également l'intégration, lorsque le client le demande, de systèmes associés. Enfin, elle assure l'assistance technique et la distribution des pièces de rechange nécessaires à l'exploitation de ses équipements.

Pour ces ensembles structuraux, Safran est leader mondial, avec une flotte de 19 000 appareils de tous types équipés. Le Groupe compte trente-trois clients avionneurs parmi lesquels Airbus, Boeing, Bombardier et Dassault, et 2 000 opérateurs militaires et civils. Parmi les principaux programmes d'avions commerciaux, on compte toute la famille Airbus, y compris l'A350, et le B787 Dreamliner pour Boeing, premier contrat civil avec l'avionneur américain. Le Groupe est également très présent dans les applications militaires, avec l'équipement des avions A400M, Rafale, EFA/Typhoon, F18 et des hélicoptères Eurocopter, ainsi que dans le segment des avions d'affaires et régionaux (ATR, RJ, Falcon 7X, SuperJet 100, appareils Bombardier, Hawker Beechcraft, Fokker et Piaggio...).

### Roues et freins, systèmes de contrôle atterrisseurs/freinage

Safran assure la conception, la production et le support après-vente de roues et de freins carbone pour avions. Elle intervient aussi dans le domaine des systèmes électroniques et électro-hydrauliques pour le freinage des avions, la surveillance pneus/freins/atterrisseurs et les manœuvres des trains d'atterrissage.

Dans les roues et freins, le Groupe est principalement positionné auprès d'Airbus, notamment dans les applications civiles sur l'A320, l'A300/A310 et l'A330/A340, et dans le domaine militaire sur l'A400M et le Rafale. Les derniers succès remportés sur l'A350, le B737 NG et le B787 viennent renforcer ses relations avec Boeing et conforter son statut de leader dans le secteur.

La part de marché mondiale du Groupe sur les roues et freins carbone équipant les avions de plus de 100 places est de 47 % <sup>(1)</sup>. 45 % de la flotte équipée par Safran est âgée de moins de cinq ans ce qui offre au Groupe des perspectives de revenus futurs à flotte constante non seulement très importants, mais aussi très rentables compte tenu du modèle économique de cette activité (Safran est rémunéré à chaque atterrissage des avions équipés).

Dans le domaine des systèmes électroniques de contrôle des trains et des freins, la position de Safran est confortée par son avance technologique dans le domaine des freins électriques et sa capacité à proposer une offre complète aux clients incluant les trains d'atterrissage, les freins et roues et leur système de contrôle.

### Services liés aux trains d'atterrissage, roues et freins et systèmes associés

Safran assure la maintenance de la totalité des produits du Groupe mais aussi celle des produits concurrents sur toute la gamme des appareils de 10 tonnes et plus.

Des partenariats mis en place à 50/50 en Asie, aux États-Unis et en France lui permettent d'offrir des solutions dédiées aux avions régionaux ou d'affaires.

## SYSTÈMES D'ATTERRISSAGE ET AVION – SYSTÈMES DE VENTILATION ET FILTRATION

### Systèmes de ventilation pour avions

À travers sa filiale Technofan (société cotée sur le segment C d'Euronext Paris), Safran conçoit, produit et commercialise des systèmes de ventilation cabine, avionique et refroidissement de freins pour avions commerciaux, hélicoptères et avions militaires.

### Filtres

À travers sa filiale Sofrance, Safran produit et commercialise une large gamme de systèmes de filtration pour applications carburant, lubrification, air et hydraulique.

## SYSTÈMES ET ÉQUIPEMENTS MOTEUR – NACELLES ET INVERSEURS DE POUSSÉE

La Branche Équipements Aéronautiques est présente dans le secteur nacelles et inverseurs de poussée au travers des activités d'Aircelle, société du groupe Safran.

### Principales caractéristiques du secteur

La nacelle est constituée par la carène du moteur, l'entrée d'air, la tuyère et l'inverseur de poussée, ce dernier élément permettant de renverser le flux du moteur pour apporter un complément de freinage. L'inverseur de poussée représente environ la moitié de la valeur de l'ensemble de la nacelle. Le marché s'est organisé autour de ces sous-ensembles qui requièrent des compétences techniques à la fois spécifiques et variant en fonction de la taille et de la complexité des nacelles. Safran compte parmi ses principaux concurrents Goodrich et Spirit.

(1) Source Safran.

## Produits et programmes du Groupe

Safran assure la conception, la production et le support après vente des nacelles, sur le segment des avions d'affaires, des avions régionaux et des avions commerciaux de plus de 100 places. Le Groupe est aussi présent dans les aérostructures, notamment en composites.

Fort de sa capacité reconnue dans la production de grandes nacelles complètes (A340-500/600 et A380) et de sa maîtrise des technologies acoustiques, Safran se situe parmi les trois leaders mondiaux, avec une part de marché de 25 % <sup>(1)</sup>. L'alliance récente avec General Electric, via sa filiale Middle River Aircraft System, sur le modèle du partenariat pour le programme moteur CFM, permettra de développer conjointement les nacelles destinées aux moteurs des futurs avions moyen-courriers, renforçant ainsi la position de Safran dans la durée.

## SYSTÈMES ET ÉQUIPEMENTS MOTEUR – TRANSMISSIONS ET ÉLECTRONIQUE DE PUISSANCE

La Branche Équipements Aéronautiques est présente dans le secteur des transmissions de puissance et de l'électronique de puissance, au travers des activités de Hispano-Suiza, société du groupe Safran.

Safran conçoit, produit, commercialise et assure la maintenance d'une gamme étendue de transmissions de puissance mécaniques pour moteurs d'avions civils et militaires. Ses clients sont principalement les sociétés du groupe Safran.

L'expertise technique reconnue dans le domaine de la transmission de puissance a permis le développement des contrats avec Rolls-Royce et, plus récemment, avec Eurocopter et de conforter la position de Safran parmi les leaders dans ce domaine.

Safran a une forte capacité d'innovation en électronique de puissance, notamment dans le domaine de l'ETRAS (*Electrical Thrust Reverser Actuation System*) : il a récemment développé et mis en service sur l'A380 le seul système de commande électrique de nacelle existant aujourd'hui dans le monde. Il s'agit là d'une

### 1.3.3 Défense

Safran est acteur majeur de solutions et de services en avionique, optronique, électronique et logiciels critiques, pour les marchés civils et de défense.

Les activités Défense relèvent de la branche Défense Sécurité et se décomposent en trois secteurs principaux :

Secteur d'activité	Principaux produits concernés
Avionique	Gyroscopes et centrales inertielles, capteurs et systèmes de navigation
Optronique	Équipements optroniques, viseurs, combattant du futur
Électronique et logiciels critiques	Calculateurs et cartes électroniques embarqués

(1) Source Safran.

avancée technologique majeure qui, associée aux compétences de Safran dans le domaine des moteurs et dans le câblage électrique, place le Groupe en excellente position pour faire partie des grands acteurs mondiaux de la génération et de la distribution électrique à bord des générations d'avions plus électriques de demain.

## SYSTÈMES ÉLECTRIQUES ET INGÉNIERIE

### Câblage et systèmes de liaisons électriques

La Branche Équipements Aéronautiques est présente dans le secteur Câblage et systèmes de liaisons électriques au travers des activités de Labinal, société du groupe Safran.

Safran fournit des systèmes de câblages et des prestations de services et d'ingénierie sur les marchés aéronautiques, spatiaux et de défense.

Très présent chez Boeing et Airbus, le Groupe est le leader mondial sur le marché du câblage d'avion, dont une part importante est encore assurée en interne chez les avionneurs.

### Ingénierie

La Branche Équipements Aéronautiques est présente sur le marché de l'ingénierie au travers des activités de Teuchos, société du groupe Safran. Cette société fournit des prestations de services en ingénierie sur les marchés aéronautique et automobile. Son expertise est utilisée par les différentes sociétés du Groupe, mais aussi par des clients majeurs de l'aéronautique (EADS) et de l'automobile (Renault, Peugeot).

## AUTRES ÉQUIPEMENTS

### Petits moteurs électriques

À travers sa filiale Globe Motors, Safran conçoit, fabrique et commercialise une large gamme de moteurs et actionneurs électriques de précision, pour l'industrie automobile, l'aéronautique et l'industrie de l'armement.

Safran développe et produit en France et à l'étranger des équipements d'aide à la navigation et des équipements électroniques, optiques, optroniques. Safran développe, produit ou achète et maintient en service des calculateurs et des cartes électroniques, s'intégrant à tout type de plate-forme, dans les domaines de l'aéronautique civile et militaire.

Les principaux partenaires et clients de Safran sont des clients étatiques, principalement du secteur de la défense, et des groupes d'origine européenne tels que Thales, EADS, BAe Systems, MBDA, Finmeccanica, Saab AB, Alenia, Dassault ou encore DCNS.

D'autres plate-formistes, équipementiers et systémiers de renom présents dans les secteurs de l'aéronautique et de la défense à l'international, peuvent aussi devenir des partenaires et clients du Groupe, notamment aux États-Unis, en Israël, en Russie, en

Chine, en Inde, en Corée du Sud, en Afrique du Sud, au Canada ou au Brésil.

L'activité Défense repose sur trois divisions qui la composent : l'avionique, l'optronique, l'électronique et les logiciels critiques.

## AVIONIQUE

L'activité Défense est présente dans le secteur de l'avionique au travers des activités de Sagem<sup>(1)</sup>, société du groupe Safran, de sa filiale Sagem Avionics Inc. (pilotes automatiques pour aéronefs, actionneurs et modules d'acquisition et de traitement de données embarquées) et de sa participation dans Astrac (modernisation d'avions de combat).

Le secteur Avionique couvre les technologies de navigation inertielle pour l'avionique civile et militaire ainsi que le développement et la production d'une vaste gamme d'équipements et systèmes, comme des gyroscopes vibrants, des gyrolasers, des pilotes automatiques et des systèmes de guidage (autodirecteurs, munitions AASD). Les applications correspondant à cette offre sont nombreuses et couvrent tous types de plates-formes tels que véhicules et bâtiments de combat, avions, hélicoptères et armements guidés. Safran prend en compte la totalité de la chaîne avionique embarquée, savoir-faire appliqué à l'ensemble d'un projet de modernisation d'aéronefs civils et militaires. Ses solutions de préparation de mission sont également utilisées par de nombreuses forces armées.

## OPTRONIQUE

L'activité Défense est également présente dans le secteur de l'optronique au travers des activités de Sagem<sup>(1)</sup>, société du groupe Safran, et de ses filiales Vectronix (produits optroniques, essentiellement jumelles Vector, Jim LR), Optics 1 Inc. (systèmes intégrés et sous-systèmes optiques, opto-mécaniques et électro-optiques) et de sa participation dans Sofradir (leader mondial dans le domaine de la détection infrarouge).

### 1.3.4 Sécurité

Les activités de Sécurité relèvent de la branche Défense Sécurité et se décomposent en trois secteurs principaux :

Secteur d'activité	Principaux produits concernés
Détection	Systèmes de détection, équipements de détection ou d'analyse d'explosifs et de substances illicites
Identification	Systèmes d'identification pour l'état-civil, les prestations sociales, l'identification judiciaire, le contrôle aux frontières ; solutions de sécurité routière, terminaux biométriques, terminaux de jeux et de paris.
Cartes à puce	Cartes bancaires, cartes SIM, documents d'identité sécurisés

Le secteur Optronique couvre une gamme complète d'équipements et systèmes, comme des jumelles légères de vision nocturne, le périscope de grands sous-marins, le système du fantassin du futur (FELIN), la numérisation de véhicules (vétronique) et de l'espace de bataille aéroterrestre, la « boule optronique » pour aéronefs et systèmes d'armes et des systèmes de drones. Le Groupe offre aussi une gamme complète d'équipements infrarouges pour la détection, l'alerte, l'autoprotection, le guidage terminal, la veille et la poursuite, la visée et le contrôle de tir. Le Groupe a récemment poursuivi ses développements et fabrication de détecteurs de grande sensibilité destinés à la réalisation des caméras thermiques de haute résolution pour la plupart des grands marchés, tant en Europe et en Asie, qu'aux États-Unis. L'optronique trouve ses applications dans les domaines aéroterrestre, aéronaval, aéronautique et spatial.

## ÉLECTRONIQUE ET LOGICIELS CRITIQUES

L'activité Défense rassemble les compétences du Groupe en matière d'électronique embarquée et de logiciels critiques pour l'aéronautique au travers des activités de Sagem<sup>(1)</sup>, société du groupe Safran, et de ses filiales Safran Electronics Asia Pte Ltd (centre de maintenance aéronautique pour la région Asie Pacifique), Safran Electronics Canada Inc. (électronique embarquée pour Business jets et avions régionaux), Safran Electronics USA, Inc. (électronique embarquée) et d'une JV américaine FADEC International LLC.

La division Safran Electronics a été constituée au début de l'année 2009 à partir d'activités électroniques issues principalement de Sagem<sup>(1)</sup>, d'activités de calculateurs de freinage, de commandes de trains d'atterrissage et de monitoring apportées par Messier-Bugatti et d'activités de calculateurs de régulation de moteurs aéronautiques apportées par Hispano-Suiza. Elle fournit aux sociétés du Groupe les cartes électroniques, calculateurs et logiciels dont celles-ci ont besoin, au meilleur niveau mondial. Elle développe, produit ou achète et maintient en service des calculateurs et des cartes électroniques sur de nombreux systèmes : trains d'atterrissage, avionique, navigation et optronique.

Safran est présent dans la Sécurité au travers de Sagem Sécurité, leader mondial des solutions biométriques, et des filiales et participations du Groupe qui lui sont opérationnellement rattachées. Font ainsi notamment partie de ce secteur : Morpho Detection (ex-GE Homeland Protection, détection d'explosifs et substances illicites), Sagem Orga (cartes à puce), MorphoTrak (union de Sagem Morpho et des activités Printrak rachetées à Motorola, systèmes de reconnaissance biométrique), Sagem Identification (leader européen dans l'impression de documents sécurisés, en particulier les passeports).

Dans ce secteur, l'objectif du Groupe est de devenir un leader mondial en solutions d'identité numérique, un acteur de premier plan du contrôle des flux de personnes et des flux de biens aux frontières, puis un acteur majeur dans la sécurité des sites sensibles. Pour cela, il s'appuie sur une croissance organique des activités, propre aux marchés visés – de l'ordre de 10 à 12 % par an en moyenne –, sur un renforcement permanent de l'offre technologique, accompagné d'une politique de partenariats

(1) Sagem est le nom commercial de Sagem Défense Sécurité.

industriels et académiques, et éventuellement sur de nouvelles acquisitions significatives et ciblées sur des marchés connexes aux siens.

Au travers des sociétés composant le secteur, Safran maîtrise les technologies de pointe dans les domaines de la détection (d'explosifs et de substances illicites), la biométrie, les logiciels embarqués – notamment les systèmes d'exploitation de cartes à puce –, les terminaux sécurisés (radars, terminaux de jeux ou biométriques...), les techniques d'impression sécurisée et la cryptologie, qui lui sont nécessaires pour accéder aux marchés clés visés.

Dans les domaines aérien et aéroportuaire, la tendance continue au renforcement de la sécurité a nécessité l'engagement fort et conjoint de multiples acteurs : autorités aéroportuaires, compagnies aériennes et administrations, aviation civile, police aux frontières et douanes. Safran coopère avec toutes les organisations nationales et internationales qui ont une influence sur le développement des nouvelles technologies dans l'aérien. C'est un fournisseur référencé de la TSA (*Transportation Security Administration*) aux États-Unis et de nombreux aéroports dans le monde entier. Safran est un partenaire mondial de l'ACI (*Airport Council International*) et participe très activement au groupe de travail « *Simplifying Passenger Travel* » qui vise à faciliter et à rendre plus sûr le voyage aérien. La sûreté aéroportuaire peut être mise en cause par des agressions internes ou externes, physiques ou logiques. Safran propose des protections contre chacune de ces menaces.

## PRODUITS ET PROGRAMMES DU GROUPE

### Détection

Safran est présent en Détection essentiellement par l'intermédiaire de la société américaine Morpho Detection, dont Safran a acquis 81 % auprès de GE courant 2009. Sagem Sécurité, par des accords technologiques ciblés avec des sociétés innovantes et des grands laboratoires de recherche, reste également impliquée dans les derniers développements de ce domaine où elle mène une veille active et participe financièrement à des développements exploratoires.

Morpho Detection, avec son réseau mondial pour l'installation et la maintenance, fournit des équipements et systèmes de détection d'explosifs et d'autres substances dangereuses ou illicites (drogues, agents biologiques ou chimiques, matières radioactives...). Morpho Detection maîtrise plusieurs technologies clés de détection comme la tomographie 3D par rayons X, la spectrométrie par diffraction de rayons X, la spectrométrie à mobilité ionique, la spectrométrie Raman et la résonance magnétique quadripolaire.

Allant des systèmes automatiques de détection comme les tunnels à bagages de grand diamètre pour aéroports contrôlant bientôt <sup>(1)</sup> jusqu'à 1 000 bagages par heure jusqu'aux détecteurs et analyseurs de traces d'explosifs portables utilisables par tous types de services de sécurité (poste inspection filtrage des aéroports, sécurité civile, prisons, police, douanes...), cette large gamme de détecteurs contribue à la sécurité des aéroports et du transport aérien, mais également lors du passage de toutes frontières maritimes ou terrestres, à la sécurité de sites sensibles (industriels, gouvernementaux...) ou autres (grands événements).

Dans le domaine du contrôle des bagages de soute par tomographie, Morpho Detection a installé et maintient en service

(1) Certification TSA à 1 000 BpH attendue au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2010.

(2) Source Safran.

1 600 tomographes, soit plus de 60 % <sup>(2)</sup> des appareils installés dans le monde. Le dernier-né de la gamme, le CTX 9800, a été certifié en 2009 par la TSA et est prêt pour le nouveau standard européen, standard 3, dont le déploiement est obligatoire dans l'Union européenne pour les nouvelles installations à partir de 2012. Elle fournit de plus des solutions uniques de détection automatique combinant la tomographie et la diffraction X, permettant d'obtenir les meilleures capacités de détection tout en réduisant significativement les taux de fausses alarmes.

Dans le domaine de la détection par tomographie, les principaux concurrents sont les sociétés américaines L3 Communication et Reveal. Dans le domaine de détection et analyse de traces d'explosifs, Morpho Detection présente une des offres les plus complètes et les plus performantes du marché et a comme principal concurrent le Britannique Smiths Detection.

### Identification

Le Groupe regroupe sous cet intitulé l'ensemble des programmes et des produits d'identité (Solutions d'Identité, systèmes automatiques de traitement de données biométriques, documents d'identité...) et des équipements de sécurité (terminaux biométriques, terminaux de jeux, équipements de sécurité routière ou ferroviaire) proposés par Safran et qui, par l'identification de personnes ou d'objets, contribuent à la protection des personnes, des biens ou des sites contre tous types de menaces ou de dangers.

Par « identifier », il s'agit de trouver la référence d'une personne parmi un ensemble de personnes connues *a priori*. Par « authentifier », il s'agit de confirmer, à partir d'une information fournie par une personne (code pin, donnée biométrique...) que cette personne est bien qui elle prétend être. D'une manière générale, la sécurité des systèmes repose sur l'usage combiné de ces deux fonctions : l'identification servira, lors de la délivrance d'un droit, à vérifier que le demandeur ne fait pas l'objet d'interdit et qu'il n'est pas déjà présent dans le système sous un autre nom ; c'est à cette étape que sera créée l'information biométrique de référence qui servira à authentifier ultérieurement le demandeur lors de l'usage du droit.

Pour les personnes physiques, les techniques d'identification (biométriques) exploitées par le groupe Safran sont multiples : reconnaissance d'empreintes digitales (éventuellement accompagnée de reconnaissance du circuit veineux), du visage, de l'iris... et toutes combinaisons de ces techniques. Leur mise en œuvre permet la réalisation :

- de grands systèmes d'identité (enregistrement de la population et production de cartes d'identité, cartes d'électeurs, passeports, cartes de santé, permis de conduire...);
- de solutions pour le contrôle aux frontières (reconnaissance de passagers préenregistrés par empreintes digitales [Aéroports de Paris] ou par l'iris [Grande-Bretagne], système commun européen de visas pour les demandeurs d'asile, reconnaissance du visage et des données du passeport électronique [Australie/Nouvelle-Zélande]);
- de solutions d'aide à la résolution d'affaires criminelles, telles que des systèmes de reconnaissance automatiques d'empreintes digitales fournis aux services de police, de gendarmerie ou aux autorités judiciaires.

Les grands systèmes d'identification automatique par empreintes digitales (AFIS) représentent un marché très concentré, occupé essentiellement par Safran, leader mondial avec environ 50 % <sup>(1)</sup>

de part de marché, NEC et Cogent Systems. Parvenus à maturité dans leurs applications d'aide à l'élucidation de crimes au service des plus grands laboratoires mondiaux de police scientifique, les technologies AFIS connaissent actuellement une demande importante grâce au développement international des applications de délivrance et de vérification (notamment aux passages aux frontières) de passeports et autres documents d'identification biométrique (carte d'identité, carte de santé...).

La performance des algorithmes biométriques de Sagem Sécurité rend ultrarapide l'authentification des porteurs de ces documents et permet par exemple de fluidifier considérablement le passage des voyageurs dans les aéroports.

Les marchés des applications multiples de la gestion des identifications et du contrôle des flux sont fortement concurrentiels ; ils regroupent de nombreux acteurs industriels (L-1 Identity Solutions, Crossmatch...) et de grands intégrateurs (IBM, Unisys...) sur des métiers différents, offrant à Safran l'opportunité de se positionner diversement, dans une logique de concurrence/coopération. Safran compte actuellement parmi les principaux acteurs globaux dans le domaine des solutions d'identité, avec une part de marché que le Groupe estime de l'ordre de 12 % <sup>(2)</sup>.

C'est essentiellement à cet ensemble de solutions que contribuent la filiale néerlandaise Sagem Identification, spécialisée dans l'impression de documents sécurisés, l'américaine MorphoTrak, née de la réunion des activités de Sagem Morpho Inc. avec celles de Printrak, et Sagem Orga, spécialiste des cartes à puce et qui fournit et personnalise les cartes pour les applications du domaine de l'identité.

C'est également au sein de la division Identification de Sagem Sécurité que sont étudiés et mis en œuvre aussi bien des détecteurs et capteurs biométriques utilisés pour des applications de contrôle d'accès physique (tous types de locaux) ou logique (systèmes d'information), que des terminaux sécurisés pour loteries ou de prise de paris, ou des produits, systèmes et services de sécurité des transports :

- sécurité routière, où les produits de Safran couvrent l'ensemble des besoins en matière de contrôle des règles de sécurité routière (vitesse, signalisation...) incluant solutions manuelles et systèmes numériques entièrement automatisés ;
- sécurité ferroviaire, où Safran a plus de cinquante ans d'expérience en signalisation ferroviaire, surveillance, aide à la conduite des trains ou radars de mesure de vitesse des trains et systèmes d'information voyageurs.

## Cartes

Au travers de Sagem Orga et des filiales de cette dernière, Safran est un acteur majeur de la carte à puce (quatrième acteur mondial <sup>(2)</sup> derrière Gemalto, Oberthur Card Systems et Giesecke & Devrient), présent sur tous les segments du marché : téléphonie mobile, cartes bancaires, identité et, plus récemment, accès sécurisé aux réseaux d'entreprise et à internet.

Sur le marché des cartes SIM, Sagem Orga fournit les plus grands opérateurs de téléphonie mobile mondiaux. Acteur de volume et de valeur, la société se distingue par une chaîne logistique à l'état de l'art, organisée à partir de cinq grands centres de production, en Allemagne, en Russie, au Brésil, en Inde et au Mexique, qui ont permis cette année de livrer 340 millions de cartes SIM sur tous les continents.

La communication mobile est en constante évolution, et quatre centres de R&D travaillent activement sur les projets les plus porteurs : le NFC (*near field communication*) qui permet de s'identifier grâce à son téléphone afin, par exemple, de payer ses achats avec son téléphone mobile, le *machine-to-machine* assurant par exemple le suivi d'une flotte de véhicules équipés de modules GSM, ou encore l'identité numérique qui transforme la carte en outil d'authentification sur internet, avec la même fiabilité que sur le réseau de téléphonie mobile.

Dans le domaine bancaire, Sagem Orga fournit les plus grandes banques, partout en Europe, au Brésil, et dans certaines régions d'Asie. En plus des centres de production, la chaîne de valeur repose sur le partenariat avec des sociétés qui personnalisent les cartes avec un maximum de fiabilité et de confidentialité. Ce secteur est aujourd'hui porté par l'extension de la norme EMV (Europay MasterCard Visa) autorisant le paiement par carte dans toute l'Union européenne et au-delà, et le sans-contact qui accélère le paiement et donc le rendement des grandes chaînes de distribution.

Enfin, Sagem Orga contribue au leadership de Safran sur le marché des solutions d'identité en fournissant les cartes à puce des permis de conduire, cartes d'identité ou cartes d'électeurs intégrées par Sagem Sécurité. Associées à la biométrie, ces cartes intéressent également les gouvernements qui souhaitent faciliter la relation entre citoyens et administrations par le biais d'internet. L'excellence des algorithmes de cryptographie que maîtrise Sagem Sécurité est ici un gage de confiance.

Dans le secteur – naissant – de la gestion d'accès et d'identité, Sagem Orga livre aux entreprises des « tokens » à authentification forte qui donnent aux salariés d'une entreprise l'accès logique aux locaux et aux réseaux informatiques. Ils permettent aussi aux cyber-acheteurs de payer en ligne en toute sérénité.

Fortement complémentaires, ces différents segments de marché permettent à la division Cartes de développer sans cesse l'excellence technologique qui est la marque du Groupe et la réactivité indispensable à une industrie en plein essor.

(1) Source : Étude Frost & Sullivan 2007 « World AFIS Market ».

(2) Source : Étude Frost & Sullivan 2009 – Total Smart Card Market 2008.

## 1.4 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

L'activité du groupe Safran est une activité de haute technologie et à forte valeur ajoutée. Qu'il s'agisse de moteurs ou d'équipements aéronautiques, de matériels de défense et de sécurité, les niveaux de technologie recherchés sont très élevés, ainsi que les niveaux de fiabilité exigés, en raison de la criticité des applications. Pour atteindre cet objectif, le groupe Safran fait appel aux meilleures connaissances disponibles dans les domaines de la mécanique, de l'aérodynamique, des écoulements réactifs, de la thermodynamique, des matériaux métalliques ou composites, de l'électronique, de la spectrométrie, de l'imagerie par rayons X, du traitement d'images, du traitement de l'information. La Recherche & Technologie (R&T) couvre l'ensemble des activités d'études, recherches et démonstrations technologiques qui assurent au Groupe la maîtrise des savoir-faire lui permettant de développer ses produits avec un risque, un délai et un coût minimal.

Plus en aval, la Recherche et Développement (R&D) correspond à la conception du produit, la fabrication des prototypes, les essais de mise au point et les essais de qualification servant à démontrer que le produit satisfait aux spécifications du client et aux règlements applicables.

L'ensemble constitue la RTD (Recherche, Technologie et Développement). Il s'agit d'un ensemble d'activités fondamentales pour la mise en œuvre de la stratégie du Groupe. Son coût, dont plus de 60 % est autofinancé, représentait en 2009 environ 1,1 milliard d'euros, soit près de 11 % du chiffre d'affaires du Groupe. Ce niveau traduit l'importance accordée à la préparation de l'avenir et au développement de nouveaux produits et programmes.

La Recherche et Technologie est décentralisée, permettant une efficace focalisation de chaque société sur ses objectifs. Parallèlement, le développement des synergies technologiques est un effort permanent dans le Groupe. Des pôles de compétences appuyés sur les expertises de plusieurs filiales ont été structurés dans les disciplines les plus transverses telles que matériaux et procédés, acoustique, électronique de puissance, monitoring, logiciels critiques...

Des enjeux majeurs orientent la Recherche et Technologie du Groupe et drainent la partie la plus importante des budgets : ils sont en rapport direct avec les positions occupées actuellement par Safran sur ses marchés ou celles visées à terme.

### 1.4.1 Les grands axes technologiques

#### AMÉLIORER LA PERFORMANCE DES MOTEURS

Les objectifs de performance de la propulsion à horizon 2020 et les contraintes d'acceptabilité des futurs moteurs aéronautiques ont été définis il y a deux ans au sein d'ACARE<sup>(1)</sup>. Réduction de la consommation de 20 %, réduction des émissions polluantes de 60 % et diminution du bruit perçu par deux, sous-tendent les initiatives prises pour préparer, entre autres, la succession du CFM56 sur les avions court/moyen courriers de nouvelle génération envisagée au cours de cette décennie.

Cette préparation est structurée selon deux stades technologiques :

- le LEAP-X, moteur turbofan d'architecture classique, intègre, pour ce qui concerne les modules de responsabilité Snecma dans CFM, des technologies avancées comme une soufflante allégée en matériau composite, une turbine basse pression lente et un prélèvement d'énergie augmenté destiné à la production d'électricité à bord. Ce moteur, disponible dès l'échéance 2014, apportera des améliorations déterminantes par rapport aux performances actuelles notamment en termes de consommation de carburant. Il est désormais sélectionné pour le C919<sup>(2)</sup> ;
- le deuxième stade intègre un niveau plus élevé d'innovation, dans la ligne ACARE dont les objectifs imposent des ruptures dans l'architecture des moteurs. À cet effet, plusieurs voies, telles que la soufflante contrarotative, « *open rotor* », font l'objet d'explorations poussées dans le cadre de programmes européens, comme VITAL, programme du 6<sup>e</sup> PCRD<sup>(3)</sup> piloté par Snecma, ou DREAM<sup>(4)</sup> qui vient d'être lancé au titre du 7<sup>e</sup> PCRD. Ces concepts pourront être ultérieurement évalués par des

démonstrations réalisées dans le cadre de la *Joint Technology Initiative* « Clean Sky ». Ce programme, approuvé fin 2007 par le Conseil européen, accompagnera les développements technologiques jusqu'en 2014.

Le transport régional et le transport d'affaires sont deux segments de l'aéronautique à fort potentiel de développement : ils sont demandeurs de moteurs de nouvelle génération aux consommations réduites et bénéficiant d'une empreinte sonore moindre. Sur ces segments, Safran met à profit l'expérience acquise sur les modules basse pression grâce au CFM56, sur les parties chaudes grâce au M88, ainsi que les avancées obtenues sur plusieurs programmes européens depuis le 5<sup>e</sup> PCRD. Le moteur SaM146 a réalisé une grande partie de ses essais en vol sur les premiers Superjet 100, dont la mise en service est prévue en 2010 et le démonstrateur du corps HP du Silvercrest, moteur destiné à l'aviation d'affaires, a passé avec succès le stade des essais au sol.

Les turbines d'hélicoptère sont également soumises à des impératifs de réduction de la consommation et de moindre impact environnemental. À cet effet, Turbomeca a entrepris des programmes technologiques couvrant des domaines similaires afin de répondre aux besoins futurs des marchés d'hélicoptères : un démonstrateur est notamment en préparation dans la gamme des 800 kW. En outre, Turbomeca mène des études en collaboration avec ses clients pour identifier des innovations dans le domaine de l'intégration motrice.

Le besoin d'alléger les avions et les hélicoptères et leurs équipements induit un recours accru aux matériaux composites. Les moteurs et équipements de Safran, qu'il s'agisse de moteurs,

(1) ACARE : Advisory Council for Aeronautics Research in Europe.

(2) C919 : Projet d'avion court-moyen-courrier chinois lancé en 2009.

(3) PCRD : Programme Cadre pour la Recherche et le Développement technologique.

(4) DREAM : ValiDation of Radical Engine Architecture Systems.

de nacelles, de trains d'atterrissage ou de freins, se caractérisent par des sollicitations très fortes, et notamment plus sévères que celles concernant d'autres parties de l'avion, telles que la cellule. Aussi, des solutions technologiques spécifiques sont développées par le Groupe dans le domaine des matériaux composites. L'intégration de contrefiches en carbone composite tissé multi-D sur les trains d'atterrissage du B787 Dreamliner est une parfaite illustration du positionnement « pionnier » de Safran dans l'innovation technologique. Snecma Propulsion Solide est, dans ce domaine, le Centre de Compétence pour les composites thermostrostructuraux dont l'introduction sur les moteurs aéronautiques est un enjeu justifiant plusieurs projets.

La poursuite de l'effort de recherche dans la propulsion fusée, domaine d'avenir où les exigences technologiques sont très élevées, est une des priorités de Safran. Le résultat récent le plus marquant est la qualification des trois propulseurs du M51 après quatre vols expérimentaux parfaitement réussis qui autorisent la mise en service de ce missile de nouvelle génération en 2010.

## L'AVION PLUS ÉLECTRIQUE

La mutation vers un recours accru à l'énergie électrique, entamée sur les programmes A380 et B787, se poursuit et sera un trait distinctif de la future génération d'avions court/moyen courriers. Safran se doit d'inscrire sa future offre d'équipements dans cette voie, et à ce titre de préparer les technologies qui les rendront compétitifs en termes de performances, fonctionnalités et coût de possession.

À cet effet, le Groupe mène avec les avionneurs plusieurs programmes technologiques dans un cadre européen ou français. En France, plusieurs projets ont été lancés au sein des pôles de compétitivité mis en place par le gouvernement pour favoriser la recherche et l'innovation dans le secteur. À l'intérieur du Groupe, des projets ont également vu le jour, au sein du centre d'excellence SPEC <sup>(1)</sup> consacré aux technologies de l'électronique de puissance, et dans le cadre de l'initiative AMPERES dédiée aux démonstrations de systèmes à forte intégration. Cet effort est accompagné de nombreuses coopérations, académiques avec une quinzaine de laboratoires du CNRS ayant donné lieu en 2009 à la signature de

la convention POCA, et technologiques avec des partenaires comme Alstom, Schlumberger, Schneider, Valeo, chacun étant reconnu en pointe en électrotechnique dans son secteur.

## DÉFENSE SÉCURITÉ

### La Navigation

Les marchés de la navigation aérienne, terrestre, navale, satellitaire et des armements sont en développement et en mutation : l'intégration des mobiles dans des ensembles coopératifs, les besoins croissants d'autonomie, le nécessaire continuum entre sol et bord au moyen de liaisons sécurisées sont quelques moteurs du renouvellement de la demande et des technologies associées. Cette approche a par exemple débouché en 2009 sur un concept innovant de viseur hybride GRH-optronique <sup>(2)</sup> dont les performances sont au meilleur niveau mondial.

### L'Avionique

Avec la création de la division Safran Electronics, ont été entrepris des efforts plus structurés et plus ambitieux en matière d'électronique embarquée et d'ingénierie des systèmes. Le Groupe a entrepris l'harmonisation de ses processus et s'est positionné comme un acteur du progrès technologique de ces domaines en prenant une part significative dans le projet européen CESAR de la *Joint Undertaking* ARTEMIS en tant que coordinateur technique.

### La Sécurité

Le maintien du leadership de Sagem Sécurité dans les systèmes biométriques, les terminaux associés et les systèmes de titres d'identité est assuré par un effort de R&T notable sur l'amélioration des algorithmes d'identification et de capture des données biométriques, ainsi que sur l'accroissement des capacités anti-fraude ou l'extraction d'information dans des contextes difficiles. En outre, la croissance externe, à l'occasion de l'acquisition de la division Homeland Protection de GE, a ouvert, avec la détection d'explosifs et autres substances illicites, un nouvel axe stratégique technologique dont le développement marquera les prochaines années.

## 1.4.2 Partenariats scientifiques et techniques

Pour mettre en œuvre sa stratégie de R&T, Safran prend appui sur des partenaires qui lui apportent expertise scientifique et technologique. Ainsi sont réunies les deux conditions du succès : la perception des besoins avérés ou latents des marchés par le contact client et l'ouverture sur l'univers de plus en plus complexe et multidisciplinaire de la science et la technologie.

En 2009, Safran s'est doté d'un Conseil Scientifique présidé par Georges Charpak et rassemblant sept personnalités scientifiques de rang mondial et couvrant les grandes disciplines en rapport avec les activités du Groupe. Ce Conseil émet en particulier des recommandations sur la structuration et la qualité des collaborations scientifiques du Groupe.

Pour les premiers échelons de la R&T, Safran a construit en France un réseau de partenaires scientifiques au sein de la recherche universitaire ou appliquée. L'ONERA en est un partenaire privilégié et intervient dans de nombreux domaines : aérodynamique, énergétique, matériaux... Mais au-delà, ce sont 15 laboratoires

ou instituts avec lesquels Safran a conclu des accords de partenariat de long terme qui en font de véritables pôles externes de recherche dans plusieurs domaines. Les partenariats avec ces laboratoires s'inscrivent dans leur majorité dans un accord-cadre entre Safran et le CNRS, qui a été renouvelé en 2008. Au total, Safran soutient les travaux de quelque 150 doctorants et apporte à ses partenaires scientifiques un support financier annuel significatif. Safran intensifie aussi ses collaborations avec le CEA : après le LCTS <sup>(3)</sup>, un deuxième laboratoire commun devrait voir le jour prochainement dans le domaine de l'imagerie et des techniques de vision. En outre, Safran est membre fondateur de la FNRAE (Fondation Nationale de Recherches pour l'Aéronautique et l'Espace) et de la Fondation de Coopération de Recherche à laquelle est adossé le RTRA (Réseau Thématique de Recherches Avancées) Aéronautique et Espace de Toulouse. Safran est aussi un acteur majeur de plusieurs pôles de compétitivité, en particulier de System@tic, d'Aerospace Valley et d'ASTech.

(1) SPEC : Safran Power Electronics Center.

(2) GRH : Gyromètre Résonnant Hémisphérique.

(3) LCTS : Laboratoire des Composites Thermos-Structuraux.

Safran est actif dans les instances et programmes de l'Union européenne. Le Groupe a participé à la construction des SRA <sup>(1)</sup> et est membre de l'ACARE. Dès les premiers PCRD, il a joué un rôle de premier plan sur les programmes de recherches aéronautiques, en particulier ceux consacrés à la réduction des nuisances et à la préservation de l'environnement. Il contribue activement à la mise au point de briques technologiques et à la démonstration des solutions satisfaisant les objectifs ACARE 2020. Plus récemment, Safran a pris une part active dans la fondation de la *Joint Undertaking Clean Sky* qui réunit les acteurs les plus importants de la R&D aéronautique et la Commission européenne dans

le cadre du programme de démonstrations portant sur les cellules, les moteurs et les systèmes qui s'achèvera en 2013.

Safran collabore en outre avec plusieurs universités prestigieuses aux États-Unis, parmi lesquelles Stanford et Virginia Tech.

La propriété intellectuelle de ces travaux est définie contractuellement au démarrage des projets entre les partenaires. Le principe généralement admis est que la propriété intellectuelle est dévolue aux partenaires qui les ont menés ou cofinancés, et que dans tous les cas Safran bénéficie à minima des droits d'exploitation dans son domaine.

### 1.4.3 Innovation et propriété intellectuelle

L'innovation est au cœur de la stratégie de Safran : la compétitivité de ses produits repose en grande partie sur l'intégration réussie de rupture ou différenciation technologique apportant au client un avantage décisif. Plusieurs exemples suffisent à démontrer la capacité de Safran à produire des innovations de rupture dans des domaines aussi variés que le frein électrique, l'aube fan composite, le gyroscope à résonance hémisphérique, etc. La mise en place d'équipes transverses, exploitant la diversité des expertises disponibles dans le Groupe, constitue une organisation efficace et performante, de plus en plus pratiquée sur des projets innovants.

Des outils méthodologiques pour favoriser la recherche d'innovations font l'objet d'expérimentations dans plusieurs sociétés du Groupe. Des méthodes nouvelles sont testées pour résoudre des problèmes techniques difficiles et concevoir des architectures innovantes plus performantes, en rupture avec l'existant. L'objectif est de mettre en œuvre les outils et méthodes les mieux adaptés à la diversité des besoins des sociétés du Groupe.

Le développement de l'expertise technique est aussi un élément stratégique pour préparer les défis technologiques de demain. L'organisation en réseaux d'experts est maintenant opérationnelle, se concrétisant par exemple en 2009 par la première convention

des experts du Groupe rassemblant quelque 250 experts émérites et seniors.

La Propriété Intellectuelle revêt une importance croissante dans un contexte de globalisation des marchés et d'une concurrence qui s'intensifie. Elle répond à un besoin opérationnel, en renforçant et sécurisant les positions commerciales de Safran. Plusieurs actions ont été menées récemment pour améliorer l'efficacité globale au niveau du Groupe : un comité propriété intellectuelle a été mis en place pour mutualiser les efforts et renforcer les synergies. Le dynamisme dans la créativité et la capacité des équipes à innover sont démontrés par le nombre croissant de brevets déposés : au cours de l'année 2009, près de 500 brevets, en progression constante au cours des dernières années ; à périmètre comparable, ceci positionne le groupe Safran parmi les tout premiers déposants français <sup>(2)</sup>. Au total, le portefeuille du Groupe rassemble plus de 13 000 brevets à travers le monde, confortant sa position de leader mondial dans un grand nombre de domaines.

#### Dépendance

Safran n'a pas identifié de dépendance à des brevets, licences, contrats industriels ou procédés de fabrication susceptible d'avoir une influence sensible sur le Groupe.

## 1.5 RESSOURCES HUMAINES

La politique Ressources Humaines du groupe Safran se déploie autour de quatre axes stratégiques :

- accompagner les évolutions du Groupe et préparer l'avenir ;
- renforcer la cohésion sociale et promouvoir la diversité ;
- attirer et retenir les talents, développer les perspectives de carrière ;
- accompagner le développement international du Groupe.

#### ACCOMPAGNER LES ÉVOLUTIONS DU GROUPE ET PRÉPARER L'AVENIR

- Dans un Groupe en constante évolution, l'accompagnement des changements d'organisation constitue un enjeu fort pour les équipes RH afin :

- d'assurer le support juridique permettant de sécuriser les procédures légales ;
- de définir et négocier les statuts sociaux affectés par ces changements ;
- d'organiser, coordonner et suivre les mobilités liées à ces évolutions.

L'accompagnement des évolutions du Groupe implique également une bonne connaissance des besoins de Safran en termes de métiers et de compétences à moyen terme.

- Le Groupe a lancé en 2009 d'importants chantiers de modernisation de sa gestion. Les projets engagés dans le domaine des Ressources Humaines concernent la paie et la gestion administrative du personnel, la formation, le recrutement et la mobilité.

(1) SRA : *Strategic Research Agenda*.

(2) 4<sup>e</sup> au classement INPI 2009 du 23 mars 2010.



En 2009, le chantier paie et administration s'est traduit par la mise en place d'un centre de services, destiné à prendre en charge, à terme, ces activités pour l'ensemble du Groupe en France.

La création, au niveau du Groupe, d'une Direction de la formation et du développement managérial d'une part, et d'une Direction des cadres et ingénieurs d'autre part a été décidée en fin d'année.

- Le référentiel des métiers Groupe mis en place en 2007 permet de suivre les effectifs du Groupe par métier, de conduire des analyses prospectives (évolutions quantitatives et qualitatives des métiers en accompagnement des évolutions stratégiques du Groupe) et de déterminer des actions à mettre en place notamment dans le domaine du recrutement, de la formation et de la mobilité.

Une négociation d'un accord GPEC <sup>(1)</sup> au niveau Groupe est par ailleurs en cours. Elle a pour objectif de compléter les accords GPEC des sociétés par un dispositif Groupe permettant notamment :

- d'organiser l'information des instances représentatives du personnel sur la stratégie et les perspectives du Groupe à moyen terme et sur les conséquences prévisibles en matière d'emploi ;
  - d'analyser à partir du référentiel métiers Groupe et de données consolidées sur l'emploi au sein des sociétés, les ressources actuelles et les évolutions prévisibles des besoins en termes de métiers et de compétences ;
  - d'identifier au niveau Groupe les métiers en croissance, en décroissance, ainsi que les métiers fragilisés ou menacés et de déterminer les mesures spécifiques à mettre en place ;
  - de développer la construction de parcours professionnels et l'employabilité au sein du Groupe ;
  - d'anticiper et de gérer les fins de carrière.
- Dans les métiers de haute technologie du Groupe, la formation est un vecteur décisif de progrès individuel et collectif. Safran y investit près de 4 % de la masse salariale. L'Université Safran coordonne et complète les dispositifs de formation des sociétés par des modules dédiés aux managers et futurs dirigeants du Groupe.

## RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ

- La cohésion sociale est un enjeu majeur pour assurer une croissance harmonieuse du Groupe.

Cet objectif est réalisé grâce :

- à la construction d'un socle d'avantages sociaux communs à l'ensemble des salariés du Groupe (Participation mutualisée, Plan d'Épargne Groupe, Prévoyance...);
  - à l'incitation à la convergence des dispositifs et des pratiques sociales (orientations sur la politique salariale, cadrages sur l'intéressement, la GPEC...);
  - au développement du dialogue social avec la mise en place du Comité de Groupe et du Comité d'Entreprise Européen.
- La promotion et la gestion de la diversité et de l'égalité des chances sont considérées comme des facteurs de cohésion et de performance du Groupe.

L'engagement de Safran dans la lutte contre les discriminations et pour l'égalité des chances porte notamment sur l'insertion dans l'emploi et la formation des personnes handicapées, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,

l'insertion des jeunes issus des quartiers défavorisés et la gestion des salariés seniors.

Des actions de sensibilisation, de communication et la fixation d'objectifs quantifiés dans ces domaines marquent la volonté de Safran de donner une impulsion forte au positionnement citoyen du Groupe sur ces questions.

## ATTIRER ET RETENIR LES TALENTS, DÉVELOPPER LES PERSPECTIVES DE CARRIÈRE

Recruter les meilleurs profils et leur offrir des perspectives de carrière attractives sont au centre de la politique RH de Safran.

Le Groupe a donc poursuivi en 2009 sa campagne de communication vers les jeunes diplômés et les candidats expérimentés pour mieux faire connaître l'ensemble de ses métiers et les opportunités de stages et de carrières au sein du groupe Safran (2 000 étudiants accueillis en stage en 2009).

Safran a également renforcé sa présence dans ses écoles et universités cibles en France et à l'international (conférences métiers, événements autour du sponsoring nautique, visites de sites industriels, forums, renforcement de ses partenariats et participation aux instances dirigeantes d'écoles et d'universités cibles).

Le développement des perspectives de carrière au sein du Groupe est organisé et encouragé par la mise en place de comités de carrière, la valorisation de la mobilité, le développement d'actions de formation, d'adaptation ou de reconversion et l'implication de l'Université Safran pour préparer les managers à la prise de nouvelles responsabilités.

Un nouveau dispositif d'accompagnement des salariés dans la construction de leur parcours professionnel a été déployé en 2009 : le bilan d'étape.

Au travers d'un rendez-vous avec un conseiller développement Safran à des dates d'anniversaires importantes (30, 40 et 50 ans), ce dispositif individuel est un outil d'anticipation des actions à mettre en œuvre en termes de formation, apprentissage ou reconversion.

Des outils visant à renforcer la détection des talents et le suivi des populations stratégiques pour le Groupe sont par ailleurs en cours de déploiement.

Le Groupe assure une gestion centralisée et harmonisée des cadres supérieurs et des cadres à haut potentiel. L'objectif est d'identifier, former et fidéliser les talents internes pour assurer la succession des dirigeants du Groupe.

## ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL DU GROUPE

La dimension internationale du Groupe nécessite la mise en œuvre d'une politique RH en cohérence avec cette évolution.

Elle se traduit notamment par :

- l'inclusion des managers internationaux dans le processus de management des dirigeants avec l'extension aux filiales internationales des comités de carrière et des revues de managers destinées à détecter les hauts potentiels.

Le développement à l'international des programmes de l'Université Safran permet un croisement des cultures et une meilleure connaissance par les managers de la réalité internationale du Groupe ;

(1) GPEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences.

- la valorisation de la mobilité à l'international, avec la création d'une charte mobilité Groupe et d'une bourse de l'emploi ouverte sur l'étranger ;
- l'amélioration et l'harmonisation de l'accompagnement de l'expatriation et le développement d'autres modalités de départ à l'étranger ;

- le déploiement de l'actionariat à l'international à travers un Plan d'Épargne Groupe International (PEGI).

La volonté du Groupe est de poursuivre et d'accentuer l'internationalisation des équipes en accueillant un plus grand nombre d'internationaux dans les structures françaises et en développant les opportunités de carrière dans les filiales hors de France.

## 1.6 VALEURS ET ÉTHIQUE DU GROUPE

Safran s'appuie sur des valeurs et une éthique partagées par l'ensemble de son personnel. Il veille à ce que ses activités soient conduites conformément à des standards élevés d'honnêteté, d'intégrité et d'exigence professionnelle. Ces valeurs et cette éthique doivent permettre de répondre pleinement à la confiance que placent dans le Groupe, ses clients, son personnel, ses actionnaires, ses fournisseurs et l'ensemble de ses partenaires.

### LES VALEURS DU GROUPE

Safran s'est doté de sept valeurs sur lesquelles il fonde son identité et affirme son image vis-à-vis de toutes ses parties prenantes. Promues sur chaque site du Groupe, ces valeurs sont les suivantes :

- la priorité au client ;
- le respect des engagements dans le respect de la Charte d'Éthique ;
- l'innovation ;
- la réactivité ;
- la puissance de l'équipe ;
- la valorisation des hommes ;
- la responsabilité citoyenne.

### L'ÉTHIQUE DU GROUPE

#### La Charte d'Éthique

Depuis 2005, Safran dispose d'une Charte d'Éthique formalisant les principes et corps de références communs du Groupe, afin que chacun de ses salariés s'y réfère en toutes circonstances. Les règles qui sont rappelées n'ont pas pour but de se substituer ou d'aménager les lois et règlements en vigueur, mais de donner à chacun, des éléments d'appréciation et des références dans la conduite de ses activités professionnelles.

#### Comportement à l'extérieur du Groupe

##### Respect des lois

Dans tous les pays où il exerce ses activités, le personnel du Groupe respecte les lois en vigueur. La connaissance et la compréhension de ces lois peuvent être parfois difficiles dans des environnements culturels et juridiques très différents de ceux dans lesquels le personnel a travaillé jusqu'alors. En cas d'interrogation, il devra immédiatement s'adresser à sa hiérarchie ou à la direction juridique. Les personnels qui travaillent dans une filiale commune d'une société du Groupe et d'une société

étrangère doivent respecter les lois du pays de la filiale commune, celles des pays où elle exerce ses activités et celles du ou des pays de leurs actionnaires.

Le Groupe applique les conventions internationales relatives à la lutte contre la corruption des agents publics.

#### Comportement à l'égard des clients

Chaque membre du personnel doit respecter les principes de loyauté et d'intégrité vis-à-vis des clients.

Compte tenu de la nature des produits et services réalisés par le Groupe, aucun compromis n'est acceptable dans le domaine de la sécurité. Toute situation qui poserait question à un membre du personnel devra être immédiatement soumise à sa hiérarchie ou au responsable Qualité.

#### Relations avec les actionnaires

Le Groupe fournit à ses actionnaires une information complète, transparente et régulière. Il est attentif à la mise en œuvre des principes et recommandations internationaux en matière de gouvernance d'entreprise.

#### Relations avec les fournisseurs

Le Groupe effectue ses choix sur la base de critères objectifs fondés sur le seul intérêt du Groupe.

La performance et l'excellence doivent être exigées des fournisseurs afin de permettre au Groupe de satisfaire pleinement les attentes des clients.

Le Groupe s'interdit de recourir à des fournisseurs qui utiliseraient le travail des enfants ou le travail forcé.

#### Intégrité

Les salariés du Groupe s'interdisent de porter atteinte à la réputation du Groupe, à l'intégrité de son patrimoine et à ses systèmes d'information.

Les activités rémunérées de tout type que chacun peut avoir en dehors de son emploi doivent être exemptes de conflits d'intérêt avec les fonctions exercées dans le Groupe.

De même, devront être abordées avec la plus grande circonspection les prises de participations, directes ou par personne interposée, dans les entreprises en relation d'affaires avec le Groupe. De telles restrictions ne s'appliquent pas aux sociétés cotées, sauf l'usage d'informations privilégiées qui constitue le délit d'initié.

En aucun cas un salarié du Groupe ne devra accepter de cadeaux ou d'avantages, si ce n'est symboliques, de la part des fournisseurs.

De même, personne ne proposera ou ne consentira de tels cadeaux ou avantages dans le but d'obtenir un marché.

Personne ne devra se comporter de façon complaisante à l'égard de la corruption active ou passive.

### Développement durable

Aujourd'hui, plus que jamais, préserver l'environnement est une mission essentielle de tous les salariés du Groupe. Cette mission commence dès la conception des produits et concerne tout le processus industriel.

### Activités politiques et religieuses

Le Groupe ne finance aucun parti politique.

Les activités politiques et les pratiques religieuses que peuvent avoir les membres du personnel s'exercent exclusivement en dehors des lieux et du temps de travail.

### Comportement à l'intérieur du Groupe

#### Protection du caractère confidentiel de certaines informations

Chacun, par ses fonctions, a accès à des informations confidentielles qui, même partielles, constituent un actif important du Groupe et qui ne doivent pas être connues de la concurrence.

De même, il peut être détenteur d'informations concernant la Défense Nationale. Aussi, il est essentiel de garder toujours la conscience de l'importance de la protection de telles informations à l'égard des tiers.

Parallèlement, dans chaque société du Groupe, chacun veillera à ce que l'information nécessaire à la bonne exécution du travail circule normalement à l'intérieur ou à l'extérieur et s'assurera en permanence de son exactitude.

#### Respect des personnes

La sécurité et la santé des personnes sont un objectif essentiel de tous les employés du Groupe.

Le Groupe a pour principe d'assurer l'égalité des chances à tous ses employés. Le recrutement et les promotions sont effectués en fonction des seules qualités professionnelles, sans discrimination. Le Groupe garantit à chacun le respect de sa dignité et de sa vie privée.

Le Groupe a en outre dans ses valeurs de réunir les conditions permettant à chacun l'épanouissement dans sa vie professionnelle.

L'autorité hiérarchique ne peut être utilisée à d'autres fins que celles d'assurer le bon fonctionnement de l'entreprise. Elle doit être exercée avec mesure et discernement, et ne conduire à aucun abus ou brimade.

#### Respect de la Charte d'Éthique

Le Groupe porte à la connaissance de chaque salarié le contenu de la Charte d'Éthique, au respect de laquelle le salarié est tenu.

Il appartiendra à chacun, en cas de doute sur la conduite qu'il doit tenir, de consulter sans attendre sa hiérarchie ou la Direction Juridique du Groupe.

#### Mise en œuvre de la démarche éthique

Afin de garantir l'application des principes de la Charte d'Éthique, Safran a défini des exigences communes en matière de contrôle,

applicables à toutes les sociétés du Groupe. Ces exigences sont déclinées, en général de manière spécifique, sous forme de procédures détaillées et directives, par chacune des filiales du Groupe, en prenant en compte le besoin d'ajustement aux réglementations applicables à leur organisation propre, leurs produits et leur marché.

Dans un esprit d'amélioration continue, Safran organise régulièrement des audits relatifs à l'application de cette procédure, avec la mobilisation des directions concernées : affaires internationales, audit et contrôle interne.

La démarche éthique du Groupe est particulièrement justifiée dans les deux domaines suivants :

#### Prévention de la corruption dans le cadre des activités commerciales

Un des principes de la Charte d'Éthique du groupe Safran est le strict respect des législations qui lui sont applicables et en particulier toutes les lois et réglementations applicables en matière de commerce international et les standards d'éthique et d'intégrité. Ainsi, Safran prohibe toute forme de corruption dans ses transactions commerciales, au plan national ou international, au profit d'acteurs du secteur public comme du secteur privé.

Par ailleurs, Safran et toutes les sociétés du Groupe ont signé les « *Common Industry Standards* » qui ont été rédigées par l'*Aerospace and Defence Industry Association of Europe* – ASD et qui vise à promouvoir et renforcer les pratiques d'intégrité parmi ses membres.

Ce document définit les principes permettant d'établir des normes rigoureuses, d'échanger les meilleures pratiques, de promouvoir des programmes de contrôle et de formation, et plus généralement d'établir et de diffuser des positions communes à l'industrie européenne dans les domaines de l'éthique et de la lutte contre la corruption, afin que soit respectées et appliquées les lois nationales de lutte contre la corruption, prises en application de la Convention de 1997 de l'OCDE sur la lutte contre la corruption et de la Convention des Nations unies contre la corruption (« CNUCC »), ainsi que toutes les autres lois en la matière.

Pour garantir l'application de ces principes, Safran a mis en œuvre un programme de conformité commerciale qui a été défini dans un double souci de responsabilisation des acteurs et de protection du Groupe et des sociétés.

Ce programme de conformité est sous la responsabilité de la Direction du Développement International du Groupe – la DDI, qui s'appuie sur une Direction Centrale de la Conformité Commerciale, animée par un « *Trade Compliance Officer* » Groupe.

Ce programme inclut :

- la définition et la mise en œuvre des règles strictes et la procédure associée (disponible pour tout le personnel sur intranet) en matière de Choix et Gestion des Consultants. Cette procédure assure la validation en toute indépendance et sans pression commerciale, du choix des consultants proposé par les sociétés, et approuve les projets de contrat associés au regard des exigences d'intégrité commerciale. Elle est mise en place et amendée chaque année afin, d'une part, d'intégrer les évolutions des réglementations en matière de lutte contre la corruption et, d'autre part, de diffuser les meilleures pratiques identifiées dans l'ensemble du Groupe ;
- la réalisation d'audit externe (« *due diligence* ») par une société indépendante du Groupe, sur tous les consultants ;

- le contrôle de la mise en place et du respect, par les sociétés du Groupe, de la procédure en vigueur : des revues de conseil en conformité des dossiers de consultants sont organisées par la DDI régulièrement au sein des sociétés, et des audits sont menés par la Direction de l'Audit et du Contrôle Interne du Groupe. Ces audits ont pour but de contrôler la bonne application de la procédure, de s'assurer du respect des procédures comptables, notamment le contrôle des facturations émises par les consultants, de veiller à ce que tous les paiements effectués à un consultant soient justifiés par des services effectivement accomplis et à ce que leurs montants ne soient pas supérieurs aux pratiques du marché.

- la constitution d'un réseau de « *Trade Compliance Officers* » (TCO) dans les sociétés. La DDI est chargée de leur apporter toute information et aide utile à l'exercice de leur mission. Les TCO sont sous la responsabilité fonctionnelle du *Trade Compliance Officer* Groupe. Ils/elles ont par délégation de leur Président Directeur Général ou directeur, la responsabilité personnelle de garantir la stricte conformité des opérations commerciales de la société avec l'ensemble des procédures et instructions du Groupe en matière d'anti-corruption.

Ils/elles doivent s'assurer que les personnes exposées et concernées de leurs sociétés ont ou recevront une information et une formation sur le programme de conformité commerciale par Safran, et diligenter toute revue permettant de s'assurer du respect des exigences de la procédure.

Les TCO doivent également nommer des *Trade Compliance Correspondent* (TCC) dans chacune des filiales de la société dont ils/elles relèvent, lorsque celles-ci ont une activité commerciale indépendante ;

- la formation des Directions Générales, des Comités Centraux et de tout le personnel exposé ou concerné dans les sociétés (commerciaux, administratifs, financiers...) par les activités commerciales.

Pour actualiser les informations diffusées aux salariés de Safran au cours des séances de formation, le Groupe a mis en place un observatoire de la conformité (suivi de l'évolution des réglementations, usages et pratiques en matière de lutte contre la corruption quel que soit le pays), en partenariat avec la société ADIT (100 % publique), diffusé bimestriellement à l'ensemble des personnels concernés. En complément, DDI publie des bulletins hebdomadaires d'informations sur l'actualité réglementaire dans le domaine de la lutte contre la corruption et les affaires de criminalité économique dans le monde entier.

L'axe de prévention de la corruption dans le cadre des activités commerciales est une priorité absolue du Groupe.

### Contrôle des exportations et réexportations vers des pays tiers

Les exigences communes en matière de contrôle des exportations et réexportations vers des pays tiers sont définies dans un Standard de Conformité Safran. Celui-ci a été structuré autour de neuf domaines de conformité (mise en place de l'organisation, préparation par chaque société d'un Programme Interne de Contrôle, formation et sensibilisation, identification des besoins en autorisation d'exportation, management des demandes d'autorisation d'exportation, mise en place des autorisations d'exportation, suivi et audit du Programme de Contrôle, contrôle des transferts de technologie (données et logiciel), traitement des non-conformités aux réglementations applicables). Ce Standard de Conformité prépare les sociétés à obtenir rapidement une « certification » par toute autorité gouvernementale qui souhaiterait vérifier

la rigueur des industriels, dans le cadre de la directive européenne sur les transferts intra-communautaires d'équipements de défense.

L'engagement, au plus haut niveau de la direction du Groupe, à respecter les réglementations applicables a permis la mise en place d'une organisation dédiée. Cette organisation comprend :

- une Direction du Contrôle des Exportations – Groupe, rattachée au directeur général adjoint Développement International, qui définit la politique générale, vérifie dans chaque société, l'application des exigences du Groupe, apporte son expertise aux opérations menées par les sociétés et représente le Groupe devant les instances gouvernementales et professionnelles concernées ;

- un « directeur délégué – *Empowered Official* » (membre du Comité de Direction), dans toute entité juridique du Groupe ayant des activités d'importation et/ou d'exportation. Il a, par délégation de son Président Directeur Général, la responsabilité personnelle de s'assurer de la conformité des exportations de la société avec tous ses engagements ;

- un « Responsable Contrôle des Exportations – *Export Control Officer* (ECO) » dans chaque société qui est nommé par son Président Directeur Général pour assister le directeur délégué. Il s'appuie lui-même sur un réseau de Correspondants Contrôle des Exportations – *Export Control Managers* (ECM), dans les principaux départements opérationnels concernés ;

- un « Comité de Coordination Groupe – Contrôle des Exportations – *Group Export Compliance Committee* ». Il a pour mission de proposer à la direction générale, les actions, organisation et directives permettant de garantir la conformité du Groupe avec les lois et réglementations nationales et internationales applicables en la matière, et de la tenir informée des progrès accomplis, des difficultés rencontrées et des risques.

Le réseau des Responsables Contrôle des Exportations et des Correspondants Contrôle des Exportations compte aujourd'hui plus de 200 personnes dans le monde entier.

Safran organise des formations ciblées pour les chefs de projets et les acheteurs, et met à la disposition des sociétés des supports de formation qu'elles doivent ajuster aux réglementations applicables, à leur organisation propre, à leurs produits et à leur marché. Plus de 2 000 personnes en France et 150 aux États-Unis ont déjà reçu une formation.

Safran a développé entièrement un site web unique « Contrôle des Exportations » qui est un outil de sensibilisation et d'aide pratique à tout le personnel partout dans le monde afin d'assurer le respect des réglementations nationales, européennes et étrangères en vigueur relatives au contrôle des exportations de matériel de guerre ou double usage. Ce site met en particulier à leur disposition l'organisation en Groupe en la matière, les textes réglementaires et législatifs, les procédures et instructions Groupe, des fiches pratiques par réglementations applicables, l'accès rapide aux listes de pays sous embargos et de personnes avec lesquelles le commerce est interdit, des outils de formation, etc.

La Direction de l'Audit et du Contrôle Interne effectue des audits réguliers des sociétés du Groupe afin d'obtenir les preuves de la mise en œuvre du standard de conformité. Safran, dans certains cas complexes, fait appel à des cabinets extérieurs indépendants pour effectuer des audits complémentaires. Toutes les principales sociétés du Groupe ont été auditées en fin 2009. Des plans d'amélioration sont en cours de mise en place.

Dans le cadre des audits réguliers de leur système qualité et de la conformité de leurs opérations, l'audit interne de la société et/ou la Direction Qualité vérifient aussi que :

- les employés concernés ont une connaissance suffisante des lois et réglementations applicables ;
- les procédures et instructions constituant leur Programme Interne de Contrôle sont suivies et sont efficaces.

Safran s'assure également que les sociétés détectent, évaluent et rendent compte des non-conformités suspectées aux réglementations applicables et prennent toutes dispositions pour prévenir des problèmes similaires.

En conclusion, comme pour la lutte contre la corruption, Safran entend être au plus haut standard possible du domaine.

## 1.7 DÉMARCHE SAFRAN+

Début 2009, SAFRAN a décidé de donner une nouvelle dimension à sa démarche de progrès tout en s'appuyant sur les acquis méthodologiques de la démarche Action V antérieure en lui assignant des objectifs plus ambitieux.

Nommée « Safran+ », cette nouvelle impulsion a pour vocation de donner un nouvel élan aux projets et actions de progrès pour renforcer la performance du Groupe et dégager les ressources financières indispensables à son développement, dans un environnement économique particulièrement difficile.

Safran+ concerne toutes les sociétés, activités et fonctions du Groupe, en France comme à l'étranger.

Les objectifs de Safran+ sont :

- obtenir une moyenne annuelle de gain de productivité brut de l'ordre de 1,5 % à 2 % du chiffre d'affaires ;
- réduire le besoin en fonds de roulement ;
- identifier les processus générateurs de pertes ou d'aléas et mettre en place les plans d'actions correctifs.

L'atteinte de ces objectifs s'appuie sur un tryptique :

- une vague d'amélioration continue générée dans l'ensemble du Groupe par :
  - la généralisation du Lean Sigma selon le standard Groupe et en visant les objectifs chiffrés de certification de Black Belt et Green Belt,
  - l'innovation participative menée au niveau des équipes,
  - l'optimisation systématique de la chaîne logistique amont ;
- un ensemble de quatre projets « en rupture », fédérateurs et menés sur l'ensemble du Groupe pour créer un effet d'échelle et pilotés par un responsable « Groupe » :
  - réduction des frais généraux,
  - modernisation de la gestion du Groupe,
  - réduction du BFR,
  - efficacité du développement, de la recherche et de l'industrialisation ;
- les projets spécifiques des sociétés composant le Groupe, eux-mêmes structurés selon un petit nombre d'axes forts permettant de focaliser les ressources.

Le management de Safran+ s'appuie sur une dynamique de pilotage et d'évaluation mise en place du niveau le plus fin au niveau le plus global. Elle est structurée par :

- un référentiel de mesure des gains ;
- un reporting périodique des gains réalisés ;
- des revues organisées régulièrement dans les sociétés de rang 1 par le Groupe (au moins deux fois par an) et dans chaque établissement, division ou filiale par les sociétés.

Les actions de progrès s'imposent à tous et partout. Celles-ci se déploient par la prise en compte dans les objectifs de chacun d'actions de progrès et par la conduite de projets menés par des équipes dédiées. Il est porté par l'ensemble des managers dont le Progrès est une mission essentielle.

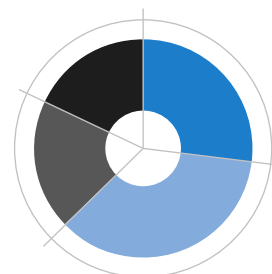
L'animation de la démarche est faite au niveau de Safran par la Direction correspondante et relayée par la Direction de la Démarche de Progrès de chaque société.

Safran+ traduit la volonté du Groupe de donner à la démarche de progrès :

- une dynamique plus importante ;
- une assise plus vaste ;
- des objectifs économiques plus ambitieux.

### PLANS DE PROGRÈS 2009

En 2009, les actions ont porté sur les résultats suivants :



- 27 %** Optimiser la chaîne logistique
- 36 %** Lean manufacturing et amélioration de la productivité
- 19 %** Réduire les coûts de structure et frais généraux
- 18 %** Vendre mieux et accélérer la vente des services

- Optimiser la chaîne logistique
  - Renégociation de contrats
  - Changement de fournisseurs en privilégiant les achats en zone dollar ou à bas coût pour réduire les coûts
- Améliorer la productivité
  - Optimisation du schéma industriel en France et en zone à bas coût
  - Améliorer le processus de RTDI pour développer mieux
  - Accélérer le nombre de chantiers Lean pour réduire les coûts de production
- Réduire les frais de structure
  - Réduire les frais généraux. En 2009, les dépenses de frais généraux (achats de produits et services hors production) ont été réduites d'environ 100 millions d'euros
  - Optimisation des effectifs de structure

- Vendre mieux et accélérer la croissance des services
  - Développer les contrats à l'heure de vol
  - Dynamiser les ventes de rechanges dans un contexte de crise

Ces actions ont été complétées par la mise en place d'un projet Groupe visant à diminuer le besoin en fond de roulement par le partage des bonnes pratiques et l'intensification des plans de réduction des stocks dans les sociétés, le développement d'outils de pilotage des stocks, la réalisation de chantiers Lean visant à la réduction des cycles et l'optimisation de la chaîne logistique. En 2009, le besoin en fond de roulement à périmètre constant a diminué d'environ 400 millions d'euros ou 16 jours de chiffre d'affaires.

## 1.8 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET USINES

Le siège social de Safran est situé à Paris (France).

Le Groupe exerce ses activités depuis des centres de recherche, de productions et de réparations, et administratifs implantés sur plus de 500 sites à travers le monde. Le tableau suivant présente une sélection de ces sites significatifs soit par leur taille soit par leur implantation géographique.

La mention des effectifs a été retenue comme l'indicateur commun cohérent de taille, compte tenu des activités de production, de recherche et développement et de support technique du Groupe. Pour ces deux dernières activités, la capacité productive est aussi fournie au travers du nombre de personnes employées et la notion de taux d'utilisation n'apparaît pas pertinente.

P : Propriétaire - L : Locataire - CB : Crédit-Bail

Société	Établissement	Activité	Effectif au 31/12/2009	Type de détention
<b>FRANCE</b>				
Safran	Paris 15 <sup>e</sup> - France	Siège du Groupe	422	P
Sagem Industries	Fougères - France	Sous-traitance électronique	706	P
Snecma	Évry / Corbeil - France	Usinage et assemblage de pièces aéronautiques, vente et prospective moteurs militaires	2 820	P
Snecma	Gennevilliers - France	Forge, fonderie et usinage de pièces aéronautiques	1 546	P
Snecma	Vernon - France	Conception et production de moteurs-fusées	1 121	P
Snecma	Villaroche - France	Conception, montage, essais de turboréacteurs, vente et prospective moteurs civils	3 276	P
Snecma	Montereau / Melun - France	Service clients	624	L
Snecma	Châtelleraut - France	Maintenance de moteurs militaires, pièces et modules et moteurs civils	674	P
Snecma	Saint Quentin en Yvelines - France	Maintenance et réparation moteurs civils	710	P
Snecma Propulsion Solide	Le Haillan - France	Siège social, propulsion solide Ariane et missiles, composites thermo-structuraux	1 193	P
Turbomeca	Bordes - France	Siège social, conception, fabrication et essais de turbines à gaz	2 587	P
Turbomeca	Tarnos - France	Production de composants mécaniques et maintenance pour moteurs d'hélicoptères	1 440	P

Société	Établissement	Activité	Effectif au 31/12/2009	Type de détention
Microturbo	Toulouse - France	Fabrication de turbines de petite puissance	452	P
Aircelle	Le Havre / Gonfreville - France	Conception et production de nacelles et d'inverseurs de poussée	1 428	P
Hispano-Suiza	Colombes - France	Siège social et centre d'études et de production pour transmissions de puissance	706	P
Labinal	Blagnac - France	Siège social, ingénierie, services informatiques	585	P
Labinal	Mérignac - France	Montage, installation, maintenance	412	L
Labinal	Villemur sur Tarn - France	Production de câblages aéronautiques	513	P
Messier Services	Molsheim - France	Réparation de trains d'atterrissage	458	P
Messier-Bugatti	Vélizy Villacoublay - France	Siège social - Conception freinage et équipements	509	P
Messier-Bugatti	Molsheim - France	Production de roues et freins, de systèmes hydrauliques	398	P
Messier-Dowty	Vélizy Villacoublay - France	Siège social - Études et essais de trains d'atterrissage	349	P
Messier-Dowty	Bidos / Oloron Sainte-Marie - France	Production de trains d'atterrissage	852	P
Teuchos	Montigny le Bretonneux - France	Siège social - Ingénierie automobile, aéronautique, spatiale, défense	508	L
Teuchos	Toulouse - France	Ingénierie aéronautique, spatiale, contrôle aérien	467	L
Sagem Défense Sécurité	Paris 15 <sup>e</sup> - France	Siège social	444	P
Sagem Défense Sécurité	Argenteuil - France	R & D	646	P
Sagem Défense Sécurité	Éragry - France	R & D	688	P
Sagem Défense Sécurité	Massy - France	Fabrication optoélectronique et aéronautique	1 271	P
Sagem Défense Sécurité	Montluçon Domerat - France	Fabrication mécanique, optique, électronique et intégrations de systèmes	1 268	P
Sagem Défense Sécurité	Poitiers - France	Fabrication d'équipements optoélectroniques	527	P
Sagem Défense Sécurité	Réau / Moissy - France	Système de contrôle et de régulation électronique	327	L
Sagem Sécurité	Osny - France	R & D	643	P
<b>EUROPE (HORS FRANCE)</b>				
Aircelle Ltd	Burnley - Grande Bretagne	Production de nacelles et d'inverseurs de poussée	649	P
Messier-Dowty Ltd	Gloucester - Grande Bretagne	Étude, essais et production de trains d'atterrissage	929	P
ALEAT	Tirana - Albanie	Fabrication et distribution de documents d'identité	354	L
Labinal GmbH	Hambourg - Allemagne	Ingénierie, montage, installation, maintenance	320	L
Sagem Orga GmbH	Flintbeck et Paderborn - Allemagne	Fabrication de cartes à puces	529	L
Sagem Identification B.V.	Haarlem - Pays-Bas	Production, personnalisation et vente de cartes plastiques, de documents d'identité, de sécurité et de produits associés	310	L
Hispano-Suiza Polska sp.zoo	Sedziszow Malopolski - Pologne	Production de pièces mécaniques pour différentes sociétés du groupe Safran	367	P
Smartinvest o.o.o. et Smartec z.a.o.	Moscou - Russie	Holding, études	96	L
Orga Zelenograd Smart Cards and Systems, z.a.o.	Moscou - Russie	Recherche, fabrication et vente de cartes à puces	104	P

Société	Établissement	Activité	Effectif au 31/12/2009	Type de détention
Techspace Aero	Herstal (Milmort) - Belgique	Siège social, productions aéronautiques et spatiales, conception de bancs d'essais, essais de réacteurs	1 209	P
<b>AMÉRIQUE DU NORD</b>				
Turbomeca Canada, Inc.	Mirabel - Canada	Maintenance et réparation turbines à gaz, équipements aéronautiques et tous travaux sur hélicoptères	127	L
Messier-Dowty, Inc.	Montréal - Canada	Production de trains d'atterrissage	227	P
Messier-Dowty, Inc.	Toronto - Canada	Production de trains d'atterrissage	540	P
Safran Electronics Canada, Inc.	Peterborough - Canada	R&D, support client et production d'équipements aéronautiques	128	L
Snecma Mexico	Querétaro - Mexique	Production de pièces de moteurs civils	15	L
Snecma America Engine Services SA de CV (SAMES)	Querétaro - Mexique	Maintenance et réparation moteurs civils	86	L
Labinal de Mexico	Chihuahua - Mexique	Production de câblages aéronautiques, et ingénierie	2 268	L
Messier Dowty Mexico	Querétaro - Mexique	Production de trains d'atterrissage	17	L
Messier Services Mexico, SA de CV	Querétaro - Mexique	Réparation de trains d'atterrissage	222	L
Sagem Sécurité	Mexico - Mexique	Vente de dispositifs biométriques	33	L
Snecma	Miami - USA	Réparation pièces moteurs	140	L
Cenco, Inc.	Minneapolis - USA	Ingénierie de bancs d'essais	44	L
Turbomeca USA, Inc.	Grand Prairie - USA	Maintenance de moteurs livrés, livraison de pièces de rechange	359	P
Turbomeca Manufacturing, Inc.	Monroe - USA	Production de pièces moteurs d'hélicoptères	103	P
Globe Motors	Dothan - USA	Moteurs électriques	185	P
Labinal, Inc.	Corinth - USA	Production de câblages aéronautiques	772	L
Labinal, Inc.	Everett - USA	Ingénierie	227	L
Messier-Bugatti - USA LLC	Walton - USA	Production de freins carbonés - R & D	189	P
Sagem Avionics, Inc.	Grand Prairie - USA	Commercialisation et support client des lignes produits aéronautiques	84	L
Safran Electronics USA, Inc.	Everett - USA	Centre de maintenance d'équipements aéronautiques et électromécaniques	48	L
Morpho Detection, Inc.	Newark / Wilmington - USA	Recherche, fabrication et vente de systèmes concourant à la sécurité territoriale	795	L
<b>AMÉRIQUE DU SUD</b>				
Turbomeca do Brasil Industria e Comercio Ltda	Rio de Janeiro - Brésil	Études, fabrication, achat-vente et maintenance de turbomachines	244	P
Sagem Orga do Brasil S.A.	Taubate / Sao Paulo - Brésil	Recherche, fabrication et vente de cartes à puces	398	L
Sagem Sécurité	Bogota - Colombie	Adaptation locale des logiciels et matériels solutions gouvernementales	81	L
<b>AFRIQUE ET MOYEN ORIENT</b>				
Snecma Morocco Engine Services	Casablanca - Maroc	Maintenance et réparation moteurs civils	190	L
Aircelle Maroc	Casablanca - Maroc	Production et assemblage de composants pour inverseurs de poussée	319	L
Labinal Maroc	Temara / Ain Atiq - Maroc	Production de câblages aéronautiques	506	CB



Société	Établissement	Activité	Effectif au 31/12/2009	Type de détention
Teuchos Maroc	Casablanca - Maroc	Ingénierie automobile, aéronautique	103	CB
Sagem Sécurité Maroc	Casablanca - Maroc	Applications des technologies de l'information, de l'électronique et de la cryptologie dans les domaines de la sécurité	106	L
Sagem Sécurité	Abu Dhabi - EAU	Vente de dispositifs biométriques	33	L
Turbomeca Africa	Stanton - Afrique du Sud	Production et réparation de moteurs d'hélicoptères	206	L
<b>ASIE - OCÉANIE</b>				
Sagem Australasia Pty Ltd	Sydney - Australie	Vente et maintenance des produits Sagem Sécurité	41	L
Snecma Xinyi Airfoil Castings Co, Ltd	Guiyang - Chine	Fonderie de pièces aéronautiques	85	P
Sichuan Snecma Aero Eng. Maintenance	Chengdu - Chine	Maintenance, réparation moteurs civils	228	P
Snecma Suzhou Co, Ltd	Suzhou - Chine	Fabrication et assemblage de modules moteurs	161	P
Messier-Dowty Suzhou Co, Ltd	Suzhou - Chine	Production de trains d'atterrissage	298	P
Safran Aerospace India	Bangalore - Inde	Ingénierie automobile, aéronautique	447	L
Syscom Corporation Ltd	New Delhi - Inde	Recherche, fabrication et vente de cartes à puces	452	L
Smart Chip Ltd	Noida - Inde	Recherche, fabrication et vente de cartes à puces	515	P
Messier Services Pte Ltd	Singapour - Singapour	Réparation de trains d'atterrissage	363	P

Aucune charge significative ne pèse sur les sites présentés.

La capacité productive des fonctions de production est optimisée, à travers le recours à la sous-traitance, le développement des synergies entre les sites et une organisation privilégiant la flexibilité des lignes de production.

Les facteurs environnementaux susceptibles d'influencer l'utilisation par le Groupe de ses immobilisations corporelles sont présentés au § 4.4. Le Groupe a élaboré un référentiel Santé, Sécurité, Environnement (SSE) qui permet d'évaluer le niveau de maîtrise des immobilisations corporelles et des activités notamment pour la conformité réglementaire (Hygiène, Sécurité, Environnement) et procède régulièrement à des auto-évaluations et des audits.

## CHAPITRE 02

## Les faits marquants de 2009

## Propulsion aéronautique et spatiale

- Niveau de livraisons de moteurs CFM56 stable à 1 263 moteurs livrés en 2009 pour 1 268 en 2008 ;
- Livraison du 20 000<sup>e</sup> moteur CFM56 en octobre ;
- Plus de 6 000 moteurs CFM56 en carnet de commandes représentant plus de 5 années de production ;
- Sélection pour le futur avion COMAC C919, comme source unique occidentale, du système propulsif CFM composé du moteur Leap-X1C et de sa nacelle ;
- Livraison de 1 032 moteurs d'hélicoptères en repli par rapport aux 1 155 turbines livrées en 2008 ;
- Signature des contrats pour la fourniture de la propulsion liquide et solide de 35 nouveaux lanceurs Ariane 5.

## Équipements aéronautiques

- Safran est, à ce jour, le seul acteur à avoir obtenu la certification de ses freins carbone sur le Boeing B737NG.
- Montée en cadence des nouveaux programmes, comme l'A380 sur lequel 84 nacelles ont été livrées en 2009 contre 59 en 2008.

## Défense

- Le carnet de commandes a atteint un niveau record équivalent à deux ans de chiffre d'affaires ;
- L'armée de terre française a notifié une commande pour 16 454 équipements du fantassin FELIN.

## Sécurité

- Acquisition en avril 2009 des activités biométrie de Motorola aux États-Unis d'Amérique. Ces activités ont été regroupées avec Sagem Morpho et renommées MorphoTrak ;
- Acquisition en septembre 2009 de GE Homeland Protection, renommée Morpho Detection, spécialisée dans la détection d'explosifs et de substances illicites ;
- Mise en œuvre opérationnelle de « smartgate » en Australie et en Nouvelle-Zélande, des sas de passage aux frontières automatisés intégrant passeport biométrique et reconnaissance faciale.

## Les chiffres clés 2009 en données ajustées

(en millions d'euros)	Propulsion Aéronautique et Spatiale		Équipements Aéronautiques		Défense		Sécurité		Holding et Divers		Total	
	2008 retraité	2009	2008 retraité	2009	2008 retraité	2009	2008 retraité	2009	2008 retraité	2009	2008 retraité	2009
Chiffre d'affaires <sup>(1)</sup>	5 814	5 673	2 775	2 767	1 021	1 061	695	904	24	43	10 329	10 448
Résultat opérationnel courant <sup>(2)</sup>	594	628	62	73	40	9	34	55	(64)	(67)	666	698
Résultat opérationnel <sup>(3)</sup>	594	657	62	2	40	9	180	55	(64)	(60)	812	663
Cash flow libre	152	779	(226)	(113)	32	8	33	29	58	115	49	818
Investissements corporels	238	145	126	86	49	35	20	18	8	9	441	293
R&D autofinancée	382	336	166	141	114	146	44	63	-	-	708	686
Effectifs	21 348	21 156	21 669	19 945	5 892	6 655	4 005	5 557	1 579	1 559	54 493	54 872

(1) Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2008 a été retraité des opérations de restructurations internes initiées début 2009 (Cf § 3.1.1).

(2) Voir définitions p. 34.

(3) Le résultat opérationnel ajusté au 31 décembre 2008 a été retraité – voir définitions p. 34.

<b>2.1</b>	<b>L'ACTIVITÉ DU GROUPE EN 2009</b>	<b>34</b>
2.1.1	Propulsion Aéronautique et Spatiale	36
2.1.2	Équipements Aéronautiques	38
2.1.3	Défense	40
2.1.4	Sécurité	42
<b>2.2</b>	<b>EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT</b>	<b>44</b>
2.2.1	Compte de résultat en données ajustées	44
2.2.2	Table de passage du compte de résultat consolidé au compte de résultat consolidé ajusté	46
2.2.3	Compte de résultat consolidé	46
2.2.4	Bilan consolidé simplifié au 31 décembre 2009	48
<b>2.3</b>	<b>DÉPENSES DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT</b>	<b>50</b>
<b>2.4</b>	<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>51</b>
2.4.1	Les effectifs	51
2.4.2	Politique Ressources Humaines	52
2.4.3	Relations sociales	54
2.4.4	Participation et intéressement	55
2.4.5	Plan d'Épargne Groupe et Plan d'Épargne Groupe International	55
<b>2.5</b>	<b>SOUS-TRAITANCE</b>	<b>56</b>
<b>2.6</b>	<b>PERSPECTIVES 2010</b>	<b>56</b>
<b>2.7</b>	<b>CHIFFRE D'AFFAIRES DU 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2010</b>	<b>56</b>

## DÉFINITIONS

### 2008 retraité

Le compte de résultat 2008 a été retraité :

- des changements de présentation sur la composante financière des charges de retraite (cf § 3.1. note 3) ;
- du changement des modalités de l'ajustement relatif à la reconnaissance des variations de valeur des instruments de couverture de change non dénoués à la clôture (cf § 3.1 préambule).

### Données ajustées

Pour refléter les performances économiques réelles du Groupe et permettre leur suivi et leur comparabilité, le compte de résultat consolidé est ajusté :

- des incidences, en résultat financier, de la valorisation des instruments dérivés de change afin de rétablir la substance économique réelle de la stratégie globale de couverture du risque de change du Groupe :
  - ainsi le chiffre d'affaires net des achats en devises est valorisé au cours de change effectivement obtenu sur la période, intégrant le coût de mise en œuvre de la stratégie de couverture, et
  - la reconnaissance des variations de juste valeur des instruments de couverture non dénoués à la clôture de l'exercice est neutralisée ;
- des dotations aux amortissements des actifs incorporels liés aux programmes aéronautiques, réévalués lors de la fusion Sagem/Snecma conformément à la norme IFRS 3.

### Résultat opérationnel courant

Safran présente un agrégat intermédiaire, « résultat opérationnel courant », au sein du résultat opérationnel pour une meilleure lisibilité de la performance opérationnelle du Groupe.

Ce sous-total exclut les éléments (charges et produits) qui ont peu de valeur prédictive du fait de leur nature, fréquence et/ou importance relative. Ces charges et produits concernent :

- les pertes de valeur sur écarts d'acquisition, les pertes de valeur ou, le cas échéant, les reprises de pertes de valeur sur actifs incorporels liés aux programmes, projets ou familles de produits étant générées par un événement qui modifie de manière substantielle la rentabilité économique des programmes, projets ou familles de produits concernés (ex : négociation d'accords commerciaux, modifications du processus de productions...);
- les plus et moins-values de cessions d'activités ;
- d'autres éléments inhabituels et matériels dont la nature n'est pas directement liée à l'exploitation courante.

## 2.1 L'ACTIVITÉ DU GROUPE EN 2009

Safran a enregistré une performance opérationnelle solide en 2009, permettant d'atteindre, voire de dépasser, les deux critères qu'il s'était fixés pour l'année. Le Groupe a atteint sa prévision de chiffre d'affaires avec 10 448 millions d'euros<sup>(1)</sup>, comparé à 10 329 millions d'euros<sup>(1)</sup> en 2008, enregistrant une croissance de 1,2 % ; la part des revenus des services aéronautiques a progressé en 2009 et représente 49 % du chiffre d'affaires de l'activité de propulsion et 32 % de celui de l'activité équipements. La marge opérationnelle courante a dépassé la prévision annoncée. Pour l'année 2009, le résultat opérationnel courant de Safran s'établit à 698 millions d'euros<sup>(1)</sup> (6,7 % du chiffre d'affaires), au-delà de l'objectif de résultat opérationnel indiqué de 6 %.

Les résultats 2009 ont été établis et arrêtés avec l'hypothèse de la poursuite du programme A400M (cf § 3.1.2 notes 2 et 36) dans un contexte d'incertitudes quant à l'évolution des négociations entre Airbus et les États clients. En mars 2010, un accord a été trouvé entre les parties confortant cette hypothèse de continuité du programme.

En propulsion, la sélection du moteur LEAP-X, nouvelle génération de moteur CFM, ainsi que de la nacelle intégrée qui équiperont l'avion chinois C919, représente un succès stratégique majeur pour Safran. Ce programme place en effet le Groupe en position favorable pour les futures évolutions des avions mono-couloir.

En outre, le développement du portefeuille d'activités de haute technologie dans la sécurité avec notamment l'acquisition en septembre 2009 des activités de GE HLP, spécialisée dans la détection d'explosifs et de substances illicites, permet à Safran de capter la croissance des investissements publics en matière d'identification sécurisée, de contrôle d'accès des personnes et de renforcement de contrôle des bagages. Enfin, d'importantes nouvelles commandes dans l'optronique ont fortement accru le carnet de commandes des activités de défense.

Le carnet de commandes CFM56 est de 6 000 moteurs, soit plus de cinq années de production.

(1) en données ajustées.

## SYNTHÈSE DES CHIFFRES CLÉS PAR ACTIVITÉ (DONNÉES AJUSTÉES)

À périmètre comparable, les prises de commandes enregistrées en 2009 sont en légère baisse de 7 % par rapport à 2008, atteignant 11,9 milliards d'euros contre 12,8 milliards d'euros en 2008.

Ces prises de commandes sont valorisées aux conditions de marché.

En 2009, le Groupe a procédé à une harmonisation des modalités d'enregistrement et de valorisation du carnet de commandes pour l'ensemble des filiales.

Pour les produits manufacturés, les commandes sont enregistrées :

- à la réception d'une commande, pour les produits en concurrence, sans prise en compte des commandes optionnelles ;
- dès l'annonce par le client d'une commande ferme reçue lorsque pour l'équipement concerné Safran est fournisseur exclusif (en simple source).

Pour les activités de services (réparations, contrats à l'heure de vol, ...), les commandes retenues correspondent au chiffre d'affaires à venir actualisé sur l'horizon du contrat signé.

L'harmonisation des modalités de prise en compte des commandes entre 2008 et 2009 concerne principalement les produits manufacturés de la branche Equipements et pour lesquels le Groupe est fournisseur exclusif. En effet jusqu'en 2008, les engagements de ce type n'étaient pris en carnet qu'à réception d'un bon de commande de la part du client.

L'impact de ces harmonisations peut être estimé pour 2009 à :

- (1,5) milliard d'euros pour les activités de propulsion aéronautique et spatiale ;
- + 7 milliards d'euros pour les activités d'équipements aéronautiques ;
- et sans impact sur les activités de défense et de sécurité.

Tous les chiffres ci-après sont présentés en données ajustées.

	Propulsion Aéronautique et Spatiale		Équipements Aéronautiques		Défense		Sécurité		Holding et Divers		Total	
	2008 retraité	2009	2008 retraité	2009	2008 retraité	2009	2008 retraité	2009	2008 retraité	2009	2008 retraité	2009
<i>(en millions d'euros)</i>												
Carnet de commandes <sup>(1)</sup>	15 755	<b>14 575</b>	4 332	<b>10 797</b>	1 439	<b>2 134</b>	378	<b>366</b>	-	-	21 904	<b>27 872</b>
Prises de commandes <sup>(2)</sup>	7 443	<b>6 705</b>	3 386	<b>2 711</b>	1 069	<b>1 766</b>	866	<b>869</b>	-	-	12 764	<b>12 051</b>
Chiffre d'affaires	5 814	<b>5 673</b>	2 775	<b>2 767</b>	1 021	<b>1 061</b>	695	<b>904</b>	24	<b>43</b>	10 329	<b>10 448</b>
Résultat opérationnel courant	594	<b>628</b>	62	<b>73</b>	40	<b>9</b>	34	<b>55</b>	(64)	<b>(67)</b>	666	<b>698</b>
Résultat opérationnel	594	<b>657</b>	62	<b>2</b>	40	<b>9</b>	180	<b>55</b>	(64)	<b>(60)</b>	812	<b>663</b>
Cash flow libre <sup>(3)</sup>	152	<b>779</b>	(226)	<b>(113)</b>	32	<b>8</b>	33	<b>29</b>	58	<b>115</b>	49	<b>818</b>
Investissements corporels	238	<b>145</b>	126	<b>86</b>	49	<b>35</b>	20	<b>18</b>	8	<b>9</b>	441	<b>293</b>
R&D autofinancée <sup>(4)</sup>	382	<b>336</b>	166	<b>141</b>	114	<b>146</b>	44	<b>63</b>	-	-	708	<b>686</b>
Effectifs <sup>(5)</sup>	21 348	<b>21 156</b>	21 669	<b>19 945</b>	5 892	<b>6 655</b>	4 005	<b>5 557</b>	1 579	<b>1 559</b>	54 493	<b>54 872</b>

(1) Le carnet de commandes correspond à l'encours de commandes enregistrées et non encore constatées en chiffre d'affaires.

(2) Les prises de commandes correspondent aux commandes enregistrées dans l'année.

(3) Après effet détitrisation CFM de (170) millions d'euros en 2008. Le cash flow libre correspond à la capacité d'autofinancement minorée de la variation du besoin en fonds de roulement et des investissements incorporels et corporels. Le cash flow 2008 a été retraité cf. § 2.2.4.

(4) Hors déduction du CIR.

(5) Effectifs inscrits au 31 décembre de l'exercice – Holding et divers : effectifs de l'établissement de Fougères inclus en 2008 et 2009.

## 2.1.1 Propulsion Aéronautique et Spatiale

### ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

En 2009, le chiffre d'affaires consolidé ajusté de la branche s'établit à 5 673 millions d'euros, en retrait de 2,4 % par rapport à l'exercice précédent retraité. À devises et périmètre constants, le chiffre d'affaires 2009 a baissé de 5,1 %. La branche contribue à hauteur de 54,3% au chiffre d'affaires consolidé ajusté du Groupe.

Les livraisons de moteurs de "première monte" pour les avions civils se maintiennent au niveau très élevé enregistré en 2008. Pour les turbines d'hélicoptères, les livraisons ont baissé de 10,6%. Les ventes en dollar de pièces de rechanges de moteurs d'avions civils de CFM ont enregistré une baisse de 4,6% sur l'ensemble de l'année, ce qui reflète la baisse d'activité des flottes en particulier sur les modèles anciens. Au total, les activités de services, qui représentaient 46,9 % du chiffre d'affaires de la branche en

2008, ont continué à se développer pour atteindre 49,2% en 2009. Cela illustre à la fois le potentiel de la base installée de moteurs en service (près de 20 000 moteurs CFM56 actuellement) et la progression en maturité de cette flotte fortement génératrice de pièces de rechange.

Les prises de commandes de l'année sont en forte baisse par rapport à 2008.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 628 millions d'euros (11,1% du chiffre d'affaires), en progression de 5,7% par rapport à 2008. Cette amélioration significative, en dépit d'un environnement aéronautique volatile et de volumes légèrement moins importants, traduit la forte activité des rechanges pour les moteurs militaires, un contrôle strict des coûts fixes et des achats, une amélioration significative de la productivité et un effet devise favorable.

### CHIFFRES CLÉS EN DONNÉES AJUSTÉES

	2008 retraité	2009	Variation 2009/2008
Quantités livrées			
Moteurs CFM56	1 268	1 263	(0,4) %
Turbines d'hélicoptères	1 155	1 032	(10,6) %
<i>(en millions d'euros)</i>			
Carnet de commandes	15 755	14 575	(7,5) %
Prises de commandes	7 443	6 705	(9,9) %
Chiffre d'affaires	5 814	5 673	(2,4) %
Résultat opérationnel courant	594	628	5,7 %
Résultat opérationnel	594	657	10,6 %
Cash flow libre <sup>(1)</sup>	152	779	412 %
Investissements corporels	238	145	(39,1) %
R&D autofinancée <sup>(2)</sup>			
Dépenses d'exploitation	257	252	(1,9) %
Dépenses immobilisées brutes	125	84	(32,8) %
Total R&D autofinancée	382	336	(12,0) %
Effectifs <sup>(3)</sup>	21 348	21 156	(0,9) %

(1) Après impact de la détitrisation CFM de (170) millions d'euros en 2008 et impact de la titrisation CFM de +143 millions d'euros en 2009.

(2) Hors déduction du CIR.

(3) Effectifs inscrits au 31 décembre.

Les activités Propulsion Aéronautique et Spatiale se répartissent en quatre secteurs principaux ayant les poids relatifs suivants :

Secteur d'activité	Part du chiffre d'affaires	
	2008	2009
Aviation civile	61 %	60 %
Aviation militaire	11 %	12 %
Turbines d'hélicoptères	17 %	18 %
Balistique et spatial	11 %	10 %

## DÉVELOPPEMENTS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS

### Aviation civile

#### Moteurs de puissance inférieure à 18 500 livres (avions régionaux et avions d'affaires)

Le développement du programme SaM146, en partenariat avec le motoriste russe NPO Saturn et avec la participation du motoriste italien Avio, s'est poursuivi activement. Le carnet de commandes a progressé à 132 moteurs, confirmant l'intérêt de ce programme au-delà de la Russie. Le programme de développement du moteur a totalisé plus de 5 000 heures d'essais dont plus de 2 500 heures de vol sur trois avions. Le Sukhoi Superjet 100 a par ailleurs continué ses essais en vol avec ses deux moteurs SaM146, la certification est prévue courant 2010. La mise en service est maintenant prévue dans la deuxième partie de l'année 2010.

#### Moteurs CFM (avions court moyen-courriers)

En 2009, 795 moteurs CFM56 ont été commandés. Cela représente une baisse après les trois dernières années de très fortes commandes. 1 244 moteurs ont été produits dans l'année et, à fin 2009, le carnet de commandes s'élève à 6 001 moteurs. Le 6 000<sup>e</sup> CFM56-7 a été livré à Boeing en juillet et le 20 000<sup>e</sup> CFM en octobre.

Près de 20 000 moteurs CFM56 sont en service, constituant une base installée génératrice de revenus croissants sur le long terme au titre des rechanges et services. En 2009, l'activité rechanges CFM a connu une baisse de l'ordre de 4,6 % en volume par rapport à 2008. L'endurance et la fiabilité du CFM56 a été à nouveau démontrée avec le record mondial de temps passé sous l'aile d'un CFM56-7. Le moteur installé en février 1999 a dépassé 40 000 heures de fonctionnement.

Snecma Suzhou a célébré, en novembre, la livraison du 1 000<sup>e</sup> module mineur 13 et du 1 000<sup>e</sup> arbre de turbine.

La version CFM56-7BE destinée au B737 Enhanced, amélioration du B737, qui amène 2 % de gain de consommation a été lancée.

CFM a répondu à l'appel d'offres préliminaire (*Request for information*) d'Airbus, pour le projet de remotorisation de la famille A320.

CFM a remis à Embraer une offre de système de propulsion complet avec un moteur CFM56-5B3/3 équipé d'une nouvelle nacelle pour le projet d'avion de transport militaire KC390.

L'offre du package ensemble propulsif intégré Leap-X de CFM, incluant l'offre nacelle intégrée d'Aircelle – au sein de la J.V. Nexcelle 50-50 avec General Electric – est sélectionnée par COMAC pour son projet d'avion court moyen-courrier C919.

#### Moteurs de forte puissance (avions long-courriers)

La production de moteurs de forte puissance a baissé de 16 % par rapport à 2008, soit 316 moteurs livrés sur l'année.

#### Contrats de maintenance

Snecma a vu en 2009 le nombre de visites atelier (« *shop visit* ») de moteurs CFM entrés dans son réseau baisser par rapport à 2008 (272 par rapport à 295 en 2008) dans le contexte très perturbé du transport aérien. Sa part de marché s'est maintenue à un niveau proche de celui de 2008.

### Aviation militaire

Les livraisons de moteurs M88 équipant le Rafale se sont élevées à 27 exemplaires de série en 2009 et de nombreuses négociations pour des contrats à l'export sont en cours.

Le programme de développement du moteur TP400-D6, conduit par le consortium EPI (ITP Group, MTU Aero Engines, Rolls-Royce et Snecma) et destiné à motoriser l'avion de transport européen Airbus A400M, s'est poursuivi avec les essais au banc et en particulier l'essai de certification à l'ingestion d'oiseaux moyens. La campagne d'essais en vol sur banc volant C-130 s'est terminée et le premier vol de l'A400M a eu lieu le 11 décembre 2009.

### Hélicoptères civils et militaires

En 2009, le marché des moteurs d'hélicoptères a connu une baisse des commandes, en particulier due à la baisse très significative du segment des hélicoptères légers : les commandes nettes atteignent 724 unités contre 1 029 en 2008, et le carnet de commandes à fin 2009 s'élève à 1 538 moteurs. Les livraisons de matériel neuf ont donc baissé avec 1 032 moteurs d'hélicoptères de série livrés contre 1 155 en 2008. Le marché du support a évolué de façon différenciée avec l'activité des gros opérateurs civils et des flottes militaires qui s'est maintenue à bon niveau, et en revanche celle des petits opérateurs civils (flotte inférieure à 5 hélicoptères : corporate, VIP, utility, taxi/tourisme...) qui a été presque divisée par deux.

Les autres faits marquants sur ce marché sont :

- la poursuite du développement sur les marchés émergents :
  - la signature par Turbomeca, Hélicoptères de Russie et Kamov du contrat de développement de l'Arrius 2G1 pour remotoriser le Ka-226T qui a fait son premier vol en juillet ;
  - la certification EASA du moteur Ardiden 1H1 de l'hélicoptère indien DHRUV et les premières livraisons série à HAL de ce moteur ;
  - la signature du contrat de vente de 68 moteurs Arriel 2C pour la remotorisation de la flotte de 34 hélicoptères Panther de l'ALAT brésilienne dont les premiers moteurs seront livrés en décembre 2010 ;
- le premier vol du Tigre en version HAD avec le moteur MTR 390 Enhanced.

La poursuite de la rénovation de l'outil de production avec l'emménagement dans la nouvelle usine à Bordes au deuxième semestre, et la signature du contrat de la future usine de Buchelay qui regroupera dès 2011 les activités de régulation de Turbomeca et d'Hispano-Suiza.

### Balistique et spatial

Sept tirs Ariane 5 ont été réalisés en 2009, ce qui constitue le plus grand nombre de tirs annuels d'Ariane, tous avec succès.

Sept moteurs de type Vulcain et six moteurs HM7 ont été livrés en 2009.

Six jeux de moteurs MPS à propergol solide pour Ariane 5 ont été livrés en 2009 (contre 7 en 2008).

Début 2009, les nouveaux contrats entre Astrium et Snecma d'une part et entre Europropulsion et Snecma Propulsion Solide d'autre part pour le prochain lot de 35 fusées ont été signés.

## 2.1.2 Équipements Aéronautiques

### ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

En 2009, le chiffre d'affaires consolidé ajusté de l'activité Équipements Aéronautiques s'établit à 2 767 millions d'euros, en retrait de 0,3 % par rapport à l'exercice précédent retraité. À devises et périmètre constants, le chiffre d'affaires 2009 est en repli de 4,8 %. Les activités Équipements Aéronautiques contribuent à hauteur de 26,5 % au chiffre d'affaires consolidé ajusté du Groupe.

Les livraisons d'équipements ont suivi l'évolution des programmes des grands avionneurs mondiaux :

- maintien d'une cadence élevée sur les mono-couloirs, les livraisons d'inverseurs de poussée ont augmenté de 5,4 % tandis que le nombre de trains d'atterrissage sur la famille A320 s'est élevé à 411 unités contre 394 en 2008 ;
- montée en cadence des nouveaux programmes, comme l'A380 sur lequel les livraisons de nacelles ont été de 84 unités en 2009 contre 59 en 2008 ;
- baisse prononcée sur l'aviation régionale et l'aviation d'affaires ; les livraisons de petites nacelles ont chuté de 48 %.

Les services, qui représentaient 31,2 % du chiffre d'affaires de l'activité en 2008, ont continué à se développer pour atteindre 31,8 % en 2009. Cela illustre la croissance de la base installée ainsi que la progression des activités de maintenance et de réparation.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 73 millions d'euros (2,6% du chiffre d'affaires) soit une progression de 18% par rapport à 2008. L'amélioration résulte d'un effet de change favorable, d'une contribution solide de Messier Services sur les trains d'atterrissage et de la montée en puissance des grandes nacelles pour Airbus. Elle a été en partie gommée par l'affaiblissement du segment des avions d'affaires et régionaux, qui a notablement affecté l'activité des nacelles. Le résultat opérationnel courant inclut une perte à terminaison de 15 millions d'euros sur les systèmes d'atterrissage du B787.

Le résultat opérationnel inclut des éléments non courants à hauteur de (71) millions d'euros. Un test d'*impairment* a conduit à constater une dépréciation sur les frais de développement du programme B787, comptabilisée en éléments non courants.

### CHIFFRES CLÉS EN DONNÉES AJUSTÉES

	2008 retraité	2009	Variation 2009/2008
Quantités livrées			
Jeux de trains d'atterrissage	1 400	1 158	(17,3) %
Jeux de roues et freins carbone	451	456	1,1 %
Transmissions de puissance	1 723	1 628	(5,5) %
Inverseurs de poussée A320	461	486	5,4 %
(en millions d'euros)			
Carnet de commandes	4 332	10 797	NS
Prises de commandes	3 386	2 711	(19,9) %
Chiffre d'affaires	2 775	2 767	(0,3) %
Résultat opérationnel courant	62	73	17,7 %
Résultat opérationnel	62	2	(96,8) %
Cash flow libre	(226)	(113)	50,0 %
Investissements corporels	126	86	(31,7) %
R&D autofinancée <sup>(1)</sup>			
Dépenses d'exploitation	83	76	(8,4) %
Dépenses immobilisées brutes	83	65	(21,7) %
Total R&D autofinancée	166	141	(15,1) %
Effectifs <sup>(2)</sup>	21 669	19 945	(8,0) %

(1) Hors déduction du CIR.

(2) Effectifs inscrits au 31 décembre.



Les activités Équipements Aéronautiques se répartissent en quatre secteurs principaux ayant les poids relatifs suivants :

Secteur d'activité	Part du chiffre d'affaires	
	2008	2009
Systèmes d'atterrissage et avion	46 %	47 %
Systèmes et équipements moteur	29 %	27 %
Systèmes électriques et ingénierie	22 %	22 %
Autres équipements	3 %	4 %

## DÉVELOPPEMENTS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS

### Systèmes d'atterrissage et avion

#### Trains d'atterrissage

Safran a lancé la construction d'une usine de grosses pièces de structures de trains d'atterrissage à Querétaro au Mexique qui a été inaugurée en mars 2010. Cette unité est co-localisée avec une usine de production de pièces de moteurs. Les infrastructures et les fonctions d'encadrement et de support sont ainsi mutualisées au maximum.

Une première étape du plan de démonstration technologique a été franchie avec succès en février, avec la réalisation au centre d'essais de Toulouse du premier relevage en mode électrique d'une jambe avant d'avion commercial.

Les travaux de certification de la contrefiche en matériau composite du train d'atterrissage du B787 ont bien avancé et le premier vol d'un B787, équipé de cette technologie, devrait avoir lieu début 2010. L'utilisation de cette technologie tissée 3D et injectée est une première mondiale.

#### Roues et freins et systèmes de commandes d'atterrissage et de freinage

La nouvelle usine de roues et freins de Walton, Kentucky, a été inaugurée fin septembre 2009. Il s'agit d'une extension, sur le même site, de l'usine de disques de freins carbone implantée à la fin des années 1990. Safran se trouve ainsi doté d'un outil très performant aux États-Unis.

Safran est le seul acteur à ce jour à avoir obtenu la certification des freins composite carbone sur les Boeing 737NG, dernier programme civil à adopter cette technologie, et dont le Groupe a commencé à équiper ou rééquiper les flottes mondiales. Le potentiel de ce nouveau marché représente près de 50 % de la flotte actuellement en service de freins carbone Safran.

La propriété des actions de Sofrance a été cédée par Safran SA à Messier-Bugatti, ce qui devrait faciliter la mise en œuvre des synergies existant entre le métier de la filtration et celui de l'hydraulique et des systèmes de Messier-Bugatti.

### Systèmes et équipements moteur

#### Nacelles et inverseurs de poussée

Aircelle a signé début 2009 avec General Electric/M.R.A.S. un accord de joint-venture, à l'image de l'accord CFM, pour la conception, la fabrication et la commercialisation de nacelles et inverseurs destinés aux moteurs de la gamme CFM. Cette société commune a reçu le nom de Nexcelle.

L'offre « nacelle intégrée » de la J.V. Nexcelle a été retenue par COMAC à l'intérieur du package « ensemble propulsif » Leap-X de CFM. Associé au projet de coopération industrielle entre Nexcelle et le groupe étatique chinois AVIC, il s'agit d'un événement majeur pour le devenir des activités de grandes nacelles du Groupe.

Dans le domaine des services, Aircelle et Air France Industries ont créé une joint-venture en zone franche de Dubaï pour supporter les nacelles des programmes Airbus, Boeing et autres, en exploitation au Moyen-Orient.

#### Transmissions et électronique de puissance

Création début 2009 de Safran Power (nouvelle division d'Hispano-Suiza) qui regroupe toutes les ressources de Safran dans le domaine de la puissance électrique, dont l'ETRAS, inverseur de poussée équipant l'Airbus A380.

### Systèmes électriques et ingénierie

#### Câblages électriques et ingénierie

Il a été décidé de rapprocher les équipes Ingénierie des sociétés Labinal et Teuchos pour en faire une seule entité mondiale de 3 000 ingénieurs, spécialisés en mécanique, thermodynamique, matériaux, systèmes électriques et électroniques embarqués. Cette entité, qui sera rattachée à Labinal et sera désignée « Safran Engineering Services », est opérationnelle depuis début 2010.

Sur le programme A350XWB, Labinal avait été sélectionnée en décembre 2008 pour l'intégralité des câblages électriques du fuselage. En mars 2009, Airbus a aussi confié à Labinal les câblages des pylônes moteurs de l'avion. Au total, Labinal réalisera plus des trois quarts du réseau électrique de l'avion.

L'adaptation des capacités mondiales du Groupe en câblage s'est poursuivie avec la fermeture complète de l'usine américaine de Pryor et le transfert des activités correspondantes au Mexique.

### Autres équipements

#### Sièges éjectables

La société SEM MB, spécialisée dans les sièges éjectables équipant les avions militaires de conception française, qui est détenue à parité avec la société britannique Martin-Baker, a été consolidée en intégration proportionnelle pour la première fois en 2009.

## 2.1.3 Défense

## ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

Le chiffre d'affaires 2009 est en croissance de 3,9 % à 1 061 millions d'euros par rapport à 2008 retraité et de 3,0 % à devises et périmètre constants. L'activité avionique a progressé reflétant l'augmentation des livraisons des systèmes de guidage (programmes des armements AASM et autodirecteurs Mistral) ainsi qu'une activité de services solide. Le chiffre d'affaires optronique est stable sur une base retraitée, avec une tendance positive des ventes de jumelles infrarouge et de viseurs terrestres.

Les commandes des activités de Défense ont été importantes en 2009, en particulier pour l'optronique, propulsant le carnet de commandes à l'équivalent de deux années de chiffre d'affaires à fin 2009.

Le résultat opérationnel courant est de 9 millions d'euros (0,8 % du chiffre d'affaires), incluant une dotation aux provisions pour pertes à terminaison de 35 millions d'euros sur le système de navigation de l'A400M, ainsi que la contribution négative de Safran Electronics.

## CHIFFRES CLÉS EN DONNÉES AJUSTÉES

	2008 retraité	2009	Variation 2009/2008
Quantités livrées			
Centrales inertielles	350	347	(0,9) %
Kits AASM	148	220	48,6 %
<i>(en millions d'euros)</i>			
Carnet de commandes	1 439	2 134	48,3 %
Prises de commandes	1 069	1 766	65,2 %
Chiffre d'affaires	1 021	1 061	3,9 %
Résultat opérationnel courant	40	9	(77,5) %
Résultat opérationnel	40	9	(77,5) %
Cash flow libre	32	8	(75,0) %
Investissements corporels	49	35	(28,6) %
R&D autofinancée <sup>(1)</sup>			
Dépenses d'exploitation	94	113	20,2 %
Dépenses immobilisées brutes	20	33	65,0 %
Total R&D autofinancée	114	146	28,1 %
Effectifs <sup>(2)</sup>	5 892	6 655	12,9 %

(1) Hors déduction du CIR.

(2) Effectifs inscrits au 31 décembre.

Les activités Défense se répartissent en trois secteurs principaux ayant les poids relatifs suivants :

Secteur d'activité	Part du chiffre d'affaires	
	2008	2009
Avionique	51 %	50 %
Optronique	49 %	43 %
Électronique et logiciels critiques (Safran Electronics)	-	7 %

## DÉVELOPPEMENTS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS

### Avionique

#### Guidage

La montée en cadence de la production des modules AASM (« Armement Air Sol Modulaire ») s'est poursuivie. L'armée française, confirmant son intérêt pour les très hautes qualités et performances de l'équipement, a passé une nouvelle commande importante à Safran. Pour les mêmes raisons, le potentiel export du AASM se confirme également.

#### AutoDirecteurs

Les ventes d'autodirecteurs sont encore en nette progression.

#### Navigation

L'activité a été soutenue. Les livraisons de modules de navigations (centrales inertielle) vont se poursuivre notamment grâce à la notification récemment confirmée de la participation du Groupe à la 4<sup>e</sup> tranche du Rafale.

#### « Aeronautic Information System »/« Flight Control System »

Ces activités ont subi les recalages de programmes de certains grands clients. Confortant toutefois la position de référence du secteur de Safran, des contrats substantiels tels que la version 5 du SLPRM (système de préparation de mission des avions de combat français) ont été notifiés au Groupe.

#### Services/support avionique

Dans une optique d'engagement à long terme aux côtés des clients, les activités de services et de support de Safran, principalement dans le domaine aéronautique, sont en plein essor avec un volume d'activité supérieur aux prévisions et ce tant en civil qu'en militaire.

### Optronique

#### Combattant du futur

Le système FELIN a répondu favorablement aux attentes du client et a fait la démonstration de son adéquation avec les besoins de modernisation du soldat de l'armée de terre française, dans un contexte de maîtrise renforcée des dépenses étatiques. Le client

a notifié au Groupe une nouvelle commande importante, portant ainsi le nombre de systèmes devant équiper l'armée de terre française à un total de plus de 22 500.

Le système suscite par ailleurs un intérêt croissant auprès de nombreux États étrangers.

#### Équipements optroniques portables

Dans ce domaine, la technologie de pointe du Groupe a permis de confirmer la solidité des positions qu'il a construites au cours de ces dernières années, à la fois par croissance organique et par croissance externe. Au titre des réalisations, il est à noter le succès commercial grandissant de la Jumelle Infrarouge Multifonction (« JIM Long Range »), en Europe, au travers du programme FIST en particulier, en Grande-Bretagne, auquel participe Vectronix A.G., filiale suisse de Sagem Défense Sécurité, et aux États-Unis.

#### Drones

Contribuant efficacement à la protection des personnels militaires présents sur le théâtre des opérations, le Sperwer a poursuivi son déploiement en Afghanistan à la satisfaction des armées utilisatrices.

#### Viseurs

L'activité s'est maintenue à un rythme soutenu, notamment dans le domaine du support et auprès des clients du Proche-Orient et en Australie. Les livraisons ont fortement augmenté.

#### Boules aéroportées/périscopie

Le renouvellement de la gamme de produits se poursuit. Dans ce contexte et compte tenu de l'excellence technologique proposée, des marchés importants ont été confiés à Safran, tels que la mise à niveau des MLRS (« *Multiple Launch Rocket Systems* ») de l'armée allemande ainsi que l'équipement en systèmes d'observation Euroflir 350 des EC725 Caracal des armées françaises.

### Électronique embarquée et logiciels critiques

Dans un contexte marqué par la crise et les décalages de programmes de certains grands clients, le 1 000<sup>e</sup> FADEC3 du CFM56-7B a néanmoins été livré et les activités support du domaine ont fait preuve d'une bonne tenue, tout particulièrement en Asie. La division Safran Electronics a contribué substantiellement à la certification du logiciel de régulation du moteur TP400.

## 2.1.4 Sécurité

## ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

L'année 2009 a été marquée par deux acquisitions importantes. En premier lieu, l'acquisition des activités biométriques de Motorola : ces activités ont été regroupées avec celles de Sagem Morpho Inc. renommée MorphoTrak. Le groupe Safran a également racheté à General Electric 81 % de ses entités et activités dans le domaine de la détection d'explosifs et de substances illicites (société américaine renommée Morpho Detection). Ces deux acquisitions constituent des investissements majeurs de développement de Safran dans le secteur de la Sécurité.

Les activités de Sécurité enregistrent un chiffre d'affaires 2009 de 904 millions d'euros en croissance de 30,1 % par rapport à 2008 retraité, de 38,0 % sur une base retraitée et excluant les 3 mois d'activité de l'entreprise Monetel (vendue en avril 2008) ou de 11,4 % à devises et périmètre constants. La croissance organique a été tirée par les solutions d'identification avec la mise en oeuvre de contrats gouvernementaux de longue durée dans les pays émergents et le déploiement des passeports biométriques en France.

Le résultat opérationnel courant de 2009 est de 55 millions d'euros (6,1 % du chiffre d'affaires), comprenant des charges d'amortissements des actifs incorporels valorisés lors de l'allocation des prix d'acquisitions (PPA) sur les récentes acquisitions à hauteur de (31) millions d'euros. Il a augmenté de 62 % par rapport au

résultat opérationnel courant 2008 retraité, qui comprenait une charge d'amortissements PPA de (8) millions d'euros. Cette évolution favorable résulte d'une bonne contribution des solutions d'identification dans les pays émergents ainsi que de la poursuite des gains de productivité, notamment dans la fabrication des cartes à puces.

L'ensemble des sociétés récemment acquises (Sdu-I, Printrak et GE Homeland Protection) a eu un impact supplémentaire de 204 millions d'euros sur le chiffre d'affaires en 2009 :

- Douze mois de Sagem Identification (anciennement Sdu-I) : 105 millions d'euros ;
- Neuf mois de MorphoTrak (anciennement Printrak) : 32 millions d'euros ;
- Quatre mois de Morpho Detection (anciennement GE Homeland Protection) : 67 millions d'euros.

Ces trois entreprises ont contribué au résultat opérationnel courant à hauteur de 21 millions d'euros en 2009, ou de 52 millions d'euros avant la prise en compte des charges d'amortissements des actifs incorporels valorisés lors de l'allocation des prix d'acquisitions.

En 2008, Sagem Identification, consolidé pour les quatre derniers mois de l'année, avait contribué à hauteur de 24 millions d'euros au chiffre d'affaires et de (1) million d'euros au résultat opérationnel courant.

## CHIFFRES CLÉS EN DONNÉES AJUSTÉES

	2008 retraité	2009	Variation 2009/2008
Quantités livrées			
Cartes à puce (en millions d'unités)	346	457	32,1 %
Terminaux biométriques	149 000	142 500	(4,4) %
(en millions d'euros)			
Carnet de commandes	378	366	(3,2) %
Prises de commandes	866	869	0,3 %
Chiffre d'affaires	695	904	30,1 %
Résultat opérationnel courant	34	55	61,8 %
Résultat opérationnel	180	55	(69,4) %
Cash flow libre	33	29	(12,1) %
Investissements corporels	20	18	(10,0) %
R&D autofinancée <sup>(1)</sup>			
Dépenses d'exploitation	44	63	43,2 %
Dépenses immobilisées brutes	-	-	-
Total R&D autofinancée	44	63	43,2 %
Effectifs <sup>(2)</sup>	4 005	5 557	38,8 %

(1) Hors déduction du CIR.

(2) Effectifs inscrits au 31 décembre.

Les activités Sécurité se répartissent en trois secteurs principaux ayant les poids relatifs suivants :

Secteur d'activité	Part du chiffre d'affaires
	2009
Identification	66 %
Carte à puces	26 %
Détection <sup>(1)</sup>	8 %

(1) GE HLP consolidé sur 4 mois.

## DÉVELOPPEMENTS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS

### Identification

Au mois d'avril, l'acquisition auprès de Motorola de ses activités biométriques et de la marque Printrak annoncée fin 2008 a été finalisée. Ces activités ont été regroupées avec celles exercées par Sagem Morpho en une société renommée MorphoTrak.

Les éléments les plus marquants dans les différents segments de l'activité globale Identification ont été :

- pour les programmes pour police judiciaire, entre autres succès américains (extension pour le *Department of Criminal Justice* de New York, système automatisé d'identification d'empreintes digitales [AFIS] de la police de King County remplaçant celui d'un concurrent...), la sélection de Sagem Sécurité par Lockheed Martin pour le remplacement du système actuel du FBI par un AFIS de nouvelle génération ;
- dans les programmes d'identité, la réalisation de grands programmes dont les contrats avaient été obtenus les années antérieures (passeports et cartes d'identité pour l'Albanie, recensement à vocation électorale en Côte d'Ivoire...) et le gain d'affaires nouvelles (AFIS du projet de cartes d'identité britannique, référence majeure en Europe, fourniture des passeports en Croatie et en Roumanie...);
- en contrôle aux frontières, le déploiement dans tous les départements français et certains consulats à l'étranger des dispositifs de recueil de données biométriques pour la délivrance des Titres Électroniques Sécurisés (projet de l'ANTS sur l'acquisition en mairie des données des passeports), la mise en œuvre de sas de passage automatisé des frontières en Australie et Nouvelle-Zélande (Smartgate, reconnaissance faciale) ou dans les aéroports parisiens (sas « PARAFES » Passage Automatisé Rapide Aux Frontières Extérieures Schengen, empreintes digitales) ;
- en terminaux biométriques, la présentation (avec Hitachi), à l'occasion du salon Biometrics 2009 à Londres, de Finger VP, premier module de reconnaissance multimodale des empreintes digitales et des veines du doigt.

### Cartes à puces

La division Cartes a poursuivi son développement plus rapide que le marché, dans tous ses domaines d'activité, malgré un environnement économique mondial difficile.

Elle dispose d'une offre technologique à l'état de l'art et très compétitive grâce aux investissements industriels réalisés ces trois dernières années en Europe (notamment en Allemagne) et en Asie (Inde). La stratégie de déploiement de cette offre sur l'ensemble des zones géographiques et des clients dans le monde a permis la conquête de nombreux nouveaux clients, et une croissance soutenue, en particulier en Amérique latine et en Asie.

Des succès ont ainsi été enregistrés en 2009 auprès d'opérateurs de télécommunication de nombreux pays, et notamment auprès des grands groupes multinationaux (Vodafone, Orange, T-Mobile, America Movil, AT&T), ainsi qu'en Inde où Sagem Orga confirme sa position de numéro 1 et de seul fabricant fournissant l'ensemble des opérateurs télécom indiens.

La croissance en volume des cartes SIM a été supérieure à 15 % dans un marché estimé à + 3 % (source Eurosmart – novembre 2009), permettant le gain d'un point de part de marché au plan mondial.

Sur le marché bancaire, la forte croissance s'est poursuivie malgré la crise économique mondiale. Les volumes livrés ont crû de près de 30 % dans un marché mondial estimé à + 9 % (source Eurosmart – novembre 2009), permettant le gain de 1,2 point de part de marché au plan mondial.

Des succès importants ont été enregistrés en Europe (notamment en France, Allemagne, Italie, Portugal et au Royaume-Uni), et au Brésil où la migration des cartes à piste vers les cartes à puce EMV s'est accélérée.

Enfin, sur le marché de l'identité/santé, la croissance a été exceptionnelle avec la réalisation de nombreux contrats pour la division Identification (Côte d'Ivoire, Albanie, Kazakhstan, Maroc notamment), et une position de leader acquise sur le marché de la carte santé en Allemagne (eGK) avec plus de 30 millions de cartes eGK en commande chez Sagem Orga.

### Détection

Safran a réalisé en septembre 2009 l'acquisition de 81 % de GE Homeland Protection, alors filiale de GE, spécialisée dans la détection d'explosifs et de substances illicites ; GE reste partenaire de cette acquisition en conservant 19 % du capital de la société renommée Morpho Detection, qui continuera de plus à bénéficier des avancées technologiques développées par GE Healthcare et de l'expertise du centre de recherche de GE.

Dans ce domaine, l'année a notamment connu l'entrée en production de série et les premières recettes du tomographe CTX 9800, équipement de détection d'explosifs certifié par la TSA (*Transportation Security Administration*), qui affiche le plus haut niveau de résolution et la plus grande capacité de traitement de bagages du marché (700 bagages par heure, certification à 1 000 bagages par heure attendue au premier semestre 2010). Les ventes de ces équipements à la TSA ont nettement excédé les prévisions dès fin 2009.

L'administration de sécurité américaine, comme celles d'autres pays, a également certifié les équipements mobiles (format ordinateur de bureau) de détection de traces d'explosifs de nouvelle génération Itemizer DX. Les questions récurrentes de sécurité aérienne, qui ont culminé en fin d'année avec la tentative d'attentat du vol Amsterdam – Detroit, ont conduit la TSA et d'autres clients à augmenter le rythme de leurs commandes et demandes de livraisons de ces produits.

## 2.2 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

### 2.2.1 Compte de résultat en données ajustées

<i>(en millions d'euros)</i>	2008 retraité	2009	Variation 2009/2008
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>10 329</b>	<b>10 448</b>	<b>1,2 %</b>
Autres produits et charges opérationnels	(9 663)	(9 750)	
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>666</b>	<b>698</b>	<b>4,8 %</b>
Autres produits et charges opérationnels courants	146	(35)	
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>812</b>	<b>663</b>	
Résultat financier	(154)	(174)	
Quote part des mises en équivalence	10	3	
Produit (charge) d'impôts	(123)	(98)	
Résultat des activités poursuivies	545	394	
Résultat des activités abandonnées	(233)	(4)	
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires	15	14	
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>297</b>	<b>376</b>	

### Chiffre d'affaires ajusté

Le chiffre d'affaires ajusté s'élève à 10 448 millions d'euros en 2009 à comparer à 10 329 millions d'euros en 2008, soit une augmentation de 1,2 %.

À taux de change et périmètre constants, le chiffre d'affaires aurait été en repli de 2,9 % résultant principalement d'une baisse des recettes de première monte dans l'aéronautique alors que le chiffre d'affaires des activités de services a bien résisté, enregistre une nouvelle progression et atteint 49,2 % des activités de la branche Propulsion et 31,8 % de celles de la branche Équipements. Le chiffre d'affaires du Groupe a particulièrement bénéficié des activités de Sécurité, qui ont enregistré une croissance à deux chiffres, ainsi que des activités de Défense, notamment dans l'avionique.

### Résultat opérationnel courant ajusté

Le résultat opérationnel courant ajusté de l'année 2009 s'établit à 698 millions d'euros, contre 666 millions d'euros en 2008, soit une progression de 4,8 % qui a été essentiellement obtenue grâce aux améliorations de productivité, à la baisse des coûts, ainsi qu'à un effet devise favorable (95 millions d'euros) et à l'impact positif des acquisitions et des activités nouvellement consolidées (35 millions d'euros après amortissement des PPA), et ce malgré l'impact négatif d'une activité irrégulière dans le domaine aéronautique civil.

Le résultat opérationnel courant ajusté 2009 exclut l'impact des éléments non récurrents suivants : une plus-value de 7 millions d'euros sur la cession de Cinch, une charge de dépréciation ((70) millions d'euros) de la R&D capitalisée, liée aux systèmes d'atterrissage du Boeing 787 et un impact positif de 28 millions d'euros suite à un abandon de créance de la part de partenaires industriels, pour un total de (35) millions d'euros.

À noter que le résultat opérationnel courant ajusté 2009 intègre une dotation aux provisions pour pertes à terminaison de 35 millions d'euros sur le système de navigation du programme A400M (activité de Défense).

### Résultat opérationnel ajusté

Le résultat opérationnel ajusté de l'année 2009 s'établit à 663 millions d'euros, contre 812 millions d'euros en 2008 en intégrant la plus-value liée à la cession des activités monétiques (+146 millions d'euros).

### Résultat financier ajusté

Le résultat financier ajusté 2009 s'établit à (174) millions d'euros, contre (154) millions d'euros en 2008. Le seul élément significatif de décaissement correspond au coût de la dette nette qui est passé de 19 millions d'euros en 2008 à 38 millions d'euros en 2009. Par ailleurs, le résultat financier intègre les charges de désactualisation des éléments de passifs et d'actifs, principalement les provisions et les avances remboursables ainsi que le cas échéant les effets de changement des taux d'actualisation utilisés en particulier pour les provisions. Le cumul de ces deux éléments, sans impact sur la trésorerie représente une charge de 118 millions d'euros en 2009 contre 35 millions d'euros en 2008 .

### Charge d'impôt ajustée

La charge d'impôt ajustée passe de (123) millions d'euros en 2008 à (98) millions d'euros en 2009. La baisse s'explique principalement par la légère diminution du résultat ajusté avant impôt, hors plus value de cession sur les activités monétiques en 2008, celle-ci ayant été imposée à un taux réduit de 1,72%.

### Résultat net ajusté part du Groupe

Le résultat net ajusté ressort à 376 millions d'euros au 31 décembre 2009, contre 297 millions d'euros en 2008. Au-delà de la stabilité du résultat ajusté des activités poursuivies, hors plus value de cession sur les activités monétiques en 2008, cette augmentation du résultat net consolidé traduit la non récurrence des charges liées au désengagement des activités de Communication enregistrées en 2008.

## 2.2.2 Table de passage du compte de résultat consolidé au compte de résultat consolidé ajusté

L'incidence de ces ajustements sur les agrégats du compte de résultat est présentée ci-dessous :

(en millions d'euros)	Données consolidées 31.12.2009	Couverture de change			Données ajustées 31.12.2009
		Revalorisation du chiffre d'affaires <sup>(1)</sup>	Différés des résultats sur couvertures <sup>(2)</sup>	Amortissements des actifs incorporels <sup>(3)</sup>	
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>10 559</b>	<b>(111)</b>	-	-	<b>10 448</b>
Autres produits et charges opérationnels courants	(9 930)	6	16	158	(9 750)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>629</b>	<b>(105)</b>	<b>16</b>	<b>158</b>	<b>698</b>
Autres produits et charges opérationnels non courants	(35)	-	-	-	(35)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>594</b>	<b>(105)</b>	<b>16</b>	<b>158</b>	<b>663</b>
Coût de la dette	(38)	-	-	-	(38)
Résultat financier lié au change	479	105	(575)	-	9
Autres produits et charges financiers	(145)	-	-	-	(145)
<b>Résultat financier</b>	<b>296</b>	<b>105</b>	<b>(575)</b>	-	<b>(174)</b>
Quote part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	3	-	-	-	3
Produit (charge) d'impôts	(235)	-	191	(54)	(98)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>658</b>	-	<b>(368)</b>	<b>104</b>	<b>394</b>
Résultat des activités destinées à être cédées	(4)	-	-	-	(4)
<b>Résultat attribuable aux intérêts minoritaires</b>	<b>(13)</b>	<b>2</b>	-	<b>(3)</b>	<b>(14)</b>
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>641</b>	<b>2</b>	<b>(368)</b>	<b>101</b>	<b>376</b>

(1) Revalorisation (par devise) du chiffre d'affaires net des achats en devises au cours couvert (incluant les primes sur options dénouées), par reclassement des variations de valeur des couvertures affectées aux flux de la période.

(2) Variations de valeur des couvertures afférentes aux flux des périodes futures, (575) millions d'euros hors impôts, différées jusqu'au dénouement et effet de la prise en compte des couvertures dans l'évaluation des provisions pour pertes à terminaison pour 16 millions d'euros.

(3) Annulation des amortissements/dépréciations des actifs incorporels liés à la revalorisation des programmes aéronautiques issue de l'application de la norme IFRS 3 à l'opération de fusion Sagem/Snecma.

Il est rappelé que seuls les comptes consolidés font l'objet d'un audit par les Commissaires aux Comptes, y compris les agrégats chiffre d'affaires et résultat opérationnel fournis en données ajustées dans la note 5 « Information sectorielle » (§ 3.1.2), et que les données financières ajustées, autres que celles fournies dans la note 5 « Information sectorielle », font l'objet de travaux de vérification au titre de la lecture d'ensemble des informations données dans le document de référence de l'année 2009.

## 2.2.3 Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	2008 retraité <sup>(1)</sup>	2009	Variation 2009/2008
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>10 281</b>	<b>10 559</b>	<b>2,7 %</b>
Autres produits et charges opérationnels	(9 810)	(9 930)	
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>471</b>	<b>629</b>	<b>33,5 %</b>
Autres produits et charges non courants	146	(35)	
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>617</b>	<b>594</b>	
Résultat financier	(730)	296	
Quote-part des mises en équivalence	10	3	
Produit (charge) d'impôts	142	(235)	
Résultat des activités poursuivies	39	658	
Résultat des activités abandonnées	(233)	(4)	
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires	11	13	
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>(205)</b>	<b>641</b>	

(1) Le compte de résultat 2008 a été retraité des changements de présentation sur la composante financière des charges de retraite (cf. § 3.1.2 note 3).



### Chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires s'élève à 10 559 millions d'euros en 2009 à comparer à 10 281 millions d'euros en 2008, soit une augmentation de 2,7 %.

Il est rappelé que le passage entre le chiffre d'affaires ajusté et le chiffre d'affaires consolidé s'explique par la prise en compte des couvertures de change. En 2009, la neutralisation de l'impact des couvertures de change a eu pour effet de majorer le chiffre d'affaires consolidé par rapport au chiffre d'affaires ajusté à hauteur de 111 millions d'euros contre une minoration de (48) millions d'euros en 2008. L'évolution de l'impact des couvertures de change sur le chiffre d'affaires est liée à l'évolution de l'écart entre les cours de change moyens et les cours couverts effectivement obtenus sur la période sur la partie des flux en devises couverts par le Groupe. À titre d'exemple, sur la parité EUR/USD, le cours couvert 2009 était de 1,42 contre un cours moyen annuel de 1,39, ce qui explique que l'annulation de la prise en compte de la couverture contribue à présenter un chiffre d'affaires consolidé supérieur au chiffre d'affaires consolidé ajusté. L'évolution du chiffre d'affaires, hors impact des retraitements liés aux données ajustées, est commentée ci-dessus (cf. § 2.2.1).

### Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant s'élève à 629 millions d'euros contre 471 millions d'euros en 2008, soit une progression de 33,5 % et diffère du résultat opérationnel courant ajusté qui s'établit à 698 millions d'euros du fait qu'il intègre une charge d'amortissement des actifs incorporels, liés à la revalorisation des programmes aéronautiques issue de l'application de la norme IFRS 3 au 1<sup>er</sup> avril 2005 d'un montant de (158) millions d'euros (contre une charge de (161) millions en 2008), et 89 millions d'euros d'impact positif liés aux opérations de change (contre un impact négatif de (34) millions en 2008). L'évolution du résultat opérationnel courant, hors impact des retraitements liés aux comptes ajustés, est commentée ci-dessus.

### Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'établit à 594 millions d'euros en 2009 contre 617 millions d'euros en 2008 et se compose d'un résultat opérationnel courant à hauteur de 629 millions d'euros en 2009 (contre 471 millions en 2008) et d'autres éléments non courants pour un montant de (35) millions en 2009 (contre 146 millions en 2008).

Les éléments non courants du résultat opérationnel sont commentés ci-dessus (cf. § 2.2.1).

### Résultat financier

Le résultat financier s'établit à 296 millions d'euros en 2009 contre (730) millions en 2008.

Le résultat financier consolidé 2009 diffère du résultat financier ajusté commenté ci-dessus sur deux éléments :

- la variation de juste valeur des instruments financiers de couverture de change non dénoués pour 576 millions d'euros en 2009 (contre (626) millions d'euros en 2008), l'intégralité de la variation de juste valeur étant comptabilisée en résultat financier dans les comptes consolidés contrairement aux données ajustées dans lesquelles l'impact de variation de juste valeur des instruments financiers non dénoués est neutralisée ;
- le résultat de la couverture de change sur les flux en devises, de la période, couverts par le Groupe, soit une perte de 105 millions d'euros en 2009 contre un gain de 49 millions d'euros en 2008, ce résultat de change étant comptabilisé en résultat financier dans les comptes consolidés et en résultat opérationnel (majoritairement en chiffre d'affaires) dans le compte de résultat ajusté.

### Résultat des sociétés mises en équivalence

La diminution de la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence est liée à la baisse des résultats d'Ingenico à hauteur de 3 millions d'euros (quote-part détenue par Safran de 22,38%) et de l'impact du changement de méthode de consolidation en 2009 de SEM MB dont la contribution à la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence s'élevait à 4 millions d'euros en 2008.

### Impôt

La charge d'impôt constatée en 2009 s'élève à (235) millions d'euros, contre un produit d'impôt constaté en 2008 pour 142 millions d'euros. L'augmentation de la charge d'impôt s'explique essentiellement par l'augmentation significative du résultat avant impôt, hors plus-value de cession sur les activités monétiques en 2008, celle-ci ayant été imposée à un taux réduit de 1,72 %. Cette augmentation du résultat avant impôt est principalement liée à la variation significative enregistrée, entre 2008 et 2009, sur la variation de juste valeur des instruments de couverture de change non dénoués.

### Résultat net consolidé part du Groupe

Le résultat net consolidé ressort à 641 millions d'euros au 31 décembre 2009, contre (205) millions d'euros en 2008, après prise en compte des charges liées au désengagement des activités de Communication enregistrées en 2008.

## 2.2.4 Bilan consolidé simplifié au 31 décembre 2009

Le bilan consolidé simplifié au 31 décembre 2009 présenté ci-dessous est directement issu des comptes consolidés figurant au § 3.1.2 du présent document.

(en millions d'euros)	2008	2009
<b>ACTIF</b>		
Écarts d'acquisition	1 756	2 126
Immobilisations	5 219	5 418
Autres actifs non courants	751	722
Juste valeur des instruments financiers	138	63
Stocks et en-cours de production	3 673	3 382
Clients et divers	4 319	4 378
Trésorerie et équivalents de trésorerie	919	2 080
Actifs destinés à être cédés	61	-
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>16 836</b>	<b>18 169</b>
<b>PASSIF</b>		
Capitaux propres	3 874	4 501
Provisions	2 356	2 354
Dettes soumises à des conditions particulières	698	696
Passifs portant intérêts	1 554	2 575
Autres passifs non courants	757	1 043
Fournisseurs et divers	7 558	7 000
Passifs destinés à être cédés	39	-
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>16 836</b>	<b>18 169</b>

### VARIATION DE LA POSITION FINANCIÈRE NETTE

La position financière nette est définie comme la trésorerie et équivalents de trésorerie nets des passifs courants et non courants portant intérêt et après prise en compte des instruments financiers de couverture de taux.

La position financière nette du Groupe entre 2008 et 2009 a été réduite de 137 millions d'euros malgré les acquisitions d'activités réalisées dans le domaine de la Sécurité. Cette génération de trésorerie s'explique avant tout par le niveau élevé de profitabilité opérationnelle en 2009 ainsi que par une diminution significative du besoin en fonds de roulement.

La variation de la position financière nette pour les années 2008 et 2009 peut être résumée comme suit :

(en millions d'euros)	2008 retraité*	2009
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>936</b>	<b>1 042</b>
Variation du besoin en fonds de roulement	(216)	218
Affacturation des créances CFM	-	143
Investissements incorporels	(230)	(292)
Investissements corporels	(441)	(293)
<b>Cash Flow libre</b>	<b>49*</b>	<b>818</b>
Investissements financiers et divers	(313)	(608)
Dividendes	(202)	(73)
<b>Variation de la position financière nette</b>	<b>(466)</b>	<b>137</b>
<b>Position financière nette au 01/01</b>	<b>(169)</b>	<b>(635)</b>
<b>Position financière nette au 31/12</b>	<b>(635)</b>	<b>(498)</b>

\* Les primes payées/reçues sur options non échues sont désormais incluses dans le cash flow libre. Les données 2008 ont été retraitées à des fins comparatives.

La capacité d'autofinancement s'obtient à partir du résultat net avant impôt retraité des produits et charges n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie, notamment les dotations aux amortissements et aux provisions et la variation de juste valeur des instruments financiers non dénoués à la clôture, et retraité également du résultat des activités destinées à être cédées<sup>(1)</sup> (les pertes liées au désengagement de l'activité communication s'élevaient à 308 millions en 2008). La capacité du Groupe à financer, grâce à sa performance de l'exercice, ses besoins en fonds de roulement opérationnels, ses investissements ainsi que le paiement des dividendes, a augmenté de 106 millions d'euros entre 2008 et 2009, passant de 936 millions d'euros à 1 042 millions d'euros.

En 2009, la variation du besoin en fonds de roulement (BFR) a par ailleurs permis de générer 361 millions d'euros de trésorerie complémentaires, dont 143 millions résultent de la reprise de l'affacturage des créances commerciales chez CFM Inc. Cette amélioration du BFR de plus de 200 millions d'euros (en excluant l'impact de l'affacturage) résulte principalement de la baisse du niveau des stocks et a été obtenue malgré la mise en œuvre en France de la Loi de Modernisation de l'Économie (LME), qui a conduit à une réduction des délais de paiements fournisseurs dont l'impact négatif sur le BFR du Groupe a été estimé à environ 150 millions d'euros.

Les investissements incorporels de l'exercice concernent principalement les frais de recherche et développement immobilisés, de brevets et de logiciels. L'augmentation sensible par rapport à l'exercice précédent s'explique principalement par un décalage entre le décaissement, intervenu en 2009, et l'immobilisation, en 2008, de la participation complémentaire du Groupe dans le programme du moteur GenX.

Les investissements corporels sont en recul par rapport à l'exercice précédent, le Groupe ayant décidé de différer certains investissements, visant à augmenter la capacité de son outil de production, pour s'adapter au ralentissement de l'activité et aux décalages constatés sur certains programmes.

Les investissements financiers sont principalement liés au financement des acquisitions de l'exercice dans le domaine de la Sécurité : Printrak, l'activité biométrie de Motorola, renommée par la suite MorphoTrak, pour un montant de 130 millions d'euros et GE Homeland Protection, l'activité de détection tomographique de General Electric, renommée Morpho Detection, pour un montant de 416 millions d'euros.

La diminution des dividendes versés en 2009 (73 millions d'euros) par rapport à l'exercice précédent (202 millions d'euros) est liée d'une part à la baisse du montant des dividendes 2008 par rapport aux dividendes 2007 (et versés sur l'exercice suivant), respectivement 104 millions d'euros et 166 millions d'euros, et d'autre part au paiement d'un acompte sur dividendes 2008 à hauteur de 32 millions d'euros versé fin 2008, non reproduit en 2009.

La position financière nette du Groupe s'élève donc à (498) millions d'euros au 31 décembre 2009 et se compose d'une trésorerie et équivalents de trésorerie à hauteur de 2 080 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 919 millions d'euros au 31 décembre 2008, d'un solde de passifs portant intérêts d'un montant de 2 575 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 1 554 millions d'euros au 31 décembre 2008 ainsi que de la juste valeur des instruments de couverture de taux pour (3) millions d'euros au 31 décembre 2009. L'augmentation concomitante de la trésorerie et des dettes financières s'explique par l'émission obligataire lancée avec succès par le Groupe, en novembre 2009 pour un montant de 750 millions d'euros et en prévision d'échéances de remboursement de dettes sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2010.

Le ratio endettement net/capitaux propres s'élève à 11 % à fin 2009 contre 16 % à fin 2008.

Au 31 décembre 2009, le Groupe dispose de lignes de crédit autorisées et non tirées à hauteur de 1,1 milliard d'euros.

(1) Voir chapitre 3 § 3.1.2 « Tableau des flux de trésorerie consolidés » et note 33 pour le détail et commentaires complémentaires.

## 2.3 DÉPENSES DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La Recherche Technologie et Développement (RTD) autofinancée représente plus de 60 % du coût total de la RTD de Safran. Elle se répartit de la façon suivante :

- Programmes avions (Boeing B787, Airbus A350 et A400M, Sukhoi Superjet100 pour l'essentiel) : 42 % ;

- Moteurs d'hélicoptères : 8 % ;
- Sécurité et Défense hors aéronautique : 18 % ;
- R&T : 25 % ;
- Autres : 7 %.

(en millions d'euros)	2007	2008	2009
<b>RTD autofinancée <sup>(1)</sup></b>	<b>760</b>	<b>708</b>	<b>686</b>
En charges d'exploitation	572	480	504
Immobilisée brute	188	228	182
<b>RTD en charges <sup>(1)</sup></b>	<b>656</b>	<b>538</b>	<b>659</b>
En charges d'exploitation	572	480	504
Amortissements/Dépréciations	84	58	155
<b>RTD immobilisée</b>	<b>104</b>	<b>170</b>	<b>27</b>
Immobilisée brute	188	228	182
Amortissements/Dépréciations	(84)	(58)	(155)

(1) Hors déduction du CIR.

La réduction des dépenses totales autofinancées s'explique essentiellement par les baisses significatives de RTD sur le programme moteur SaM146 de l'avion régional russe Superjet 100 et les équipements de l'Airbus A380. A l'inverse, les dépenses de R&T ont augmenté, notamment dans la propulsion aéronautique afin de préparer les développements du moteur LEAP-X et du futur

CFM. Les dépenses ont également augmenté en optronique et dans les activités de navigation au sein des activités de défense.

Les amortissements/dépréciations de 2009 incluent la dépréciation de 71 millions d'euros de la R&D immobilisée concernant le train d'atterrissage du Boeing B787.

## 2.4 RESSOURCES HUMAINES

### 2.4.1 Les effectifs

#### RÉPARTITION PAR ACTIVITÉ

Au 31 décembre 2009, les effectifs inscrits du Groupe s'élevaient à 54 872 salariés.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des effectifs du Groupe par activité au 31 décembre 2009 :

	France	Étranger	Total
Propulsion Aéronautique et Spatiale	17 185	3 971	21 156
Équipements Aéronautiques	9 201	10 744	19 945
Défense	6 005	650	6 655
Sécurité	1 208	4 349	5 557
Holding et divers	1 351	208	1 559
<b> GROUPE SAFRAN</b>	<b>34 950</b>	<b>19 922</b>	<b>54 872</b>

#### RÉPARTITION PAR PAYS

Le développement international du Groupe se poursuit. Au 31 décembre 2009, les effectifs du Groupe à l'international s'élevaient à près de 20 000 salariés répartis dans plus de 50 pays. Le Groupe a notamment étendu ses installations au Mexique, en Chine, en Russie et en Albanie et a réalisé deux acquisitions majeures aux États-Unis : Printrak et GE Homeland Protection (devenues respectivement MorphoTrak et Morpho Detection).

Le tableau ci-dessous présente la répartition géographique des effectifs au 31 décembre 2009 :

		Au 31.12.2009	% du total
Europe	France	34 950	63,69 %
	Royaume-Uni	2 168	3,95 %
	Belgique	1 449	2,64 %
	Allemagne	1 015	1,85 %
	Autres pays d'Europe (*)	1 393	2,54 %
	Russie	279	0,51 %
Amérique du Nord	Mexique	3 335	6,08 %
	États-Unis	3 945	7,19 %
	Canada	1 055	1,92 %
Amérique du Sud	Brésil	642	1,17 %
	Amérique du Sud (Uruguay, Colombie, Chili)	93	0,17 %
Afrique et Moyen-Orient	Maroc	1 229	2,24 %
	Afrique du Sud	245	0,45 %
	Autres (E.A.U., Liban, Bahreïn...)	75	0,14 %
Asie	Chine	825	1,50 %
	Singapour	477	0,87 %
	Inde	1 440	2,62 %
	Autres (Japon, Taiwan, Vietnam, Philippines, Malaisie, Hong Kong, Thaïlande, République de Corée)	83	0,15 %
	Océanie	Australie	174
<b>TOTAL</b>		<b>54 872</b>	<b>100,00 %</b>

(\*) Albanie, Autriche, Bulgarie, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine.

## AUTRES INFORMATIONS

Les femmes représentent près de 25 % des effectifs du Groupe dans le monde.

Par ailleurs, au 31 décembre 2009, 400 expatriés assurent une représentation commerciale et technique auprès des clients dans 55 pays différents, principalement en Europe (34 %), en Amérique du Nord (27 %) et en Chine (11 %). En outre, le Groupe accueille 60 jeunes en VIE (Volontariat International en Entreprise).

En France, la répartition des effectifs par catégories professionnelles au 31 décembre 2009 est la suivante : 35 % de cadres, 32 % de techniciens, 3 % d'agents de maîtrise, 7 % d'employés et 23 % d'ouvriers.

Près de 20 % des effectifs cadres en France sont des femmes.

Plus de 20 % des effectifs du Groupe en France contribuent à l'effort de recherche et développement (RTD)

Le recours aux contrats à durée déterminée est resté très limité avec moins de 1 % des effectifs à fin 2009.

Le recours à l'intérim a représenté moins de 10 % de l'effectif inscrit en 2009, essentiellement dans les branches Équipements Aéronautiques et Défense Sécurité dans lesquelles la forte variation du niveau d'activité nécessite le recours à ce type de main-d'œuvre.

## 2.4.2 Politique Ressources Humaines

### RECRUTEMENT ET INTÉGRATION

Afin d'assurer l'apport de compétences nouvelles dans le Groupe, nécessaires pour préparer l'avenir et travailler sur les nouvelles générations d'avions et sur les nouvelles technologies liées aux activités du Groupe, Safran a continué de recruter en 2009. Compte tenu du contexte économique, les recrutements ont cependant été moins nombreux que par le passé avec près de 1 000 salariés embauchés en 2009 dont 2/3 de cadres et plus de 20 % de femmes. Les jeunes diplômés représentent environ 40 % des embauches cadres.

80 % des recrutements de cadres s'effectuent dans les filières scientifiques et techniques, principalement dans les métiers :

- mécanique ;
- matériaux ;
- aérodynamique ;
- l'électronique ;
- le développement logiciel (logiciels embarqués) ;
- l'architecture système.

Le Groupe cherche à diversifier ses sources de recrutements. Dans les domaines scientifiques, les profils cadres recherchés concernent principalement les ingénieurs mais aussi des universitaires de niveau Master 2 et docteurs.

Par ailleurs, des actions spécifiques en vue de développer la présence des femmes au sein des équipes sont mises en œuvre.

Pour améliorer leur connaissance du Groupe et renforcer le sentiment d'appartenance, les ingénieurs et cadres, récemment embauchés ou nouvellement promus, sont réunis pendant deux « Journées Découverte Safran » pour une présentation approfondie du Groupe, de ses activités et de sa stratégie. Ils rencontrent à cette occasion l'ensemble des dirigeants.

### MOBILITÉ

En 2009, plus de 330 salariés ont bénéficié d'une mutation entre deux sociétés du Groupe en France.

Pour améliorer l'efficacité du processus, l'outil de gestion des candidatures utilisé pour le recrutement externe a été étendu à la gestion de la mobilité interne. Il permet, entre autres fonctionnalités, à un salarié de postuler en ligne à une offre d'emploi ou d'exprimer auprès des Ressources Humaines son souhait de mobilité en précisant les métiers et le bassin d'emploi souhaités.

Cet outil sera progressivement déployé à l'international.

Des mesures visant à développer la mobilité au sein du Groupe sont par ailleurs en cours d'élaboration.

La politique de mobilité entre la France et l'international s'est traduite par 400 expatriés en fin d'année (73 départs et 111 retours). Pour faciliter cette mobilité, le cadre contractuel et les mesures d'accompagnement de l'expatriation ont été définis au niveau du Groupe et déployés au sein de toutes les sociétés.

D'autres formules de départ à l'étranger (proposition de contrats locaux à des salariés souhaitant une expérience à l'étranger) sont en cours de déploiement.

### FORMATION – UNIVERSITÉ D'ENTREPRISE

Safran investit près de 4 % de sa masse salariale dans la formation professionnelle. Plus de 70 % des salariés bénéficient d'une formation au moins une fois par an.

Une partie significative de l'effort porte sur le développement des compétences technologiques accompagnant les grands projets.

Le développement des compétences managériales, en contexte international, représente un deuxième axe de progrès.

La recherche de la satisfaction des clients, la mise à leur service de performances économiques et industrielles accrues, correspondent à la dynamique d'expansion qu'accompagne la formation.

L'Université Safran est une structure privilégiée pour accompagner les transformations du Groupe et préparer les managers Safran aux défis de demain :

- développer une culture Groupe, favoriser la coopération par une meilleure connaissance mutuelle et un échange des meilleures pratiques ;
- préparer les dirigeants et les futurs dirigeants à leurs rôles nouveaux, leur permettre d'acquérir les méthodes, les savoir-faire et les comportements nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités ;
- accompagner les projets majeurs du Groupe par des actions de formation adaptées ;
- diffuser « l'état de l'art » dans les disciplines du management et de la gestion.

Depuis sa création en 2002, plus de 12 000 managers, ingénieurs et cadres ont bénéficié d'une formation à l'Université Safran.

## ÉVOLUTION DES RÉMUNÉRATIONS

Les sociétés du Groupe ont négocié des programmes salariaux pour 2009 permettant une progression moyenne en masse des rémunérations représentant, selon les sociétés, de 2,5 % à 2,8 % de leur masse salariale. Ces programmes comprenaient l'attribution d'augmentations générales et individuelles aux collaborateurs et l'attribution d'augmentations entièrement individualisées aux cadres.

En outre, dans le cadre de leur politique salariale annuelle, plusieurs sociétés du Groupe ont dégagé un budget consacré à l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes.

## DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

L'engagement de Safran dans la lutte contre les discriminations et pour l'égalité des chances porte notamment sur les quatre domaines suivants :

- l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées ;
- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- l'insertion des jeunes issus des quartiers défavorisés ;
- la gestion des salariés seniors.

### Politique d'insertion et de maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés

Le Groupe poursuit une politique volontariste en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés dans l'entreprise. Les actions menées visent notamment à :

- développer l'embauche de personnes handicapées (adhésion à diverses associations, sourcing, participation au forum pour l'emploi de Paris organisé par l'Adapt, association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées) ;
- développer l'accueil de jeunes en alternance : dans le cadre de son programme « Elan », déployé en collaboration avec la Fondation Safran pour l'Insertion, le Groupe accueille chaque année des jeunes handicapés en apprentissage ou en contrat de professionnalisation.

La phase I de ce projet, déployée de 2006 à 2008, a permis d'accueillir 35 personnes en alternance (l'objectif initial étant fixé à 25 personnes). Parmi les personnes préparant un diplôme en alternance sur deux ans, 74 % ont obtenu le diplôme visé, dont 44 % ont été embauchés en interne ou en externe et 28 % ont décidé de continuer l'alternance en préparant un nouveau diplôme, soit un bilan très positif.

Devant le succès de cette première phase, il a été décidé de reconduire de 2008 à 2010 le projet qui s'appelle désormais « Elan II » avec un objectif d'accueil de 30 jeunes (les diplômés préparés allant du CAP et BTS jusqu'au Master 2 – école d'ingénieur). Cet objectif a été de nouveau dépassé avec 36 jeunes accueillis en alternance fin 2009.

Safran fait également partie des entreprises partenaires du projet « Salto », lancé en 2009 par l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées), qui vise à proposer des postes en alternance dans l'industrie aux personnes handicapées ;

- conduire des actions de communication en faveur des publics handicapés et des salariés : le Groupe participe notamment à l'opération « Un jour, un métier en action », organisée par l'Agefiph avec laquelle le Groupe travaille en étroite collaboration.

Le Groupe a par ailleurs poursuivi en 2009 son objectif de contractualiser la politique Groupe via la négociation d'une convention sur le handicap avec l'Agefiph impliquant l'ensemble des filiales françaises de Safran.

### Promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Un des enjeux majeurs de Safran en matière de diversité est de promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, élément de contribution à la cohésion sociale et à la progression du Groupe.

Les actions menées portent principalement sur l'égalité des salaires et la non-discrimination à l'embauche. Les engagements du Groupe en termes de rémunérations se concrétisent par des accords signés dans ses principales filiales avec des objectifs, des indicateurs de suivi et des plans de progrès.

Plusieurs actions démontrent la volonté du Groupe de favoriser la mixité en termes de recrutement, et particulièrement des ingénieurs et cadres. Parmi les actions engagées par Safran figure l'adhésion depuis 2006 à « Elles bougent », une association d'entreprises industrielles visant à promouvoir les métiers des transports et de l'énergie auprès des lycéennes et étudiantes des filières techniques Bac+2 afin qu'elles poursuivent leurs études dans les domaines scientifiques liés aux activités du Groupe.

Autre objectif fondamental pour les années à venir : promouvoir l'accès des femmes aux postes à responsabilités.

### Politique d'insertion des jeunes des quartiers défavorisés

Le groupe Safran a signé le 15 mai 2008 un accord d'engagement national pour l'insertion professionnelle des jeunes des quartiers défavorisés dans le cadre du « Plan Espoir Banlieues » mis en place par le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi. L'ensemble des sociétés du Groupe s'est inscrit dans cette démarche.

Cet engagement porte sur 642 recrutements en CDI ou CDD, propositions de stage ou de contrats en alternance, répartis sur 2008, 2009 et 2010.

En signant cet engagement, le Groupe a affirmé sa volonté d'offrir aux jeunes des quartiers de véritables opportunités de découverte de l'entreprise, d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi.

Dans ce cadre, 250 garçons et filles de moins de 26 ans ont été accueillis en 2008, en stage, en formation en alternance ou embauchés. Le Groupe a ainsi largement dépassé son objectif, fixé pour 2008 à 158 jeunes issus des quartiers défavorisés.

Afin de remplir ses objectifs en 2009, Safran a renforcé sa collaboration avec Pôle Emploi et a développé des partenariats avec des associations implantées localement : le Groupe a notamment adhéré à l'IMS – « Entreprendre pour la cité » qui fédère un réseau de 200 entreprises.

### Favoriser le maintien dans l'emploi des salariés seniors

Le Groupe entend favoriser une gestion active des âges dans l'évolution de carrière de ses collaborateurs.

Les salariés de 50 ans et plus représentent 32 % des effectifs du Groupe en France en 2009. Leur maintien en activité, dans un contexte leur permettant d'envisager de façon positive leur avenir professionnel et de valoriser l'expérience acquise, est un enjeu fort pour le Groupe.

Le Bilan d'étape, proposé depuis cette année à chaque salarié aux dates anniversaires importantes (30, 40 et 50 ans), permet à chacun de faire le point sur son développement professionnel passé, présent et à venir.

Les négociations pour la signature d'un accord Groupe sur l'emploi des seniors, engagées au dernier trimestre 2009, prévoient la mise en place de mesures concrètes en faveur de l'emploi des seniors pour une durée de trois ans. Des objectifs quantitatifs, qualitatifs et des indicateurs de suivi seront associés à ces mesures.

## 2.4.3 Relations sociales

### RELATIONS SOCIALES

Un accord relatif à la prévoyance complémentaire des salariés du groupe Safran a été conclu le 10 février 2009 avec les cinq organisations syndicales représentatives au sein du Groupe.

La mise en œuvre au 1<sup>er</sup> juillet 2009 du nouveau régime de prévoyance Groupe a marqué une étape décisive dans la construction d'un socle commun d'avantages sociaux au sein de Safran. Le régime assure à tous les salariés du Groupe un haut niveau de garanties, tant pour les risques d'arrêt de travail ou de décès que pour le remboursement des frais de santé.

Un avenant à l'accord de participation des salariés aux résultats du groupe Safran a été conclu le 27 octobre 2009, afin de formaliser les conditions de perception immédiate de la participation par les salariés.

En matière d'épargne salariale, un avenant à l'accord relatif au Plan d'Épargne Groupe Safran a été conclu le 18 décembre 2009. Au-delà de la stricte obligation légale, cet avenant prévoit la transformation de deux FCPE en fonds solidaires.

Le projet d'accord relatif à l'emploi des salariés seniors de Safran, objet de négociations entre la Direction et les organisations syndicales représentatives au sein du Groupe, est en cours de finalisation. Cette négociation est inscrite dans le cadre de celles engagées au niveau du Groupe en 2009, sur la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences et qui se poursuivront au cours de l'année 2010.

Par ailleurs, chaque société du Groupe poursuit une politique contractuelle active en fonction de son contexte économique et social.

### RELATIONS AVEC L'ENVIRONNEMENT LOCAL

Les établissements des sociétés du Groupe entretiennent des relations étroites avec leur environnement local et régional et contribuent au rayonnement du Groupe à travers leur participation à l'animation socio-économique de leur région d'implantation.

Le Groupe consacre ainsi un effort important à l'accueil de jeunes en formation par alternance ou par l'apprentissage et l'accueil de stagiaires de différents niveaux de formation.

Dans le cadre du respect, d'une part des engagements pris lors de la signature, en juin 2005, de la Charte de l'Apprentissage, et d'autre part des évolutions des obligations, Safran a accueilli en 2009 plus de 1 100 jeunes en formation en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation).

Le groupe Safran mutualise, sur l'ensemble de ses sociétés, le versement de la taxe d'apprentissage pour les formations de niveau Bac+5 et plus, compte tenu de la dimension nationale de ces formations, afin de garantir une cohérence globale avec les axes stratégiques du Groupe. Le versement de la taxe pour les autres niveaux de formation est confié à chaque société, dont la bonne connaissance du tissu local permet de soutenir les établissements qui forment, sur leur bassin d'emploi, des personnes dont les compétences sont en adéquation avec les profils recherchés.

Safran développe des actions de partenariat avec les laboratoires publics de recherche (CEA, CNRS) dans les domaines scientifique et technologique, ainsi qu'avec des écoles d'ingénieurs, de commerce et certaines universités scientifiques françaises et étrangères.

Enfin, Safran est engagé dans deux fondations d'entreprise : la Fondation d'entreprise Safran dont la vocation est de lutter contre l'exclusion d'adolescents et jeunes adultes victimes d'un handicap (moteur, psychologique ou social) et la Fondation Safran pour la musique, qui a pour objectif de soutenir de jeunes musiciens.

### ACTIVITÉS SOCIALES GÉRÉES PAR LE COMITÉ D'ENTREPRISE

La contribution que les sociétés du Groupe versent à leur Comité d'Entreprise pour les activités sociales varie, selon les sociétés et les sites, entre 1 % et 5 % de la masse salariale.



## 2.4.4 Participation et intéressement

### PARTICIPATION

La participation est, en France, versée dans le cadre de l'accord de participation Groupe signé le 30 juin 2005. Cet accord, fondé sur la solidarité, prévoit une mutualisation des réserves de participation dégagées par chacune des sociétés du Groupe en France permettant de verser un pourcentage du salaire identique à l'ensemble du personnel.

Dans les comptes consolidés, la charge globale de participation au titre des deux derniers exercices a été la suivante :

(en millions d'euros)	Participation
2008	56,7
<b>2009</b>	<b>34,4</b>

### INTÉRESSEMENT

Les sociétés du Groupe en France bénéficient d'accords d'intéressement. Le dispositif repose essentiellement sur des critères de performance économique, complétés, le cas échéant, par d'autres indicateurs de performance.

Le plafond du montant global de l'intéressement, fixé à 5 % de la masse salariale, peut être porté à 7 % en cas de surperformance de la société du Groupe.

Dans les comptes consolidés, la charge globale d'intéressement au titre des deux derniers exercices a été la suivante :

(en millions d'euros)	Intéressement
2008	86,2
<b>2009</b>	<b>79,5</b>

## 2.4.5 Plan d'Épargne Groupe et Plan d'Épargne Groupe International

### PLAN D'ÉPARGNE GROUPE

Le Plan d'Épargne Groupe (PEG), mis en place par un accord signé au niveau du Groupe en 2006, permet aux salariés :

- d'accéder à plusieurs supports de placements, avec une diversité de profils, au travers de cinq FCPE à orientation de gestion différente ;
- d'investir dans un FCPE dédié à l'actionnariat salarié en bénéficiant d'un abondement de leur entreprise ;
- de transférer leurs avoirs d'un support de placement vers un autre à l'intérieur du PEG.

### PLAN D'ÉPARGNE GROUPE INTERNATIONAL

L'accord créant un Plan d'Épargne Groupe International (PEGI) signé en 2006 par le Comité d'Entreprise Safran a donné une portée internationale à l'actionnariat salarié. Il permet aux salariés des filiales étrangères de se constituer une épargne en titres Safran en bénéficiant d'un accompagnement financier de leur entreprise.

En 2009, 11 600 salariés au sein d'une quarantaine de sociétés du Groupe en Allemagne, Belgique, au Canada, Mexique, Royaume-Uni et aux États-Unis ont eu accès à ce plan. Il sera déployé progressivement dans d'autres pays.

## 2.5 SOUS-TRAITANCE

Comme tout groupe industriel, Safran recourt à de la sous-traitance qui comprend trois grandes natures :

- La sous-traitance de coopération correspondant à des activités confiées à de grands partenaires à la demande du client,
- La sous-traitance de spécialité pour des activités dont le Groupe ne dispose pas de compétences pour des raisons techniques ou économiques,

- La sous-traitance de capacités correspondant au dimensionnement maximum de la production et du développement du Groupe, fondé sur les aspects cycliques des activités.

## 2.6 PERSPECTIVES 2010

Pour l'année 2010, malgré l'effet un peu moins favorable de la couverture des devises, le Groupe prévoit un chiffre d'affaires voisin de celui de 2009, et est confiant quant à la croissance modérée du résultat opérationnel courant à un taux de couverture cible de 1,46 USD pour 1 euro. Le cash flow libre devrait s'élever à environ la moitié du revenu opérationnel courant.

Les perspectives 2010 sont basées sur les hypothèses suivantes :

- Un objectif de taux de couverture de 1,46 USD pour 1 euro (actuellement à 1,47 USD) ;
- Une prévision d'augmentation du trafic aérien mondial de 4 à 5 % ;
- Une stabilisation voire une légère baisse de l'activité première monte en aviation commerciale ;
- Une légère augmentation des ventes de services, notamment à partir du second semestre ;
- Une croissance forte et rentable des activités de Sécurité ;
- La poursuite des actions Safran+ d'amélioration de la productivité et de réduction des frais généraux.

Au-delà, si aucune nouvelle dégradation économique ne survient, la rentabilité opérationnelle du Groupe devrait être soutenue par une couverture de change plus favorable en 2011-2013, ainsi que par l'important potentiel de croissance des services sur les produits aéronautiques les plus récents et des activités de Sécurité.

### ÉLÉMENTS POUVANT INFLUER SUR LES RÉSULTATS

Compte tenu de l'environnement dans lequel évoluent les activités du Groupe, les principaux éléments exogènes susceptibles d'influer sur les opérations de Safran peuvent être de nature gouvernementale et budgétaire (évolution des commandes militaires et de sécurité par les États), économiques (évolutions des conditions économiques, aspect cyclique de l'aéronautique), monétaire (évolution défavorable des devises et notamment de l'USD), ou politiques.

## 2.7 CHIFFRE D'AFFAIRES DU 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2010<sup>(1)</sup>

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2010, Safran a généré un chiffre d'affaires consolidé en données ajustées de 2 426 millions d'euros, comparé à 2 487 millions d'euros en 2009, soit une contraction de 2,5 % et de 3,0 % à devises et périmètre constants. Le chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre 2010 est conforme à la prévision de stabilité du chiffre d'affaires annuel 2010. Le Groupe a aussi confirmé nos perspectives pour l'ensemble de l'année 2010 et réitéré sa confiance quant à 2011 et au-delà.

L'impact des acquisitions sur le chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre 2010 a représenté 51 millions d'euros comprenant principalement

la consolidation de MorphoTrak (anciennement Printrak) pour 8 millions d'euros et de Morpho Detection (anciennement GE Homeland Protection) pour 44 millions d'euros. L'effet de change défavorable de (37) millions d'euros s'explique principalement par la combinaison d'une faible dégradation du taux de couverture du Groupe (1,46 USD pour 1 euro, contre 1,45 USD au 1<sup>er</sup> trimestre 2009) et d'une dégradation significative du taux de change moyen (1,38 USD pour 1 euro, contre 1,32 USD) sur le chiffre d'affaires naturellement couvert (ventes et achats dans la même devise).

Chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> trimestre (en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> trimestre 2009	1 <sup>er</sup> trimestre 2010	Variation publiée	Variation organique
Propulsion aéronautique et spatiale	1 334	1 311	(1,7) %	(0,4) %
Equipements aéronautiques	700	633	(9,6) %	(6,5) %
Défense	238	245	2,9 %	3,7 %
Sécurité	204	223	9,3 %	(17,5) %
Holding	11	14	n.s.	n.s.
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL</b>	<b>2 487</b>	<b>2 426</b>	<b>(2,5) %</b>	<b>(3,0) %</b>

(1) Les informations de ce chapitre sont en données ajustées et ne sont pas auditées.

## Commentaires par activité

### PROPULSION AÉRONAUTIQUE ET SPATIALE

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2010, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 311 millions d'euros, en recul de 1,7 % mais relativement stable à devises et périmètre constants (0,4) % par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2009. L'impact positif de l'augmentation des livraisons de moteurs CFM56 et spatiaux, ainsi que de l'activité dynamique des services pour les moteurs militaires et les moteurs civils récents de forte poussée, a été freiné par un effet de change légèrement défavorable, le ralentissement des livraisons de moteurs d'hélicoptères et le recul du chiffre d'affaires généré par l'activité de rechanges CFM56, exceptionnellement forte au 1<sup>er</sup> trimestre 2009.

Les livraisons de moteurs de première monte CFM56 ont progressé de 8 % à 324 unités ; au 1<sup>er</sup> trimestre 2009, elles n'étaient que de 301 unités en raison de l'impact de la grève de Boeing. Les commandes de CFM56 sont restées fortes au 1<sup>er</sup> trimestre, s'établissant à 282 unités. Les livraisons de moteurs de forte poussée ont crû de 4 % en raison du succès commercial du moteur GE115 qui équipe le B777. Les livraisons de moteurs militaires et d'hélicoptères ont légèrement reculé.

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2010, la part du chiffre d'affaires généré par les services est restée stable, à 48 % des ventes de la Propulsion aéronautique et spatiale, avec une contribution robuste des moteurs militaires et des moteurs civils récents de forte poussée. Le chiffre d'affaires global des pièces de rechange CFM56 a reculé de 25 % en dollars ; à noter cependant que le 1<sup>er</sup> trimestre 2009 avait été particulièrement dynamique.

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2010, le trafic international a augmenté de l'ordre de 5 à 10 % pour les passagers et d'environ 25 % pour le fret, entraînant une diminution du nombre d'appareils équipés de moteurs CFM56 « parqués », de 468 à fin décembre 2009 à 416 au 31 mars 2010 ; ceci confirme le mouvement de remise en service d'un nombre significatif de moteurs CFM56 au cours du trimestre.

### ÉQUIPEMENTS AÉRONAUTIQUES

L'activité Équipements aéronautiques a généré un chiffre d'affaires de 633 millions d'euros au 1<sup>er</sup> trimestre, soit une baisse de 9,6 % en publié et de 6,5 % à devises et périmètre constants par rapport à l'année antérieure. Ce recul s'explique principalement par la

contraction observée à partir du 2<sup>e</sup> trimestre 2009 du marché des avions d'affaires et régionaux, pesant ainsi sur les activités de nacelles, de systèmes d'atterrissage et de câblage. Les livraisons de petites nacelles ont fortement chuté (de 38 %), tout comme celles des nacelles de l'A380 (9 unités sur la période contre 19 il y a un an) du fait du décalage de livraison des avions. Les livraisons de systèmes d'atterrissage ont enregistré une forte réduction (26 %) en un an, affectées notamment par le ralentissement du marché des avions d'affaires. Ces baisses ont été toutefois partiellement atténuées par les performances solides enregistrées dans les services (trains d'atterrissage, freins, roues) des segments militaire et civil.

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2010, portée par la forte contribution des trains d'atterrissage et des systèmes de freins carbone, la part du chiffre d'affaires réalisé dans les services a progressé, représentant 34 % des ventes des Equipements aéronautiques.

### DÉFENSE

Le chiffre d'affaires généré au 1<sup>er</sup> trimestre 2010 a augmenté de 2,9 %, s'établissant à 245 millions d'euros, en hausse de 3,7 % à devises et périmètre constants par rapport à la même période en 2009. Cette performance s'explique principalement par une croissance à deux chiffres de l'activité optronique dont le carnet de commandes est bien fourni (systèmes Felin du fantassin, jumelles infrarouge longue portée). Cette tendance a toutefois été modérée par un léger recul de l'activité avionique, du fait de moindres volumes dans les programmes de navigation.

### SÉCURITÉ

Les activités de Sécurité ont enregistré un chiffre d'affaires de 223 millions d'euros au 1<sup>er</sup> trimestre 2010, soit une hausse de 9,3 % due à la consolidation des activités de Printrak et de GE Homeland Protection. L'activité a toutefois reculé de 17,5 % à devises et périmètre constants en raison du rythme prévu d'exécution des solutions d'identification de certains contrats gouvernementaux de longue durée, notamment le contrat concernant le recensement des électeurs en Côte d'Ivoire et celui des passeports biométriques français. L'activité cartes à puce a généré un chiffre d'affaires en légère hausse en raison de la bonne tenue des marchés de la banque et des télécommunications.

## CHAPITRE 03

## Compte de résultat consolidé ajusté (au 31 décembre 2009)

Pour refléter les performances économiques réelles du Groupe et permettre leur suivi et leur comparabilité avec celles de ses concurrents, Safran établit, en parallèle de ses comptes consolidés, un compte de résultat ajusté.

Les ajustements sont présentés dans le préambule (§ 3.1).

## Compte de résultat simplifié

<i>En millions d'euros</i>	2009
Chiffre d'affaires	10 448
Résultat opérationnel courant	698
Résultat opérationnel	663
Résultat net – part du Groupe	376

## États financiers consolidés (au 31 décembre 2009)

Les comptes consolidés de Safran et ses filiales sont établis selon les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards), telles qu'adoptées par l'Union européenne à la date d'arrêté des comptes consolidés par le Directoire.

## Compte de résultat simplifié

<i>En millions d'euros</i>	2009
Chiffre d'affaires	10 559
Résultat opérationnel courant	629
Résultat opérationnel	594
Résultat net – part du Groupe	641

## Comptes sociaux (au 31 décembre 2009)

Les comptes sociaux de Safran sont présentés conformément aux règles générales applicables en France selon le règlement 99-03 du Comité de la réglementation comptable du 29 avril 1999.

## Compte de résultat simplifié

<i>En millions d'euros</i>	2009
Chiffre d'affaires	108
Résultat courant avant impôts	247
Bénéfice net	250

## Dividende

Le Directoire proposera à l'Assemblée Générale du 27 mai 2010, un dividende de 0,38 € par action représentant un montant total distribué de 158 millions d'euros.

<i>En millions d'euros</i>	2007	2008	2009
Dividende	0,40 €	0,25 €	0,38 €

## 3.1 COMPTES CONSOLIDÉS 60

Préambule	60
Table de passage du compte de résultat consolidé au compte de résultat ajusté	61
3.1.1 Compte de résultat ajusté et information sectorielle	62
Compte de résultat ajusté	62
Information sectorielle	63
Chiffre d'affaires en données ajustées	64
Information par zone géographique	65
3.1.2 États financiers consolidés	66
Compte de résultat consolidé	66
État du résultat global consolidé	67
Bilan consolidé	68
Variation des capitaux propres consolidés	69
Tableau des flux de trésorerie consolidés	70
Notes annexes aux comptes consolidés	71

## 3.2 COMPTES SOCIAUX 131

Bilan Safran SA au 31 décembre 2009	131
Compte de résultat Safran SA	132
Tableau des flux de trésorerie Safran SA	133
Annexe aux comptes sociaux	134
Tableau des filiales et participations	150

## 3.3 PROJET D'AFFECTATION DES RÉSULTATS 152

## 3.4 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 154

3.4.1 Rapport sur les comptes consolidés (exercice clos le 31 décembre 2009)	154
3.4.2 Rapport sur les comptes sociaux (exercice clos le 31 décembre 2009)	155

### Nota

En application de l'article 28 du règlement européen (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés de l'exercice 2007 et le rapport d'audit correspondant figurant au paragraphe 20.5.1 du document de référence 2007 déposé auprès de l'AMF le 25 avril 2008 sous le n° D.08-0299 ; ces comptes ont été établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ;
- les comptes consolidés de l'exercice 2008 ainsi que les comptes annuels 2008 de la Société et les rapports d'audit correspondants figurant aux paragraphes 3.5.1 et 3.5.2 du document de référence 2008 déposé auprès de l'AMF le 24 avril 2009 sous le n° D.09-0305 ; ces comptes ont été établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Les parties non incluses des documents de référence 2007 et 2008 sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes dans une autre partie du document de référence 2009.

## 3.1 COMPTES CONSOLIDÉS

### Préambule

Pour refléter les performances économiques réelles du Groupe et permettre leur suivi et leur comparabilité avec celles de ses concurrents, Safran établit, en parallèle de ses comptes consolidés, un compte de résultat ajusté.

En effet, il est rappelé que le groupe Safran :

- résulte de la fusion au 11 mai 2005 des groupes Sagem et Snecma ; celle-ci a été traitée conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises » dans ses comptes consolidés ;
- inscrit, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2005, toutes les variations de juste valeur des instruments dérivés de change en résultat financier, dans le cadre des prescriptions de la norme IAS 39 applicables aux opérations qui ne sont pas qualifiées en comptabilité de couverture (cf. principes et méthodes comptables en note 1.f).

En conséquence, le compte de résultat consolidé du groupe Safran est ajusté :

- des incidences, en résultat financier, de la valorisation des instruments dérivés de change afin de rétablir la substance économique réelle de la stratégie globale de couverture du risque de change du Groupe :
  - ainsi le chiffre d'affaires net des achats en devises est valorisé au cours de change effectivement obtenu sur la période, intégrant le coût de mise en œuvre de la stratégie de couverture, et
  - la reconnaissance des variations de juste valeur des instruments de couverture non dénoués à la clôture de l'exercice est neutralisée ;
- des dotations aux amortissements des actifs incorporels liés aux programmes aéronautiques, réévalués lors de la fusion Sagem/Snecma conformément à la norme IFRS 3.

À compter de 2009, le Groupe a décidé de modifier les modalités de l'ajustement relatif à la reconnaissance des variations de valeur des instruments de couverture de change non dénoués à la clôture. En effet, jusqu'alors seule la variation de la partie dite « efficace » de ces instruments de couverture était neutralisée jusqu'à leur dénouement, laissant la variation de la partie dite « inefficace » dans la mesure de la performance financière du Groupe. Compte tenu de la part d'instruments optionnels mis en place, des actions d'optimisation initiées sur le portefeuille d'instruments de couverture et de la volatilité des paramètres de marché, servant à leur valorisation à la juste valeur, ce traitement est apparu inapproprié pour refléter la performance économique réelle du Groupe. Désormais, la totalité des variations de juste valeur des instruments de couverture non dénoués à la clôture de l'exercice est neutralisée.

## Table de passage du compte de résultat consolidé au compte de résultat ajusté

L'incidence de ces ajustements sur les agrégats du compte de résultat est présentée ci-dessous :

	Données consolidées 31.12.2009	Couverture de change		Amortissements des actifs incorporels <sup>(3)</sup>	Données ajustées 31.12.2009
		Revalorisation du chiffre d'affaires <sup>(1)</sup>	Différés des résultats sur couvertures <sup>(2)</sup>		
<i>(en millions d'euros)</i>					
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>10 559</b>	<b>(111)</b>	-	-	<b>10 448</b>
Autres produits et charges opérationnels courants	(9 930)	6	16	158	(9 750)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>629</b>	<b>(105)</b>	<b>16</b>	<b>158</b>	<b>698</b>
Autres produits et charges opérationnels non courants	(35)	-	-	-	(35)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>594</b>	<b>(105)</b>	<b>16</b>	<b>158</b>	<b>663</b>
Coût de la dette	(38)	-	-	-	(38)
Résultat financier lié au change	479	105	(575)	-	9
Autres produits et charges financiers	(145)	-	-	-	(145)
<b>Résultat financier</b>	<b>296</b>	<b>105</b>	<b>(575)</b>	-	<b>(174)</b>
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	3	-	-	-	3
Produit (charge) d'impôts	(235)	-	191	(54)	(98)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>658</b>	-	<b>(368)</b>	<b>104</b>	<b>394</b>
Résultat des activités destinées à être cédées	(4)	-	-	-	(4)
<b>Résultat attribuable aux intérêts minoritaires</b>	<b>(13)</b>	<b>2</b>	-	<b>(3)</b>	<b>(14)</b>
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>641</b>	<b>2</b>	<b>(368)</b>	<b>101</b>	<b>376</b>

(1) Revalorisation (par devise) du chiffre d'affaires net des achats en devises au cours couvert (incluant les primes sur options dénouées), par reclassement des variations de valeur des couvertures affectées aux flux de la période.

(2) Variations de valeur des couvertures afférentes aux flux des périodes futures, (575) millions d'euros hors impôts, différées jusqu'au dénouement et effet de la prise en compte des couvertures dans l'évaluation des provisions pour pertes à terminaison pour 16 millions d'euros.

(3) Annulation des amortissements/dépréciations des actifs incorporels liés à la revalorisation des programmes aéronautiques issue de l'application de la norme IFRS 3 à l'opération de fusion Sagem/Snecma.

Il est rappelé que seuls les comptes consolidés font l'objet d'un audit par les Commissaires aux Comptes, y compris les agrégats chiffre d'affaires et résultat opérationnel fournis en données ajustées dans la note 5 « Information sectorielle ».

Les données financières ajustées, autres que celles fournies dans la note 5 « Information sectorielle », font l'objet de travaux de vérification au titre de la lecture d'ensemble des informations données dans le présent document.

## 3.1.1 Compte de résultat ajusté et information sectorielle

## Compte de résultat ajusté

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31.12.2008 <sup>(1)</sup> Données ajustées	31.12.2009 Données ajustées
<b>Chiffre d'affaires</b>		<b>10 329</b>	<b>10 448</b>
Autres produits	6	148	156
<b>Produits des activités ordinaires</b>		<b>10 477</b>	<b>10 604</b>
Production stockée		276	(268)
Production immobilisée		298	242
Consommations de l'exercice		(6 478)	(5 943)
Frais de personnel	6	(3 133)	(3 276)
Impôts et taxes		(221)	(238)
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions pour risques et charges		(432)	(435)
Dépréciation d'actifs		(45)	(30)
Autres produits et charges opérationnels courants		(76)	42
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>666</b>	<b>698</b>
Autres produits et charges opérationnels non courants	6	146	(35)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>812</b>	<b>663</b>
Coût de la dette nette	7	(19)	(38)
Résultat financier lié au change		(59)	9
Autres produits et charges financiers	7	(76)	(145)
<b>Résultat financier</b>		<b>(154)</b>	<b>(174)</b>
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	15	10	3
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>668</b>	<b>492</b>
Charge d'impôts		(123)	(98)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>545</b>	<b>394</b>
Résultat des activités destinées à être cédées	18	(233)	(4)
<b>RÉSULTAT DE LA PÉRIODE</b>		<b>312</b>	<b>390</b>
<b>Attribuable :</b>			
aux propriétaires de la société mère		297	376
aux participations ne donnant pas le contrôle		15	14
<b>Résultat net par action attribuable aux propriétaires de la société mère</b> <i>(en euros)</i>			
Résultat par action de base : bénéfice / (perte)		0,73	0,94
Résultat par action dilué : bénéfice / (perte)		0,73	0,94
<b>Résultat net par action des activités poursuivies attribuable aux propriétaires de la société mère</b> <i>(en euros)</i>			
Résultat par action de base : bénéfice / (perte)		1,31	0,95
Résultat par action dilué : bénéfice / (perte)		1,31	0,95
<b>Résultat net par action des activités destinées à être cédées attribuable aux propriétaires de la société mère</b> <i>(en euros)</i>			
Résultat par action de base : bénéfice / (perte)		(0,58)	(0,01)
Résultat par action dilué : bénéfice / (perte)		(0,58)	(0,01)

(1) Le compte de résultat consolidé ajusté au 31 décembre 2008 a été retraité :

- des changements de présentation présentés en note 3 ; ce retraitement a conduit, pour 2008, à reclasser 14 millions d'euros de composante financière des charges de retraite du résultat opérationnel vers le résultat financier ;
- du retraitement sur le résultat financier lié au change présenté dans le préambule. Ce retraitement a conduit à neutraliser 63 millions d'euros de variation de juste valeur négative dans le résultat financier lié au change, ainsi que les 22 millions d'euros de produit d'impôt différé afférent soit un impact positif de 41 millions d'euros sur le résultat net ajusté 2008. Ce changement n'a pas eu d'impact sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel ajustés 2008.



## Information sectorielle

Les secteurs opérationnels et les agrégats présentés sont définis en note 5 des états financiers consolidés.

## AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en millions d'euros)	Propulsion Aéronautique et Spatiale	Équipements Aéronautiques	Défense	Sécurité	Total secteurs opérationnels	Holding & Autres	Total en données ajustées	Couverture de change	Amortissements des actifs incorporels	Total en données consolidées
<b>Chiffre d'affaires</b>	5 673	2 767	1 061	904	10 405	43	10 448	111		10 559
<b>Résultat opérationnel courant <sup>(1)</sup></b>	628	73	9	55	765	(67)	698	89	(158)	629
Autres produits et charges opérationnels non courants	29	(71)			(42)	7	(35)			(35)
<b>Résultat opérationnel</b>	657	2	9	55	723	(60)	663	89	(158)	594
<b>Cash-flow libre</b>	779	(113)	8	29	703	115	818			818
<b>BFR brut</b>	(119)	952	362	182	1 377	(135)	1 242			1 242
<b>Actifs sectoriels</b>	7 940	3 840	1 455	1 447	14 682	541	15 223			15 223
(1) dont dotations nettes aux amortissements et aux provisions	(172)	(169)	(38)	(50)	(429)	(6)	(435)	(12)	(159)	(606)
dont dépréciations d'actifs	(11)	(30)	16	(6)	(31)	1	(30)	(5)	1	(34)

## AU 31 DÉCEMBRE 2008

(en millions d'euros)	Propulsion Aéronautique et Spatiale	Équipements Aéronautiques	Défense	Sécurité	Total secteurs opérationnels	Holding & Autres	Total en données ajustées	Couverture de change	Amortissements des actifs incorporels	Total en données consolidées
<b>Chiffre d'affaires <sup>(2)</sup></b>	5 814	2 775	1 021	695 <sup>(3)</sup>	10 305	24	10 329	(48)		10 281
<b>Résultat opérationnel courant <sup>(1) (6)</sup></b>	594	62	40	34	730	(64)	666	(34)	(161)	471
Autres produits et charges opérationnels non courants				146	146		146			146
<b>Résultat opérationnel <sup>(4) (6)</sup></b>	594	62	40	180 <sup>(5)</sup>	876	(64)	812	(34)	(161)	617
<b>Cash-flow libre <sup>(4)</sup></b>	152	(226)	32	33	(9)	58	49			49
<b>BFR brut</b>	290	880	377	61	1 608	(162)	1 446	2		1 448
<b>Actifs sectoriels</b>	7 915	4 419	1 265	808	14 407	580	14 987			14 987
(1) dont dotations nettes aux amortissements et aux provisions	(214)	(162)	(23)	(17)	(416)	(16)	(432)	12	(161)	(581)
dont dépréciations d'actifs	(11)	(31)	(1)	(3)	(46)	1	(45)	5		(40)

(2) Le chiffre d'affaires des secteurs Propulsion Aéronautique et Spatiale, Équipements Aéronautiques et Défense, a été retraité en 2008 des opérations de restructuration internes initiées début 2009.

(3) Le chiffre d'affaires du secteur Sécurité inclut 40 millions d'euros au titre de l'activité Monétique cédée au 1<sup>er</sup> avril 2008.

(4) Le résultat opérationnel ainsi que les cash-flows des secteurs n'ont pas été retraités en 2008 au titre des opérations de restructurations internes initiées début 2009.

(5) Le résultat opérationnel du secteur Sécurité inclut + 7 millions d'euros au titre de l'activité Monétique du 1<sup>er</sup> trimestre 2008 et + 146 millions d'euros au titre de la plus value de cession de cette activité.

(6) Le résultat opérationnel 2008 a été retraité des changements de présentation présentés en note 3.

## Chiffre d'affaires en données ajustées

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2009
<b>Propulsion Aéronautique et Spatiale</b>		
Première monte	2 643	2 546
Produits et services associés à la première monte	96	36
Maintenance, réparations, révision	1 081	1 100
Rechanges, pièces détachées	1 496	1 531
Locations d'équipements et échanges	159	156
Ventes d'études de recherche et technologie	50	47
Ventes d'études de développement et soutien	189	144
Autres	100	113
<b>Sous-total</b>	<b>5 814</b>	<b>5 673</b>
<b>Équipements Aéronautiques</b>		
Première monte	1 501	1 477
Produits et services associés à la première monte	208	194
Maintenance, réparations, révision	333	597
Rechanges, pièces détachées	490	259
Locations d'équipements et échanges	16	13
Ventes d'études de recherche et technologie	12	4
Ventes d'études de développement et soutien	78	78
Autres	137	145
<b>Sous-total</b>	<b>2 775</b>	<b>2 767</b>
<b>Défense</b>		
Vente d'équipements	543	594
Maintenance, réparations, révision	47	45
Rechanges, pièces détachées	167	139
Ventes d'études	259	246
Autres	5	37
<b>Sous-total</b>	<b>1 021</b>	<b>1 061</b>
<b>Sécurité</b>		
Vente d'équipements	638	774
Maintenance, réparations, révision	42	117
Autres	15	13
<b>Sous-total</b>	<b>695</b>	<b>904</b>
<b>Holding et divers</b>		
Vente d'équipements	6	23
Autres	18	20
<b>Sous-total</b>	<b>24</b>	<b>43</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10 329</b>	<b>10 448</b>

## Information par zone géographique

## AU 31 DÉCEMBRE 2009

<i>(en millions d'euros)</i>	France	Europe	Amérique du Nord	Asie	Reste du monde	Total
Chiffre d'affaires par destination en données ajustées	2 510	2 944	2 850	1 197	947	10 448
en %	24 %	28 %	27 %	12 %	9 %	
Actifs sectoriels par zone d'implantation	11 589	1 735	1 572	72	255	15 223
en %	76 %	11 %	10 %	0 %	2 %	

## AU 31 DÉCEMBRE 2008

<i>(en millions d'euros)</i>	France	Europe	Amérique du Nord	Asie	Reste du monde	Total
Chiffre d'affaires par destination en données ajustées	3 004	2 419	2 888	958	1 060	10 329
en %	29 %	24 %	28 %	9 %	10 %	
Actifs sectoriels par zone d'implantation	12 070	1 882	747	70	218	14 987
en %	81 %	13 %	5 %	0 %	1 %	

Aucun client ne représente individuellement plus de 10 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2009 et 2008.

## 3.1.2 États financiers consolidés

## Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Note	31.12.2008 <sup>(1)</sup>	31.12.2009
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>5 et 6</b>	<b>10 281</b>	<b>10 559</b>
Autres produits	6	148	156
<b>Produits des activités ordinaires</b>		<b>10 429</b>	<b>10 715</b>
Production stockée		276	(268)
Production immobilisée		298	242
Consommations de l'exercice	6	(6 478)	(5 948)
Frais de personnel	6	(3 133)	(3 276)
Impôts et taxes		(221)	(238)
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions pour risques et charges	6	(581)	(606)
Dépréciation d'actifs	6	(40)	(34)
Autres produits et charges opérationnels courants	6	(79)	42
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>5 et 6</b>	<b>471</b>	<b>629</b>
Autres produits et charges opérationnels non courants	6	146	(35)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>5 et 6</b>	<b>617</b>	<b>594</b>
Coût de la dette nette		(19)	(38)
Résultat financier lié au change		(635)	479
Autres charges et produits financiers		(76)	(145)
<b>Résultat financier</b>	<b>7</b>	<b>(730)</b>	<b>296</b>
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	15	10	3
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>(103)</b>	<b>893</b>
Produit (charge) d'impôts	8	142	(235)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>39</b>	<b>658</b>
Résultat des activités destinées à être cédées	18	(233)	(4)
<b>RÉSULTAT DE LA PÉRIODE</b>		<b>(194)</b>	<b>654</b>
Attribuable :			
• aux propriétaires de la société mère		(205)	641
• aux participations ne donnant pas le contrôle		11	13
<b>Résultat net par action attribuable aux propriétaires de la société mère (en euros)</b>	<b>9</b>		
Résultat par action de base : bénéfice / (perte)		(0,51)	1,61
Résultat par action dilué : bénéfice / (perte)		(0,51)	1,60
<b>Résultat net par action des activités poursuivie attribuable aux propriétaires de la société mère (en euros)</b>	<b>9</b>		
Résultat par action de base : bénéfice / (perte)		0,07	1,62
Résultat par action dilué : bénéfice / (perte)		0,07	1,61
<b>Résultat net par action des activités destinées à être cédées attribuable aux propriétaires de la société mère (en euros)</b>	<b>9</b>		
Résultat par action de base : bénéfice / (perte)		(0,58)	(0,01)
Résultat par action dilué : bénéfice / (perte)		(0,58)	(0,01)

(1) Le compte de résultat consolidé au 31 décembre 2008 a été retraité des changements de présentation présentés en note 3.

## État du résultat global consolidé

	31.12.2008	31.12.2009
<b>Résultat net de la période</b>	<b>(194)</b>	<b>654</b>
<b>Autres éléments de résultat global</b>		
Actifs financiers disponibles à la vente	(42)	25
<i>Pertes et gains latents comptabilisés en autres éléments du résultat global</i>	(42)	11
<i>Reclassement en résultat net de la période suite à une dépréciation</i>		14
Différences de conversion	(12)	4
<i>Pertes et gains de change latents comptabilisés en autres éléments du résultat global</i>	(12)	4
Impôt sur les autres éléments du résultat global		
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>	<b>(54)</b>	<b>29</b>
Dont transféré dans le résultat net de la période		14
<b>TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL POUR LA PÉRIODE</b>	<b>(248)</b>	<b>683</b>
Attribuable :		
• aux propriétaires de la société mère	(259)	671
• aux participations ne donnant pas le contrôle	11	12

## Bilan consolidé

## ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31.12.2008	31.12.2009
Écarts d'acquisition	11	1 756	2 126
Immobilisations incorporelles	12	3 112	3 217
Immobilisations corporelles	13	2 107	2 201
Immobilisations financières non courantes	14	203	220
Participations comptabilisées par mise en équivalence	15	244	238
Impôts différés actifs	8	295	263
Autres actifs non courants	19	9	1
<b>Actifs non courants</b>		<b>7 726</b>	<b>8 266</b>
Immobilisations financières courantes	14	108	75
Juste valeur des instruments financiers et dérivés	21	138	63
Stocks et en-cours de production	16	3 673	3 382
Créances clients et autres débiteurs	17	3 881	3 994
Actifs d'impôts	8	127	145
Autres actifs courants	19	203	164
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20	919	2 080
<b>Actifs courants</b>		<b>9 049</b>	<b>9 903</b>
Actifs destinés à être cédés	18	61	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>16 836</b>	<b>18 169</b>

## PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31.12.2008	31.12.2009
Capital émis		83	83
Réserves	22.c	3 902	3 619
Acompte sur dividendes		(32)	-
Gains nets latents sur actifs financiers disponibles à la vente		(15)	10
Résultat de l'exercice		(205)	641
<b>Capital émis et réserves attribuables aux propriétaires de la société mère</b>		<b>3 733</b>	<b>4 353</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>141</b>	<b>148</b>
<b>Capitaux propres</b>		<b>3 874</b>	<b>4 501</b>
Provisions	23	1 078	1 315
Dettes soumises à des conditions particulières	25	698	696
Passifs non courants portant intérêt	26	418	1 208
Impôts différés passifs	8	618	833
Autres passifs non courants	28	139	210
<b>Passifs non courants</b>		<b>2 951</b>	<b>4 262</b>
Provisions	23	1 278	1 039
Passifs courants portant intérêt	26	1 136	1 367
Fournisseurs et autres créditeurs	27	6 786	6 805
Passifs d'impôts	8	39	53
Juste valeur des instruments financiers et dérivés	29	577	13
Autres passifs courants	28	156	129
<b>Passifs courants</b>		<b>9 972</b>	<b>9 406</b>
Passifs destinés à être cédés	18	39	-
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>16 836</b>	<b>18 169</b>

## Variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Capital émis	Primes d'émission	Titres d'auto-contrôle	Actifs financiers disponibles à la vente	Écarts de conversion	Réserves	Résultat net	Autres	Capital émis et réserves attribuables aux propriétaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
<b>Au 31 décembre 2007</b>	<b>83</b>	<b>3 360</b>	<b>(101)</b>	<b>27</b>	<b>(57)</b>	<b>987</b>	<b>39</b>	<b>-</b>	<b>4 338</b>	<b>167</b>	<b>4 505</b>
Résultat global de la période				(42)	(12)		(205)		(259)	11	(248)
Acquisitions/cessions de titres d'autocontrôle			(151)						(151)		(151)
Dividendes						(165)			(165)	(5)	(170)
Acomptes sur dividendes						(32)			(32)		(32)
Autres variations						41	(39)		2	(32)	(30)
<b>Au 31 décembre 2008</b>	<b>83</b>	<b>3 360</b>	<b>(252)</b>	<b>(15)</b>	<b>(69)</b>	<b>831</b>	<b>(205)</b>	<b>-</b>	<b>3 733</b>	<b>141</b>	<b>3 874</b>
Résultat global de la période				25	5		641		671	12	683
Acquisitions/cessions de titres d'autocontrôle			5						5		5
Dividendes						(68)			(68)	(5)	(73)
Autres variations						(205)	205	12 <sup>(1)</sup>	12		12
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2009</b>	<b>83</b>	<b>3 360</b>	<b>(247)</b>	<b>10</b>	<b>(64)</b>	<b>558</b>	<b>641</b>	<b>12</b>	<b>4 353</b>	<b>148</b>	<b>4 501</b>

(1) Dont 9 millions d'euros d'attribution gratuite d'actions.

## Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Cf. note 33	31.12.2008	31.12.2009
<i>I. Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</i>			
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère		(205)	641
Impôts exigibles		131	67
Impôts différés		(300)	173
<b>Résultat consolidé global avant impôts</b>		<b>(374)</b>	<b>881</b>
Impôts payés		(257)	(73)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence (net des dividendes reçus)		(4)	(2)
Amortissements		540	573
Dépréciations		(10)	177
Provisions		160	25
Juste valeur des instruments financiers et dérivés		657	(546)
Charges liées à l'attribution gratuite d'actions		-	9
Résultat de change		3	(3)
Résultat de cession d'éléments d'actif		(127)	6
Intérêts courus		6	7
Autres éléments		23	(24)
Résultat avant impôts payés des activités destinées à être cédées		308	(1)
Résultat – part des intérêts minoritaires		11	13
<b>Produits et charges n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie</b>		<b>1 571</b>	<b>236</b>
<b>Flux de trésorerie opérationnels avant variation du besoin en fonds de roulement</b>		<b>936</b>	<b>1 042</b>
Variation nette des stocks et en-cours de production		(337)	387
Variation nette des dettes et créances d'exploitation		117	(45)
Variation nette des autres débiteurs et créditeurs		18	(5)
Variation du besoin en fonds de roulement des activités destinées à être cédées en relation avec le Groupe		(14)	24
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>		<b>(216)</b>	<b>361</b>
	<b>Total I</b>	<b>720</b>	<b>1 403</b>
<i>II. Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>			
Décassements nets sur immobilisations incorporelles		(230)	(292)
Décassements nets sur immobilisations corporelles		(441)	(293)
Encaissements / décaissements nets sur cessions / acquisitions de titres		(221)	(560)
Encaissements / décaissements nets sur immobilisations financières		109	(9)
Flux de trésorerie provenant des activités destinées à être cédées en relation avec le Groupe		(5)	-
	<b>Total II</b>	<b>(788)</b>	<b>(1 154)</b>
<i>III. Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>			
Variation de capital		-	1
Acquisitions ou cessions d'actions d'autocontrôle		(151)	5
Remboursement d'emprunts		(93)	(218)
Remboursement d'avances remboursables		(31)	(36)
Nouveaux emprunts		136	794
Avances remboursables reçues		112	69
Variation des financements court terme		465	381
Flux de trésorerie provenant des activités destinées à être cédées en relation avec le Groupe		133	(30)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(197)	(68)
Dividendes versés aux minoritaires		(5)	(5)
	<b>Total III</b>	<b>369</b>	<b>893</b>
<b>Flux de trésorerie opérationnels liés aux activités destinées à être cédées</b>	<b>Total IV</b>	<b>(94)</b>	<b>5</b>
<b>Flux de trésorerie d'investissement liés aux activités destinées à être cédées</b>	<b>Total V</b>	<b>(7)</b>	
<b>Flux de trésorerie de financement liés aux activités destinées à être cédées</b>	<b>Total VI</b>	<b>2</b>	<b>(1)</b>
<b>Incidence des variations de taux de change</b>	<b>Total VII</b>	<b>(2)</b>	<b>4</b>
<b>AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>I+II+III+IV+V+VI+VII</b>	<b>200</b>	<b>1 150</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		730	919
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		919	2 080
Variation de trésorerie		189	1 161
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture des activités et actifs destinés à être cédés		11	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture des activités et actifs destinés à être cédés			11
<b>AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		<b>200</b>	<b>1 150</b>
Dont variation de trésorerie des activités poursuivies		185	1 160
Dont variation de trésorerie des activités destinées à être cédées		15	(10)
Dont variation de trésorerie des actifs destinés à être cédés		-	-



## Notes annexes aux comptes consolidés

## SOMMAIRE

Note 1. Principes et méthodes comptables	72
Note 2. Principales sources d'estimations	80
Note 3. Changement de présentation	81
Note 4. Évolution du périmètre	82
Note 5. Information sectorielle	85
Note 6. Détail des principales composantes du résultat opérationnel	86
Note 7. Résultat financier	88
Note 8. Impôt sur le résultat	88
Note 9. Résultat par action	90
Note 10. Dividendes versés	91
Note 11. Écarts d'acquisition	91
Note 12. Immobilisations incorporelles	92
Note 13. Immobilisations corporelles	94
Note 14. Immobilisations financières courantes et non courantes	95
Note 15. Participations comptabilisées par mise en équivalence	96
Note 16. Stocks et en-cours de production	97
Note 17. Créances clients et autres débiteurs	98
Note 18. Activités destinées à être cédées	98
Note 19. Autres actifs courants et non courants	99
Note 20. Trésorerie et équivalents de trésorerie	99
Note 21. Synthèse des actifs financiers	100
Note 22. Capitaux propres consolidés	102
Note 23. Provisions pour risques et charges	105
Note 24. Avantages au personnel	105
Note 25. Dettes soumises à des conditions particulières	112
Note 26. Passifs portant intérêts	112
Note 27. Fournisseurs et autres créditeurs	114
Note 28. Autres passifs courants et non courants	115
Note 29. Synthèse des passifs financiers	115
Note 30. Effectifs	116
Note 31. Participations dans des coentreprises	117
Note 32. Parties liées	117
Note 33. Tableau des flux de trésorerie consolidés	118
Note 34. Gestion des risques de marché et instruments financiers dérivés	119
Note 35. Engagements hors bilan	122
Note 36. Litiges	123
Note 37. Événements postérieurs à la date de clôture	124
Note 38. Liste des sociétés consolidées	125

Safran SA (2, boulevard du Général-Martial-Valin – 75724 Paris Cedex 15) est une société anonyme immatriculée en France, et est cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris.

Les comptes consolidés reflètent la situation comptable de Safran SA et de ses filiales contrôlées, directement ou indirectement, exclusivement ou conjointement, ou sur lesquelles est exercée une influence notable (le « Groupe »).

Les comptes consolidés et les notes annexes sont établis en euros et toutes les valeurs sont arrondies au million près sauf mention expresse.

Le Conseil de Surveillance du 24 février 2010 a autorisé la publication des comptes consolidés annuels 2009, arrêtés par le Directoire du 22 février 2010. Les comptes consolidés seront définitifs après leur approbation à l'assemblée générale.

## Note 1. Principes et méthodes comptables

Les comptes consolidés de Safran et de ses filiales sont établis selon les normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*), telles qu'adoptées par l'Union européenne (disponibles sur Internet à l'adresse suivante : [www.ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://www.ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)) à la date d'arrêté des comptes consolidés par le Directoire. Elles comprennent les normes approuvées par l'*International Accounting Standards Board* (« IASB »), c'est-à-dire les IFRS, les *International Accounting Standards* (« IAS ») et les interprétations émises par l'*International Financial Reporting Interpretation Committee* (« IFRIC ») ou l'organisme qui l'a précédé le *Standing Interpretation Committee* (« SIC »).

### NORMES, INTERPRÉTATIONS ET RÉVISIONS APPLIQUÉES AU 31 DÉCEMBRE 2009

#### Nouvelles normes IFRS appliquées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009

- Version révisée d'IAS 23 « Capitalisation des coûts d'emprunts ».

La nouvelle rédaction de la norme impose la capitalisation des coûts d'emprunts directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'actifs qualifiés. La pratique précédente du Groupe était de comptabiliser directement ces coûts en charges. Conformément aux dispositions transitoires d'IAS 23 révisée, la norme a été appliquée de manière prospective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Ainsi, les coûts d'emprunts relatifs à des actifs qualifiés sont incorporés dans le coût de ces actifs à compter de cette date.

Cette norme n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés 2009.

- IAS 1 « Présentation des états financiers » révisée requiert que (a) les variations enregistrées en capitaux propres résultant de transactions réalisées avec les propriétaires agissant en tant que tels soient enregistrées de manière distincte des transactions réalisées avec des non-propriétaires ; (b) l'ensemble des produits et charges comptabilisé sur la période soit présenté dans un état unique (état du résultat global) ou dans deux états (un compte de résultat séparé et un état détaillant les autres éléments du résultat global) et ; (c) le résultat global soit présenté dans les états financiers.

L'état détaillant les autres éléments du résultat global est présenté en page 67 du présent document.

- IFRS 8 « Secteurs opérationnels » remplace IAS 14 « Information sectorielle » au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Les éléments d'information à fournir pour la période présentée ainsi que pour la période

comparative sont donnés en note 5 du présent document. L'analyse de la performance telle que suivie par le management a conduit à séparer la Branche « Défense et Sécurité » en deux secteurs opérationnels distincts « Défense » et « Sécurité ». Cette scission n'a d'incidence que sur la présentation de l'information sectorielle. L'application de cette norme n'a aucune incidence sur le périmètre des UGT telles que définies en note 1.I.

#### Autres révisions de normes et interprétations publiées et appliquées par le Groupe

L'IASB a publié les normes et interprétations suivantes avant le 31 décembre 2009, qui ont été approuvées par l'Union européenne et sont applicables ou peuvent être appliquées au 31 décembre 2009 :

- Version révisée d'IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions » – Condition d'acquisition des droits et annulations ;
- Versions révisées d'IAS 32 « Instruments financiers – Présentation » et d'IAS 1 « Présentation des états financiers » – Instruments financiers remboursables par anticipation et obligations liées à la liquidation ;
- Améliorations des normes IFRS publiées en mai 2008 excepté pour la partie relative à IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente d'activités abandonnées » ; applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2009 ;
- Version révisée de IFRS 1 « Première adoption des normes internationales d'informations financières » et IAS 27 « États financiers consolidés et individuels – Coût d'acquisition d'une participation dans une filiale, entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée » ;
- Version révisée d'IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » – Éléments couverts éligibles ;
- Version révisée de IFRS 7 « Instruments financiers : information à fournir » – Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers ;
- Version révisée de IFRIC 9 et IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » – Dérivés incorporés ;
- Les interprétations de l'IFRIC, IFRIC 12 « Accords de concessions de services », IFRIC 15 « Accords pour la construction d'un bien immobilier », IFRIC 16 « Couverture d'un investissement à l'étranger » n'ont pas d'incidence sur les opérations du Groupe.

Aucune de ces révisions de normes ou interprétations n'a eu d'impact significatif sur les comptes consolidés 2009.

## Nouvelles normes, révisions de normes IFRS et interprétations publiées mais non encore applicables ou appliquées

- Version révisée d'IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » et version révisée d'IAS 27 « États financiers consolidés et individuels » suite à la modification d'IFRS 3 ;
- Amélioration des normes IFRS publiées en mai 2008 pour la partie relative à IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » ;
- Amélioration des normes IFRS publiées en avril 2009 ;
- Version révisée d'IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions » – Transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie ;
- Version révisée d'IAS 32 « Instruments financiers : Présentation » – Classement des émissions de droits ;
- Version révisée d'IAS 24 « Transactions avec les parties liées » ;
- IFRS 9 « Instruments financiers » – Classement et évaluation des actifs financiers ;
- IFRIC 17 « Distributions d'actifs non monétaires aux actionnaires » ;
- IFRIC 18 « Transferts d'actifs appartenant à des clients ».

Parmi ces nouvelles versions de normes et interprétations, seules les révisions d'IFRS 3 et d'IAS 27 pourraient avoir un impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe dans le futur, si de nouveaux regroupements d'entreprises significatifs venaient à être comptabilisés. Ces versions révisées de normes sont d'application obligatoire pour les regroupements d'entreprises intervenant à une date postérieure aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

En tant que premier adoptant des IFRS pour l'exercice clos au 31 décembre 2005, les règles spécifiques à une première adoption, telles que définies dans IFRS 1, ont été appliquées. Les options retenues le cas échéant sont indiquées dans les chapitres suivants.

### a) Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les chapitres suivants.

### b) Consolidation

#### Critères de consolidation

Les sociétés dans lesquelles Safran exerce, directement ou indirectement, un contrôle durable de droit ou de fait sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés contrôlées conjointement par Safran et un autre Groupe sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles Safran, sans en avoir le contrôle exclusif ou conjoint, exerce une influence notable, sont mises en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient au moins 20 % des droits de vote.

L'ensemble des entreprises contrôlées, directement ou indirectement, exclusivement ou conjointement et dont la contribution au chiffre d'affaires, à l'endettement net, aux effectifs ou aux

actifs d'exploitation et qui représente une part significative des montants consolidés, est consolidé.

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective à la date de prise de contrôle ou d'influence notable.

La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle ou d'influence notable. En cas de perte de contrôle sans cession, par exemple suite à une dilution, la sortie du périmètre de consolidation est concomitante au fait générateur de la perte de contrôle ou d'influence notable.

Les participations ne donnant pas le contrôle, représentent la part de résultat et d'actif net non détenue par les propriétaires de la société mère et, sont présentées séparément au compte de résultat et dans les capitaux propres.

### Opérations internes au Groupe

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées globalement ou proportionnellement sont éliminées, ainsi que tous les résultats internes à l'ensemble consolidé.

Les opérations, affectant ou non le résultat consolidé, qui interviennent entre une société intégrée globalement et une société intégrée proportionnellement sont éliminées dans la limite du pourcentage d'intégration de l'entreprise contrôlée conjointement. Par exception à ce principe, ces transactions ne sont pas éliminées lorsque la société détenue conjointement intervient en tant que simple intermédiaire ou effectue des prestations équilibrées au profit ou dans le prolongement direct de l'activité de ses différents actionnaires.

### c) Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition (IFRS 3). Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis, qui satisfont aux critères de comptabilisation d'IFRS 3, sont comptabilisés à la juste valeur, déterminée à la date d'acquisition. L'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part dans l'actif net réévalué constitue l'écart d'acquisition.

Lorsqu'ils sont générés par l'acquisition de sociétés intégrées globalement ou proportionnellement, les écarts d'acquisition positifs sont portés à l'actif du bilan dans la rubrique « Écarts d'acquisition » et les écarts d'acquisition négatifs sont enregistrés immédiatement en résultat. En revanche, les écarts d'acquisition provenant de l'acquisition de sociétés mises en équivalence sont enregistrés dans la ligne « Participations comptabilisées par mise en équivalence ».

Les écarts d'acquisition peuvent être corrigés dans les douze mois qui suivent la date d'acquisition pour tenir compte de l'estimation définitive de la juste valeur des actifs et passifs acquis. Au-delà de ce délai, les ajustements sont enregistrés en résultat.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an et à chaque fois qu'il existe des événements ou circonstances indiquant une perte de valeur (cf. note 1.I).

#### Règles spécifiques à la première adoption des IFRS :

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004 n'ont pas été retraités selon la norme IFRS 3, Regroupements d'entreprises.

#### d) Abandons d'activités et actifs (ou groupe d'actifs) destinés à être cédés

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés, est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés sont évalués au plus bas de la valeur comptable et du prix de cession estimé, nets des coûts relatifs à la cession et sont présentés sur des lignes spécifiques du bilan consolidé.

Un abandon d'activité correspond à une activité ou une zone géographique significative pour le Groupe faisant soit l'objet d'une cession soit d'un classement en actif détenu en vue d'une vente. Les éléments du résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités destinées à être cédées ou cédées sont présentés sur des lignes spécifiques des états financiers consolidés pour toutes les périodes présentées.

#### e) Conversion des comptes exprimés en devises

Les comptes des filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle du Groupe sont convertis en euro selon la méthode suivante :

- les éléments d'actif et passif sont convertis sur la base des cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les comptes de résultat, ainsi que les flux de trésorerie, sur la base des cours moyens de change de l'exercice ;
- les écarts de conversion résultant de la variation entre les cours de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours, ainsi que ceux provenant de la différence entre le cours de change moyen et le cours de change à la clôture, sont portés en écarts de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés.

Lors de la sortie d'une filiale étrangère, les écarts de change cumulés sont comptabilisés dans le compte de résultat comme une composante du profit ou de la perte de cession.

**Règles spécifiques à la première adoption des IFRS :** Les écarts de conversion cumulés au 1<sup>er</sup> janvier 2004 ont été annulés en contrepartie des réserves consolidées. En cas de cession future de l'entité étrangère, le résultat de cession ne tiendra pas compte des différences de conversion antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

#### f) Conversion des transactions libellées en devises et instruments dérivés de change

Les transactions libellées en devises autres que les monnaies de présentation des comptes des sociétés sont enregistrées au cours de change en vigueur à la date où elles sont réalisées.

À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture. Les différences de change résultant de cette conversion sont comptabilisées en charges ou produits de l'exercice, en résultat financier.

Le Groupe utilise des instruments financiers de change pour gérer et couvrir les risques de variations de cours de change pesant sur son chiffre d'affaires net des achats libellés en devises étrangères. La stratégie de couverture de change du Groupe repose sur l'utilisation d'instruments fermes et optionnels, détaillés en note 34

« Gestion des risques de marché et instruments financiers dérivés ».

Conformément à IAS 39, à la clôture, ces instruments financiers de change sont enregistrés au bilan à leur juste valeur. Au regard des contraintes liées à l'application de la norme IFRS 3 à l'opération de regroupement Sagem-Snecma, le Groupe a décidé de traiter l'ensemble de ses opérations sur instruments financiers de change comme ne relevant pas d'une comptabilité de couverture à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2005 et donc de comptabiliser en résultat financier la variation de la juste valeur de ses instruments financiers.

Les montants enregistrés en capitaux propres au 30 juin 2005, correspondant aux variations de valeurs efficaces des dérivés de change documentés en couverture de flux futurs jusqu'au 30 juin 2005, ont été repris en résultat opérationnel jusqu'au 31 décembre 2007 au rythme des flux sous-jacents.

#### g) Produits des activités ordinaires

Les principales natures de contrats recensées dans le groupe Safran sont les contrats de vente de produits de série, les contrats de recherche et de développement et les contrats d'entretien/support de flotte.

S'il existe un différé de paiement ayant un effet significatif sur la détermination de la juste valeur de la contrepartie à recevoir, il en est tenu compte en actualisant les paiements futurs.

#### Contrats de vente de série

Le chiffre d'affaires n'est reconnu que si l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien et s'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise. En cas de risques d'annulation de la transaction ou d'irrecouvrabilité de la créance connus dès l'origine du contrat, le produit n'est pas reconnu ; celui-ci sera reconnu lorsque les conditions sont levées.

#### Contrats de prestations de services (y compris contrats de recherche et développement, contrats d'entretien et de support de flotte)

Dans le cadre des contrats de prestations de services, le chiffre d'affaires est comptabilisé si :

- le degré d'avancement peut être évalué de façon fiable ; et
- les coûts encourus et les coûts pour achever la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Dans le cas où le résultat du contrat ne peut être estimé de manière fiable, aucune marge n'est dégagée en résultat.

Les marges prévisionnelles des contrats sont revues régulièrement. Le cas échéant, les pertes à terminaison sur les contrats en cours sont provisionnées dès qu'elles sont prévisibles.

Le résultat des contrats de prestations de services du Groupe est enregistré à l'avancement du service rendu, formalisé au travers des jalons techniques prévus dans les contrats.

Dans le cas où le chiffre d'affaires est représentatif de l'avancement contractuel, les coûts à comptabiliser sont valorisés sur la base du taux de marge prévu sur le contrat. Si ce coût calculé est inférieur aux coûts constatés, les coûts temporairement excédentaires sont maintenus en stocks et en-cours. Si le coût calculé est supérieur aux coûts constatés, une provision pour prestations à fournir est comptabilisée pour le montant en écart.

## h) Impôts courants et différés

Les charges d'impôts (produits d'impôts) correspondent au total des (i) impôts courants et des (ii) impôts différés figurant dans le compte de résultat.

Les impôts courants correspondent au montant d'impôts déterminés conformément aux règles établies par les autorités fiscales compétentes sur les bénéfices imposables au cours d'un exercice, ainsi qu'aux pénalités reconnues au titre des redressements fiscaux comptabilisés sur l'exercice. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est directement comptabilisé en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés pour chaque entité, pour les différences temporaires entre les valeurs comptable et fiscale des actifs et passifs. Cette dernière dépend des règles fiscales en vigueur dans les pays où le Groupe gère ses activités. Il est également tenu compte des déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. La valeur des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture annuelle.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et que les autorités fiscales locales l'autorisent.

La règle du report variable est appliquée et les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat de la période au cours duquel la loi fiscale est promulguée et le changement de taux décidé, sauf si les opérations concernées ont été directement comptabilisées en capitaux propres.

Le crédit d'impôt recherche, en France, est assimilé à une subvention d'exploitation liée aux dépenses de recherche et développement réalisées au cours de l'exercice. À ce titre, il est comptabilisé en « autres produits » et non en déduction de la charge d'impôts de l'exercice.

## i) Résultat par action

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen d'actions ordinaires achetées et détenues en autocontrôle.

Le résultat par action dilué est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions émises ou à émettre à la clôture de la période en excluant les actions d'autocontrôle et en retenant les effets de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives et notamment la levée des options d'achat d'actions. L'effet dilutif des options d'achat d'actions et des attributions d'actions gratuites est calculé selon la méthode dite du rachat d'action, en prenant en compte le cours de Bourse moyen de la période concernée.

## j) Immobilisations incorporelles

### Immobilisations acquises lors de regroupements d'entreprises

Ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition et sont amortis linéairement :

- pour les programmes aéronautiques (intégrant les notions de technologies, carnets de commandes et relations clientèles), sur la durée de vie résiduelle des programmes ;
- pour les autres programmes ou activités (intégrant également les technologies, relations clientèle et autres immobilisations incorporelles acquises) sur la durée d'utilité estimée (3 à 16 ans) de chaque immobilisation incorporelle identifiée ;
- pour les autres marques aéronautiques à durée de vie finie, sur 20 ans.

Les marques à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties.

### Immobilisations acquises séparément

Les immobilisations incorporelles acquises séparément, principalement des logiciels, sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité comprise entre 1 et 5 ans.

### Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche et de développement sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Toutefois, les frais de développement financés par le Groupe sont immobilisés, si l'intégralité des critères suivants est démontrée :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle ainsi que l'intention et la capacité (disponibilité des ressources techniques, financières et autres) de l'entreprise d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la probabilité de réalisation des avantages économiques futurs ;
- la capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Pour les domaines aéronautiques et défense, la phase de développement d'un programme se concrétise par :

- une date de début de développement (date à laquelle les critères suscités sont vérifiés) déterminée par :
  - le lancement du programme par le client, et
  - le choix de Safran par le client, et
  - l'existence d'une rentabilité du programme validée par des sources internes ou externes pertinentes ;
- une date de fin de développement matérialisée par la certification ou la qualification nécessaire du produit (par exemple le moteur ou l'équipement) en condition opérationnelle.

Dans le cadre de contrats d'études et de développement dont le paiement est garanti contractuellement par le client (c'est le cas par exemple de certains contrats de développement dont le financement est compris dans le prix de vente des unités à livrer), les coûts encourus sont enregistrés en « stocks et en-cours ».

Les frais de développement immobilisés sont valorisés à leur coût de production et comprennent les contributions, du type coûts de certification, affectables à la période de développement s'il existe la démonstration de l'existence d'avantages économiques identifiés et de leur contrôle par Safran.

Les frais immobilisés sont amortis à partir de la première livraison du produit constatée après la qualification définitive du produit en conditions opérationnelles, selon le mode linéaire, sur leur durée d'utilité qui, dans tous les cas, ne dépasse pas 20 ans.

Les brevets sont immobilisés pour leur coût d'acquisition et sont amortis sur leur durée d'utilité, correspondant à leur durée de protection légale ou à leur durée de vie économique lorsque celle-ci est inférieure.

Les immobilisations incorporelles font l'objet de tests de dépréciation selon les modalités énoncées en note 1.I.

### k) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique ou de production diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les frais financiers directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'une immobilisation sont incorporés dans le coût de cette immobilisation.

Les dépenses de remplacement et les coûts de révision majeure sont identifiés comme des composants des actifs corporels. Les autres dépenses de réparation et d'entretien sont enregistrées en charges de la période.

Dans le cas des contrats de location-financement, au début de la période de location, l'actif immobilisé et la dette financière sont valorisés au plus bas de la valeur de marché ou de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Au cours de la période de location, les paiements sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir, au titre de chaque période, un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif.

L'amortissement de la valeur brute des immobilisations corporelles est réparti sur la durée d'utilité attendue des principaux composants associés aux actifs, essentiellement sur le mode linéaire.

Dans le cadre des contrats de location-financement, si la transmission de la propriété à la fin du contrat est certaine, l'actif est amorti sur sa durée d'utilité. Dans le cas contraire, les actifs sont amortis sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité et la durée du contrat.

Les principales durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Constructions	15 ans – 40 ans
Moteurs immobilisés	
• Structure	20 ans
• Révisions majeures	à l'avancement des heures de vol
Installations techniques	5 ans – 40 ans
Matériels, outillages et autres	5 ans – 15 ans

Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation selon les modalités énoncées en note 1.I.

### l) Dépréciation des actifs immobilisés

Les actifs immobilisés, en particulier les écarts d'acquisition résultant de regroupements d'entreprises, sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT)<sup>(1)</sup>. Deux types d'UGT sont définies dans le Groupe :

- les UGT correspondant aux programmes, projets, ou familles de produits auxquelles sont rattachés les actifs dédiés : frais de développement, actifs corporels de production ;
- les UGT correspondant à des pôles d'activités tels que suivis par la direction du Groupe, qui sont dans la plupart des cas assimilables aux principales filiales du Groupe.

En cas de réorganisation interne modifiant la composition d'une ou plusieurs UGT auxquelles les écarts d'acquisition ont été affectés, des réaffectations sont effectuées en utilisant une approche fondée sur la valeur relative, similaire à celle utilisée lorsqu'une entité se sépare d'une activité au sein d'une UGT.

À chaque date de clôture, les entités du Groupe apprécient s'il existe des événements ou circonstances indiquant qu'un actif a pu perdre de la valeur. De tels événements ou circonstances comprennent, notamment, des changements significatifs défavorables, présentant un caractère durable, affectant l'environnement économique (débouchés commerciaux, sources d'approvisionnement, évolution d'indices ou de coûts, etc.) ou les hypothèses ou objectifs retenus par le Groupe (plan à moyen terme, études de rentabilité, part de marché, carnet de commandes, réglementation, litiges, etc.).

Si de tels événements ou circonstances existent, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Si la valeur comptable excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme ayant perdu de sa valeur et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable par le biais d'une dépréciation enregistrée dans le résultat opérationnel.

La valeur recouvrable est définie comme étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des frais de cession et la valeur d'utilité d'un actif ou d'un groupe d'actifs, estimée par une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital du Groupe.

La détermination des flux de trésorerie futurs est différente selon les actifs à tester :

- actifs affectés à des programmes, projet ou familles de produits : les flux de trésorerie futurs attendus sont projetés sur la durée de vie des programmes ou des projets de développement, plafonnée à quarante ans, et sont actualisés au taux de référence, majoré pour certains programmes ou projets d'une prime de risque spécifique. Cet horizon long terme permet de mieux refléter les caractéristiques des cycles d'exploitation du Groupe (aéronautique et défense), définis par des actifs d'une durée de vie longue et des évolutions produits lentes ;
- écarts d'acquisition : les flux de trésorerie futurs attendus sont déterminés à partir des plans à moyen terme établis sur les quatre prochaines années et des flux attendus de la cinquième à la dixième année ; ces flux sont actualisés au taux de référence. La valeur d'utilité des actifs est l'addition de la valeur actualisée de ces flux et de la valeur terminale calculée sur la base d'un flux normatif représentatif de l'activité à long terme et issu de la période de cinq à dix ans, en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini et du taux de référence.

(1) Une UGT est le plus petit groupe d'actifs identifiables dont l'utilisation continue génère des cash-flows fortement indépendants de ceux d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Lorsqu'un test sur les actifs d'une UGT fait ressortir une perte de valeur, après vérification de la valeur recouvrable des actifs pris isolément, la perte de valeur est affectée en premier lieu à l'écart d'acquisition puis aux actifs de l'UGT au prorata de leurs valeurs comptables.

En cas de perte de valeur avérée, toute dépréciation comptabilisée au titre d'un écart d'acquisition est définitive. Pour les autres actifs, les indices de perte de valeur sont analysés à chaque clôture ultérieure et, s'il existe des changements favorables dans les estimations qui avaient conduit précédemment à une dépréciation, une reprise de perte de valeur est comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

#### m) Titres de participations, prêts et créances

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme disponibles à la vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de Bourse. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres, sauf en cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (cf. ci-dessous), dans ce cas une perte de valeur irréversible est constatée par résultat. La reprise de cette perte de valeur par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti et peuvent faire l'objet d'une perte de valeur s'il existe une indication objective de dépréciation. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

En cas d'indication objective d'une dépréciation des actifs financiers, à savoir une baisse significative ou durable de la valeur de l'actif, une dépréciation est constatée par résultat.

- Pour les « actifs disponibles à la vente » : une indication objective résulte de la baisse significative des flux de trésorerie futurs estimés de ces actifs, des difficultés importantes de l'émetteur, d'une baisse importante de la rentabilité attendue ou d'une baisse durable ou significative de la juste valeur de l'actif financier coté.
- Pour les « prêts et créances » : une indication objective résulte de la connaissance par le Groupe de difficultés financières du débiteur (défaut de paiement, liquidation...).

#### n) Stocks et travaux en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au plus bas de leur coût de revient, selon la méthode du coût moyen pondéré, et de leur valeur nette de réalisation.

Ce coût de revient est déterminé sur la base d'une capacité normale de production, excluant ainsi l'effet potentiel d'une sous-activité.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

#### o) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Sont présentés en trésorerie et équivalents de trésorerie les disponibilités (fonds de caisse, comptes bancaires...) ainsi que les placements à court terme (inférieurs à 3 mois), liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui présentent un risque négligeable de variation de valeur.

#### p) Titres d'autocontrôle

Tous les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont portés en diminution des capitaux propres consolidés pour leur coût d'acquisition. Les résultats de cession des actions d'autocontrôle sont imputés directement sur les capitaux propres sans affecter le résultat net de la période.

#### q) Paiements fondés sur des actions

En application de la norme IFRS 2 (« Paiements fondés sur des actions »), les options d'achat d'actions accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe ainsi que les attributions d'actions gratuites doivent être évaluées à leur juste valeur. Ces instruments doivent être évalués à leurs dates d'attribution respectives.

Le modèle de valorisation Black & Scholes a été retenu pour effectuer les évaluations des options d'achat.

La juste valeur des actions gratuites a été déterminée à partir de la valeur de marché des actions retraitée des dividendes futurs et des coûts d'incessibilité, évalués selon une méthode d'achat/vente à terme.

La charge globale de chaque plan est déterminée en retenant un taux de turnover des salariés concernés.

La valeur des options et des actions gratuites est comptabilisée en charges de personnel. Elle est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits qui démarre à la date d'attribution et prend fin à la date d'acquisition définitive des droits.

Cette charge de personnel a pour contrepartie les réserves consolidées, sans incidence sur les capitaux propres consolidés.

#### Règles spécifiques à la première adoption des IFRS :

Le groupe Safran a décidé d'appliquer les dispositions de la norme IFRS 2, Paiements fondés sur des actions, aux seules rémunérations réglées en instruments de capitaux propres octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas encore acquis au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

#### r) Provisions pour risques et charges

Le Groupe enregistre des provisions lorsqu'une obligation actuelle (légale ou implicite) résultant d'événements passés est constatée, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources, estimée de manière fiable.

#### Provisions pour pertes à terminaison

Une provision pour pertes à terminaison est comptabilisée à partir de l'instant où :

- il existe une probabilité forte qu'un contrat se révèle déficitaire (dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat) ;
- le contrat, signé avant la date de clôture, est générateur d'obligations pour le Groupe, sous forme de livraison de biens,

de prestations de services ou à défaut sous forme de versement d'indemnités de rupture ;

- l'obligation du Groupe peut être estimée de manière fiable.

Les coûts inévitables faisant l'objet de la provision représentent le montant le plus faible du coût net d'exécution du contrat (*i.e.* la perte prévue sur le contrat) et du coût découlant du défaut d'exécution du contrat (par exemple, coût de sortie en cas de rupture anticipée).

Les flux retenus dans cette analyse font l'objet d'une actualisation pour tenir compte de leur étalement dans le temps.

Les pertes probables à terminaison sont imputées en priorité en dépréciation des en-cours pour la part de production déjà réalisée, et en provisions pour risques pour le complément. Ces pertes sont déterminées par mise à jour régulière des prévisions des résultats à terminaison.

### Provisions pour garanties financières relatives aux ventes

Dans le cadre des campagnes de ventes des moteurs civils, le groupe Safran est amené à accorder des garanties en faveur de ses clients. Celles-ci sont de deux types :

- les garanties financières qui consistent pour Safran à donner sa caution en faveur des établissements prêteurs qui financent son client ;
- les garanties de valeur d'actif qui consistent pour Safran à donner au client la possibilité de retourner l'avion à une date donnée et à un prix convenu.

Ces engagements pris par Safran, conjointement avec General Electric, s'inscrivent dans le contexte des financements proposés par les avionneurs aux compagnies aériennes. Ils correspondent à sa quote-part moteur dans le financement des avions concernés.

Ces engagements financiers sont accordés dans leur principe dès la signature du contrat de vente, mais ne sont effectivement mis en place qu'à la livraison des avions et si le client le demande.

Ces garanties génèrent des risques dont le montant brut global ne reflète toutefois pas le risque net effectivement supporté par Safran. En effet, les obligations du Groupe sont contre-garanties par la valeur des actifs sous-jacents, c'est-à-dire la valeur des avions obtenus en gage.

Les garanties ainsi mises en place font l'objet d'une provision pour risques qui tient compte des événements survenus susceptibles de générer une sortie de ressources future pour le Groupe.

### Provisions pour garanties de fonctionnement

Elles sont constituées pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre des garanties notamment de fonctionnement et de performance sur les livraisons de moteurs et d'équipements. Elles couvrent généralement un à trois ans de fonctionnement selon le type de matériels livrés. Ces provisions sont, selon les cas, déterminées sur la base de dossiers techniques ou sur une base statistique, notamment en fonction de pièces retournées sous garantie.

#### s) Engagements de retraite et prestations assimilées

En conformité avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe accorde à ses salariés des

avantages postérieurs à l'emploi (régimes de retraites, indemnités de fin de carrière, couverture médicale...) ainsi que d'autres avantages à long terme (médailles du travail, jubilés, primes d'ancienneté...).

Pour les régimes de base et les autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges de la période les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est constatée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les provisions pour engagements sont calculées selon la méthode des unités de crédits projetées qui consiste à évaluer, pour chaque salarié, la valeur actuelle des indemnités auxquelles ses états de services lui donneront éventuellement droit lors de son départ en retraite. Ces calculs actuariels intègrent des hypothèses démographiques (date de départ à la retraite, taux de rotation du personnel...) et financières (taux d'actualisation, taux de progression des salaires...). Cette évaluation est réalisée au moins une fois par an.

Lorsque les régimes sont financés, les actifs de couverture constitués auprès d'organismes assurant le versement des rentes dans les pays concernés, sont évalués à leur juste valeur et l'insuffisance de la juste valeur des actifs de couverture par rapport à la valeur actualisée des obligations est provisionnée en tenant compte des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés en résultat.

Un excédent d'actifs n'est comptabilisé au bilan que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour le Groupe.

Le cas échéant, l'effet de changements des hypothèses actuarielles retenues est étalé sur la durée d'activité résiduelle des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ».

La charge relative au coût normal de la période (« coûts de services rendus »), l'amortissement des écarts actuariels et les effets des réductions et modifications de régimes sont reconnus dans le résultat opérationnel.

À compter de l'exercice 2009, le Groupe présente le coût financier et le produit de rendement attendu des actifs de couverture en résultat financier. L'impact de ce changement de présentation est présenté en note 3.

**Règles spécifiques à la première adoption des IFRS :** Tous les gains et pertes actuariels sur les engagements de retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi précédemment non comptabilisés au 1<sup>er</sup> janvier 2004 ont été constatés dans les capitaux propres à cette date.

#### t) Dettes soumises à des conditions particulières

Le groupe Safran a reçu des financements publics pour le développement de projets aéronautiques ou de défense, sous forme d'avances remboursables. Le remboursement de ces avances est basé sur le produit des ventes futures de moteurs ou d'équipements.

Les avances remboursables sont traitées comme des ressources de financement comptabilisées au passif du bilan consolidé dans la rubrique « dettes soumises à des conditions particulières ».

À l'origine elles sont évaluées pour la contrepartie de la trésorerie reçue ou, lorsqu'elles sont acquises, pour la valeur des flux futurs probables actualisés aux conditions de marché à la date d'acquisition. Puis, à chaque clôture, elles sont valorisées selon la méthode



du coût amorti en tenant compte des prévisions de remboursement les plus récentes.

Régulièrement la valeur actualisée des prévisions de remboursements, reflétant la meilleure estimation de la direction est comparée à la valeur nette comptable de l'avance remboursable, définie comme étant la somme des montants encaissés majorée, le cas échéant, des intérêts capitalisés à la date d'arrêt et minorée des remboursements acquis. Si cette analyse conduit, trois années consécutives à estimer que la valeur actuelle des remboursements probables est inférieure à la valeur comptable de l'avance remboursable, cette dernière est réduite du plus petit des trois écarts mesurés.

Pour certains contrats, après remboursement intégral de l'avance, le groupe Safran continue de verser une redevance en fonction du chiffre d'affaires rechange du programme, celle-ci étant considérée comme une charge d'exploitation.

#### u) Dettes financières

Les dettes financières sont initialement comptabilisées à la juste valeur du montant reçu, déduction faite des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables. Elles sont ensuite évaluées au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### v) Engagements d'achat d'intérêts minoritaires

Les engagements d'achat d'intérêts minoritaires par le Groupe dans ses filiales sont comptabilisés conformément à la norme IAS 32 en passif financier pour la valeur actualisée du montant de l'achat, avec comme contrepartie une réduction des participations ne donnant pas le contrôle. Lorsque la valeur de l'engagement excède le montant des participations ne donnant pas le contrôle, le Groupe a retenu, en l'absence d'indication fournie par les normes IFRS, de comptabiliser le solde en écart d'acquisition. De même, toute variation ultérieure de la valeur actualisée est comptabilisée en passif financier en contrepartie de l'écart d'acquisition, sauf l'effet de désactualisation qui est comptabilisé en autres charges et produits financiers.

À l'échéance de l'engagement, si l'achat n'est pas effectué, les écritures antérieurement comptabilisées sont contre-passées. Si l'achat est effectué, le montant constaté en passifs financiers est soldé par le décaissement lié à l'achat des intérêts minoritaires.

#### w) Instruments financiers

Le Groupe utilise principalement des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de variations des cours de change, mais également aux risques de variation des taux d'intérêt et de manière plus marginale aux risques de variations des cours de matières premières, expositions résultant de ses activités opérationnelles et financières. Ces instruments dérivés utilisés peuvent notamment être des contrats de change fermes ou optionnels ou des swaps de taux (la politique de gestion du Groupe est détaillée dans la note 34 « Gestion des risques de marché et instruments financiers dérivés »).

Les principes comptables applicables aux instruments financiers de change sont détaillés en note 1.f.

Pour qu'un instrument financier puisse être éligible à la comptabilité de couverture, il est nécessaire de désigner et documenter cette relation de couverture et de démontrer son efficacité dès l'origine et tout au long de la vie de l'instrument.

Ces critères remplis, certains instruments financiers servant à la couverture de taux d'intérêt font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur. Les dettes financières couvertes par des swaps de taux d'intérêt sont réévaluées à la juste valeur de l'emprunt, liée à l'évolution des taux d'intérêts. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat de la période et compensées par les variations symétriques de valeur des swaps de taux pour la partie efficace.

#### x) Cessions de créances

Certaines filiales du Groupe procèdent à des cessions de créances commerciales. Les cessions sans recours contre le cédant en cas de défaut de paiement du débiteur, emportent transfert de la quasi-totalité des risques et avantages associés à l'actif, permettant ainsi la décomptabilisation de cet actif au bilan.

#### y) Structure du bilan consolidé

Le Groupe exerce dans ses différents secteurs, et pour une part significative, des activités à cycle d'exploitation long. En conséquence, les actifs et passifs généralement réalisés dans le cadre du cycle d'exploitation des activités (stocks et en-cours, créances, avances et acomptes reçus des clients, fournisseurs et autres créditeurs...), sont présentés de façon agrégée, sans distinction entre la partie à moins d'un an et la partie à plus d'un an. Les actifs et passifs financiers, ainsi que les provisions, sont par contre considérés comme courants s'ils ont une échéance à moins d'un an à la date de clôture de l'exercice, et comme non courants au-delà.

#### z) Résultat opérationnel courant

Safran présente un agrégat intermédiaire, « résultat opérationnel courant », au sein du résultat opérationnel pour une meilleure lisibilité de la performance opérationnelle du Groupe.

Ce sous-total exclut les éléments (charges et produits) qui ont peu de valeur prédictive du fait de leur nature, fréquence et/ou importance relative. Ces charges et produits concernent :

- les pertes de valeur sur écarts d'acquisition, les pertes de valeur ou, le cas échéant, les reprises de pertes de valeur sur actifs incorporels liés aux programmes, projets ou famille étant générées par un événement qui modifie de manière substantielle la rentabilité économique des programmes, projets ou famille de produits concernés (ex. : négociation d'accords commerciaux, modifications du processus de production...);
- les plus- et moins-value de cessions d'activités;
- d'autres éléments inhabituels et matériels dont la nature n'est pas directement liée à l'exploitation courante.

## Note 2. Principales sources d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes comptables internationales « IFRS » décrites ci-dessus implique que la direction du Groupe effectue des estimations et retienne des hypothèses qui affectent les valeurs pour lesquelles les actifs et passifs sont comptabilisés à la date de préparation des états financiers ainsi que les produits et charges comptabilisés sur la période.

Le Groupe formule des hypothèses et établit régulièrement, sur ces bases, des estimations relatives à ses différentes activités. Ces estimations sont fondées sur son expérience passée et intègrent les conditions économiques prévalant à la clôture et les informations disponibles à la date de préparation des états financiers. Le Groupe revoit régulièrement ces estimations et hypothèses en s'appuyant sur l'expérience et divers autres facteurs considérés comme raisonnables pour estimer la valeur comptable des actifs et des passifs.

Dans un contexte économique mondial avec un degré de volatilité et un manque de visibilité induit élevés au 31 décembre 2009, les montants définitifs sont susceptibles de différer sensiblement de ces estimations en fonctions d'hypothèses ou de circonstances différentes.

### a) Estimations liées aux programmes et contrats

Les estimations principales et significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des états financiers ont trait à la préparation des prévisions des flux futurs de trésorerie au titre des programmes et contrats (business plan). Ces estimations et hypothèses liées aux programmes et contrats portent sur des périodes de temps parfois très longues, jusqu'à plusieurs dizaines d'années, et sont soumises principalement aux hypothèses de volumes de produits vendus, de prix de vente et de coûts de production associés, des cours de change des devises dans lesquels les ventes et les achats sont libellés ainsi que d'aléas normaux au titre de dépassements de coûts prévisibles, et dans les cas où les flux futurs sont actualisés, au taux d'actualisation retenu pour chaque contrat. Les prévisions de flux futurs de trésorerie (actualisées ou non en fonction des cas) sont utilisées dans la détermination des éléments suivants :

- **Dépréciation des actifs immobilisés** : Les écarts d'acquisitions ainsi que les actifs affectés à des programmes (programmes aéronautiques, frais de développement et actifs corporels de production) font l'objet de tests de dépréciation comme indiqué dans la note 1.i. Les valeurs recouvrables des écarts d'acquisitions, des immobilisations incorporelles et corporelles sont déterminées majoritairement sur la base de prévisions de flux futurs de trésorerie déterminées en retenant les hypothèses clés décrites ci-dessus.
- **Capitalisation des frais de développement** : Les conditions de capitalisation des frais de développement sont énoncées à la note 1.j. Le Groupe doit par conséquent évaluer la faisabilité technique et commerciale de ces projets et estimer les durées de vie des produits en résultant. La détermination des avantages économiques futurs, et ainsi les estimations et hypothèses qui s'y rattachent, est l'un des critères nécessaires et fondamentaux permettant l'activation des frais d'un projet et la correcte détermination de la durée d'utilité de ces projets pour le Groupe.

- **Marges à terminaison sur les contrats à l'avancement** :

Pour valoriser ces marges à terminaison, le Groupe tient compte, en plus des indices contractuels, de paramètres internes au contrat, retenus en utilisant des données historiques et/ ou prévisionnelles. Lorsqu'il devient probable que le total des coûts du contrat est supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est comptabilisée en perte à terminaison.

- **Pertes en carnet** :

Dans le modèle économique du secteur aéronautique, les contrats de vente de série peuvent se révéler déficitaires dès lors qu'ils n'intègrent pas les ventes de rechange. Lorsque le Groupe est engagé dans des commandes déficitaires, une provision pour perte en carnet est constituée. Elle fait appel à des estimations, notamment sur l'horizon de l'engagement ferme et sur les coûts de production prévisionnels.

- **Avances remboursables** :

Les prévisions de remboursements des avances remboursables reçues de la part de l'État sont basées sur le produit des ventes futures de moteurs ou d'équipements et des pièces de rechange, le cas échéant. Ces prévisions de remboursements étant étroitement liées aux prévisions de ventes futures et dans le cadre des business plan préparés par les directions opérationnelles, les hypothèses et estimations (hypothèses programmes, l'évolution des devises et notamment du dollar) utilisées pour déterminer ces business plans sont structurantes dans la détermination des prévisions de remboursements des avances remboursables.

Toute modification des estimations et hypothèses, retenues pour la détermination des prévisions de flux futurs de trésorerie au titre des programmes et des contrats, pourrait avoir un effet significatif sur les résultats futurs du Groupe et/ou sur les montants inscrits à son bilan. Dans ce cadre, les principales hypothèses retenues font l'objet d'analyses de sensibilité systématiques et sont revues régulièrement par la direction.

Dans un contexte d'incertitude quant à l'évolution des négociations entre Airbus et les États clients, les comptes consolidés de Safran ont été arrêtés dans la perspective de la poursuite du programme A400M.

L'issue de ces négociations pourrait conduire le groupe Safran à revoir les hypothèses utilisées lors du présent arrêté et à procéder, le moment venu, à l'évaluation de l'impact éventuel de ces nouvelles hypothèses.

Au-delà des estimations et hypothèses retenues et directement liées aux programmes et contrats, d'autres estimations et hypothèses clés portent sur :

### b) Provisions

La détermination des provisions est fondée sur des informations et estimations reflétant la meilleure estimation du management fondée sur l'expérience acquise. Plus particulièrement (mais pas uniquement) les provisions pour risques et charges relatives aux garanties de fonctionnement émises et aux garanties financières octroyées dans le cadre des ventes, tiennent compte de paramètres tels que le coût estimé des réparations, l'appréciation de risques pouvant être fondée sur une évaluation statistique, sur la valeur estimée des actifs sous-jacents faisant l'objet des garanties financières, sur la probabilité de défaut des compagnies clientes, ainsi que, le cas échéant, le taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie.

Lors du dénouement, le montant des coûts ou pénalités qui seront finalement encourus ou payés peut différer sensiblement des montants initialement provisionnés et pourra donc avoir un effet significatif sur les résultats futurs du Groupe.

Il n'y a aujourd'hui, à la connaissance du Groupe, aucun élément qui indiquerait que les paramètres retenus pris dans leur ensemble ne sont pas appropriés et il n'existe aucune évolution connue qui serait de nature à affecter de manière significative les montants provisionnés.

### c) Engagements de retraites et prestations assimilées

L'évaluation des engagements de retraites et autres engagements postérieurs à l'emploi provisionnés au 31 décembre 2009 repose sur des calculs actuariels. Cette évaluation réalisée par un actuair externe repose sur des hypothèses démographiques (taux de rotation du personnel, date de départ à la retraite, taux de mortalité...) et financières (taux de progression des salaires, taux d'actualisation, taux de rendement attendus des actifs...). Le Groupe estime que les hypothèses retenues pour évaluer les engagements sont appropriées et justifiées. Cependant, toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un impact significatif sur les valeurs inscrites au bilan et dans une moindre mesure, compte tenu de l'application de la méthode dite du corridor, sur les résultats futurs du Groupe.

### d) Allocation du prix d'acquisition d'un regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition (ou « *purchase accounting* ») : ainsi, à

la date de prise de contrôle de l'entreprise, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis sont évalués à la juste valeur. Ainsi l'une des estimations les plus significatives lors de la comptabilisation d'une acquisition réside dans la détermination même de la juste valeur et des hypothèses utilisées pour la déterminer. Si la juste valeur de certains éléments acquis peut être évaluée de façon précise, tels que par exemple les actifs corporels par le recours au prix de marché, d'autres en revanche s'avèrent plus complexes à évaluer (par exemple les actifs incorporels). Ces évaluations sont généralement confiées à des experts indépendants qui fondent leurs travaux sur des hypothèses et sont amenés à estimer l'effet d'événements futurs, incertains à la date d'acquisition.

### e) Litiges

Certaines filiales du Groupe peuvent être parties à des procédures gouvernementales, judiciaires ou arbitrales susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation financière du Groupe, comme décrit dans la note 36 « Litiges ». La direction du Groupe revoit régulièrement l'évolution de ces procédures et apprécie la nécessité de constituer les provisions adéquates ou d'en faire évoluer leur montant, si la survenance d'événements en cours de procédure nécessitait une réappréciation du risque. Des conseillers internes ou externes sont parts à la détermination des coûts pouvant être encourus.

La décision de provisionner un risque ainsi que le montant de la provision à retenir sont fondés sur l'appréciation du risque au cas par cas, l'estimation par le management du caractère non favorable du dénouement de la procédure en question (caractère probable) et la capacité à estimer de façon fiable le montant.

## Note 3. Changement de présentation

Le Groupe présentait jusqu'alors dans ses comptes consolidés la totalité de la charge nette relative aux plans de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi en résultat opérationnel, alors que la charge de désactualisation des autres passifs opérationnels est présentée en résultat financier.

Afin d'adopter un classement comptable cohérent avec ceux appliqués aux autres passifs et en l'absence d'indication dans IAS 19 sur le classement particulier des différentes composantes de la charge totale comptabilisée dans le compte de résultat au titre ses régimes à prestations définies, le Groupe a décidé que la composante financière (coût financier et produit de rendement attendu des actifs des régimes) de la charge serait présentée en résultat financier à compter de la publication des comptes annuels 2009. Les comptes consolidés 2008, présentés dans le présent document, ont été retraités en adoptant cette nouvelle présentation à des fins de comparabilité des données.

L'impact sur le compte de résultat de 2008 est le suivant :

(en millions d'euros)	2008
Dotation aux provisions pour risques et charges	14
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>14</b>
Dotations aux provisions pour risques et charges financières	(14)
<b>Résultat financier</b>	<b>(14)</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>-</b>

Le résultat opérationnel 2008 de chaque secteur opérationnel présenté en page 63 a été retraité de l'effet de cette nouvelle présentation.

## Note 4. Évolution du périmètre

### MOUVEMENTS DE PÉRIMÈTRE 2009

#### Acquisition de MorphoTrak

Le 7 avril 2009, le groupe Safran a acquis l'activité Biométrie de Motorola (Printrak) pour un montant total de 181 millions de dollars US, soit 130 millions d'euros.

Après allocation du prix d'acquisition aux actifs et passifs acquis (dont 30 millions de dollars US de technologie et 26 millions de dollars US de relations clientèles), le goodwill résiduel s'élève à 154 millions de dollars US, soit 107 millions d'euros.

Cette activité, renommée MorphoTrak, est consolidée par intégration globale à compter de son acquisition par le Groupe et sa contribution aux résultats du Groupe 2009, correspondant à 9 mois d'activité dans le Groupe, s'élève à :

- 32 millions d'euros de chiffre d'affaires ;
- (3) millions d'euros de résultat opérationnel.

Le résultat opérationnel intègre une charge de 4,7 millions d'euros au titre de l'amortissement des actifs incorporels identifiés dans le cadre de l'affectation du prix d'acquisition et de l'impact de la comptabilisation de la juste valeur des stocks acquis et vendus sur la période.

#### Acquisition de Morpho Detection

Le 4 septembre 2009, le Groupe a finalisé l'acquisition de 81 % de l'activité Homeland Protection de General Electric pour un montant total de 579 millions de dollars US, soit 416 millions d'euros.

Cette société, renommée Morpho Detection, est spécialisée dans la détection tomographique de substances dangereuses ou illicites dans les bagages pour les marchés de la sécurité des aéroports et de la protection des sites sensibles et infrastructures critiques.

GE conserve une participation de 19 % ainsi qu'un siège au *Board* de la société. Cette participation minoritaire est assortie de clauses d'engagement de rachat. Cet engagement a été valorisé à 125 millions d'euros (note 28 et 29) et comptabilisé conformément aux normes et méthodes décrites en note 1.v.

L'allocation du prix d'acquisition peut se résumer comme suit :

(en millions de dollars US)

Prix d'acquisition (pour 81 %)	579
Ajustements de prix et frais d'acquisition	12
<b>Coût d'acquisition des titres</b>	<b>591</b>
<b>Juste valeur des actifs nets à 100 % :</b>	
Actifs nets à la date d'acquisition	177
Juste valeur de la technologie	110
Juste valeur des relations clientèles	153
Juste valeur des autres actifs incorporels identifiés	14
Réévaluation de stocks	9
Impôts différés passifs	(114)
<b>Sous-total</b>	<b>349</b>
<b>QUOTE-PART (81 %) DANS LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS ACQUIS</b>	<b>283</b>
<b>Goodwill avant prise en compte de l'engagement de rachat d'intérêts minoritaires</b>	<b>308</b>

Après prise en compte de la différence entre la valeur de l'engagement de rachat des intérêts minoritaires et la quote-part de ces minoritaires dans la juste valeur des actifs et passifs acquis à la date d'acquisition, le goodwill résiduel s'établit à 419 millions de dollars US, soit 291 millions d'euros.

L'ensemble des sociétés de l'activité Homeland Protection, renommée Morpho Detection, est consolidé en intégration globale à compter de la date d'acquisition par le Groupe et sa contribution aux résultats du Groupe 2009, correspondant à 4 mois d'activité dans le Groupe, s'élève à :

- 67 millions d'euros de chiffre d'affaires ;
- 1 million d'euros de résultat opérationnel.

Le résultat opérationnel intègre une charge de 12,5 millions d'euros au titre de l'amortissement des actifs incorporels identifiés dans le cadre de l'affectation du prix d'acquisition et de l'impact de la comptabilisation de la juste valeur des stocks acquis et vendus sur la période.

### Cession de l'activité Connectique de Cinch

Le groupe Safran a cédé fin 2009 à Bel Fuse pour un montant de 39 millions de dollars US son activité connectique.

Cette cession a entraîné une plus-value nette de 7 millions d'euros.

La contribution de cette activité au résultat du Groupe en 2009 représente :

- 29 millions d'euros de chiffre d'affaires ;
- 0,3 million d'euros de résultat opérationnel.

### Cession de Sagem Communications

Au cours de l'exercice 2009, Safran a cédé les 10 % qu'il détenait encore dans Sagem Communications.

## RAPPEL DES PRINCIPAUX MOUVEMENTS DE PÉRIMÈTRE 2008

### Cession de l'activité Solutions de paiement électronique

Le 14 mars 2008, la cession à Ingenico de l'activité de solutions de paiement électronique a été finalisée. Cette activité concerne les sociétés Sagem Monetel et Sagem Denmark ainsi que leurs filiales, présentées en groupe d'actifs destinés à être cédés dans les comptes consolidés de Safran au 31 décembre 2007. Cet apport a été rémunéré par la remise de titres Ingenico.

Pour l'exercice 2008, la plus-value de cession nette d'impôt de cette activité ressort à 143 millions d'euros (soit un impact de 146 millions d'euros comptabilisé en autres produits et charges opérationnels et 3 millions d'euros de charge d'impôt) ; le résultat opérationnel jusqu'au jour de la cession (mars 2008) s'élève à 7 millions d'euros.

### Consolidation du Groupe Ingenico

À l'issue de cette opération, le groupe Safran détient 22,37 % du Groupe Ingenico comptabilisé en mise en équivalence (cf. note 15) depuis le 31 mars 2008.

La rémunération de l'apport de l'activité est composée de titres Ingenico, valorisés au jour de la cession effective, et s'élève à 205 millions d'euros. La valeur comptable de la quote-part de Safran dans les capitaux propres d'Ingenico au 31 mars 2008 s'élève à 110 millions d'euros.

Conformément à la norme IFRS 3, les actifs, passifs et passifs éventuels ont été reconnus à la juste valeur.

Les évaluations ont porté sur la relation clientèle, les carnets de commandes, la technologie et les stocks. Les flux ayant servi aux évaluations résultent de notes d'analystes concernant la société Ingenico parues jusqu'au 30 juin 2008.

Les actifs incorporels réévalués identifiés sont amortis selon les durées suivantes :

- Relation clientèle : 10 ans
- Technologie : 3 ans
- Carnets de commandes : 2 ans

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Juste valeur</b>
Relation clientèle et carnets de commandes	64
Technologie	67
Stocks	22
Impôt différé	(53)
<b>RÉÉVALUATION DES ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS ACQUIS</b>	<b>100</b>
<b>Quote-part Safran des actifs réévalués identifiés (22,37 %)</b>	<b>22</b>

Après affectation des justes valeurs aux actifs identifiés, l'écart d'acquisition ressort à 73 millions d'euros.

La charge d'amortissement de ces réévaluations comptabilisée sur l'exercice 2008 s'élève à 7 millions d'euros.

### Cession de Sagem Communications

Le 25 janvier 2008, Safran et The Gores Group ont finalisé la cession de Sagem Communications à The Gores Group. Sagem Communications et ses filiales étaient présentées en activités destinées à être cédées dans les comptes consolidés de Safran au 31 décembre 2007. The Gores Group est devenu actionnaire majoritaire de Sagem Communications. Parmi les actionnaires minoritaires, environ 20 % du capital est détenu par un groupe de cadres et de salariés, et 10 % par Safran.

Pour l'exercice 2008, la moins-value de cession nette d'impôt est non significative.

### Acquisition de Sagem Identification

Le groupe Safran, représenté par sa filiale Sagem Sécurité, a acquis, le 1<sup>er</sup> septembre 2008, la totalité de la société néerlandaise Sdu-Identification BV, renommée Sagem Identification.

Le prix d'acquisition est de 355 millions d'euros. La valeur comptable de la quote-part de Safran dans les capitaux propres de Sagem Identification au 1<sup>er</sup> septembre 2008 s'élève à 65 millions d'euros.

Les actifs incorporels réévalués identifiés sont amortis selon les durées suivantes :

- Relation clientèle : 12 ans et 9 ans suivant les contrats
- Technologie : 10 ans

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Juste valeur</b>
Relation clientèle	112
Technologie	26
Stocks	4
Impôt différé	(36)
<b>RÉÉVALUATION DES ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS ACQUIS</b>	<b>106</b>

Après affectation des justes valeurs aux actifs identifiés, l'écart d'acquisition ressort à 184 millions d'euros.

La charge d'amortissement de ces réévaluations comptabilisée sur l'exercice 2009 s'élève à 13,6 millions d'euros (8 millions d'euros en 2008).

### Activités destinées à être cédées

Suite au désengagement du groupe Safran de l'activité Téléphonie Mobile fin 2008, celle-ci a été classée en activités destinées à être cédées au 31 décembre 2008.

L'activité Mobiles en Chine ayant été vendue en 2009, il n'y a plus d'impact au bilan au titre des activités destinées à être cédées.

## Note 5. Information sectorielle

### SECTEURS PRÉSENTÉS

Conformément à IFRS 8 « Secteurs opérationnels » l'information par secteur opérationnel reflète les différentes activités du groupe Safran.

Les secteurs opérationnels du groupe Safran sont présentés selon la nature des produits et des services rendus. Chaque secteur présenté représente un domaine d'activité caractérisé par ses produits et ses marchés.

#### Propulsion Aéronautique et Spatiale

Le Groupe conçoit, développe, produit et commercialise des systèmes de propulsion pour une large gamme d'applications : avions commerciaux, avions militaires de combat, d'entraînement et de transport, moteurs de fusées, hélicoptères civils et militaires, missiles tactiques, drones. Ce secteur comprend aussi les activités de maintenance, réparation et services connexes ainsi que la vente de pièces détachées.

#### Équipements Aéronautiques

Le Groupe est actif dans le domaine des équipements mécaniques, hydromécaniques et électromécaniques : les trains d'atterrissage, les roues et freins et les systèmes associés, les nacelles et inverseurs de poussée, les pièces en matériaux composites, les systèmes de régulation moteur et équipements associés, transmissions de puissance, les câblages, systèmes de liaisons électriques, les systèmes de ventilation et filtres hydrauliques. Équipements Aéronautiques comprennent aussi les activités de maintenance, réparation et services connexes ainsi que la vente de pièces détachées.

#### Défense

Ce domaine regroupe toutes les activités destinées aux marchés de la défense navale, terrestre et aéronautique. Le Groupe conçoit, développe, produit et commercialise des solutions et des services en optronique, avionique, électronique et logiciels critiques, pour les marchés civils et de défense.

Il est présent dans les domaines de la navigation inertielle pour les applications aéronautiques, marines et terrestres, des commandes de vol pour hélicoptères, des systèmes optroniques et de drones tactiques (boules gyrostabilisées de viseurs, périscopes, caméras infrarouge, jumelles multifonctions, système aérien d'observation), des équipements et systèmes de défense.

#### Sécurité

Les activités de Sécurité regroupent les solutions qui rendent les déplacements, les infrastructures sensibles et les transactions électroniques plus sûrs, et facilitent la protection des individus. Elles répondent aux besoins nouveaux de sécurité des citoyens, des entreprises, sites publics critiques et sensibles ainsi que des États et proposent des produits de reconnaissance d'empreintes digitales, de l'iris et du visage (technologies biométriques), des solutions de gestion d'identité, de gestion des droits d'accès et de sécurisation des transactions (domaine des cartes), des solutions de détection tomographiques de substances dangereuses ou illicites dans les bagages (domaine de la détection).

#### Holding et Autres

Sous la terminologie « Holding et autres », le Groupe regroupe les activités propres à Safran SA ainsi que certaines activités mineures ou résiduelles ne relevant pas des rubriques précédentes.

### MESURE DE LA PERFORMANCE DES SECTEURS D'ACTIVITÉ PRÉSENTÉS

Les informations présentées par secteur d'activité dans les tableaux page 63 sont identiques à celles présentées au Directoire, qui a été identifié comme le « Principal Décideur Opérationnel » aux fins d'évaluation de la performance des secteurs d'activité et d'allocation des ressources entre les différentes activités.

La mesure de performance de chaque secteur d'activité, telle que revue par le Directoire, est fondée sur les données ajustées contributives telles qu'explicitées dans le préambule (cf. page 60).

Les données par secteur d'activité suivent les mêmes principes comptables que ceux utilisés pour les comptes consolidés (cf. note 1) à l'exception des deux retraitements opérés pour les données ajustées (cf. préambule).

Les cessions inter-secteurs sont réalisées aux conditions de marché.

Le cash-flow libre représente le solde des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles après déduction des décaissements liés aux investissements incorporels et corporels.

Le besoin en fonds de roulement (BFR) représente le solde brut des créances clients, des stocks et des dettes fournisseurs.

Les actifs sectoriels représentent la somme des écarts d'acquisition, éléments incorporels et corporels et de l'ensemble des actifs courants à l'exception de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des actifs d'impôt.

Les éléments chiffrés de l'information sectorielle 2008 et 2009 sont présentés à la page 63.

## Note 6. Détail des principales composantes du résultat opérationnel

### CHIFFRE D'AFFAIRES

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2009
Première monte	4 127	4 076
Vente d'équipements	1 185	1 393
Produits et services associés à la première monte	303	234
Maintenance, réparations, révision	1 503	1 881
Rechanges, pièces détachées	2 135	1 948
Locations d'équipements et échanges	173	171
Ventes d'études de recherche et technologie	63	53
Ventes d'études de développement et soutien	522	471
Autres	270	332
<b>TOTAL</b>	<b>10 281</b>	<b>10 559</b>

### AUTRES PRODUITS

Les autres produits sont essentiellement composés de crédit impôt recherche et de subventions d'exploitation.

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2009
Crédit impôt recherche	102	98
Autres subventions d'exploitation	41	42
Autres produits d'exploitation	5	16
<b>TOTAL</b>	<b>148</b>	<b>156</b>

### CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE

Les consommations de l'exercice se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2009
Fournitures, matières premières et autres	(1 964)	(1 609)
Marchandises	(235)	(101)
Variation de stocks	61	(118)
Sous-traitance	(2 291)	(2 393)
Achats non stockés	(250)	(261)
Services extérieurs	(1 799)	(1 466)
<b>TOTAL</b>	<b>(6 478)</b>	<b>(5 948)</b>

### FRAIS DE PERSONNEL

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2009
Salaires et traitements	(2 067)	(2 168)
Charges sociales	(857)	(903)
Attribution gratuite d'actions	-	(9)
Participation des salariés	(57)	(34)
Intéressement	(86)	(80)
Abondement	(16)	(9)
Autres coûts sociaux	(50)	(73)
<b>TOTAL</b>	<b>(3 133)</b>	<b>(3 276)</b>



## DOTATIONS NETTES

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2009
<b>Dotations nettes aux amortissements</b>		
• immobilisations incorporelles	(267)	(299)
• immobilisations corporelles	(278)	(279)
<b>Total dotations nettes aux amortissements <sup>(1)</sup></b>	<b>(545)</b>	<b>(578)</b>
<b>Total dotations nettes aux provisions pour risques et charges <sup>(2)</sup></b>	<b>(36)</b>	<b>(28)</b>
<b>DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>(581)</b>	<b>(606)</b>

(1) Dont amortissement des actifs valorisés à la juste valeur lors de l'acquisition du groupe Snecma : (158) millions d'euros au 31 décembre 2009 contre (161) millions d'euros en 2008.

(2) Les dotations nettes aux provisions pour risques et charges au 31 décembre 2008 ont été retraitées des changements de présentation présentés en note 3.

## DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS

(en millions d'euros)	Dotations		Reprises	
	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009
Dépréciations d'actifs				
• immobilisations corporelles et incorporelles	(35)	(24)	18	24
• immobilisations financières	(13)	(47)	14	18
• stocks	(411)	(368)	402	353
• créances	(62)	(68)	47	78
<b>TOTAL</b>	<b>(521)</b>	<b>(507)</b>	<b>481</b>	<b>473</b>

## AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS COURANTS

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2009
Plus- et moins-values de cessions d'actifs	(21)	(10)
Redevances, brevets et licences	(12)	(11)
Pertes sur créances irrécouvrables	(9)	(9)
Autres produits et charges d'exploitation	(37)	72 <sup>(1)</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>(79)</b>	<b>42</b>

(1) Dont 61 millions d'euros de produits liés à la révision des probabilités de remboursement de dettes soumises à des conditions particulières (cf. note 25).

## AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS NON COURANTS

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2009
Pertes de valeur nettes des reprises sur actifs incorporels	-	(70)
Résultat sur cessions d'activités	146	7
Autres éléments inhabituels	-	28
<b>TOTAL</b>	<b>146</b>	<b>(35)</b>

Les pertes de valeur sur actifs incorporels concernent principalement la dépréciation, suite à un test d'*impairment*, d'un programme aéronautique de la branche Équipements (cf. note 12).

Les plus- ou moins-values de cession d'activité se composent au 31 décembre 2008 de la plus-value liée à l'apport de l'activité Monétique à Ingenico et au 31 décembre 2009 de la plus-value de cession de Cinch (voir note 4).

Concernant les autres éléments inhabituels, le contrat d'acquisition des titres de la société (société non consolidée) SMA était assorti d'une dette conditionnelle auprès des anciens actionnaires de cette filiale. Ces derniers ont consenti à renoncer au remboursement de cette dette en 2009.

## Note 7. Résultat financier

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31.12.2008</b>	<b>31.12.2009</b>
Charges financières liées aux passifs portant intérêt	(54)	(56)
Produits financiers liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie	35	18
<b>Coût de la dette nette</b>	<b>(19)</b>	<b>(38)</b>
Perte ou gain lié aux instruments financiers	(626)	576
Gain ou perte de change	10	(112)
Écart de change net sur les provisions	(19)	15
<b>Résultat financier lié au change</b>	<b>(635)</b>	<b>479</b>
Charges nettes liées aux opérations de cession d'actifs financiers	-	(2)
Pertes de valeur sur actifs disponibles à la vente	(3)	(17)
Dépréciation des prêts et autres créances financières	(17)	16
Dividendes reçus	8	6
Dotations aux provisions <sup>(1)</sup>	(27)	(31)
Reprises sur provisions	2	7
Effet d'actualisation	(35)	(118)
Autres	(4)	(6)
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>(76)</b>	<b>(145)</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER <sup>(1)</sup></b>	<b>(730)</b>	<b>296</b>
<b>dont charges financières</b>	<b>(785)</b>	<b>(342)</b>
<b>dont produits financiers</b>	<b>55</b>	<b>638</b>

*(1) Le résultat financier au 31 décembre 2008 a été retraité des changements de présentation présentés en note 3.*

## Note 8. Impôt sur le résultat

### CHARGE D'IMPÔTS

La charge d'impôts s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31.12.2008</b>	<b>31.12.2009</b>
Produit/ (charge) d'impôt courant	(153)	(64)
Produit/ (charge) d'impôt différé	295	(171)
<b>PRODUIT/ (CHARGE) TOTAL D'IMPÔT</b>	<b>142</b>	<b>(235)</b>

La charge d'impôt courant correspond aux montants payés ou restant à payer à court terme aux administrations fiscales au titre de la période, en fonction des règles en vigueur dans les différents pays et des conventions spécifiques (groupe fiscal intégré).

## TAUX EFFECTIF D'IMPÔTS

Le taux effectif d'impôts s'analyse de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2009
Résultat avant impôt	(103)	893
Taux courant de l'impôt applicable à la société mère	34,43 %	34,43 %
<b>Impôt théorique</b>	<b>35</b>	<b>(307)</b>
Effet des différences permanentes	(4)	6
Effet du crédit d'impôt recherche	34	34
Effet lié au taux	14	14
Effet lié au différentiel de taux sur Ingenico	47	-
Effet des impôts non reconnus	3	7
Effet des redressements fiscaux	-	9
Effet des crédits d'impôt et autres dispositions fiscales particulières	13	2
<b>Produit / (charge) d'impôt effectivement constaté(e)</b>	<b>142</b>	<b>(235)</b>
<b>TAUX EFFECTIF D'IMPÔTS</b>	<b>137,86 %</b>	<b>26,32 %</b>

En 2008, la plus-value d'apport de l'activité Monétique à Ingenico a été imposée à 1,72 %. Retraité de cet effet, le taux effectif d'impôts se serait établi à 38 %.

## IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS

Position au bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	Actif	Passif	Net
<b>Impôts différés nets au 31.12.2008</b>	<b>295</b>	<b>618</b>	<b>(323)</b>
Produits nets comptabilisés au compte de résultat	(11)	159	(170)
Produits nets des activités destinées à être cédées comptabilisés au compte de résultat	(3)	-	(3)
Reclassements	(24)	(24)	-
Effet des variations de change	3	(4)	7
Variations de périmètre	3	84	(81)
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS AU 31.12.2009</b>	<b>263</b>	<b>833</b>	<b>(570)</b>

Aucun impôt différé n'est constaté en capitaux propres au titre des exercices 2008 et 2009.

Bases d'impôts différés

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2009
<b>Bases d'impôts différés</b>		
Immobilisations incorporelles et corporelles	(2 998)	(3 237)
Stocks	121	141
Actifs/Passifs courants	207	(32)
Actifs/Passifs financiers	825	238
Provisions	1 069	1 005
Retraitements fiscaux	(227)	(248)
Déficits et crédits d'impôts	197	239
<b>TOTAL BASES D'IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	<b>(806)</b>	<b>(1 894)</b>
<b>Total impôts différés bruts (A)</b>	<b>(236)</b>	<b>(482)</b>
<b>Total impôts différés actifs non reconnus (B)</b>	<b>87</b>	<b>88</b>
<b>TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS COMPTABILISÉS (A)-(B)</b>	<b>(323)</b>	<b>(570)</b>

## Actifs et passifs d'impôts

Les créances et dettes d'impôts se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Actif	Passif	Net
<b>Impôts nets au 31.12.2008</b>	<b>127</b>	<b>39</b>	<b>88</b>
Variations de la période	18	12	6
Variations de périmètre	-	2	(2)
Reclassements	-	-	-
Effet des variations de change	-	-	-
<b>IMPÔTS NETS AU 31.12.2009</b>	<b>145</b>	<b>53</b>	<b>92</b>

## Note 9. Résultat par action

Les actions ordinaires potentiellement dilutives du Groupe proviennent de plans d'attribution gratuite d'actions.

Un plan d'attribution gratuite d'actions a été décidé par le Directoire en date du 3 avril 2009 (cf. note 22.d).

Les résultats par action se présentent comme suit :

	Index	31.12.2008	31.12.2009
<b>Numérateur</b> (en millions d'euros)			
Résultat net part du Groupe	(a)	(205)	641
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies	(i)	28	645
Résultat net part du Groupe des activités abandonnées	(j)	(233)	(4)
<b>Dénominateur</b> (en titres)			
Nombre total de titres	(b)	417 029 585	417 029 585
Nombre de titres d'autocontrôle	(c)	17 853 117	17 456 468
Nombre de titres hors autocontrôle	(d) = (b-c)	399 176 468	399 573 117
Nombre moyen pondéré de titres (hors autocontrôle)	(d')	405 354 402	399 266 788
Actions ordinaires potentiellement dilutives :			
Effet dilutif des attributions gratuites d'actions	(e)	-	1 814 551
Nombre moyen pondéré de titres après dilution	(f) = (d'+e)	405 354 402	401 081 339
<b>Ratio : résultat par action</b> (en euros)			
Résultat par action de base : bénéfice / (perte)	(g) = (a*1 million)/(d')	(0,51)	1,61
Résultat par action dilué : bénéfice / (perte)	(h) = (a*1 million)/(f)	(0,51)	1,60
<b>Ratio : résultat par action des activités poursuivies</b> (en euros)			
Résultat par action de base : bénéfice / (perte)	(k) = (i*1 million)/(d')	0,07	1,62
Résultat par action dilué : bénéfice / (perte)	(l) = (i*1 million)/(f)	0,07	1,61
<b>Ratio : résultat par action des activités abandonnées</b> (en euros)			
Résultat par action de base : bénéfice / (perte)	(m) = (j*1 million)/(d')	(0,58)	(0,01)
Résultat par action dilué : bénéfice / (perte)	(n) = (j*1 million)/(f)	(0,58)	(0,01)

## Note 10. Dividendes versés

Les dividendes des actions autodétenues n'ont pas été versés et ont été portés en report à nouveau.

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2009
<b>Proposés pour approbation à l'assemblée générale</b>		
Dividendes sur les actions ordinaires	104	158
Dividende net par action <i>(en euros)</i>	0,25	0,38
<b>Acompte sur dividendes de 2008</b>		
Dividendes sur les actions ordinaires	32	-
Dividende net par action <i>(en euros)</i>	0,08	-
<b>Décidés et payés dans l'année</b>		
Dividendes sur les actions ordinaires	165	68
Dividende net par action <i>(en euros)</i>	0,40	0,17

## Note 11. Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008	Variation de périmètre	Transfert	Dépréciation	Ajustement de prix	Effet des variations de change	31.12.2009 Net
	Net						Net
Snecma	253		142				395
Turbomeca SA	225						225
Snecma Propulsion Solide	66						66
Techspace Aero	47						47
Snecma Services	46		(46)				-
Microturbo SA	12						12
Autres	2						2
<b>Total Propulsion</b>	<b>651</b>		<b>96</b>				<b>747</b>
Aircelle	213						213
Labinal	208						208
Hispano-Suiza	96		(96)				-
Messier-Dowty SAS	94						94
Messier-Bugatti	93		(20)				73
Teuchos SA	52						52
Technofan	10						10
Globe Motors Inc.	9						9
Cinch Connectors Inc.	6	(6)					-
Sofrance	4						4
Teuchos Maroc	2						2
<b>Total Équipements Aéronautiques</b>	<b>787</b>	<b>(6)</b>	<b>(116)</b>				<b>665</b>
Sagem Défense Sécurité	41		20				61
Vectronix	24					1	25
<b>Total Défense</b>	<b>65</b>		<b>20</b>			<b>1</b>	<b>86</b>
Identification	184	111				(4)	291
Cartes	69				(23)		46
Détection	-	301				(10)	291
<b>Total Sécurité</b>	<b>253</b>	<b>412</b>			<b>(23)</b>	<b>(14)</b>	<b>628</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 756</b>	<b>406</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(23)</b>	<b>(13)</b>	<b>2 126</b>

## MOUVEMENTS DE LA PÉRIODE

Les principaux mouvements de la période concernent le secteur de la Sécurité.

Les nouveaux écarts d'acquisition constatés en 2009 correspondent aux acquisitions de l'exercice dans ce domaine d'activité, MorphoTrak (107 millions d'euros au 31 décembre 2009) et Morpho Detection (291 millions d'euros au 31 décembre 2009) (voir note 4).

Suite à ces acquisitions récentes, la branche Sécurité s'est réorganisée autour de trois activités : « Identification », « Cartes » et « Détection » et les écarts d'acquisition de cette Branche ont été réalloués sur ces trois Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) :

- L'UGT « Identification » se compose des écarts d'acquisition de Sagem Identification acquise en 2008 (184 millions d'euros) et de MorphoTrak (107 millions d'euros).
- L'UGT « Cartes » se compose des écarts d'acquisition du sous-groupe Orga. Le Groupe a par ailleurs reçu, au cours de l'exercice 2009, 23 millions d'euros au titre d'un ajustement du prix sur ce sous-groupe, ajustement qui a été porté en diminution du goodwill de l'activité Cartes.
- L'écart d'acquisition sur l'UGT « Détection » est lié à l'acquisition de l'activité Homeland Protection de General Electric, renommée Morpho Detection (291 millions d'euros).

Dans les activités Propulsion, Équipements Aéronautiques et Défense, les réorganisations internes initiées début 2009 ont entraîné des réallocations d'écarts d'acquisition sans incidence sur les comptes du Groupe.

Par ailleurs, la cession de l'activité connectique de Cinch (voir note 4) a entraîné la sortie du goodwill associé à cette activité (6 millions d'euros).

## TEST DE DÉPRÉCIATION ANNUEL

Le Groupe a procédé au test de dépréciation annuel au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie, présentées dans le tableau ci-dessus, en comparant leur valeur d'utilité à leur valeur nette comptable.

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation de la valeur d'utilité des Unités Génératrices de Trésorerie se résument comme suit :

- Les prévisions d'exploitation tiennent compte des données économiques générales, de taux d'inflation spécifiques par zones géographiques, d'un cours du dollar US fonction des informations de marché disponibles et d'hypothèses macroéconomiques à moyen et long terme. Les flux de trésorerie futurs attendus sont déterminés à partir des plans à moyen terme établis sur les quatre prochaines années et des flux attendus de la cinquième à la dixième année. Concernant le dollar US, le cours moyen utilisé pour les années 2010 à 2013 s'établit à 1,43 et 1,35 au-delà (à titre de comparaison pour l'année 2008, le cours moyen utilisé pour les années 2009 à 2012 s'établissait à 1,47 et 1,35 au-delà).
- Le taux de croissance retenu pour la détermination de la valeur terminale a été fixé à 1,5 %, sauf pour les principales UGT de la branche Propulsion, pour lesquelles un taux de 2 % a été retenu (sans changement par rapport à 2008).
- Le taux d'actualisation de référence retenu est un taux de 8 % après impôts (sans changement par rapport à 2008) appliqué à des flux de trésorerie après impôts, à l'exception des UGT de la branche Sécurité pour lesquelles un taux de 9,5 % a été retenu.

Il résulte de ce test qu'aucune dépréciation complémentaire à celles déjà constatées sur les actifs pris isolément n'est à constater et que la valeur recouvrable de chaque UGT justifie totalement les écarts d'acquisition inscrits à l'actif du Groupe.

Par ailleurs, une étude de sensibilité a été réalisée sur les principaux écarts d'acquisition du Groupe en faisant évoluer les principales hypothèses comme suit :

- Variation du cours du dollar US/euro de 5 % ;
- Variation du taux d'actualisation de référence retenu de + 0,5 % ;
- Variation du taux de croissance à l'infini de - 0,5 %.

Ces variations des principales hypothèses prises individuellement ne conduisent pas à des valeurs d'utilité inférieures aux valeurs nettes comptables.

## Note 12. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2008			31.12.2009		
	Brut	Amortissements / dépréciations	Net	Brut	Amortissements / dépréciations	Net
Programmes	2 684	(736)	1 948	2 683	(916)	1 767
Frais de développement	1 008	(291)	717	1 201	(422)	779
Concessions commerciales	117	(52)	65	135	(63)	72
Logiciels	262	(205)	57	279	(233)	46
Marques	147	(5)	142	147	(7)	140
Relations commerciales	131	(12)	119	274	(32)	242
Technologies	26	(1)	25	123	(8)	115
Autres	56	(17)	39	80	(24)	56
<b>TOTAL</b>	<b>4 431</b>	<b>(1 319)</b>	<b>3 112</b>	<b>4 922</b>	<b>(1 705)</b>	<b>3 217</b>

La valeur des marques à durée de vie indéfinie est de 119 millions d'euros. Ces marques sont constituées de la marque Snecma (85 millions d'euros) et de la marque Turbomeca (34 millions d'euros).

La durée d'amortissement résiduelle moyenne pondérée des programmes est d'environ neuf ans.

L'évolution de la valeur des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Brut</b>	<b>Amortissements / dépréciations</b>	<b>Net</b>
<b>Au 31.12.2008</b>	<b>4 431</b>	<b>(1 319)</b>	<b>3 112</b>
Immobilisations générées en interne	223		223
Acquisitions séparées	103		103
Sorties et cessions	(12)	11	(1)
Dotations aux amortissements		(299)	(299)
Dépréciations en résultat		(103)	(103)
Reclassement	44	3	47
Variations de périmètre	139	2	141
Effet des variations de change	(6)		(6)
<b>AU 31.12.2009</b>	<b>4 922</b>	<b>(1 705)</b>	<b>3 217</b>

Le montant des frais de recherche comptabilisé en charges pour la période, y compris charges d'amortissements, est de 659 millions d'euros hors activités destinées à être cédées (536 millions d'euros en 2008 hors activités destinées à être cédées).

Les frais de développement immobilisés au titre de la période sont de 182 millions d'euros (228 millions d'euros en 2008).

Au titre de la période, les charges d'amortissement des frais de développement s'élèvent à 49 millions d'euros (42 millions d'euros en 2008).

Par ailleurs, un amortissement de 158 millions d'euros a été constaté sur les valeurs réévaluées (affectation du prix d'acquisition du groupe Snecma).

La valeur recouvrable des programmes, projets, famille de produits est déterminée sur la base d'un modèle de flux futurs de trésorerie prévisionnels sur la durée de commercialisation estimée du programme, périodes de temps pouvant aller jusqu'à plusieurs dizaines d'années.

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs incorporels liés aux programmes, projets, famille de produits se résument comme suit :

- concernant le dollar US, le cours moyen utilisé pour les années 2010 à 2013 s'établit à 1,43 et 1,35 au-delà (à titre de comparaison pour l'année 2008, le cours moyen utilisé pour les années 2009 à 2012 s'établissait à 1,47 et 1,35 au-delà) ;
- le taux d'actualisation de référence retenu est un taux à 8 % (sans changement par rapport à 2008), et en fonction de l'actif incorporel il peut être majoré d'une prime de risque spécifique le cas échéant pour tenir compte d'un risque technologique ou d'un risque produit/marché (la fourchette des taux utilisée est de 8 % à 11 %, sans changement par rapport à 2008).

Les tests de dépréciation réalisés en 2008 ont conduit principalement à constater une dépréciation de 12 millions d'euros sur les frais de développement du programme TP 400 au niveau de la branche Propulsion, cette dépréciation a été considérée comme une charge opérationnelle courante neutralisant les coûts capitalisés sur la période.

Les tests de dépréciation réalisés en 2009 ont conduit à constater une dépréciation de 78 millions d'euros sur les frais de développement du programme B787 au niveau de la branche Équipements Aéronautiques. Un montant de 71 millions d'euros, correspondant à la valeur de l'actif incorporel au 30 juin 2009, a été considéré comme une charge opérationnelle non courante.

Les négociations sur le prix de vente des équipements ont repris avec Boeing au cours du second semestre 2009 : durant cette période, les positions de Boeing se sont précisées. Anticipant un dénouement moins favorable que celui prévu jusqu'alors, le Groupe a procédé à un test de dépréciation sur les actifs incorporels du programme et a déprécié les actifs incorporels, liés au développement des trains d'atterrissage, en totalité. Le terme des négociations est maintenant prévu au premier semestre 2010.

Ils ont également conduit à constater une dépréciation complémentaire de 41 millions d'euros sur les frais de développement du programme TP 400 au niveau de la branche Propulsion, dont seulement 12 millions d'euros ont été considérés comme des charges opérationnelles non courantes. Le solde a été comptabilisé comme une charge opérationnelle courante neutralisant les coûts capitalisés sur la période.

Par ailleurs, une reprise de 13 millions d'euros a été comptabilisée sur les frais de développement d'un programme de turbines d'hélicoptères, suite à des modifications dans le modèle économique de production de ce programme. Cette reprise a été considérée comme un produit opérationnel non courant.

## Note 13. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008			31.12.2009		
	Brut	Amortissements / dépréciations	Net	Brut	Amortissements / dépréciations	Net
Terrains	220		220	220		220
Constructions	895	(480)	415	1 059	(517)	542
Installations techniques, matériels et outillages industriels	3 401	(2 316)	1 085	3 486	(2 358)	1 128
Immobilisations en cours, avances et acomptes	280	(21)	259	185	(22)	163
Agencement et aménagement de terrains	24	(16)	8	31	(18)	13
Constructions sur sol d'autrui	46	(19)	27	65	(21)	44
Matériels informatiques et autres	372	(279)	93	390	(299)	91
<b>TOTAL</b>	<b>5 238</b>	<b>(3 131)</b>	<b>2 107</b>	<b>5 436</b>	<b>(3 235)</b>	<b>2 201</b>

L'évolution de la valeur des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut	Amortissements / dépréciations	Net
<b>Au 31.12.2008</b>	<b>5 238</b>	<b>(3 131)</b>	<b>2 107</b>
Immobilisations générées en interne	48		48
Acquisitions	394		394
Sorties et cessions	(245)	155	(90)
Dotations aux amortissements		(279)	(279)
Dotations aux provisions		4	4
Reclassement	(21)	18	(3)
Variations de périmètre	13	11	24
Effet des variations de change	9	(13)	(4)
<b>AU 31.12.2009</b>	<b>5 436</b>	<b>(3 235)</b>	<b>2 201</b>

La part des immobilisations financées par contrats de location financement, incluse dans les immobilisations corporelles, se décompose ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008			31.12.2009		
	Brut	Amortissements / dépréciations	Net	Brut	Amortissements / dépréciations	Net
Terrains	3	-	3	5	-	5
Constructions	70	(32)	38	181	(31)	150
Installations techniques, matériels et outillages industriels	42	(26)	16	48	(26)	22
Matériels informatiques et autres	19	(16)	3	18	(17)	1
<b>TOTAL</b>	<b>134</b>	<b>(74)</b>	<b>60</b>	<b>252</b>	<b>(74)</b>	<b>178</b>



## Note 14. Immobilisations financières courantes et non courantes

Les immobilisations financières comprennent les éléments suivants :

(en millions d'euros)	31.12.2008			31.12.2009		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Titres non consolidés <sup>(1)</sup>	279	(133)	146	328	(159)	169
Autres immobilisations financières	186	(21)	165	189	(63)	126
<b>TOTAL</b>	<b>465</b>	<b>(154)</b>	<b>311</b>	<b>517</b>	<b>(222)</b>	<b>295</b>

(1) Dont 23 millions d'euros en 2008 et 41 millions d'euros en 2009 de titres cotés.

### TITRES NON CONSOLIDÉS

Ils comprennent la participation du groupe Safran dans diverses sociétés non consolidées dont les plus significatives sont :

(en millions d'euros)	Comptes arrêtés au	Pourcentage de contrôle	Capitaux propres après résultat	Résultat	Valeur nette au bilan au 31.12.2008	Valeur nette au bilan au 31.12.2009
Sichuan Snecma Aero-Engine Maintenance	31.12.2008	51,80	5,3	0,5	3,7	3,7
Messier Dowty Singapore Pte	31.12.2008	100,00	2,6	0,0	8,6	5,9
Arianespace Participation	31.12.2008	10,44	58,2	4,6	5,6	6,1
Embraer <sup>(1)</sup>	31.12.2008	1,12	2 200,0	149,1	22,8	31,4
SMA	31.12.2009	100,00	1,8	(11,1)	-	1,4
Snecma America Engine Services	31.12.2008	51,00	3,9	(4,0)	4,7	6,2
GEAM	31.12.2008	20,00	147,1	8,0	26,7	25,7
Myriad Group <sup>(1)</sup>	31.12.2008	6,46	49,5	(3,9)	-	9,3
Optics1	31.12.2008	100,00	1,7	0,4	-	11,3

(1) Titres cotés sur des marchés de valeurs.

Les titres de participation sont qualifiés de « disponibles à la vente » et sont évalués à la juste valeur. Les variations de valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective de perte durable de valeur, une dépréciation est enregistrée en « autres produits et charges financiers ».

Le Groupe a examiné la valeur des différents titres disponibles à la vente, afin de déterminer au cas par cas, en fonction de l'ensemble des informations disponibles et compte tenu du contexte actuel de marché, s'il y avait lieu de comptabiliser des pertes de valeur.

À fin 2008, le Groupe avait constaté une variation de valeur des titres Embraer (- 15 millions d'euros) en capitaux propres. Au

30 juin 2009, en raison de la poursuite de la perte de valeur (principalement liée à la dépréciation du réal brésilien par rapport à l'euro), le Groupe a constaté une dépréciation en résultat d'un montant de 13,5 millions d'euros. L'examen de la valeur de marché de ce titre, à la clôture des comptes 2009, a conduit à constater une revalorisation par capitaux propres de 6 millions d'euros par rapport à la valeur nette de la dépréciation constatée au 30 juin 2009.

Compte tenu du faible volume échangé quotidiennement et d'un niveau de cours se maintenant en dessous du cours d'introduction en Bourse, le Groupe a également constaté une perte de valeur sur les titres Myriad à hauteur de 1,5 million d'euros, à la clôture 2009.

### AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES COURANTES ET NON COURANTES

Elles se composent de :

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2009
Avances et prêts aux sociétés apparentées non consolidées	99	62
Prêts sociaux	24	24
Dépôts et cautionnements	10	12
Prêts liés au financement des ventes	10	-
Autres	22	28
<b>TOTAL</b>	<b>165</b>	<b>126</b>
dont non courant	57	51
dont courant	108	75

Les avances et prêts aux sociétés apparentées non consolidées sont des avances renouvelables en compte courant.

Les prêts liés au financement des ventes correspondent à des prêts accordés de manière exceptionnelle en faveur des clients par Safran ou des sociétés du Groupe, en alternative aux garanties financières (cf. note 35). Ils sont enregistrés au bilan en tant que prêts.

Les immobilisations financières (hors titres non consolidés) évoluent ainsi :

(en millions d'euros)

Au 31.12.2008	165
Augmentation	81
Diminution	(72)
Dépréciation <sup>(1)</sup>	(44)
Reclassement	1
Variation de périmètre	(5)
<b>AU 31.12.2009</b>	<b>126</b>

(1) Dont provision sur Obligations Remboursables en Actions Sagem Wireless pour 60 millions d'euros. Cette dotation de l'exercice est par ailleurs compensée par une reprise de provision pour risques et charges qui avait été dotée en 2008.

## Note 15. Participations comptabilisées par mise en équivalence

Les sociétés, A-Pro Inc. et Hydrep sont consolidées par mise en équivalence en raison des modalités des accords avec les autres partenaires, qui n'assurent au Groupe qu'une influence notable.

La part du Groupe dans la situation nette et le résultat des sociétés mises en équivalence s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2009			
	Net	% d'intérêts	Capitaux propres	Contribution résultat	Net
Ingenico <sup>(1)</sup>	205	22,38 %	207	(1)	206
Cinch SA <sup>(2)</sup>	10	100,00 %	10	-	10
SEM MB <sup>(4)</sup>	9				-
A-Pro Inc.	7	50,00 %	6	2	8
Sociétés gelées Sagem <sup>(3)</sup>	7	100,00 %	7	-	7
Hydrep	6	50,00 %	5	2	7
<b>TOTAL</b>	<b>244</b>		<b>235</b>	<b>3</b>	<b>238</b>

(1) En l'absence de données publiées par la société Ingenico à la date de publication du présent document, la quote-part de résultat relative au second semestre 2009 a été déterminée à partir de prévisions fournies par un consensus d'analystes. La valeur boursière s'élève à 185 millions d'euros au 31 décembre 2009 (10 882 606 actions valorisées à 16,96 euros). La valeur des titres inclut un goodwill de 73 millions d'euros.

(2) Société destinée à être fusionnée et dont les réserves consolidées ont été gelées au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

(3) Sociétés déconsolidées et dont les réserves ont été gelées.

(4) Société consolidée en intégration proportionnelle à compter de 2009.

La société Ingenico est consolidée par mise en équivalence depuis le 31 mars 2008. La valeur d'utilité de cette participation pour le groupe Safran est déterminée sur la base d'une moyenne formée par la somme de flux de trésorerie futurs actualisés d'une part et une estimation de cours futur de l'action (*target price*) d'autre part. Les différentes hypothèses utilisées sont basées sur des

consensus d'analystes récents. Le taux de croissance infini retenu dans la première approche est de 1,5 %, et le taux d'actualisation est de 10,07 %.

La valeur d'utilité ainsi calculée conduit à ne pas déprécier cet actif au 31 décembre 2009.

L'évolution du poste des titres mis en équivalence se présente comme suit :

(en millions d'euros)

<b>Au 31.12.2007</b>	<b>34</b>
Variation de périmètre <sup>(1)</sup>	203
Quote-part de résultat	10
Autres variations	(3)
<b>Au 31.12.2008</b>	<b>244</b>
Quote-part de résultat	3
Autres variations	(9)
<b>AU 31.12.2009</b>	<b>238</b>

(1) Dont 205 millions d'euros au titre de l'entrée Ingenico.

## Note 16. Stocks et en-cours de production

Les stocks se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)

	31.12.2008	31.12.2009
	Net	Net
Matières premières et approvisionnements	615	466
Produits finis	1 683	1 677
En-cours de production	1 293	1 227
Marchandises	82	12
<b>TOTAL</b>	<b>3 673</b>	<b>3 382</b>

Une attention particulière a été portée à l'exclusion de la sous-activité dans les stocks. À la clôture, la sous-activité exclue des stocks représente moins de 1 % de la valeur des stocks au 31 décembre 2009.

L'évolution des stocks et en-cours se présente ainsi :

(en millions d'euros)

	Brut	Dépréciation	Net
<b>Au 31.12.2008</b>	<b>4 216</b>	<b>(543)</b>	<b>3 673</b>
Variations de la période	(427)		(427)
Dépréciation nette		18	18
Reclassement		1	1
Variations de périmètre	109	(14)	95
Effet des variations de change	24	(2)	22
<b>AU 31.12.2009</b>	<b>3 922</b>	<b>(540)</b>	<b>3 382</b>

## Note 17. Créances clients et autres débiteurs

(en millions d'euros)	31.12.2008						31.12.2009
	Net	Variations de la période	Dépréciation / reprise	Variations de périmètre	Reclassements	Effet des variations de change	Net
<b>Créances opérationnelles</b>	<b>3 777</b>	<b>42</b>	<b>4</b>	<b>82</b>	<b>(69)</b>	<b>5</b>	<b>3 841</b>
Fournisseurs débiteurs / avances et acomptes versés	227	28	-	-	-	-	255
Clients et comptes rattachés	3 529	40	4	65	(72)	5	3 571
Comptes courants d'exploitation	7	(19)	-	17	-	-	5
Créances sociales	14	(7)	-	-	3	-	10
<b>Autres créances</b>	<b>104</b>	<b>46</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>(1)</b>	<b>153</b>
Charges constatées d'avance	65	(3)	-	3	4	1	70
Autres créances	39	49	-	-	(3)	(2)	83
<b>TOTAL</b>	<b>3 881</b>	<b>88</b>	<b>4</b>	<b>85</b>	<b>(68)</b>	<b>4</b>	<b>3 994</b>

## Note 18. Activités destinées à être cédées

Le tableau ci-après présente les résultats de l'activité Mobiles cédée en 2008.

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2009
Chiffre d'affaires	340	40
Consommations de l'exercice	(408)	(70)
Frais de personnel	(81)	(14)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(150)	65
Autres produits et charges opérationnels	(28)	(23)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(327)</b>	<b>(2)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(10)</b>	<b>3</b>
<b>Charges d'impôt sur résultat des activités destinées à être cédées</b>	<b>110</b>	<b>(5)</b>
<b>Résultat net sur cession de l'activité Haut Débit</b>	<b>(6)</b>	<b>-</b>
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES</b>	<b>(233)</b>	<b>(4)</b>

Le résultat des « activités destinées à être cédées » en 2009 représente des compléments du résultat de cession initial sur les activités du secteur Communication cédées au cours de 2008, ainsi que le résultat de cession des filiales chinoises, de l'ancienne division Mobiles, vendues au cours de l'exercice 2009.

L'activité Mobiles en Chine ayant été vendue, il n'y a plus d'impact au bilan « d'activités destinées à être cédées ».

Au 31 décembre 2008, elles se détaillaient comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2008	
	Activité Mobiles <sup>(1)</sup>	Total
Actifs circulants	61	61
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>61</b>	<b>61</b>
Passifs à caractère non courant	-	-
Passifs à caractère courant	39	39
<b>TOTAL PASSIFS</b>	<b>39</b>	<b>39</b>

(1) Concerne l'activité en Chine en cours de cession.

## Note 19. Autres actifs courants et non courants

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2009
Créances de TVA	177	156
Concours de l'État et autres créances sur l'État	26	8
Créances sur cessions d'immobilisations corporelles	7	-
Créances liées aux départs de salariés en préretraite	2	1
<b>TOTAL</b>	<b>212</b>	<b>165</b>
dont non courant	9	1
dont courant	203	164

Les autres actifs évoluent ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	
<b>Au 31.12.2008</b>	<b>212</b>
Diminution	(50)
Reclassement	(3)
Variation de périmètre	5
Écart de conversion	1
<b>AU 31.12.2009</b>	<b>165</b>

## Note 20. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie se compose des placements dont l'échéance est à moins de 3 mois dès l'origine et sans risque de taux, facilement convertibles et liquides. La composition du poste au 31 décembre 2009 se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2009
Titres de créances négociables	566	450
OPCVM	5	24
Placements à court terme	180	1 191
Dépôts à vue	168	415
<b>TOTAL</b>	<b>919</b>	<b>2 080</b>

L'évolution du poste trésorerie et équivalents de trésorerie se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	
<b>Au 31.12.2008</b>	<b>919</b>
Variations de la période	1 145
Variations de périmètre	12
Effet des variations de change	4
<b>AU 31.12.2009</b>	<b>2 080</b>

## Note 21. Synthèse des actifs financiers

## JUSTE VALEUR DES ACTIFS FINANCIERS

Le tableau ci-dessous présente la valeur nette comptable et la juste valeur des actifs financiers du Groupe au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008 :

	Valeur au bilan				Total	Juste Valeur
	Au coût amorti		À la juste valeur			
	Prêts & créances (a)	Actifs détenus jusqu'à l'échéance (b)	Actifs financiers à la juste valeur (via résultat) (c)	Actifs financiers disponibles à la vente (via capitaux propres) (d)		
<b>Au 31.12.2008</b> <i>(en millions d'euros)</i>						= a+b+c+d
<b>Immobilisations financières non courantes</b>						
Titres non consolidés				146	146	146
Autres immobilisations financières non courantes	57				57	57
<b>Sous-total immobilisations financières non courantes</b>	<b>57</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>146</b>	<b>203</b>	<b>203</b>
Immobilisations financières courantes	108				108	108
Instruments dérivés actifs			138		138	138
Clients et comptes rattachés	3 529				3 529	3 529
Comptes courants d'exploitation et autres créances	46				46	46
Trésorerie et équivalents de trésorerie			919		919	919
<b>Sous-total actifs financiers courants</b>	<b>3 683</b>	<b>-</b>	<b>1 057</b>	<b>-</b>	<b>4 740</b>	<b>4 740</b>
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>3 740</b>	<b>-</b>	<b>1 057</b>	<b>146</b>	<b>4 943</b>	<b>4 943</b>

	Valeur au bilan				Total	Juste Valeur
	Au coût amorti		À la juste valeur			
	Prêts & créances (a)	Actifs détenus jusqu'à l'échéance (b)	Actifs financiers à la juste valeur (via résultat) (c)	Actifs financiers disponibles à la vente (via capitaux propres) (d)		
<b>Au 31.12.2009</b> <i>(en millions d'euros)</i>						= a+b+c+d
<b>Immobilisations financières non courantes</b>						
Titres non consolidés				169	169	169
Autres immobilisations financières non courantes	51				51	51
<b>Sous-total immobilisations financières non courantes</b>	<b>51</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>169</b>	<b>220</b>	<b>220</b>
Immobilisations financières courantes	75				75	75
Instruments dérivés actifs			63		63	63
Clients et comptes rattachés	3 571				3 571	3 571
Comptes courants d'exploitation et autres créances	88				88	88
Trésorerie et équivalents de trésorerie			2 080		2 080	2 080
<b>Sous-total actifs financiers courants</b>	<b>3 734</b>	<b>-</b>	<b>2 143</b>	<b>-</b>	<b>5 877</b>	<b>5 877</b>
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>3 785</b>	<b>-</b>	<b>2 143</b>	<b>169</b>	<b>6 097</b>	<b>6 097</b>

Le Groupe a utilisé la hiérarchie suivante pour la détermination de la juste valeur des actifs financiers :

- Niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;

- Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement ;

- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Au 31 décembre 2009, le Groupe détient les actifs financiers suivants :

(en millions d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres de participation non consolidés	41		128	169
Instruments dérivés actifs		63		63
VMP : SICAV ou équivalents	2 080			2 080
<b>TOTAL</b>	<b>2 121</b>	<b>63</b>	<b>128</b>	<b>2 312</b>

Sur l'exercice 2009, il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1 et le niveau 2 et aucun mouvement vers ou depuis le niveau 3.

## ÉCHÉANCIER DES ACTIFS FINANCIERS

L'échéancier des actifs financiers courants et non courants se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Valeur comptable à la clôture	Non échus et non dépréciés	Échus et non dépréciés à la clôture (en jours)					Total échus et non dépréciés	Échus et dépréciés
			< 30	31-90	90-180	181-360	> 360		
<b>Au 31.12.2008</b>									
Immobilisations financières courantes	108	108	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations financières non courantes <sup>(1)</sup>	57	57						-	-
Clients et comptes rattachés	3 529	2 918	166	235	69	76	35	581	30
Comptes courants d'exploitation et autres créances	46	42	2	-	-		1	3	1
<b>Au 31.12.2009</b>									
Immobilisations financières courantes	75	73	-	-	-	-	2	2	-
Immobilisations financières non courantes <sup>(1)</sup>	51	51						-	-
Clients et comptes rattachés	3 571	3 176	146	84	42	91	28	391	4
Comptes courants d'exploitation et autres créances	88	87	-	-	-	-	1	1	-

(1) Hors titres non consolidés.

## RÉPARTITION À TAUX FIXE ET VARIABLE

La répartition des actifs financiers courants et non courants à taux fixe et taux variable est la suivante :

(en millions d'euros)	31.12.2008		31.12.2009	
	Base	Taux	Base	Taux
Immobilisations financières non courantes <sup>(1)</sup>	57	0,22 %	51	0,60 %
Immobilisations financières courantes	108	5,19 %	75	1,49 %
<b>Actifs financiers</b>	<b>165</b>	<b>3,47 %</b>	<b>126</b>	<b>1,06 %</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>919</b>	<b>Eonia/Fed</b>	<b>2 080</b>	<b>Eonia/Euribor/Fed</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 084</b>		<b>2 206</b>	

(1) Hors titres non consolidés.

## Note 22. Capitaux propres consolidés

### a) Capital social

Au 31 décembre 2009, le capital social de Safran, entièrement libéré, est composé de 417 029 585 actions de 0,20 euro chacune.

À l'exception de ses actions, les capitaux propres de Safran n'incluent pas d'autres instruments de capitaux propres émis.

### b) Répartition du capital et des droits de vote

Chaque action confère un droit de vote simple. Les actions inscrites au nominatif depuis plus de deux ans bénéficient d'un droit de vote double.

Les 17 456 468 actions d'autocontrôle sont privées de droit de vote.

La structure du capital a évolué comme suit :

#### Au 31.12.2008

Actionnaires	Nombre d'actions	% capital	Nombre droits de vote	% droits de vote
Public	153 952 241	36,92 %	166 856 292	30,94 %
État	125 940 227	30,20 %	150 706 249	27,95 %
Actionnariat salarié	88 511 055	21,22 %	162 364 050	30,11 %
Areva	30 772 945	7,38 %	59 363 695	11,00 %
Autodétention/Autocontrôle	17 853 117	4,28 %	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>417 029 585</b>	<b>100,00 %</b>	<b>539 290 286</b>	<b>100,00 %</b>

#### Au 31.12.2009

Actionnaires	Nombre d'actions	% capital	Nombre droits de vote	% droits de vote*
Public	159 071 928	38,14 %	172 289 765	32,07 %
État	125 940 227	30,20 %	150 752 222	28,06 %
Actionnariat salarié	83 788 017	20,09 %	154 825 295	28,82 %
Areva	30 772 945	7,38 %	59 363 695	11,05 %
Autodétention/Autocontrôle	17 456 468	4,19 %	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>417 029 585</b>	<b>100,00 %</b>	<b>537 230 977</b>	<b>100,00 %</b>

\* Droits de vote exerçables.

### c) Réserves

Leur évolution résulte des événements suivants :

(en millions d'euros)

<b>Réserves au 31.12.2008<sup>(1)</sup></b>	<b>3 870</b>
Affectation en réserves du résultat 2008	(205)
Distribution de dividendes	(68)
Actions propres	5
Variation écart de conversion	5
Attribution d'actions gratuites	9
Autres	3
<b>RÉSERVES AU 31.12.2009</b>	<b>3 619</b>

(1) Après déduction de l'acompte sur dividendes de 32 millions d'euros.



**d) Paiements fondés sur des actions propres**

L'assemblée a, le 28 mai 2008, donné l'autorisation au Directoire d'acheter et vendre des actions de la Société. Dans ce cadre sur l'exercice 2009, la Société a acheté en Bourse 1 036 775 actions pour 11 millions d'euros et en a vendu 1 433 424 pour 17 millions d'euros dans le cadre du contrat de liquidité.

L'assemblée a, le 28 mai 2009, renouvelé l'autorisation donnée au Directoire d'acheter et vendre des actions de la Société.

**Attribution gratuite d'actions**

Conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale des actionnaires du 28 mai 2008, le Directoire a décidé de procéder à une attribution d'actions gratuites le 3 avril 2009. Cette attribution concerne les salariés des sociétés du Groupe situées dans l'Union européenne inscrits à l'effectif le 3 avril 2009, soit 42 345 salariés répartis dans dix pays, à raison de 100 actions par salarié.

**• Conditions d'attribution**

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires devient définitive au terme d'une période d'acquisition de deux ans pour les salariés de sociétés du Groupe dont le siège est établi en France, suivie d'une période de conservation minimale de deux années à compter de l'acquisition définitive. Pour les salariés de sociétés du Groupe dont le siège est établi hors de France la période d'acquisition est de quatre années, et ils ne sont pas soumis à une période de conservation.

L'attribution des droits n'est liée à aucune condition particulière de performance autre que la présence effective des salariés durant la période d'acquisition des droits.

Toutes les actions attribuées gratuitement par Safran sont exclusivement dénouées en actions.

**• Valorisation des droits**

Les droits ont été valorisés à leur juste valeur le jour de leur octroi. La valeur de l'action à la date d'attribution a été diminuée du montant estimé des dividendes futurs actualisés qui ne seront pas versés aux salariés pendant la période d'acquisition des droits, ainsi que d'un coût d'incessibilité pour les salariés français.

Modalités de l'attribution gratuite d'actions en 2009	France	Étranger
Date d'attribution	03.04.2009	03.04.2009
Date d'acquisition des droits	03.04.2011	03.04.2013
Période d'incessibilité	2 ans	aucune
Nombre de salariés bénéficiaires à la date d'attribution	36 785	5 560
Nombre d'actions par salarié	100	100
Nombre d'actions octroyées	3 678 500	556 000
Hypothèse de taux de distribution de dividendes	3,17 %	3,17 %
Taux sans risque à la date d'attribution	2,675 %	2,675 %
Valeur de l'action à la date d'attribution	7,54 €	7,54 €
Juste valeur unitaire	6,75 €	6,64 €

Le montant de la charge comptabilisée au 31 décembre 2009 au titre de ces actions s'élève à 9 millions d'euros.

**Options d'achat d'actions**

Le Groupe a consenti à ses salariés des options d'achat d'actions selon les différents plans suivants :

	Plan 2003	Plan 2004
Date d'assemblée	23.04.2003	21.04.2004
Date du Directoire (Conseil d'Administration avant le 24 avril 2001)	23.04.2003	21.04.2004
Date de maturité	23.04.2005	21.04.2008
Date d'expiration	23.04.2008	21.04.2009
Prix d'exercice en euros <sup>(1)</sup>	10,63	17,26
Nombre d'options accordées <sup>(1)</sup>	1 050 435	750 000
Nombre de bénéficiaires	173	96

*(1) Retraités pour tenir compte de l'attribution d'actions gratuites en décembre 2003 et de la division du nominal par 5 en décembre 2004.*

Au 31 décembre 2009, tous ces plans sont arrivés à échéance.

Le nombre d'options et le prix d'exercice moyen des options ont évolué comme suit :

Données retraitées pour tenir compte de l'attribution gratuite d'actions en décembre 2003 et de la division du nominal par 5 en décembre 2004	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Nombre d'options existantes au 31.12.2007	1 205 230	14,76
Nombre d'options pouvant être exercées au 31.12.2007	455 230	10,63
Nombre d'options accordées sur l'année 2008	-	-
Nombre d'options exercées sur l'année 2008	(284 877)	10,63
Nombre d'options venues à échéance sur l'année 2008 sans être exercées	(170 353)	10,63
Nombre d'options existantes au 31.12.2008	750 000	17,26
Nombre d'options pouvant être exercées au 31.12.2008	750 000	17,26
Nombre d'options accordées sur l'année 2009	-	-
Nombre d'options exercées sur l'année 2009	-	-
Nombre d'options venues à échéance sur l'année 2009 sans être exercées	(750 000)	17,26
Nombre d'options existantes au 31.12.2009	0	0

Seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1<sup>er</sup> janvier 2006 sont valorisés et comptabilisés. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont donc pas comptabilisés. En application de cette disposition, deux plans d'options d'achat d'actions (plans 2003 et 2004) ont été évalués à partir du modèle de Black & Scholes.

Au titre du plan d'options d'achat d'actions de 2004, il restait au 31 décembre 2008, 750 000 options pouvant être exercées à un prix moyen pondéré de 17,26 euros. La date d'expiration de ces options était le 21 avril 2009, aucune n'ayant été exercée.

La charge comptabilisée au titre de l'exercice 2008 d'un montant de 0,3 million d'euros est relative au plan 2004.

Aucun plan n'a été accordé ni en 2008 ni en 2009.

	Plan 2004
Valorisation des plans de stock-options ( <i>en millions d'euros</i> )	4,00
Cours de l'action lors de l'attribution ( <i>en euros</i> ) <sup>(1)</sup>	18,10
Prix de souscription de l'option ( <i>en euros</i> ) <sup>(1)</sup>	17,26
Volatilité	30 %
Taux d'intérêt sans risque	3,2 % - 3,32 %
Durée d'acquisition des droits	4 ans
Maturité de l'option	5 ans
Taux de distribution de dividende	1,07 %

(1) Données retraitées pour tenir compte de l'attribution gratuite d'actions en décembre 2003 et de la division du nominal par 5 en décembre 2004.

La volatilité attendue retenue correspondait à la volatilité historique de l'action à deux ans.

## Note 23. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008	Dotations	Reprises				Autres	31.12.2009
			Utilisations	Reclassements	Sans objet			
Garanties de fonctionnement	429	225	(124)		(80)	1	451	
Garanties financières	79	22			(24)		77	
Prestations à fournir	422	269	(227)		(30)	(6)	428	
Engagements sociaux	42	10	(23)		(1)	1	29	
Engagements de retraites et assimilés	385	38	(65)	(1)	(2)	3	358	
Contrats commerciaux et créances à long terme	205	73	(25)	(4)	(35)	(16)	198	
Pertes à terminaison et pertes en carnet	525	320	(70)	(168)	(11)	26	622	
Litiges	36	34	(6)		(1)	(1)	62	
Situation nette négative	12		(5)		(1)		6	
Autres	221	35	(56)	(59)	(21)	3	123	
<b>TOTAL</b>	<b>2 356</b>	<b>1 026</b>	<b>(601)</b>	<b>(232)</b>	<b>(206)</b>	<b>11</b>	<b>2 354</b>	
<b>Non courant</b>	<b>1 078</b>						<b>1 315</b>	
<b>Courant</b>	<b>1 278</b>						<b>1 039</b>	

Aucune provision significative concernant les risques environnementaux n'a été comptabilisée au titre de cette année.

Des reclassements sont opérés lorsqu'une provision a initialement été inscrite au passif, notamment en provision pour perte à terminaison et pertes en carnet (cf. note 2.a) et est ensuite reclassée à l'actif, par exemple en provision pour dépréciation des stocks et en-cours.

## Note 24. Avantages au personnel

Le Groupe supporte différents engagements au titre de régimes de retraite à prestations définies, d'indemnités de départ à la retraite et d'autres engagements, en France et à l'étranger. Le traitement comptable de ces différents engagements est décrit en note 1.s et note 3.

La situation financière du Groupe au regard de ces engagements est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2009	France	Grande-Bretagne	Autre Europe	Amériques
Engagement brut	557,6	682,1	313,5	282,5	62,5	23,6
Actifs de couverture	195,3	269,1	6,9	211,9	32,0	18,3
Éléments non comptabilisés	(22,0)	55,3	(7,8)	57,8	3,6	1,7
<b>PROVISION COMPTABLE</b>	<b>384,3</b>	<b>357,7</b>	<b>314,4</b>	<b>12,8</b>	<b>27,0</b>	<b>3,5</b>
• Régime de retraite à prestations définies	73,0	46,5	11,4	12,8	21,1	1,2
• Indemnités de départ à la retraite	285,9	284,8	276,8	-	5,6	2,4
• Médailles et autres engagements	25,4	26,5	26,2	-	0,3	-

La charge des régimes en 2008 et 2009 se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2009
<b>Charge des régimes</b>		
Coût des services rendus	28	24,2
Écarts actuariels comptabilisés	(3,8)	(0,9)
Réduction et modification de régime	(1,1)	(8,3)
Coûts des services passés comptabilisés	0,4	0,3
Autre	(0,6)	-
<b>Total composante opérationnelle de la charge</b>	<b>22,9</b>	<b>15,3</b>
Coût financier	33,6	34
Rendement attendu des actifs	(19,3)	(13,7)
<b>Total composante financière de la charge</b>	<b>14,3</b>	<b>20,3</b>
<b>TOTAL CHARGE DES RÉGIMES</b>	<b>37,2</b>	<b>35,6</b>

Principales hypothèses retenues pour le calcul des engagements :

(en millions d'euros)		Zone euro	Grande-Bretagne
<b>Taux d'actualisation</b>	31.12.2008	6,00 %	6,50 %
	<b>31.12.2009</b>	<b>5,25 %</b>	<b>5,50 %</b>
<b>Taux d'inflation</b>	31.12.2008	2,00 %	3,00 %
	<b>31.12.2009</b>	<b>2,00 %</b>	<b>3,50 %</b>
<b>Taux de rendement attendu des actifs</b>	31.12.2008	5,00 %	6,75 %-7,50 %
	<b>31.12.2009</b>	<b>4,50 %</b>	<b>6,95 %</b>
<b>Taux d'augmentation des salaires</b>	31.12.2008	1,50 %-5,00 %	4,25 %
	<b>31.12.2009</b>	<b>1,50 %-5,00 %</b>	<b>4,25 %</b>
<b>Âge de départ à la retraite</b>	Cadres	63-65 ans	
	Non-cadres	61-65 ans	65 ans

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au rendement des obligations de première catégorie (AA). Ainsi le Groupe se réfère à l'indice Iboxx.

Une variation de plus ou moins 1 % des taux d'actualisation, toutes choses étant égales par ailleurs, aurait les effets suivants sur la valeur de l'engagement au 31 décembre 2009 :

Sensibilité en point de base	- 1 %	+ 1 %
Variation de l'engagement brut au 31.12.2009 (en millions d'euros)	+ 87	- 87

L'impact d'une variation des taux d'actualisation sur le résultat consolidé de l'année 2009 et sur la provision au 31 décembre 2009 aurait été non significatif. La variation de la valeur de l'engagement brut aurait eu essentiellement un impact sur les écarts actuariels non reconnus.

Allocation d'actifs aux taux de rendement attendus :

	Grande-Bretagne		Autre Europe	
	% d'allocation au 31.12.2009	Taux de rendement attendu pour 2010	% d'allocation au 31.12.2009	Taux de rendement attendu pour 2010
Actions	64,07 %	7,97 %	16,61 %	6,02 %
Obligations et dettes	28,25 %	4,73 %	51,33 %	3,99 %
Immobilier	4,80 %	8,59 %	3,05 %	4,50 %
Liquidités	0,15 %	0,25 %	7,58 %	1,73 %
Autres	2,73 %	3,31 %	21,43 %	4,27 %

	Grande-Bretagne		Autre Europe	
	% d'allocation au 31.12.2008	Taux de rendement attendu pour 2009	% d'allocation au 31.12.2008	Taux de rendement attendu pour 2009
Actions	72,02 %	8,07 %	15,63 %	5,70 %
Obligations et dettes	23,22 %	5,02 %	54,52 %	3,38 %
Immobilier	1,34 %	7,20 %	12,07 %	4,13 %
Liquidités	1,80 %	5,04 %	7,73 %	1,74 %
Autres	1,62 %	7,20 %	10,05 %	4,97 %

Les taux de rendement à long terme attendus sur les actifs de couvertures sont déterminés sur la base des performances historiques, des perspectives actuelles et à long terme des actifs composant les fonds de couvertures.

Une variation de plus ou moins 1 % des taux de rendement des actifs, toutes choses étant égales par ailleurs, aurait les effets suivants sur le résultat consolidé au 31 décembre 2009 :

Sensibilité en point de base	- 1 %	+ 1 %
Augmentation / (diminution) du rendement attendu des actifs	- 2,1	+ 2

## Historique des engagements

(en millions d'euros)	31.12.2005	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2009
Engagement brut	674,2	721,4	663,1	557,6	682,1
Actifs de couverture	248,9	281,3	293,5	195,3	269,1
Provision comptable	403,5	416,5	392,9	384,3	357,7
Écarts actuariels d'expérience	ND	15,1	28,7	67,0	(15,0)
en % de l'engagement		2 %	4 %	12 %	- 2 %

## RÉGIMES DE RETRAITES À PRESTATIONS DÉFINIES

### a) Présentation des avantages

#### En France

Un régime de retraite supplémentaire à prestations définies a été mis en place en 1985 par Snecma et fermé le 30 juin 1995 grâce à un mécanisme par paliers, qui permet aux salariés bénéficiaires présents à cette date d'en conserver, pour tout ou partie, le bénéfice.

Ainsi, les bénéficiaires qui avaient au moins 60 ans au 1<sup>er</sup> juillet 1995 ont vu leur carrière passée rachetée au taux de 2 % par année de service cotisée, sous forme de capital ; les bénéficiaires qui avaient entre 45 et 55 ans au 1<sup>er</sup> juillet 1995 ont vu geler leurs

avoirs potentiels arrêtés au 1<sup>er</sup> juillet 1995 et calculés au taux de 1,86 % sous réserve qu'ils restent dans l'entreprise jusqu'à liquidation de leur retraite ; les bénéficiaires qui avaient entre 55 et 60 ans à cette date bénéficient de la prestation différentielle initiale sur leur ancienneté réelle et totale au taux de 1,86 %.

À l'exception de cette dernière tranche d'âge, les salariés cadres ont ensuite été affiliés à un nouveau régime de retraite supplémentaire, à cotisations définies. Les sociétés du Groupe concernées sont Safran (pour les salariés issus de Snecma), Snecma, Snecma Services, Snecma Propulsion Solide, Hispano-Suiza, Messier-Bugatti, Messier-Dowty, Messier Services, Aircelle et Turbomeca.

Le financement de ce régime est assuré par des versements de contributions à un assureur qui gère lui-même le service des retraites. Un changement d'assureur a été effectué le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Au 31 décembre 2009, il reste 286 ayants droit en activité dont le dernier départ en retraite est prévu pour 2013.

### À l'étranger

#### • Grande-Bretagne

Il existe deux fonds de pension dans les sociétés Messier-Dowty/ Messier Services Ltd et Aircelle Ltd. Ce sont des fonds de pension dits « *contracted out* », c'est-à-dire substitutifs de la retraite complémentaire obligatoire. Leur gestion est confiée à des « trusts ». Les salariés participent au financement au travers de cotisations assises sur les salaires. La répartition des cotisations entre employeurs et employés est en moyenne de 85 % pour l'employeur et de 15 % pour l'employé.

#### • Autre Europe

Les principaux engagements en Europe concernent la Belgique et la Suisse.

En Belgique, Techspace Aero a souscrit, en avril 1997, auprès d'un assureur un contrat qui garantit au personnel le versement d'un capital ou d'une rente lors du décès ou du départ en retraite. Le montant versé est fonction de la catégorie de personnel,

de l'âge, de la durée de vie professionnelle et du dernier salaire. Cet avantage est intégralement financé par des cotisations de l'employeur.

En Suisse, Vectronix AG a octroyé à certains salariés un plan de pension mutualisé avec Leica, l'ancien actionnaire de Vectronix AG. Le régime est à prestations définies. Ce plan bénéficie à des retraités et à des salariés en activité chez Vectronix AG. Le 30 juin 2006, à effet du 31 décembre 2006, Vectronix AG a dénoncé le contrat avec Leica, ce qui a permis de sortir les actifs Vectronix du fonds Leica à l'avenir incertain en les transférant vers un autre assureur Gemini, qui offre par ailleurs à Vectronix toute indépendance dans la gestion de son plan. De plus, à l'occasion de ce transfert, Vectronix AG a effectué le rachat des annuités des retraités auprès du nouvel assureur.

#### • Amériques

Les principaux engagements concernent le Canada.

Il existe deux plans de pension chez Messier-Dowty Inc. et Hispano-Suiza Canada (issu de Messier-Dowty Inc.) : un plan dédié aux employés et un plan dédié aux cadres et dirigeants. Ces plans sont financés par des contributions de l'employeur (82 %) et des salariés (18 %).

## b) Situation financière

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2009	Dont France	Dont étranger
Engagement brut	279,8	374,1	13,7	360,4
Actifs de couverture	195,3	269,0	6,9	262,1
Provision comptable	73,0	46,5	11,4	35,1
Éléments non comptabilisés	11,5	58,6	(4,6)	63,2
• Écarts actuariels	10,4	57,7	(4,6)	62,3
• Coûts des services passés	1,1	0,9	0,0	0,9
• Actifs non reconnus	0,0	0,0	0,0	0,0

(en millions d'euros)	Engagement brut (a)	Actifs de couverture (b)	Éléments non comptabilisés (c)	Provisions = (a)-(b)-(c)
<b>Situation au 01.01.2009</b>	<b>279,8</b>	<b>195,3</b>	<b>11,5</b>	<b>73,0</b>
<b>A. Charge des régimes</b>				
Coût des services rendus	8,7			
Coût financier	17,9			
Rendement attendu des actifs		13,7		
Écarts actuariels comptabilisés			0,6	
Réduction et modification de régime	(10,3)		(1,9)	
Coût des services passés comptabilisés			(0,3)	
<b>Total charge des régimes</b>	<b>16,3</b>	<b>13,7</b>	<b>(1,6)</b>	<b>4,2</b>
<b>B. Charge de l'employeur</b>				
Cotisations de l'employeur		33,0		
Prestations payées	(16,8)	(16,8)		
<b>Total charge de l'employeur</b>	<b>(16,8)</b>	<b>16,2</b>	<b>-</b>	<b>(33,0)</b>
<b>C. Autres éléments comptabilisés</b>				
Actif net non reconnu				
Effet des variations de périmètre				
Effet de change	16,1	12,6	1,2	
Reclassement en actifs destinés à être cédés				
<b>Total autres éléments comptabilisés</b>	<b>16,1</b>	<b>12,6</b>	<b>1,2</b>	<b>2,3</b>
<b>Variation de provisions</b>	<b>15,6</b>	<b>42,5</b>	<b>(0,4)</b>	<b>(26,5)</b>
<b>D. Autres éléments non comptabilisés</b>				
Cotisations des salariés	4,4	4,4		
Écarts actuariels de la période	74,3	26,8	47,5	
Coût des services passés de la période				
<b>Total autres éléments non comptabilisés</b>	<b>78,7</b>	<b>31,2</b>	<b>47,5</b>	<b>0,0</b>
<b>SITUATION AU 31.12.2009</b>	<b>374,1</b>	<b>269,0</b>	<b>58,6</b>	<b>46,5</b>

Le Groupe prévoit de verser, en 2010, des cotisations à hauteur de 37 millions d'euros pour ses plans de retraite à prestations définies.

## INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE

### a) Présentation des avantages

- En France, sont inclus dans cette rubrique les engagements au titre des indemnités de fin de carrière légales.
- À l'étranger, sont inclus dans cette rubrique les engagements au titre des plans de départ en retraite anticipé chez Sagem Orga GmbH, Snecma Services Brussels et Vectronix AG.

### b) Situation financière

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2009	France	Étranger
Engagement brut	252,4	281,7	273,7	8,0
Actifs de couverture	0,1	0,1	0,1	-
Provision comptable	285,8	284,8	276,8	8,0
Éléments non comptabilisés	(33,5)	(3,2)	(3,2)	-
• Écarts actuariels	(36,6)	(6,1)	(6,1)	0,0
• Coûts des services passés	3,1	2,9	2,9	0,0
• Actifs non reconnus	0,0	0,0	0,0	0,0

	Engagement brut	Actifs de couverture	Éléments non comptabilisés	Provision
(en millions d'euros)	(a)	(b)	(c)	= (a)-(b)-(c)
<b>Situation au 01.01.2009</b>	<b>252,4</b>	<b>0,1</b>	<b>(33,5)</b>	<b>285,8</b>
<b>A. Charge des régimes</b>				
Coût des services rendus	12,5			
Coût financier	14,9			
Rendement attendu des actifs				
Écarts actuariels comptabilisés			1,2	
Réduction et modification de régime	(0,2)		(0,1)	
Coût des services passés comptabilisés			(0,2)	
<b>Total charge des régimes</b>	<b>27,2</b>	<b>-</b>	<b>0,9</b>	<b>26,3</b>
<b>B. Charge de l'employeur</b>				
Cotisations de l'employeur				
Prestations payées	(26,7)			
<b>Total charge de l'employeur</b>	<b>(26,7)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(26,7)</b>
<b>C. Autres éléments comptabilisés</b>				
Actif net non reconnu				
Variation de périmètre	0,1		0,8	
Effet de change				
Reclassement en actifs destinés à être cédés				
<b>Total autres éléments comptabilisés</b>	<b>0,1</b>	<b>-</b>	<b>0,8</b>	<b>(0,7)</b>
<b>Variation de provisions</b>	<b>0,6</b>	<b>0,0</b>	<b>1,7</b>	<b>(1,1)</b>
<b>D. Autres éléments non comptabilisés</b>				
Cotisations des salariés				
Écarts actuariels de la période	28,7		28,7	
Coût des services passés de la période				
<b>Total autres éléments non comptabilisés</b>	<b>28,7</b>	<b>-</b>	<b>28,7</b>	<b>0,0</b>
<b>SITUATION AU 31.12.2009</b>	<b>281,7</b>	<b>0,1</b>	<b>(3,1)</b>	<b>284,7</b>

## AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL

### a) Présentation des avantages

#### En France

Cela comprend notamment les engagements au titre des médailles du travail, ainsi que des primes fidélité et des primes cadre accordées chez Sagem Défense Sécurité, Sagem Sécurité et Safran Informatique.

### b) Situation financière

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2009	France	Étranger
Engagement brut	25,4	26,4	26,2	0,2
Actifs de couverture	0,0	0,0	0,0	0,0
Provision comptable	25,4	26,4	26,2	0,2
Éléments non comptabilisés	na	na	na	na



	Engagement brut	Actifs de couverture	Éléments non comptabilisés	Provision
(en millions d'euros)	(a)	(b)	(c)	= (a)-(b)-(c)
<b>Situation au 01.01.2009</b>	<b>25,4</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>25,4</b>
<b>A. Charge des régimes</b>				
Coût des services rendus	3,0			
Coût financier	1,2			
Rendement attendu des actifs				
Écarts actuariels comptabilisés	0,9			
Réduction et modification de régime	0,0			
Coût des services passés comptabilisés				
<b>Total charge des régimes</b>	<b>5,1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5,1</b>
<b>B. Charge de l'employeur</b>				
Cotisations de l'employeur				
Prestations payées	(3,6)			
<b>Total charge de l'employeur</b>	<b>(3,6)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(3,6)</b>
<b>C. Autres éléments comptabilisés</b>				
Actif net non reconnu				
Variation de périmètre	(0,5)			
Effet de change				
Reclassement en actifs destinés à être cédés				
<b>Total autres éléments comptabilisés</b>	<b>(0,5)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(0,5)</b>
<b>Variation de provisions</b>	<b>1,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>1,0</b>
<b>D. Autres éléments non comptabilisés</b>				
Cotisations des salariés				
Écarts actuariels de la période				
Coût des services passés de la période				
<b>Total autres éléments non comptabilisés</b>	<b>0,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,0</b>
<b>SITUATION AU 31.12.2009</b>	<b>26,4</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>26,4</b>

## COTISATIONS AU TITRE DES RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

La charge de l'année au titre des régimes à cotisations définies a été de 258 millions d'euros. Ces cotisations se décomposent en cotisations aux régimes généraux de retraites et cotisations au régime de retraite supplémentaire Art. 83 <sup>(1)</sup>.

## DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION

Conformément aux dispositions de la loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle et à l'accord de branche du 20 juillet 2004, les sociétés françaises du Groupe accordent à leurs salariés un droit individuel à la formation d'une durée de 20 heures minimum par année civile cumulable jusqu'à un maximum de 120 heures.

Les sociétés françaises du Groupe intègrent cet élément dans le champ de la négociation sur la formation continue et le développement des compétences.

(1) Régime mis en place dans les principales sociétés françaises de l'ancien périmètre Snecma.

## Note 25. Dettes soumises à des conditions particulières

Les dettes soumises à conditions particulières correspondent essentiellement aux avances remboursables consenties par l'État français.

L'évolution de ce poste s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)

Au 31.12.2008	698
Nouvelles avances reçues	69
Remboursement d'avances	(39)
Charges d'intérêts	51
Écart de conversion	6
Autres <sup>(1)</sup>	(28)
Révision des probabilités de remboursement des avances remboursables	(61)
<b>AU 31.12.2009</b>	<b>696</b>

(1) Voir note 6 « Autres produits et charges opérationnels non courants ».

## Note 26. Passifs portant intérêts

### DÉCOMPOSITION DES PASSIFS PORTANT INTÉRÊTS

(en millions d'euros)

	31.12.2008	31.12.2009
Emprunt obligataire	-	744
Dettes de crédit bail	61	179
Emprunts à long terme	357	285
<b>Total des passifs non courants portant intérêts (partie &gt; 1 an dette financière à l'origine)</b>	<b>418</b>	<b>1 208</b>
Dettes de crédit bail	8	11
Emprunts à long terme	177	215
Intérêts courus non échus	6	4
<b>Passifs courants portant intérêts à long terme dès l'origine</b>	<b>191</b>	<b>230</b>
Billets de trésorerie	568	454
Concours bancaires court terme et assimilés	377	683
<b>Passifs courants portant intérêts à court terme dès l'origine</b>	<b>945</b>	<b>1 137</b>
<b>Total des passifs courants portant intérêts (&lt; 1 an)</b>	<b>1 136</b>	<b>1 367</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS PORTANT INTÉRÊTS</b>	<b>1 554</b>	<b>2 575</b>

L'évolution de ce poste s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)

Total au 31.12.2008	1 554
Augmentation des emprunts	891
Diminution des emprunts	(229)
Variations des crédits de trésorerie	350
Variations de périmètre	15
Écarts de change	(4)
Reclassements	(2)
<b>TOTAL AU 31.12.2009</b>	<b>2 575</b>

**Principaux emprunts à long terme à l'origine :**

- Emprunt obligataire Safran de 750 millions d'euros à 5 ans émis le 26 novembre 2009 (échéance 26 novembre 2014) à taux fixe de 4 % auprès d'investisseurs français et internationaux.

Cette émission a permis à Safran de diversifier ses sources de financement, d'allonger la durée moyenne de sa dette et de se doter des moyens de poursuivre sa croissance.

Cette dette au 31 décembre 2009 s'élève à 744 millions d'euros diminuée des coûts et de l'incidence des couvertures (swap à taux variable au 31 décembre 2009 sur base Euribor 3 mois).

- Emprunts Banque Européenne d'Investissement (BEI) : 133 millions d'euros (200 millions d'euros au 31 décembre 2008) composé de 4 tirages avec un taux fixe moyen de 3,1 %, amortissement linéaire semestriel du principal, échéance finale juillet 2012, 66,7 millions d'euros à échéance à moins d'un an.

Dans le cadre de certains tirages, la BEI peut exiger que soit alimenté un compte de réserve nanti à son profit, pour un montant égal au service annuel de la dette si, lors de la publication des comptes semestriels et annuels, les covenants financiers ne sont pas respectés (voir note 34).

- Financement Épargne Salariale dans le cadre du Plan d'Épargne Groupe : 300 millions d'euros (235 millions d'euros au 31 décembre 2008).

L'échéance maximum est de 5 ans et la part à moins d'un an représente 130 millions d'euros.

Le taux de rémunération, défini annuellement est indexé sur le taux BTAN 5 ans ; celui-ci était de 3,82 % pour 2009 contre 4,85 % pour 2008 ; à titre indicatif le taux de rémunération retenu pour 2010 est de 3,37 %.

- Crédit-bail immobilier Messier-Bugatti Inc. de 45 millions de dollars US (31 millions d'euros) [49 millions de dollars US (35 millions d'euros) au 31 décembre 2008] à taux fixe 5,2 %. Ce crédit bail fait l'objet d'une garantie de sa maison mère Messier Bugatti SA.
- Crédit-bail immobilier Turbomeca : 56 millions d'euros à taux fixe 4,7 %, dont 4 millions d'euros à moins d'un an. Échéance finale novembre 2021.
- Préfinancement de crédit-bail immobilier Sagem Défense : 53 millions d'euros à taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois. Échéance finale janvier 2022.

Les autres emprunts à long moyen terme sont constitués de montants unitaires non significatifs.

**Principaux emprunts à court terme :**

- Billets de trésorerie : 454 millions d'euros (568 millions d'euros au 31 décembre 2008). Ce montant regroupe plusieurs tirages aux conditions de marché sur des échéances inférieures à 3 mois.
- Emprunt court terme CIC 500 millions d'euros : tirage sur ligne de crédit court terme échéance 15 janvier 2010 (Euribor + 15 points de base).
- Emprunt court terme Société Générale 100 millions d'euros : tirage sur ligne de crédit court terme échéance 1<sup>er</sup> février 2010 (Euribor).
- Comptes courants financiers aux filiales non consolidées : 38 millions d'euros (28 millions d'euros au 31 décembre 2008). Rémunération indexée sur les taux au jour le jour de la devise du compte (EUR, BGP et USD).

Les autres emprunts à court terme sont constitués de montants unitaires non significatifs.

**ANALYSE GLOBALE PAR ÉCHÉANCES**

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2009
Échéances en :		
N + 1	1 136	1 367
N + 2 à N + 5	375	1 087
Au-delà de 5 ans	43	121
<b>TOTAL</b>	<b>1 554</b>	<b>2 575</b>

La répartition des emprunts par devise s'analyse comme suit :

(en millions)	31.12.2008		31.12.2009	
	devises	euros	devises	euros
EUR	1 045	1 045	2 301	2 301
USD	499	359	139	96
CAD	107	63	127	84
GBP	60	63	50	56
Autres	NA	24	NA	38
<b>TOTAL</b>		<b>1 554</b>		<b>2 575</b>

Décomposition globale taux fixe et variable, avant couverture :

	Non courant				Courant			
	31.12.2008		31.12.2009		31.12.2008		31.12.2009	
(en millions d'euros)	Base	Taux moyen	Base	Taux moyen	Base	Taux moyen	Base	Taux moyen
Taux fixe	225	3,64 %	947	4,05 %	87	3,36 %	94	3,79 %
Taux variable	193	4,45 %	261	3,03 %	1 049	3,27 %	1 273	1,30 %
<b>TOTAL</b>	<b>418</b>	<b>4,01 %</b>	<b>1 208</b>	<b>3,83 %</b>	<b>1 136</b>	<b>3,27 %</b>	<b>1 367</b>	<b>1,47 %</b>

La position financière nette du Groupe s'établit de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2009
Trésorerie et équivalents de trésorerie	919	2 080
Passifs non courants et courants portant intérêt	1 554	2 575
Juste valeur des instruments dérivés de taux en couverture de la dette	-	(3)
<b>TOTAL</b>	<b>(635)</b>	<b>(498)</b>

Par ailleurs, la position financière nette 2008 incluait un financement à court terme au titre de la cession de créances clients (opération de titrisation non déconsolidante) de 150 millions de dollars US (108 millions d'euros) (soit 300 millions de dollars US à 100 % à taux variable moyen de 4,1 % indexé sur le Libor USD), ainsi qu'un emprunt auprès de General Electric mis en place en décembre 2008 de 50 millions de dollars US (36 millions d'euros) (soit 100 millions de dollars US à 100 %, aux conditions de marché).

Ces deux emprunts ont été remplacés par deux lignes de cession de créances clients sans recours, mises en place au 4<sup>e</sup> trimestre 2009 :

- ligne confirmée de 200 millions de dollars US à 24 mois consentie en octobre 2009 par General Electric Capital Corp., utilisée à hauteur de 79,4 millions de dollars US (soit 40 millions de dollars US à 50 %) ;
- ligne confirmée de 870 millions de dollars US à 364 jours consentie en décembre 2009 par un pool de 7 banques coordonné par BNP Paribas, utilisée à hauteur de 827,4 millions de dollars US (soit 414 millions de dollars US à 50 %).

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2009
Position financière nette	635	498
Capitaux propres	3 874	4 501
<b>RATIO ENDETTEMENT NET / CAPITAUX PROPRES</b>	<b>16 %</b>	<b>11 %</b>

## Note 27. Fournisseurs et autres créditeurs

(en millions d'euros)	31.12.2008	Variations de la période	Variations de périmètre	Écarts de change	Reclassements	31.12.2009
<b>Dettes opérationnelles</b>	<b>6 284</b>	<b>(15)</b>	<b>44</b>	<b>12</b>	<b>(67)</b>	<b>6 258</b>
Clients créditeurs	832	(21)	(1)		(15)	795
Clients, avances et acomptes	2 823	224	15	5	(50)	3 017
Dettes d'exploitation	1 882	(200)	23	6	2	1 713
Compte courant d'exploitation	6		3		(4)	5
Dettes sociales	741	(18)	4	1		728
<b>Autres dettes</b>	<b>502</b>	<b>64</b>	<b>12</b>	<b>2</b>	<b>(33)</b>	<b>547</b>
Autres dettes	197	5	3	2	(6)	201
Produits constatés d'avance	305	59	9		(27)	346
<b>TOTAL</b>	<b>6 786</b>	<b>49</b>	<b>56</b>	<b>14</b>	<b>(100)</b>	<b>6 805</b>

Les dettes fournisseurs ne portent pas intérêt et ont une échéance à moins d'un an.

Les produits constatés d'avance concernent principalement du chiffre d'affaires à l'avancement et du différé de chiffre d'affaires.

Les échéances de ces éléments sont :

(en millions d'euros)	< 12 mois	> 12 mois
Dettes opérationnelles	5 621	637
Autres dettes	354	193
<b>TOTAL</b>	<b>5 975</b>	<b>830</b>

## Note 28. Autres passifs courants et non courants

(en millions d'euros)	31.12.2008	Variations de la période	Variations de périmètre	Écarts de change	Reclassements	31.12.2009
Dettes sur acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	117	(46)				71
Dettes liées aux départs de salariés en préretraite	7	(5)				2
Dettes sur acquisition de titres	15	(1)	127	(4)		137
Concours de l'État, redevance à payer	22	(2)				20
État – Autres impôts et taxes	134	(25)	3		(3)	109
<b>TOTAL</b>	<b>295</b>	<b>(79)</b>	<b>130</b>	<b>(4)</b>	<b>(3)</b>	<b>339</b>
<b>Non courant</b>	<b>139</b>					<b>210</b>
<b>Courant</b>	<b>156</b>					<b>129</b>

## Note 29. Synthèse des passifs financiers

La juste valeur est déterminée en considérant les flux de trésorerie futurs relatifs à chaque emprunt et en les actualisant au taux d'intérêt de marché.

### Au 31.12.2008

(en millions d'euros)	Valeur au bilan			
	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur	Total	Juste valeur
Dettes soumises à des conditions particulières	698		698	698
Passifs non courants portant intérêts	418		418	402
Passifs courants portant intérêts	1 136		1 136	1 136
Dettes d'exploitation	1 882		1 882	1 882
Comptes courants d'exploitation	6		6	6
Instruments dérivés passifs		577	577	577
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>4 140</b>	<b>577</b>	<b>4 717</b>	<b>4 701</b>

### Au 31.12.2009

(en millions d'euros)	Valeur au bilan			
	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur	Total	Juste valeur
Dettes soumises à des conditions particulières	696		696	696
Passifs non courants portant intérêts	1 208		1 208	1 207
Passifs courants portant intérêts	1 367		1 367	1 367
Dettes d'exploitation	1 713		1 713	1 713
Engagement de rachat des intérêts minoritaires <sup>(1)</sup>		125	125	125
Comptes courants d'exploitation	5		5	5
Instruments dérivés passifs		13	13	13
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>4 989</b>	<b>138</b>	<b>5 127</b>	<b>5 126</b>

(1) Présenté en dettes sur acquisition de titres.

Le Groupe a utilisé la hiérarchie décrite dans la note 21 pour la détermination de la juste valeur des passifs financiers.

Au 31 décembre 2009, le Groupe détient les passifs financiers suivants évalués à la juste valeur :

(en millions d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés passifs		13		13
Engagements de rachats de minoritaires			125	125
<b>TOTAL</b>		<b>13</b>	<b>125</b>	<b>138</b>

Sur l'exercice 2009, il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1 et le niveau 2 et aucun mouvement vers ou depuis le niveau 3.

## Note 30. Effectifs

Les effectifs moyens du Groupe sur la période et par secteur d'activité se décomposent comme suit :

	France	Étranger	Total
Propulsion Aéronautique et Spatiale	17 742	3 637	21 379
Équipements Aéronautiques	9 240	10 797	20 037
Défense	6 184	524	6 708
Sécurité	1 181	3 867	5 048
Holding et divers	1 350	389	1 739
<b>TOTAL</b>	<b>35 697</b>	<b>19 214</b>	<b>54 911</b>

Compte tenu de l'effectif des sociétés non consolidées, l'effectif total géré au 31 décembre 2009 est de 55 710.

Ces chiffres n'incluent pas les effectifs des sociétés mises en équivalence.

Au titre des sociétés françaises, la répartition par catégories socioprofessionnelles est la suivante :

Cadres	12 185
Maîtrise	972
Techniciens	11 381
Employés	2 604
Ouvriers	8 555
<b>TOTAL</b>	<b>35 697</b>

Les effectifs moyens concernant les sociétés en intégration proportionnelle, comprises dans les données ci-dessus, sont (à hauteur du pourcentage d'intégration) :

Shannon Engines Support	16
Europropulsion	44
Sofradir	144
Ulis	48
Famat	219
SEMMB	23
Matis Aerospace	159
CFAN	185
<b>TOTAL</b>	<b>838</b>

Les effectifs moyens liés aux activités abandonnées s'élèvent à 337 (Sagem Mobiles France et Sagem Mobiles Ningbo Chine).

## Note 31. Participations dans des coentreprises

Le Groupe détient des participations comptabilisées par intégration proportionnelle (dont la contribution est comptabilisée à chaque ligne des états financiers) dans les sociétés suivantes :

- CFM International Inc. et CFM International SA : coordination du programme moteur CFM56 avec General Electric et sa commercialisation ;
- Shannon Engine Support Ltd : location aux compagnies aériennes de moteurs, modules, équipements et outillages CFM56 ;
- Famat : fabrication de carters de grandes dimensions en sous-traitance de Snecma et de General Electric ;
- Europropulsion : études, développements, essais et fabrication d'ensemble propulsifs à propergol solide ;
- ULIS : fabrication de détecteurs infrarouges non refroidis ;
- SOFRADIR : fabrication de détecteurs infrarouges refroidis ;
- SEMMB : fabrication de sièges éjectables ;
- Matis : fabrication de câblages aéronautiques ;
- CFAN : production des aubes de soufflante larges cordes pour moteurs de forte puissance.

La part du Groupe dans les différents agrégats financiers de ces filiales, qui est incluse dans les états financiers consolidés, est la suivante :

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2009
Actifs courants	219	269
Actifs non courants	392	386
Passifs courants	355	362
Passifs non courants	38	40
Produits opérationnels	254	279
Charges opérationnelles	(206)	(234)
Résultat financier	(6)	(9)
Charge d'impôts	(12)	(4)
Résultat net	29	32
Flux liés aux activités opérationnelles <sup>(1)</sup>	(86)	237
Flux liés aux activités d'investissement	(105)	(3)
Flux liés aux activités de financement <sup>(1)</sup>	186	(198)

(1) Voir note 26 – programmes cession de créances commerciales chez CFM Inc.

## Note 32. Parties liées

Le Groupe a retenu, conformément à IAS24, les parties liées suivantes : actionnaires de Safran (État français inclus), sociétés contrôlées par ces mêmes actionnaires et les dirigeants.

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2009
Ventes aux parties liées	1 850	2 455
Achats auprès des parties liées	(141)	(138)

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2009
Créances sur les parties liées	654	879
Dettes envers les parties liées	885	1 302

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2009
Garanties financières données aux parties liées (engagements hors bilan)	328	457

Les transactions avec les parties liées concernent principalement la livraison de produits aéronautiques à la Direction Générale de l'Armement.

## RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2009
Avantages à court terme	8,6	8,8
Avantages postérieurs à l'emploi	0,6	0,5
Autres avantages long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat	1,2	0,6
Avantages en capital	-	-

Les dirigeants comprennent les membres du Conseil de Surveillance, les membres du Directoire et les membres de la direction générale Safran. Les rémunérations au titre des « avantages à court terme » sont fournies sur une base brute. Elles comprennent les charges de rémunération fixe de l'exercice ainsi que la provision de la part variable qui sera versée l'année suivante.

## RELATION ENTRE SAFRAN ET SES FILIALES

Les principaux flux financiers entre la société Safran et ses filiales concernent les éléments suivants :

- Une centralisation de trésorerie est effectuée au niveau du groupe Safran : en conséquence des conventions de trésorerie existent entre Safran et chacune des sociétés du Groupe pour régir les relations d'avances et de placements.
- Une politique de gestion du risque de change est également assurée de manière centralisée par la société de tête pour l'ensemble du groupe Safran : elle vise à protéger la performance économique des filiales opérationnelles des fluctuations aléatoires des devises (essentiellement dollar US) et à optimiser la qualité des couvertures mises en place par l'intermédiaire d'un portefeuille d'instruments de couverture.
- Une politique de gestion du risque matières premières est assurée de manière centralisée sur le même mode que la politique de gestion du risque de change. Elle vise à réduire les facteurs d'incertitude sur la performance économique des filiales opérationnelles liés à la volatilité des prix des matières (nickel, platine essentiellement).
- En France, conformément aux dispositions de l'article 223-A du Code général des impôts, Safran s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés, des contributions additionnelles assises sur l'impôt sur les sociétés et de l'imposition forfaitaire annuelle due au titre du Groupe formé par elle-même et les filiales intégrées fiscalement.

En application de la convention d'intégration fiscale en France, les filiales intégrées fiscalement supportent leur propre charge d'impôt, comme elles le feraient en l'absence d'intégration fiscale et versent les sommes correspondantes à Safran, à titre de contribution au paiement des impôts du Groupe.

- En ce qui concerne les prestations fournies par la holding au bénéfice de ses filiales, elles sont facturées généralement aux bénéficiaires sur la base de contrats d'assistance.

## Note 33. Tableau des flux de trésorerie consolidés

Le tableau des flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte qui met en évidence le passage du résultat à la trésorerie provenant de l'exploitation. L'incidence de la variation du cours de change s'entend de la variation des cours entre la clôture et l'ouverture et de son impact sur la valeur de la trésorerie à l'ouverture.

## LES FLUX DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent des comptes à vue ou à terme.

Ces montants ont une échéance de moins de 3 mois et sont convertibles en un montant connu de trésorerie.

La composition de ces montants est détaillée en note 20.

## DÉCAISEMENTS SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Ils se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2009
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(286)	(269)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(467)	(354)
Variations des dettes sur acquisition d'immobilisations incorporelles	54	(24)
Variations des dettes sur acquisition d'immobilisations corporelles	(9)	(14)
Variations créances sur cession d'immobilisations corporelles	-	-
Produits de cession des immobilisations incorporelles	2	1
Produits de cession des immobilisations corporelles	35	75
<b>TOTAL</b>	<b>(671)</b>	<b>(585)</b>



## TRANSACTIONS SIGNIFICATIVES SANS INCIDENCE SUR LA TRÉSORERIE

Le Groupe a réalisé certaines transactions qui n'ont aucune incidence sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Ils concernent principalement :

(en millions d'euros)

• les charges d'amortissement, dépréciation et provisions	775
• incidences des variations de valeur des instruments financiers <sup>(1)</sup>	(545)
• plus-value de cession d'élément actif	6
• annulation du résultat avant impôts payés des activités destinées à être cédées	(1)
• autres	1
<b>TOTAL</b>	<b>236</b>

(1) Cette incidence résulte principalement de la décision du Groupe d'appliquer une comptabilité dite spéculative à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2005 et donc de constater dans son résultat financier la variation de la juste valeur de ses instruments financiers à partir de cette date.

## DIVIDENDES ET INTÉRÊTS

Le Groupe classe les dividendes reçus et intérêts reçus ou payés, sur la dette nette, en activités opérationnelles.

## Note 34. Gestion des risques de marché et instruments financiers dérivés

Les risques principaux attachés aux instruments financiers du Groupe sont le risque de change, les risques de taux d'intérêt, les risques sur les matières premières cotées, le risque sur le marché des actions, le risque de contrepartie et le risque de liquidité.

(en millions d'euros)	31.12.2008		31.12.2009	
	À l'actif	Au passif	À l'actif	Au passif
<i>Gestion du risque de taux d'intérêt</i>	-	-	-	(4)
Swaps payeurs taux fixe	-	-	-	(1)
Swaps payeurs taux variable	-	-	-	(3)
<i>Gestion du risque de change</i>	138	(577)	63	(9)
Swaps de change	19	-	-	(4)
Achats et ventes à terme de devises	-	(476)	50	(2)
Options de change	119	(101)	13	(3)
<i>Autres instruments dérivés</i>	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>138</b>	<b>(577)</b>	<b>63</b>	<b>(13)</b>

### GESTION DU RISQUE DE CHANGE

La majorité du chiffre d'affaires des branches Propulsions Aéronautique et Spatiale et Équipements Aéronautiques est libellée en dollar US, monnaie qui constitue le référentiel quasi unique du secteur aéronautique civil. L'excédent net annuel des recettes sur les dépenses pour ces activités s'est élevé à 4,23 milliards de dollars US pour l'année 2009 (contre 5,18 milliards de dollars US en 2008).

Afin de protéger ses résultats, le Groupe met en œuvre une politique de couverture (décrite ci-après) dont la finalité est de réduire les facteurs d'incertitude affectant sa rentabilité et lui donner le temps nécessaire à l'adaptation de ses coûts à un environnement monétaire défavorable.

### Politique de couverture

La politique de gestion du risque de change définie par la holding Safran pour l'essentiel de ses filiales repose sur deux principes :

- protéger la performance économique des fluctuations aléatoires du dollar ;
- optimiser la qualité des couvertures chaque fois que possible, sans qu'à aucun moment le premier principe ne soit remis en cause.

La protection de la performance économique nécessite que soient définis une parité minimum du dollar US et un horizon sur lequel s'applique cette protection. La parité minimum correspond à un cours du dollar permettant à Safran de tenir ses objectifs de résultat opérationnel. C'est ainsi que des couvertures ont été engagées sur un horizon de trois ans.

### Méthode de gestion

La politique de couverture s'appuie sur la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers permettant de ne pas descendre en deçà d'une parité plancher de référence.

Dans le cadre des actions de constitution du portefeuille d'instruments de couverture, les principaux produits utilisés sont les ventes à terme, les accumulateurs et les achats d'options (*call euro/put USD*).

Des actions d'optimisation sont également mises en œuvre en vue d'améliorer la parité plancher. Ces actions sont toujours conduites dans un souci de préservation de la performance économique du Groupe. Elles s'appuient sur des produits permettant éventuellement de bénéficier d'une amélioration partielle des parités sous-jacentes, sans remettre pour autant en cause la parité plancher d'origine.

Les produits sous-tendant cette stratégie sont essentiellement des achats à terme, des accumulateurs et des ventes d'options (*call USD/put euro*).

### Instruments financiers de change

Le portefeuille des instruments financiers se ventile comme suit :

(en millions de devises)	31.12.2008				31.12.2009			
	Juste valeur	Montant notionnel	< 1 an	De 1 à 5 ans	Juste valeur	Montant notionnel	< 1 an	De 1 à 5 ans
<b>Contrat forward</b>	<b>(476)</b>				<b>48</b>			
Position vendeuse de USD	(476)	11 251	5 214	6 037	52	11 274	5 692	5 582
<i>Dont contre EUR</i>	(331)	10 146	4 636	5 510	88	10 282	5 076	5 206
Position acheteuse de USD	(1)	(35)	(28)	(7)	(1)	(12)	(12)	-
<i>Dont contre EUR</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
Position vendeuse de GBP contre EUR	-	-	-	-	(5)	26	26	-
Position acheteuse de SGD contre EUR	-	(6)	(6)	-	-	-	-	-
Position acheteuse de PLN contre EUR	-	-	-	-	2	33	11	22
Position vendeuse de CHF contre EUR	-	-	-	-	-	(23)	(11)	(12)
<b>Swaps de change</b>	<b>19</b>				<b>(4)</b>			
<i>Dont contre USD</i>	4	196	196	-	(1)	22	22	-
<b>Options de change</b>	<b>18</b>				<b>10</b>			
Achat put	119	4 788	2 764	2 024	20	2 024	2 024	-
Vente put	-	-	-	-	(20)	(2 024)	(2 024)	-
Vente call	(101)	2 688	1 664	1 024	(3)	1 024	1 024	-
<i>Accumulateurs vendeurs de USD</i>	-	-	-	-	(1)	7 617	4 117	3 500
<i>Accumulateurs acheteurs de USD</i>	-	-	-	-	14	(1 921)	(1 921)	-
<i>Accumulateurs vendeurs de GBP (contre EUR)</i>	-	-	-	-	-	(71)	(71)	-
<b>TOTAL</b>	<b>(439)</b>				<b>54</b>			<b>-</b>

Les montants de juste valeur sont exprimés en millions d'euros ; les montants notionnels sont exprimés en millions de devises.

Au regard des contraintes comptables liées à l'application de la norme IAS 39, le Groupe a décidé de ne pas appliquer la comptabilité de couverture et de comptabiliser en résultat financier la totalité de la variation de la juste valeur de ses instruments financiers. Ainsi, toutes les variations de juste valeur des instruments financiers sur la période ont été inscrites en résultat pour 575 millions d'euros.

Parallèlement, afin de traduire les effets économiques de sa politique de couverture de change, le Groupe établit des comptes ajustés dans lesquels les résultats des opérations de couverture sont présentés sur les mêmes périodes que ceux des flux couverts (cf. préambule).

## Exposition du bilan au risque de change et sensibilité

L'exposition du bilan du Groupe au risque de change se résume comme suit :

	31.12.2008						31.12.2009					
	USD/ EUR	USD/ GBP	USD/ CAD	Total USD	GBP/ EUR	CAD/ EUR	USD/ EUR	USD/ GBP	USD/ CAD	Total USD	GBP/ EUR	CAD/ EUR
<i>(en millions de devises)</i>												
Total actifs hors dérivés	1 434	87	58	<b>1 579</b>	138	110	1 273	70	80	<b>1 423</b>	28	21
Total passifs hors dérivés	1 337	47	44	<b>1 427</b>	64	105	1 719	67	21	<b>1 807</b>	50	127
Instruments financiers dérivés	(419)	(152)	(59)	<b>(631)</b>	-	-	130	(50)	4	<b>84</b>	(5)	-
<b>EXPOSITION NETTE APRÈS PRISE EN COMPTE DES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>(322)</b>	<b>(112)</b>	<b>(45)</b>	<b>(479)</b>	<b>74</b>	<b>5</b>	<b>(315)</b>	<b>(47)</b>	<b>63</b>	<b>(299)</b>	<b>(27)</b>	<b>(106)</b>

Ce tableau est exprimé en devises.

La sensibilité du bilan à une variation de +/- 5 % du cours de change euro/dollar US est la suivante :

Impact sur les positions du bilan <i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008		31.12.2009	
	USD		USD	
<b>Cours de clôture</b>	<b>1,39</b>		<b>1,44</b>	
Hypothèses de variation du cours euro/dollar	- 5 %	+ 5 %	- 5 %	+ 5 %
Cours euro/dollar utilisé pour l'étude de sensibilité	1,32	1,46	1,37	1,51
Impact sur l'exposition nette y compris dérivés	(422)	400	(401)	394

## GESTION DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

L'exposition du Groupe aux variations de taux d'intérêt recouvre deux natures de risques :

- un risque de prix lié aux actifs et passifs financiers à taux fixe. Les variations de taux d'intérêt influent sur la valeur de marché de ces actifs et passifs ;
- un risque de flux de trésorerie lié aux actifs et passifs financiers à taux variable. Les variations de taux d'intérêt ont une incidence directe sur le résultat du Groupe.

Le Groupe, dans le cadre de sa politique générale, arbitre entre ces deux natures de risques, en utilisant au besoin des instruments

financiers propres au marché des taux (swap de taux d'intérêt, options...).

Au 31 décembre 2009, des swaps de taux étaient en place d'échéance trois à cinq ans pour un montant total de 1 400 millions d'euros dont les détails sont :

- 750 millions d'euros liés à la variabilisation de l'émission obligataire ; swaps payeur variable/receveur fixe sur 3 et 5 ans faisant l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur ;
- 650 millions d'euros de pré-couverture de l'émission obligataire ; swaps receveur variable/payeur fixe sur 5 ans n'étant pas qualifiés de couverture.

	31.12.2008				31.12.2009			
	Juste valeur	Montant notionnel	< 1 an	De 1 à 5 ans	Juste valeur	Montant notionnel	< 1 an	De 1 à 5 ans
<i>(en millions d'euros)</i>								
<b>Swaps de taux</b>	-				-			
Payeur variable couverture de juste valeur					(3)	750		750
Payeur fixe non qualifié de couverture					(1)	650		650
<b>TOTAL</b>					<b>(4)</b>	<b>1 400</b>	<b>-</b>	<b>1 400</b>

L'endettement au titre de l'épargne salariale est effectué à taux variable, mais révisable uniquement annuellement. L'endettement à long terme résiduel du Groupe est pris en majorité à taux fixe. Cependant, le swap de couverture de 750 millions d'euros ayant permis de variabiliser l'émission obligataire, il en résulte que la dette long terme du Groupe est majoritairement à taux variable au 31 décembre 2009. Toute augmentation des taux d'intérêt de 1 % se traduirait par un accroissement du coût de la dette de 6 millions d'euros (contre 1,3 million d'euros en 2008).

## GESTION DU RISQUE MATIÈRES PREMIÈRES

Une politique de couverture de l'exposition du Groupe aux variations du prix de certaines matières premières cotées (nickel,

platine) a été mise en place cette année. Son objectif est de protéger la performance économique du Groupe des fluctuations des cours des matières premières.

Ces couvertures qui visent à réduire les facteurs d'incertitude ont été engagées sur un horizon de trois ans. L'instrument financier utilisé est l'achat à terme de matières premières sur le *London Metal Exchange* (LME).

Ces achats à terme sont affectés aux flux hautement probables des sociétés du Groupe générés par les achats de pièces semi-finies ayant une forte composante matières premières. Ces flux sont déterminés à partir du carnet de commandes et des prévisions budgétaires.

Les contrats d'achat à terme de nickel au 31 décembre 2009 représentent un montant notionnel de 1 189 tonnes de nickel dont 305 ont une maturité inférieure à un an et le reste entre trois et cinq ans. La juste valeur de ces instruments est de 0,3 million d'euros au 31 décembre 2009.

### GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ ACTION

L'exposition de Safran au risque de fluctuation des cours de Bourse porte sur les titres Embraer et Myriad, seuls titres cotés.

Une variation défavorable de 5 % du cours de ces titres aurait une incidence négative nette sur les capitaux propres de (2) millions d'euros (contre (1,1) million d'euros au 31 décembre 2008).

### GESTION DU RISQUE DE CONTREPARTIE

Les transactions qui génèrent potentiellement pour le Groupe un risque de contrepartie sont les suivantes :

- les placements financiers temporaires ;
- les instruments dérivés ;
- les comptes clients ;
- les garanties financières accordées aux clients.

Les placements financiers sont diversifiés. Ils concernent des titres de premier rang et sont négociés avec des banques, elles-mêmes de premier rang, présentant un rating minimum « AA ».

Les transactions du Groupe sur les produits dérivés ont pour seul but de réduire son exposition globale aux risques de change, de taux et de matières premières résultant de ses opérations courantes. Elles sont limitées aux marchés organisés ou à des opérations de gré à gré avec des opérateurs de premier rang.

Le risque de contrepartie lié aux comptes clients est limité du fait du nombre important de clients composant le portefeuille et de leur diversité géographique.

Au 31 décembre 2009, le Groupe n'a pas identifié de risque de contrepartie significatif qui ne soit pas provisionné dans les états financiers.

L'échéancier des actifs financiers est donné en note 21.

## Note 35. Engagements hors bilan

### AVALS, CAUTIONS ET AUTRES ENGAGEMENTS

#### Engagements liés à l'activité courante

Les différents engagements donnés représentent :

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2009
Engagements sociaux	17	17
Engagements donnés aux clients (bonne fin, bonne exécution)	269	257
Engagements donnés par Safran en faveur de ses filiales vis-à-vis de tiers	571	651
Engagements donnés par Safran en faveur de ses filiales vis-à-vis des douanes	102	79
Garanties de passif données	122	117
Écarts actuariels	(22)	55
Autres engagements	216	169
<b>TOTAL</b>	<b>1 275</b>	<b>1 345</b>

### GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

La gestion de trésorerie du Groupe est centralisée : l'ensemble des excédents de trésorerie ou des besoins de financement de ses filiales, lorsque la législation locale le permet, est placé auprès de ou financé par la société mère à des conditions de marché. L'équipe centrale de trésorerie gère le financement, courant et prévisionnel, du Groupe, et assure la capacité du Groupe à faire face à ses engagements financiers en maintenant un niveau de disponibilités et de facilités de crédit confirmées compatibles avec sa taille et les échéances de sa dette.

L'existence de lignes de liquidité non utilisées rend le Groupe peu sensible au risque de liquidité.

Les financements BEI mis en place en 2003 et 2005 sont soumis à des covenants financiers (voir note 26).

Il s'agit des deux ratios-limites suivants :

- Dette nette/EBITDA < 2,5
- Dette nette/fonds propres < 1

Les définitions des termes « Dette nette », « EBITDA » et « Fonds propres » sont les suivantes :

- Dette nette : dettes financières (hors avances remboursables) diminuées des valeurs mobilières de placement et disponibilités ;
- EBITDA : somme du résultat opérationnel et des dotations nettes aux amortissements et provisions pour dépréciation d'actif (cet agrégat est calculé sur les données ajustées) ;
- Fonds propres : les fonds propres sont les capitaux propres part du Groupe et les intérêts minoritaires.

Les sources de liquidités confirmées et non utilisées au 31 décembre 2009 s'élèvent à 1 100 millions d'euros ; elles sont composées d'une ligne de crédit syndiquée de 800 millions d'euros et d'un contrat de prêt long terme de 300 millions d'euros consenti par la BEI qui n'est pas encore tiré (1 200 millions d'euros en 2008).

En termes d'engagements reçus, le groupe Safran constate :

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2009
Engagements reçus des banques pour le compte de fournisseurs	18	15
Garanties de bonne fin	15	17
Avals, cautions reçus	8	1
Garanties de passif reçues	121	223
Autres engagements reçus	48	9
<b>TOTAL</b>	<b>210</b>	<b>265</b>

Il n'existe pas d'engagement donné et reçu provenant des activités destinées à être cédées.

### Autres engagements et obligations contractuelles

Le Groupe constate des obligations ou engagements à effectuer des paiements futurs :

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2009	Paiements dus par période		
	Total	Total	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Dettes à long terme à l'origine	540	504	219	281	4
Obligations en matière de crédit bail	69	190	11	62	117
Contrats de location simple	206	190	44	108	38
Obligations d'achats irrévocables	-	-			
Emprunt obligataire	-	744		744	
Autres obligations à long terme	-	-			
<b>TOTAL</b>	<b>815</b>	<b>1 628</b>	<b>274</b>	<b>1 195</b>	<b>159</b>

Le montant des paiements de location dans le résultat de l'exercice est de 105 millions d'euros.

### GARANTIES D'ACTIF ET DE PASSIF

À l'occasion d'acquisitions ou de cessions de sociétés, des garanties d'actif ou de passif ont été données ou reçues. Au 31 décembre 2009, aucune de ces garanties n'est mise en œuvre et aucune ne justifie de provisions dans les comptes consolidés du Groupe.

### ENGAGEMENTS D'INVESTISSEMENTS

Au 31 décembre 2009, le montant des engagements d'investissements au titre des immobilisations corporelles ressort à 104 millions d'euros (hors activités destinées à être cédées) contre 250 millions d'euros en 2008.

### GARANTIES FINANCIÈRES ACCORDÉES DANS LE CADRE DE LA VENTE DES PRODUITS DU GROUPE

Ces garanties génèrent des risques dont le montant brut global au 31 décembre 2009 est de 237 millions de dollars US ; ce montant ne reflète toutefois pas le risque effectif supporté par Safran. En effet, ces obligations sont contre-garanties par la valeur des actifs sous-jacents, c'est-à-dire des avions obtenus en gage. Ainsi, le risque net tel qu'il ressort du modèle d'évaluation est entièrement provisionné dans les comptes.

## Note 36. Litiges

En dehors des éléments ci-dessous, ni Safran ni aucune de ses filiales ne sont ou n'ont été, notamment au cours des douze derniers mois, parties à des procédures gouvernementales, judiciaires ou arbitrales susceptibles d'avoir ou ayant eu récemment une incidence significative sur la situation financière ou la rentabilité de Safran et/ou du Groupe. Safran n'a pas connaissance que de telles procédures soient envisagées à son encontre par des autorités gouvernementales ou des tiers. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que

lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas et ne dépend pas en premier lieu du stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque. Safran estime qu'elle a passé les provisions adéquates afin de couvrir les risques de litiges généraux ou spécifiques en cours ou éventuels.

- La responsabilité de Turbomeca est évoquée dans le cadre d'une procédure pénale diligentée par le procureur de Turin à l'occasion d'un accident d'hélicoptère survenu en avril 2003 dans les Alpes italiennes dont les causes demeurent en l'état inconnues. L'indemnisation des parties civiles pour la part concernant Turbomeca a été prise en charge par la police d'assurance du Groupe.
- La responsabilité de Turbomeca est évoquée dans le cadre d'une procédure pénale diligentée par le procureur de Nice en avril 2009 à la suite d'un accident d'hélicoptère survenu le 8 juin 2004 entre Nice et Monaco. Les causes de cet accident demeurent en l'état inconnues. Les frais et les conséquences financières de ce sinistre sont pris en charge par la police d'assurance du Groupe.
- Sagem Défense Sécurité a été assigné par un fournisseur, en réparation d'une prétendue rupture brutale et abusive des relations commerciales, pour un montant de 30 millions d'euros. Par jugement en date du 23 juillet 2008, Sagem Défense Sécurité a été condamné au versement de dommages et intérêts pour un montant total de 1 million d'euros. Le fournisseur a fait appel de cette décision. Le montant estimé des conséquences financières pouvant résulter de ce litige, très inférieur aux réclamations, est largement couvert par le montant des provisions pour risques et charges constituées par Sagem Défense Sécurité au 31 décembre 2009.
- Messier-Bugatti avait été assignée en 2004 par un fournisseur en réparation d'une résiliation prétendument abusive d'un contrat de collaboration de développement, supposée avoir entraîné un détournement de savoir faire au profit d'un concurrent. La décision de première instance qui avait débouté le fournisseur de toutes ses demandes a été infirmée par l'arrêt de la cour d'appel de Versailles en date du 30 avril 2009. La cour a considéré que Messier-Bugatti a résilié de façon fautive ledit contrat. Toutefois elle n'a pas statué sur le quantum du préjudice subi par le fournisseur et a ordonné une expertise. Parallèlement à l'expertise en cours, Messier-Bugatti s'est pourvue en cassation. Le montant estimé des conséquences financières pouvant résulter de ce litige – sans aucune commune mesure, ni avec la réclamation initiale de 33 millions d'euros, ni avec celle ramenée par le demandeur à 7,3 millions d'euros en appel – est largement couvert par le montant des provisions pour risques et charges constituées par Messier-Bugatti au 31 décembre 2009.
- Fin 2002, un groupe d'industriels français, parmi lesquels figure l'ex-groupe Snecma, a été saisi collectivement d'une demande d'arbitrage par un client commun réclamant une somme qui, selon le demandeur, ne saurait être inférieure à 260 millions de dollars US et pour laquelle le groupe d'industriels peut être solidaire à l'égard du demandeur. Cette demande était relative à l'exécution d'anciens contrats réalisés par ces industriels et dans lesquels la participation de l'ex-groupe Snecma était de l'ordre de 10 %. Tous les industriels concernés contestaient cette demande. Un accord prévoyant que les industriels visés par la demande d'arbitrage renoncent à se prévaloir des délais de prescription éventuellement opposables au demandeur a été conclu, et ce dernier a retiré cette demande d'arbitrage en juin 2003, réservant ses droits d'en déposer une nouvelle pour un montant qui pourrait être supérieur. Safran n'a pas constitué de provision à ce stade.
- Le consortium EPI Europrop International, dont Snecma est actionnaire et garant, au même titre que ses coactionnaires, développe la motorisation de l'A400M. EPI a reçu des réclamations de son client Airbus Military. Ces réclamations, formellement contestées par EPI, ne sont pas assorties de justifications suffisantes pour en apprécier la pertinence ni en évaluer l'impact éventuel sur EPI. En tout état de cause et compte tenu des provisions déjà mises en place par Snecma, ces réclamations ne devraient pas induire une perte significative pour le Groupe. Par ailleurs, Airbus Military est en négociation avec les États clients du programme ; le déroulement de ces négociations et leur conclusion revêtent, à ce stade, une incertitude qui ne permet pas de préjuger des conditions de poursuite de ce programme ni de leur impact éventuel sur EPI et sur les sociétés du Groupe qui ont développé d'autres produits pour l'A400M.
- Fin 2008, trois salariés d'une filiale du Groupe ont été mis en examen dans le cadre d'une instruction judiciaire relative à des faits qui auraient consisté dans le versement par la société Sagem SA – entre 2000 et 2003 – de commissions au profit d'intermédiaires locaux à des fins prétendues de corruption d'agents publics de la République du Nigeria dans le but d'obtenir l'attribution du marché des cartes d'identité électroniques de cet État. Au cours de cette instruction, la société Safran a été elle-même (car issue de Sagem) mise en examen courant février 2009. Par ailleurs, l'administration fiscale a procédé en septembre 2009, dans le cadre de cette affaire, au recouvrement d'un montant de 11,7 millions d'euros résultant d'une rectification notifiée fin 2006. Le montant de cette rectification étant contesté, la provision partielle constituée en 2006 n'a pas évolué.
- À l'issue d'une enquête ouverte en mars 2007, l'AMF a notifié à Safran, le 10 juillet 2009, le grief de ne pas avoir, dans son communiqué de presse du 14 février 2007 relatif aux comptes de l'exercice 2006, explicité l'origine précise de l'impact comptable (estimé à 134,5 millions d'euros) induit par les « écritures inexpliquées » et les raisons de l'augmentation de ce montant par rapport à celui de 100 millions d'euros annoncé dans le communiqué de presse du 8 décembre 2006. Safran a présenté tous les éléments propres à démontrer à la Commission des sanctions que ce grief n'est pas fondé.
- Safran a récemment reçu une demande d'information de la DG Concurrence de la Commission européenne dans le cadre d'une enquête relative à d'anciennes activités de Sagem SA qui ne font plus partie du groupe Safran. À ce stade, Safran ne dispose d'aucune information sur les éventuelles suites de cette enquête.
- En 2007, le redressement notifié au titre des règles de répartition des charges d'impôts appliquées entre la société mère Snecma et ses filiales intégrées jusqu'à 2004, qui s'élève à 14 millions d'euros d'impôts, a été contesté et n'a fait l'objet d'aucune provision à ce jour.

## Note 37. Événements postérieurs à la date de clôture

Néant.

## Note 38. Liste des sociétés consolidées

Raison sociale, forme, siège social	Exercice 2008					Exercice 2009		
	N° Siren ou pays	Méthode d'intégration	% intérêt	% contrôle	Méthode d'intégration	% intérêt	% contrôle	
<b>Safran SA</b>	<b>société mère</b>							
<b>Filiales directes de Safran SA</b>								
Sagem Télécommunications 75015 Paris	480 108 158	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	
Sagem Défense Sécurité 75015 Paris	480 107 911	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	
Safran Informatique 92240 Malakoff	480 107 143	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	
Snecma – 75015 Paris	414 815 217	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	
Hispano-Suiza 92700 Colombes	692 015 217	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	
Aircelle 76700 Gonfreville l'Orcher	352 050 512	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	
Techspace Aero – B4041 Milmort	Belgique	IG	55,78	100,0	IG	55,78	100,0	
Établissements Vallaroché 75015 Paris	542 028 154	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	
Snecma Propulsion Solide 33185 Le Haillan	434 021 028	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	
Labinal – 31700 Blagnac	301 501 391	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	
Safran USA Inc. – Wilmington/ Delaware 19808	États-Unis	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	
Turbomeca – 64510 Bordes	338 481 955	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	
Technofan – 31700 Blagnac	710 802 547	IG	90,64	100,0	IG	93,32	100,0	
Sofrance – 87800 Nexon <sup>(5)</sup>	757 502 240	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	
Messier-Bugatti SA 78141 Vélizy-Villacoublay	712 019 538	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	
Messier-Dowty International Ltd Gloucester	Royaume-Uni	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	
Europropulsion - 92150 Suresnes	388 250 797	IP	50,0	50,0	IP	50,0	50,0	
SEM MB – 95100 Argenteuil	592 027 312	EQ	50,0	50,0	IP	50,0	50,0	
Teuchos 78180 Montigny-le-Bretonneux	352 876 197	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	
Safran UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	
Eurofog <sup>(1)</sup>	340 574 540	NC*	-	-	-	-	-	
<b>Filiales de Sagem Télécommunications</b>								
Sagem Mobiles – 75015 Paris <sup>(2)(3)</sup>	440 349 181	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	
Sagem Industries 35300 Fougères <sup>(4)</sup>	440 293 637	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	
<b>Filiales de Sagem Mobiles <sup>(3)</sup></b>								
Sagem Mobiles Ningbo Co. Ltd <sup>(1)</sup>	Chine	IG	100,0	100,0	-	-	-	
Sagem Mobile Poland Sp Zo.o	Pologne	NC*	-	-	NC*	-	-	
Sagem Industria e Comércio de Comunicações Lda	Portugal	NC*	-	-	NC*	-	-	
Sagem Communication Schweiz AG	Suisse	NC*	-	-	NC*	-	-	
Sagem Comunicações SA	Brésil	NC*	-	-	NC*	-	-	

IG : intégration globale. – IP : intégration proportionnelle. – EQ : mise en équivalence. – NC : non consolidée. – \* : réserves gelées.

(1) Cédée en 2009.

(2) Création 2007 suite à la scission de Sagem Communication.

(3) Traitée en activités destinées à être cédées.

(4) Créée en 2008 suite à la scission de Sagem Mobiles.

(5) Cédée à Messier Bugatti en 2009.

Raison sociale, forme, siège social	Exercice 2008					Exercice 2009		
	N° Siren ou pays	Méthode d'intégration	% intérêt	% contrôle	Méthode d'intégration	% intérêt	% contrôle	
<b>Filiales de Sagem Défense Sécurité</b>								
Sagem Sécurité – 75015 Paris	440 305 282	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	
Sagem Avionics Inc	États-Unis	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	
Sofradir 92290 Châtenay-Malabry	334 835 709	IP	40,0	40,0	IP	40,0	40,0	
Vectronix AG	Suisse	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	
Safran Electronics Canada, Inc. (ex-Hispano-Suiza Canada, Inc.)	Canada	-	-	-	IG	100,0	100,0	
Sagem Navigation GmbH	Allemagne	NC*	-	-	NC*	-	-	
<b>Filiales de Sagem Sécurité</b>								
Sagem Orga GmbH	Allemagne	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	
MorphoTrak Inc. (ex-Sagem Morpho, Inc.) <sup>(1)</sup>	États-Unis	IG	100,0	100,0				
Ingenico	317 218 758	EQ	22,37	19,41	EQ	22,38	19,35	
Sagem Identification BV	Pays-Bas	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	
Sagem Australasia Pty Ltd	Australie	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	
Sagem Sécurité Maroc	Maroc	-	-	-	IG	100,0	100,0	
Aleat	Albanie	-	-	-	IG	75,0	75,0	
Confidence – 75015 Paris	404 401 887	NC*	-	-	NC*	-	-	
Sagem Xelios – 75015 Paris	437 782 535	NC*	-	-	NC*	-	-	
Sagem Security International Trading (Shanghai) Co, Ltd	Chine	NC*	-	-	NC*	-	-	
<b>Filiale de Confidence</b>								
Positive – 75015 Paris	339 650 335	NC*	-	-	NC*	-	-	
<b>Filiales de Sagem Orga GmbH</b>								
Orga Cartes et Systèmes SARL 93290 Tremblay-en-France	400 337 432	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	
Sagem Orga (Singapore) Pte Ltd	Singapour	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	
Orga Zelenograd Smart Cards and Systems, Zao	Russie	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	
Sagem Orga do Brasil S.A.	Brésil	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	
Smart Chip Ltd	Inde	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	
Sagem Orga USA, Inc.	États-Unis	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	
Sagem Orga UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	
Orgacard Portugal - Cartões e Sistemas Inteligentes Lda	Portugal	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	
Sagem Orga SA Pty Ltd	Afrique du Sud	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	
Sagem Orga FZ LLC	Émirats Arabes Unis	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	
Sagem Orga SRL	Roumanie	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	

IG : intégration globale. – IP : intégration proportionnelle. – EQ : mise en équivalence. – NC : non consolidée. – \* : réserves gelées.

(1) Cédée à Safran USA, Inc. en 2009.



Raison sociale, forme, siège social	Exercice 2008				Exercice 2009		
	N° Siren ou pays	Méthode d'intégration	% intérêt	% contrôle	Méthode d'intégration	% intérêt	% contrôle
<b>Filiale de Sofradir</b>							
ULIS - 38113 Veurey-Voroize	440 508 331	IP	34,01	40,0	IP	34,01	40,0
<b>Filiale de Vectronix AG</b>							
Vectronix, Inc.	États-Unis	IG	100,00	100,0	IG	100,00	100,0
<b>Filiales de Snecma</b>							
Snecma Services 75015 Paris <sup>(1)</sup>	562 056 408	IG	100,0	100,0			
CFM International SA 75105 Paris	302 527 700	IP	50,0	50,0	IP	50,0	50,0
CFM International, Inc. City of Dover, Co Kent Delaware 19901	États-Unis	IP	50,0	50,0	IP	50,0	50,0
Famat – 44600 Saint-Nazaire	321 853 798	IP	50,0	50,0	IP	50,0	50,0
Snecma Participations 75015 Paris	440 291 888	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Snecma Services Participations 75015 Paris	414 815 399	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Fan Blade Associates, Inc.	États-Unis	-	-	-	IG	100,0	100,0
<b>Filiale de Snecma Participations</b>							
Snecma Suzhou Co. Ltd	Chine	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
<b>Filiale de Fan Blade Associates, Inc.</b>							
CFAN	États-Unis	-	-	-	IP	50,0	50,0
<b>Filiales de Hispano-Suiza</b>							
Hispano-Suiza Canada, Inc.	Canada	IG	100,0	100,0			
Hispano-Suiza Polska, S.p.z.o.o.	Pologne	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
<b>Filiales de Snecma Services Participations</b>							
Snecma Services Brussels 1200 Woluwé Saint Lambert	Belgique	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Snecma Morocco Engine Services – Casablanca	Maroc	IG	51,0	100,0	IG	51,0	100,0
Snecma Services Participations, Inc. – Cincinnati, Ohio 45242	États-Unis	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
<b>Filiale de CFM International Inc.</b>							
Shannon Engine Support Ltd – Co Clare, Shannon	Irlande	IP	50,0	50,0	IP	50,0	50,0
<b>Filiale de Snecma Services Participations, Inc.</b>							
Propulsion Technologies International Miramar, Florida 33027	États-Unis	IG	51,0	100,0	IG	51,0	100,0
<b>Filiales de Aircelle</b>							
Aircelle Ltd – Burnley, Lancashire	Royaume-Uni	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
SLCA – 57190 Florange	317 401 065	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Aircelle Maroc – Casablanca	Maroc	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
<b>Filiale de Techspace Aero</b>							
Techspace Aero, Inc. Cincinnati, Ohio 45246	États-Unis	IG	55,78	100,0	IG	55,78	100,0
<b>Filiale de Techspace Aero, Inc.</b>							
Cenco Inc. – Minnesota 55112	États-Unis	IG	55,78	100,0	IG	55,78	100,0

IG : intégration globale. – IP : intégration proportionnelle. – EQ : mise en équivalence. – NC : non consolidée. – \* : réserves gelées.

(1) Fusionnée avec Snecma en 2009.

Raison sociale, forme, siège social	Exercice 2008					Exercice 2009		
	N° Siren ou pays	Méthode d'intégration	% intérêt	% contrôle	Méthode d'intégration	% intérêt	% contrôle	
<b>Filiales de Établissements Vallaroché</b>								
Soreval – L2633 Senningerberg	Luxembourg	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	
Lexvall 2 – 75015 Paris	428 705 438	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	
Lexvall 13 – 75015 Paris	440 291 938	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	
<b>Filiales de Labinal</b>								
Labinal GmbH 21129 Hambourg	Allemagne	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	
Labinal Maroc SA Ain Atiq, Temara	Maroc	IG	74,92	100,0	IG	74,92	100,0	
Matis Aerospace – Casablanca	Maroc	-	-	-	IP	33,33	33,3	
<b>Filiales de Safran USA Inc.</b>								
Labinal Inc. – Wilmington/ Delaware 19808	États-Unis	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	
Safran Electronics USA, Inc. Wilmington/Delaware 19808	États-Unis	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	
Cinch Connectors, Inc. Wilmington/Delaware 19808 <sup>(1)</sup>	États-Unis	IG	100,0	100,0				
Globe Motors, Inc. Wilmington/Delaware 19808	États-Unis	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	
Labinal de Mexico, SA de CV – Chihuahua	Mexique	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	
Labinal Corinth, Inc. – Corinth/ Texas 76210 <sup>(2)</sup>	États-Unis	IG	100,0	100,0				
Turbomeca USA, Inc. Wilmington/Delaware 19808	États-Unis	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	
Turbomeca Manufacturing, Inc. – Monroe/Caroline du Nord	États-Unis	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	
Labinal Investments Inc. Grand Prairie/Texas 75052	États-Unis	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	
Safran Employment Services Inc. Grand Prairie/Texas 75052	États-Unis	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	
MorphoTrak Inc. Wilmington/Delaware 19808	États-Unis	-	-	-	IG	100,0	100,0	
Morpho Detection Inc. Wilmington/Delaware 19808	États-Unis	-	-	-	IG	81,00	81,00	
<b>Filiales de Globe Motors Inc.</b>								
Globe Motors Portugal – Modivas Vila do Conde 4485-595	Portugal	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	
Globe Motors de Mexico, SA de CV – Reynosa, Mexica	Mexique	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	
<b>Filiale de Cinch Connectors Inc.</b>								
Cinch Connectors de Mexico, SA de CV <sup>(1)</sup> – Reynosa, Mexica	Mexique	IG	100,0	100,0	-	-	-	

IG : intégration globale. – IP : intégration proportionnelle. – EQ : mise en équivalence. – NC : non consolidée. – \* : réserves gelées.

(1) Cédée en 2009.

(2) Fusionnée avec Labinal en 2009.

Raison sociale, forme, siège social	Exercice 2008				Exercice 2009		
	N° Siren ou pays	Méthode d'intégration	% intérêt	% contrôle	Méthode d'intégration	% intérêt	% contrôle
<b>Filiales de Turbomeca</b>							
Microturbo – 31200 Toulouse	630 800 084	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Turbomeca Africa Pty Ltd – Bonaero Park 1622	Afrique du Sud	IG	51,0	100,0	IG	51,0	100,0
Turbomeca Australasia Pty Ltd – NSW 2200 Bankstown	Australie	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Turbomeca Canada, Inc. – Mirabel	Canada	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Turbomeca do Brasil Industria e comercio Ltda – Duque de Caxias	Brésil	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Turbomeca Germany Gmbh – Hamburg	Allemagne	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Turbomeca Asia Pacific Pte Ltd – Singapore	Singapour	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Turbomeca Sud Americana SA	Uruguay	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Turbomeca America Latina	Uruguay	-	-	-	IG	100,0	100,0
Turbomeca Beijing Helicopter Engines Trading Cie Ltd	Chine	-	-	-	IG	100,0	100,0
<b>Filiale de Safran UK Ltd</b>							
Turbomeca UK	Royaume-Uni	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
<b>Filiale de Messier-Bugatti</b>							
Messier-Bugatti USA Walton Kentucky 41094	États-Unis	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
<b>Filiales de Messier-Dowty International Ltd</b>							
Messier-Dowty SA – 78140 Vélizy	552 118 846	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Messier-Dowty Ltd – Gloucester GL2QH	Royaume-Uni	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Messier-Dowty Inc. – Ajax Ontario	Canada	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Messier-Dowty (Suzhou) Co. Ltd	Chine	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Messier-Dowty Suzhou Co. Ltd	Chine	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
<b>Filiales de Teuchos SA (ex-Teuchos Holding)</b>							
Teuchos Ingénierie – 78990 Élancourt (absorbée fin 2008)	440 294 452	IG	100,0	100,0			
Teuchos Maroc	Maroc	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Safran Aerospace India Pvt Ltd	Inde	IG	90,47	100,0	IG	100,0	100,0
<b>Filiale commune de Messier-Dowty Int. et Messier-Bugatti</b>							
Messier Services International 78140 Vélizy	434 020 996	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
<b>Filiales de Messier Services International</b>							
Messier Services SA 78140 Vélizy	434 019 485	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Messier Services Inc. Sterling Virginia 20166-8914	États-Unis	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Messier Services Pte Ltd Singapore 508985	Singapour	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Messier Services Ltd Gloucester GL29QH	Royaume-Uni	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Messier Services Americas	Mexique	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Messier Services Mexico	Mexique	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0

Raison sociale, forme, siège social	Exercice 2008					Exercice 2009		
	N° Siren ou pays	Méthode d'intégration	% intérêt	% contrôle		Méthode d'intégration	% intérêt	% contrôle
<b>Filiale de Smart Chip Ltd</b>								
Syscom Corporation Ltd	Inde	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0
<b>Participation de Messier Services International</b>								
Hydrep – 35800 Saint-Lunaire	381 211 184	EQ	50,0	50,0		EQ	50,0	50,0
<b>Participation de Messier Services Inc.</b>								
A-Pro Inc. – 33442-3011 Deerfield Beach Florida	États-Unis	EQ	50,0	50,0		EQ	50,0	50,0
<b>Filiale de Messier Services Pte Ltd</b>								
Messier Services Asia Pte Ltd – Singapore 508985	Singapour	IG	60,0	100,0		IG	60,0	100,0
<b>Filiale de Labinal Investments Inc.</b>								
Labinal de Chihuahua, SA de CV	Mexique	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0
<b>Filiales de Morpho Detection Inc.</b>								
Morpho Detection International Inc.	États-Unis	-	-	-		IG	81,0	81,0
Quantum Magnetics Inc.	États-Unis	-	-	-		IG	81,0	81,0
Morpho Detection GmbH	Allemagne	-	-	-		IG	81,0	81,0
Morpho Detection UK	Royaume-Uni	-	-	-		IG	81,0	81,0
Morpho Detection Hong Kong Ltd	Chine	-	-	-		IG	81,0	81,0

IG : intégration globale. – IP : intégration proportionnelle. – EQ : mise en équivalence. – NC : non consolidée. – \* : réserves gelées.

## 3.2 COMPTES SOCIAUX

## Bilan Safran SA au 31 décembre 2009

<i>(en millions d'euros)</i>															
		2008		2009		2008		2009							
ACTIF				Amortis- sements provisions à déduire		PASSIF									
Net		Brut		Net											
<i>Actif immobilisé</i>					<i>Capitaux propres (note 8)</i>										
Immobilisations incorporelles :					Capital (dont versé 83,4) (note 8) 83,4 83,4										
• Fonds commercial (note 2) 3 268,2 3 268,2 3 268,2					Primes d'émission, de fusion, d'apport 3 288,6 3 288,6										
• Autres immobilisations incorporelles (note 2) 0,7 3,8 2,5 1,3					Réserves :										
• Avances et acomptes 0,0 2,5 2,5					• Réserve légale 8,3 8,3										
Sous-Total 3 268,9 3 274,5 2,5 3 272,0					• Réserves réglementées 302,0 302,0										
Immobilisations corporelles (note 2) :					• Autres réserves 886,6 934,7										
Sous-Total 15,6 40,1 25,5 14,6					Report à nouveau 1,6 4,1										
Immobilisations financières :					<b>Résultat de l'exercice 151,2 249,5</b>										
• Participations (note 2) 3 052,6 3 269,9 247,9 3 022,0					Acomptes sur dividendes (32,2) 0,0										
• Autres immobilisations financières (note 2) 365,6 1 397,6 0,0 1 397,6					Provisions réglementées (note 9) 2,9 3,1										
Sous-Total 3 418,2 4 667,5 247,9 4 419,6															
<b>TOTAL I</b>		<b>6 702,7</b>		<b>7 982,1</b>		<b>275,9</b>		<b>7 706,2</b>		<b>TOTAL I</b>		<b>4 692,4</b>		<b>4 873,7</b>	
<i>Actif circulant</i>					<i>Provisions pour risques et charges</i>										
• Avances et acomptes versés 2,9 0,8 0,8					Provisions pour risques (note 9) 44,7 49,0										
Créances (note 3) :					Provisions pour charges (notes 9 et 10) 640,3 774,2										
• Créances clients et comptes rattachés 5,2 16,7 16,7					685,0 823,2										
• Autres créances 292,8 233,7 233,7															
• Comptes courants financiers Groupe 1 535,2 1 539,8 179,4 1 360,4					<i>Dettes</i>										
Valeurs mobilières de placement :					Autres emprunts obligataires (note 11) 0,0 750,0										
• Actions propres (note 6) 80,5 99,6 36,4 63,2					Emprunts et dettes financières 1 159,9 1 495,1										
• Autres titres (note 6) 730,0 1 631,6 1 631,6					Avances et acomptes reçus 0,2 0,0										
Disponibilités 76,4 262,9 262,9					Comptes courants financiers Groupe 2 532,4 3 013,3										
Charges constatées d'avance (note 5) 4,5 1,0 1,0					Dettes fournisseurs et comptes rattachés 30,9 24,6										
					Dettes sur immobilisations 13,5 10,5										
					Dettes diverses 355,1 333,6										
<b>TOTAL II</b>		<b>2 727,5</b>		<b>3 786,1</b>		<b>215,8</b>		<b>3 570,3</b>		<b>TOTAL III</b>		<b>4 092,0</b>		<b>5 627,1</b>	
Primes de remboursement des emprunts (note 7) 0,2 0,2					Écart de conversion passif 22,8 17,3										
Écart de conversion actif 62,0 64,6 64,6															
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>9 492,2</b>		<b>11 833,0</b>		<b>491,7</b>		<b>11 341,3</b>		<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>9 492,2</b>		<b>11 341,3</b>	

## Compte de résultat Safran SA

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
<b>Chiffre d'affaires (note 13)</b>	<b>96,1</b>	<b>107,6</b>
Autres produits d'exploitation	1,7	11,3
Transferts de charges (note 14)	18,0	18,0
Reprises sur amortissements et provisions (note 9)	1,6	2,2
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>117,4</b>	<b>139,1</b>
Consommations en provenance de tiers	(81,8)	(92,1)
Impôts, taxes et versements assimilés	(4,7)	(4,8)
Charges de personnel	(72,5)	(76,4)
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	(2,3)	(2,5)
Pour risques et charges : dotations aux provisions (note 9)	0,0	(10,8)
Autres charges	(1,0)	(1,3)
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>(162,3)</b>	<b>(187,9)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(44,9)</b>	<b>(48,8)</b>
Produits financiers de participations	455,0	273,2
Intérêts sur autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	24,3	47,6
Autres intérêts et produits assimilés	81,5	32,4
Reprises/provisions et transfert de charges	13,0	68,1
Différences positives de change	23,2	0,0
Produits nets sur cession valeurs mobilières de placement	0,1	0,0
<b>Produits financiers</b>	<b>597,1</b>	<b>421,3</b>
Dotations aux provisions	(256,3)	(75,3)
Intérêts et charges assimilées	(133,2)	(43,6)
Différences négatives de change	0,0	(7,0)
Charges nettes sur cession valeurs mobilières de placement	0,0	0,0
<b>Charges financières</b>	<b>(389,5)</b>	<b>(125,9)</b>
<b>Résultat financier (note 15)</b>	<b>207,6</b>	<b>295,4</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>162,7</b>	<b>246,6</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,0	1,5
Produits exceptionnels sur opérations en capital	15,7	28,3
Reprises/provisions et transfert de charges	0,5	5,5
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>16,2</b>	<b>35,3</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(2,4)	(0,7)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(15,3)	(35,1)
Dotations aux provisions	(5,5)	(2,0)
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>(23,2)</b>	<b>(37,8)</b>
<b>Résultat exceptionnel (note 16)</b>	<b>(7,0)</b>	<b>(2,5)</b>
Participation des salariés (note 18)	0,0	0,0
Impôts sur les bénéfices du groupe d'intégration fiscale (note 18)	189,3	130,6
Mouvements de provisions pour IS des filiales déficitaires (note 18)	(193,8)	(125,2)
<b>BÉNÉFICE NET</b>	<b>151,2</b>	<b>249,5</b>

## Tableau des flux de trésorerie Safran SA

(en millions d'euros)	2008	2009
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>		
Résultat net	151,2	249,5
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
• Dotations nettes aux amortissements et provisions	442,9	140,1
• Plus- ou moins-values de cession d'éléments d'actifs	0,0	7,1
Dividendes reçus sous forme de titres	(15,3)	0,0
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>578,8</b>	<b>396,7</b>
Variation du besoin en fonds de roulement <sup>(1)</sup>	(529,3)	348,2
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>49,5</b>	<b>744,9</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1,0)	(4,6)
Augmentation d'immobilisations financières	(102,0)	(4,8)
Prêts accordés	(12,4)	(700,1)
Remboursements de prêts	119,7	3,2
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	0,1	0,0
Cession d'immobilisations financières	0,0	27,9
<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>4,4</b>	<b>(678,4)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		
Dividendes versés aux actionnaires	(165,9)	(68,4)
Acomptes sur dividendes	(32,2)	0,0
Émission d'un emprunt obligataire	0,0	750,0
Remboursements d'emprunts	(72,2)	(66,7)
Variation sur capital	0,0	0,0
Variation des financements à court terme	534,0	401,8
<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>263,7</b>	<b>1 016,7</b>
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>	<b>317,6</b>	<b>1 083,2</b>
Trésorerie d'ouverture	612,8	930,4
Actions propres reclassées en immobilisations financières		(19,5)
Variation de trésorerie	317,6	1 083,2
Trésorerie de clôture <sup>(2)</sup>	930,4	1 994,1
<i>(1) Compte tenu de l'activité de la Société, cette ligne comprend les variations des comptes courants financiers.</i>		
<i>(2) Composition de la trésorerie de clôture :</i>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
Actions propres	124,0	99,6
Autres	730,0	1 631,6
Disponibilités	76,4	262,9
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	0,0	0,0
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>930,4</b>	<b>1 994,1</b>
Trésorerie de clôture	930,4	1 994,1
Provisions pour dépréciation des actions propres	(43,5)	(36,4)
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>	<b>886,9</b>	<b>1 957,7</b>

## Annexe aux comptes sociaux

Note 1. Principes comptables	135
Note 2. Immobilisations et amortissements	138
Note 3. État des échéances des créances et des dettes	139
Note 4. Produits à recevoir	140
Note 5. Charges et produits constatés d'avance	140
Note 6. Valeurs mobilières de placement	140
Note 7. Primes de remboursement des emprunts	140
Note 8. Capitaux propres	141
Note 9. Provisions	142
Note 10. Engagements de retraite	143
Note 11. Emprunt obligataire	144
Note 12. Charges à payer	144
Note 13. Ventilation du chiffre d'affaires	144
Note 14. Transferts de charges	144
Note 15. Résultat financier	145
Note 16. Résultat exceptionnel	145
Note 17. Éléments concernant les entreprises liées et les participations	145
Note 18. Impôts sur les bénéficiaires et participation des salariés	146
Note 19. Effectif moyen et informations sur les rémunérations des dirigeants	146
Note 20. Engagements hors bilan	147
Note 21. Litiges	149
Note 22. Autres informations	149
Note 23. Événements postérieurs à la clôture	150



## Note 1. Principes comptables

### a) Règles et méthodes comptables

Les comptes sociaux au 31 décembre 2009 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon le règlement 99-03 du Comité de la réglementation comptable du 29 avril 1999 ainsi qu'avec les avis et recommandations ultérieurs du Conseil national de la comptabilité.

### b) Immobilisations incorporelles

Toutes les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

- le mali de fusion qualifié de « technique » résultant de la fusion-absorption à la valeur comptable de Snecma par Sagem SA en 2005, a été inscrit à l'actif du bilan. Il correspond, à hauteur de la participation antérieurement détenue par Sagem SA dans la société Snecma suite à l'OPE/OPA et avant fusion (soit 83,39 % du capital social de Snecma), aux plus-values latentes sur la marque Snecma et sur les titres de participation détenus par la société Snecma ; ces plus-values résultent de la même approche mise en œuvre dans le cadre de l'affectation du prix d'acquisition aux actifs et passifs identifiables des sociétés du groupe Snecma au 1<sup>er</sup> avril 2005, telle que réalisée dans les comptes consolidés du groupe Safran. Le mali de fusion a été en conséquence affecté de manière extra-comptable aux différents actifs de la société Snecma, selon la répartition décrite à la note 2. Le mali de fusion, actif non amortissable, fait l'objet annuellement de tests de dépréciation ; en cas de cession des actifs sous-jacents (titres ou marque), la quote-part de mali affectée extra-comptablement à ces actifs sera comptabilisée au compte de résultat ;
- les brevets et licences sont amortis sur leur durée de protection juridique ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève ;
- les logiciels d'application sont amortis linéairement sur une durée de un à cinq ans.

### c) Immobilisations corporelles

Conformément à la réglementation comptable, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 ont été réévaluées dans le cadre de la réévaluation légale de 1976.

Les immobilisations acquises depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1977 sont évaluées à leur coût d'acquisition, majoré des frais accessoires d'achat (ceux qui sont nécessaires à la mise en état d'utilisation du bien) et des droits de douane éventuellement.

Les immobilisations acquises en devises étrangères sont converties au cours du jour de l'opération.

Les immobilisations produites par l'entreprise sont évaluées à leur prix de revient de production.

Suite à l'application du règlement CRC 04-06, la Société a été amenée à appliquer la méthode par composants sur certains immeubles.

### Amortissements

Les principales durées d'utilisation sont :

- constructions de 15 à 40 ans
- agencements et aménagements des constructions 10 ans
- mobilier de bureau 6 ans 2/3
- matériel de bureau 6 ans 2/3
- matériel de transport 4 ans

Le mode d'amortissement retenu est l'amortissement linéaire.

Les majorations des taux d'amortissement courants autorisées par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement, sont considérées comme amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres.

### d) Immobilisations financières

#### Valeurs brutes

Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition.

La loi de finances pour 2007 a introduit un nouveau traitement fiscal des frais d'acquisition des titres de participation, consistant en une activation (incorporation au coût de revient des titres) avec l'étalement de ces frais sur une durée de cinq ans par le biais d'un amortissement dérogatoire.

En conséquence, en application de l'avis du comité d'urgence du CNC du 15 juin 2007, la société a procédé à un changement d'option fiscale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 : la valeur brute des titres de participation acquis à partir de cette date, est constituée du prix d'achat des titres augmenté des frais d'acquisition ; ces frais d'acquisition font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur une durée de cinq ans.

#### Provisions

La valeur d'inventaire servant de référence au calcul des provisions correspond à la valeur d'utilité.

Cette valeur d'utilité des titres est appréciée soit en fonction de la quote-part de situation nette corrigée des plus-values latentes significatives nettes des impôts correspondants, soit en fonction des perspectives de rentabilité.

Les prêts et autres immobilisations financières font l'objet de provisions si leur caractère recouvrable est incertain.

### e) Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée sur les créances lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

### Dettes et créances en devises

Elles sont converties au taux en vigueur au 31 décembre.

Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés dans les comptes d'écarts de conversion actif et passif prévus à cet effet.

Les pertes de change latentes nettes qui ne sont pas compensées par une couverture de change sont couvertes par une provision pour risques.

### f) Titres de placement

Les titres de placement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire des titres, qui est fonction de leur valeur d'utilité et de leur valeur probable de négociation, est inférieure au prix d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée. Dans le cas de titres cotés, la valeur d'inventaire est déterminée en fonction du cours de Bourse moyen du dernier mois précédent la clôture.

### Actions propres

Les actions propres sont enregistrées au prix d'acquisition. Leur valeur d'inventaire est la plus basse des deux valeurs que sont le prix d'acquisition et le cours de Bourse moyen du dernier mois précédent la clôture. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la première de ces deux valeurs est supérieure à la seconde. Toutefois des règles spécifiques s'appliquent en cas d'existence de plan d'options ou de plan d'attribution gratuite d'actions :

- lorsque les actions sont affectées à la couverture d'un plan d'options spécifique dont la levée est probable, un calcul complémentaire est effectué plan par plan. Lorsque le prix d'exercice de l'option est inférieur à la valeur d'inventaire, une provision pour risques est constituée ;
- lorsque les actions sont affectées à un plan d'attribution gratuite d'actions déterminé, leur valeur comptable est égale, soit au prix d'achat si les actions ont été affectées dès l'origine au plan, soit à leur valeur nette comptable à la date de leur reclassement si elles ont été affectées au plan postérieurement à leur acquisition. Ces actions ne sont pas évaluées en fonction de la valeur de marché, en raison de l'engagement d'attribution aux salariés qui fait l'objet d'une provision pour charges constatée au passif.

### g) Disponibilités

Les liquidités ou exigibilités en monnaies étrangères existant à la clôture des comptes sont converties au taux en vigueur au 31 décembre.

Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés en résultat financier.

### h) Provisions réglementées

Dans le cadre de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise, des provisions pour investissement ont été constituées au cours des exercices antérieurs.

Des provisions pour amortissements dérogatoires sont également constituées.

### i) Provisions pour risques et charges

Les risques et charges identifiés jusqu'à la date de l'arrêt des comptes ont été couverts par des provisions et, notamment, les engagements au titre des départs en retraite et de la retraite différentielle des cadres.

### Engagements vis-à-vis du personnel

La Société supporte différents engagements au titre des retraites.

Les engagements de départ à la retraite supportés par la Société au titre de la convention collective des industries métallurgiques et connexes ou d'accords d'entreprise ont fait l'objet de la comptabilisation d'une provision.

Le montant provisionné a été évalué selon la méthode des unités de crédits projetées qui consiste à évaluer, pour chaque salarié, la valeur actuelle des indemnités auxquelles ses états de services lui donneront droit lors de son départ en retraite.

Le personnel cadre bénéficie par ailleurs, selon les tranches d'âge, d'un régime complémentaire à cotisations définies et d'un régime de retraite différentielle à prestations définies. Les engagements correspondant à ce dernier régime, qui a été fermé en 1995, sont également provisionnés sous déduction de la valeur des fonds constitués par la compagnie d'assurance assurant le versement des rentes. Ces engagements font l'objet d'une évaluation par un actuaire indépendant.

L'effet des changements dans les hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des droits acquis par les salariés en activité est étalé sur la durée d'activité résiduelle des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ». La dette éventuellement non provisionnée est inscrite en engagements hors bilan.

### j) Instruments financiers

#### Couvertures du risque de change

En raison de l'importance des transactions en devises réalisées par certaines filiales, Safran gère pour le compte de celles-ci le risque de change, en couvrant par des opérations à terme fermes et optionnelles les flux commerciaux prévisionnels. Safran ne négocie pas d'instrument à des fins spéculatives.

La valeur de marché des instruments financiers mis en place au titre de la position nette des créances et dettes d'exploitation en devises des filiales bénéficiant d'une garantie de change de Safran est enregistrée au bilan.

Les valeurs de marché des instruments financiers mis en place au titre des flux futurs en devises ne sont pas inscrites au bilan.

Les primes payées et encaissées sur options sont enregistrées tout d'abord au bilan puis comptabilisées en résultat à l'échéance ou à la tombée des options.

Les résultats de change dégagés sur ces opérations sont inscrits en résultat de change.

#### Couverture du risque de variation des taux d'intérêt

Safran utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition au risque de variation des taux d'intérêt. Les instruments utilisés sont des swaps de taux.

### Couverture du risque de variation des cours de matières premières

Safran utilise des instruments financiers pour couvrir l'exposition de ses filiales aux variations du prix de certaines matières premières cotées (nickel, platine). L'instrument financier utilisé est l'achat à terme de matières premières.

### k) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué des ventes de services et des produits des activités annexes.

### l) Résultat exceptionnel

La définition du résultat exceptionnel retenue est celle qui résulte de l'application du Plan Comptable Général. Le résultat exceptionnel comprend notamment les plus-values ou moins-values de cessions d'éléments de l'actif immobilisé.

### m) Impôts sur les bénéfices et intégration fiscale

La Société a opté, à compter de 2005, pour le régime d'intégration fiscale des groupes définis par les articles 223-A à 223-Q du Code général des impôts.

Au titre de l'exercice 2009, le périmètre d'intégration fiscale comprend les sociétés :

- Safran (société de tête)
- Aircelle
- Aircelle Europe Services
- Confidence
- Établissements Vallaroché
- Hispano-Suiza
- Javel
- Labinal
- Lexsa
- Lexvall 2
- Lexvall 13
- Lexvall 21
- Lexvall 22
- Lexvall 23
- Lexvall 24
- Lexvall 25
- Messier Services International SA

- Messier Services SA
- Messier-Bugatti
- Messier-Dowty
- Messier-Dowty International Limited
- Microturbo
- Positive
- Safran Conseil
- Safran Informatique
- Safran International Resources
- Safran Sixty
- Sagem Télécommunications
- Sagem Mobiles
- Sagem Défense Sécurité
- Sagem Sécurité
- Sagem Xélios
- Sagem Industries
- Société Lorraine de Constructions Aéronautiques
- Société de Motorisations Aéronautiques
- Snecma
- Snecma Participations
- Snecma Propulsion Solide
- Snecmasat
- Snecma Services Participations
- Sofrance
- SSI
- Teuchos
- Turbomeca
- Vallaroché Conseil

Les conventions d'intégration fiscale entre Safran et ses filiales prévoient que les filiales comptabilisent la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et que la société mère enregistre le solde de l'impôt dû au titre du résultat fiscal d'ensemble.

Les économies d'impôts liées aux déficits des filiales intégrées, enregistrées en résultat dans les comptes de Safran, sont neutralisées par une provision. Cette provision est rapportée au résultat lors de l'utilisation par une filiale intégrée d'un déficit fiscal antérieur ou au moment où un déficit fiscal antérieur ne peut plus être utilisé par une filiale.

## Note 2. Immobilisations et amortissements

## a) Immobilisations brutes

(en millions d'euros)

Rubriques et postes	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires, et autres	2,9	0,9		3,8
Fonds commercial (mali de fusion) <sup>(1)</sup>	3 268,2			3 268,2
Avances et acomptes	0,0	2,5		2,5
<b>TOTAL</b>	<b>3 271,1</b>	<b>3,4</b>		<b>3 274,5</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	2,9			2,9
Constructions	30,4	0,5	0,1	30,8
Installations techniques, matériel et outillage industriels	0,1			0,1
Autres immobilisations corporelles	5,7	0,7	0,1	6,3
<b>TOTAL</b>	<b>39,1</b>	<b>1,2</b>	<b>0,2</b>	<b>40,1</b>
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations <sup>(2)(3)</sup>	3 294,6	1,8	26,5	3 269,9
Créances rattachées à des participations <sup>(4)</sup>	294,1	1 130,2	124,2	1 300,1
Prêts	2,7	0,2	0,2	2,7
Autres immobilisations financières <sup>(5)</sup>	83,7	19,5	8,4	94,8
<b>TOTAL</b>	<b>3 675,1</b>	<b>1 151,7</b>	<b>159,3</b>	<b>4 667,5</b>

(1) Le mali de fusion est affecté extra-comptablement aux plus-values latentes sur la marque Snecma pour 56 millions d'euros et sur les titres de participation pour 3 212 millions d'euros (dont Aircelle 185 millions d'euros, Messier Dowty et Messier Services 58 millions d'euros, Messier Bugatti 114 millions d'euros après réallocation de 31 millions d'euros à Sagem Défense Sécurité (\*), Labinal et Teuchos 214 millions d'euros, Snecma SA 2 098 millions d'euros, après réallocation de 79 millions d'euros venant de Hispano-Suiza (\*), Techspace Aéro 164 millions d'euros, Snecma Propulsion Solide 143 millions d'euros, Turbomeca et Microturbo 205 millions d'euros).

(\*) Réallocation effectuée à la suite d'une réorganisation interne.

(2) Les augmentations consistent en acquisitions en bourse d'actions Technofan. Les diminutions proviennent des cessions de titres Sofrance (à Messier Bugatti), Eurofog (à Sagem Navigation GmbH) et Gores Broadband.

(3) La participation de 1,12 % dans Embraer, jugée stratégique et ayant pour vocation à être détenue à long terme, figure dans les titres de participation pour un montant brut de 38,4 millions d'euros. La valeur moyenne boursière en décembre 2009 s'élève à 29,2 millions d'euros. Une dépréciation de cet actif pour 9,2 millions d'euros a été constatée (cf. note 9 sur les provisions).

(4) Augmentations : prêts accordés notamment à Safran USA (543,3 millions d'euros) et Sagem Sécurité (316,7 millions d'euros), ce dernier se trouvant en partie compensé par une diminution du compte courant de trésorerie de 250 millions d'euros.

(5) Augmentation : suite à la décision du Directoire, en date du 3 avril 2009, de procéder à une attribution d'actions gratuites, pour environ quatre millions d'actions, une fraction des 5 696 000 actions détenues au 31 décembre 2008 en vue d'une attribution gratuite aux salariés, figurant au sein des valeurs mobilières de placement, a été reclassée dans la rubrique « actions destinées à la remise ultérieure d'actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe » dans le poste « autres immobilisations financières », cette fraction représente 1 496 000 actions, pour 19,5 millions d'euros.

Diminution : elle concerne la cession des obligations convertibles de la société Gores Broadband SA.

## b) Amortissements et dépréciations

(en millions d'euros)

Rubriques et postes	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Cumulés à la fin de l'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires, et autres	2,2	0,3		2,5
<b>TOTAL</b>	<b>2,2</b>	<b>0,3</b>		<b>2,5</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	0,0			0,0
Constructions	19,3	1,8	0,1	21,0
Installations techniques, matériel et outillage industriels	0,0			0,0
Autres immobilisations corporelles	4,2	0,4	0,1	4,5
<b>TOTAL</b>	<b>23,5</b>	<b>2,2</b>	<b>0,2</b>	<b>25,5</b>

## Note 3. État des échéances des créances et des dettes

(en millions d'euros)

Rubriques et postes	Montant brut	Échéances		
		à 1 an au +	entre 1 et 5 ans	à + de 5 ans
<b>Créances</b>				
Créances de l'actif immobilisé :				
Créances rattachées à des participations	1 300,1	753,9	546,2	
Prêts	2,7	0,1	2,6	
Autres immobilisations financières	94,8		94,6	0,2
<b>Sous-total</b>	<b>1 397,6</b>	<b>754,0</b>	<b>643,4</b>	<b>0,2</b>
Créances de l'actif circulant :				
Avances et acomptes versés	0,8	0,8		
Créances clients et comptes rattachés	16,7	16,7		
État, impôts sur les sociétés	127,6	115,9	11,7	
Autres créances	106,1	106,1		
Comptes courants financiers Groupe	1 539,8	1 539,8		
Charges constatées d'avance	1,0	1,0		
<b>Sous-total</b>	<b>1 792,0</b>	<b>1 780,3</b>	<b>11,7</b>	
<b>SOUS-TOTAL CRÉANCES</b>	<b>3 189,6</b>	<b>2 534,3</b>	<b>655,1</b>	<b>0,2</b>
<b>Dettes</b>				
Emprunts et dettes financières	2 245,1	1 428,4	816,7	
Avances et acomptes reçus	0,0	0,0		
Comptes courants financiers Groupe	3 013,3	3 013,3		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24,6*	24,6		
Dettes sur immobilisations	10,5	10,5		
Dettes diverses	333,6	216,0	10,5	107,1
<b>SOUS-TOTAL DETTES</b>	<b>5 627,1</b>	<b>4 692,8</b>	<b>827,2</b>	<b>107,1</b>

\* Le solde du compte fournisseur est composé à 50 % de dettes fournisseurs payables à 30 jours et de 50 % de dettes payables à 60 jours (délai conventionnel)

## Note 4. Produits à recevoir

En application du principe des comptes rattachés, les produits à recevoir figurent dans les postes suivants de l'actif :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2009
Créances clients et comptes rattachés	0,3	12,8
Prêts	1,6	12,4
Comptes courants Groupe	0,5	0,1
<b>TOTAL</b>	<b>2,4</b>	<b>25,3</b>

## Note 5. Charges et produits constatés d'avance

Les charges constatées d'avance comprennent principalement des charges financières, des cotisations professionnelles, des honoraires.

Produits constatés d'avance : néant tant à fin 2009 qu'à fin 2008.

## Note 6. Valeurs mobilières de placement

### ACTIONS PROPRES

<i>(en nombre d'actions)</i>	
<b>Détention à l'ouverture</b>	<b>14 594 010</b>
Acquisitions	1 036 775
Cessions	(1 433 424)
<b>Détention à la clôture</b>	<b>14 197 361</b>
dont inscrites en Valeurs Mobilières de Placement (brut 99,6 M€, net 63,2 M€)	
• Actions détenues en couverture de plans d'options	0
• Actions anciennement affectées à des plans venus à échéance	2 245 918
• Actions détenues en vue d'une attribution gratuite aux salariés	4 200 000
• Actions détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité	0
	<b>6 445 918</b>
dont inscrites en Immobilisations Financières (voir note 2.a) (brut 94,6 M€, net 94,6 M€)	
• Actions conservées en vue d'une remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe	<b>7 751 443</b>

### AUTRES TITRES

Ils sont constitués de placements monétaires à court terme dont l'évaluation au bilan ne diffère pas de la valeur de marché.

## Note 7. Primes de remboursement des emprunts

Ce poste est constitué de la prime de remboursement de l'emprunt obligataire, amortie sur la durée de l'emprunt obligataire. En revanche, les rémunérations des intermédiaires relatives à l'émission ont été passées en charge au cours de l'exercice 2009.

## Note 8. Capitaux propres

La variation des capitaux propres s'analyse ainsi :

(en millions d'euros)	Solde en début d'exercice	Affectation du résultat 2008	Augmentations	Diminutions	Mouvements	Solde en fin d'exercice
Capital	83,4					83,4
Primes d'émission, fusion, apport	3 288,6					3 288,6
Réserve légale	8,3					8,3
Réserves réglementées	302,0					302,0
Autres réserves <sup>(1)</sup>	886,6	48,0				934,6
Report à nouveau	1,6	2,5				4,1
Résultat 2008	151,2	(82,7)		68,5 <sup>(3)</sup>		0
Résultat 31/12/2009			249,5			249,5
Acomptes sur dividendes <sup>(2)</sup>	(32,2)	32,2				0
Provisions réglementées	2,9		0,3	0,1		3,1
<b>TOTAL</b>	<b>4 692,4</b>	<b>0</b>	<b>249,8</b>	<b>68,6</b>	<b>0</b>	<b>4 873,7</b>

(1) Dont réserves en couverture des actions propres détenues au 31 décembre 2009 : 199,0 millions d'euros.

(2) En 2008, un acompte sur dividende de 0,08 euro par action avait été mis en paiement le 15 décembre 2008.

(3) Dividendes distribués, après imputation de l'acompte sur dividende du 15 décembre 2008.

### CAPITAL

Composition : 417 029 585 actions ordinaires de 0,20 euro nominal, cotées à Paris au compartiment A, code ISIN FR0000073272 (SAF).

### Répartition au 31 décembre 2009

	Actions		Droits de vote <sup>(1)</sup>	
	Nombre	%	Nombre	%
Public	159 071 928	38,14	172 289 765	32,07
État	125 940 227	30,20	150 752 222	28,06
Actionnariat salarié	83 788 017	20,09	154 825 295	28,82
Areva	30 772 945	7,38	59 363 695	11,05
Autodétention/Autocontrôle	17 456 468	4,19	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>417 029 585</b>	<b>100,0</b>	<b>537 230 977</b>	<b>100,0</b>

(1) Droit de vote exerçables.

## Note 9. Provisions

(en millions d'euros)

Rubriques et postes	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions <sup>(1)</sup>	Reclassement	Montant à la fin de l'exercice
<b>Provisions réglementées</b>					
Provisions pour investissement	2,5				2,5
Amortissements dérogatoires	0,4	0,3	0,1		0,6
<b>Sous-Total</b>	<b>2,9</b>	<b>0,3</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>3,1</b>
<b>Provisions pour risques</b>					
Pour pertes de change	39,3	47,2	39,3		47,2
Pour litiges	5,4	1,8	5,4		1,8
<b>Sous-Total</b>	<b>44,7</b>	<b>49,0</b>	<b>44,7</b>	<b>0,0</b>	<b>49,0</b>
<b>Provisions pour charges</b>					
Pour pensions et obligations similaires	9,5	1,0	2,0		8,5
Pour IS reports déficitaires filiales	622,9	138,3	13,1		748,1
Autres provisions pour charges <sup>(2)</sup>	7,9	9,8	0,1		17,6
<b>Sous-Total</b>	<b>640,3</b>	<b>149,1</b>	<b>15,2</b>	<b>0,0</b>	<b>774,2</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>					
Sur immobilisations financières <sup>(3)</sup>	256,9	11,6	28,8	8,2	247,9
Sur autres créances <sup>(4)</sup>	164,1	15,3			179,4
Sur valeurs mobilières de placement	43,5	1,1		(8,2)	36,4
<b>Sous-Total</b>	<b>464,5</b>	<b>28,0</b>	<b>28,8</b>	<b>0,0</b>	<b>463,7</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 152,4</b>	<b>226,4</b>	<b>88,8</b>	<b>0,0</b>	<b>1 290,0</b>
Ventilation au compte de résultat :					
• exploitation		10,8	2,1		
• financier		75,3	68,1		
• exceptionnel		2,0	5,5		
• IS		138,3	13,1		

(1) Dont reprises de provisions non utilisées 33,2 millions d'euros (IS filiales 8,7 millions d'euros, immobilisations financières 24,5 millions d'euros).

(2) La dotation de 9,8 millions d'euros se rapporte à l'engagement d'attribution gratuite d'actions aux salariés.

(3) Dont une dotation de 9,2 millions d'euros sur les titres Embraer et une reprise de 22,9 millions d'euros concernant les actions propres.

(4) La dotation de 15,3 millions d'euros concerne la dépréciation du compte courant Sagem Mobiles.



## Note 10. Engagements de retraite

Les principales hypothèses retenues pour le calcul des engagements sont :

	2008	2009
Taux d'actualisation	6,00 %	5,25 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %
Taux de rendement attendu des actifs	5,00 %	4,50 %
Taux d'augmentation des salaires	1,50 % - 5,00 %	1,50 % - 5,00 %
Âge probable de départ personnel cadre	63 / 65 ans	63 / 65 ans
Âge probable de départ personnel non cadre	61 / 65 ans	61 / 65 ans
Table de mortalité utilisée	TV/TD 2003-2005	(1)

(1) Tables par génération hommes/femmes homologuées en août 2006, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Retraite différentielle cadres (en millions d'euros)	2008	2009
<b>Engagements</b>		
Droits accumulés	3,3	3,3
Valeur de marché des actifs de couverture	(1,1)	0
<b>Droits accumulés supérieurs/(inférieurs) aux actifs de couverture</b>	<b>2,2</b>	<b>3,3</b>
Écarts actuariels	1,6	(0,1)
<b>Engagements provisionnés au bilan</b>	<b>3,8</b>	<b>3,2</b>
<b>Détail de la charge nette</b>		
Cotisations versées	0	0
Coût des services rendus	0	0
Autres variations (écarts actuariels)	0	0
Coût financier	0,1	0,1
Amortissement des écarts actuariels	(0,6)	(0,6)
Rendement attendu des actifs de couverture	0	0
<b>Variation de provision – dotation (reprise)</b>	<b>(0,5)</b>	<b>(0,5)</b>

Indemnité de départ à la retraite (en millions d'euros)	2008	2009
<b>Engagements</b>		
Droits accumulés	8,7	9,2
Écarts actuariels non reconnus	(2,9)	(4,0)
<b>Engagements provisionnés au bilan</b>	<b>5,8</b>	<b>5,2</b>
<b>Détail de la charge nette</b>		
Coût des services rendus	0,4	0,4
Coût financier	0,5	0,6
<b>Charge</b>	<b>0,9</b>	<b>1,0</b>
Prestations payées	(1,9)	(1,6)
<b>Variation de provision – dotation (reprise)</b>	<b>(1,0)</b>	<b>(0,6)</b>

## Note 11. Emprunt obligataire

Un emprunt obligataire de 750 millions d'euros à cinq ans a été émis le 26 novembre 2009 (échéance 26 novembre 2014) à taux fixe de 4 % auprès d'investisseurs français et internationaux. Cette émission a permis à Safran de diversifier ses sources de financement, d'allonger la durée moyenne de sa dette et de se doter des moyens de poursuivre sa croissance.

## Note 12. Charges à payer

Les charges à payer figurent dans les postes suivants du passif :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2009
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3,4	5,1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24,7	12,2
Dettes fiscales et sociales (dettes diverses)	21,4	23,6
<b>TOTAL</b>	<b>49,5</b>	<b>40,9</b>

## Note 13. Ventilation du chiffre d'affaires

<i>(en millions d'euros)</i>	2008	2009
Assistance générale	76,9	70,8
Revenus immobiliers	2,7	3,1
Personnel détaché	11,3	12,3
Projets Groupe	0,7	16,5
Autres	4,5	4,9
<b>TOTAL</b>	<b>96,1</b>	<b>107,6</b>

## Note 14. Transferts de charges

Ils s'élèvent à 18,0 millions d'euros et résultent essentiellement de refacturations de charges aux filiales du Groupe.

## Note 15. Résultat financier

Les dividendes reçus s'élevaient à 273,2 millions d'euros en 2009 contre 455,0 millions d'euros en 2008. Ils se répartissent comme présenté dans le tableau des filiales et participations.

Les dotations aux provisions (75,3 millions d'euros) concernent essentiellement les dépréciations du compte courant Sagem Mobiles (15,4 millions d'euros), des titres Embraer (9,2 millions d'euros) et la provision pour perte de change (47,2 millions d'euros) ; les reprises (68,1 millions d'euros) sont relatives principalement à la provision pour perte de change (39,3 millions d'euros), ainsi qu'aux provisions pour dépréciation des actions

propres (22,9 millions d'euros), des titres Établissements Vallaroché (1,1 million d'euros), Eurofog (1,1 million d'euros), Sagem Télécommunications (3,0 millions d'euros) et Arianespace Participations (0,5 million d'euros) et des prêts (0,2 million d'euros).

Afin de rendre la présentation plus pertinente, les profits et les pertes de change ont été regroupés sur une seule ligne au titre d'un même exercice.

## Note 16. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel sur opérations de gestion résulte essentiellement d'un produit sur litige (1,5 million d'euros) et d'intérêts de retard en matière fiscale (0,7 million d'euros).

Résultat exceptionnel sur opérations en capital :

- Produits : produits des cessions des titres Sofrance (14,7 millions d'euros), Gores Broadband (12,6 millions d'euros), Eurofog (0,6 million d'euros), et boni sur actions propres (0,4 million d'euros) ;
- Charges : valeurs comptables des titres Sofrance (21,2 millions d'euros), Gores Broadband (12,0 millions d'euros) et Eurofog (1,7 million d'euros).

Les mouvements sur provisions comprennent :

<i>(en millions d'euros)</i>	
Une dotation pour litige	(1,7)
Une reprise sur provision pour litige	5,4
Les flux de provisions pour amortissements dérogatoires	(0,2)
<b>Dotations nettes</b>	<b>3,5</b>

## Note 17. Éléments concernant les entreprises liées et les participations

Les éléments ci-après sont relatifs aux entités susceptibles d'être incluse par intégration globale dans un même ensemble consolidable, ainsi qu'aux autres entités dans lesquelles Safran SA détient une participation :

<b>Postes</b>	<b>Montants concernant les entreprises liées et les participations</b>
Participations	3 269,6
Créances rattachées à des participations	1 300,1
Créances clients et comptes rattachés	15,1
Autres créances	1 548,1
Autres dettes	3 143,8
Produits de participation	273,2
Autres produits financiers	68,4
Charges financières	11,8

## Note 18. Impôts sur les bénéfices et participation des salariés

### IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES DU GROUPE D'INTÉGRATION FISCALE

#### Intégration fiscale de l'exercice 2009

L'impôt dû à Safran SA par l'ensemble des filiales intégrées s'élève, après imputation des crédits d'impôt (crédit d'impôt recherche pour l'essentiel), à 49,9 millions d'euros, et constitue un produit pour Safran SA.

La charge d'impôt du groupe s'élève à 30,3 millions d'euros, montant sur lequel sont imputés 100,4 millions d'euros de crédits d'impôt, soit un produit net de 70,1 millions d'euros pour Safran SA.

L'impact global du régime d'intégration fiscale est un produit de 120,0 millions d'euros en 2009.

#### Autres impacts

Il a été constaté sur l'exercice d'une part, au titre des contrôles fiscaux un produit net de 7,2 millions d'euros consécutif à un

excédent de dégrèvements obtenus par rapport à des compléments d'imposition, et d'autre part un produit complémentaire de 3,4 millions d'euros relatif à l'intégration fiscale de l'exercice 2008.

#### Provisions pour IS des filiales déficitaires

Corrélativement aux impacts du régime d'intégration fiscale, les dotations aux provisions pour risque de restitution aux filiales déficitaires d'économies d'impôt comptabilisées par Safran, s'élèvent en net à 125,2 millions d'euros.

Il n'y a pas eu de charge de participation en 2009 ni en 2008.

### INFORMATION SUR LES CHARGES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Ces charges comprennent notamment la fraction des amortissements non déductibles des voitures et la quote-part des jetons de présence dépassant le plafonnement fiscal. L'ensemble de ces charges s'élève à 0,1 million d'euros.

## Note 19. Effectif moyen et informations sur les rémunérations des dirigeants

### VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN

	2008	2009
Maîtrise	1	1
Techniciens	23	22
Employés	73	74
Ingénieurs et cadres	306	329
<b>TOTAL</b>	<b>403</b>	<b>426</b>

**RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS**

Sont considérés comme dirigeants les membres du Conseil de Surveillance, les membres du Directoire et les membres de la Direction Générale Safran. Les rémunérations au titre des « avantages à court terme » sont fournies sur une base brute. Elles comprennent les charges de rémunération fixes de l'exercice ainsi que la provision de la part variable qui sera versée l'année suivante.

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31.12.2008</b>	<b>31.12.2009</b>
Avantages à court terme	8,6	8,8
Avantages postérieurs à l'emploi	0,6	0,5
Autres avantages long terme	-	-
Indemnité de fin de contrat	1,2	0,6
Avantage en capital	-	-

**Note 20. Engagements hors bilan****ENGAGEMENTS DONNÉS**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
Clients, garanties de bonne fin de commandes	2,1	2,1
Clients, caution de garantie solidaire	432,7	594,2
Contreparties d'emprunt	0,1	0,1
Garanties de passifs	30,0	30,0
Douanes	65,4	66,3
Écart actuariel sur indemnités de fin de carrière	2,9	4,0
Financement des programmes civils	185,0	172,0
Divers	0,6	3,4
<b>TOTAL</b>	<b>718,8</b>	<b>872,1</b>
Dont entités liées.	309,8	597,9

**ENGAGEMENTS REÇUS**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
Financement des programmes civils	185,0	172,0

## INSTRUMENTS FINANCIERS DE CHANGE

Les instruments financiers dérivés, fermes et optionnels, détenus par Safran SA pour les besoins de l'ensemble des sociétés du Groupe sont affectés à la couverture des flux futurs hautement probables déterminés à partir du carnet de commandes et des prévisions budgétaires, et sont également affectés à la couverture de la position nette du bilan constituée des créances et dettes commerciales en devises des filiales.

Le portefeuille des instruments financiers se ventile comme suit :

	31.12.2008				31.12.2009			
	Juste valeur	Montant notionnel	< 1 an	De 1 à 5 ans	Juste valeur	Montant notionnel	< 1 an	De 1 à 5 ans
<i>(en millions de devises)</i>								
<b>Contrat forward</b>	<b>(476)</b>				<b>48</b>			
Position vendeuse de USD	(476)	11 251	5 214	6 037	52	11 274	5 692	5 582
<i>Dont contre EUR</i>	(331)	10 146	4 636	5 510	88	10 282	5 076	5 206
Position acheteuse de USD	(1)	(35)	(28)	(7)	(1)	(12)	(12)	-
<i>Dont contre EUR</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
Position vendeuse de GBP contre EUR					(5)	26	26	-
Position acheteuse de SGD contre EUR	-	(6)	(6)	-				
Position acheteuse de PLN contre EUR					2	33	11	22
Position vendeuse de CHF contre EUR					-	(23)	(11)	(12)
<b>Swaps de change</b>	<b>19</b>				<b>(4)</b>			
<i>Dont contre USD</i>	4	196	196	-	(1)	22	22	-
<b>Options de change</b>	<b>18</b>				<b>10</b>			
Achat put	119	4 788	2 764	2 024	20	2 024	2 024	-
Vente put					(20)	(2 024)	(2 024)	-
Vente call	(101)	2 688	1 664	1 024	(3)	1 024	1 024	-
<i>Accumulateurs vendeurs de USD</i>					(1)	7 617	4 117	3 500
<i>Accumulateurs acheteurs de USD</i>					14	(1 921)	(1 921)	-
<i>Accumulateurs vendeurs de GBP (contre EUR)</i>						(71)	(71)	
<b>TOTAL</b>	<b>(439)</b>				<b>54</b>			<b>-</b>

Les montants de juste valeur sont exprimés en millions d'euros ; les montants notionnels sont exprimés en millions de devises.

Ainsi qu'indiqué dans la note sur les principes comptables, seules les primes payées et encaissées sur options sont enregistrées au bilan de Safran SA. Ni les autres instruments, ni la juste valeur des instruments ne sont comptabilisés au bilan de Safran SA, à l'exception de la valeur de marché des instruments financiers mis en place au titre de la position nette des créances et dettes d'exploitation en devises des filiales bénéficiant d'une garantie de change de Safran.

## INSTRUMENTS FINANCIERS PROPRES AU MARCHÉ DES TAUX

Au 31 décembre 2009, des swaps de taux étaient en place d'échéance trois à cinq ans pour un montant total de 1 400 millions d'euros dont les détails sont :

- 750 millions d'euros liés à la variabilisation de l'émission obligataire ; swaps payeurs variable/receveur fixe sur trois et cinq ans ;
- 650 millions d'euros de pré-couverture de l'émission obligataire ; swaps receveurs variable/payeur fixe sur cinq ans.

## LIGNES DE CRÉDIT

Les sources de liquidités confirmées et non utilisées au 31 décembre 2009 s'élèvent à 1 100 millions d'euros ; elles sont composées d'une ligne de crédit syndiquée de 800 millions d'euros et d'un contrat de prêt long terme de 300 millions d'euros consenti par la BEI qui n'est pas encore tiré (1 200 millions d'euros en 2008).

## Note 21. Litiges

En dehors des éléments ci-dessous, ni Safran ni aucune de ses filiales ne sont ou n'ont été, notamment au cours des douze derniers mois, parties à des procédures gouvernementales, judiciaires ou arbitrales susceptibles d'avoir ou ayant eu récemment une incidence significative sur la situation financière ou la rentabilité de Safran et/ou du Groupe. Safran n'a pas connaissance que de telles procédures soient envisagées à son encontre par des autorités gouvernementales ou des tiers. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas et ne dépend pas en premier lieu du stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque. Safran estime qu'elle a passé les provisions adéquates afin de couvrir les risques de litiges généraux ou spécifiques en cours ou éventuels.

- Fin 2002, un groupe d'industriels français, parmi lesquels figure l'ex-Groupe Snecma, a été saisi collectivement d'une demande d'arbitrage par un client commun réclamant une somme qui, selon le demandeur, ne saurait être inférieure à 260 millions de dollars US et pour laquelle le groupe d'industriels peut être solidaire à l'égard du demandeur. Cette demande était relative à l'exécution d'anciens contrats réalisés par ces industriels et dans lesquels la participation de l'ex-Groupe Snecma était de l'ordre de 10 %. Tous les industriels concernés contestaient cette demande. Un accord prévoyant que les industriels visés par la demande d'arbitrage renoncent à se prévaloir des délais de prescription éventuellement opposables au demandeur a été conclu, et ce dernier a retiré cette demande d'arbitrage en juin 2003, réservant ses droits d'en déposer une nouvelle pour un montant qui pourrait être supérieur. Safran n'a pas constitué de provision à ce stade.
- Fin 2008, trois salariés d'une filiale du Groupe ont été mis en examen dans le cadre d'une instruction judiciaire relative à des

faits qui auraient consisté dans le versement par la société Sagem SA – entre 2000 et 2003 – de commissions au profit d'intermédiaires locaux à des fins prétendues de corruption d'agents publics de la République du Nigeria dans le but d'obtenir l'attribution du marché des cartes d'identité électroniques de cet État. Au cours de cette instruction, la société Safran a été elle-même mise en examen courant février 2009. Par ailleurs, l'administration fiscale a procédé en septembre 2009, dans le cadre de cette affaire, au recouvrement d'un montant de 11,7 millions d'euros résultant d'une rectification notifiée fin 2006. Le montant de cette rectification étant contesté, la provision partielle constituée en 2006 n'a pas évolué.

- À l'issue d'une enquête ouverte en mars 2007, l'AMF a notifié à Safran, le 10 juillet 2009, le grief de ne pas avoir, dans son communiqué de presse du 14 février 2007 relatif aux comptes de l'exercice 2006, explicité l'origine précise de l'impact comptable (estimé à 134,5 millions d'euros) induit par les « écritures inexplicables » et les raisons de l'augmentation de ce montant par rapport à celui de 100 millions d'euros annoncé dans le communiqué de presse du 8 décembre 2006. Safran a présenté tous les éléments propres à démontrer à la Commission des sanctions que ce grief n'est pas fondé.
- Safran a récemment reçu une demande d'information de la DG Concurrence de la Commission européenne dans le cadre d'une enquête relative à d'anciennes activités de Sagem SA qui ne font plus partie du Groupe Safran. À ce stade, Safran ne dispose d'aucune information sur les éventuelles suites de cette enquête.
- En 2007, le redressement notifié au titre des règles de répartition des charges d'impôts appliquées entre la société mère Snecma et ses filiales intégrées jusqu'à 2004, qui s'élève à 14 millions d'euros d'impôts, a été contesté et n'a fait l'objet d'aucune provision à ce jour.

## Note 22. Autres informations

Conformément au décret n° 208-1487 du 30 décembre 2008, les honoraires des Commissaires aux Comptes facturés au titre du contrôle légal des comptes de l'année 2009 ressortent à 1 054 milliers d'euros et les honoraires facturés au titre des prestations entrant dans le cadre des diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes s'élèvent à 136 milliers d'euros pour l'année 2009.

## Note 23. Événements postérieurs à la clôture

Néant.

## Tableau des filiales et participations – comptes sociaux

Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 – Article 24-11

Sociétés	Activité	Capital	Capitaux propres autres que le capital et le résultat	Droits de vote (en %)	Quote-part de capital détenue (en %)
<i>A. Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de Safran (soit 0,8 million d'euros)</i>					
<b>1. Filiales (plus de 50 % du capital)</b>					
a) dans les filiales françaises					
• Lexsa (ex-Connecteurs Cinch)	Holding	13,5	0,5	100,0	100,0
• Établissements Vallaroche	Holding	15,6	2,8	100,0	100,0
• Aircelle	Équipements	41,2	(466,6)	52,7	52,7
• Hispano-Suiza	Équipements	36,8	21,9	100,0	100,0
• Labinal	Équipements	19,3	10,3	100,0	100,0
• Messier-Bugatti	Équipements	33,6	131,2	100,0	100,0
• Safran Informatique	Holding	7,2	3,8	100,0	100,0
• Sagem Télécommunications <sup>(1)</sup>	Communications	300,3	(560,5)	100,0	100,0
• Sagem Défense Sécurité	Défense Sécurité	372,9	46,6	95,5	95,5
• Snecma	Propulsion	154,1	143,1	97,4	97,4
• Snecma Propulsion Solide	Propulsion	20,0	11,8	100,0	100,0
• SnecmaSat	Holding	0,2	0,0	100,0	100,0
• Teuchos	Équipements	0,1	3,2	100,0	100,0
• Turbomeca	Propulsion	38,8	132,0	100,0	100,0
• Technofan	Équipements	1,4	35,4	93,4	85,8
b) dans les filiales étrangères					
• Messier-Dowty Int. Ltd	Équipements	83,4	308,1	100,0	100,0
• Safran UK Ltd	Holding	18,3	0,2	100,0	100,0
• Safran USA, Inc.	Holding	87,9	77,2	100,0	100,0
• Techspace Aero (Belgique)	Propulsion	54,9	122,0	55,8	55,8
<b>2. Participations (10 à 50 % du capital)</b>					
a) dans les sociétés françaises					
• Ariespace Participation <sup>(2)</sup>	Holding	21,9	31,7	10,4	10,4
• Corse Composites Aéronautiques <sup>(2)</sup>	Éqp. Aéronautiques	1,7	5,5	24,8	24,8
• Eurotradia International <sup>(2)</sup>	Éqp. Aéronautiques	3,0	31,1	11,0	11,0
• FCPR Aerofund II	Fonds d'investissement	75,0		20,0	20,0

*B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations***1. Filiales (plus de 50 % du capital)**

(a) dans les filiales françaises

(b) dans les filiales étrangères

**2. Participations (10 à 50 % du capital)**

(a) dans les sociétés françaises

(b) dans les sociétés étrangères

*Pour les sociétés étrangères, le montant du capital, des capitaux propres, du chiffre d'affaires et du résultat est converti au taux officiel du 31 décembre 2009.**(1) La provision pour dépréciation des titres est complétée par une provision pour risques figurant au passif pour un montant de 260,7 millions d'euros.**(2) Situation au 31 décembre 2008.*



Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires exercice 2009	Bénéfice ou (perte) exercice 2009	Dividendes encaissés par Safran en 2009	Créances	Dettes
brute	nette							
11,3	11,3			1,2	(1,7)	0,6	0,0	11,9
62,8	19,4			0,0	0,5		0,0	8,3
224,2	224,2		237,1	715,2	(85,6)		869,9	4,9
163,8	163,8	18,7	39,0	200,7	12,9		14,3	0,0
185,6	185,6		138,8	357,1	17,9	15,7	2,0	74,5
180,3	180,3		0,4	423,9	5,3	21,0	28,8	6,1
8,7	8,7			76,4	0,3	0,2	0,4	12,4
301,0	162,8			13,2	(17,1)		42,0	0,0
595,0	595,0			1 007,7	43,8		2,4	142,8
199,4	199,4		52,3	4 341,5	330,0	174,0	23,2	2 239,7
23,9	23,9			276,7	22,5	19,2	1,8	128,2
9,3	0,2			0,0	0,0		0,0	0,2
14,4	14,4			93,0	(0,3)	6,5	9,1	0,6
539,0	539,0	40,1	4,7	952,4	(22,5)	25,5	38,8	10,6
32,5	32,5			45,1	1,2	0,6	0,1	25,3
380,2	380,2			19,7	2,4		25,0	0,0
40,0	18,5			0,1	0,0		0,0	3,0
129,0	129,0	543,3	125,6	0,0	(2,1)		4,8	0,5
79,1	79,1			318,3	17,1	4,2	0,3	166,6
31,7	6,1			0,0	4,6			
1,0	1,0			30,9	0,6			
2,1	2,1			54,1	3,1	0,3		
15,0	15,0							
0,5	0,5					4,8		4,9
0,5	0,5					0,2		
0,8	0,0							

### 3.3 PROJET D'AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le résultat net de la société Safran au titre de l'exercice 2009 est un bénéfice de 249 519 111,96 euros.

Le report à nouveau de l'exercice précédent s'élève à 4 115 005,95 euros répartis de la manière suivante :

- Report à nouveau de l'exercice précédent : 467 770,29 euros ;
- Dividende relatif aux actions propres détenues par Safran le jour du paiement du coupon : 3 647 235,66 euros.

Le bénéfice distribuable s'élève donc à 253 634 117,91 euros. L'affectation suivante de ce bénéfice sera proposée à l'Assemblée Générale des actionnaires du 27 mai 2010 :

*(en euros)*

Dividende statutaire des actions (417 029 585 actions à 0,01 euro)	4 170 295,85
Superdividende (417 029 585 actions à 0,37 euro)	154 300 946,45
Réserve facultative	94 000 000,00
Report à nouveau	1 162 875,61
<b>TOTAL</b>	<b>253 634 117,91</b>

Il en résulterait un dividende par action de 0,38 euro, soit un total distribué de 158 471 242,30 euros. Ce dividende serait mis en paiement le 4 juin 2010.

Les dividendes correspondant aux actions propres que pourrait détenir la Société le jour de la distribution, viendraient majorer le report à nouveau ce qui aboutirait, sur la base des actions auto-détenues au 31 décembre 2009 (cf. note 6 de l'annexe aux comptes sociaux), à un montant net distribué de 153 076 245,12 euros.

## POLITIQUE DE DISTRIBUTION DU DIVIDENDE

Exercice		Nombre d'actions	Revenu global par action (en euros)		Dividende net (en euros)		Montant de la distribution (en euros)
			Historique	Avoir fiscal <sup>(2)</sup> (en euros) Historique	Historique	Données corrigées <sup>(3)</sup>	
2000	AO	28 917 162	0,90	0,30	0,60	0,10	17 350 297
	ADP	8 973 360	1,05	0,35	0,70	0,12	6 281 352
2001	AO	27 262 516	0,90	0,30	0,60	0,10	16 357 510
	ADP	8 973 360	1,05	0,35	0,70	0,12	6 281 352
2002	AO	34 762 448	1,35	0,45	0,90	0,15	31 286 203
2003	AO	36 405 229	1,41	0,47	0,94	0,19	34 220 915
2004 <sup>(1)</sup>	AO	417 029 585	0,22	/	0,22	0,22	91 746 509
2005	AO	417 029 585	0,36	/	0,36	0,36	150 130 650
2006	AO	417 029 585	0,22	/	0,22	0,22	91 746 509
2007	AO	417 029 585	0,40	/	0,40	0,40	166 811 834
2008	AO	417 029 585	0,25	/	0,25	0,25	104 257 396
<b>2009</b>	<b>AO</b>	<b>417 029 585</b>	<b>0,38</b>	<b>/</b>	<b>0,38</b>	<b>0,38</b>	<b>158 471 242</b>

Note 1 : Il est rappelé que dans le cadre du rapprochement de Sagem avec Snecma, il a été décidé la distribution d'un acompte sur dividende de 0,10 euro par action sur les résultats de l'exercice 2004 à tous les actionnaires, y compris à ceux qui ont apporté leurs actions Snecma dans le cadre de l'OPE. Les actions créées en rémunération de cette OPE ainsi que celles créées à l'issue de la fusion Sagem/Snecma portaient jouissance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

En conséquence, toutes les actions bénéficiant du même montant de dividende (0,22 euro par action), les actions ayant donné lieu au versement de l'acompte en mars 2005 ont perçu un dividende minoré de cet acompte, qui leur a été versé après l'assemblée générale du 11 mai 2005.

Note 2 : Conformément aux dispositions de la loi de finances pour 2004, les dividendes perçus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 ne sont plus assortis de l'avoir fiscal. Pour la détermination de l'impôt sur le revenu, il est précisé que :

- ces dividendes bénéficient d'un abattement annuel et global de 3 050 euros pour les couples mariés soumis à une imposition commune ainsi que pour les partenaires faisant l'objet d'une imposition commune à compter de l'enregistrement d'un pacte civil de solidarité défini à l'article 515-1 du Code civil et de 1 525 euros pour les personnes célibataires, veuves, divorcées ou mariées et imposées séparément ;

- ces dividendes bénéficieront d'un abattement général, non plafonné, de 40 % sur le montant des revenus distribués ; cet abattement sera effectué avant application de l'abattement de 1 525 ou 3 050 euros précité. En outre, ces dividendes bénéficieront d'un crédit d'impôt, égal à 50 % du montant, avant abattements, des dividendes perçus et plafonné annuellement à 115 euros pour les contribuables célibataires, divorcés, veufs ou mariés et imposés séparément et 230 euros pour les contribuables mariés soumis à une imposition commune ainsi que pour les partenaires faisant l'objet d'une imposition commune à compter de l'enregistrement d'un pacte civil de solidarité défini à l'article 515-1 du Code civil. Ce crédit d'impôt est imputé sur le montant global de l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année de perception du dividende et est remboursable en cas d'excédent ;

- conformément aux dispositions de la loi de finances pour 2008, les dividendes perçus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 peuvent être soumis sur option à un prélèvement forfaitaire libératoire de l'impôt sur le revenu au taux de 30,1 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 (18 % d'impôt et 12,1 % de prélèvements sociaux), calculé sur leur montant brut (c'est-à-dire sans déduction des frais et dépenses d'acquisition ou de conservation).

En cas d'option, les deux abattements et le crédit d'impôt décrits aux paragraphes précédents ne sont plus applicables sur les dividendes perçus.

L'option doit être exercée au plus tard lors de l'encaissement des dividendes ; à partir de cette date, elle est irrévocable pour cet encaissement.

Note 3 : En données corrigées pour tenir compte de l'attribution gratuite d'actions d'une action nouvelle pour six actions anciennes détenues intervenue en décembre 2003 et de la division du nominal par cinq à l'AGE du 20 décembre 2004.

Rappel : la conversion des ADP en actions ordinaires, approuvée par les assemblées générales réunies le 7 mars 2003, est intervenue le 3 avril 2003.

Les dividendes sont prescrits dans les formes et délais légaux, soit cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement, au profit de l'État. Les dividendes non perçus seront soumis aux procédures prévues par la loi.

Les dividendes futurs dépendront de la capacité de la société Safran à générer un résultat bénéficiaire, de sa situation financière et de tout autre facteur que le Directoire ou le Conseil de Surveillance jugera pertinent.

## 3.4 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

### 3.4.1 Rapport sur les comptes consolidés (exercice clos le 31 décembre 2009)

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société SAFRAN, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés qui expose l'incidence de l'application, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, des nouvelles normes et interprétations applicables à compter de cette date, notamment les normes IAS 1 révisée « Présentation des états financiers » et IFRS 8 « Secteurs opérationnels ».

#### II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés, l'établissement des comptes consolidés du Groupe exige de la Direction de Safran qu'elle définisse des hypothèses afin d'effectuer des estimations qui ont un impact sur les valeurs comptables des actifs et des passifs et sur les charges et produits figurant dans les comptes consolidés, ainsi que sur les informations figurant en notes annexes aux comptes consolidés.

Nous avons estimé que, parmi les thèmes faisant l'objet d'estimations significatives et susceptibles d'une justification de nos appréciations, figurent les tests de dépréciation des actifs immobilisés, l'évaluation

de certaines provisions pour risques et charges ainsi que l'allocation du prix d'acquisition des regroupements d'entreprises.

#### Dépréciation des actifs immobilisés

Le Groupe procède à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition à chaque clôture et des actifs à durée de vie définie (frais de développement, actifs corporels de production) en cas d'indice de perte de valeur. Ces tests sont fondés sur l'actualisation des prévisions de flux de trésorerie futurs attendus des filiales ou des projets, programmes ou familles de produits auxquels sont rattachés les actifs dédiés, selon les modalités décrites dans la note 1.I) de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation et contrôlé la cohérence des hypothèses et données provisionnelles retenues. Nous avons par ailleurs vérifié que les notes 11 et 12 de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée.

#### Provisions pour risques et charges

Safran constitue des provisions pour pertes à terminaison, des provisions pour garanties financières relatives aux ventes et des provisions pour garanties de fonctionnement, telles que respectivement décrites en note 1.r) de l'annexe aux comptes consolidés. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les hypothèses, les données contractuelles et provisionnelles et les bases techniques et statistiques sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir par sondages les calculs effectués par le Groupe et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

#### Allocation du prix d'acquisition des regroupements d'entreprises

Dans le cadre des regroupements d'entreprises, les actifs et les passifs identifiables des sociétés acquises sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition selon la méthode et les modalités décrites dans la note 1.c) de l'annexe aux comptes consolidés. Nous nous sommes assurés que la détermination de la juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés a été réalisée par des experts indépendants à l'aide de méthodes et hypothèses appropriées, et que les notes 2.d) et 4 de l'annexe aux comptes consolidés fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### III - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris et à Courbevoie, le 20 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

CONSTANTIN ASSOCIÉS  
membre de Deloitte Touche Tohmatsu  
Thierry Benoit

MAZARS  
Jean-Marc Deslandes

### 3.4.2 Rapport sur les comptes sociaux (exercice clos le 31 décembre 2009)

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SAFRAN, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note 1.d de l'annexe aux comptes sociaux, la société détermine les provisions pour dépréciation des immo-

bilisations financières, notamment les titres de participation, sur la base de leur valeur d'utilité. Celle-ci est appréciée en fonction de la situation nette de chaque société, corrigée le cas échéant des plus-values latentes significatives nettes d'impôt ou des perspectives de rentabilité. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations et à revoir les calculs effectués par la société. Dans le cadre de notre appréciation des estimations retenues pour l'arrêté des comptes, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris et à Courbevoie, le 20 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

CONSTANTIN ASSOCIÉS  
membre de Deloitte Touche Tohmatsu  
Thierry Benoit

MAZARS  
Jean-Marc Deslandes

# CHAPITRE 04

## Facteurs de risques identifiés

Les facteurs de risques exposés dans ce paragraphe correspondent aux risques majeurs identifiés à la date de dépôt du document de référence.

D'autres risques non encore identifiés ou considérés actuellement comme non majeurs pour le Groupe pourraient avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du groupe Safran.

### Risques liés aux secteurs d'activité

- Évolution des conditions économiques
- Effet du cycle aéronautique
- Aléas sur la rentabilité des investissements
- Évolution des commandes militaires
- Concurrence, retards et développement de programmes
- Aléas politiques
- Accident d'aéronef
- Produits livrés défectueux (hors aéronautique)

### Risques à l'évolution technologique

#### Risques liés aux partenariats

#### Risques sur les matières premières

#### Risques liés aux acquisitions, restructurations

#### Risques de marché et instruments financiers

- Risque de change
- Risque de liquidité

#### Risques juridiques

## Management global des risques

Safran poursuit une démarche active de "Management Global des Risques" validée par le "Comité des Risques Groupe", constitué des membres du Directoire.

Ses missions sont les suivantes :

- Valider la politique de gestion des risques,
- Valider la cartographie des risques du Groupe et leur maîtrise,
- S'assurer que le processus gestion des risques fonctionne,
- S'assurer que le niveau de sensibilisation aux risques est approprié,
- S'assurer que la procédure de gestion des crises fonctionne efficacement,
- Valider le plan d'actions transverses de la Direction des Risques.

## Santé, Sécurité et Environnement

# 59

Etablissements certifiés ISO 14001 (systèmes de management environnemental)

Au 31 décembre 2009

# 10

Etablissements certifiés OAS 18001 (systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail)

Au 31 décembre 2009

# 51

Audits internes conduits en 2009 sur les bases des référentiels ISO 14001, OAS 18001 et du référentiel interne Safran

## **4.1 FACTEURS DE RISQUES IDENTIFIÉS** \_\_\_\_\_ **158**

4.1.1	Risques liés aux secteurs d'activité du Groupe	158
4.1.2	Risques liés à l'évolution technologique	159
4.1.3	Risques liés aux partenaires et fournisseurs	159
4.1.4	Risques sur les matières premières	160
4.1.5	Risques liés aux acquisitions, restructurations	160
4.1.6	Risques de marché et instruments financiers dérivés	160
4.1.7	Risques juridiques	163

## **4.2 MANAGEMENT GLOBAL DES RISQUES : POLITIQUE GÉNÉRALE** \_\_\_\_\_ **164**

4.2.1	Le Comité des Risques Groupe	164
4.2.2	La Direction des Risques et Assurances	164

## **4.3 ASSURANCES** \_\_\_\_\_ **165**

## **4.4 RISQUE SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT** \_\_\_\_\_ **165**

4.4.1	Politique Santé, Sécurité au travail et Environnement	165
4.4.2	Organisation	166
4.4.3	Objectifs	166
4.4.4	Certification	167
4.4.5	Périmètre	167
4.4.6	Environnement et sites	167
4.4.7	Données Santé, Sécurité au travail et Environnement	169

## 4.1 FACTEURS DE RISQUES IDENTIFIÉS

Ce paragraphe présente les facteurs de risques majeurs identifiés à la date de dépôt du document de référence.

D'autres risques non encore identifiés ou considérés actuellement comme non majeurs pour le Groupe pourraient avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du groupe Safran.

### 4.1.1 Risques liés aux secteurs d'activité du Groupe

Les risques liés aux secteurs d'activité du Groupe résultent d'un ensemble de facteurs complexes et interdépendants qui pourraient avoir un impact à moyen terme sur les résultats du Groupe.

#### Évolution des conditions économiques

Les hypothèses macroéconomiques et les hypothèses de programmes aéronautiques fixées par le Groupe tiennent compte des conditions économiques constatées à la date du document et sont prises en compte dans l'élaboration du budget et du plan prévisionnel pluriannuel appelé Plan Moyen Terme (PMT).

Des scénarios élaborés sur ces hypothèses découlent des plans d'actions, supervisés par le Directoire, les directions de Branche et le Comité des Risques Groupe.

Si la conjoncture devait davantage se dégrader, les hypothèses et les plans d'actions seraient ajustés en conséquence suivant un processus défini. Des comités de pilotage spécifiques ont été mis en place en ce qui concerne les clients, les fournisseurs et le marché. Ils se tiennent de manière régulière et réévaluent en permanence les plans d'actions en fonction de la conjoncture.

Une conjoncture économique défavorable aurait des conséquences négatives sur le niveau d'activité du Groupe. En effet, l'évolution du PNB mondial a un effet direct sur la demande des passagers en matière de transport aérien, cette dernière déterminant le niveau du marché des avions commerciaux destinés au transport de passagers. Pour faire face à l'évolution de la demande d'avions des compagnies aériennes, les constructeurs pourraient modifier leur cadence de production, ce qui aurait une conséquence directe sur le niveau d'activité de première monte de leurs fournisseurs de moteurs et équipements aéronautiques, dont fait partie Safran. La baisse du trafic aérien induite par une dégradation de l'environnement économique pourrait également affecter le volume des activités de services du Groupe, incluant activités de maintenance et de réparation ainsi que ventes de pièces de rechange.

#### Effet du cycle aéronautique

Le rythme des commandes d'avions présente des tendances cycliques liées, non seulement à l'évolution du trafic aérien elle-même liée à l'évolution des conditions économiques, mais également au rythme de vieillissement et de renouvellement des flottes d'avions, ainsi qu'aux décisions d'équipements et à la capacité financière des compagnies aériennes. Safran estime que les cycles pourraient affecter son niveau d'activité et donc à terme sa situation financière.

De plus, des événements exceptionnels (terrorisme, pandémie, catastrophes aériennes) peuvent peser fortement mais de façon temporaire sur le trafic aérien, et par conséquent affecter le marché des moteurs d'avions civils et des équipements aéronautiques.

En 2009, environ deux tiers du chiffre d'affaires consolidé ajusté du Groupe concernait les activités d'aviation civile. Safran bénéficie d'une importante flotte de moteurs installés, dont plus de 20 000 moteurs CFM56 qui équipent la majorité des avions mono-couloirs de plus de cent places livrés aux compagnies aériennes depuis plus de quinze ans. La progression en maturité de la flotte permet au Groupe de générer des revenus de services représentant 49 % du chiffre d'affaires de sa branche Propulsion et 32 % du chiffre d'affaires de sa branche Équipements. En cas de retournement du cycle aéronautique, le chiffre d'affaires des activités de services serait a priori moins rapidement affecté que le chiffre d'affaires des activités de première monte.

#### Aléas sur la rentabilité des investissements

Les activités aéronautiques en propulsion et en équipements de Safran impliquent la mise en jeu d'investissements considérables, notamment en matière de recherche et développement. Ces investissements trouvent leur rentabilité sur le long terme. Les hypothèses de marché et de rentabilité retenues par le Groupe pourraient ne pas se vérifier et les produits ayant fait l'objet de ces investissements pourraient ne pas tous connaître un succès commercial suffisant pour rentabiliser l'investissement initial. Les frais de R&D immobilisés (hors goodwill et réévaluation des programmes) s'élèvent à environ 800 millions d'euros au bilan au 31 décembre 2009 en valeur nette après amortissements.

#### Évolution des commandes militaires

Les dépenses publiques, et notamment les budgets dédiés à la défense, font l'objet d'un arbitrage dépendant de l'environnement géopolitique et des contraintes budgétaires. Une évolution défavorable des conditions économiques et politiques pourrait entraîner un changement d'arbitrage dans les priorités des dépenses publiques.

Une réduction des dépenses militaires ou un report de certains programmes pourraient affecter les activités de Safran.

En 2009, 21 % environ du chiffre d'affaires consolidé ajusté du Groupe concernait des activités militaires.

#### Concurrence, retards et développement de programmes

Le groupe Safran est confronté à une concurrence intense sur tous ses marchés, provenant tant d'acteurs globaux et internationaux que d'acteurs de niches sur certains de ses marchés. Cette pression concurrentielle pourrait affecter la position de leader du Groupe sur ses secteurs d'activités. Dans ce contexte, le groupe Safran poursuit sans relâche l'objectif de conserver, voire de développer, son avance technologique par une politique d'investissements soutenus en matière de recherche et développement,



notamment dans des domaines d'activité dont le cycle de développement des produits est particulièrement long.

Les constructeurs d'avions peuvent rencontrer des difficultés quant au respect du calendrier de leurs programmes. Des retards dans le planning de réalisation des nouveaux avions peuvent provoquer des reports de livraisons d'équipements Safran et affecter ainsi le rythme de réalisation du chiffre d'affaires du Groupe, et dans certains cas entraîner le versement de pénalités, en particulier lorsque la responsabilité du Groupe dans ces retards est avérée. De tels retards peuvent générer également des décalages dans les encaissements prévisionnels, générant ainsi un effet sur la trésorerie et le cas échéant sur la rentabilité du Groupe, ce qui peut conduire le Groupe à comptabiliser des dépréciations des actifs reconnus sur ces programmes. Safran est notamment fournisseur d'Airbus sur l'A350 et l'A400M et de Boeing sur le B787. En décembre 2009, Safran est devenu fournisseur de COMAC (Commercial Aircraft Corporation of China) sur l'avion C919 dont la mise en service est prévue par COMAC en 2016.

Afin de capitaliser les retours d'expérience, une étude « Product Development Experience » a été menée et a débouché sur le lancement de deux projets majeurs visant à renforcer la robustesse du processus programme.

#### Aléas politiques

Certains marchés dans le domaine de l'aéronautique, de l'espace et de la défense sont fermés à la concurrence étrangère ou sont attribués sur la base de considérations d'indépendance nationale.

Celles-ci peuvent limiter l'accès à certains marchés. Si elles continuaient de prévaloir dans le futur, Safran pourrait ne pas pénétrer certains de ces marchés, ce qui réduirait le potentiel de croissance du chiffre d'affaires et des résultats du Groupe.

Le développement des activités et des implantations de Safran à l'échelle mondiale expose parfois le Groupe à des risques politiques propres à certains pays qui seraient susceptibles d'affecter ses activités et ses résultats.

#### Accident d'aéronef

Les produits Safran équipent des biens à fort contenu technologique d'une valeur unitaire élevée, en particulier les avions civils et militaires, les satellites et les hélicoptères. La responsabilité du Groupe peut ainsi être engagée en cas de perte ou d'accident d'un aéronef, de décès de passagers ou de pertes d'exploitation par une compagnie aérienne ou un exploitant d'hélicoptères.

#### Produits livrés défectueux (hors aéronautique)

Le Groupe applique des normes de qualité et de sécurité élevées dans la conception et la fabrication de ses produits et services. Toutefois, certains produits pourraient ne pas avoir les performances escomptées ou se révéler défectueux.

Ces défaillances peuvent entraîner des coûts (rappels de produits, campagne de modernisation ou *retrofits*), induire des pertes de chiffre d'affaires pour Safran ou affecter sa position commerciale.

### 4.1.2 Risques liés à l'évolution technologique

Les marchés de l'aéronautique, de l'espace et de la défense sont sujets à des évolutions technologiques rapides et importantes. Safran conçoit, développe et fabrique des produits et services reconnus pour leur haut niveau d'innovation et de technologie. À cette fin, le Groupe mène une politique de développement des compétences techniques requises mais pourrait temporairement

ne pas trouver les compétences nécessaires à la réalisation de ses projets.

Le Groupe est exposé au risque de voir des concurrents développer des produits plus performants techniquement, plus compétitifs ou commercialisés avant ceux du Groupe. Les activités et la situation financière de Safran pourraient en être affectées (cf. § 1.4).

### 4.1.3 Risques liés aux partenaires et fournisseurs

De façon générale, sur la plupart de ses métiers, le groupe Safran travaille dans le cadre de partenariats avec des coopérants et fournisseurs. Les événements de nature à affecter ces partenaires peuvent avoir une incidence sur l'activité de Safran.

Les difficultés ou défaillances de fournisseurs liées notamment à la crise économique mondiale pourraient impacter la chaîne logistique globale (« *supply chain* »), entraîner des surcoûts ou des retards de production qui affecteraient le groupe Safran.

Notamment dans le domaine aéronautique, une part importante du chiffre d'affaires de Safran dépend de certains produits clés développés et produits en coopération avec GE. Safran estime qu'environ 30 % de son chiffre d'affaires consolidé est lié à ces programmes.

General Electric et Safran ont signé en juillet 2008 un accord qui prolonge leur partenariat en propulsion civile jusqu'en 2040 et ont également signé un accord de développement et de gestion de programmes par les nacelles des futurs mono-couloirs.

Par ailleurs, Safran participe à plusieurs partenariats (Powerjet société détenue à part égale 50/50 par Snecma et NPO Saturn (Russie), Rolls-Royce Turbomeca) avec d'autres motoristes. Si ces programmes étaient arrêtés ou si les partenaires de Safran cessaient d'assumer leur rôle dans le développement ou la commercialisation des moteurs en question, le chiffre d'affaires des activités aéronautiques en serait affecté.

Les autres partenariats n'ont pas d'impact significatif.

#### 4.1.4 Risques sur les matières premières

Le Groupe est exposé au risque de matières premières notamment sur le titane, les alliages base nickel et les fibres composites. Le Groupe gère ce risque, soit en négociant avec ses fournisseurs des contrats d'approvisionnement à moyen terme,

soit en constituant des stocks (cf. § 4.1.6), soit en utilisant des instruments de couverture visant à réduire l'exposition du Groupe aux variations du prix de certaines matières premières cotées.

#### 4.1.5 Risques liés aux acquisitions, restructurations

Dans le cadre de sa stratégie de développement, Safran a procédé et peut être amené à continuer de procéder à des acquisitions d'activités ou de sociétés, ainsi qu'à des fusions ou créations de sociétés. Malgré la mise en place d'un processus rigoureux de contrôle de ces opérations, elles sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur l'activité du Groupe, sur les résultats attendus

et/ou sur son image, si ce dernier ne réussit pas à intégrer les opérations et le personnel des entités acquises, à dégager les synergies et les économies escomptées, à maintenir de bonnes relations sociales au sein des entités acquises à la suite de changements de direction et de contrôle.

#### 4.1.6 Risques de marché et instruments financiers dérivés

Les risques principaux attachés aux instruments financiers du Groupe sont le risque de change, les risques de taux d'intérêt, les risques sur les matières premières cotées, le risque sur le marché des actions, le risque de contrepartie et le risque de liquidité.

##### Exposition au risque de change

La majorité du chiffre d'affaires des branches Propulsion Aéronautique et Spatiale et Équipements Aéronautiques est libellée en dollar US, monnaie qui constitue le référentiel quasi unique du secteur aéronautique civil. L'excédent net annuel des recettes sur les dépenses pour ces activités s'est élevé à 4,3 milliards de dollars US pour l'année 2009 (contre 5,18 milliards de dollars US en 2008). (Le montant de l'exposition nette est revu régulièrement pour chaque année de l'horizon couvert).

Afin de protéger ses résultats, le Groupe met en oeuvre une politique de couverture (décrite ci-après) dont la finalité est de réduire les facteurs d'incertitude affectant sa rentabilité et lui donner le temps nécessaire à l'adaptation de ses coûts à un environnement monétaire défavorable.

##### Politique de couverture

La politique de gestion du risque de change définie par Safran pour l'essentiel de ses filiales repose sur deux principes :

- protéger la performance économique des fluctuations aléatoires du dollar ;
- optimiser la qualité des couvertures chaque fois que possible, sans qu'à aucun moment le premier principe ne soit remis en cause.

La protection de la performance économique nécessite que soient définis une parité minimum du dollar US et un horizon sur lequel s'applique cette protection. La parité minimum correspond à un cours du dollar permettant à Safran de tenir ses objectifs de résultat opérationnel. C'est ainsi que des couvertures ont été engagées sur un horizon de trois ans.

##### Méthode de gestion

La politique de couverture s'appuie sur la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers permettant (sauf exception explicitement approuvée) de ne pas descendre en deçà d'une parité plancher de référence.

Dans le cadre des actions de constitution du portefeuille d'instruments de couverture, les principaux produits utilisés sont les ventes à terme, les accumulateurs et les achats d'options (Call Euro / Put dollar US).

Des actions d'optimisation sont également mises en oeuvre en vue d'améliorer la parité plancher. Ces actions sont toujours conduites dans un souci de préservation de la performance économique du Groupe. Elles s'appuient sur des produits permettant éventuellement de bénéficier d'une amélioration partielle des parités sous-jacentes, sans remettre pour autant en cause la parité plancher d'origine (sauf exception explicitement approuvée). Le Groupe peut également accepter, pour des montants plafonnés, de renoncer à l'impact d'une amélioration supplémentaire de la parité sous-jacente en deçà d'un niveau donné et pour une période spécifique.

Les produits sous-tendant cette stratégie sont essentiellement des achats à terme, des accumulateurs et des ventes d'options (Call dollar US / Put Euro).

Le Groupe a totalement couvert son exposition en dollar US pour 2010 et 2011 et a lancé pour ces deux années des stratégies d'optimisation de son portefeuille en vue d'améliorer la parité plancher.

Ainsi, pour 2010, après avoir donné comme cours plancher 1,52 fin 2008, le Groupe a pu revoir le cours plancher à la baisse à 1,48 lors de la publication des comptes semestriels 2009, et est désormais confiant dans l'atteinte d'un cours cible à 1,46 tel que communiqué lors de la publication des comptes 2009, sachant qu'un cours de 1,47 a d'ores et déjà été atteint.

Pour 2011, peu de changement est attendu sur le cours plancher qui est maintenu à 1,39.

Le Groupe a également initié une stratégie de couverture graduelle de son exposition 2012 et 2013.

Au 31/03/2010, pour l'année 2012, outre un portefeuille ferme de 2,4 milliards de dollars US de couverture à 1,33 de moyenne, 1,9 milliard de dollars US d'accumulateurs ont été mis en place qui nous permettent de compléter quotidiennement la couverture à un cours moyen de 1,35, et ceci tant que la parité Euro/dollar US se maintient sous 1,65. Si la parité Euro/dollar US devait aller au-delà de 1,65, les positions acquises au préalable à 1,35 seraient conservées mais les accumulateurs arrêteraient de fonctionner jusqu'à tant que la parité spot revienne sous ce seuil. Au contraire, si la parité spot devait être inférieure à 1,35 (cours d'accumulation), le Groupe ne bénéficierait pas de l'amélioration et serait contraint, pour ces produits uniquement, de continuer d'accumuler des positions vendeuses de dollars à 1,35.

C'est donc au travers de la performance de ces produits, que le Groupe pense raisonnablement atteindre un cours de couverture

de 1,35 en 2012, le seuil de désactivation temporaire fixé à 1,65 étant aujourd'hui loin du cours de marché.

Pour 2013, le portefeuille n'existait pas encore, et début 2010 le Groupe a initié une couverture pour 1 milliard de dollars US à un cours de 1,29. Cette couverture peut éventuellement doubler à 2 milliards de dollars US à un cours de 1,29 en fonction de l'évolution de la parité EUR/USD d'ici là. Le Groupe poursuit l'objectif de profiter de la parité EUR/USD actuelle autour de 1,35 pour compléter le portefeuille de couverture 2013. Le cours cible 2013 est ainsi fixé à 1,35, taux utilisé pour évaluer les projets long terme du Groupe.

Pour mémoire, l'exposition annuelle estimée entre 4,5 milliards de dollars US et 4,8 milliards de dollars US par an dépend du niveau des ventes prévues au budget. Elle est revue à intervalles réguliers pour chaque année de l'horizon couvert.

Toute variation de 1 centime de la parité Euro/USD en dollar US sur le cours de couverture a un impact de 22 millions d'euros sur le résultat opérationnel en données ajustées.

### Exposition du bilan au risque de change et sensibilité

L'exposition du bilan du Groupe au risque de change se résume comme suit :

(en millions de devises)	31.12.2008						31.12.2009					
	USD/ EUR	USD/ GBP	USD/ CAD	TOTAL USD	GBP/ EUR	CAD/ EUR	USD/ EUR	USD/ GBP	USD/ CAD	TOTAL USD	GBP/ EUR	CAD/ EUR
Total actifs hors dérivés	1 434	87	58	<b>1 579</b>	138	110	1 273	70	80	<b>1 423</b>	28	21
Total passifs hors dérivés	1 337	47	44	<b>1 427</b>	64	105	1 719	67	21	<b>1 807</b>	50	127
Instruments financiers dérivés	(419)	(152)	(59)	<b>(631)</b>	-	-	130	(50)	4	<b>84</b>	(5)	-
<b>Exposition nette après prise en compte des instruments financiers</b>	<b>(322)</b>	<b>(112)</b>	<b>(45)</b>	<b>(479)</b>	<b>74</b>	<b>5</b>	<b>(315)</b>	<b>(47)</b>	<b>63</b>	<b>(299)</b>	<b>(27)</b>	<b>(106)</b>

Ce tableau est exprimé en devises.

La sensibilité du bilan à une variation de +/- 5 % du cours de change Euro/dollar US est la suivante :

Impact sur les positions du bilan (en millions d'euros)	31.12.2008		31.12.2009	
	USD		USD	
Cours de clôture	<b>1,39</b>		<b>1,44</b>	
Hypothèses de variation du cours euro/dollar	-5 %	+5 %	-5 %	+5 %
Cours euro/dollar US utilisé pour l'étude de sensibilité	1,32	1,46	1,37	1,51
Impact sur l'exposition nette y compris dérivés	(422)	400	(401)	394

La sensibilité des principaux agrégats du compte de résultat à une variation sur l'exercice de +/- 5 % du cours moyen de change Euro/dollar US, est la suivante pour les comptes consolidés ajustés :

<i>Données ajustées (en millions d'euros)</i>	2008		2009	
	- 5 %	+ 5 %	- 5 %	+ 5 %
Cours moyen mensuel	1,47		1,38	
Cours moyen utilisé pour l'analyse de sensibilité	1,40	1,54	1,31	1,45
Cours de clôture	1,39		1,44	
Cours de clôture utilisé pour l'analyse de sensibilité	1,32	1,46	1,37	1,51
Chiffre d'affaires	86	(73)	61	(76)
Résultat opérationnel	6	0	(24)	0
Résultat financier	(13)	12	(17)	16
Résultat avant impôt	(7)	12	(41)	16

La même étude de sensibilité aurait les impacts suivants sur les comptes consolidés :

<i>Données consolidées non ajustées (en millions d'euros)</i>	2008		2009	
	- 5 %	+ 5 %	- 5 %	+ 5 %
Cours moyen mensuel	1,47		1,38	
Cours moyen utilisé pour l'analyse de sensibilité	1,40	1,54	1,31	1,45
Cours de clôture	1,39		1,44	
Cours de clôture utilisé pour l'analyse de sensibilité	1,32	1,46	1,37	1,51
Chiffre d'affaires	246	(223)	253	(229)
Résultat opérationnel	166	(150)	169	(153)
Résultat financier	(578)	546	(593)	547
Résultat avant impôt	(412)	396	(424)	394

### Gestion du risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe aux variations de taux d'intérêt recouvre deux natures de risques :

- un risque de prix lié aux actifs et passifs financiers à taux fixe. Les variations de taux d'intérêt influent sur la valeur de marché de ces actifs et passifs ;
- un risque de flux de trésorerie lié aux actifs et passifs financiers à taux variable. Les variations de taux d'intérêt ont une incidence directe sur le résultat du Groupe.

Le Groupe, dans le cadre de sa politique générale, arbitre entre ces deux natures de risques, en utilisant au besoin des instruments financiers propres au marché des taux (swap de taux d'intérêt, options...).

Au 31 décembre 2009, des swaps de taux étaient en place d'échéance 3 à 5 ans pour un montant total de 1 400 millions d'euros dont les détails sont :

- 750 millions d'euros liés à la variabilisation de l'émission obligataire ; swaps payeur variable/receveur fixe sur 3 et 5 ans faisant l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur ;
- 650 millions d'euros de pré-couverture de l'émission obligataire ; swaps receveur variable/payeur fixe sur 5 ans (échéance 25/11/2014) n'étant pas qualifiés de couverture.

La juste valeur de ces instruments financiers de taux d'intérêt était de (4) millions d'euros au 31 décembre 2009.

Au 31 décembre 2008 aucun instrument financier de taux d'intérêt n'était mis en place.

L'endettement au titre de l'épargne salariale est effectué à taux variable, mais révisable uniquement annuellement. L'endettement à long terme résiduel du Groupe est pris en majorité à taux fixe. Cependant, le swap de couverture de 750 millions d'euros ayant permis de variabiliser l'émission obligataire, il en résulte que la dette long terme du Groupe est majoritairement à taux variable au 31 décembre 2009. Toute augmentation des taux d'intérêt de 1 % se traduirait par un accroissement du coût de la dette de 6 millions d'euros (contre 1,3 million d'euros en 2008).

### Gestion du risque matières premières

Une politique de couverture de l'exposition du Groupe aux variations du prix de certaines matières premières cotées (nickel, platine) a été mise en place cette année. Son objectif est de protéger la performance économique du Groupe des fluctuations des cours des matières premières.

Ces couvertures qui visent à réduire les facteurs d'incertitude ont été engagées sur un horizon de 3 ans. L'instrument financier utilisé est l'achat à terme de matières premières sur le London Metal Exchange (LME).

Ces achats à terme sont affectés aux flux hautement probables des sociétés du Groupe générés par les achats de pièces semi-finies ayant une forte composante matières premières. Ces flux sont déterminés à partir du carnet de commandes et des prévisions budgétaires.

Les contrats d'achat à terme de nickel au 31 décembre 2009 représentent un montant notionnel de 1 189 tonnes de nickel dont 305 ont une maturité inférieure à un an et le reste entre trois et cinq ans. La juste valeur de ces instruments est de 0,3 million d'euros au 31 décembre 2009.

### Gestion du risque de marché action

L'exposition de Safran au risque de fluctuation des cours de bourse porte sur les titres Embraer et Myriad, seuls titres cotés détenus par le Groupe.

Une variation défavorable de 5% du cours de ces titres aurait une incidence négative nette sur les capitaux propres de (2) millions d'euros (contre (1,1) million d'euros au 31 décembre 2008).

### Gestion du risque de contrepartie

Les transactions qui génèrent potentiellement pour le Groupe un risque de contrepartie sont les suivantes :

- les placements financiers temporaires ;
- les instruments dérivés ;
- les comptes clients ;
- les garanties financières accordées aux clients.

Les placements financiers sont diversifiés. Ils concernent des titres de premier rang et sont négociés avec des banques, elles-mêmes de premier rang, présentant un rating minimum « AA ».

Les transactions du Groupe sur les produits dérivés ont pour seul but de réduire son exposition globale aux risques de change, de taux et de matières premières résultant de ses opérations courantes. Elles sont limitées aux marchés organisés ou à des opérations de gré à gré avec des opérateurs de premier rang.

Le risque de contrepartie lié aux comptes clients est limité du fait du nombre important de clients composant le portefeuille et de leur diversité géographique.

Au 31 décembre 2009, le Groupe n'a pas identifié de risque de contrepartie significatif qui ne soit pas provisionné dans les états financiers.

## 4.1.7 Risques juridiques

Comme tout groupe industriel, le groupe Safran est exposé à des risques techniques et commerciaux. Dans le domaine juridique, le groupe Safran est, en particulier, exposé au risque de non-respect des réglementations en matière de contrôle des exportations et de droit de la concurrence.

L'échéancier des actifs financiers est donné en note 21 de l'annexe aux comptes consolidés.

### Gestion du risque de liquidité

La gestion de trésorerie du Groupe est centralisée : l'ensemble des excédents de trésorerie ou des besoins de financement de ses filiales, lorsque la législation locale le permet, est placé auprès de ou financé par la société mère à des conditions de marché. L'équipe centrale de trésorerie gère le financement, courant et prévisionnel, du Groupe, et assure la capacité du Groupe à faire face à ses engagements financiers en maintenant un niveau de disponibilité et de facilités de crédit confirmées compatible avec sa taille et les échéances de sa dette.

Outre le fait que la trésorerie est positive au 31 décembre 2009, l'existence de lignes de liquidité non utilisées rendent le Groupe peu sensible au risque de liquidité.

Les financements BEI mis en place en 2003 et 2005 sont soumis à des covenants financiers (voir note 26 de l'annexe aux comptes consolidés).

Il s'agit des deux ratios-limites suivants :

- dette nette/EBITDA < 2,5 ;
- dette nette/fonds propres < 1.

Les définitions des termes « Dette nette », « EBITDA » et « Fonds propres » sont les suivantes :

- dette nette : dettes financières (hors avances remboursables) diminuées des valeurs mobilières de placement et disponibilités ;
- EBITDA : somme du résultat opérationnel et des dotations nettes aux amortissements et provisions pour dépréciation d'actif (cet agrégat est calculé sur les données ajustées) ;
- fonds propres : les fonds propres sont les capitaux propres part du Groupe et les intérêts minoritaires.

Les sources de liquidités confirmées et non utilisées au 31 décembre 2009 s'élèvent à 1 100 millions d'euros ; elles sont composées d'une ligne de crédit syndiquée de 800 millions d'euros et d'un contrat de prêt long terme de 300 millions d'euros consenti par la BEI qui n'est pas encore tiré (1 200 millions d'euros en 2008).

Les principaux risques avérés dans ces domaines figurent au chapitre « litiges » du présent document (cf. § 3.1.2 note 36). L'analyse des risques juridiques du Groupe ne fait apparaître aucun autre risque d'occurrence et de gravité significatives.

## 4.2 MANAGEMENT GLOBAL DES RISQUES : POLITIQUE GÉNÉRALE

Le Groupe poursuit une démarche active de « Management Global des Risques » validée par le « Comité des Risques Groupe ».

### 4.2.1 Le Comité des Risques Groupe

Le Comité des Risques Groupe est constitué des membres du Directoire.

Ses missions sont les suivantes :

- valider la politique de gestion des risques ;
- valider la cartographie des risques du Groupe et leur maîtrise ;
- s'assurer que le processus gestion des risques fonctionne ;
- s'assurer que le niveau de sensibilisation aux risques est approprié ;
- s'assurer que la procédure de gestion des crises fonctionne efficacement ;
- valider le plan d'actions transverses de la Direction des Risques.

Le Comité des Risques s'est tenu deux fois en 2009.

### 4.2.2 La Direction des Risques et Assurances

La Direction des Risques et Assurances, rattachée au Directeur général adjoint en charge des Directions Qualité, Audit et Risques du Groupe et membre du Directoire, est responsable de la mise en œuvre de cette politique. Elle assure les missions suivantes :

#### 1) Établir la cartographie des Risques du Groupe

La Direction des Risques et Assurances réalise la synthèse de l'appréciation des risques au niveau du Groupe et propose une cartographie des risques au Comité des Risques Groupe qui la valide. L'impact de chaque risque est évalué en fonction des conséquences directes ou indirectes à l'horizon retenu dans un scénario réaliste maximisé (« Que peut-il arriver de pire ? »). L'évaluation du niveau de maîtrise est également indispensable pour compléter la caractérisation des risques.

Elle s'assure de la mise en place de plans d'actions pour améliorer la maîtrise des risques et propose au Comité un arbitrage entre la conservation d'une partie de ces risques ou le transfert aux marchés de l'assurance et/ou de la réassurance lorsqu'un tel marché existe pour ce type de risque.

#### 2) Déployer le dispositif de management des risques

Afin de disposer d'un taux de couverture des risques optimum, le dispositif de management des risques s'appuie sur :

##### Les sociétés de rang 1

Chaque société de rang 1 a nommé un *Risk Manager* qui établit la cartographie de sa société, revue lors des comités de Direction/risques. Dans tous les cas, la gestion du risque procède d'une démarche méthodologique commune dont le point de départ est l'analyse du risque. Pour chaque risque identifié, un propriétaire de risque devra être désigné, en charge d'élaborer un plan d'action et de s'assurer de sa mise en œuvre. L'objectif à atteindre

est le contrôle permanent du risque jusqu'à son traitement maximum.

Le *Risk Manager* de chaque société de rang 1 transmet trimestriellement à la Direction des Risques des indicateurs (cartographie des risques majeurs et leurs niveaux de maîtrise, niveaux de maturité de la gestion des risques) et, une fois par an, un rapport sur l'organisation de la gestion des risques dans la société concernée. En complément, la Direction des Risques rencontre le *Risk Manager* de chaque société de rang 1 afin d'évaluer le niveau de maturité du management des risques dans sa société.

La Direction des Risques et des Assurances anime le réseau des *Risk Managers*. Des réunions ont lieu régulièrement permettant un partage des bonnes pratiques et l'identification des risques émergents. Des groupes de travail sont organisés sur les axes de travail validés annuellement par le Comité des Risques Groupe.

##### Les Directions fonctionnelles/Processus

La Direction des Risques a établi une cartographie des risques majeurs par Direction fonctionnelle à partir d'entretiens individuels. Ces cartographies sont validées par les Directions fonctionnelles et, pour chaque risque identifié, un propriétaire est nommé, chargé d'élaborer un plan d'actions. Ces plans d'actions sont présentés au Comité de Direction du Groupe.

Le dispositif s'appuie également sur l'Audit Interne et le Contrôle Interne.

#### 3) Bâtir un référentiel du management des risques, analyser et proposer les axes d'amélioration du dispositif

La Direction des Risques et Assurances élabore les outils méthodologiques qui assurent la cohérence du traitement des risques entre les sociétés, les assiste dans leur utilisation et favorise l'échange des bonnes pratiques. Le Groupe dispose d'un référentiel risques par processus et d'échelles d'impact, de fréquence

ou probabilité et de maîtrise. Des guides d'analyse de certains risques sont élaborés.

#### 4) Promouvoir au sein du Groupe les actions de communication et de formation à la culture des risques

Dans le cadre notamment de l'Université Safran, la formation initiée en 2007 et réalisée conjointement par la Direction des Risques et les *Risk Managers* du Groupe a permis de former à ce jour près de 400 managers au sein du Groupe.

#### 5) Mettre en œuvre le dispositif de prévention et de gestion des crises

Ce dispositif s'appuie sur la mise en place de procédures coordonnées de gestion des alertes et des crises, tant au niveau du Groupe que d'une société ou d'un établissement.

#### 6) Mettre en œuvre le programme PSIP (Products & Services Integrity Program)

Ce programme a pour objectifs de contribuer à la maîtrise des risques documentaires et de mise en cause judiciaire dus aux produits/services du Groupe et protéger les salariés des conséquences d'un accident dans lequel le produit/service pourrait être mis en cause.

## 4.3 ASSURANCES

Les principaux risques accidentels sont assurés par des programmes multilignes, pluriannuels à vocation mondiale, et souscrits auprès d'assureurs de premier plan :

Police « Tous Risques Industriels » garantissant les dommages aux installations industrielles (bâtiments, machines, stocks...) contre l'incendie, le vol, le dégât des eaux, le bris de machine et les pertes d'exploitation pour tout le Groupe.

Le montant global des garanties est de 400 millions d'euros, porté à 800 millions d'euros pour certains sinistres.

Polices « Responsabilité Civile Produits » garantissant les conséquences financières du défaut d'un produit en cas d'événement accidentel après sa livraison à un tiers :

- Relatives aux produits aéronautiques

Le montant de la garantie est de 1,5 milliard de dollars par an épuisable dans l'année pour les produits aéronautiques. Le montant de la garantie est plafonné à 1 milliard de dollars pour les produits à destination des hélicoptères. Le montant de la garantie responsabilité civile terrorisme est de 1 milliard de dollars.

- Relatives aux produits « terrestres » (hors activités aéronautiques)

Le montant de la garantie s'élève à 150 millions d'euros par an épuisable dans l'année.

Le total des primes payées par le Groupe, toutes polices confondues, en 2009 a représenté 0,20 % du chiffre d'affaires consolidé ajusté 2009.

Enfin, une société captive de réassurance au Luxembourg (Soreval) participe au dispositif de couverture des risques. Elle a pour objet de porter des risques marginaux non couverts par les polices d'assurance du Groupe.

Des programmes locaux d'assurance sont souscrits dans le monde entier pour répondre soit à des risques spécifiques, soit à une réglementation locale d'assurance.

## 4.4 RISQUE SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

### 4.4.1 Politique Santé, Sécurité au travail et Environnement

Le groupe Safran, leader technologique international, vise l'excellence dans les domaines de la santé, de la sécurité au travail et de l'environnement, de même pour ses produits et ses services, en accord avec les valeurs du Groupe et en cohérence avec ses enjeux de développement durable.

Conformément à l'une de ses sept valeurs, la responsabilité citoyenne, Safran s'engage à développer une culture d'anticipation et de prévention pour maîtriser ses risques en Santé, Sécurité au travail et Environnement, au bénéfice de ses personnels, de ses partenaires, de ses fournisseurs, de ses clients, ainsi que de toutes les communautés à proximité de ses activités.

Les objectifs définis dans le cadre de cette politique, proposée par la Direction Développement Durable et signée par le Président du Directoire, s'inscrivent dans une démarche de progrès continue visant à :

- préserver la santé et la sécurité des hommes et des femmes qui contribuent aux activités du Groupe ;
- garantir la sûreté des installations et le respect de l'environnement ;
- concevoir, distribuer des produits et des services intégrant les exigences en Santé, Sécurité au travail et Environnement.

En 2009, la Direction Développement Durable du groupe Safran a poursuivi sa mission d'animation de la politique Santé-Sécurité au travail et Environnement (SSE) et de ses principes fondamentaux définis l'année précédente :

- maîtrise des risques et impacts ;
- respect des exigences SSE du Groupe ;
- intégration de la SSE dans l'acte managérial ;

- démonstration du leadership en SSE ;
- prise en compte de la SSE dans les changements ;
- mesure de la performance SSE ;
- partage de l'expérience ;
- vigilance partagée.

#### 4.4.2 Organisation

Au niveau du Groupe, le directeur Développement Durable, en liaison avec les autres directions, anime le management global de la Sécurité, la Santé et l'Environnement, dans chaque société du Groupe, via un réseau de coordonnateurs Santé, Sécurité et Environnement (SSE).

Au niveau société, un coordonnateur SSE anime le réseau des préventeurs SSE des établissements pour le déploiement des objectifs, la cohérence des éléments des systèmes de management et la capitalisation des expériences.

Au niveau local ou établissement, le préventeur SSE, en liaison avec les services, assure la mise en œuvre des actions d'amélioration des risques SSE, veille à la formation et à la sensibilisation des personnels.

Chaque société dispose d'une fonction de Correspondant Environnement Produit (CEP) ayant pour mission de faciliter la réponse aux exigences environnementales croissantes applicables aux produits et en particulier à celles du règlement REACh <sup>(1)</sup> sur les matières dangereuses.

Depuis 2008, une équipe projet « REACh Groupe » s'appuie sur le réseau des CEP afin de coordonner l'ensemble des actions du Groupe dans ce domaine. Ce projet mis en place au niveau du Groupe bénéficie d'un double rattachement : outre de dépendre de la Direction du Développement Durable, il est rattaché également à la Direction Industrielle du Groupe. Cette disposition lui donne accès à un plus grand nombre de leviers opérationnels d'actions.

#### 4.4.3 Objectifs

Trois enjeux de déploiement à l'international des programmes et du référentiel Safran de maîtrise des risques SSE sous-tendent la politique SSE du Groupe :

- mettre en œuvre les objectifs communs Santé, Sécurité et Environnement pluriannuels de Safran sur toutes ses entités, afin de prévenir les risques et d'en renforcer la maîtrise opérationnelle ;
- piloter et améliorer les synergies en SSE, ce qui induit un engagement et l'implication des Directions du Groupe et des sociétés ;
- contribuer aux enjeux développement durable du Groupe dans le domaine SSE.

Les objectifs SSE pluriannuels sont validés en Comité de Direction. Ils sont déployés dans les sociétés par les directions opérationnelles conseillées et supportées par leur coordonnateur SSE et leurs préventeurs.

La réalisation des objectifs 2009 a porté principalement sur :

- l'amélioration de la maîtrise des risques SSE sur la base du référentiel Safran qui s'est enrichi de cinq standards nouveaux concernant l'ergonomie, la gestion des situations d'urgence, la gestion réglementaire, la gestion documentaire et la formation ;
- une deuxième mesure de l'empreinte carbone des activités de l'ensemble des sites significatifs du groupe Safran, pour 2008

cette fois ; ce bilan ayant vocation à constituer la référence d'un plan de progrès engagé sur les trois années suivantes ;

- la poursuite du déploiement sur l'ensemble des établissements du Groupe en France d'un outil informatique de veille et de validation de la conformité réglementaire appelé CORP <sup>(2)</sup> et développé par le GIFAS <sup>(3)</sup> ;
- le déploiement opérationnel sur l'ensemble des sites francophones de TESSE, l'outil informatique du Groupe destiné à tracer les expositions aux risques dans les domaines SSE et fiabiliser les caractérisations et diminutions des expositions des salariés aux substances dangereuses ;
- le déploiement des diagnostics ergonomiques pour tous les postes de travail ;
- la poursuite du déploiement sur tous les sites de l'évaluation des risques psychosociaux selon une démarche préconisée en quatre temps : engagement, formation, diagnostic et plan d'actions ;
- l'application du programme EVREST <sup>(4)</sup> comme observatoire de santé sur 25 sites franco-belges, soit 62 % de l'effectif total Safran dans ces pays ;
- la poursuite des efforts de réduction des consommations d'énergies non renouvelables et de production des déchets industriels.

Chaque société organise une revue annuelle, où son Président et le Directeur Développement Durable passent en revue l'atteinte

(1) REACh : *Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals (enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques)*.

(2) CORP : *Conformité Réglementaire Personnalisée*.

(3) GIFAS : *Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales*.

(4) EVREST : *Évaluation des Relations en Santé au Travail*.



des objectifs et l'avancement des plans de progrès. Ces revues sont basées sur les présentations de la situation de chaque entité de la Société faites par leur directeur opérationnel respectif.

La Direction Développement Durable établit un tableau de bord trimestriel SSE à l'attention du Comité de Direction, des Présidents de sociétés et des managers en exploitant les données remontées par les sites ou entités du Groupe.

Par ailleurs plusieurs actions spécifiques au management ont été conduites sur l'année 2009 :

- 6 sessions ont permis de former 62 cadres à la démarche d'amélioration continue de la SSE ;
- 6 journées de rencontre des préventeurs ont permis des échanges entre professionnels SSE.

#### 4.4.4 Certification

59 établissements du Groupe disposent, au 31 décembre 2009, de la certification ISO 14001 <sup>(1)</sup> pour leur système de management environnemental. Ce qui couvre 63 % de l'effectif total du Groupe. 4 autres établissements Safran visent la certification ISO 14001 en 2010 ou 2011.

23 établissements, chargés principalement de recherche et développement, et déjà certifiés pour la gestion environnementale de leur site, disposent d'une certification ISO 14001 de leur processus de conception.

10 établissements disposent, fin 2009, de la certification OHSAS 18001 <sup>(2)</sup> relative au système de management de la Santé et de la Sécurité au travail.

51 audits internes intersociétés ont été conduits en 2009 sur la base des référentiels ISO 14001 et OHSAS 18001 ainsi que sur le référentiel interne SSE composé des 23 standards. Ces audits ont permis aux différents établissements d'améliorer l'efficacité de leur système de management SSE par l'échange de leurs expériences.

43 auditeurs SSE, dont la qualification interne est entretenue par la Direction Développement Durable, interviennent dans les établissements du Groupe selon une planification présentée en début d'année. En 2009, 42 auditeurs sont qualifiés pour l'ISO 14001, dont 11 pour la prise en compte de l'environnement en conception et 27 pour l'OHSAS 18001.

#### 4.4.5 Périmètre

Le périmètre de reporting couvre l'ensemble des sites dont les activités et produits peuvent présenter des risques et impacts SSE en 2009. Il est pratiquement identique au périmètre de 2008.

Un seul site sortant du périmètre en 2009 : le siège de SLCA (effectif environ 50 personnes)

3 sites entrants en 2009 :

- Grand Prairie (États-Unis) et Reau (France) de Sagem ;
- Everett (États-Unis) de Labinal.

#### 4.4.6 Environnement et sites

##### 4.4.6.1 ÉTABLISSEMENTS SEVESO

Deux établissements du périmètre Safran en France sont classés Seveso seuil haut en 2009 : Snecma Vernon et Europropulsion Kourou (Guyane).

##### 4.4.6.2 MAÎTRISE DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Trois établissements du périmètre Safran sont concernés par l'allocation de quotas d'émission de gaz à effet de serre pour les années 2008-2012 dans la catégorie des installations de combustion (chaudières à usage industriel ou chauffage de bâtiments, fours de cracking) dont la puissance est supérieure à 20 MW.

Société	Localisation	Activité	Émissions de CO <sub>2</sub>	Allocation annuelle
			déclarées pour 2008	pour 2008-2012
			(tonnes)	(tonnes)
Snecma	Villaroche (France)	Fabrication de moteurs	9 887	27 918
Snecma	Gennevilliers (France)	Fabrication de moteurs	0	16 773
Messier-Bugatti	Villeurbanne (France)	Production de freins en carbone	16 663	22 720
<b>TOTAL</b>			<b>26 550</b>	<b>67 411</b>

(1) ISO 14001 : Systèmes de management environnemental : exigences et lignes directrices pour son utilisation.

(2) OHSAS 18001 : Systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail : lignes directrices pour son utilisation pour sa mise en œuvre.

Les moindres émissions de Villaroché (France) sont liées à la réduction de l'utilisation de son installation de cogénération et à l'arrêt de celle de Gennevilliers (France) qui n'a pas certifié de quotas en 2008.

Les émissions de dioxyde de carbone de Messier-Bugatti sont directement liées à ses procédés de fabrication de matériaux à base de carbone et non pas essentiellement à des procédés de combustion comme celles des autres sites.

Conformément à ses objectifs en vue de lutter contre le réchauffement climatique, Safran mesure son empreinte carbone.

Cette mesure a été effectuée en 2009 sur 65 sites Safran retenus comme « significatifs », le résultat constitue l'état de référence d'un plan d'actions engagé sur trois ans (2009-2010-2011).

#### 4.4.6.3 AMIANTE

Le Groupe est concerné par les législations relatives à l'amiante, autant pour la protection des utilisateurs de ses produits que pour celle de ses salariés et prestataires.

Des solutions de substitution ont été mises en œuvre pour ce qui concerne les produits contenant de l'amiante et commercialisés par les sociétés du Groupe.

S'agissant de la présence de matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments, plusieurs cabinets spécialisés ont effectué, depuis 1997, des investigations et des diagnostics du risque amiante, selon la nature et l'état des matériaux. Ce diagnostic a intégré également, en anticipation sur la réglementation, les matériaux non friables.

Tous les risques ainsi identifiés ont été traités soit par enlèvement direct soit par mise en place de programmes de surveillance, en conformité avec les réglementations des pays où sont implantés les différents établissements.

Ce thème fait l'objet d'une surveillance planifiée au moyen d'un des questionnaires d'évaluation appelés « Standards SSE » et généralisés à l'ensemble du Groupe.

#### 4.4.6.4 ÉTAT DES SOLS ET DES EAUX SOUTERRAINES

Le Groupe dispose des études et des analyses systématiques des sols et des eaux souterraines de ses sites industriels pour évaluer les risques de pollution. Des actions de prévention ou de remise en état sont conduites partout où cela est nécessaire.

La Direction Développement Durable supervise l'état des lieux environnemental des bâtiments, des activités, des sols et des eaux souterraines de chaque location, cession ou acquisition d'élément du patrimoine. À ces occasions, la procédure d'évaluation du risque SSE est mise en œuvre.

#### 4.4.6.5 POLLUTION PCB (1)/PCT (2)

Le Groupe a engagé depuis 2002, en France et pour dix de ses sociétés, un plan de suppression des transformateurs électriques. À fin 2009, sur un total de 199 équipements, 196 ont été éliminés. Ce plan, dont l'échéance est fixée à 2010, est réalisé à 98 %. Le solde sera éliminé en 2010.

(1) PCB : Polychlorobiphényle.

(2) PCT : Polychloroterphényle.

Pour le reste du Groupe, aucun transformateur n'est reporté.

#### 4.4.6.6 MATIÈRES DANGEREUSES

La réduction et l'élimination des substances dangereuses dans les produits et les procédés mis en œuvre dans les sociétés du Groupe constituent depuis plusieurs années un axe d'amélioration inscrit dans la politique SSE du Groupe.

Une organisation et des moyens spécifiques ont été mis en place pour prendre en compte les exigences du règlement REACH en application depuis juin 2008.

Les actions menées en 2009 ont permis d'identifier les domaines du groupe Safran impactés par REACH et de définir le plan d'actions associé. Les volets principaux en sont :

- la mise en place d'une base de données de toutes les substances utilisées dans le Groupe ; cette base de données permet aux préventeurs SSE des établissements et aux concepteurs d'accéder directement aux informations des fiches de données de Sécurité et au classement des substances selon plusieurs listes de référence telles que l'annexe XIV de REACH ;
- la sollicitation des fournisseurs du Groupe pour obtenir les informations quant au contenu chimique des articles qu'ils livrent à Safran ;
- la sollicitation des fournisseurs de produits chimiques pour s'assurer de l'enregistrement auprès de l'*European Chemical Agency* des substances chimiques qui composent leurs préparations ;
- l'identification des substances les plus critiques pour Safran et la préparation des plans de substitution lorsque ces substances sont menacées d'obsolescence ;
- une réflexion sur les besoins nouveaux en Gestion des Données Techniques rendus nécessaires par les exigences de la réglementation quant aux informations qui doivent circuler tout au long de la chaîne logistique.

Pour répondre aux menaces d'obsolescence des produits chimiques, Safran a mis en place une structure composée d'experts sous le pilotage de la Direction des Matériaux et Procédés. Celle-ci est chargée de supporter techniquement les recherches et les qualifications des substituts aux produits dangereux.

Safran apporte son concours au GIFAS, en liaison avec de nombreuses fédérations professionnelles et institutions publiques pour la conduite de travaux de réflexion sur l'application et les conséquences de REACH. Une démarche a été engagée pour assurer une veille documentaire sur les substances potentiellement menacées d'obsolescence, cette action est mutualisée avec différents partenaires industriels adhérents du GIFAS.

#### 4.4.6.7 PROTECTION ET PRÉVENTION INCENDIE

Depuis 2007, la Direction Développement Durable, en coopération avec un cabinet international d'expertise en prévention et protection incendie, tient à jour la cartographie des risques incendie du Groupe. Ce contrat a été renouvelé pour la période 2010-2012.

En application de ce plan pluriannuel et depuis 2007, 93 audits ont été planifiés sur le périmètre Safran : 29 ont été réalisés en 2009.

Les sites ont bénéficié d'une assistance technique d'ingénierie Groupe pour la prévention incendie. Plus de 300 demandes ont été honorées ce qui représente environ 200 h/an.

L'outil informatique de gestion mis en place permet à chaque site, et par consolidation au niveau de chaque société et du Groupe de :

- connaître, identifier et évaluer les risques et dommages potentiels ;
- visualiser et évaluer les mesures correctives et préventives prises ;
- traiter les recommandations ;
- gérer l'effort d'amélioration ;
- définir la stratégie de réduction des risques potentiels.

#### 4.4.6.8 ENVIRONNEMENT ET PRODUITS

La démarche d'amélioration continue engagée par Safran dans la prévention Santé Sécurité Environnement conduit à traiter la

globalité des risques environnementaux et sanitaires : ceux liés à sa production industrielle et ceux induits par l'exploitation de ses articles produits et mis sur le marché. Ces problématiques sont appréhendées sur toutes les étapes du cycle de vie des produits.

En 2009, Safran a engagé un projet d'harmonisation de ses procédés et des substances associées pour rationaliser les méthodes et substituer autant que techniquement possible les substances les plus préoccupantes.

Des règles de choix et d'utilisation des substances chimiques ont été définies et rappelées dans une nouvelle édition d'une procédure Groupe.

En collaboration avec les Directions Qualité, Achats et Matériaux et Procédés du Groupe, un comité de choix des substances chimiques a été chargé d'assurer le bannissement d'un certain nombre de substances dangereuses pour la santé et l'environnement dans les productions du groupe Safran.

### 4.4.7 Données Santé, Sécurité au travail et Environnement

Depuis 2006, la Direction Développement Durable consolide les données SSE fournies par les principaux établissements du Groupe via une base de données SSE et un outil de reporting appelé « SCORE » <sup>(1)</sup>.

Les taux de couverture des données consolidées sur 2009, mentionnées ci-après, correspondent à 82 % de l'effectif total du Groupe pour les données relatives à la Sécurité au travail et à 80 % pour les données environnementales.

#### 4.4.7.1 SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Le nombre des accidents graves du travail enregistrés en 2009 a baissé de 9 % par rapport à 2008, sur le périmètre de 89 sites du Groupe (45 281 salariés), la tendance à la baisse enregistrée depuis 2000 est maintenue et confirmée en 2009.

	2008	2009
Taux de fréquence : TFAA	6,5	6,1
Taux de gravité : TG	0,15	0,19

*TFAA : Rapport du nombre des accidents avec arrêts supérieurs à 24 heures par million d'heures travaillées.*

*TG : Rapport du nombre de journées d'arrêt de travail du fait des accidents du travail par millier d'heures travaillées.*

En 2007, le groupe Safran a validé sur son site de Gennevilliers un outil d'évaluation des risques aux postes de travail et de traçabilité des expositions des salariés. Cet outil informatique a été déployé sur 25 sites supplémentaires du Groupe en 2007-2008. C'est un cap fondamental qui a été franchi dans la connaissance, l'analyse, l'exploitation et la traçabilité des données en matière de Santé, Sécurité et Environnement. En 2009, 20 autres sites ont bénéficié de cet outil, au total 60 sites l'utilisent à fin 2009.

2010 sera l'année de l'internalisation de l'outil avec la mise à disposition d'une version anglaise et son déploiement au Canada, en Angleterre, au Maroc...

(1) SCORE : Safran Corporate Reporting.

Après avoir mis en place les outils de diagnostic ergonomique, le groupe Safran met à disposition de ses établissements les sessions de formations nécessaires à leur déploiement en vue d'améliorer la prise en compte de l'ergonomie dans l'analyse des risques aux postes de travail.

Le nombre total de maladies professionnelles déclarées en 2009 est en légère augmentation. Le nombre de maladies professionnelles déclarées rapporté à l'effectif, se situe à 1,7 pour mille en 2009 pour 1,4 en 2008. Le nombre de maladies professionnelles liées à l'exposition antérieure à l'amiante est stable, moins d'une vingtaine de cas en 2009.

Les expatriés du Groupe ont fait l'objet d'un suivi médical renforcé.

Safran a élaboré un plan de gestion de crise sanitaire avec une déclinaison détaillée sur le risque de pandémie grippale. L'alerte de pandémie liée à la grippe A (H1N1) a permis de mettre à jour les scénarios et plans de continuité (PCA) dans les manuels de crise, mais aussi de sensibiliser à la gestion de crise. Cet exercice a été bénéfique.

Les services de santé au travail ont poursuivi et amplifié le déploiement de l'observatoire de santé EVREST. Cet outil permet de capitaliser dans le temps un ensemble de données sur le travail et la santé des salariés.

Depuis 2004 le Groupe s'est engagé dans une méthodologie d'analyse des risques psychosociaux en quatre étapes :

- 1/ Mise en place d'une réflexion sur la prévention des risques psychosociaux sur site, s'assurer de l'engagement des directions établissements et opérationnelles et de celles des partenaires sociaux, disposer d'un comité de pilotage pour mener cette réflexion.
- 2/ Formation sur les risques psychosociaux du comité de pilotage, sensibilisation des salariés, études des attentes versus le possible.

3/ Diagnostic : utilisation de l'outil WOCCQ ; un accord-cadre a été signé avec l'Université de Liège, précurseur dans ce domaine et inventeur de la démarche WOCCQ (*Working Conditions and Control Questionnaire*®), ce questionnaire permettant d'évaluer les risques psychosociaux. Les sites à faible effectif et qui ne disposent pas de moyens pour déployer de tels diagnostics peuvent s'appuyer sur des enquêtes internes ou sur l'observatoire EVREST pour établir un diagnostic.

4/ Analyses et plan d'actions : étude des résultats globaux, secteur par secteur, mise en place de groupes de réflexion, plan d'action par secteur et/ou transverse, revue des plans d'action.

Après quatre années de déploiement, 14 sites de 7 sociétés différentes se sont engagés dans cette démarche. L'effectif est de près de 14 000 salariés (36 % de l'effectif concerné). L'effort sera poursuivi, d'autres sites se préparent à débiter leur évaluation dès 2010.

#### 4.4.7.2 DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

##### Consommation d'eau

La plupart des établissements utilisent essentiellement de l'eau potable. 19 sites exploitent des installations de pompage en rivière et en nappe souterraine.

	2008	2009
<b>TOTAL GROUPE SAFRAN (M<sup>3</sup>/SALARIÉ)</b>	<b>109</b>	<b>106</b>

Les productions de disques de freins en carbone-carbone et de tissus de carbone nécessitent l'usage d'importants volumes d'eau, d'où les ratios élevés à Messier-Bugatti Villeurbanne et Walton.

Turbomeca Bordes reste en 2009 l'établissement du Groupe le plus utilisateur d'eau avec plus de 1,8 million de m<sup>3</sup> dont 70 % en eau de surface extraite du canal Baniou destinée essentiellement à assurer le refroidissement des bancs d'essais de moteurs.

##### Consommation énergétique

L'électricité, première source énergétique, représente globalement 46 % de la totalité de la consommation d'énergie, la seconde source étant le gaz avec 40 %. Le chauffage des locaux est essentiellement assuré par du gaz naturel. Les hydrocarbures, de moins en moins utilisés pour le chauffage, sont maintenant réservés principalement aux essais des moteurs et aux équipements de secours.

L'impact énergétique des transports des marchandises n'est actuellement pas pris en compte.

	2008	2009
Électricité (tonnes équivalent pétrole/salarié)	1,43	1,37
Gaz (tonnes équivalent pétrole/salarié)	1,33	1,17
Carburants (tonnes équivalent pétrole/salarié)	0,38	0,36
<b>TOTAL GROUPE SAFRAN (TONNES ÉQUIVALENT PÉTROLE/ SALARIÉ)</b>	<b>3,14</b>	<b>2,90</b>

La consommation de gaz a notablement baissé (- 12 %) en 2009, due pour l'essentiel aux économies et à une réduction d'activité des deux plus importants consommateurs du Groupe, Messier-Bugatti Villeurbanne et Walton (baisse de 44 GWh), et à une moindre consommation de Snecma Évry – Corbeil et Snecma Propulsion Solide Le Haillan (baisse de 24 GWh au total).

Le facteur de conversion utilisé pour la consommation d'électricité (1 MWh = 0,086 tep) provient de « La nouvelle méthodologie d'établissement des bilans énergétiques de France » de février 2002.

##### Rejets atmosphériques

	2008	2009
Gaz carbonique CO <sub>2</sub> (tonnes)	202 126	177 102
Oxydes d'azote (tonnes)	210	184
Oxydes de soufre (tonnes)	74	67

Ces ordres de grandeur des émissions résultent des consommations de gaz et d'hydrocarbures pour le chauffage et l'exploitation des bancs d'essais des moteurs.

Chaque établissement du Groupe dispose d'un plan de surveillance qui permet de garantir l'optimisation des rendements et des émissions des chaudières pour le chauffage et les procédés.

Les autres rejets atmosphériques, principalement des solvants, sont liés aux activités industrielles. Les établissements disposent de plans de gestion de solvants inscrits dans une démarche générale de réduction des émissions de composés organiques volatils.

## Déchets

Les déchets, liés aux activités tertiaires ou industrielles, sont classés en deux grandes catégories : les déchets industriels banals ou non dangereux et les autres, appelés déchets industriels dangereux.

	2008	2009
Déchets banals hors copeaux (tonnes/salarié)	0,39	0,37
Déchets industriels dangereux hors copeaux (tonnes/salarié)	0,40	0,41

Ces déchets sont soit recyclés et valorisés, soit stockés.

	2008	2009
Proportion de déchets recyclés (% du total traité)	42 %	42 %
Proportion de déchets valorisés en énergie (% du total traité)	40 %	42 %
Proportion de déchets mis en décharge (% du total traité)	18 %	16 %

## Rejets aqueux

La majorité des sites et des process industriels de Safran a peu ou pas d'impact sur l'eau. Les eaux de process, susceptibles de présenter des risques, rejoignent les eaux de surface via des stations de traitement surveillées en continu. Sinon, elles sont récupérées et traitées comme déchets industriels.

### 4.4.7.3 OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX À MOYEN TERME

Dans le cadre des objectifs pluriannuels en santé, sécurité et environnement, le Groupe a défini en 2008 pour les trois années suivantes les cibles environnementales ci-après, avec pour référence l'année 2008 :

- réduction de 5 % des consommations d'énergie ou substitution en énergies renouvelables ;
- réduction de 10 % du gisement des déchets hors copeaux métalliques ;
- réduction de 10 % des déchets mis en décharge ;
- réduction de 15 % des émissions de gaz à effet de serre.

La tendance relevée sur 2008 et 2009 sur la réduction des consommations d'énergie (- 0,14 tep), des quantités de déchets industriels produits (- 0,01 t/salarié) et des quantités de déchets industriels stockés en décharge (- 2 %) s'inscrit dans cette perspective.

## CHAPITRE 05

Safran est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance.

### Le Directoire (au 31 décembre 2009)

Le Directoire est composé de sept membres.

**Jean-Paul Herteman**

Président du Directoire

**Olivier Andriès**

Directeur général adjoint en charge de la branche Défense-Sécurité

**Dominique-Jean Chertier**

Directeur général adjoint en charge des Affaires Sociales, Juridiques et Institutionnelles

**Xavier Lagarde**

Directeur général adjoint en charge de la Qualité, de l'Audit et des Risques

**Yves Leclère**

Directeur général adjoint en charge de la branche Équipements Aéronautiques

**Ross McInnes**

Directeur général adjoint en charge des Affaires Économiques et Financières

**Marc Ventre**

Directeur général adjoint en charge de la branche Propulsion Aéronautique et Spatiale

### Le Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'Assemblée Générale ordinaire pour une durée de six ans.

**Francis Mer**

Président du Conseil de Surveillance

**Michel Lucas**

Vice-président et Membre indépendant

**Areva**

représentée par **Luc Oursel**

**Pierre Aubouin**

Représentant l'État

**Christophe Burg**

Représentant l'État

**Mario Colaiacovo**
**François de Combret**

Membre indépendant

**Armand Dupuy**

**Jean-Marc Forneri**

Membre indépendant

**Patrick Gandil**

Représentant l'État

**Yves Guéna**

Membre indépendant

**Christian Halary**

Représentant les salariés actionnaires

**Shemaya Levy**

Membre indépendant

**Michèle Monavon**

Représentant les salariés actionnaires

**Jean-Bernard Pène**

Représentant l'État

**Jean Rannou**

Membre indépendant

**Michel Toussan**
**Bernard Vatieur**

Membre indépendant

18

membres

Représentants de l'État

4

7

membres indépendants

Représentants des salariés actionnaires

2

### Les Comités

**Comité Stratégique**

Six membres – Président : Francis Mer

Ce Comité a pour mission d'exprimer son avis sur les grandes orientations stratégiques du Groupe et sur la politique de développement présentées par le Directoire au Conseil de Surveillance.

Il étudie les projets d'accords stratégiques et de partenariats. Il examine les opérations de croissance externe et celles affectant les structures du Groupe.

**Comité d'Audit**

Cinq membres – Président : Shemaya Levy

Ce Comité a pour mission d'examiner les comptes et les procédures comptables. Il analyse également les demandes d'autorisation du Directoire soumises au Conseil de Surveillance concernant les opérations significatives d'acquisitions ou de cessions et d'augmentation de capital.

**Comité des Nominations et des Rémunérations**

Six membres – Président : Michel Lucas

Ce Comité assiste le Conseil dans le choix de ses membres et des dirigeants sociaux et formule des recommandations concernant les rémunérations des mandataires sociaux.

<b>5.1</b>	<b>LE DIRECTOIRE</b>	<b>174</b>
<b>5.2</b>	<b>LE CONSEIL DE SURVEILLANCE</b>	<b>179</b>
<b>5.3</b>	<b>CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DE RÉFÉRENCE</b>	<b>187</b>
<b>5.4</b>	<b>RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX</b>	<b>188</b>
<b>5.5</b>	<b>AUTRES INFORMATIONS</b>	<b>196</b>
<b>5.6</b>	<b>RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE</b>	<b>197</b>
5.6.1	Composition, organisation et fonctionnement du Conseil de Surveillance	197
5.6.2	Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux	203
5.6.3	Application du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF	203
5.6.4	Modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales	204
5.6.5	Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	204
<b>5.7</b>	<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE</b>	<b>209</b>
<b>5.8</b>	<b>HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES</b>	<b>210</b>

## 5.1 LE DIRECTOIRE

Les informations d'ordre général concernant le Directoire et son fonctionnement sont exposées au § 6.1.2.1.1.

### Composition du Directoire

Par décision du Conseil de Surveillance en date du 29 juillet 2009, le nombre des membres du Directoire de Safran a été porté de trois à sept, nombre maximum fixé par la loi et les statuts de la Société.

Depuis le 29 juillet 2009, la composition du Directoire de Safran est la suivante :

Membres du Directoire	Fonctions au sein de Safran	1 <sup>er</sup> nomination Échéance du mandat	Actions Safran détenues au 31.12.2009
<b>Jean-Paul Herteman</b> 59 ans	<b>Président du Directoire</b> Directeur général de la branche Défense-Sécurité jusqu'au 30 septembre 2009	3 septembre 2007 AGO 2011	18 803 <i>via</i> parts FCPE groupe Safran (*)
<b>Olivier Andriès</b> 48 ans	<b>Membre du Directoire</b> Directeur général adjoint en charge de la branche Défense-Sécurité depuis le 1 <sup>er</sup> octobre 2009	29 juillet 2009 AGO 2011	1 653 <i>via</i> parts FCPE groupe Safran (*)
<b>Dominique-Jean Chertier</b> 59 ans	<b>Membre du Directoire</b> Directeur général adjoint en charge des Affaires Sociales, Juridiques et Institutionnelles	1 <sup>er</sup> janvier 2007 AGO 2011	3 554 <i>via</i> parts FCPE groupe Safran (*)
<b>Xavier Lagarde</b> 62 ans	<b>Membre du Directoire</b> Directeur général adjoint en charge de la Qualité, de l'Audit et des Risques depuis le 1 <sup>er</sup> juin 2009	1 <sup>er</sup> janvier 2007 AGO 2011	129 588 en détention directe et 53 908 <i>via</i> parts FCPE groupe Safran et parts Club Sagem (*)
<b>Yves Leclère</b> 59 ans	<b>Membre du Directoire</b> Directeur général adjoint en charge de la branche Équipements Aéronautiques	29 juillet 2009 AGO 2011	18 593 <i>via</i> parts FCPE groupe Safran (*)
<b>Ross McInnes</b> 56 ans	<b>Membre du Directoire</b> Directeur général adjoint en charge des Affaires Économiques et Financières depuis le 1 <sup>er</sup> juin 2009	29 juillet 2009 AGO 2011	388 <i>via</i> parts FCPE groupe Safran (*)
<b>Marc Ventre</b> 59 ans	<b>Membre du Directoire</b> Directeur général adjoint en charge de la branche Propulsion Aéronautique et Spatiale	29 juillet 2009 AGO 2011	8 958 <i>via</i> parts FCPE groupe Safran (*)

(\*) Conversion sur la base de la valeur de l'action Safran au 31 décembre 2009.

### Informations concernant les membres du Directoire

#### Jean-Paul Herteman

##### Expertise et expérience

Né en 1950, Jean-Paul Herteman est un ancien élève de l'École Polytechnique (promotion 1970) et de l'École Nationale Supérieure de l'Aéronautique et de l'Espace (promotion 1975). Il commence sa carrière à la Délégation Générale pour l'Armement en 1975, où il est d'abord ingénieur d'essais, puis chef du département Matériaux au Centre d'essais aéronautique de Toulouse.

En 1984, il rejoint Snecma comme chef des programmes de recherche Matériaux et Procédés. Il est nommé directeur adjoint de la Qualité de Snecma en 1987, puis directeur de la Qualité deux ans plus tard. Il préside à ce titre la commission Qualité du

Depuis le 3 septembre 2007, le Directoire était composé de : Jean-Paul Herteman (Président), Dominique-Jean Chertier et Xavier Lagarde.

Sur proposition de Jean-Paul Herteman et au vu du rapport du Comité des Nominations et des Rémunérations, le Conseil de Surveillance a nommé quatre nouveaux membres du Directoire à effet du 29 juillet 2009 : Olivier Andriès, Yves Leclère, Ross McInnes et Marc Ventre.

GIFAS (Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales) de 1990 à 1993.

Chef du bureau d'études de Snecma en 1993, il devient directeur technique adjoint l'année suivante. En 1995 et 1996, il occupe les fonctions de directeur des Programmes CFM56 et de Vice-Président de CFM International. Mi-1996, il devient directeur technique de Snecma, puis prend en 1999 la direction générale de la division Moteurs-Fusées (anciennement Société Européenne de Propulsion). Il est nommé Président-Directeur Général de Snecma Moteurs (aujourd'hui Snecma) en 2002.

En 2004, Jean-Paul Herteman est nommé Directeur général adjoint du groupe Snecma et Directeur général de la branche Propulsion Aéronautique et Spatiale. À la création du groupe Safran en 2005, il est confirmé dans ses fonctions. En décembre 2006, il prend la direction générale de la branche Défense-Sécurité.

Il est désigné comme Président du Directoire du groupe Safran en juillet 2007 et prend ses fonctions en septembre.



Le 9 juillet 2009, il est élu Président du GIFAS et ès qualités, il est depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 Président du CIDEF (Conseil des Industries de Défense Françaises).

Le 1<sup>er</sup> novembre 2009, il est nommé au Conseil d'Administration du CNRS.

Ingénieur en chef de l'armement (corps de réserve) et ex-pilote des corps techniques, Jean-Paul Herteman est membre du Conseil de pilotage du Corac (Conseil stratégique pour la recherche aéronautique civile), créé en 2008 par le ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, et de l'ESRIF (*European Security Research and Innovation Forum*). Il est Vice-Président du Conseil Général de l'Armement depuis mars 2010.

### Mandats en cours

Groupe Safran :

- *Président du Directoire* : Safran
- *Administrateur* : Snecma

Hors Groupe :

- *Président* : GIFAS, depuis juillet 2009 ; CIDEF, depuis janvier 2010
- *Vice-Président* : Conseil Général de l'Armement, depuis mars 2010
- *Administrateur* : CNRS, depuis novembre 2009

### Mandats échus au cours des cinq dernières années

Groupe Safran :

- *Président-Directeur Général* : Sagem Défense Sécurité, jusqu'en septembre 2007
- *Administrateur et Président du Conseil* : Sagem Avionics, Inc. (États-Unis), jusqu'en décembre 2007 ; Safran Sixty, jusqu'en septembre 2007
- *Administrateur* : Sagem Sécurité, jusqu'en octobre 2009 ; Sagem Morpho, Inc. (États-Unis), jusqu'en mai 2008 ; Snecma Propulsion Solide, jusqu'en septembre 2007 ; Snecma Services, jusqu'en février 2007 ; Techspace Aero (Belgique), jusqu'en février 2007 ; Société de Motorisations Aéronautiques (SMA), jusqu'en octobre 2006 ; Snecma (ex-Snecma Moteurs), jusqu'en février 2005
- *Membre du Conseil de Surveillance* : Sagem Orga GmbH (Allemagne), jusqu'en juillet 2007
- *Représentant permanent au Conseil d'Administration (société représentée : Safran)* : Sagem Défense Sécurité, jusqu'en février 2010 ; Europropulsion SA, jusqu'en mars 2007 ; Snecma Propulsion Solide, jusqu'en février 2007 ; Turbomeca, jusqu'en janvier 2007 ; Snecma, jusqu'en décembre 2006 ; (*société représentée : Sagem Défense Sécurité*) : Sagem Sécurité, jusqu'en septembre 2007

Hors Groupe :

- *Administrateur et Président du Conseil* : EPI Europrop International GmbH (Allemagne), jusqu'en mars 2005

## Olivier Andriès

### Expertise et expérience

Né en 1962, Olivier Andriès est un ancien élève de l'École Polytechnique (promotion 1981) et de l'École des Mines de Paris (promotion 1984). Après avoir exercé différentes fonctions au ministère de l'Industrie et à la Direction du Trésor, il rejoint en 1993 le cabinet du ministre de l'Économie et des Finances comme conseiller industriel. Entré en 1995 dans le groupe Lagardère au

poste de directeur adjoint de la Stratégie, il pilote différents projets d'acquisition et de fusion. En 1998, il devient conseiller spécial auprès de Jean-Luc Lagardère et joue un rôle décisif dans le lancement du programme A380.

Entré chez Airbus en 2000 comme directeur de la Politique Produits, Olivier Andriès devient successivement directeur du Marketing, puis directeur du Programme A330/A340 et, à partir de 2005, directeur de la Stratégie et de la Coopération et membre du Comité Exécutif. À ce titre, il est à l'origine du projet A350 XWB et négocie le projet de chaîne d'assemblage A320 en Chine. En juillet 2007, il est nommé directeur de la Stratégie d'EADS.

Il intègre le groupe Safran le 1<sup>er</sup> mars 2008 en tant que Directeur général adjoint, en charge de la Stratégie et du Développement. Le 29 juillet 2009, il devient membre du Directoire et prend la fonction de Directeur général adjoint en charge de la branche Défense-Sécurité à compter du 1<sup>er</sup> octobre.

### Mandats en cours

Groupe Safran :

- *Membre du Directoire* : Safran, depuis juillet 2009
- *Administrateur* : Sagem Sécurité, depuis octobre 2009 ; Morpho Detection Inc. (États-Unis), depuis septembre 2009
- *Membre du Conseil de Surveillance* : Sagem Identification BV (Pays-Bas)
- *Représentant permanent au Conseil d'Administration (société représentée : Safran)* : Sagem Défense Sécurité, depuis février 2010

Hors Groupe : néant

### Mandats échus au cours des cinq dernières années

Groupe Safran :

- *Administrateur* : Sagem Défense Sécurité, jusqu'en février 2010

Hors Groupe :

- *Administrateur* : Aéroports de Paris, jusqu'en juillet 2009 ; Dassault Aviation, jusqu'en février 2008 ; MBDA, jusqu'en février 2008

## Dominique-Jean Chertier

### Expertise et expérience

Né en 1950, Dominique-Jean Chertier est titulaire d'un DEA de lettres et diplômé du Celsa (École des Hautes Études en Sciences de l'Information et de la Communication). Il débute sa carrière professionnelle en 1976 chez Renault International en tant qu'adjoint au directeur des Affaires administratives et sociales, où il mène notamment des missions d'audit des filiales hors de France et des missions pour l'implantation de Renault aux États-Unis et au Portugal.

En 1982, il rejoint Sacilor comme responsable des Relations Sociales du groupe, pour négocier et mettre en œuvre les restructurations sociales liées au Plan Acier. Il devient directeur des Ressources Humaines d'Air Inter en 1986. Il y assure notamment la gestion sociale liée au renouvellement de la flotte d'appareils et à l'arrivée de l'Airbus A320, la réforme complète de la grille de classification du personnel, ainsi que le développement de la politique contractuelle. Directeur général de l'Unedic entre 1992 et 2002, Dominique-Jean Chertier pilote durant cette période de nombreuses transformations : réformes de l'informatique de l'assurance chômage et du système de trésorerie, mise en place de la certification légale des comptes, réorganisation du réseau des Assedic.

En mars 2002, il entre dans le groupe Snecma comme directeur délégué Ressources Humaines mais quitte ses fonctions en mai pour entrer au cabinet du Premier ministre Jean-Pierre Raffarin comme conseiller social. Il rejoint Snecma en octobre 2003 au poste de Directeur général adjoint Affaires Sociales et Institutionnelles, où il coordonne, pour l'ensemble du Groupe, l'élaboration de la politique sociale et la communication interne et externe. Il développe également les relations du Groupe avec les institutions publiques. En mai 2005, lors de la création du groupe Safran, il en devient Directeur général adjoint Affaires Sociales et Institutionnelles. Il est membre du Directoire depuis 2007.

Dominique-Jean Chertier est également Président du Conseil d'Administration du Pôle Emploi, membre du Conseil économique et social et du Conseil d'orientation pour l'emploi.

### Mandats en cours

Groupe Safran :

- *Membre du Directoire* : Safran
- *Président-Directeur Général* : Établissements Vallaroché, depuis mars 2009
- *Administrateur et Président du Conseil* : Safran Employment Services, Inc. (États-Unis) ; Safran Human Resources Support, Inc. (États-Unis)
- *Représentant permanent au Conseil d'Administration (société représentée : Établissements Vallaroché)* : Vallaroché Conseil, depuis juillet 2009 ; Safran Conseil, depuis novembre 2009

Hors Groupe :

- *Président du Conseil d'Administration* : Pôle Emploi (fusion ANPE-Assedic)
- *Administrateur* : Air France

### Mandats échus au cours des cinq dernières années

Groupe Safran :

- *Président-Directeur Général* : Safran Human Resources Support, Inc. (États-Unis), jusqu'en mai 2006
- *Président du Conseil d'Administration* : Safran Conseil, jusqu'en décembre 2005
- *Administrateur* : Safran Conseil, jusqu'en novembre 2009 ; Messier-Dowty International Ltd (Grande-Bretagne), jusqu'en novembre 2007 ; Safran Sixty, jusqu'en décembre 2006

Hors Groupe : néant

## Xavier Lagarde

### Expertise et expérience

Né en 1948, Xavier Lagarde est ingénieur ENSICA, École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Constructions Aéronautiques (promotion 1972), devenue en 2007 l'Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace (ISAE) à la suite de son rapprochement avec SUPAÉRO. Il a également obtenu un *Master of Sciences in Aeronautics* CALTECH (*California Institute of Technology*) en 1973.

Il entre chez Sagem en 1974. D'abord ingénieur d'études au sein de l'unité de R&D Avionique du centre de Pontoise, il participe notamment au développement du système d'armes du Super-Étandard. Il est ensuite responsable du développement des Systèmes de navigation inertielle de nouvelle génération. En 1981, il devient chef de cette unité au sein de laquelle sont développés, outre les équipements et systèmes de navigation inertielle, la préparation de missions et les systèmes d'armes pour avions de combat.

Xavier Lagarde devient en 1987 directeur adjoint du centre de R&D d'Argenteuil, spécialisé dans les technologies inertielles et optroniques, les équipements et systèmes de navigation, d'observations et de conduite de tir principalement dédiés aux applications navales et terrestres. En 1989, il devient directeur du centre de R&D d'Éragny dédié aux équipements et systèmes de guidage pour missiles, aux mémoires à disques civiles et mémoires à bulles militaires et spatiales. De 1989 à 2001, il est directeur des Ressources Humaines du groupe Sagem, tout en assumant, entre 1999 et 2000, la fonction de directeur exécutif de la SFIM (Société de Fabrication d'Instruments de Mesure), dont il assure la restructuration et l'intégration dans Sagem.

En 2001, Xavier Lagarde est directeur de la Qualité du groupe Sagem, et devient en 2003 directeur industriel et de la Qualité, en charge des centres de fabrication en France et à l'international. En 2005, il occupe le poste de directeur de la Qualité du groupe Safran. Il devient l'année suivante Directeur général adjoint en charge de la branche Communications de Safran, cédée en 2008, et membre du Directoire depuis 2007. En juin 2009, il est nommé Directeur général adjoint en charge de la Qualité, de l'Audit et des Risques du Groupe.

Parallèlement à ses fonctions dans le cadre du Groupe, Xavier Lagarde a détenu de nombreux mandats d'administrateur au sein d'institutions de retraite et de prévoyance, et siège depuis 2005 au Conseil de prud'hommes de Paris.

### Mandats en cours

Groupe Safran :

- *Membre du Directoire* : Safran
- *Président-Directeur Général* : Sagem Télécommunications
- *Président du Conseil d'Administration* : Soreval (Luxembourg), depuis janvier 2010
- *Administrateur* : Aircelle ; Safran Conseil ; Sagem Mobiles
- *Représentant permanent au Conseil d'Administration (société représentée : Sagem Télécommunications)* : Sagem Industries

Hors Groupe : néant

### Mandats échus au cours des cinq dernières années

Groupe Safran :

- *Président du Conseil d'Administration* : Safran Conseil, jusqu'en mai 2008
- *Administrateur* : Sagem Communications, jusqu'en janvier 2008
- *Membre du Conseil de Surveillance* : Sagem SA, devenue Safran, jusqu'en décembre 2006

Hors Groupe :

- *Président* : Club Sagem SAS, jusqu'en juin 2007
- *Membre du Conseil de Surveillance* : Gores Broadband SA, jusqu'en janvier 2010

## Yves Leclère

### Expertise et expérience

Né en 1950, Yves Leclère est un ancien élève de l'École Nationale Supérieure de l'Aéronautique (SUPAÉRO promotion 1973), devenue en 2007 l'Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace (ISAE). Il est également diplômé depuis 1982 du CPA Paris (Centre de perfectionnement aux affaires – HEC).

Yves Leclère exerce l'essentiel de ses activités professionnelles au sein du groupe Snecma dans le domaine des systèmes d'atterrissage et de freinage aéronautiques. Il dirige notamment les achats de Messier-Bugatti de 1983 à 1988. Yves Leclère intègre alors, au poste de Directeur général, la société ERAM, filiale du groupe Snecma spécialisée dans les trains d'atterrissage, avec pour mission de restructurer ce domaine d'activité. En 1992, il est nommé directeur de la division Roues et Freins de Messier-Bugatti, puis au poste de Président-Directeur Général de cette société en 1994. Yves Leclère occupe également des fonctions d'administrateur de la société Messier-Dowty International, filiale de Messier-Dowty. En 2006, il est nommé Directeur général adjoint du groupe Safran, en charge de la branche Équipements Aéronautiques. Le 29 juillet 2009, il est nommé membre du Directoire.

Yves Leclère est membre du Conseil du GIFAS (Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales) depuis 1999.

### Mandats en cours

Groupe Safran :

- *Membre du Directoire* : Safran, depuis juillet 2009
- *Président du Conseil d'Administration* : Globe Motors, Inc. (États-Unis)
- *Administrateur* : Messier Services International ; Sagem Défense Sécurité ; Technofan ; Labinal Investments, Inc. (États-Unis) ; Messier-Dowty International Ltd (Grande-Bretagne) ; Messier Services Asia Pte Ltd (Singapour) ; Singapore Precision Repair and Overhaul Pte Ltd (Singapour)
- *Représentant permanent au Conseil d'Administration (société représentée : Safran)* : Aircelle ; Hispano-Suiza ; Labinal ; Messier-Bugatti

Hors Groupe : néant

### Mandats échus au cours des cinq dernières années

Groupe Safran :

- *Président-Directeur Général* : Messier-Bugatti, jusqu'en septembre 2006 ; Messier-Goodrich, jusqu'en septembre 2006
- *Administrateur et Vice-Président* : Goodrich-Messier, Inc. (États-Unis), jusqu'en septembre 2006
- *Président du Conseil d'Administration* : Cinch Connectors, Inc. (États-Unis), jusqu'en janvier 2010 ; Messier-Bugatti Systems Pte Ltd (Singapour), jusqu'en décembre 2006 ; Messier-Bugatti, Inc. (États-Unis), jusqu'en septembre 2006
- *Administrateur* : Aircelle, jusqu'en septembre 2009 ; Messier-Bugatti, jusqu'en juillet 2009 ; Sofrance, jusqu'en février 2007 ; Cinch Connectors Ltd (Grande-Bretagne), jusqu'en janvier 2010 ; Technofan, Inc. (États-Unis), jusqu'en juin 2008 ; Matis Aerospace (Maroc), jusqu'en février 2008 ; Messier-Bugatti USA, LLC (États-Unis), jusqu'en septembre 2006

Hors Groupe : néant

### Ross McInnes

#### Expertise et expérience

Né en 1954, Ross McInnes est de nationalités française et australienne. Diplômé de l'Université d'Oxford, il débute sa carrière en 1977 au sein de la banque Kleinwort Benson, à Londres puis à Rio de Janeiro. En 1980, il rejoint la Continental Bank (devenue Bank of America) au sein de laquelle il occupe successivement, en tant que Vice-Président, plusieurs postes dans les activités de *corporate finance*, à Chicago puis à Paris.

En 1989, il se tourne vers les grands groupes industriels internationaux et devient directeur financier de Ferruzzi Corporation of America. Ce groupe possède notamment Eridania Beghin-Say, dont il est nommé directeur financier en 1991, puis membre du Conseil d'Administration en 1999. L'année suivante, Ross McInnes rejoint Thomson-CSF (devenu Thales) en tant que Directeur général adjoint et directeur financier et accompagne la transformation du groupe jusqu'en 2005. Il intègre alors le groupe PPR (Pinault-Printemps-La Redoute) comme Directeur général Finances et Stratégie, puis rejoint en 2006 le Conseil de Surveillance de Générale de Santé. À la demande du Conseil de Surveillance, il assure la présidence du Directoire de manière intérimaire de mars à juin 2007. Il occupe alors les fonctions de *Vice-Chairman* de Macquarie Capital Europe, spécialisé notamment dans les investissements en infrastructures.

En juin 2009, Ross McInnes intègre le groupe Safran au poste de Directeur général adjoint Affaires Économiques et Financières, et devient membre du Directoire à compter du 29 juillet.

### Mandats en cours

Groupe Safran :

- *Membre du Directoire* : Safran, depuis juillet 2009
- *Administrateur* : Messier-Bugatti, depuis février 2010 ; Sagem Défense Sécurité, depuis février 2010 ; Sagem Sécurité, depuis avril 2010 ; Snecma, depuis avril 2010 ; Vallaroché Conseil, depuis juin 2009 ; Safran USA, Inc., depuis février 2010
- *Représentant permanent au Conseil d'Administration (société représentée : Safran)* : Établissements Vallaroché, depuis juillet 2009 ; (*société représentée : Établissements Vallaroché*) : Soreval (Luxembourg), depuis janvier 2010

Hors Groupe :

- *Administrateur* : Faurecia ; Financière du Planier ; Limoni SpA (Italie), depuis juillet 2009
- *Membre du Conseil de Surveillance* : Santé SA (Luxembourg) ; Générale de Santé SA

### Mandats échus au cours des cinq dernières années

Groupe Safran : néant

Hors Groupe :

- *Président du Directoire* : Générale de Santé SA, jusqu'en juin 2007
- *Président* : Chartreuse & Mont-Blanc SAS, jusqu'en mai 2009
- *Vice-Président* : Macquarie Capital Europe Ltd (Grande-Bretagne), jusqu'en mai 2009
- *Administrateur* : Macquarie Autoroutes de France SAS, jusqu'en mai 2009 ; Eiffarie SAS, Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône, AREA – Société des Autoroutes Rhône-Alpes, Adelaç SAS, jusqu'en juin 2009 ; Chartreuse & Mont-Blanc Global Holdings SCA (Luxembourg), Chartreuse & Mont-Blanc GP Sarl (Luxembourg), Chartreuse & Mont-Blanc Holdings Sarl (Luxembourg), jusqu'en mai 2009

Thales Systèmes Aéroportés SA, Thales International, Thales Air Defence SA, jusqu'en mai 2005

ADI Group Holding Pty Ltd (Australie), ADI Group Pty Ltd (Australie), ADI Munitions Pty Ltd (Australie), Australian Defence Industries – ADI (Australie), jusqu'en mai 2005

Bienfaisance Holding, jusqu'en juin 2009 ; Électro Banque, jusqu'en février 2007 ; CFAO, jusqu'en décembre 2005 ; Rexel, jusqu'en février 2005 ; Camelot Group Plc (Grande-Bretagne), jusqu'en mai 2005

- *Membre du Conseil de Surveillance* : Pisto SAS, jusqu'en mai 2009 ; Gucci Group NV (Pays-Bas), jusqu'en décembre 2005
- *Représentant permanent au Conseil d'Administration (société représentée : Établissements Vallaroché)* : La Financière de Brienne, jusqu'en janvier 2010
- *Représentant permanent au Conseil de Surveillance (société représentée : Santé Sarl)* : Générale de Santé SA, jusqu'en mars 2007

## Marc Ventre

### Expertise et expérience

Né en 1950, Marc Ventre est un ancien élève de l'École Centrale de Paris et titulaire d'un *Master of Sciences* du *Massachusetts Institute of Technology*. Il entre en 1976 chez Snecma, où il occupe successivement divers postes relatifs à la science des matériaux, au sein du département de la Qualité du site de Corbeil. De 1979 à 1980, il est en poste au siège de General Electric Aircraft Engines, à Cincinnati aux États-Unis, où il représente Snecma dans le cadre du développement du moteur CFM56, fabriqué conjointement par les deux partenaires. De 1981 à 1988, après une affectation sur le site de Villaroche, Marc Ventre prend la responsabilité de la Qualité de l'usine Snecma de Gennevilliers.

À partir de 1988, il devient directeur adjoint de Production de Snecma, poste qu'il occupe jusqu'en 1991. Il est nommé à cette date directeur de l'usine Snecma de Gennevilliers. En 1994, il prend le poste de directeur de Production et des Achats de Snecma couvrant ainsi l'ensemble des sites industriels et les approvisionnements de Snecma pendant la période de très forte montée en cadence du moteur CFM56.

En 1998, il devient Président-Directeur Général d'Hispano-Suiza, puis de Snecma Services de 2000 à 2004, avant de devenir Président-Directeur Général de Snecma. En 2006, il rejoint le siège de Safran au poste de Directeur général adjoint, en charge de la branche Propulsion Aéronautique et Spatiale incluant les activités de Snecma, Turbomeca, Microturbo, Snecma Propulsion Solide et Techspace Aero.

Le 29 juillet 2009, il devient membre du Directoire.

Marc Ventre est également membre du Conseil du GIFAS (Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales), *Chairman* du *Governing Board* de Clean Sky, Président de l'Association des Centraliens et administrateur de l'École Centrale de Paris.

### Mandats en cours

Groupe Safran :

- *Membre du Directoire* : Safran, depuis juillet 2009
- *Administrateur* : Techspace Aero (Belgique)
- *Représentant permanent au Conseil d'Administration (société représentée : Safran)* : Europropulsion ; Snecma ; Snecma Propulsion Solide ; Turbomeca

Hors Groupe :

- *Représentant permanent au Conseil d'Administration (société représentée : Safran)* : Ariespace Participation ; Ariespace SA

### Mandats échus au cours des cinq dernières années

Groupe Safran :

- *Président-Directeur Général* : Snecma, jusqu'en novembre 2006
- *Administrateur* : Snecma Services, jusqu'en février 2009 ; Société de Motorisations Aéronautiques (SMA), jusqu'en novembre 2007 ; Turbomeca, jusqu'en février 2007 ; Snecma HAL Aerospace PLT (Inde), jusqu'en décembre 2006
- *Vice-Président du Conseil* : Sichuan Snecma Aero-Engine Maintenance Co. Ltd (Chine), jusqu'en octobre 2006
- *Représentant permanent au Conseil d'Administration (société représentée : Snecma)* dans diverses sociétés du Groupe

Hors Groupe : néant

## 5.2 LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les informations d'ordre général concernant le Conseil de Surveillance et son fonctionnement sont exposées au § 6.1.2.1.2 et celles concernant le fonctionnement du Conseil de Surveillance durant l'exercice 2009 au § 5.6.

### Composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance de Safran est composé de dix-huit membres nommés par l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires, dont quatre représentants de l'État et deux représentants des salariés actionnaires.

Sa composition est la suivante depuis le 15 avril 2009 :

Membres du Conseil de Surveillance	Fonctions au sein du Conseil de Surveillance	1 <sup>re</sup> nomination Échéance du mandat	Actions Safran détenues au 31.12.2009	Fonction principale exercée Adresse
<b>Francis Mer</b> 70 ans	<b>Président du Conseil de Surveillance</b> Président du Comité Stratégique	12 décembre 2006 (membre du Conseil) 16 janvier 2007 (Président) AGO 2011	1 500 en détention directe	Président du Conseil de Surveillance de Safran, 2, bd du Général-Martial-Valin, 75015 Paris
<b>Michel Lucas</b> 70 ans	<b>Vice-Président du Conseil de Surveillance</b> (indépendant) Président du Comité des Nominations et des Rémunérations, membre du Comité d'Audit	30 octobre 2002 (membre du Conseil) 15 avril 2009 (Vice-Président) AGO 2011	1 500 en détention directe	Président du Directoire du CIC, 6, avenue de Provence, 75009 Paris
<b>Areva</b> Représentant permanent : <b>Luc Oursel</b> 50 ans	<b>Membre du Conseil de Surveillance</b> Membre du Comité Stratégique	15 avril 2009 AGO 2011	30 772 945 en détention directe	33, rue La Fayette, 75009 Paris
<b>Pierre Aubouin</b> 39 ans	<b>Membre du Conseil de Surveillance représentant l'État</b> Membre des Comités : Stratégique, Audit, Nominations et Rémunérations	30 juillet 2008 AGO 2011	néant	Directeur de participations Services, Aéronautique, Défense, à l'Agence des Participations de l'État APE, 139, rue de Bercy, 75012 Paris
<b>Christophe Burg</b> 46 ans	<b>Membre du Conseil de Surveillance représentant l'État</b> Membre des Comités : Stratégique, Nominations et Rémunérations	12 septembre 2006 AGO 2011	néant	Directeur du service Affaires Industrielles et Intelligence Économique à la Délégation Générale pour l'Armement DGA, 7-9, rue des Mathurins, 92220 Bagneux
<b>Mario Colaiacovo</b> 68 ans	<b>Membre du Conseil de Surveillance</b> Membre du Comité Stratégique	24 avril 2001 AGO 2011	390 015 en détention directe et 31 036 via parts FCPE groupe Safran et parts Club Sagem (*)	20, rue Weber, 75116 Paris
<b>François de Combret</b> 68 ans	<b>Membre du Conseil de Surveillance</b> (indépendant) Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations	30 octobre 2002 AGO 2011	1 500 en détention directe	Senior Advisor au Crédit Agricole CIB, 9, quai du Président-Paul-Doumer, 92400 Courbevoie
<b>Armand Dupuy</b> 61 ans	<b>Membre du Conseil de Surveillance</b>	24 avril 2001 AGO 2011	78240 en détention directe et 53 787 via parts FCPE groupe Safran et parts Club Sagem (*)	2, rue Boucicaut, 75015 Paris

Membres du Conseil de Surveillance	Fonctions au sein du Conseil de Surveillance	1 <sup>re</sup> nomination Échéance du mandat	Actions Safran détenues au 31.12.2009	Fonction principale exercée Adresse
<b>Jean-Marc Forneri</b> 50 ans	<b>Membre du Conseil de Surveillance</b> <i>(indépendant)</i> Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations	17 mars 2005 AGO 2011	2 312 en détention directe	Président de Bucéphale Finance, 17, avenue George-V, 75008 Paris
<b>Patrick Gandil</b> 54 ans	<b>Membre du Conseil de Surveillance représentant l'État</b>	13 février 2008 AGO 2011	néant	Directeur général de l'aviation civile DGAC, 50, rue Henry-Farman, 75015 Paris
<b>Yves Guéna</b> 87 ans	<b>Membre du Conseil de Surveillance</b> <i>(indépendant)</i>	21 avril 2004 AGO 2011	1 500 en détention directe	13, rue René-Bazin, 75016 Paris
<b>Christian Halary</b> 56 ans	<b>Membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires</b>	12 mai 2006 AGO 2011	13 450 en détention directe et 2 978 <i>via</i> parts FCPE groupe Safran (*)	Responsable activité Calculateur Rénovation au sein de la division Safran Electronics de Sagem Défense Sécurité, 21, av. du Gros-Chêne, 95610 Éragny-sur-Oise
<b>Shemaya Levy</b> 62 ans	<b>Membre du Conseil de Surveillance</b> <i>(indépendant)</i> Président du Comité d'Audit	17 mars 2005 AGO 2011	1 500 en détention directe	Administrateur de sociétés 170, rue de la Pompe, 75116 Paris
<b>Michèle Monavon</b> 52 ans	<b>Membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires</b>	12 mai 2006 AGO 2011	33 en détention directe et 3 210 <i>via</i> parts FCPE groupe Safran (*)	Chargée de missions relations extérieures pour l'actionariat salarié chez Safran, 2, bd du Général-Martial-Valin, 75015 Paris
<b>Jean-Bernard Pène</b> 56 ans	<b>Membre du Conseil de Surveillance représentant l'État</b>	17 mars 2005 AGO 2011	néant	Inspecteur général des armées – armement Inspection générale des armées, 1, place Saint-Thomas-d'Aquin, 75007 Paris
<b>Jean Rannou</b> 67 ans	<b>Membre du Conseil de Surveillance</b> <i>(indépendant)</i> Membre des Comités : Stratégique, Audit	17 mars 2005 AGO 2011	5 195 en détention directe	4, rue du Sommet-des-Alpes, 75015 Paris
<b>Michel Toussan</b> 70 ans	<b>Membre du Conseil de Surveillance</b> Membre du Comité d'Audit	24 avril 2001 au 11 mai 2006 et à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2007 AGO 2011	169 360 en détention directe et 24 330 <i>via</i> parts Club Sagem (*)	Juge consulaire au Tribunal de commerce de Paris 61, rue de Sannois, 95120 Ermont
<b>Bernard Vatier</b> 62 ans	<b>Membre du Conseil de Surveillance</b> <i>(indépendant)</i> Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations	24 avril 2001 AGO 2011	1 626 en détention directe	Avocat à la cour d'appel de Paris Vatier & Associés, 12, rue d'Astorg, 75008 Paris

(\*) Conversion sur la base de la valeur de l'action Safran au 31 décembre 2009.

Ont en outre pris part aux réunions du Conseil de Surveillance, avec voix consultative, deux censeurs, Pierre Moraillon et Georges Chodron de Courcel, ainsi qu'un commissaire du gouvernement.

Durant l'exercice 2009, les changements suivants sont intervenus dans la composition du Conseil de Surveillance :

- Anne Lauvergeon a démissionné de ses fonctions de Vice-Présidente et membre du Conseil de Surveillance à effet du 15 avril 2009.
- Le Conseil de Surveillance du 15 avril 2009 a coopté en qualité de nouveau membre du Conseil la société Areva, qui a désigné comme représentant permanent Luc Oursel, et il a nommé Michel Lucas Vice-Président du Conseil.  
La cooptation de la société Areva a été ratifiée par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 28 mai 2009.

Aucun changement n'est intervenu dans la composition du Conseil de Surveillance depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et jusqu'à la date de dépôt du présent document de référence.

## Informations concernant les membres du Conseil de Surveillance

### Francis Mer

#### Expertise et expérience

Ancien élève de l'École Polytechnique – Ingénieur du corps des Mines

1974-1978	Directeur général de Saint-Gobain Industries
1978-1982	Directeur général adjoint du groupe Saint-Gobain chargé de la politique industrielle
1982-1986	Président-Directeur Général de Pont-à-Mousson SA ; directeur de la branche Canalisations et Mécanique du groupe Saint-Gobain
1986-2002	Président-Directeur Général d'Usinor-Sacilor
1988-2002	Président de la Fédération Française de l'Acier (FFA)
1990-1997	Président d'Eurofer (Association des producteurs d'acier européens)
1991-2002	Président de l'Association Nationale de la Recherche Technique (ANRT)
1997-1998	Président de l'International Iron and Steel Institute (IISI)
2002	Co-Président du groupe Arcelor
2002-2004	Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie
2004-2005	Président de la Fondation pour l'Innovation Politique

#### Mandats en cours

Groupe Safran :

- *Président du Conseil de Surveillance* : Safran

Hors Groupe :

- *Administrateur* : LFB SA, depuis juillet 2009 ; Rhodia ; Adecco (Suisse)

#### Mandats échus au cours des cinq dernières années

Groupe Safran : néant

Hors Groupe :

- *Président du Conseil de Surveillance* : Oenoholding, jusqu'en avril 2008
- *Administrateur* : Alstom, en 2005-2006 ; Inco (Canada), en 2005-2006

### Michel Lucas

#### Expertise et expérience

Ingénieur Centrale Lille – Licencié ès sciences mathématiques et physiques – Membre diplômé de l'Institut des actuaires français, Paris – Ancien élève de l'Institut des Hautes Finances, Paris

Au Crédit Mutuel depuis 1971 :

- Conseiller du Président (1971-1985)
- Directeur du Service Informatique (1973-1998)

Principales fonctions en cours :

- Président du Directoire du CIC
- Directeur général de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel
- Directeur général de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe
- Directeur général de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe
- Directeur général de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel

#### Mandats en cours

Groupe Safran :

- *Vice-Président du Conseil de Surveillance* : Safran

Hors Groupe :

- *Président du Directoire* : Crédit Industriel et Commercial (CIC)
- *Président-Directeur Général* : Carmen Holding Investissement
- *Directeur général* : Confédération Nationale du Crédit Mutuel
- *Président* : Crédit Mutuel Cartes de Paiements SAS ; Europay France SAS
- *Président du Conseil d'Administration* : Groupe des Assurances du Crédit Mutuel ; Assurances du Crédit Mutuel Vie SA ; Assurances du Crédit Mutuel Iard SA ; Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM ; Banque du Crédit Mutuel Île-de-France
- *Président du Conseil de Surveillance* : Citicorp Deutschland GmbH (Allemagne) ; Citicorp Management AG (Allemagne) ; Citibank Privatkunden AG (Allemagne) ; Cofidis ; Cofidis Participations ; Euro Information Production ; Fonds de Garantie des Dépôts
- *Vice-Président du Conseil de Surveillance* : CIC Interbanco ; Banque de Luxembourg (Luxembourg)
- *Administrateur, Directeur général* : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe ; Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe ; Banque Fédérative du Crédit Mutuel
- *Administrateur* : ACMN Iard ; Astrée (Tunis) ; Banque de Tunisie (Tunis) ; Banque Marocaine du Commerce Extérieur (Casablanca) ; Banque Transatlantique Belgium (Bruxelles) ; Caisse de Crédit Mutuel Grand Cronenbourg ; CIC Banque Transatlantique ; CIC Finance ; CIC Investissements ; CIC Lyonnaise de Banque ; CRCM Midi-Atlantique ; Crédit Mutuel Paiements Électroniques ; Assurances Générales des Caisses Desjardins (Québec) ; Sofedis

- *Membre du Conseil de Surveillance* : Banque de l'Économie du Commerce et de la Monétique ; CM-CIC Asset Management ; CM-CIC Services ; Manufacture Beauvillé

### Mandats échus au cours des cinq dernières années

Néant

### Areva

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1 346 822 638 euros, dont le siège social est situé 33, rue La Fayette, 75009 Paris, inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 712 054 923

### Représentée par **Luc Oursel**

#### Expertise et expérience

*Ingénieur du corps des Mines*

1984-1988	Chef de la division Énergie sous-sol à la Direction régionale de l'industrie et de la recherche de Rhône-Alpes, ministère de la Recherche et de l'Industrie Chargé de cours Économie des ressources naturelles à l'École des Mines de Saint-Étienne
1988-1991	Chef du service Électricité puis adjoint au directeur à la Direction du gaz, de l'électricité et du charbon (DIGEC), ministère de l'Industrie
1991-1993	Conseiller technique chargé des affaires industrielles, des programmes d'armement et de la recherche au cabinet du ministère de la Défense
1993-1996	Directeur général de SAE Gardy, groupe Schneider
1996-1998	Directeur général de Schneider Shanghai Industrial Control
1998-2001	Président-Directeur Général de Schneider Electric Italia
2001	Directeur industriel de Schneider Electric
2002-2003	Directeur général Ventes et Services et membre du Directoire de Sidel
2003-2004	Directeur général adjoint et membre du Directoire de Sidel, en charge de Sidel Solutions
2005-2006	Directeur général du groupe Geodis
Depuis janvier 2007	Président d'Areva NP, membre du Comité Exécutif et du Comité Exécutif Nucléaire d'Areva
Depuis mars 2007	Membre du Directoire d'Areva

### Mandats en cours

Groupe Safran :

- *Représentant permanent au Conseil de Surveillance (société représentée : Areva SA)* : Safran

Hors Groupe :

- *Président* : Areva NP SAS
- *Membre du Directoire* : Areva SA
- *Administrateur* : Areva NP Inc. (États-Unis) ; Areva NP USA Inc. (États-Unis)
- *Membre du Conseil de Surveillance* : Areva NP GmbH (Allemagne)

- *Membre du Comité de Surveillance* : Souriau Technologies Holding SAS

### Mandats échus au cours des cinq dernières années

Groupe Safran : néant

Hors Groupe :

- *Membre du Directoire* : Sidel, jusqu'en 2004
- *Directeur général* : Geodis, jusqu'en 2006

### Pierre Aubouin

#### Expertise et expérience

*Diplômé de l'ESSEC – Titulaire du diplôme d'études supérieures comptables et financières (DESCF)*

1992-1994	Auditeur financier chez KPMG Audit, département Fiduciaire de France
1994-1995	Direction centrale du Commissariat de l'air, bureau Audit (service national)
1995-2000	Auditeur financier senior, puis manager chez KPMG Audit France
2000-2006	Consultant, chef de projet, puis directeur de projets chez McKinsey & Co. Inc. France. Membre des pôles de compétence mondiaux Hautes Technologies, Médias et Finance d'entreprise
Décembre 2006 à mai 2008	Chef du bureau Aéronautique et Défense à l'Agence des Participations de l'État
Depuis juin 2008	Directeur de participations Services, Aéronautique, Défense, à l'Agence des Participations de l'État

### Mandats en cours

Groupe Safran :

- *Membre du Conseil de Surveillance représentant l'État* : Safran

Hors Groupe :

- *Administrateur représentant l'État* : DCNS ; Établissement Public de Financement et de Restructuration (EPFR) ; Imprimerie nationale ; SNPE ; Société de Gestion de Participations Aéronautiques (Sogepa) ; Sogéade Gérance SAS

### Mandats échus au cours des cinq dernières années

Groupe Safran : néant

Hors Groupe :

- *Administrateur représentant l'État* : La Monnaie de Paris, jusqu'en octobre 2008 ; Civi.Pol Conseil, GIAT Industries, TSA (ex-Thomson SA), jusqu'en juillet 2008

### Christophe Burg

#### Expertise et expérience

*Ancien élève de l'École Polytechnique – Ancien élève de l'École Nationale Supérieure de l'Aéronautique et de l'Espace*

1987-1989	Ingénieur d'études à la Direction des constructions aéronautiques
1989-1992	Responsable de l'équipement « optronique secteur frontal » du Rafale à la Direction des constructions aéronautiques
1992-1996	Chef du bureau Système d'armes Rafale à la Direction des constructions aéronautiques



1996-1999	Attaché d'armement adjoint à l'ambassade de France à Londres
1999-2002	Sous-directeur adjoint et chef du bureau Électronique à la Délégation Générale pour l'Armement (DGA)
Mars 2002 à septembre 2004	Sous-directeur « Aéronautique-missiles-espace » à la DGA
Septembre 2004 à juillet 2006	Chargé de la mise en place, puis à compter de février 2005 nommé à la tête de la sous-direction de la Coopération et du Développement européen de la DGA
Depuis juillet 2006	Directeur du service Affaires Industrielles et Intelligence Économique de la DGA

### Mandats en cours

Groupe Safran :

- *Membre du Conseil de Surveillance représentant l'État* : Safran

Hors Groupe :

- *Administrateur représentant l'État* : DCNS ; GIAT Industries ; SNPE ; Société de Gestion de Participations Aéronautiques (Sogepa) ; Sogéade Gérance SAS

### Mandats échus au cours des cinq dernières années

Groupe Safran :

- *Administrateur représentant l'État* : Snecma, jusqu'en mars 2005

Hors Groupe : néant

## Mario Colaiacovo

### Expertise et expérience

*Diplômé de l'École Supérieure de Commerce et de l'Institut d'Administration des Entreprises de Dijon – Titulaire du diplôme d'expert-comptable*

1977-1986	Directeur financier, puis Président-Directeur Général de la Compagnie des Signaux et d'Entreprises Électriques (CSEE)
1987-2001	Directeur administratif et financier, puis Directeur général adjoint, Directeur général et Président-Directeur Général de Sagem
Avril 2001 à janvier 2007	Président du Conseil de Surveillance de Sagem SA devenue Safran

### Mandats en cours

Groupe Safran :

- *Membre du Conseil de Surveillance* : Safran

Hors Groupe :

- *Administrateur* :

Groupe Covéa : MMA Iard Assurances Mutuelles ; MMA Vie Assurances Mutuelles

Groupe Crédit Mutuel : Le Républicain Lorrain

- *Représentant permanent au Conseil d'Administration* :

Groupe Covéa : MMA Iard SA (*société représentée : MMA Vie Assurances Mutuelles*) ; MMA Vie SA (*société représentée : MMA Vie Assurances Mutuelles*) ; MMA Coopérations SA (*société représentée : Financière du Bourg d'Anguy*) ; Covéa

(*société représentée : MMA Vie SA*) ; Fidélia (*société représentée : MMA Iard Assurances Mutuelles*)

Groupe Crédit Mutuel – CIC : CIC Finance (*société représentée : Ugepar Services*) ; CIC Investissement (*société représentée : Ugepar Services*) ; Banque Transatlantique (*société représentée : Impex*)

- *Représentant permanent au Conseil de Surveillance (société représentée : Investmonde)* : Le Monde & Partenaires Associés SAS

### Mandats échus au cours des cinq dernières années

Groupe Safran :

- *Président du Conseil de Surveillance* : Sagem SA (devenue Safran), jusqu'en janvier 2007

- *Administrateur* : Snecma, jusqu'en mai 2005

Hors Groupe :

- *Président* : Club Sagem SAS, jusqu'en juin 2006

- *Administrateur* : Consortium de réalisation (CDR), jusqu'en décembre 2005

## François de Combret

### Expertise et expérience

*ENA – Diplômé de l'IEP de Paris*

1967-1971	Auditeur à la Cour des comptes
1972-1974	Conseiller pour les affaires industrielles au cabinet du ministre de l'Économie et des Finances
1973-1994	Conseiller référendaire à la Cour des comptes
1974-1978	Conseiller technique au secrétariat général de la présidence de la République
1978-1981	Secrétaire général adjoint de la présidence de la République
1982-1985	Associé de Lazard Frères & Co à New York
1985-2005	Associé-Gérant de Lazard Frères & Cie à Paris
2006-2009	<i>Senior Advisor</i> chez UBS Investment Bank
Depuis 2010	<i>Senior Advisor</i> au Crédit Agricole CIB

### Mandats en cours

Groupe Safran :

- *Membre du Conseil de Surveillance* : Safran

Hors Groupe :

- *Administrateur* : Bouygues Télécom ; Nexans

### Mandats échus au cours des cinq dernières années

Groupe Safran : néant

Hors Groupe :

- *Administrateur* : Renault, jusqu'en 2008 ; Institut Pasteur, jusqu'en 2005 ; Fonds Partenaires Gestion, jusqu'en 2005

- *Associé-Gérant* de la banque Lazard Frères, jusqu'en 2005

## Armand Dupuy

### Expertise et expérience

*Ingénieur ESE (École Supérieure d'Électricité)*

1975-1979	Ingénieur d'études chez Sagem
1979-1988	Ingénieur chef de produit chez Sagem

1988-1990	Chef d'unité de Recherche et Développement au centre de R&D Sagem d'Éragny
1990-1995	Directeur du centre de R&D Sagem d'Éragny
1995-1997	Directeur des centres de R&D Sagem d'Éragny et Argenteuil
1997-2005	Directeur des Recherches et Développements de Sagem SA
2003-2005	Directeur de l'établissement siège de Sagem SA
Mai 2005 à juin 2008	Directeur général adjoint Recherche et Technologie de Safran

**Mandats en cours**

Groupe Safran :

- *Membre du Conseil de Surveillance* : Safran

Hors Groupe :

- *Vice-Président* : Club Sagem SAS

**Mandats échus au cours des cinq dernières années**

Groupe Safran :

- *Représentant permanent au Conseil d'Administration (société représentée : Safran)* : Teuchos, jusqu'en septembre 2008

Hors Groupe : néant

**Jean-Marc Forneri****Expertise et expérience**

ENA – Diplômé de l'IEP d'Aix-en-Provence – Maîtrise de droit des affaires, certificat d'aptitude à la profession d'avocat (CAPA)

1984-1987	Inspection générale des finances
1987-1988	Conseiller auprès d'Édouard Balladur, ministre des Finances, rapporteur de la commission sur la fiscalité du patrimoine (ministère des Finances)
1988-1994	Administrateur Directeur général de Skis Rossignol
1994-1996	Associé-Gérant de Worms et Cie, en charge de la banque d'investissement
1996-2003	Président de Credit Suisse First Boston France, Vice-Président de Credit Suisse First Boston Europe
Depuis 2004	Fondateur et Président de Bucéphale Finance

**Mandats en cours**

Groupe Safran :

- *Membre du Conseil de Surveillance* : Safran

Hors Groupe :

- *Président* : Bucéphale Finance SAS
- *Membre du Conseil de Surveillance* : Grand Port Maritime de Marseille (GPMM)
- *Administrateur* : Balmain ; Intercontinental Exchange (États-Unis)
- *Gérant* : Perseus Participations

**Mandats échus au cours des cinq dernières années**

Groupe Safran :

- *Administrateur* : Snecma, jusqu'en 2005

Hors Groupe :

- *Administrateur* : Bonnasse Lyonnaise de Banque, jusqu'en mai 2008 ; IPE (Grande-Bretagne), jusqu'en 2005

**Patrick Gandil****Expertise et expérience**

Ancien élève de l'École Polytechnique – Ingénieur du corps des Ponts et Chaussées

1979-1980	Ingénieur chargé du schéma d'aménagement des eaux du Loing à l'Agence financière du bassin Seine-Normandie
1981-1984	Directeur adjoint et chef de l'arrondissement grands travaux à la Direction départementale de l'équipement de Haute-Saône
1984-1988	Directeur de l'enseignement à l'École Nationale des Ponts et Chaussées (ENPC)
1986-1995	Professeur à l'ENPC
1988-1994	Au ministère de l'Équipement, chargé de mission (contrôle de gestion, stratégie), sous-directeur des services et de la décentralisation
1994-1995	Directeur départemental de l'équipement du Val-d'Oise
1995-1997	Directeur adjoint du cabinet du ministre de la Fonction publique, de la réforme de l'État et de la Décentralisation
1997-1999	Chef du service des bases aériennes à la Direction générale de l'aviation civile
1999-2003	Directeur des routes au ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et du Tourisme
Depuis 2001	Ingénieur général des Ponts et Chaussées
2003-2005	Directeur du cabinet, puis conseiller du ministre de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer
2005-2007	Secrétaire général du ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de la Mer
Depuis octobre 2007	Directeur général de l'aviation civile

**Mandats en cours**

Groupe Safran :

- *Membre du Conseil de Surveillance représentant l'État* : Safran

Hors Groupe :

- *Administrateur représentant l'État* : Société de Gestion de Participations Aéronautiques (Sogepa), Office National d'Études et de Recherches Aérospatiales (Onera)
- *Commissaire du gouvernement* : Aéroports de Paris
- *Président du Conseil provisoire* : Eurocontrol (Belgique)

**Mandats échus au cours des cinq dernières années**

Néant

**Yves Guéna****Expertise et expérience***ENA – Conseiller d'État honoraire*

1962-1981	Député de la Dordogne
1967-1969	Ministre des Postes et Télécommunications
Mai à juillet 1968	Ministre de l'Information
1971-1997	Maire de Périgueux
1973-1974	Ministre des Transports
Mars à juin 1974	Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
1986-1997	Député puis sénateur de la Dordogne
1992-1997	Vice-Président du Sénat
1997-2004	Membre puis Président du Conseil constitutionnel
2004 à janvier 2007	Président de l'Institut du monde arabe
Depuis 2009	Président de la Commission constitutionnelle de contrôle du redécoupage électoral

**Mandats en cours**

Groupe Safran :

- *Membre du Conseil de Surveillance* : Safran

Hors Groupe : néant

**Mandats échus au cours des cinq dernières années**

Néant

**Christian Halary****Expertise et expérience***DEA en hyperfréquence*

1980-2005	Ingénieur d'études puis Ingénieur responsable du développement de produits chez Sagem SA
2005-2008	Ingénieur responsable du développement de produits chez Sagem Défense Sécurité
Depuis 2009	Responsable activité Calculateur Rénovation au sein de la division Safran Electronics de Sagem Défense Sécurité
Délégué du personnel chez Sagem Défense Sécurité	
Ancien secrétaire du Comité Central d'Entreprise de Sagem Défense Sécurité	
Ancien secrétaire du Comité de Groupe de Sagem SA	
Membre du Comité de Coordination CFE/CGC au niveau du groupe Safran	

**Mandats en cours**

Groupe Safran :

- *Membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires* : Safran
- *Président des Conseils de Surveillance des FCPE* : Partifond ; Interfond ; Avenir

Hors Groupe : néant

**Mandats échus au cours des cinq dernières années**

Néant

**Shemaya Levy****Expertise et expérience***Diplômé de l'École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique (ENSAE)*

1978-1980	Directeur des opérations internationales Amérique-Asie de Renault Véhicules Industriels (RVI)
1980-1983	Directeur commercial Amérique du Nord de RVI
1983-1987	Directeur général Espagne de RVI
1987-1991	Directeur commercial et des affaires internationales de RVI
1991-1994	Directeur général de RVI
1994-1998	Président-Directeur Général de RVI
1998-2003	Président de la Compagnie Financière Renault Directeur général adjoint de Renault, en charge des directions financière, de l'audit, du contrôle de gestion, des investissements et de l'organisation et ingénierie informatiques

**Mandats en cours**

Groupe Safran :

- *Membre du Conseil de Surveillance* : Safran

Hors Groupe :

- *Membre du Conseil de Surveillance* : Aegon NV (Pays-Bas) ; Groupe Ségula Technologies ; TNT NV (Pays-Bas)

**Mandats échus au cours des cinq dernières années**

Groupe Safran :

- *Administrateur* : Snecma, jusqu'en mai 2005

Hors Groupe :

- *Administrateur* : Nissan Motor Co., Ltd (Japon), jusqu'en juin 2009 ; Renault Espagne, jusqu'en juin 2009 ; Renault Finances, jusqu'en février 2006

**Michèle Monavon****Expertise et expérience***Maîtrise de sciences et techniques « Techniques physiques et instrumentation » (ISTASE Saint-Étienne) – DEA traitement de signal et automatique (Supélec Gif-sur-Yvette)*

1987-1992	Ingénieur au sein du groupe Snecma
1992-1997	Cadre commercial – chef de service au sein du groupe Snecma
1997-2008	Cadre commercial – analyste financière et stratégique, analyste concurrentielle chez Snecma puis Safran
Depuis octobre 2008	Chargée de missions relations extérieures pour l'actionnariat salarié chez Safran

**Mandats en cours**

Groupe Safran :

- *Membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires* : Safran
- *Présidente* du Conseil de Surveillance du FCPE Safran Investissement
- *Présidente* de l'Association de l'actionnariat salarié Safran (Actio's)

Hors Groupe :

- *Présidente* de la Fédération française des associations d'actionnaires salariés et anciens salariés (FAS)

### Mandats échus au cours des cinq dernières années

Néant

### Jean-Bernard Pène

#### Expertise et expérience

Ancien élève de l'École Polytechnique – Ingénieur de l'École Nationale Supérieure des Techniques Avancées (ENSTA)

1979-1989	Responsable d'études et d'acquisition de systèmes de surveillance du corps de bataille, puis directeur du programme « Système de guerre électronique de l'avant » à la Délégation Générale pour l'Armement
1989-1997	École Supérieure de Guerre, puis adjoint au chef du bureau Artillerie de la Direction des armements terrestres, puis chef du bureau Artillerie
1997-2000	Architecte du système de forces chargé de la maîtrise du milieu aéroterrestre à la Direction des systèmes de forces et de la prospective
2000-2004	Directeur du service des programmes d'armement terrestre
2004-2005	Chargé de mission pour la fonction technique auprès du Délégué général pour l'armement et en charge de la création de la Direction de l'Expertise Technique
2005-2009	Directeur de l'Expertise Technique à la Délégation Générale pour l'Armement, ingénieur général hors classe de l'armement
Depuis 2009	Inspecteur général des armées – armement, ingénieur général de classe exceptionnelle de l'armement

#### Mandats en cours

Groupe Safran :

- *Membre du Conseil de Surveillance représentant l'État* : Safran

Hors Groupe : néant

#### Mandats échus au cours des cinq dernières années

Néant

### Jean Rannou

#### Expertise et expérience

Ingénieur de l'École de l'Air – Breveté pilote de chasse – Breveté d'État-Major – Diplômé de l'École Supérieure de Guerre Aérienne

Ancien conseiller maître à la Cour des comptes (2000 à 2004)

Général d'armée aérienne en 2<sup>e</sup> section depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2000

Consultant en tant qu'expert en affaires stratégiques et internationales pour deux sociétés de conseil

Président de l'association EuroDéfense France

Membre du Conseil scientifique de la défense

Directeur extérieur au Conseil de Surveillance de Thalès-Raytheon Systems (TRS) et Président du Comité de Sécurité

Membre de l'Académie de l'air et de l'espace

#### Mandats en cours

Groupe Safran :

- *Membre du Conseil de Surveillance* : Safran

Hors Groupe :

- *Membre du Conseil de Surveillance* : Thalès-Raytheon Systems Company SAS

#### Mandats échus au cours des cinq dernières années

Groupe Safran :

- *Administrateur* : Snecma, jusqu'en mai 2005

Hors Groupe :

- *Administrateur* : Institut Français des Relations Internationales (IFRI), jusqu'en octobre 2009 ; Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN), jusqu'en avril 2008

### Michel Toussan

#### Expertise et expérience

Ingénieur Arts et Métiers – Diplômé Supélec – Diplômé de l'École du Chef d'Entreprise

Groupe Sagem de 1969 à 2001 :

1969-1971 Ingénieur d'études

1971 à février 1986 Responsable d'une unité de Recherche et Développement

Mars 1986 à septembre 2001 A occupé successivement les postes de :  
Directeur du département Terminaux Numériques et Capteurs  
Directeur du département Systèmes Téléinformatiques  
Directeur de la division Électronique  
Directeur de la division Automobile  
Directeur de la division Câbles

Mars 1998 à septembre 2001 Directeur général adjoint de Sagem SA

Depuis 2002 Juge consulaire au Tribunal de commerce de Paris

#### Mandats en cours

Groupe Safran :

- *Membre du Conseil de Surveillance* : Safran

Hors Groupe :

- *Président* : Club Sagem SAS

#### Mandats échus au cours des cinq dernières années

Néant

**Bernard Vatier****Expertise et expérience**

*Diplômé d'études supérieures de droit privé et de sciences criminelles – Diplômé de l'Institut de droit des affaires de l'université de Paris-II*

Depuis 1971	Avocat à la cour d'appel de Paris, membre de l'association d'avocats Vatier & Associés
1974-1985	Chargé de cours à l'École Supérieure des Sciences Économiques et Commerciales
1989-1993	Membre du Comité de Direction de l'Union internationale des avocats
1990-1995	Secrétaire général de l'Union nationale des Carpa (Caisses des règlements pécuniaires des avocats)
1996-1997	Bâtonnier de l'Ordre des avocats au barreau de Paris
1998-2002	Chef de la délégation française au Conseil des barreaux européens

1998-2009	Membre du Conseil de l'Ordre des avocats de Paris
2003-2005	Vice-Président puis Président du Conseil des barreaux européens
Depuis 2005	Administrateur fondateur de la Fondation Chirac
Depuis 2009	Président de l'Union nationale des Carpa

**Mandats en cours**

Groupe Safran :

- *Membre du Conseil de Surveillance* : Safran

Hors Groupe :

- *Administrateur* : Aviva Participations, Aviva France

**Mandats échus au cours des cinq dernières années**

- *Membre du Conseil de Surveillance* : Aviva France, jusqu'en octobre 2008

## 5.3 CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DE RÉFÉRENCE

Safran se réfère au «Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées» élaboré conjointement par l'AFEP<sup>(1)</sup> et le MEDEF<sup>(2)</sup>, dans sa version consolidée de décembre 2008. Ce code peut être consulté sur le site internet [www.code-afep-medef.com](http://www.code-afep-medef.com).

Si certaines recommandations de ce code, ou des directives prises ultérieurement pour son application, n'ont pas été mises en œuvre, il en est justifié dans le Rapport du Président du Conseil de Surveillance (cf. § 5.6.3 « Application du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF »).

(1) AFEP : Association Française des Entreprises Privées

(2) MEDEF : Mouvement des Entreprises de France

## 5.4 RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

### Membres du Directoire

#### PRINCIPES ET RÈGLES DE DÉTERMINATION DES RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

##### Rémunération fixe et variable, avantages en nature

La rémunération des membres du Directoire est fixée par le Conseil de Surveillance, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations. Elle se compose d'une part fixe et d'une part variable. Les membres du Directoire bénéficient en outre, à titre d'avantage en nature, d'un véhicule de fonction et, s'il en est besoin, des services d'un chauffeur.

Le montant de la rémunération variable correspondant à la pleine atteinte des objectifs est de 100 % de la rémunération fixe, pour le Président et les membres du Directoire (à effet du 1<sup>er</sup> août 2009 pour les quatre nouveaux membres nommés le 29 juillet 2009). Ce pourcentage peut être dépassé, en cas de dépassement des objectifs, dans des conditions laissées à l'appréciation du Comité des Nominations et des Rémunérations.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations se tient régulièrement informé des pratiques de rémunération des dirigeants dans des groupes de situation comparable et confie en tant que de besoin des études à des cabinets spécialisés.

Les membres du Directoire sont rémunérés exclusivement par la société Safran, ils ne perçoivent aucune rémunération en provenance des autres sociétés du Groupe.

Pour l'exercice 2009, les rémunérations fixes ont été maintenues aux mêmes montants qu'en 2008 et les règles de détermination de la part variable ont été fixées comme suit : 1/3 sur la base d'objectifs personnels (environ 5 critères explicitement documentés) et 2/3 sur la base d'objectifs économiques, les objectifs étant proposés en début d'année par le Président du Directoire au Comité des Nominations et des Rémunérations.

Pour l'exercice 2010, les rémunérations fixes du Président et des membres du Directoire ont été gelées à leur niveau de 2009, lui-même identique à celui de 2008 pour les présents. En ce qui concerne la part variable, elle sera déterminée pour moitié sur la base d'objectifs personnels (environ 5 critères explicitement documentés) et pour moitié sur la base d'objectifs économiques.

Pour 2009 et 2010, les objectifs économiques sont pour moitié basés sur l'EBIT <sup>(1)</sup> et pour moitié sur le BFR <sup>(2)</sup>. S'agissant du

Président du Directoire et des membres du Directoire en charge d'une direction fonctionnelle, l'EBIT et le BFR sont ceux du Groupe ; pour les membres du Directoire en charge d'une branche opérationnelle, l'EBIT et le BFR sont pour un tiers ceux du Groupe et pour deux tiers ceux de la branche qu'ils dirigent.

##### Régime de retraite

Aucun régime supplémentaire de retraite n'a été mis en place au bénéfice des membres du Directoire de Safran.

##### Indemnités ou avantages à raison de la cessation ou du changement de fonctions

Les membres du Directoire ne bénéficient d'aucunes dispositions autres que celles inhérentes à leur contrat de travail de salarié.

Le Conseil de Surveillance du 18 octobre 2007, sur avis du Comité des Nominations et des Rémunérations, a décidé qu'à l'issue de son mandat actuel et en cas d'interruption avant son terme, pour quelque cause que ce soit, Jean-Paul Herteman reprendra le statut de salarié, son contrat de travail n'ayant été que suspendu pendant la durée de son mandat, et la période passée dans ses fonctions de Président du Directoire sera prise en compte dans le calcul de son ancienneté ; il bénéficiera du maintien de sa dernière rémunération fixe et variable perçue en qualité de Président du Directoire, sauf écart majeur par rapport aux objectifs fixés par le Conseil de Surveillance pour le dernier exercice courant, le Conseil devant se réunir pour apprécier la réalisation de ces objectifs.

Dans le cas particulier où l'interruption du mandat avant son terme interviendrait du fait d'une fusion ou d'une absorption de la Société et si Jean-Paul Herteman n'acceptait aucun des postes de salarié qui lui seraient alors proposés, il serait mis fin à son contrat de travail et il bénéficierait, outre les dispositions prévues par le Code du travail et la Convention Collective des Ingénieurs et Cadres de la Métallurgie, d'une indemnité correspondant à neuf mois de sa dernière rémunération en tant que Président du Directoire. Cette indemnité serait éventuellement diminuée en fonction du degré de réalisation, au cours du dernier exercice de son mandat de Président, des objectifs de performance fixés par le Conseil de Surveillance pour la détermination de la part variable de sa rémunération au titre dudit exercice. Le Conseil de Surveillance se réunirait aux fins d'apprécier la réalisation de ces objectifs et fixer en conséquence le montant exact de l'indemnité.

(1) Résultat opérationnel courant

(2) Besoin en Fonds de Roulement

Ces engagements ont été approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 mai 2008 et ils sont publiés sur le site internet de la Société ([www.safran-group.com](http://www.safran-group.com)).

### Options de souscription et options d'achat d'actions

Safran n'a pas consenti d'options de souscription ni d'options d'achat d'actions depuis sa constitution le 11 mai 2005.

Des plans d'options d'achat d'actions avaient été mis en oeuvre par Sagem SA antérieurement à la fusion Sagem-Snecma qui a donné naissance à Safran le 11 mai 2005. Le dernier plan en date du 21 avril 2004 est arrivé à expiration le 21 avril 2009 et aucune option n'a été levée par les membres du Directoire de Safran durant la période d'exercice des options (21/04/2008 au 21/04/2009).

### Actions de performance

Safran n'a pas attribué d'actions de performance aux membres du Directoire.

### Attribution gratuite d'actions

Dans le cadre de l'autorisation qui lui a été consentie par l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 mai 2008, le Directoire de Safran a décidé en date du 3 avril 2009 de procéder à l'attribution gratuite d'actions Safran existantes aux salariés des sociétés du Groupe situées dans le périmètre du Comité d'Entreprise Européen, à raison de cent actions gratuites par bénéficiaire.

Les membres du Directoire qui auraient pu bénéficier de ce plan d'attribution au titre de leur contrat de travail ont renoncé individuellement à leur droit.

## TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES RÉMUNÉRATIONS INDIVIDUELLES DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

### Jean-Paul Herteman, Président du Directoire

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées

	Exercice 2008	Exercice 2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau ci-dessous)	1 372 621 € dont 700 000 € de part fixe	1 505 958 € dont 700 000 € de part fixe
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Pas d'options attribuées	Pas d'options attribuées
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Pas d'actions de performance attribuées	Pas d'actions de performance attribuées

Tableau récapitulatif des rémunérations

(montants bruts)	Exercice 2008		Exercice 2009	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
Rémunération fixe	700 000 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €
Rémunération variable	665 000 €	480 000 € <sup>(1)</sup>	800 000 €	665 000 € <sup>(2)</sup>
Rémunération exceptionnelle	2 000 € <sup>(3)</sup>	2 000 € <sup>(3)</sup>	néant	néant
Jetons de présence	néant	néant	néant	néant
Avantages en nature <sup>(4)</sup>	5 621 €	5 621 €	5 958 €	5 958 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 372 621 €</b> dont 700 000 € de part fixe	<b>1 187 621 €</b> dont 700 000 € de part fixe	<b>1 505 958 €</b> dont 700 000 € de part fixe	<b>1 370 958 €</b> dont 700 000 € de part fixe

(1) Au titre de l'exercice 2007

(2) Au titre de l'exercice 2008

(3) Abondement

(4) Véhicule de fonction

## Olivier Andriès, membre du Directoire

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées

	Exercice 2008 (*)	Exercice 2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau ci-dessous)	468 967 € dont 250 000 € de part fixe	590 138 € dont 315 000 € de part fixe
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Pas d'options attribuées	Pas d'options attribuées
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Pas d'actions de performance attribuées	Pas d'actions de performance attribuées

(\*) Période du 01.03.08 au 31.12.08 (entré dans le Groupe le 01.03.08)

Tableau récapitulatif des rémunérations

(montants bruts)	Exercice 2008 (*)		Exercice 2009	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
Rémunération fixe	250 000 €	250 000 €	315 000 €	315 000 €
Rémunération variable	195 000 €	néant	267 000 €	195 000 € <sup>(1)</sup>
Rémunération exceptionnelle	20 278 € <sup>(2)</sup>	néant	2 000 € <sup>(3)</sup>	22 278 € <sup>(4)</sup>
Jetons de présence	néant	néant	néant	néant
Avantages en nature <sup>(5)</sup>	3 689 €	3 689 €	6 138 €	6 138 €
<b>TOTAL</b>	<b>468 967 €</b> dont 250 000 € de part fixe	<b>253 689 €</b> dont 250 000 € de part fixe	<b>590 138 €</b> dont 315 000 € de part fixe	<b>538 416 €</b> dont 315 000 € de part fixe

(\*) Période du 01.03.08 au 31.12.08 (entré dans le Groupe le 01.03.08)

Nota : Olivier Andriès, entré dans le groupe Safran le 1<sup>er</sup> mars 2008, a été nommé membre du Directoire le 29 juillet 2009. Les rémunérations qui lui ont été versées en 2008 et 2009 correspondent à ses fonctions de Directeur général adjoint Stratégie et Développement jusqu'au 30 septembre 2009 et de Directeur général adjoint en charge de la branche Défense-Sécurité depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2009. Il ne perçoit aucune rémunération en sa qualité de membre du Directoire.

(1) Au titre de l'exercice 2008 (période du 01.03.08 au 31.12.08)

(2) Intéressement et participation

(3) Abondement 2009. Hors intéressement et participation au titre de l'exercice 2009, dont les montants définitifs ne sont pas connus à la date d'établissement du présent état

(4) Intéressement et participation au titre de l'exercice 2008, abondement 2009

(5) Dont véhicule de fonction : 3 689 € en 2008 et 5 533 € en 2009

## Dominique-Jean Chertier, membre du Directoire

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées

	Exercice 2008	Exercice 2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau ci-dessous)	922 468 € dont 460 000 € de part fixe	924 462 € dont 460 000 € de part fixe
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Pas d'options attribuées	Pas d'options attribuées
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Pas d'actions de performance attribuées	Pas d'actions de performance attribuées

Tableau récapitulatif des rémunérations

(montants bruts)	Exercice 2008		Exercice 2009	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
Rémunération fixe	460 000 €	460 000 €	460 000 €	460 000 €
Rémunération variable	437 000 €	320 000 € <sup>(1)</sup>	460 000 €	437 000 € <sup>(2)</sup>
Rémunération exceptionnelle	21 006 € <sup>(3)</sup>	néant	néant <sup>(4)</sup>	21 006 € <sup>(3)</sup>
Jetons de présence	néant	néant	néant	néant
Avantages en nature <sup>(5)</sup>	4 462 €	4 462 €	4 462 €	4 462 €
<b>TOTAL</b>	<b>922 468 €</b> dont 460 000 € de part fixe	<b>784 462 €</b> dont 460 000 € de part fixe	<b>924 462 €</b> dont 460 000 € de part fixe	<b>922 468 €</b> dont 460 000 € de part fixe

Nota : Les rémunérations versées en 2008 et 2009 à Dominique-Jean Chertier correspondent à ses fonctions de Directeur général adjoint en charge des Affaires Sociales et Institutionnelles. Il ne perçoit aucune rémunération en sa qualité de membre du Directoire, fonction qu'il exerce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

(1) Au titre de l'exercice 2007

(2) Au titre de l'exercice 2008

(3) Intéressement et participation au titre de l'exercice 2008

(4) Hors intéressement et participation au titre de l'exercice 2009, dont les montants définitifs ne sont pas connus à la date d'établissement du présent état

(5) Véhicule de fonction



### Xavier Lagarde, membre du Directoire

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées

	Exercice 2008	Exercice 2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau ci-dessous)	845 870 € dont 410 000 € de part fixe	815 468 € dont 410 000 € de part fixe
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Pas d'options attribuées	Pas d'options attribuées
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Pas d'actions de performance attribuées	Pas d'actions de performance attribuées

Tableau récapitulatif des rémunérations

(montants bruts)	Exercice 2008		Exercice 2009	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
Rémunération fixe	410 000 €	410 000 €	410 000 €	410 000 €
Rémunération variable	410 000 €	260 000 € <sup>(1)</sup>	398 000 €	410 000 € <sup>(2)</sup>
Rémunération exceptionnelle	21 006 € <sup>(3)</sup>	néant	2 000 € <sup>(4)</sup>	23 006 € <sup>(5)</sup>
Jetons de présence	néant	néant	néant	néant
Avantages en nature <sup>(6)</sup>	4 864 €	4 864 €	5 468 €	5 468 €
<b>TOTAL</b>	<b>845 870 €</b> dont 410 000 € de part fixe	<b>674 864 €</b> dont 410 000 € de part fixe	<b>815 468 €</b> dont 410 000 € de part fixe	<b>848 474 €</b> dont 410 000 € de part fixe

Nota : Les rémunérations versées en 2008 à Xavier Lagarde correspondent à ses fonctions de Directeur général adjoint en charge de la branche Communications et celles versées en 2009 à ses fonctions de Directeur général adjoint, en charge de la Qualité, de l'Audit et des Risques depuis le 1<sup>er</sup> juin 2009. Il ne perçoit aucune rémunération en sa qualité de membre du Directoire, fonction qu'il exerce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

(1) Au titre de l'exercice 2007

(2) Au titre de l'exercice 2008

(3) Intéressement et participation

(4) Abondement 2009. Hors intéressement et participation au titre de l'exercice 2009, dont les montants définitifs ne sont pas connus à la date d'établissement du présent état

(5) Intéressement et participation au titre de l'exercice 2008, abondement 2009

(6) Dont véhicule de fonction : 4 864 € en 2008 et 2009

### Yves Leclère, membre du Directoire

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées

	Exercice 2008	Exercice 2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau ci-dessous)	502 305 € dont 300 000 € de part fixe	493 085 € dont 315 000 € de part fixe
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Pas d'options attribuées	Pas d'options attribuées
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Pas d'actions de performance attribuées	Pas d'actions de performance attribuées

Tableau récapitulatif des rémunérations

(montants bruts)	Exercice 2008		Exercice 2009	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
Rémunération fixe	300 000 €	300 000 €	315 000 €	315 000 €
Rémunération variable	174 000 €	162 400 € <sup>(1)</sup>	170 000 €	174 000 € <sup>(2)</sup>
Rémunération exceptionnelle	23 006 € <sup>(3)</sup>	23 766 € <sup>(4)</sup>	2 000 € <sup>(5)</sup>	23 006 € <sup>(6)</sup>
Jetons de présence	néant	néant	néant	néant
Avantages en nature <sup>(7)</sup>	5 299 €	5 299 €	6 085 €	6 085 €
<b>TOTAL</b>	<b>502 305 €</b> dont 300 000 € de part fixe	<b>491 465 €</b> dont 300 000 € de part fixe	<b>493 085 €</b> dont 315 000 € de part fixe	<b>518 091 €</b> dont 315 000 € de part fixe

Nota : Yves Leclère a été nommé membre du Directoire le 29 juillet 2009. Les rémunérations qui lui ont été versées en 2008 et 2009 correspondent à ses fonctions de Directeur général adjoint en charge de la branche Équipements Aéronautiques. Il ne perçoit aucune rémunération en sa qualité de membre du Directoire.

(1) Au titre de l'exercice 2007

(2) Au titre de l'exercice 2008

(3) Intéressement et participation au titre de l'exercice 2008, abondement 2008

(4) Intéressement et participation au titre de l'exercice 2007, abondement 2008

(5) Abondement 2009. Hors intéressement et participation au titre de l'exercice 2009, dont les montants définitifs ne sont pas connus à la date d'établissement du présent état

(6) Intéressement et participation au titre de l'exercice 2008, abondement 2009

(7) Véhicule de fonction

## Ross McInnes, membre du Directoire

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées

	Exercice 2008 (*)	Exercice 2009 (**)
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau ci-dessous)	-	559 288 € dont 288 846 € de part fixe
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	Pas d'options attribuées
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	Pas d'actions de performance attribuées

(\*) Entré dans le Groupe le 15.03.09 (\*\*) Période du 15.03.09 au 31.12.09

Tableau récapitulatif des rémunérations

(montants bruts)	Exercice 2008 (*)		Exercice 2009 (**)	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
Rémunération fixe	-	-	288 846 €	288 846 €
Rémunération variable	-	-	265 000 €	néant
Rémunération exceptionnelle	-	-	2 000 € <sup>(1)</sup>	2 000 € <sup>(2)</sup>
Jetons de présence	-	-	néant	néant
Avantages en nature <sup>(3)</sup>	-	-	3 442 €	3 442 €
TOTAL	-	-	559 288 € dont 288 846 € de part fixe	294 288 € dont 288 846 € de part fixe

(\*) Entré dans le Groupe le 15.03.09 (\*\*) Période du 15.03.09 au 31.12.09

Nota : Ross McInnes, entré dans le groupe Safran le 15 mars 2009, a été nommé membre du Directoire le 29 juillet 2009. Les rémunérations qui lui ont été versées en 2009 correspondent à ses fonctions de Conseiller du Président jusqu'au 31 mai 2009 et de Directeur général adjoint en charge des Affaires Économiques et Financières depuis le 1<sup>er</sup> juin 2009. Il ne perçoit aucune rémunération en sa qualité de membre du Directoire.

(1) Abondement 2009. Hors intéressement et participation au titre de l'exercice 2009, dont les montants définitifs ne sont pas connus à la date d'établissement du présent état

(2) Abondement 2009

(3) Dont véhicule de fonction : 2 623 €

## Marc Ventre, membre du Directoire

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées

	Exercice 2008	Exercice 2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau ci-dessous)	697 782 € dont 380 000 € de part fixe	806 012 € dont 400 000 € de part fixe
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Pas d'options attribuées	Pas d'options attribuées
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Pas d'actions de performance attribuées	Pas d'actions de performance attribuées

Tableau récapitulatif des rémunérations

(montants bruts)	Exercice 2008		Exercice 2009	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
Rémunération fixe	380 000 €	380 000 €	400 000 €	400 000 €
Rémunération variable	288 800 €	306 000 € <sup>(1)</sup>	400 000 €	288 800 € <sup>(2)</sup>
Rémunération exceptionnelle	23 006 € <sup>(3)</sup>	23 766 € <sup>(4)</sup>	néant <sup>(5)</sup>	21 006 € <sup>(6)</sup>
Jetons de présence	néant	néant	néant	néant
Avantages en nature <sup>(7)</sup>	5 976 €	5 976 €	6 012 €	6 012 €
TOTAL	697 782 € dont 380 000 € de part fixe	715 742 € dont 380 000 € de part fixe	806 012 € dont 400 000 € de part fixe	715 818 € dont 400 000 € de part fixe

Nota : Marc Ventre a été nommé membre du Directoire à effet du 29 juillet 2009. Les rémunérations qui lui ont été versées en 2008 et 2009 correspondent à ses fonctions de Directeur général adjoint en charge de la branche Propulsion Aéronautique et Spatiale. Il ne perçoit aucune rémunération en sa qualité de membre du Directoire.

(1) Au titre de l'exercice 2007

(2) Au titre de l'exercice 2008

(3) Intéressement et participation au titre de l'exercice 2008, abondement 2008

(4) Intéressement et participation au titre de l'exercice 2007, abondement 2008

(5) Hors intéressement et participation au titre de l'exercice 2009, dont les montants définitifs ne sont pas connus à la date d'établissement du présent état

(6) Intéressement et participation au titre de l'exercice 2008

(7) Dont véhicule de fonction : 5 976 € en 2008 et 2009

## TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CONTRATS DE TRAVAIL, RETRAITES SPÉCIFIQUES ET INDEMNITÉS DE DÉPART DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions ou de clauses de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>Jean-Paul Herteman</b> , Président du Directoire	(1)			X	(2)	
<b>Olivier Andriès</b> , membre du Directoire	X			X		X
<b>Dominique-Jean Chertier</b> , membre du Directoire	X			X		X
<b>Xavier Lagarde</b> , membre du Directoire	X			X		X
<b>Yves Leclère</b> , membre du Directoire	X			X		X
<b>Ross McInnes</b> , membre du Directoire	X			X		X
<b>Marc Ventre</b> , membre du Directoire	X			X		X

(1) Contrat de travail suspendu depuis le 3 septembre 2007 (Cf. Application du code de gouvernement d'entreprise AFEPIMEDEF § 5.6.3)

(2) Engagement à raison de la cessation des fonctions du Président du Directoire (Cf. Principes et règles de détermination des rémunérations des membres du Directoire, § 5.4)

## Membres du Conseil de Surveillance

### PRINCIPES ET RÈGLES DE DÉTERMINATION DES RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

#### Rémunération, jetons de présence

Le Président du Conseil de Surveillance de Safran perçoit une rémunération déterminée par le Conseil de Surveillance sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations. Il s'agit d'une rémunération fixe, assortie de la mise à disposition d'un véhicule avec chauffeur, à laquelle s'ajoute le versement de jetons de présence.

Seuls les deux membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires sont liés à la Société par un contrat de travail et leurs salaires, perçus au titre de leur contrat de travail avec Safran, n'ont pas à être communiqués.

Les autres membres du Conseil de Surveillance sont rémunérés uniquement par des jetons de présence.

Les jetons de présence sont prévus par l'article 29 des statuts de la Société. Leur montant global a été fixé à 670 000 euros par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 20 décembre 2004, à effet du 17 mars 2005 et jusqu'à nouvelle décision. Ce montant n'a pas été modifié depuis lors.

Les modalités de répartition du montant global des jetons de présence sont fixées par le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance. Les membres du Conseil renoncent à une part

de leur rémunération au profit des deux censeurs, qui sont pris en compte pour un membre dans la répartition. Une partie fixe, représentant deux tiers du montant global, est répartie entre tous les membres à part égale. Le tiers restant est réparti en fonction de l'assiduité des membres aux réunions du Conseil de Surveillance et des comités dont ils font partie. Conformément aux dispositions légales, les jetons de présence alloués aux représentants de l'État sont versés au Trésor Public.

#### Options de souscription et options d'achat d'actions

Néant

#### Actions de performance

Néant

#### Attribution gratuite d'actions

Parmi les membres du Conseil de Surveillance, seuls les deux représentants des salariés actionnaires ont bénéficié, en leur qualité de salariés de la Société, de l'attribution gratuite de cent actions Safran existantes, dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions mis en œuvre par le Directoire le 3 avril 2009 pour les salariés des sociétés du Groupe situées dans le périmètre du comité d'entreprise européen.

Cette attribution d'actions au bénéfice des salariés n'a pas été soumise à des conditions de performance.

## TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

## Francis Mer, Président du Conseil de Surveillance

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées

	Exercice 2008	Exercice 2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau ci-dessous)	445 340 €	434 050 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Pas d'options attribuées	Pas d'options attribuées
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Pas d'actions de performance attribuées	Pas d'actions de performance attribuées

Tableau récapitulatif des rémunérations

	Exercice 2008		Exercice 2009	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
<i>(montants nets)</i>				
Rémunération fixe	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €
Rémunération variable	néant	néant	néant	néant
Rémunération exceptionnelle	néant	néant	néant	néant
Jetons de présence	45 340 €	38 509 €	34 050 €	45 340 €
Avantages en nature	néant	néant	néant	néant
<b>TOTAL</b>	<b>445 340 €</b>	<b>438 509 €</b>	<b>434 050 €</b>	<b>445 340 €</b>

## TABLEAU RÉCAPITULATIF DES JETONS DE PRÉSENCE VERSÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Membres du Conseil de Surveillance en fonction en 2009 (hors représentants de l'État)	Montant des jetons de présence		
	Exercice 2007 (versés en 2008)	Exercice 2008 (versés en 2009)	Exercice 2009 (versés en 2010)
Francis Mer	38 509 €	45 340 €	34 050 €
Anne Lauvergeon (fin de mandat le 15.04.09)	33 283 €	30 840 €	6 729 €
Luc Oursel représentant Areva (début de mandat le 15.04.09)	-	-	22 104 €
Mario Colaiacovo	41 993 €	38 090 €	32 746 €
François de Combret	37 638 €	31 876 €	36 658 €
Armand Dupuy	31 541 €	31 876 €	31 442 €
Jean-Marc Forneri	32 412 €	29 804 €	34 050 €
Yves Guéna	31 541 €	31 876 €	31 442 €
Christian Halary	31 541 €	29 804 €	31 442 €
Shemaya Levy	47 219 €	43 268 €	44 482 €
Michel Lucas	37 638 €	34 983 €	48 394 €
Michèle Monavon	31 541 €	31 876 €	31 442 €
Jean Rannou	35 896 €	44 304 €	39 266 €
Michel Toussan	33 283 €	38 090 €	39 266 €
Bernard Vazier	35 025 €	32 911 €	34 050 €
<b>Total jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance en fonction en 2009</b>	<b>499 060 €</b>	<b>494 938 €</b>	<b>497 563 €</b>
Total jetons de présence versés	667 863 € <sup>(1)</sup>	670 000 € <sup>(2)</sup>	670 000 € <sup>(3)</sup>

(1) Y compris jetons de présence 2007 versés :

- au Trésor Public, concernant les représentants de l'État : 138 763 €
- aux censeurs : 30 040 € (Georges Chodron de Courcel : 15 020 € ; Pierre Moraillon : 15 020 €)

(2) Y compris jetons de présence 2008 versés :

- au Trésor Public, s'agissant des représentants de l'État : 142 002 €
- aux censeurs : 33 060 € (Georges Chodron de Courcel : 17 632 € ; Pierre Moraillon : 15 428 €)

(3) Y compris jetons de présence 2009 versés :

- au Trésor Public, concernant les représentants de l'État : 140 111 €
- aux censeurs : 32 326 € (Georges Chodron de Courcel : 15 673 € ; Pierre Moraillon : 16 653 €)

## TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Membres du Conseil de Surveillance	Date du plan d'attribution	Nombre d'actions gratuites attribuées (au titre de leur statut de salarié de Safran)	Valorisation par action	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Christian Halary	3 avril 2009	100	7,54 €	3 avril 2011	3 avril 2013
Michèle Monavon	3 avril 2009	100	7,54 €	3 avril 2011	3 avril 2013

## 5.5 AUTRES INFORMATIONS

### Opérations des mandataires sociaux sur les titres de la Société

À la connaissance de la Société, les opérations réalisées en 2009 par les mandataires sociaux sur les titres Safran sont les suivantes :

Mandataire	Date de l'opération	Nature de l'opération	Nombre de titres	Prix unitaire
Jean Rannou	17/05/2009	Acquisition	3 546	7,02 €

### Informations sur les contrats de service liant les membres des organes de direction ou de surveillance à la Société ou à l'une de ses filiales

Il n'existe pas de contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à la société Safran ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages.

### Déclaration relative aux liens familiaux et à l'absence de condamnation des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

À la connaissance de la Société :

- Il n'existe aucun lien familial entre les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance.
- Il existe un lien familial entre deux des membres du Conseil de Surveillance, François de Combret et Bernard Vatiez (beaux-frères).
- Aucun des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance :
  - n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude,
  - n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,

- n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires,
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance, ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'une société.

### Conflits d'intérêts au niveau des organes de direction et de surveillance

À la connaissance de la Société :

- Il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de Safran, de l'un quelconque des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs ;
- Il n'existe pas d'arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'un quelconque des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance ont été sélectionnés.

Les restrictions acceptées par certains membres du Directoire et du Conseil de Surveillance concernant la cession de leur participation dans le capital social de Safran sont exposées au § 6.3.5 « Engagements de conservation de titres ».

## 5.6 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

### Rapport du Président du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale des actionnaires du 27 mai 2010, établi en application de l'article L. 225-68 du Code de commerce

Pour l'élaboration du présent rapport, le Président du Conseil de Surveillance a consulté la Direction de l'Audit et du Contrôle Interne, ainsi que la Direction des Risques et Assurances du Groupe. Ce rapport a fait l'objet d'un examen par le Comité d'Audit préalablement à son approbation par le Conseil de Surveillance du 13 avril 2010.

#### 5.6.1 Composition, organisation et fonctionnement du Conseil de Surveillance

Lors du rapprochement des sociétés Sagem et Snecma, qui a entraîné la privatisation de Snecma et donné naissance à Safran, les Directions des deux sociétés ont choisi d'assurer la continuité en matière de gouvernance en conservant la structure duale, composée d'un Directoire et d'un Conseil de Surveillance, qui était celle de la société absorbante.

Safran se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF de décembre 2008. Si certaines recommandations de ce code n'ont pas été mises en œuvre, il en est justifié au § 5.6.3 « Application du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF » du présent rapport.

#### LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

##### Composition du Conseil de Surveillance

La composition du Conseil de Surveillance de Safran est soumise aux dispositions de droit commun applicables aux sociétés du secteur privé. Cependant, l'État détenant plus de 10 % du capital social, il lui est réservé au sein du Conseil, en application de l'article 12 de la loi n° 49-985 du 25 juillet 1949, un nombre de sièges proportionnel à sa participation, sans que ce nombre puisse être supérieur aux deux tiers des sièges du Conseil.

Le Conseil de Surveillance comprend dix-huit membres nommés par l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires, parmi lesquels quatre représentants de l'État, désignés par arrêté ministériel avant d'être proposés au vote de l'Assemblée, et deux représentants des salariés actionnaires nommés en leur qualité de président du conseil de surveillance des fonds communs de placement du Groupe détenant le plus grand nombre d'actions Safran.

Assistent en outre aux réunions du Conseil, avec voix consultative, deux censeurs nommés par le Conseil de Surveillance en application des dispositions statutaires, un Commissaire du Gouvernement nommé par arrêté du Ministre de la Défense en vertu de la réglementation applicable au secteur d'activité de la Société, et quatre représentants du Comité d'Entreprise, en application des dispositions du Code du travail.

Les Commissaires aux Comptes sont convoqués aux Conseils appelés à examiner et arrêter les comptes annuels et semestriels, ainsi que les documents établis pour les Assemblées Générales d'actionnaires.

Ainsi que le prévoit le Règlement Intérieur du Conseil, le Président du Conseil de Surveillance peut, selon les sujets abordés, faire participer aux séances un ou plusieurs membres du Directoire

et/ou tout dirigeant susceptible d'éclairer utilement les membres du Conseil sur un point de l'ordre du jour.

Les membres du Conseil de Surveillance en fonction au 31 décembre 2009 sont les suivants :

- Francis Mer (*Président*) ;
- Michel Lucas (*Vice-Président depuis le 15 avril 2009*) ;
- Société Areva (représentant permanent au Conseil : Luc Oursel), nommée le 15 avril 2009 en remplacement de Anne Lauvergeon démissionnaire à cette date ;
- Mario Colaiacovo, François de Combret, Armand Dupuy, Jean-Marc Forneri, Yves Guéna, Shemaya Levy, Jean Rannou, Michel Toussan, Bernard Vatiér ;
- Pierre Aubouin, Christophe Burg, Patrick Gandil, Jean-Bernard Pène (*Représentants de l'État*) ;
- Christian Halary, Michèle Monavon (*Représentants des salariés actionnaires*).

Durant l'exercice 2009, les changements ci-après sont intervenus dans la composition du Conseil de Surveillance :

Anne Lauvergeon a démissionné de ses fonctions de Vice-Présidente et membre du Conseil de Surveillance à effet du 15 avril 2009. Le Conseil de Surveillance du 15 avril 2009 a coopté en qualité de nouveau membre du Conseil la société Areva, qui a désigné comme représentant permanent Luc Oursel, et il a nommé Michel Lucas Vice-Président du Conseil. La cooptation de la société Areva a été ratifiée par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 28 mai 2009.

Aucun changement n'est intervenu dans la composition du Conseil de Surveillance depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et jusqu'à la date de convocation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 27 mai 2010.

##### Indépendance des membres du Conseil

Sur les dix-huit membres du Conseil de Surveillance, sept sont considérés comme indépendants : François de Combret, Jean-Marc Forneri, Yves Guéna, Shemaya Levy, Michel Lucas, Jean Rannou et Bernard Vatiér.

Le Conseil de Surveillance réexamine périodiquement la situation d'indépendance de chacun de ses membres, sur la base des travaux menés par son Comité des Nominations et des Rémunérations. En 2009, ce point était à l'ordre du jour du Conseil du 17 février. La liste des membres indépendants n'a pas enregistré de modifications en conséquence de cet examen.

Les critères d'indépendance pris en compte sont ceux définis par le Code AFEP/MEDEF. S'agissant des membres du Conseil exerçant des fonctions dans des banques, le Conseil de Surveillance a en outre fixé les règles de comportement suivantes :

- absence de participation des personnes concernées à la préparation ou à la sollicitation d'offres de services de la banque auprès de la Société ;
- absence de participation effective aux travaux de la banque par ces mêmes personnes en cas d'exécution d'un mandat ;
- absence de participation au vote de toute résolution concernant un projet dans lequel la banque concernée serait ou pourrait être intéressée en tant que conseil.

Les membres du Conseil de Surveillance relevant de cette catégorie (François de Combret, Jean-Marc Forneri, Michel Lucas) ont pris l'engagement de respecter ces règles et cet engagement a été pris en compte dans l'analyse de leur situation.

Le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance rappelle en outre aux membres du Conseil qu'ils doivent informer leur Président de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, avec la Société.

### Durée des fonctions des membres du Conseil

Les dix-huit membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires pour une durée de six années, en application de l'article 24 des statuts de la Société.

Les mandats en cours ont tous la même échéance. Ils prendront fin en 2011, à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

### Détention obligatoire d'actions

Aux termes de l'article 23 des statuts de la Société, chaque membre du Conseil de Surveillance, excepté les représentants de l'État ou des salariés actionnaires, est tenu de détenir sous la forme nominative au minimum 20 actions de la Société.

Le Conseil de Surveillance du 23 juin 2005 a décidé d'augmenter significativement, par paliers, le nombre d'actions qui doivent être détenues par ses membres, afin d'atteindre au 31 décembre 2008 une détention minimum de 1 500 actions. Depuis cette date, tous les membres du Conseil soumis à l'obligation de détention d'actions satisfont à cette exigence.

### Confidentialité des informations Opérations sur les titres de la Société

Les membres du Conseil de Surveillance, ainsi que toute personne assistant aux réunions du Conseil, sont tenus à une stricte obligation de confidentialité et de réserve s'agissant des informations qui leur sont communiquées dans ce cadre.

Lors de sa réunion du 13 décembre 2007, le Conseil de Surveillance, sur proposition du Directoire, a adopté une procédure sur la prévention des délits d'initiés dans le groupe Safran. Cette procédure a pour objet :

- d'une part, de rappeler toutes les obligations, issues notamment du règlement général de l'AMF et des instructions de cette autorité, qui pèsent sur les mandataires sociaux, dirigeants et principaux collaborateurs ayant accès à des informations privilégiées ;

- d'autre part, d'édicter, en complément des obligations légales et réglementaires, des règles internes concernant les périodes d'autorisation des opérations sur les titres Safran.

En vertu de cette procédure interne, les opérations sur les titres de la Société ne peuvent être effectuées par les mandataires sociaux, dirigeants et principaux collaborateurs ayant accès à des informations privilégiées qu'entre la 11<sup>e</sup> séance de bourse suivant :

- la date de publication des résultats annuels ;
  - la date de publication des résultats semestriels ;
- et le 90<sup>e</sup> jour calendaire suivant ces mêmes dates.

## ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

### Règlement Intérieur du Conseil

Le fonctionnement du Conseil de Surveillance est régi par les dispositions légales et statutaires, ainsi que par un Règlement Intérieur, qui précise notamment les conditions d'exercice des pouvoirs du Conseil, définit les missions et les règles de fonctionnement de ses comités spécialisés et fixe les règles de répartition des jetons de présence versés à ses membres. Ce Règlement Intérieur peut être consulté sur le site internet de la Société ([www.safran-group.com](http://www.safran-group.com)).

### Pouvoirs du Conseil de Surveillance Limitation conventionnelle des pouvoirs du Directoire

Le Conseil de Surveillance exerce les prérogatives qu'il tient de la loi et des règlements.

En outre, l'article 19 des statuts de la Société et le Règlement Intérieur du Conseil soumettent les décisions suivantes du Directoire à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance :

1/ Décisions soumises à autorisation préalable, quel que soit le montant de l'opération :

- les émissions de valeurs mobilières, quelle qu'en soit la nature, susceptibles d'entraîner une modification du capital social ;
- les décisions significatives d'implantation à l'étranger, directement, par création d'établissement, de filiale directe ou indirecte, ou par prise de participation, ou les décisions de retrait de ces implantations ;
- les opérations significatives susceptibles d'affecter la stratégie du Groupe et de modifier sa structure financière ou son périmètre d'activité,

l'appréciation du caractère significatif étant faite par le Directoire sous sa responsabilité.

2/ Décisions soumises à autorisation préalable si l'opération porte sur un montant supérieur à 40 millions d'euros :

- acquérir ou céder des immeubles ;
- prendre ou céder toutes participations dans toutes sociétés créées ou à créer, participer à la création de toutes sociétés, groupement et organisme, souscrire à toutes émissions d'actions, de parts sociales ou d'obligations, hors opérations de trésorerie ;
- consentir tous échanges, avec ou sans soulte, portant sur des biens, titres ou valeurs, hors opérations de trésorerie ;



- en cas de litige, passer tous traités et transactions, accepter tous compromis ;
- constituer des sûretés sur les biens sociaux.

3/Décisions soumises à autorisation préalable si l'opération porte sur un montant supérieur à 150 millions d'euros :

- consentir ou contracter tous prêts, emprunts, crédits et avances ;
- acquérir ou céder, par tout mode, toutes créances.

Par ailleurs, et conformément aux dispositions légales, les cautions, avals et garanties donnés au nom de la Société doivent faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil de Surveillance. Celui-ci fixe chaque année un plafond global dans la limite duquel les cautions, avals et garanties peuvent être accordés par le Directoire, tout engagement qui excéderait ce plafond global devant faire l'objet d'une autorisation spécifique du Conseil.

Le Conseil de Surveillance du 18 décembre 2008 a décidé, pour l'exercice 2009, de porter le plafond global de son autorisation annuelle de 150 à 500 millions d'euros, pour permettre au Directoire de répondre à des demandes de garanties exprimées par les sociétés aériennes clientes. Lors de sa séance du 14 mai 2009, le Conseil de Surveillance a donné en outre une autorisation spécifique en garantie du paiement du prix d'une acquisition. Le plafond global de 500 millions d'euros a été reconduit pour l'exercice 2010.

### Information du Conseil

L'ordre du jour des réunions du Conseil est proposé par le Secrétaire au Président. Il tient compte des travaux des comités du Conseil et des propositions émises par les membres du Conseil.

Avant chaque réunion et dans un délai d'une semaine environ avant la date fixée, les membres du Conseil reçoivent l'ordre du jour et les documents nécessaires à leur information sur les points qui seront abordés lors de cette réunion, ainsi que le projet de procès-verbal de la séance précédente. Ils peuvent se faire communiquer les documents complémentaires qu'ils estiment utiles.

En outre, le Conseil de Surveillance est informé, de manière permanente et par tous moyens, par le Directoire ou son Président, de tout événement significatif concernant le Groupe. Ses membres reçoivent les communiqués de presse de la Société et une revue de presse mensuelle, ainsi que les procès-verbaux des réunions du Comité d'Audit.

### Réunions du Conseil

Un calendrier prévisionnel de réunions est proposé en fin d'année au Conseil de Surveillance pour l'exercice suivant.

Le Conseil de Surveillance se réunit au moins quatre fois par an. Les convocations sont transmises par tous moyens. Le Règlement Intérieur du Conseil prévoit que les réunions peuvent être tenues en cas de nécessité par conférences ou visioconférences téléphoniques.

La présence effective de la moitié au moins des membres est nécessaire pour la validité des délibérations. Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés et, en cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent, sous leur responsabilité, se faire représenter par un autre membre du Conseil, chacun d'eux ne pouvant détenir qu'un seul pouvoir.

Chaque réunion du Conseil donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal dont le projet est adressé aux membres du Conseil en vue de son approbation lors de la réunion suivante.

### Activités du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice 2009

Le Conseil de Surveillance s'est réuni six fois durant l'année 2009, avec un taux moyen de participation de ses membres de 87 %.

Le Président du Directoire et le Directeur général adjoint en charge des Affaires économiques et financières ont participé à toutes les réunions, les autres membres du Directoire en tant que de besoin. Le Directeur général adjoint Stratégie a été invité à trois reprises et le Président-Directeur général de la filiale Sagem Sécurité à deux reprises, pour présenter des exposés sur la stratégie et les projets d'acquisitions. Les Commissaires aux Comptes ont participé aux Conseils appelés à examiner les comptes de l'exercice 2008, les comptes du premier semestre 2009 et les documents destinés à l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires du 28 mai 2009.

Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur, certaines délibérations du Conseil de Surveillance ont été préparées, dans les domaines relevant de leur compétence, par les comités spécialisés qu'il a institués en son sein, et qui lui ont rendu compte de leurs travaux et soumis leurs avis et propositions.

Les principales activités du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice 2009 ont été les suivantes :

Dans le cadre de sa mission de contrôle :

- Le Conseil de Surveillance a procédé à l'examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2008 et du premier semestre 2009 arrêtés par le Directoire. Le Président du Comité d'Audit et les Commissaires aux Comptes lui ont rendu compte des diligences effectuées et des conclusions de leurs travaux.
- Le Conseil de Surveillance du 17 février 2009 a validé la « guidance » pour 2009 sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel. Les communiqués financiers lui ont été soumis, ainsi qu'au Comité d'Audit, avant leur publication.
- Les rapports trimestriels d'activité du Directoire ont été présentés au Conseil par le Président du Directoire et les membres du Conseil ont pu obtenir tous les compléments d'information souhaités.
- Le Conseil de Surveillance a examiné l'ensemble des documents établis par le Directoire en vue de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires, notamment le rapport de gestion et le projet de résolutions.

En matière de gouvernance :

- Le Conseil de Surveillance du 15 avril 2009 a coopté un nouveau membre du Conseil en remplacement d'un membre démissionnaire ; il a pourvu au remplacement de son Vice-Président et de son secrétaire et renouvelé le mandat d'un censeur ; en application des dispositions statutaires, il a prorogé de deux ans la limite d'exercice des fonctions de son Président et son Vice-Président.
- Le Conseil de Surveillance du 29 juillet 2009, sur avis favorable du Comité des Nominations et des Rémunérations, a accepté la proposition du Président du Directoire relative à la nomination de quatre nouveaux membres du Directoire. Le Conseil a été informé de la décision du Président du Directoire de renoncer à l'exercice de la Direction générale de la Branche Défense-Sécurité et de nommer pour le remplacer à ce poste un membre du Directoire.

- En février, après avoir entendu le compte rendu des travaux du Comité des Nominations et des Rémunérations sur la situation d'indépendance de chacun des membres du Conseil, le Conseil de Surveillance a validé la liste des membres qualifiés d'indépendants arrêtée par ledit comité.
- Le Conseil de Surveillance du 15 avril 2009 a procédé à l'examen du rapport établi par son Président sur l'organisation des travaux du Conseil, ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques et, après avis du Comité d'Audit, en a approuvé les termes.
- Lors de la réunion du 14 mai 2009, le Président du Conseil de Surveillance a présenté la synthèse de l'évaluation du fonctionnement du Conseil, après dépouillement des réponses au questionnaire remis en février à chacun de ses membres.
- Concernant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, le Conseil de Surveillance du 17 février 2009 a retenu les propositions du Comité des Nominations et des Rémunérations sur le montant de la rémunération variable des membres du Directoire au titre de l'exercice 2008 et les critères de détermination de la part variable pour l'exercice 2009. Lors de sa réunion du 15 octobre 2009, le Président du Comité des Nominations et des Rémunérations a fait part au Conseil, qui les a retenues, des propositions du Comité sur la rémunération fixe des membres du Directoire et les paramètres de calcul de la part variable pour 2010.

Concernant la situation économique et financière du Groupe :

- Tout au long de l'exercice, le Conseil a été tenu informé par le Président du Directoire des faits marquants de l'activité du Groupe, de la conjoncture aéronautique, de l'évolution de l'activité des branches, de la situation financière, de la gestion des options de change et de l'état du portefeuille de couverture, des garanties financières accordées aux clients, des litiges et procédures en cours, ainsi que de l'avancement des chantiers liés à la modernisation de la gestion du Groupe et à l'adaptation de son organisation à la conjoncture.
- En février, le Président du Directoire a présenté au Conseil les actions de progrès programmées pour la période 2009-2012 et les objectifs de gains.
- Les chiffres d'affaires du premier trimestre 2009 ont été présentés et commentés au Conseil de Surveillance du 15 avril et ceux du troisième trimestre 2009 au Conseil du 15 octobre.
- Le Conseil de Surveillance du 14 mai 2009 a examiné l'évolution des résultats des premiers mois de l'exercice par rapport au budget, ainsi que le tableau de financement pour 2009-2010. Les actions de gestion du portefeuille de change pour les exercices 2010 à 2012 lui ont été présentées, après approbation par le Comité d'Audit. Lors du Conseil du 16 décembre 2009, le Président du Directoire et le Directeur général adjoint Affaires économiques et financières ont exposé l'évolution des principaux facteurs déterminants du budget 2009 et la prévision budgétaire 2010.
- Le Conseil a autorisé en mai le Président du Directoire à signer un contrat de prêt par la Banque Européenne d'Investissement dans le cadre du financement du programme de Recherche et Développement.
- Lors de sa réunion du 15 octobre 2009, le Conseil a autorisé le Directoire à lancer un emprunt obligataire dont le projet lui a été présenté par le Directeur général adjoint Affaires économiques et financières, après que le Président du Comité d'Audit lui ait communiqué l'avis favorable dudit comité et ses recommandations quant aux modalités de l'emprunt.

En matière de stratégie :

- Le Conseil de Surveillance du 17 février 2009, suivant l'avis favorable du Comité Stratégique, a donné son accord au Directoire pour la poursuite des négociations avec General Electric en vue de l'acquisition d'une participation majoritaire dans sa filiale GE Homeland Protection.
  - Lors du Conseil du 14 mai 2009, le Directeur général adjoint en charge de la Stratégie du Groupe et le Directeur général de la filiale Sagem Sécurité ont fait un exposé sur la stratégie de Safran et son positionnement au plan mondial dans le domaine de la Sécurité, exposé suivi d'un large débat qui a porté notamment sur l'avenir du marché, l'évolution de l'organisation interne de ce secteur d'activité et le processus d'intégration des acquisitions récentes, en particulier aux États-Unis.
  - Dans le cadre des propositions commerciales du Groupe pour le futur avion chinois C919, le Directeur général adjoint Stratégie a présenté au Conseil de Surveillance d'octobre un exposé sur le marché aéronautique en Chine et le développement de l'industrie aéronautique chinoise, ainsi que sur les caractéristiques et les enjeux du projet C919.
  - En décembre, hors la présence des représentants de l'État en raison d'un potentiel conflit d'intérêt, le Conseil de Surveillance a donné au Directoire un mandat de négociation pour la reprise d'actifs de la SNPE, après exposé du projet par le Directeur général adjoint Stratégie et sur avis favorable du Conseil Stratégique.
  - Le Conseil de Surveillance a été tenu régulièrement informé de divers projets d'acquisition et de l'état d'avancement des négociations, ainsi que des discussions exploratoires avec Thales relatives à une rationalisation de certaines activités similaires des deux groupes.
- Enfin, pour répondre aux demandes exprimées lors de l'évaluation faite en 2008 du fonctionnement du Conseil, le Directeur général adjoint Affaires sociales et institutionnelles a présenté au Conseil de Surveillance du 15 avril 2009 un exposé sur la stratégie sociale du Groupe et en octobre, en réponse aux préoccupations d'un représentant de l'État concernant la problématique du stress au travail et de ses conséquences, il a rappelé au Conseil l'action menée par le Groupe depuis plusieurs années dans ce domaine.

### Les comités du Conseil de Surveillance

Le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance prévoit que ses délibérations sont préparées, dans certains domaines, par des comités spécialisés qui instruisent les affaires entrant dans leurs attributions et soumettent au Conseil leurs avis et propositions. Ces comités sont au nombre de trois : le Comité Stratégique, le Comité d'Audit, le Comité des Nominations et des Rémunérations.

Les membres des comités sont désignés par le Conseil de Surveillance parmi ses membres. La durée de leurs fonctions coïncide avec celle de leur mandat de membre du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance nomme le Président de chaque comité.

Les comités ne peuvent valablement délibérer que si la moitié au moins de leurs membres sont présents. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante. Les membres des comités ne peuvent pas se faire représenter. Les délibérations des comités font l'objet de procès-verbaux écrits.

## Le Comité Stratégique

### Composition

Le Comité Stratégique est composé de six membres, dont un membre indépendant : Francis Mer (Président), Pierre Aubouin, Christophe Burg, Mario Colaiacovo, Luc Oursel à compter du 15 avril 2009 en remplacement de Anne Lauvergeon, et Jean Rannou <sup>(1)</sup>.

### Missions

Le Comité Stratégique a pour mission d'exprimer son avis sur les grandes orientations stratégiques du Groupe et sur la politique de développement présentées par le Directoire au Conseil de Surveillance.

Il étudie les projets d'accords stratégiques et de partenariats. Il examine les opérations de croissance externe et celles affectant les structures du Groupe, notamment les projets d'acquisition d'actifs, de création de filiales et de prises ou cessions de participations significatives. Il donne son avis sur toute autre question stratégique dont il est saisi par le Conseil de Surveillance.

Pour l'accomplissement de sa mission, le Comité Stratégique peut demander au Directoire de procéder à toute audition et de lui fournir toute information.

### Activités 2009

Le Comité Stratégique s'est réuni une fois durant l'année 2009, le 1<sup>er</sup> décembre, avec la totalité de ses membres. Ses travaux ont porté sur la stratégie du Groupe dans les domaines de la propulsion et de la défense.

Le Président du Directoire a participé à cette réunion, de même que le Directeur général adjoint en charge de la Stratégie et du Développement et le Directeur général adjoint en charge des Affaires économiques et financières.

## Le Comité d'Audit

### Composition

Le Comité d'Audit est composé de cinq membres, dont trois membres indépendants : Shemaya Levy <sup>(1)</sup> (Président), Pierre Aubouin, Michel Lucas <sup>(1)</sup>, Jean Rannou <sup>(1)</sup> et Michel Toussan.

Assistent en outre aux réunions, selon les sujets traités, toute personne dont le comité souhaite l'audition, l'assistance ou la simple participation, notamment les Commissaires aux Comptes, le Président et les membres du Directoire, le Directeur général adjoint en charge des Affaires économiques et financières, le Directeur du Contrôle de gestion, le Directeur de l'Audit et du contrôle interne et le Directeur des risques.

Tout membre du Conseil de Surveillance qui le souhaite peut également participer aux réunions du Comité d'Audit. Le calendrier des réunions de ce comité leur est communiqué.

### Missions

Le Comité d'Audit a pour mission d'examiner les comptes et les procédures comptables. Il analyse également les demandes d'autorisation du Directoire soumises au Conseil de Surveillance concernant les opérations financières significatives (acquisitions, cessions, prises de participations, augmentations de capital, etc.).

Le Comité d'Audit doit notamment :

*En ce qui concerne les documents comptables et financiers :*

- examiner les projets de comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels, avant leur présentation au Conseil de Surveillance, et notamment les modifications des principes et des règles comptables appliquées dans l'établissement des comptes ;
- examiner les documents financiers diffusés par la Société lors des arrêtés de comptes annuels et semestriels ;
- veiller à la qualité des procédures permettant le respect des réglementations boursières ;
- examiner les projets de comptes pour des opérations spécifiques telles que apports, fusions, scissions, mise en paiement d'acomptes sur dividendes ;
- analyser, le cas échéant, les opérations financières significatives proposées par le Directoire et soumises au Conseil de Surveillance (acquisitions, cessions, prises de participations, augmentations de capital, etc.).

*En ce qui concerne le contrôle externe et le contrôle interne de la Société :*

### Contrôle externe

- examiner les propositions de nomination des Commissaires aux Comptes et leur rémunération ;
- examiner chaque année avec les Commissaires aux Comptes leur plan d'interventions et leurs conclusions, ainsi que leurs recommandations et les suites qui leur sont données.

### Contrôle interne

- évaluer, avec les personnes responsables au niveau du Groupe, les systèmes de contrôle interne du Groupe ;
- examiner avec ces responsables, et avec le concours de l'audit interne, les objectifs et les plans d'interventions et d'actions dans le domaine des contrôles internes : les conclusions de leurs interventions et actions, leurs recommandations et les suites qui leur sont données ;
- examiner les méthodes et les résultats de l'audit interne, en vérifiant que les procédures utilisées concourent à ce que les comptes de la Société reflètent avec sincérité la réalité de l'entreprise et soient conformes aux règles comptables ;
- apprécier la fiabilité des systèmes et procédures qui concourent à l'établissement des comptes, ainsi que la validité des positions prises pour traiter les opérations significatives ;
- examiner les méthodes et procédures de reporting et de retraitement des informations comptables en provenance des filiales étrangères.

*En ce qui concerne les risques :*

- examiner la pertinence des procédures d'analyse et de suivi des risques ;
- s'assurer de la mise en place d'un processus d'identification, de quantification et de prévention des principaux risques qu'entraînent les activités du Groupe.

Pour l'accomplissement de sa mission, le Comité d'Audit peut demander au Directoire de procéder à toute audition et de lui fournir toute information. Il peut également procéder à l'audition des Commissaires aux Comptes ou engager une investigation indépendante quand il la considère nécessaire.

(1) Membre indépendant du Conseil de Surveillance.

### Activités 2009

Le Comité d'Audit s'est réuni six fois durant l'année 2009, avec un taux moyen de présence de ses membres de 97 %.

Le Président du Conseil de Surveillance et le Président du Directoire étaient présents à quatre des six réunions. Le Directeur général adjoint Affaires économiques et financières a participé à toutes les réunions et le Directeur de l'Audit et du contrôle interne à cinq des six réunions. Les Commissaires aux Comptes ont assisté à la réunion portant sur l'examen des comptes de l'exercice 2008 et du premier semestre 2009.

*16 février* : Examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2008 arrêtés par le Directoire et de la politique de dividendes. Les Commissaires aux Comptes ont présenté un compte rendu des diligences accomplies et fait part de leur absence de réserves sur les résultats arrêtés ainsi que de leur satisfaction sur les procédures mises en place par le Groupe pour améliorer l'efficacité des opérations de clôture ; ils ont attiré l'attention des membres du comité sur les évolutions introduites par l'ordonnance de décembre 2008 quant au statut et au rôle du Comité d'Audit. Le Comité d'Audit a auditionné tour à tour, hors la présence de tiers, les Commissaires aux Comptes, le Directeur de l'Audit et du contrôle interne et le Directeur général adjoint en charge des Affaires économiques et financières.

*15 avril* : Examen du projet de rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que des projets de résolutions sur les autorisations financières à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires. Examen des résultats du premier trimestre 2009 et du projet de communiqué financier.

*11 mai* : Examen des résultats des premiers mois de l'exercice au regard du budget 2009, ajustement du budget sur la base des prévisions économiques actualisées, proposition d'actions en matière de gestion des options de change. Présentation de la gestion des risques du Groupe, cartographie des risques, analyse de risques spécifiques. Plan d'actions d'audits pour 2009, suivi des actions engagées, axes d'amélioration.

*28 juillet* : Modalités du reporting sur les risques Groupe : mise au point du format des états de suivi, périodicité. Point sur les actions de la Direction de l'Audit. Examen des comptes du premier semestre 2009, présentation des travaux d'audit des Commissaires aux Comptes, examen du projet de communiqué financier.

*15 octobre* : Étude du projet d'émission d'un emprunt obligataire. Processus et calendrier de l'appel d'offres pour le renouvellement des Commissaires aux Comptes. Situation des couvertures de change. Résultats au 30 septembre 2009 et projet de communiqué financier. Calendrier 2010 des Comités d'Audit.

*14 décembre* : Présentation du budget 2010. Politique de couverture de change 2010/2013. Point sur la situation des risques. Point sur la situation de l'audit interne et bilan des principales missions du plan d'audit 2009.

### Le Comité des Nominations et des Rémunérations

#### Composition

Le Comité des Nominations et des Rémunérations est composé de six membres, dont quatre sont indépendants : Michel Lucas <sup>(1)</sup> (Président), Pierre Aubouin, Christophe Burg, François de Combret <sup>(1)</sup>, Jean-Marc Forneri <sup>(1)</sup> et Bernard Vatier <sup>(1)</sup>.

(1) Membre indépendant du Conseil de Surveillance.

### Missions

Le Comité des Nominations et des Rémunérations exerce les missions suivantes :

#### En matière de nominations :

- assister le Conseil de Surveillance dans le choix de ses membres, des dirigeants sociaux et des membres des comités du Conseil ;
- proposer la liste des membres du Conseil de Surveillance pouvant être considérés comme indépendants.

#### En matière de rémunérations :

- formuler des recommandations et propositions concernant, pour les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire qui en seraient bénéficiaires : la rémunération et les jetons de présence, toute modification ou évolution du régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et droits pécuniaires divers, les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations est tenu informé des décisions concernant la rémunération et les différents avantages consentis aux principaux dirigeants non mandataires sociaux. Il formule des recommandations sur les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société ou de toute société du Groupe, sur la distribution d'actions aux salariés, ainsi que sur les augmentations de capital réservées à ces derniers.

### Activités 2009

Le Comité des Nominations et des Rémunérations s'est réuni quatre fois durant l'année 2009, avec un taux moyen de présence de ses membres de 96 %.

Le Président du Conseil de Surveillance et le Directeur général adjoint Affaires sociales et institutionnelles ont participé à toutes les réunions, excepté pour la partie qui concernait leur propre rémunération.

*17 février* : Détermination du montant de la rémunération variable des membres du Directoire au titre de l'exercice 2008, sur la base des critères prédéfinis. Propositions pour la rémunération 2009 des membres du Directoire : montant de la rémunération fixe ; critères de détermination de la part variable ; validation des objectifs individuels. Examen de la situation d'indépendance des membres du Conseil de Surveillance.

*29 juillet* : Proposition du Président du Directoire de nommer quatre nouveaux membres du Directoire.

*15 octobre* : Rémunérations des nouveaux membres du Directoire. Propositions pour la rémunération 2010 des membres du Directoire : montant de la rémunération fixe et critères de détermination de la part variable.

*8 décembre* : Point sur les régimes de retraite en vigueur dans le Groupe.

### Évaluation du fonctionnement du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance a procédé au cours de l'exercice 2009 à l'évaluation de son fonctionnement et de celui de ses comités, au moyen d'un questionnaire d'auto-évaluation mis au point par les membres du Comité des Nominations et des Rémunérations. Le questionnaire portait principalement sur la composition du Conseil (effectif, compétences, indépendance), le fonctionnement du Conseil et de ses comités (fréquence, durée et conduite des

réunions, sujets traités, règles et pratiques de fonctionnement, qualité des travaux et de leur compte rendu), ainsi que sur le contenu et les modalités de l'information du Conseil.

Les résultats de cette auto-évaluation ont été présentés au Conseil de Surveillance le 14 mai 2009. Les réponses traduisent l'expres-

sion unanime d'une amélioration par rapport à l'année précédente. Les visites de sites sont très appréciées, la présentation des métiers par les Présidents de sociétés également. Un effort est souhaité sur la présentation au Conseil des travaux des comités et sur l'information relative à la concurrence et à la maîtrise des risques. Des actions en ce sens ont été mises en œuvre.

## 5.6.2 Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

Les principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux figurent au § 5.4 du Document de Référence.

## 5.6.3 Application du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF

Safran se réfère au « Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées » élaboré conjointement par l'AFEP<sup>(1)</sup> et le MEDEF<sup>(2)</sup>, dans sa version consolidée de décembre 2008. Ce code peut être consulté sur le site internet [www.code-afep-medef.com](http://www.code-afep-medef.com).

Si certaines recommandations de ce code, ou des directives prises ultérieurement pour son application, n'ont pas été mises en œuvre, il en est justifié dans le tableau ci-après.

Recommandations Code AFEP/MEDEF	Pratiques Safran – Justifications
<p><b>Proportion de membres indépendants dans le Conseil de Surveillance</b></p> <p>La part des administrateurs indépendants doit être de la moitié des membres du Conseil dans les sociétés au capital dispersé et dépourvues d'actionnaires de contrôle.</p>	<p>Sur les dix-huit membres du Conseil de Surveillance, sept sont considérés comme indépendants, soit une proportion de 39 %.</p> <p>À noter que quatre sièges sont réservés à l'État en application des dispositions légales en vigueur (cf. § 5.6.1 « Composition du Conseil de Surveillance » du présent rapport).</p>
<p><b>Durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance</b></p> <p>La durée du mandat des membres du Conseil de Surveillance fixée par les statuts ne doit pas excéder quatre ans.</p> <p>L'échelonnement des mandats doit être organisé de façon à éviter un renouvellement en bloc.</p>	<p>Les dix-huit membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires pour une durée de six années, en application de l'article 24 des statuts de la Société.</p> <p>Les mandats en cours ont tous la même échéance (AGO 2011), le Conseil de Surveillance ayant été entièrement recomposé par la même Assemblée Générale lors du rapprochement des sociétés Sagem et Snecma qui a donné naissance à la société Safran le 11 mai 2005, et les membres ultérieurement démissionnaires ayant été remplacés par cooptation pour la durée restant à courir de leurs mandats.</p> <p>Dans la perspective de l'arrivée à échéance des mandats en cours, le Conseil de Surveillance du 13 avril 2010 a chargé le Comité des Nominations et des Rémunérations de réaliser une étude sur la mise en œuvre de l'échelonnement des mandats des membres du Conseil de Surveillance, en prenant en compte la durée maximum de 4 ans préconisée par le Code AFEP/MEDEF.</p>
<p><b>Non-cumul d'un mandat de Président du Directoire et d'un contrat de travail, même suspendu</b></p> <p>L'AFEP/MEDEF a publié le 6 octobre 2008 de nouvelles recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, qui préconisent de mettre un terme au contrat de travail en cas de mandat social, pour les mandats confiés après la publication de la recommandation et lors du renouvellement de mandats confiés antérieurement.</p>	<p>Jean-Paul Herteman, entré dans le groupe Safran en 1984, a été nommé Président du Directoire à effet du 3 septembre 2007 et son contrat de travail a été suspendu à cette date et pour la durée de son mandat en cours.</p> <p>Le Conseil de Surveillance du 13 avril 2010 a pris l'engagement de réexaminer le statut du Président du Directoire qui sera nommé à l'issue du mandat de l'actuel titulaire, au regard notamment du cumul de ce mandat avec un contrat de travail suspendu. Il a chargé le Comité des Nominations et des Rémunérations de réaliser, dès à présent, une étude à cet effet.</p>

(1) AFEP : Association Française des Entreprises Privées.

(2) MEDEF : Mouvement des Entreprises de France.

### 5.6.4 Modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales - Informations visées par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

#### MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont régies par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et par l'article 33 des statuts de la Société.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer aux Assemblées Générales, sur justification de son identité et de sa qualité d'actionnaire, à condition que ses titres soient enregistrés dans les comptes de titres nominatifs tenus par la BNP Paribas, mandataire de la Société, ou dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

En ce qui concerne l'exercice des droits de vote, chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sous réserve des exceptions prévues par la loi et du droit de vote double stipulé à l'article 33 des statuts. Le nombre de voix dont peut disposer chaque actionnaire n'est pas plafonné. Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié, cinq jours au moins

avant la tenue de l'Assemblée, d'une inscription nominative en compte depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Les statuts de la Société ne prévoient pas la participation ou le vote aux Assemblées par des moyens électroniques de télécommunication.

#### INFORMATIONS VISÉES PAR L'ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE

Les informations visées par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce portent sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique, lesquels doivent être exposés dans le rapport de gestion.

Le rapport de gestion établi par le Directoire de Safran sur l'exercice 2009, intégré dans le Document de Référence, répond à cette obligation légale. Les informations requises figurent dans les rubriques suivantes du Document de Référence :

- Convention avec l'État (§ 6.1.4.2) ;
- Programmes de rachat d'actions (§ 6.2.7).

### 5.6.5 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Les différents secteurs d'activité du Groupe ont à faire face à un certain nombre de risques qui peuvent avoir un impact négatif quant à l'atteinte des objectifs fixés. Ces risques sont présentés au § 4.1 du Document de Référence.

Le contrôle interne fait partie intégrante du dispositif de management des risques et contribue ainsi à leur prévention et à leur maîtrise.

#### CADRE DE RÉFÉRENCE ET OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

Le groupe Safran a formalisé son dispositif de contrôle interne sur la base des lignes directrices préconisées par l'organisme international COSO<sup>(1)</sup>.

Le groupe Safran définit le contrôle interne comme étant un processus mis en œuvre par son Directoire, ses dirigeants et son personnel, qui vise à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- mise en œuvre des orientations stratégiques de l'entreprise et conduite efficace des opérations ;
- sincérité et fiabilité des informations financières ;
- conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

Le contrôle interne contribue ainsi à la sécurisation des actifs et à la prévention de dysfonctionnements éventuels de l'organisation,

mais, comme tout système de contrôle, il ne peut cependant pas fournir une garantie absolue que les objectifs décrits ci-dessus sont atteints.

#### COMPOSANTES DU CONTRÔLE INTERNE

##### Environnement de contrôle

##### Organisation du Groupe

Safran est un groupe industriel décentralisé, chaque filiale gérant directement les aspects opérationnels liés à son activité et assumant la responsabilité du dispositif de contrôle interne qu'il lui appartient de mettre en œuvre, conformément aux procédures et aux règles internes du Groupe.

L'organisation du Groupe est fondée sur :

- une société de tête, chargée du pilotage, de l'organisation et du développement du Groupe. Cette société a adopté la forme d'administration à Directoire et Conseil de Surveillance ;
- trois branches regroupant les sociétés dédiées à la Propulsion Aéronautique et Spatiale, aux Équipements Aéronautiques et à la Défense-Sécurité ;
- des sociétés constituées par métiers. Dans le cadre des orientations définies par le Directoire de la société de tête et sous son contrôle, chaque société assume toutes les fonctions et les

(1) COSO : Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission.

responsabilités d'une entreprise dans les domaines juridique, commercial, technique, industriel, économique, financier et social. Les sociétés de rang 1 ont la responsabilité du pilotage des sociétés de rang 2 qui leur sont opérationnellement rattachées.

Sous l'autorité du Directoire, la société de tête a pour grandes missions de :

- définir et conduire la stratégie du Groupe ;
- assurer la gouvernance et le contrôle des sociétés du Groupe. Un certain nombre de règles, consignées dans des procédures, ont ainsi été retenues par le Directoire concernant, en particulier :
  - la gouvernance dans les sociétés du Groupe,
  - les relations entre les sociétés et la société de tête du Groupe ;
- réaliser certaines prestations pour le compte de l'ensemble des sociétés du Groupe ;
- mener ou coordonner les actions destinées à développer la notoriété du Groupe et à accroître son efficacité.

### Organisation du contrôle interne

Le groupe Safran a défini un référentiel de contrôle interne relatif aux processus qui concourent à l'information comptable et financière d'une part, et à la sécurité de cette information, d'autre part.

Les points de contrôle qui constituent ce référentiel ont été établis à partir d'une analyse des risques inhérents à ces processus et avec le concours des spécialistes Groupe de chacun de ces processus.

Le Groupe a retenu le principe que chaque société évalue elle-même son contrôle interne par rapport au référentiel. Il peut décider d'audits pour vérifier que les règles qu'il a définies sont respectées.

L'équipe centrale qui pilote le dispositif de contrôle interne s'appuie sur un réseau de responsables de contrôle interne dans chacune des sociétés de rang 1, eux-mêmes s'appuyant sur des correspondants dans chacune des sociétés de rang 2.

Chaque mois, l'équipe centrale et les responsables de contrôle interne diffusent des faits marquants.

Chaque société de rang 1 a mis en place un Comité de Contrôle interne, qui réunit les membres de son Comité de Direction pour faire le point sur l'avancement des travaux d'évaluation et analyser les résultats, y compris pour les sociétés de rang 2 qui lui sont rattachées.

Toutes les sociétés du Groupe utilisent le même outil de reporting pour y inscrire leurs propres travaux d'évaluation du contrôle interne. Grâce à ce logiciel, les sociétés peuvent avoir un accès direct au référentiel du Groupe, au guide méthodologique et à diverses instructions de travail. Toutes les actions correctives qui résultent des écarts constatés par rapport au référentiel sont suivies dans cet outil.

L'outil de reporting a permis de recenser plus de 400 acteurs du dispositif, appartenant aussi bien à des services financiers qu'à des services opérationnels.

Chaque année, l'équipe centrale réunit les responsables de contrôle interne pour faire le point sur les difficultés rencontrées, pour proposer des évolutions du référentiel et pour définir des axes de progrès. Cette réunion permet également d'échanger sur les bonnes pratiques.

### Procédures de contrôle

#### Procédures relatives au fonctionnement du Groupe

Les procédures intéressant le fonctionnement du Groupe sont rassemblées dans un système documentaire accessible via l'Intranet du Groupe. Ce recueil est subdivisé par processus. Y figurent notamment :

- les règles relatives au gouvernement d'entreprise : délégations de pouvoir, gouvernance dans les sociétés du Groupe, principes de contrôle interne, charte d'éthique, management des risques et gestion de crise ;
- les règles relatives aux processus : gestion du patrimoine, protection industrielle, sécurité-environnement, juridique, systèmes d'information, achats, ventes, qualité.

Chaque mois, une liste des mises à jour du recueil est diffusée et les sociétés sont tenues de mettre à jour leur propre recueil afin qu'il soit conforme aux règles du Groupe.

#### Procédures relatives au domaine comptable et financier

Les procédures comptables et financières sont regroupées dans quatre recueils :

- le manuel des règles comptables IFRS Groupe ;
- les règles d'élaboration des comptes consolidés et celles relatives aux opérations intra-groupe ou inter-compagnies ;
- les instructions trimestrielles relatives à la consolidation diffusées à l'ensemble des sociétés concernées ;
- le guide d'utilisation du progiciel de consolidation, ce progiciel contenant les contrôles nécessaires à la cohérence des divers éléments constituant la consolidation des comptes.

Le Groupe applique, en matière de référentiel comptable, le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne.

#### Reporting et dispositif de contrôle de gestion

Chaque société adresse à la Direction générale de la société tête de Groupe un relevé hebdomadaire de faits marquants qui, sous forme synthétique, présente les principaux événements liés à l'activité.

Mensuellement, chaque société réalise un reporting budgétaire et financier de son activité et la Direction des Affaires économiques et financières du Groupe diffuse un tableau de bord économique et financier aux membres du Comité de Direction.

Des réunions concernant le processus budgétaire et la planification sont régulièrement organisées par la Direction des Affaires économiques et financières avec la Direction de la branche concernée et la société concernée :

- une fois par an au premier semestre pour examiner le plan à 5 ans ;
- une fois par an au deuxième semestre pour examiner le budget de l'année suivante ; il s'ensuivra une notification des objectifs ;
- trois fois par an pour actualiser le budget de l'année en cours.

Par ailleurs, des réunions de gestion sont organisées mensuellement avec les représentants des principales sociétés de rang 1 du Groupe.

#### Normes et réglementations

Les normes et réglementations font l'objet d'une veille et d'un suivi par les fonctions centrales spécialisées qui, chacune dans

son domaine de compétences, animent et coordonnent un réseau de correspondants dans les différentes sociétés du Groupe.

Les systèmes de management de la qualité en place dans les sociétés industrielles, répondant aux exigences de la norme ISO 9000, sont de forts points d'appui pour le dispositif de contrôle interne.

Dans la plupart de ses activités, en France ou à l'étranger, le Groupe est soumis à des contrôles imposés par les autorités tant civiles que militaires ou par ses clients et qui, de facto, participent à l'environnement de contrôle du Groupe.

### Charte d'éthique

Le Groupe dispose d'une charte d'éthique diffusée à l'ensemble des employés à travers le monde. Cette charte fait partie du recueil des procédures du Groupe et chaque société est chargée de la décliner de manière opérationnelle.

Le groupe Safran s'appuie sur des valeurs partagées par l'ensemble de son personnel, de telle sorte que les activités soient conduites conformément à des standards élevés d'honnêteté, d'intégrité et d'exigence professionnelle, dans le respect des lois et règlements. Ces valeurs permettent de répondre à la confiance que placent dans le Groupe ses clients, son personnel, ses actionnaires, ses fournisseurs et l'ensemble de ses partenaires.

Le Groupe accorde une importance particulière au respect des règles en vigueur concernant :

- les exportations de matériels de guerre et de biens à double usage ;
- la gestion des consultants ;
- la sécurité des sites et activités protégés ;
- la protection de la vie privée.

Pour chacun de ces thèmes, le Groupe a mis en place des procédures et une organisation spécifiques.

### Prévention et détection de la fraude interne

Le Groupe a mis en œuvre en 2008 un programme de prévention, de détection et d'évaluation d'éventuelles fraudes internes. En 2009, il a mis en place un dispositif de remontée des informations relatives aux fraudes ou tentatives de fraudes identifiées dans les sociétés. Ces informations sont exploitées chaque mois par la Direction de la Protection Industrielle et la Direction de l'Audit et du Contrôle Interne.

### Pilotage du Contrôle Interne

Le pilotage du dispositif de contrôle interne est assuré par la Direction de l'Audit et du Contrôle Interne.

Le référentiel de contrôle interne est structuré en dix processus qui concourent directement à l'information comptable et financière et deux processus qui concourent à la sécurité de cette information.

Pour ces douze processus, 184 points de contrôle ont été définis ; ils permettent à chaque société de mesurer d'une part, l'adéquation de ses procédures avec les exigences du référentiel, d'autre part, l'efficacité de ses procédures.

Un programme de tests est défini ; il couvre l'ensemble des processus sur deux ans pour les sociétés de rang 1 et sur quatre ans pour les sociétés de rang 2.

Tout écart par rapport au référentiel dans la mesure de l'adéquation et de l'efficacité des procédures génère un plan d'action, avec désignation d'un responsable et fixation d'une échéance. L'avancement des plans d'action est suivi mensuellement dans l'outil de reporting.

Le dispositif de contrôle interne couvre la quasi-totalité du groupe Safran, puisqu'en 2009 il est déployé dans 74 sociétés qui représentent 98 % du chiffre d'affaires consolidé. Le Groupe a ainsi une vue exhaustive du niveau de maîtrise de ce dispositif et peut décider d'actions particulières dans les secteurs qui présenteraient des faiblesses identifiées.

Le Groupe a défini deux axes de progrès pour 2010 :

- étendre la formation au contrôle interne ;
- renforcer, en collaboration avec la Direction des Systèmes d'Information du Groupe, la maîtrise de la séparation des fonctions et des tâches.

## ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE

### La Direction générale du Groupe

Le Directoire définit les grandes lignes du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques. Le Président du Directoire délègue son autorité aux directeurs de branches pour l'animation et le suivi de l'activité des sociétés appartenant à leurs branches respectives en matière de :

- fixation des objectifs ;
- suivi des réalisations ;
- mise en œuvre des décisions sur des dossiers stratégiques concernant les sociétés du Groupe ;
- supervision opérationnelle des sociétés de la branche.

Les Présidents des sociétés qui composent ces branches assurent la pleine responsabilité du dispositif de contrôle interne mis en œuvre dans leur société et dans leurs propres filiales, le dispositif devant être en conformité avec les principes de contrôle interne définis par le Groupe.

La Direction des Affaires économiques et financières centralise et coordonne les financements, la trésorerie, la fiscalité, le processus budgétaire, le reporting, la consolidation des comptes et les fusions-acquisitions. Elle veille au respect des éléments de contrôle interne relevant de son champ de responsabilité. Elle a autorité sur les Directions financières des filiales.

La Direction Qualité, Audit et Risques regroupe la Direction de l'Audit et du Contrôle Interne, la Direction des Risques et Assurances et la Direction de la Qualité, ces trois Directions étant complémentaires dans le processus de maîtrise des risques.

### Les Directions en charge du dispositif de contrôle interne

#### La Direction de l'Audit et du Contrôle Interne

La fonction Audit Interne est certifiée aux normes internationales de l'*Institute of Internal Auditors* par l'IFACI<sup>(1)</sup>. Cette certification a été confirmée en 2009 par l'IFACI à la suite d'un audit de suivi.

(1) IFACI : Institut Français de l'Audit et du Contrôle Internes.



L'élaboration du plan d'audit s'inscrit dans le cadre d'un plan annuel révisé tous les six mois et s'appuie sur la cartographie des risques du Groupe.

Les équipes d'auditeurs effectuent des missions de :

- vérification du respect des procédures et règles en vigueur au sein du Groupe ;
- évaluation de la pertinence du dispositif de contrôle interne ;
- mise sous contrôle des risques relatifs aux processus audités.

De plus, elles réalisent des audits de gestion des sociétés ou de programmes, ainsi que des analyses transversales ou des benchmarks, visant à identifier des facteurs d'amélioration de l'efficacité des sociétés, des projets et des processus audités.

La fonction Contrôle interne a en charge :

- la gestion du recueil des procédures Groupe ;
- l'élaboration et la mise à jour du référentiel de contrôle interne ;
- le pilotage de la campagne annuelle d'évaluation du contrôle interne ;
- l'élaboration de la synthèse annuelle Groupe sur le contrôle interne ;
- la maîtrise de l'outil de reporting ;
- l'animation du réseau des responsables de contrôle interne dans les filiales.

## Les organes de contrôle

### Le Comité d'Audit du Conseil de Surveillance

Ce comité examine :

- les comptes et les procédures comptables présentés par le Directoire et le management ;
- les résultats des audits et des travaux liés au contrôle interne présentés par la Direction de l'Audit et du Contrôle Interne ;
- les travaux liés aux principaux risques du Groupe présentés par la Direction des Risques et Assurances.

Le rapport sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques est chaque année examiné par le Comité d'Audit, puis approuvé formellement par le Conseil de Surveillance.

### Les Commissaires aux Comptes

Dans le cadre de leur mission de contrôle et de certification des comptes annuels et consolidés, les Commissaires aux Comptes organisent des interventions régulières visant à apprécier la solidité des procédures des différents processus de l'entreprise participant à l'élaboration de l'information comptable et financière. Ils s'appuient sur les travaux réalisés par les sociétés dans le cadre de la démarche de contrôle interne et du référentiel du Groupe pour effectuer leurs propres diligences.

Ils sont entendus sur leur mission par le Comité d'Audit du Conseil de Surveillance.

L'approche retenue par les Commissaires aux Comptes est la suivante :

- revue de la documentation des contrôles effectuée par les sociétés ;
- réalisation de tests pour vérifier l'efficacité des procédures en place ;
- revue des plans d'actions clôturés ;
- prise de connaissance des résultats de la campagne de tests réalisés par les sociétés.

## PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

Le Comité des Risques Groupe, constitué des membres du Directoire, s'est réuni deux fois en 2009. Il a validé la politique de gestion des risques, la cartographie des risques du Groupe et leur maîtrise, le plan d'actions transverses de la Direction des Risques et s'est assuré que le processus gestion des risques fonctionne, que le niveau de sensibilisation aux risques est approprié et que la procédure de gestion des crises fonctionne efficacement.

**Le pilotage des risques est mis en œuvre par des dispositifs d'identification, de hiérarchisation et de traitement réalisés par :**

### La Direction des Risques et Assurances

La Direction des Risques et Assurances est rattachée au Directeur général adjoint membre du Directoire en charge des Directions Qualité, Audit et Risques du Groupe.

Elle réalise la synthèse de l'appréciation des risques au niveau du Groupe et propose une cartographie des risques au Comité des Risques Groupe qui la valide. L'impact de chaque risque est évalué en fonction des conséquences directes ou indirectes à l'horizon retenu dans un scénario réaliste maximisé (« Que peut-il arriver de pire ? »). L'évaluation du risque comporte l'analyse du niveau de maîtrise de ce risque dont dispose la société.

L'appréciation des risques se traduit par des plans d'actions qui peuvent comprendre des actions à entreprendre, des contrôles supplémentaires à mettre en place et/ou la recherche de transfert financier ou de responsabilité.

### Les Risk Managers des sociétés

Chaque société de rang 1 a nommé un *Risk Manager* qui établit la cartographie de sa société, revue lors des comités de Direction/Risques. Dans tous les cas, la gestion du risque procède d'une démarche méthodologique commune dont le point de départ est l'analyse du risque. Pour chaque risque identifié, un propriétaire de risque devra être désigné, en charge d'élaborer un plan d'actions et de s'assurer de sa mise en œuvre. L'objectif à atteindre est le contrôle permanent du risque jusqu'à son traitement maximum.

Le *Risk Manager* de chaque société de rang 1 transmet trimestriellement à la Direction des Risques des indicateurs (cartographie des risques majeurs et leurs niveaux de maîtrise, niveaux de maturité de la gestion des risques) et une fois par an un rapport sur l'organisation de la gestion des risques dans la société concernée. En complément, la Direction des Risques rencontre le *Risk Manager* de chaque société de rang 1 afin d'évaluer le niveau de maturité du management des risques dans sa société.

La Direction des Risques et Assurances anime le réseau des *Risk Managers*. Des réunions ont lieu régulièrement permettant un partage des bonnes pratiques et l'identification des risques émergents. Des groupes de travail sont organisés sur les axes de travail validés annuellement par le Comité des Risques Groupe.

### Les Directions fonctionnelles

La Direction des Risques a établi une cartographie des risques majeurs par Direction fonctionnelle à partir d'entretiens individuels. Ces cartographies sont validées par les Directions fonctionnelles et pour chaque risque identifié, un propriétaire est nommé, chargé d'élaborer un plan d'actions. Ces plans d'actions sont présentés au Comité de direction du Groupe.

Le dispositif s'appuie également sur l'Audit Interne et le Contrôle Interne.

### Le pilotage des risques est réalisé à l'aide d'outils méthodologiques et de procédures

La Direction des Risques et Assurances élabore les outils méthodologiques qui assurent la cohérence du traitement des risques entre les sociétés, les assiste dans leur utilisation et favorise

l'échange des bonnes pratiques. Le Groupe dispose d'un référentiel risques par processus et d'échelles d'impact, de fréquence ou probabilité et de maîtrise. Des guides d'analyse de certains risques sont élaborés.

Un dispositif de prévention et de gestion des crises s'appuie sur la mise en place de procédures coordonnées de gestion des alertes et des crises, tant au niveau du Groupe que d'une société ou d'un établissement.

### Le pilotage des risques s'appuie sur la formation et la communication

Dans le cadre notamment de l'Université Safran, la formation initiée en 2007 et réalisée conjointement par la Direction des Risques et les *Risk Managers* du Groupe a permis de sensibiliser à ce jour près de 400 managers au sein du Groupe.

Le programme PSIP (*Products & Services Integrity Program*) est déployé. Il a pour objectifs de contribuer à la maîtrise des risques documentaire et de mise en cause judiciaire dus aux produits/services du Groupe et de protéger les salariés des conséquences d'un accident dans lequel le produit/service pourrait être mis en cause.

Le Comité d'Audit du Conseil de Surveillance a examiné les travaux liés aux principaux risques du Groupe qui sont décrits dans le chapitre « Facteurs de risques » du Document de Référence.

## 5.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

### Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société Safran

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Safran et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de Surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

#### Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

#### Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Fait à Paris et à Courbevoie, le 20 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

CONSTANTIN ASSOCIÉS  
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu  
Thierry Benoit

MAZARS  
Jean-Marc Deslandes

## 5.8 HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

En application de l'article R. 233-14, 17° du Code de commerce, le tableau suivant présente le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes du Groupe figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice, en distinguant les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes consolidés de ceux facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes consolidés. Les honoraires mentionnés pour les filiales concernent celles qui sont consolidées en intégration globale et en intégration proportionnelle.

	Constantin Associés Membre de Deloitte Touche Tohmatsu				Mazars				TOTAL			
	Montant HT		En %		Montant HT		En %		Montant HT		En %	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009
<i>(en milliers d'euros)</i>												
<b>Audit</b>												
1) Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
1.a) Safran (émetteur)	522,0	527,0	13 %	13 %	542,0	527,0	14 %	14 %	1 064,0	1 054,0	14 %	13 %
1.b) Filiales	2 789,8	2 847,5	68 %	71 %	2 935,0	3 049,4	79 %	79 %	5 724,8	5 896,9	73 %	76 %
2) Autres diligences et prestations directement liées à la mission des Commissaires aux Comptes												
2.a) Safran (émetteur)	89,0	92,9	2 %	2 %		61,0		1 %	89,0	153,9	1 %	2 %
2.b) Filiales	391,6	342,4	9 %	9 %	257,0	234,8	7 %	6 %	648,6	577,2	8 %	7 %
<b>Sous-total</b>	<b>3 792,4</b>	<b>3 809,8</b>	<b>92 %</b>	<b>95 %</b>	<b>3 734,0</b>	<b>3 872,2</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>7 526,4</b>	<b>7 682,0</b>	<b>96 %</b>	<b>98 %</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales</b>												
3) Juridique, fiscal, social	318,3	186,7	8 %	5 %					318,3	186,7	4 %	2 %
4) Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)				0 %								
<b>Sous-total</b>	<b>318,3</b>	<b>186,7</b>	<b>8 %</b>	<b>5 %</b>					<b>318,3</b>	<b>186,7</b>	<b>4 %</b>	<b>2 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 110,7</b>	<b>3 996,5</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>3 734,0</b>	<b>3 872,2</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>7 844,7</b>	<b>7 868,7</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

### Note 1 – Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés

Les prestations visées sont toutes les missions définies par la loi ou les règlements et couvertes dans le guide des normes professionnelles de la CNCC par les chapitres 2, 5 et 6 sans toutefois que cette table de correspondance présente un caractère systématique ou exhaustif.

Il s'agit notamment des prestations effectuées par les contrôleurs légaux et autres personnes chargés de l'audit, membres du réseau, certifiant les comptes individuels et consolidés de la société mère et des filiales intégrées globalement et proportionnellement en France et à l'étranger.

### Note 2 – Autres diligences et prestations directement liées à la mission des Commissaires aux Comptes

Les autres diligences et prestations directement liées à la mission rendues par le Commissaire aux Comptes ou un membre du réseau concernent des services entrant dans le champ des prestations habituellement rendues dans le prolongement de la mission de commissariat aux comptes (rédaction d'attestations particulières, diligences effectuées dans le cadre d'opérations d'acquisition ou de cession d'activités ou de sociétés destinées à entrer ou à sortir du périmètre de consolidation).

### Note 3 – Prestations juridiques et fiscales

Les prestations visées sont des missions d'assistance juridique ou fiscale en général à caractère non récurrent et conventionnel. Ces missions sont essentiellement des travaux d'assistance aux obligations fiscales sans lien avec la mission de commissariat aux comptes, réalisés à l'étranger.

### Note 4 – Autres prestations

Les prestations visées sont toutes les autres missions particulières en général à caractère non récurrent et conventionnel.



## CHAPITRE 06

## Informations générales

Safran est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance de droit français. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 562 082 909.

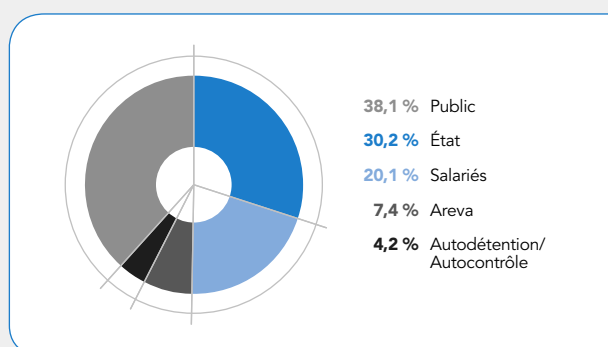
Le siège social de Safran est situé 2 boulevard du Général Martial Valin, 75015 Paris, France.

## Capital souscrit (au 31 décembre 2009)

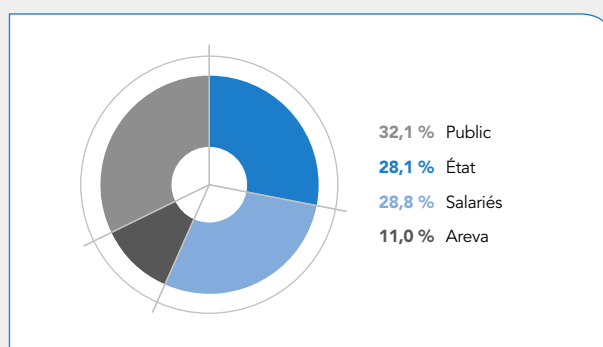
Le capital social est d'un montant de 83 405 917 euros, divisé en 417 029 585 actions ordinaires de 0,20 euro de nominal, toutes entièrement libérées.

## Structure du capital et des droits de vote (au 31 décembre 2009)

## Capital



## Droits de vote exerçables



## Cours de l'action Safran

	2007	2008	2009
Nombre d'actions au 31 décembre	417 029 585	417 029 585	417 029 585
Cours de l'action (en euros)			
Cours le plus haut	20,100	15,260	13,800
Cours le plus bas	12,800	8,120	6,587
Dernier cours de l'exercice	14,030	9,634	13,690
Capitalisation boursière au 31 décembre (en millions d'euros)	5 851	4 018	5 709

# INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ, LE CAPITAL ET L'ACTIONNARIAT

06  
09

## 6.1 INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ \_\_\_\_\_ 214

6.1.1	Renseignements de caractère général	214
6.1.2	Principales dispositions statutaires	214
6.1.3	Informations sur les participations	217
6.1.4	Opérations avec les apparentés	218

## 6.2 INFORMATIONS SUR LE CAPITAL \_\_\_\_\_ 219

6.2.1	Capital social	219
6.2.2	Capital autorisé non émis	220
6.2.3	Titres donnant accès au capital	220
6.2.4	Historique du capital social depuis 2005	221
6.2.5	Nantissement d'actions	221
6.2.6	Autodétention et autocontrôle	221
6.2.7	Programmes de rachat d'actions	221

## 6.3 INFORMATIONS SUR L'ACTIONNARIAT \_\_\_\_\_ 224

6.3.1	Répartition du capital et des droits de vote	224
6.3.2	Contrôle de la société	225
6.3.3	Accords dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement dans le contrôle de la société	225
6.3.4	Pactes d'actionnaires	225
6.3.5	Engagements de conservation de titres	226
6.3.6	Options de souscription et d'achat d'actions	226
6.3.7	Attributions gratuites d'actions	227

## 6.4 INFORMATIONS BOURSIÈRES \_\_\_\_\_ 228

06  
09

## 6.1 INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ

### 6.1.1 Renseignements de caractère général

#### Dénomination sociale

La dénomination de la Société est : Safran.

#### Siège social

Le siège social est situé 2, boulevard du Général-Martial-Valin, 75015 Paris (France).

#### Forme juridique

Safran est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance de droit français.

#### Enregistrement

Safran est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 562 082 909.

#### Date de constitution et durée

La Société a été constituée en date du 16 août 1924.

Sa durée a été fixée à 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 28 août 2023, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

#### Objet social

Aux termes de l'article 3 des statuts, la Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- de réaliser, pour elle-même ou le cas échéant pour le compte de tiers, toutes opérations financières, commerciales, industrielles,

mobilières ou immobilières et, plus spécialement, l'exploitation de toutes entreprises ayant trait aux applications générales de l'électricité, de la radioélectricité, de l'optique, de la mécanique et des travaux publics ;

- toutes activités, produits et services, relevant des industries relatives aux moteurs et aux équipements mécaniques, en particulier pour aéronefs et véhicules spatiaux, et l'exploitation de tous procédés, appareils et autres dispositifs relatifs à la propulsion, quelle qu'en soit la forme, et de tous dispositifs produisant ou utilisant de l'énergie sous toutes ses formes ou tous équipements destinés à être associés à de tels dispositifs ou aux véhicules utilisateurs ;
- d'une manière générale, d'effectuer toutes opérations de toutes natures pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet précité ou pouvant favoriser les affaires de la Société et, notamment, l'étude, la création, la réorganisation, la prise de contrôle sous toutes formes, la mise en valeur, l'exploitation, la direction, la gérance de toutes affaires ou entreprises, la participation directe ou indirecte à toutes opérations ou entreprises par voie de création de sociétés ou de participation à leur constitution, d'augmentation de capital des sociétés existantes, de fusion ou d'alliance, ou encore par voie de commandite, d'achat de titres ou de parts.

#### Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

### 6.1.2 Principales dispositions statutaires

#### 6.1.2.1 ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

##### 6.1.2.1.1 Directoire

#### Composition

Aux termes de l'article 16 des statuts, le nombre des membres du Directoire est fixé par le Conseil de Surveillance, dans les limites légales de deux membres au moins et sept membres au plus.

Les membres du Directoire sont obligatoirement des personnes physiques. Ils peuvent être choisis en dehors des actionnaires.

Le Conseil de Surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de Président. Le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

#### Durée des fonctions – Limite d'âge

L'article 17 des statuts stipule que les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance pour une durée de quatre ans, qui prend fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Les fonctions de tous les membres du Directoire prennent fin à la même date. Ils sont rééligibles.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de membre du Directoire est fixée à 66 ans. Nul ne peut être nommé membre du Directoire s'il est âgé de plus de 66 ans. Les membres du Directoire en exercice sont réputés démissionnaires d'office à la clôture de l'exercice social au cours duquel ils ont atteint cet âge.

#### Délibérations

Aux termes de l'article 18 des statuts, le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son Président ou de la moitié au moins de ses membres.

Les décisions du Directoire sont prises à la majorité de ses membres, le vote par représentation étant interdit. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

#### Pouvoirs

Le Directoire est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux assemblées d'actionnaires.



Toutefois, l'article 19 des statuts soumet les décisions suivantes du Directoire à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance :

1/ Décisions soumises à autorisation préalable, quel que soit le montant de l'opération :

- les émissions de valeurs mobilières, quelle qu'en soit la nature, susceptibles d'entraîner une modification du capital social ;
  - les décisions significatives d'implantation à l'étranger, directement, par création d'établissement, de filiale directe ou indirecte, ou par prise de participation, ou les décisions de retrait de ces implantations ;
  - les opérations significatives susceptibles d'affecter la stratégie du Groupe et de modifier sa structure financière ou son périmètre d'activité ;
- l'appréciation du caractère significatif étant faite par le Directoire sous sa responsabilité.

2/ Décisions soumises à autorisation préalable si l'opération porte sur un montant supérieur à 40 millions d'euros :

- acquérir ou céder des immeubles ;
- prendre ou céder toutes participations dans toutes sociétés créées ou à créer, participer à la création de toutes sociétés, groupement et organisme, souscrire à toutes émissions d'actions, de parts sociales ou d'obligations, hors opérations de trésorerie ;
- consentir tous échanges, avec ou sans soulte, portant sur des biens, titres ou valeurs, hors opérations de trésorerie ;
- en cas de litige, passer tous traités et transactions, accepter tous compromis ;
- constituer des sûretés sur les biens sociaux.

3/ Décisions soumises à autorisation préalable si l'opération porte sur un montant supérieur à 150 millions d'euros :

- consentir ou contracter tous prêts, emprunts, crédits et avances ;
- acquérir ou céder, par tout mode, toutes créances.

En outre, et conformément aux dispositions légales, les cautions, avals ou garanties au nom de la Société ne peuvent être accordés par le Directoire qu'après autorisation du Conseil de Surveillance. Celui-ci fixe chaque année un plafond global dans la limite duquel les cautions, avals et garanties peuvent être accordés par le Directoire, tout engagement qui excéderait ce plafond global devant faire l'objet d'une autorisation spécifique du Conseil de Surveillance.

### 6.1.2.1.2 Conseil de Surveillance

#### Composition

Aux termes de l'article 22 des statuts, le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, personnes physiques ou morales, sauf dérogation temporaire prévue par la loi en cas de fusion, y compris les représentants des salariés actionnaires et les représentants de l'État nommés en application de l'article 12 de la loi du 25 juillet 1949.

Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire.

Le Conseil de Surveillance élit en son sein un Président et un Vice-Président, qui sont obligatoirement des personnes physiques.

#### Détention d'actions

L'article 23 des statuts stipule que chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire pendant toute la durée de son

mandat de vingt actions au moins, sous la forme nominative. Par dérogation légale, cette obligation de détention d'actions ne s'applique ni aux représentants de l'État, ni aux représentants des salariés actionnaires.

Le Conseil de Surveillance a en outre décidé, par délibération en date du 23 juin 2005, que chacun de ses membres, à l'exception des représentants de l'État et des représentants des salariés actionnaires, devra détenir au plus tard le 31 décembre 2008 au minimum 1 500 actions de la Société sous la forme nominative.

#### Durée des fonctions – Limite d'âge

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires pour une durée de six ans, qui prend fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Ils sont rééligibles.

Aux termes de l'article 24 des statuts, le nombre des membres du Conseil de Surveillance ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut excéder le tiers des membres en fonction, arrondi au nombre entier immédiatement supérieur. En cas de dépassement de cette proportion du tiers, il appartient au Conseil de Surveillance de désigner les membres réputés démissionnaires, étant précisé que les membres qui exercent ou ont exercé les fonctions de Président ou Vice-Président du Conseil de Surveillance sont maintenus en priorité et que si tous les membres ayant dépassé l'âge de 70 ans exercent ou ont exercé ces fonctions, le plus âgé est réputé démissionnaire.

Tout dépassement de la proportion du tiers est constaté chaque année lors de la dernière séance du Conseil de Surveillance. Au cours de cette séance, le Conseil désigne le ou les membres réputés démissionnaires au 31 décembre de l'année en cours et procède à la nomination provisoire par cooptation de nouveaux membres en remplacement, à effet du 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante et pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs.

L'article 26 des statuts stipule que les fonctions du Président et du Vice-Président prennent fin au plus tard à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire suivant la date à laquelle ils auront atteint l'âge limite de 70 ans, le Conseil de Surveillance pouvant toutefois proroger cette limite, en une ou plusieurs fois, pour une durée maximale de trois ans.

#### Délibérations

Aux termes de l'article 27 des statuts, le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, et au moins quatre fois par an pour examiner le rapport trimestriel présenté par le Directoire, et une fois de plus au besoin pour vérifier et contrôler les comptes de l'exercice.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son Président ou son Vice-Président. Toutefois, lorsqu'un membre au moins du Directoire ou le tiers au moins des membres du Conseil de Surveillance en présente la demande motivée au Président, celui-ci doit convoquer le Conseil dans les quinze jours de la réception de la demande ; à défaut, les auteurs de la demande peuvent procéder eux-mêmes à la convocation du Conseil en indiquant l'ordre du jour de la séance.

La présence effective de la moitié au moins des membres en exercice est nécessaire pour la validité des délibérations. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres

présents ou représentés ; en cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent, sous leur responsabilité, se faire représenter par un autre membre du Conseil, par un pouvoir spécial, chacun d'eux ne pouvant détenir qu'un seul pouvoir.

### Pouvoirs

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire, dans les conditions prévues par la loi. Il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

L'article 19 des statuts subordonne à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance certaines décisions du Directoire (cf. § 6.1.2.1.1).

### Jetons de présence

L'article 29 des statuts stipule que les membres du Conseil de Surveillance ont droit à des jetons de présence, dont la valeur fixée par l'Assemblée Générale est maintenue jusqu'à décision contraire.

Le Conseil de Surveillance répartit les jetons de présence entre ses membres selon les règles fixées par son Règlement intérieur.

### Censeurs

Aux termes de l'article 30 des statuts, le Conseil de Surveillance peut nommer un collège de censeurs composé au maximum de deux personnes physiques choisies en fonction de leur expertise, parmi les actionnaires ou en dehors d'eux. Les censeurs sont nommés pour quatre ans. Ils assurent un rôle d'information et de conseil auprès du Conseil de Surveillance et participent aux séances du Conseil avec voix consultative, sans possibilité de se faire représenter.

## 6.1.2.2 ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

### Convocation et conditions d'admission

Les Assemblées Générales sont convoquées par le Directoire, dans les conditions fixées par la loi.

Aux termes de l'article 33 des statuts, tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit, sur justification de son identité et de sa qualité d'actionnaire, de participer aux Assemblées Générales sous la condition d'un enregistrement comptable de ses titres, à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure (heure de Paris) :

- pour les titulaires d'actions nominatives : dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ou son mandataire ;
- pour les titulaires d'actions au porteur : dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;

et, le cas échéant, de fournir à la Société, conformément aux dispositions en vigueur, tous éléments permettant son identification.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité sont constatés par une attestation de participation délivrée par ce dernier.

Chaque actionnaire peut se faire représenter aux Assemblées Générales par son conjoint ou par un autre actionnaire.

### Exercice des droits de vote Droit de vote double

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation, sous réserve des exceptions prévues par la loi et des dispositions ci-après concernant le droit de vote double.

Aux termes de l'article 33 des statuts, et conformément aux décisions prises par les Assemblées Générales des 21 juin 1974, 26 septembre 1983 et 18 décembre 2003, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié, cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée, d'une inscription nominative en compte depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission et, généralement, de toutes sommes disponibles susceptibles d'être incorporées au capital, ce droit de vote double est également conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à tout actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Cependant, les actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à raison des actions anciennes qui ne bénéficient pas encore du droit de vote double au moment de cette augmentation de capital, devront justifier d'une inscription nominative au nom du même actionnaire pendant deux ans à compter de leur attribution pour bénéficier du droit de vote double.

La fusion de la Société est sans effet sur le droit de vote double, qui peut être exercé au sein de la société absorbante si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Le droit de vote double cesse d'exister pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, le délai de deux ans ne sera pas interrompu et le droit acquis sera conservé pour tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession « *ab intestat* » ou testamentaire, ou de liquidation de communauté de biens entre époux. Il en sera de même en cas de donation entre vifs au profit du conjoint ou d'un parent au degré successible.

La liste des actions nominatives bénéficiant du droit de vote double est arrêtée par le bureau de l'assemblée.

## 6.1.2.3 DROITS, PRIVILÈGES ET RESTRICTIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS

Les actions de la Société sont toutes de même catégorie. Elles sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Aux termes de l'article 15 des statuts, chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis ne donnent aucun droit à leur propriétaire contre la Société, les actionnaires ayant à faire dans ce cas leur affaire personnelle du groupement du nombre d'actions nécessaires.

#### 6.1.2.4 CONDITIONS RÉGISSANT LES MODIFICATIONS DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DES ACTIONNAIRES

Les statuts de la Société ne soumettent pas les modifications du capital social ou des droits des actionnaires à des conditions plus restrictives que la législation en vigueur.

#### 6.1.2.5 SEUILS DE PARTICIPATION STATUTAIRES DONT LE FRANCHISSEMENT DONNE LIEU À DÉCLARATION

Aux termes de l'article 14 des statuts, tout actionnaire agissant seul ou de concert et qui vient à détenir une fraction du capital ou des droits de vote égale ou supérieure à 2,5 % ou tout multiple entier de cette fraction, est tenu de notifier à la Société, dans un délai de cinq jours de Bourse à compter du franchissement du seuil de participation, par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre total d'actions et de droits de vote qu'il possède. Cette notification est également requise en cas de franchissement à la baisse des mêmes seuils.

Cette obligation d'information s'applique à partir d'une détention de 5 % du capital de la Société et jusqu'à 32,5 %.

L'inobservation de ces dispositions est sanctionnée, conformément aux dispositions légales, par la privation du droit de vote des actions qui excèdent la fraction qui aurait dû être déclarée, tant que la situation n'a pas été régularisée et jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, et ce à la demande consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital de la Société.

#### 6.1.2.6 DISPOSITIONS AYANT POUR EFFET DE RETARDER, DIFFÉRER OU EMPÊCHER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Il n'existe pas de dispositions statutaires qui pourraient avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle de la Société.

### 6.1.3 Informations sur les participations

#### 6.1.3.1 ÉTAT DES PARTICIPATIONS DIRECTES ET INDIRECTES

Les participations directes et indirectes présentées ci-dessous remplissent les critères définis par le CESR (Comité européen des régulateurs de valeurs mobilières) dans sa recommandation de février 2005, à savoir une valeur comptable de la participation représentant au moins 10 % de l'actif net consolidé ou social, ou un résultat au moins égal à 10 % du résultat net consolidé ou social.

(en millions d'euros)				% du capital et des droits de vote (si différents) (participation directe et indirecte)	Capital	Réserves et Report à nouveau avant affectation du résultat <sup>(3)</sup>	Montant restant à payer pour les actions détenues	Valeur comptable des titres détenus (brut) <sup>(2)</sup>	Bénéfice (ou perte) du dernier exercice	Dividendes encaissés en 2009	Prêts et avances consentis non remboursés
Sociétés	Devises	Siège social	Domaine d'activité								
<b>1°) Principales filiales et sous-filiales françaises - plus de 50 % du capital détenu</b>											
Snecma	EUR	Paris 75015	Propulsion	100 %	154	29	-	225	330	179 <sup>(1)</sup>	18
Turbomeca SA	EUR	Bordes 64510	Propulsion	100 %	39	95	-	539	(23)	26	40
Aircelle	EUR	Harfleur 76700	Équipements aéronautiques	100 %	41	(502)	-	264	(86)	-	-
Sagem Défense Sécurité	EUR	Paris 75015	Défense Sécurité	100 %	373	16	-	617	44	-	-
Sagem Sécurité	EUR	Paris 75015	Sécurité	100 %	160	113	-	160	19	100 <sup>(1)</sup>	310
<b>2°) Principales filiales et sous-filiales étrangères - Plus de 50 % du capital détenu</b>											
Sagem identification	EUR	Pays-Bas	Sécurité	100 %	6	45	-	355	27	19 <sup>(1)</sup>	-
<b>3°) Principales filiales et sous-filiales étrangères - Moins de 50 % du capital détenu</b>											
-											

(1) Les dividendes ont été versés à la société mère détenue directement ou indirectement par Safran SA.

(2) Participation directe et indirecte.

(3) Hors provisions réglementées et subventions d'investissement.

### 6.1.3.2 PRISES DE PARTICIPATION

Aucune prise de participation significative, au sens de l'article L.233-6 du Code de commerce, n'est intervenue au cours de l'exercice 2009.

## 6.1.4 Opérations avec les apparentés

La liste des sociétés mises en équivalence et consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle est fournie au § 3.1.2 note 38.

Les informations chiffrées sont présentées :

- au § 3.1.2 note 15 pour les sociétés mises en équivalence ;
- au § 3.1.2 note 31 pour les sociétés en intégration proportionnelle.

Les informations relatives aux rémunérations des dirigeants sont présentées au § 3.1.2 note 32 et au § 5.4.

Les informations relatives aux ventes aux parties liées sont présentées au § 3.1.2 note 32.

### 6.1.4.1 RELATIONS AVEC L'ÉTAT FRANÇAIS

Safran a réalisé en 2009 avec l'État français un chiffre d'affaires ajusté de 1 177 millions d'euros, qui concerne essentiellement les activités militaires.

Dans les activités de Propulsion Aéronautique et Spatiale (cf. § 1.3.1), Safran développe, fabrique et entretient les moteurs des avions des forces militaires françaises. Elle assure la maîtrise d'œuvre industrielle de ces matériels dans le cadre des grands programmes aéronautiques comme les Mirage F1, Mirage 2000, Rafale, Super Étendard, ravitailleurs, hélicoptères, Transall, ATL 2... Elle motorise également les missiles de la force océanique stratégique (M45 et M51), les missiles air-sol longue portée comme le Scalp et l'Apache, et le missile sol-air très courte portée Mistral. Elle est enfin un acteur important dans le domaine des moteurs fusée et du transport spatial, pour lesquels elle est chargée de la maîtrise d'œuvre des ensembles propulsifs et des travaux de préparation de l'avenir.

Dans les activités d'Équipements Aéronautiques (cf. § 1.3.2), Safran participe aux grands programmes aéronautiques militaires français précédemment évoqués, principalement à travers les systèmes de train d'atterrissage, de freins ou de câblage.

Dans les activités de Défense et de Sécurité (cf. § 1.3.3 et 1.3.4), Safran met en œuvre pour les administrations françaises dans tous les domaines de la Défense et de la Sécurité (Défense nationale, sécurité des personnes, des biens, des transports, des systèmes d'informations) les techniques de pointe qu'elle maîtrise :

- l'inertie, pour des systèmes de positionnement, navigation et guidage de tous types de véhicules ou d'engins,
- l'optique et les détecteurs et traitement de signaux pour les systèmes de veille, d'observation / imagerie, d'alerte, de guidage,
- l'électronique, l'informatique, la cryptologie et la maîtrise d'œuvre de projets complexes pour l'intégration de systèmes complets,
- la biométrie pour les systèmes de police et de contrôle aux frontières (visas, passeports...).

Elle fournit ainsi l'Armement Air-Sol Modulaire (AASM), des périscoopes de sous-marins, des systèmes de drones, des systèmes de préparation de missions, le système FELIN (Fantassin à Équipement et Liaisons Intégrées), ainsi qu'un ensemble de systèmes destinés à la sécurité du territoire et des citoyens, les radars du programme de sécurité routière Contrôle Sanction Automatisée, etc.

### 6.1.4.2 CONVENTION AVEC L'ÉTAT RELATIVE AUX ACTIFS ET FILIALES STRATÉGIQUES

Le souci de protection des intérêts nationaux et de préservation de l'indépendance nationale a conduit l'État, dans le contexte du projet de rapprochement des activités de Sagem et Snecma par voie de fusion entre les deux sociétés, à informer ces dernières de son intention d'exercer, dans le cadre de l'opération envisagée, son droit d'instituer une action spécifique au sein du capital de Snecma, en application des dispositions de l'article 10 de la loi n° 86-912 du 6 août 1986. L'État a accepté de renoncer à exercer ce droit à condition que des droits contractuels d'effets équivalents pour la protection des intérêts nationaux lui soient consentis.

Dans ces conditions, une convention tripartite substitutive à l'action spécifique a été conclue en date du 21 décembre 2004 entre l'État et les sociétés Sagem et Snecma (auxquelles s'est substituée la société Safran, issue de la fusion Sagem-Snecma). Cette convention prévoit notamment :

- un droit de l'État de faire nommer un représentant sans voix délibérative au sein du Conseil de Surveillance de Safran, dès lors que sa participation dans le capital de la Société deviendrait inférieure à 10 % et que de ce fait les dispositions de l'article 12 de la loi du 25 juillet 1949 lui permettant de désigner des représentants ayant voix délibérative au sein dudit conseil ne seraient plus applicables ;
- un droit de l'État de faire nommer un représentant sans voix délibérative au sein des Conseils d'Administration des filiales stratégiques de Safran (Snecma Propulsion Solide et Microturbo) et des filiales détenant des actifs relatifs aux moteurs d'avions d'armes français ;
- un droit d'agrément préalable de l'État sur les cessions de certains actifs militaires et spatiaux, identifiés comme stratégiques, sensibles ou de défense <sup>(1)</sup>, des entités du groupe Safran, sur les cessions de titres des sociétés Snecma Propulsion Solide, Microturbo, Europropulsion, Arianespace et G2P, sur le franchissement des seuils de 33,33 % ou de 50 % du capital ou des droits de vote des sociétés du groupe Safran détenant des actifs stratégiques militaires et spatiaux, et sur les projets

conférant des droits particuliers de gestion ou d'information sur les actifs stratégiques militaires et spatiaux ou de représentation au sein des organes de direction de Snecma Propulsion Solide et Microturbo ; le défaut de réponse de l'État dans un délai de trente jours ouvrés valant agrément ;

- en cas de franchissement par un tiers du seuil de 10 % ou d'un multiple de 10 % du capital ou des droits de vote de la société Safran, l'État pourra – à défaut d'accord sur d'autres modalités préservant les intérêts nationaux relatifs aux actifs stratégiques militaires et spatiaux – acquérir les titres et les actifs des filiales stratégiques Snecma Propulsion Solide et Microturbo, à un prix déterminé par un collège d'experts, les parties concluant dans ce cas une convention de services et de transfert de technologies sur les actifs cédés.

### 6.1.4.3 AUTRES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Les conventions réglementées autorisées en 2009, ou dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice, sont exposées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes figurant au § 7.4.1.

Aucune convention réglementée nouvelle n'a été autorisée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et jusqu'à la date de dépôt du présent document de référence.

## 6.2 INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

### 6.2.1 Capital social

Au 31 décembre 2009, le capital social de Safran s'élève à 83 405 917 euros, divisé en 417 029 585 actions de 0,20 euro nominal chacune, entièrement libérées.

Aucun changement n'est intervenu dans le montant ou la composition du capital social au cours de l'exercice 2009 et jusqu'à la date de dépôt du présent document de référence.

(1) Les **actifs stratégiques** s'entendent des actifs existant à la date d'entrée en vigueur de la convention ou qui viendraient à être développés pendant la durée de celle-ci dans le cadre de marchés de défense français et afférents à la capacité de maîtrise d'œuvre, de conception, de fabrication, d'intégration et de maintien en condition opérationnelle relative à la propulsion des missiles balistiques et tactiques français et à la propulsion solide spatiale.

Les **actifs sensibles** s'entendent des actifs conditionnant les capacités de maîtrise d'œuvre et d'intégration des moteurs d'avions équipant les armées françaises, de la propulsion liquide des lanceurs spatiaux, de l'inertie haute performance et des systèmes de préparation de mission.

Les **actifs de défense** s'entendent des actifs corporels ou incorporels détenus ou que viendraient à détenir Safran ou les entités du Groupe, utilisés dans le cadre de marchés de défense français et entrant dans le champ de l'une des activités suivantes :

- pour les actifs existant au sein du groupe ex-Snecma : (i) conception, architecture, intégration et MCO de moteurs d'aéronefs militaires (avions de combat et hélicoptères) et de missiles, et (ii) composants, équipements, logiciels d'aéronefs militaires (avions de combat et hélicoptères) et de missiles ;
- pour les actifs existant au sein du groupe ex-Sagem : (i) inertie haute performance relative aux missiles stratégiques et à leurs porteurs, et (ii) système de préparation de mission.

## 6.2.2 Capital autorisé non émis

État des délégations de compétence et des autorisations accordées au Directoire par l'Assemblée Générale en matière d'augmentation de capital

	Date de l'autorisation	Durée de l'autorisation Échéance	Montant autorisé	Montant utilisé au 31.12.2009
<b>Émissions avec droit préférentiel</b>				
Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	AGM 28 mai 2009 9 <sup>e</sup> résolution	26 mois (juillet 2011)	Capital social : 20 millions d'euros <sup>(a) (b)</sup> Titres de créances donnant accès au capital : 850 millions d'euros <sup>(c)</sup>	néant
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	AGM 28 mai 2008 10 <sup>e</sup> résolution	26 mois (juillet 2010)	100 millions d'euros <sup>(b)</sup>	néant
<b>Émissions sans droit préférentiel</b>				
Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (avec ou sans offre au public) pouvant être utilisée pour rémunérer des apports de titres dans le cadre d'une OPE	AGM 28 mai 2009 10 <sup>e</sup> résolution	26 mois (juillet 2011)	Capital social : 20 millions d'euros <sup>(a) (b)</sup> Titres de créances donnant accès au capital : 850 millions d'euros <sup>(c)</sup>	néant
<b>Émissions en faveur des salariés</b>				
Augmentation de capital réservée aux salariés adhérent au PEG ou à un PEE	AGM 28 mai 2008 11 <sup>e</sup> résolution	26 mois (remplacée 28 mai 2009)	1,5 % du capital social au jour de la décision du Directoire <sup>(b)</sup>	néant
	AGM 28 mai 2009 11 <sup>e</sup> résolution	26 mois (juillet 2011)		
Attribution d'options de souscription d'actions	AGM 28 mai 2008 12 <sup>e</sup> résolution	38 mois (juillet 2011)	1,5 % du capital social au jour de la décision du Directoire <sup>(b)</sup>	néant

(a) Ce montant s'impute sur le sous-plafond d'augmentation de capital immédiate ou à terme de 35 millions d'euros fixé par l'AGM du 28 mai 2009 (12<sup>e</sup> résolution) pour ses 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> résolutions.

(b) Ce montant s'impute sur le plafond global d'augmentation de capital immédiate ou à terme de 110 millions d'euros, toutes opérations confondues, fixé par l'AGM du 28 mai 2009 (12<sup>e</sup> résolution).

(c) Ce montant s'impute sur le plafond global d'émission de titres de créances de 1,4 milliard d'euros fixé par l'AGM du 28 mai 2009 (12<sup>e</sup> résolution).

Les délégations de compétence et les autorisations en matière d'augmentation de capital accordées au Directoire par l'Assemblée Générale n'ont pas été utilisées au cours de l'exercice 2009 ni jusqu'à la date de dépôt du présent document de référence.

## 6.2.3 Titres donnant accès au capital

Au 31 décembre 2009, il n'existe aucun titre en circulation donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de Safran.

## 6.2.4 Historique du capital social depuis 2005

Date	Opération	Nominal de l'action (en euros)	Montant du capital social (en euros)	Nombre d'actions en circulation	Prime d'émission (montant cumulé en milliers d'euros)
Situation au 31 décembre 2009		0,20	83 405 917	417 029 585	3 288 568
11 mai 2005	Fusion/absorption de Snecma par Sagem SA devenue Safran	0,20	83 405 917	417 029 585	3 288 568
17 mars 2005	Règlement-livraison des actions Sagem remises en échange dans le cadre de l'offre publique d'échange de Sagem sur les actions Snecma	0,20	73 054 834	365 274 170	3 214 696
Situation au 1 <sup>er</sup> janvier 2005		0,20	35 500 000	177 500 000	163 366

## 6.2.5 Nantissement d'actions

Au 31 décembre 2009, à la connaissance de la Société, 6 966 794 actions Safran représentant 1,67 % du capital, faisaient l'objet d'un nantissement, contre 7 056 053 actions (1,69 % du capital) au 31 décembre 2008.

## 6.2.6 Autodétention et autocontrôle

Situation au 31 décembre 2009

	Nombre d'actions	% du capital	Valeur nette comptable au 31.12.2009	Valeur nominale globale
Autodétention	14 197 361	3,41	157 758 310 €	2 839 472,20 €
Autocontrôle (*)	3 259 107	0,78	41 716 570 €	651 821,40 €
<b>TOTAL</b>	<b>17 456 468</b>	<b>4,19</b>	<b>199 474 880 €</b>	<b>3 491 293,60 €</b>

(\*) Par l'intermédiaire des SA Lexvall 2 et Lexvall 13, filiales indirectes à 100 % de Safran, qui sont des holdings sans activité opérationnelle et dont le portefeuille d'actions est actuellement composé uniquement d'actions Safran.

## 6.2.7 Programmes de rachat d'actions

L'Assemblée Générale des actionnaires du 28 mai 2009, par sa 8<sup>e</sup> résolution, a autorisé le Directoire, pour une durée de 18 mois, à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Objectifs du programme :

- attribution ou cession d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés du Groupe, notamment au titre de la participation aux résultats, ou par voie d'attribution gratuite d'actions, ou en cas d'exercice d'options d'achat d'actions, ou dans le cadre du Plan d'Épargne Groupe ou d'un Plan d'Épargne d'Entreprise ;
- annulation d'actions ;
- animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité ;
- conservation et remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Part maximale de capital susceptible d'être rachetée :

- 10 % du capital social.

Prix maximum d'achat par action :

- 20 euros.

Montant global maximum des fonds pouvant être affectés à la réalisation du programme :

- 834 millions d'euros.

Ce programme a mis fin à la date du 28 mai 2009 au précédent programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 mai 2008 (9<sup>e</sup> résolution), qui avait fixé les mêmes objectifs, un prix maximum d'achat de 30 euros par action et un montant global maximum de 1 250 millions d'euros pour les fonds affectés à la réalisation du programme.

### 6.2.7.1 OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LA SOCIÉTÉ SUR SES PROPRES ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE 2009

#### Rachats d'actions

Au cours de l'exercice 2009, Safran a acheté en bourse, dans le cadre d'un contrat de liquidité, 1 036 775 de ses propres actions, dont :

- 187 582 actions durant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 27 mai 2009, au cours moyen de 8,04 euros ;
- 849 193 actions durant la période du 28 mai au 31 décembre 2009, au cours moyen de 11,60 euros.

#### Cessions d'actions

Au cours de l'exercice 2009, Safran a vendu en bourse, dans le cadre de contrats de liquidité, 1 433 424 de ses propres actions, dont :

- 197 634 actions durant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 27 mai 2009, au cours moyen de 8,07 euros ;
- 1 235 790 actions durant la période du 28 mai au 31 décembre 2009, au cours moyen de 12,11 euros.

#### Annulations d'actions

Néant.

#### Réaffectation d'actions acquises

Au 31 décembre 2008, 5 696 000 actions Safran autodétenues étaient affectées à l'attribution gratuite d'actions aux salariés de la Société ou des sociétés du Groupe.

Un plan d'attribution gratuite d'actions a été mis en œuvre par le Directoire de Safran le 3 avril 2009 en vertu de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 mai 2008. Dans ce cadre, les salariés des sociétés du Groupe situées dans le périmètre du Comité d'Entreprise Européen ont bénéficié de l'attribution gratuite de 100 actions chacun, ce qui représentait globalement à la date du 3 avril 2009 un maximum de 4 200 000 actions.

Les 1 496 000 actions non utilisées ont été réaffectées à l'objectif de conservation et remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe.

#### Contrats de liquidité

Le contrat de liquidité conclu le 6 juin 2008 avec Exane BNP Paribas a pris fin le 22 décembre 2009. Un nouveau contrat de liquidité a été confié à compter du 17 décembre 2009 à Rothschild & Cie Banque.

### Situation au 31 décembre 2009

Au 31 décembre 2009, Safran détenait directement 14 197 361 de ses propres actions, représentant 3,41 % de son capital.

La répartition par objectifs des actions autodétenues était la suivante :

- attribution gratuite d'actions aux salariés de la Société ou des sociétés du Groupe : 4 200 000 actions ;
- conservation et remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe : 7 751 443 actions ;
- actions anciennement affectées à la couverture des plans d'options d'achat d'actions du groupe Sagem, dont le dernier est arrivé à expiration le 21 avril 2009 : 2 245 918.

Safran détenait en outre au 31 décembre 2009, indirectement par l'intermédiaire de ses filiales à 100 % Lexvall 2 et Lexvall 13, 3 259 107 actions représentant 0,78 % de son capital.

### 6.2.7.2 DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS SOUMIS À L'AUTORISATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU 27 MAI 2010

L'Assemblée Générale des actionnaires du 27 mai 2010 est appelée, aux termes de la 9<sup>e</sup> résolution à titre ordinaire, à autoriser un nouveau programme de rachat d'actions. Le descriptif de ce programme, établi conformément aux dispositions de l'article 241-2 du Règlement Général de l'AMF, est présenté ci-après et, ainsi que le prévoit l'article 241-3-III de ce règlement, il ne fera en conséquence pas l'objet d'une publication spécifique.

#### Nombre de titres et part du capital détenus directement et indirectement par la Société au 31 mars 2010

À la date du 31 mars 2010, Safran détenait, directement et indirectement, 17 475 868 de ses propres actions, représentant 4,19 % de son capital, dont :

- autodétention : 14 216 761 actions, soit 3,41 % du capital ;
- autocontrôle (par l'intermédiaire des filiales indirectes à 100 % Lexvall 2 et Lexvall 13) : 3 259 107 actions, soit 0,78 % du capital.

#### Répartition par objectifs des actions détenues directement par la Société au 31 mars 2010

Les 14 216 761 actions Safran détenues directement par la Société au 31 mars 2010 sont réparties comme suit par objectifs :

- attribution gratuite d'actions aux salariés de la Société ou des sociétés du Groupe : 4 199 400 actions (compte tenu d'un déblocage anticipé de 600 actions) ;
- animation du marché du titre Safran, dans le cadre d'un contrat de liquidité : 20 000 actions ;



- conservation et remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe : 7 751 443 actions ;
- actions anciennement affectées à la couverture des plans d'options d'achat d'actions du groupe Sagem, dont le dernier est arrivé à expiration le 21 avril 2009 : 2 245 918.

### Objectifs du programme de rachat d'actions appelé à être autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 27 mai 2010

Conformément aux dispositions du Règlement européen 2273/2003 du 22 décembre 2003 et aux pratiques de marché admises par l'AMF, les objectifs du programme de rachat d'actions soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 27 mai 2010 sont les suivants :

- l'attribution ou la cession d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés du Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, ou par voie d'attribution gratuite d'actions, ou en cas d'exercice d'options d'achat d'actions, ou dans le cadre du Plan d'Épargne Groupe ou de tout Plan d'Épargne d'Entreprise existant au sein du Groupe ;
- l'annulation d'actions, en vertu de la 11<sup>e</sup> résolution soumise à l'approbation de l'assemblée ;
- l'animation du marché du titre Safran, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association française des marchés financiers (AMAFI) et conclu avec un prestataire de services d'investissement ;
- la conservation et la remise ultérieure d'actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- la réalisation de toute autre opération qui viendrait à être admise par la réglementation en vigueur.

### Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres que la Société se propose d'acquérir, prix maximum d'achat

La part maximale du capital susceptible d'être rachetée dans le cadre de ce programme est de 10 % du nombre total des actions composant le capital social à la date du rachat (ou 5 % s'il s'agit d'actions acquises en vue de leur conservation et leur remise

ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe), étant précisé que lorsque les actions sont rachetées aux fins d'animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

La Société ne pourra en aucun cas détenir, directement et/ou indirectement, plus de 10 % de son capital.

Sur la base des 417 029 585 actions composant le capital social au 31 mars 2010 et compte tenu des 17 475 868 actions déjà détenues directement et indirectement par la Société à cette date, le nombre maximal d'actions que la Société pourrait acquérir dans le cadre de ce programme de rachat serait de 24 227 090 actions.

Le prix maximum d'achat est fixé à 25 euros par action et le montant global des fonds pouvant être affectés à la réalisation de ce programme de rachat ne pourra excéder 1 040 millions d'euros.

En cas d'opérations sur le capital, le nombre d'actions et les montants indiqués ci-dessus seront ajustés en conséquence.

### Modalités de mise en œuvre du programme de rachat d'actions

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être effectués, en une ou plusieurs fois, par tous moyens autorisés par la réglementation en vigueur, incluant notamment les opérations de gré à gré, la négociation de blocs de titres pour tout ou partie du programme et l'utilisation de tout instrument financier dérivé.

Le Directoire pourra utiliser la présente autorisation à tout moment, dans les limites autorisées par la réglementation en vigueur, et poursuivre l'exécution du programme de rachat d'actions en cas d'offre publique dans le strict respect des dispositions de l'article 232-15 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et uniquement pour permettre à la Société de respecter un engagement antérieur au lancement de l'offre.

### Durée du programme de rachat d'actions

La durée de ce nouveau programme de rachat d'actions est de 18 mois à compter de son approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires du 27 mai 2010, soit jusqu'au 26 novembre 2011 au plus tard.

## 6.3 INFORMATIONS SUR L'ACTIONNARIAT

### 6.3.1 Répartition du capital et des droits de vote

#### 6.3.1.1 SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2009

À la connaissance de la Société, la répartition du capital et des droits de vote de Safran s'établit comme suit au 31 décembre 2009 :

Actionnaires	Actions		Droits de vote exerçables		Droits de vote théoriques <sup>(3)</sup>	
	Nombre	% capital	Nombre	%	Nombre	%
Public	159 071 928	38,14	172 289 765	32,07	172 289 765	31,06
État	125 940 227	30,20	150 752 222	28,06	150 752 222	27,18
Salariés	52 183 610	12,51	91 831 301	17,09	91 831 301	16,55
Club Sagem <sup>(1)</sup>	31 604 407	7,58	62 993 994	11,73	62 993 994	11,36
Areva	30 772 945	7,38	59 363 695	11,05	59 363 695	10,70
Autodétention	14 197 361	3,41	0	0,00	14 197 361	2,56
Autocontrôle <sup>(2)</sup>	3 259 107	0,78	0	0,00	3 259 107	0,59
<b>TOTAL</b>	<b>417 029 585</b>	<b>100,00</b>	<b>537 230 977</b>	<b>100,00</b>	<b>554 687 445</b>	<b>100,00</b>

(1) Club Sagem est une société par actions simplifiée à capital variable qui a pour objet l'acquisition et la gestion de titres et dont le portefeuille est composé de titres Safran et de titres de sociétés issues des activités anciennement exercées au sein du groupe Sagem. Elle est détenue à 65 % par des salariés (et anciens salariés) du groupe Safran (salariés et anciens salariés ex-Sagem), notamment par l'intermédiaire de FCPE, et à 35 % par le groupe Crédit Mutuel-CIC.

(2) Actions détenues par les sous-filiales Lexvall 2 et Lexvall 13.

(3) Calculés sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions d'autocontrôle et d'autodétention privées de droit de vote (art. 223-11 du Règlement Général de l'AMF).

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote de Safran.

#### Droits de vote des principaux actionnaires

Les principaux actionnaires de Safran ne disposent pas de droits de vote différents de ceux des autres actionnaires.

Ils peuvent accéder au droit de vote double dans les conditions définies par l'article 33 des statuts de la Société qui s'imposent à tous les actionnaires sans distinction (cf. § 6.1.2.2).

#### Représentation des salariés actionnaires

Le Conseil de Surveillance de Safran comprend deux membres représentant les salariés actionnaires, qui ont été nommés à effet du 12 mai 2006 par l'Assemblée Générale ordinaire en leur qualité de président du conseil de surveillance des fonds communs de placement du Groupe détenant le plus grand nombre d'actions Safran.

#### 6.3.1.2 COMPOSITION DE L'ACTIONNARIAT PAR ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

Sur la base de l'enquête sur les Titres au Porteur Identifiable (TPI) réalisée par Euroclear France en décembre 2009, l'actionnariat public de Safran se répartissait à 75 % en investisseurs

institutionnels, 20 % en actionnaires individuels et 5 % restant non identifiés. 85 % de l'actionnariat était d'origine française.

Concernant les 75 % d'actionnaires institutionnels identifiés, les investisseurs étaient principalement français (47 %) nord-américains (23 %) et britanniques (20 %).

L'actionnariat individuel représentant 7,6 % du capital de Safran, était majoritairement d'origine française.

#### 6.3.1.3 MOUVEMENTS SIGNIFICATIFS AU COURS DE L'EXERCICE 2009

À la connaissance de la Société, aucun mouvement significatif n'est intervenu dans la répartition du capital et des droits de vote de Safran au cours de l'exercice 2009.

La société Natixis Asset Management, société de gestion contrôlée indirectement par Natixis, agissant pour le compte du FCPE Safran Investissement, a déclaré avoir franchi à la hausse, le 10 septembre 2009, le seuil de 5 % des droits de vote de Safran et détenir à cette date 19 635 003 actions Safran représentant 31 028 309 droits de vote, soit 4,71 % du capital et 5,59 % des droits de vote. Ce franchissement de seuil résulte de l'apport de titres du FCPE Safran Abond au FCPE Safran Investissement, lors de la fusion de ces deux fonds.

### 6.3.1.4 SITUATION AU 31 MARS 2010

À la connaissance de la Société, aucun mouvement significatif n'est intervenu au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2010 dans la répartition du capital et des droits de vote de Safran, qui s'établissent comme suit à la date du 31 mars 2010 :

Actionnaires	Actions		Droits de vote exerçables		Droits de vote théoriques <sup>(1)</sup>	
	Nombre	% capital	Nombre	%	Nombre	%
Public	162 455 385	38,96	172 124 301	32,34	172 124 301	31,31
État	125 940 227	30,20	150 752 222	28,32	150 752 222	27,42
Salariés	50 380 513	12,08	89 982 365	16,91	89 982 365	16,37
Club Sagem	30 004 647	7,19	60 005 854	11,28	60 005 854	10,92
Areva	30 772 945	7,38	59 363 695	11,15	59 363 695	10,80
Autodétention	14 216 761	3,41	0	0,00	14 216 761	2,59
Autocontrôle	3 259 107	0,78	0	0,00	3 259 107	0,59
<b>TOTAL</b>	<b>417 029 585</b>	<b>100,00</b>	<b>532 228 437</b>	<b>100,00</b>	<b>549 704 305</b>	<b>100,00</b>

(1) Calculés sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions d'autocontrôle et d'autodétention privées de droit de vote (art. 223-11 du Règlement Général de l'AMF).

### 6.3.1.5 ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Actionnaires	31 décembre 2007			31 décembre 2008			31 décembre 2009		
	Nombre d'actions	% capital	% Droits de vote <sup>(1)</sup>	Nombre d'actions	% capital	% Droits de vote <sup>(1)</sup>	Nombre d'actions	% capital	% Droits de vote <sup>(1)</sup>
Public	168 969 389	40,52	33,10	153 952 241	36,92	30,94	159 071 928	38,14	32,07
État	126 811 995	30,41	27,61	125 940 227	30,20	27,94	125 940 227	30,20	28,06
Salariés	52 693 632	12,63	16,91	56 506 213	13,55	18,32	52 183 610	12,51	17,09
Club Sagem	31 991 722	7,67	11,57	32 004 842	7,67	11,79	31 604 407	7,58	11,73
Areva	30 772 945	7,38	10,81	30 772 945	7,38	11,01	30 772 945	7,38	11,05
Autodétention	2 530 795	0,61	0,00	14 594 010	3,50	0,00	14 197 361	3,41	0,00
Autocontrôle	3 259 107	0,78	0,00	3 259 107	0,78	0,00	3 259 107	0,78	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>417 029 585</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>417 029 585</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>417 029 585</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

(1) Droits de vote exerçables.

## 6.3.2 Contrôle de la société

À la date de dépôt du présent document de référence, aucun actionnaire ne détient, directement et/ou indirectement, conjointement ou de concert, une fraction des droits de vote lui permettant d'exercer le contrôle de la Société.

## 6.3.3 Accords dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement dans le contrôle de la société

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement dans le contrôle de la Société.

## 6.3.4 Pactes d'actionnaires

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun pacte d'actionnaires en cours de validité portant sur les titres Safran.

### 6.3.5 Engagements de conservation de titres

Un engagement collectif de conservation d'actions Sagem (devenues Safran après la fusion des sociétés Sagem et Snecma) regroupant la société Club Sagem, d'une part, et 3 386 salariés et anciens salariés de la société Sagem et leurs ayants droit, d'autre part, a été signé le 29 mars 2004 pour une durée de six ans qui est arrivée à échéance le 29 mars 2010.

La société Club Sagem n'a pas prorogé cet engagement de conservation de titres au-delà de son échéance.

À la date du 31 décembre 2009, les signataires de cet engagement détenaient 8,6 % du capital de Safran et 13,4 % des droits de vote exerçables. Parmi ces signataires, figuraient un membre du Directoire de Safran, Xavier Lagarde, et trois membres du Conseil de Surveillance : Mario Colaiacovo, Armand Dupuy et Michel Toussan.

### 6.3.6 Options de souscription et d'achat d'actions

#### 6.3.6.1 OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Le Directoire de Safran n'a jamais accordé d'options ouvrant droit à la souscription d'actions de la Société.

Les sociétés liées à Safran ne consentent pas d'options de souscription d'actions.

#### 6.3.6.2 OPTIONS D' ACHAT D' ACTIONS

##### 6.3.6.2.1 Historique des attributions d'options d'achat d'actions

	Plan 2000	Plan 2001	Plan 2002	Plan 2003	Plan 2004
Date de l'Assemblée Générale	10/05/2000	24/04/2001	17/05/2002	23/04/2003	21/04/2004
Date du Directoire (du Conseil d'Administration avant le 24 avril 2001)	10/05/2000	24/04/2001	17/05/2002	23/04/2003	21/04/2004
Nombre total d'options attribuées à l'origine	219 240	230 000	200 000	180 000	150 000
dont :					
• mandataires sociaux (information globale)	20 580	64 634	47 133	36 167	39 000
• dix premiers attributaires salariés (information globale)	47 460	35 000	37 334	32 667	25 000
Nombre total d'options attribuées à l'origine ajusté (*)	1 278 900	1 341 667	1 166 667	1 050 435	750 000
Point de départ d'exercice des options	10/05/2004	24/04/2003	17/05/2004	23/04/2005	21/04/2008
Date d'expiration	10/05/2006	24/04/2006	17/05/2007	23/04/2008	21/04/2009
Prix d'achat ajusté (*)	50,24	20,51	10,29	10,63	17,26
Options d'achat d'actions restantes au 31 décembre 2008 (*)	0	0	0	0	750 000
Options d'achat d'actions levées par les attributaires durant l'exercice 2009 (*)	0	0	0	0	0
Options d'achat d'actions devenues caduques durant l'exercice (*)	0	0	0	0	750 000
Options d'achat d'actions restantes au 31 décembre 2009 (*)	0	0	0	0	0

(\*) Ajusté pour tenir compte de l'attribution gratuite d'actions de décembre 2003 (1 action gratuite attribuée pour 6 détenues) et de la division du nominal de l'action le 20 décembre 2004.

Les sociétés liées à Safran ne consentent pas d'options d'achat d'actions.

### 6.3.6.2.2 Options d'achat d'actions accordées et/ou levées au cours de l'exercice 2009

Le Directoire de Safran n'a pas fait usage de l'autorisation qui lui a été accordée par l'Assemblée Générale du 28 mai 2008, pour une durée de 38 mois, de consentir des options donnant droit

à l'achat d'actions existantes provenant de rachats effectués par la Société.

Au cours de l'exercice 2009, aucune levée d'option n'a été effectuée au titre d'un plan antérieur et à la date du 31 décembre 2009, il n'existe plus d'options d'achat d'actions pouvant être exercées.

## 6.3.7 Attributions gratuites d'actions

Dans le cadre de l'autorisation qui lui a été consentie par l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 mai 2008 dans sa 14<sup>e</sup> résolution, le Directoire de Safran a décidé en date du 3 avril 2009 de procéder à l'attribution gratuite d'environ quatre millions d'actions Safran existantes, représentant environ 1 % du capital social, aux salariés des sociétés du Groupe situées dans le périmètre du Comité d'Entreprise Européen, à raison de cent actions gratuites par bénéficiaire.

Pour les salariés des sociétés françaises du Groupe, la période d'acquisition, au terme de laquelle les salariés deviendront propriétaires de leurs actions, est de deux ans à compter de la date d'attribution, et elle est suivie d'une période de conservation de deux ans, pendant laquelle les droits attachés aux actions pourront être exercés (droit de vote, dividende) mais les actions ne pourront être cédées.

Pour les salariés des sociétés étrangères situées dans le périmètre du Comité d'Entreprise Européen, la période d'acquisition est de quatre ans, sans période de conservation.

Les actions ainsi attribuées ne seront effectivement et définitivement acquises par les salariés concernés que sous réserve de la réalisation des conditions prévues par les règlements du plan d'attribution.

Parmi les mandataires sociaux de Safran, seuls les deux membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires ont bénéficié de cette attribution gratuite d'actions, en leur qualité de salariés. Les autres mandataires sociaux qui auraient pu bénéficier de ce plan d'attribution au titre de leur contrat de travail ont renoncé individuellement à leur droit.

Le tableau ci-après récapitule les informations relatives à l'exercice 2009 concernant les attributions gratuites d'actions aux mandataires sociaux de Safran, ainsi qu'aux dix salariés non-mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé.

	Nombre d'actions	Valeur unitaire
<b>Attributions gratuites d'actions consenties aux mandataires sociaux</b>		
Attributions gratuites d'actions consenties, durant l'exercice 2009, aux mandataires sociaux par Safran et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des actions		
Christian Halary	100	7,54 €
Michèle Monavon	100	7,54 €
Actions gratuites définitivement acquises, durant l'exercice 2009, par les mandataires sociaux de Safran	0	

	Nombre d'actions	Valeur unitaire
<b>Attributions gratuites d'actions consenties aux salariés non-mandataires sociaux</b>		
Attributions gratuites d'actions consenties, durant l'exercice 2009, par Safran et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des actions, aux dix salariés de la Société et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé (salariés non-mandataires sociaux)		
	1 000	7,54 €
Actions gratuites définitivement acquises, durant l'exercice 2009, par les dix salariés de Safran et des sociétés visées précédemment, dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé (salariés non-mandataires sociaux)	0	

## 6.4 INFORMATIONS BOURSIÈRES

L'action Safran (code ISIN : FR0000073272 – mnémonique : SAF) est cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris et éligible au SRD (cf. notice Euronext n° 2005-1865 du 11 mai 2005).

L'action Safran fait partie des indices Euronext SBF 120, SBF 250, Euronext 100, CAC IT Large, CAC IT 20 et CAC NEXT 20 et Euronext FAS IAS.

### Principales données boursières sur trois ans

	2007	2008	2009
Nombre d'actions au 31 décembre	417 029 585	417 029 585	417 029 585
Cours de l'action (en euros)			
Cours le plus haut	20,100	15,260	13,800
Cours le plus bas	12,800	8,120	6,587
Dernier cours de l'exercice	14,030	9,634	13,690
Capitalisation boursière au 31 décembre (en millions d'euros)	5 851	4 018	5 709

### Évolution du cours de Bourse du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 mars 2010

		Cours moyen* (en euros)	Plus haut (en euros)	Plus bas (en euros)	Transaction moyenne journalière (en nombre de titres)	Capitalisation boursière moyenne** (en millions d'euros)
Janvier	<b>2009</b>	9,751	10,820	8,915	839 156	4 066
Février		8,895	10,000	6,860	948 229	3 709
Mars		7,208	7,829	6,587	670 834	3 006
Avril		8,364	9,344	6,819	904 839	3 488
Mai		9,348	10,085	8,534	620 844	3 898
Juin		9,164	9,678	8,671	749 607	3 822
Juillet		9,289	11,190	8,584	599 858	3 874
Août		11,813	13,000	10,500	824 119	4 926
Septembre		12,916	13,475	11,955	827 968	5 386
Octobre		12,166	13,360	10,760	777 483	5 074
Novembre		11,704	12,300	10,705	588 223	4 881
Décembre		12,801	13,800	11,305	557 801	5 338
Janvier	<b>2010</b>	14,436	15,010	13,630	666 731	6 020
Février		14,757	17,600	13,670	1 049 075	6 154
Mars		18,557	20,040	17,000	1 194 289	7 739

\* Moyenne arithmétique des cours de clôture.

\*\* Sur 417 029 585 actions composant le capital social du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 mars 2010.



# CHAPITRE 07

---

L'Assemblée Générale se déroulera le 27 mai 2010 au CNIT (Paris).

## Ordre du Jour

---

### Ordre du Jour à titre ordinaire

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2009.  
Quitus aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2009.
- Affectation du bénéfice, fixation du dividende.
- Approbation des conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article L.225-86 du Code de commerce.
- Renouvellement du cabinet Mazars en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire.
- Nomination du cabinet Ernst & Young et Autres en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire.
- Nomination de Monsieur Gilles Rainaut en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.
- Nomination du cabinet Auditex en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.
- Autorisation au Directoire à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.

### Ordre du Jour à titre extraordinaire

- Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes.
- Autorisation au Directoire de réduire le capital social par annulation d'actions autodétenues.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.



<b>7.1</b>	<b>ORDRE DU JOUR</b>	<b>232</b>
	à titre ordinaire	232
	à titre extraordinaire	232
<b>7.2</b>	<b>PROJETS DE RÉSOLUTIONS</b>	<b>232</b>
	Résolutions à titre ordinaire	232
	Résolutions à titre extraordinaire	235
<b>7.3</b>	<b>OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE AINSI QUE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2009</b>	<b>235</b>
<b>7.4</b>	<b>RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b>	<b>236</b>
7.4.1	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	236
7.4.2	Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions achetées	238
<b>7.5</b>	<b>RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES</b>	<b>239</b>

## 7.1 ORDRE DU JOUR

### à titre ordinaire

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2009. Quitus aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2009.
- Affectation du bénéfice, fixation du dividende.
- Approbation des conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article L.225-86 du Code de commerce.

- Renouvellement du cabinet Mazars en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire.
- Nomination du cabinet Ernst & Young et Autres en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire.
- Nomination de Monsieur Gilles Rainaut en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.
- Nomination du cabinet Auditex en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.
- Autorisation au Directoire à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.

### à titre extraordinaire

- Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes.
- Autorisation au Directoire de réduire le capital social par annulation d'actions autodétenues.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

## 7.2 PROJETS DE RÉSOLUTIONS

### Résolutions à titre ordinaire

#### PREMIÈRE RÉSOLUTION

##### Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2009

##### Quitus aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Directoire, de l'absence d'observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes sociaux, ainsi que du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009 tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice de 249 519 111,96 euros.

En application de l'article 223 *quater* du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve les dépenses et charges non déductibles visées à l'article 39-4 dudit Code, dont le montant

global s'élève à 109 340 euros et qui ont donné lieu à une imposition de 37 646 euros.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance quitus de leur gestion pour l'exercice 2009.

#### DEUXIÈME RÉSOLUTION

##### Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2009

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Directoire, de l'absence d'observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes consolidés, ainsi que du rapport des Commissaires aux Comptes sur lesdits comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

## TROISIÈME RÉSOLUTION

### Affectation du bénéfice, fixation du dividende

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide, conformément à la proposition du Directoire, d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice 2009 :

(en euros)

Bénéfice de l'exercice	249 519 111,96
Report à nouveau <sup>(1)</sup>	4 115 005,95
<b>BÉNÉFICE DISTRIBUABLE</b>	<b>253 634 117,91</b>
<b>Affectation :</b>	
Dividende <sup>(2)</sup>	158 471 242,30
Réserve facultative	94 000 000,00
Report à nouveau	1 162 875,61

(1) Dont dividende au titre de l'exercice 2008 afférent aux actions autodétenues à la date de mise en paiement de l'acompte ou du solde du dividende : 3 647 235,66 euros.

(2) En ce compris le premier dividende statutaire égal à 5 % du nominal.

En conséquence, le dividende distribué sera de 0,38 euro par action.

Ce dividende sera mis en paiement le 4 juin 2010, étant précisé qu'il sera détaché de l'action le 1<sup>er</sup> juin 2010.

Le dividende est éligible en totalité à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts pour les personnes

physiques fiscalement domiciliées en France, sauf option pour le prélèvement forfaitaire libératoire au taux de 18 % prévu à l'article 117 *quater* dudit Code.

L'Assemblée Générale décide que le montant du dividende non versé pour les actions détenues par la Société à la date de mise en paiement sera affecté au report à nouveau.

Elle prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées <sup>(1)</sup>	Dividende net par action (en euros)	Dividende global distribué <sup>(3)</sup> (en euros)
2008	402 443 027 <sup>(2)</sup>	0,25	100 610 160,59
2007	414 783 667	0,40	165 913 466,80
2006	414 356 567	0,22	91 158 444,74

(1) Nombre total d'actions, soit 417 029 585, diminué du nombre d'actions autodétenues à la date de mise en paiement du dividende.

(2) 402 435 575 actions ont reçu l'acompte sur dividende (0,08 euro) et 402 443 027 actions ont reçu le solde du dividende (0,17 euro).

(3) Éligible en totalité à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158-3-2° du CGI.

## QUATRIÈME RÉSOLUTION

### Approbation des conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce, prend acte qu'aucune convention ni engagement de cette nature n'ont été autorisés au cours de l'exercice 2009, et approuve les termes dudit rapport concernant les conventions et engagements autorisés au cours d'exercices antérieurs.

## CINQUIÈME RÉSOLUTION

### Renouvellement du cabinet Mazars en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide, sur

proposition du Conseil de Surveillance, de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire du cabinet Mazars, pour une période de six exercices qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

## SIXIÈME RÉSOLUTION

### Nomination du cabinet Ernst & Young et Autres en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, prend acte que le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire du cabinet Constantin Associés arrive à échéance ce jour et décide, sur proposition du Conseil de Surveillance, de nommer le cabinet Ernst & Young et Autres, dont le siège social est à Neuilly-sur-Seine (92200), 41, rue Ybry, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour une période de six exercices qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

## SEPTIÈME RÉSOLUTION

### Nomination de M. Gilles Rainaut en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, prend acte que le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de Monsieur Thierry Colin arrive à échéance ce jour et décide, sur proposition du Conseil de Surveillance, de nommer Monsieur Gilles Rainaut, demeurant à Boulogne-Billancourt (92100), 60, rue du Général-Leclerc, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant du cabinet Mazars, pour une période de six exercices qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

## HUITIÈME RÉSOLUTION

### Nomination du cabinet Auditex en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, prend acte que le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant du cabinet Beas arrive à échéance ce jour et décide, sur proposition du Conseil de Surveillance, de nommer le cabinet Auditex, dont le siège social est à Courbevoie (92400), 11, allée de l'Arche, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant du cabinet Ernst & Young et Autres, pour une période de six exercices qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

## NEUVIÈME RÉSOLUTION

### Autorisation au Directoire à l'effet d'opérer sur les actions de la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du descriptif du programme de rachat d'actions propres établi conformément aux articles 241-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, autorise le Directoire à acheter des actions de la Société dans le respect des conditions et obligations fixées par les articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, le Règlement européen 2273/2003 du 22 décembre 2003 et le Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, ainsi que de toutes autres dispositions légales et réglementaires qui viendraient à être applicables.

Cette autorisation est destinée à permettre :

- l'attribution ou la cession d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés du Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, ou par voie d'attribution gratuite d'actions, ou en cas d'exercice d'options d'achat d'actions, ou dans le cadre du Plan d'Épargne Groupe ou de tout Plan d'Épargne d'Entreprise existant au sein du Groupe ;
- l'annulation d'actions, sous réserve de l'adoption par la présente Assemblée de la 11<sup>e</sup> résolution à titre extraordinaire ;
- l'animation du marché du titre Safran, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association française des marchés financiers (AMAFI), reconnue par l'Autorité des marchés financiers, et conclu avec un prestataire de services d'investissement ;
- la conservation et la remise ultérieure d'actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- la réalisation de toute autre opération qui viendrait à être admise par la réglementation en vigueur.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être effectués, en une ou plusieurs fois, par tous moyens autorisés par la réglementation en vigueur, incluant notamment les opérations de gré à gré, la négociation de blocs de titres pour tout ou partie du programme et l'utilisation de tout instrument financier dérivé.

Le Directoire pourra utiliser la présente autorisation à tout moment, dans les limites autorisées par la réglementation en vigueur, et poursuivre l'exécution du programme de rachat d'actions en cas d'offre publique dans le strict respect des dispositions de l'article 232-15 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et uniquement pour permettre à la Société de respecter un engagement antérieur au lancement de l'offre.

Le nombre d'actions susceptibles d'être acquises en vertu de cette autorisation ne pourra excéder 10 % des actions composant le capital social, soit à titre indicatif 41 702 958 actions sur la base du capital au 31 décembre 2009 (ou 5 % s'il s'agit d'actions acquises en vue de leur conservation et leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe), étant précisé que lorsque les actions sont rachetées aux fins d'animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

La Société ne pourra en aucun cas détenir, directement et/ou indirectement, plus de 10 % de son capital.

Le prix maximum d'achat est fixé à 25 euros par action et le montant global des fonds pouvant être affectés à la réalisation de ce programme de rachat d'actions ne pourra excéder 1 040 millions d'euros.

En cas d'opérations sur le capital, le nombre d'actions et les montants indiqués ci-dessus seront ajustés en conséquence.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre ce programme de rachat d'actions, en déterminer les modalités, procéder le cas échéant aux ajustements liés aux opérations sur le capital, passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords, notamment pour la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tout autre organisme, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Cette autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle met fin, à cette date, à l'autorisation ayant le même objet consentie au Directoire par l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 mai 2009 (8<sup>e</sup> résolution).

## Résolutions à titre extraordinaire

### DIXIÈME RÉOLUTION

#### Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes

L'Assemblée Générale, statuant à titre extraordinaire aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

- 1/Délègue au Directoire la compétence de décider, dans les proportions et aux époques qu'il déterminera, une ou plusieurs augmentations de capital par incorporation successive ou simultanée au capital de réserves, bénéfices ou primes, ou autres sommes dont la capitalisation serait légalement et statutairement admise, sous forme d'émission d'actions nouvelles et/ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.
- 2/Fixe le plafond des augmentations de capital pouvant être réalisées dans le cadre de la présente délégation à 100 millions d'euros, étant précisé que le montant des augmentations de capital réalisées dans ce cadre s'imputera sur le plafond global d'augmentation du capital social fixé par la douzième résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 mai 2009.
- 3/Décide qu'en cas d'augmentation de capital sous forme d'émission d'actions nouvelles, les droits d'attribution formant rompus ne seront ni négociables ni cessibles et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits dans les conditions légales.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente délégation, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

Cette délégation est consentie pour une durée de quatorze mois à compter du jour de la présente Assemblée.

### ONZIÈME RÉOLUTION

#### Autorisation au Directoire de réduire le capital social par annulation d'actions autodétenues

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Directoire, en application des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à réduire le capital social par l'annulation, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, de tout ou partie des actions autodétenues par la Société.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation, arrêter le montant de la réduction de capital, en fixer les modalités et en constater la réalisation, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes, procéder à la modification corrélative des statuts, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Cette autorisation est consentie pour une durée de vingt-quatre mois à compter du jour de la présente Assemblée.

### DOUZIÈME RÉOLUTION

#### Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités légales et faire tous dépôts, publicités et déclarations prévus par les dispositions légales et réglementaires en vigueur concernant les résolutions qui précèdent.

## 7.3 OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE AINSI QUE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2009

Le présent rapport est établi dans le cadre des dispositions de l'article L.225-68 alinéa 6 du Code de commerce.

Après vérification et contrôle des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2009 arrêtés par le Directoire, qui lui ont été présentés lors de sa réunion du 24 février 2010 après examen par le Comité d'Audit du 22 février, le Conseil de Surveillance de Safran informe l'Assemblée Générale des actionnaires qu'il n'a pas d'observations à formuler sur lesdits comptes.

Le Conseil de Surveillance n'a par ailleurs pas d'observations à formuler sur le rapport de gestion du Directoire afférent à l'exercice 2009 qu'il a examiné lors de sa réunion du 13 avril 2010.

En conséquence, le Conseil de Surveillance invite les actionnaires à adopter les projets de résolutions qui lui sont présentés par le Directoire, incluant ceux émanant du Conseil de Surveillance concernant la nomination des Commissaires aux Comptes.

Pour le Conseil de Surveillance  
Le Président

Francis Mer

## 7.4 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

### 7.4.1 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

#### Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés – Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

#### Absence d'avis de convention et d'engagement

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

#### Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et de l'engagement suivant, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

#### Convention tripartite conclue entre l'État français et les sociétés Sagem SA et Snecma

Le souci de protection des intérêts nationaux et de préservation de l'indépendance nationale a conduit l'État français à se rapprocher des groupes Snecma et Sagem afin de leur indiquer son intention d'exercer son droit d'instituer une action spécifique au sein du capital de Snecma, dans le cadre du rapprochement de Sagem et Snecma, en application des dispositions de l'article 10 de la loi n° 86-912 du 6 août 1986. L'État a souhaité, en contrepartie de sa renonciation à exercer son droit à instituer cette action spécifique, que des droits contractuels adéquats pour la protection des intérêts nationaux lui soient consentis.

Dans ces conditions, une convention tripartite substitutive à l'action spécifique a été conclue entre d'une part les sociétés Sagem SA et Snecma, aujourd'hui fusionnées au sein de la société Safran, et d'autre part l'État. Cette convention signée en date du 21 décembre 2004, est restée en vigueur au cours de l'exercice 2009, sans avoir d'effet sur le plan juridique et financier.

#### Engagements pris au bénéfice de Monsieur Jean-Paul Herteman dans le cadre de la fixation de sa rémunération en tant que Président du Directoire

Dans le cadre de la fixation de la rémunération de Monsieur Jean-Paul Herteman, nommé Président du Directoire à effet du 3 septembre 2007, le Conseil de Surveillance du 18 octobre 2007, sur avis du Comité des Nominations et des Rémunérations réuni le même jour, a décidé des dispositifs suivants :

*Fixation de la rémunération au titre du contrat de travail, à l'issue du ou des mandats de Président du Directoire et en cas d'interruption avant leur terme*

À l'issue de son ou de ses mandats et en cas d'interruption avant leur terme – pour quelque cause que ce soit – (hors cas spécifié visé ci-dessous), Monsieur Jean-Paul Herteman reprendra le statut de salarié, la période passée dans ses fonctions de Président du Directoire étant prise en compte dans le calcul de son ancienneté, son contrat de travail n'ayant été que suspendu pendant son ou ses mandats. Sauf écart majeur par rapport aux objectifs fixés par le Conseil de Surveillance pour le dernier exercice courant, il bénéficiera alors, à son retour, du maintien de sa dernière rémunération (fixe et variable) perçue en qualité de Président du Directoire. Le Conseil de surveillance se réunira pour apprécier l'atteinte de ces objectifs, qui, pour l'exercice 2009, sont constitués pour un tiers d'objectifs individuels et pour deux tiers d'objectifs économiques basés pour moitié sur l'EBIT Groupe (« *Earnings Before Interests and Taxes* ») et pour moitié sur le besoin en fonds de roulement Groupe, comme indiqué au paragraphe 8.2.1 du rapport de gestion.

*Engagement relatif aux conditions d'une indemnisation dans certains cas de cessation du mandat de Président du Directoire*

Dans le cas particulier où l'interruption de son mandat de Président du Directoire interviendrait avant son terme du fait d'une fusion avec une autre entreprise ou d'une absorption par une autre entreprise, Monsieur Jean-Paul Herteman retrouverait son statut de salarié dans les conditions prévues ci-dessus.

Néanmoins, dans ce cas spécifique et si Monsieur Jean-Paul Herteman n'acceptait aucun des postes de salarié qui lui seraient alors proposés, il serait mis fin à son contrat de travail et il bénéficierait des dispositions prévues par le Code du travail et la Convention collective des ingénieurs et cadres de la métallurgie. Conformément à la décision du Conseil de Surveillance, il bénéficierait, en outre, d'une indemnité supplémentaire correspondant à neuf mois, de sa dernière rémunération en qualité de Président du Directoire. Cette indemnité serait éventuellement diminuée en fonction du degré de réalisation, au cours du dernier exercice de son mandat de Président, des objectifs de performance fixés par le Conseil de Surveillance pour la détermination de la part variable de sa rémunération au titre dudit exercice. Pour l'exercice 2009, les objectifs de performance retenus sont identiques, par nature, à ceux énumérés ci-dessus.

Le Conseil de Surveillance se réunirait spécifiquement aux fins d'apprécier la réalisation de ces objectifs et fixer en conséquence le montant exact de cette indemnité.

#### **Convention relative à une facilité de crédit consentie par un groupe de cinq banques, dont le Crédit Mutuel-CIC**

Le 18 janvier 2008, votre société a signé une convention relative à une facilité de crédit consentie par un groupe de cinq banques : Crédit Mutuel-CIC, agissant également en qualité d'agent de crédit, BNP Paribas, Calyon, Société Générale et Fortis, à hauteur d'un montant de 500 millions d'euros et pour une durée d'un an renouvelable. Cette convention correspond à la tranche court terme de la facilité de crédit dont dispose votre société auprès de ce groupe de banques depuis janvier 2005, pour un montant global de 1 300 millions d'euros.

En date du 16 janvier 2009, votre société a procédé au remboursement des sommes dues au titre des deux tirages d'un montant de 50 millions d'euros chacun, effectués respectivement les 13 et 17 octobre 2008. À cette même date, votre société a exercé l'option de levée de fonds prévue par la convention à hauteur du montant maximum autorisé de 500 millions d'euros, pour une durée d'un an. La convention a pris fin le 15 janvier 2010, avec le complet remboursement des sommes empruntées le 16 janvier 2009.

Sur l'exercice 2009, le montant des intérêts comptabilisés en charges (Euribor plus 0,15 % ou 0,20 % selon le crédit) s'est élevé à 5,5 millions d'euros.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Paris et à Courbevoie, le 20 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

CONSTANTIN ASSOCIÉS

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu  
Thierry Benoit

MAZARS

Jean-Marc Deslandes

## 7.4.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions achetées

### Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions achetées – Assemblée générale mixte du 27 mai 2010 – 11<sup>e</sup> résolution

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Safran, et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209, alinéa 7, du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital social (ou 5 % s'il s'agit d'actions acquises en vue de leur conservation et leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe), dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre assemblée générale dans sa neuvième résolution, et serait donnée pour une durée de dix-huit mois.

Votre Directoire vous demande de lui déléguer, pour une durée de vingt-quatre mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % de son capital, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions, telle qu'elle vous est proposée dans la neuvième résolution de la présente assemblée.

Fait à Paris et à Courbevoie, le 20 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

CONSTANTIN ASSOCIÉS  
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu  
Thierry Benoit

MAZARS  
Jean-Marc Deslandes



## 7.5 RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en euros)	Exercice 2005	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2008	Exercice 2009
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	83 405 917	83 405 917	83 405 917	83 405 917	83 405 917
Nombre des actions ordinaires existantes	417 029 585	417 029 585	417 029 585	417 029 585	417 029 585
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	264 715 285	224 572 080	278 589 207	404 777 762	259 026 592
Impôts sur les bénéfices	(71 790 444)	(118 622 179)	(125 473 595)	(189 316 880)	(130 569 281)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	5 288 647	1 467 529	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	302 595 258	216 429 174	204 555 304	151 150 969	249 519 112
Résultat mis en distribution	150 130 650	91 746 509	166 811 834	100 087 100	158 471 242
<b>Résultat par action</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions sur nombre d'actions existantes	0,81	0,81	0,97	1,42	0,93
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions sur nombre d'actions existantes	0,73	0,52	0,49	0,36	0,60
Dividende net attribué :					
Actions ordinaires sur nombre d'actions existantes	0,36	0,22	0,40	0,25	0,38
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	334	374	391	403	426
Montant de la masse salariale de l'exercice	41 110 233	46 674 831	50 594 640	51 314 080	52 628 948
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (charges sociales, œuvres sociales, etc.)	23 301 207	22 686 116	22 080 412	21 184 366	23 727 951

# CHAPITRE 08

---

## Personnes responsables

---

**Responsable du document de référence****Jean-Paul Herteman**

- Président du Directoire

**Responsable de l'information financière****Ross McInnes**

- Membre du Directoire
- Directeur Général Adjoint en charge des Affaires Economiques et Financières

## Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2009

---

**Commissaires aux Comptes titulaires****Mazars**

61 rue Henri Régnauld  
92400 Courbevoie

**Constantin Associés**

26 rue de Marignan  
75008 Paris

**Commissaires aux Comptes suppléants****Thierry Colin**

61 rue Henri Régnauld  
92400 Courbevoie

**BEAS**

7-9 Villa Houssay  
92200 Neuilly sur Seine

Les mandats des Commissaires aux Comptes arrivent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale du 27 mai 2010.

## Documents intégrés

---

Le présent document de référence intègre :

- Les obligations décrites dans l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004
- Le rapport de gestion du Directoire
- Le rapport financier annuel
- Les informations et renseignements pour l'Assemblée Générale

---

<b>8.1</b>	<b>PERSONNES RESPONSABLES</b>	<b>242</b>
8.1.1	Responsable du document de référence	242
8.1.2	Attestation du responsable du document de référence	242
8.1.3	Responsable de l'information financière	242
<b>8.2</b>	<b>COMMISSAIRES AUX COMPTES</b>	<b>243</b>
<b>8.3</b>	<b>DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b>	<b>244</b>
<b>8.4</b>	<b>TABLES DE CONCORDANCE</b>	<b>245</b>
8.4.1	Table de concordance avec le Rapport de Gestion du Directoire	245
8.4.2	Table de concordance avec le règlement européen n° 809/2004	246
8.4.3	Table de concordance avec le Rapport Financier Annuel	249
8.4.4	Table de concordance avec les informations et renseignements pour l'Assemblée Générale	250

## 8.1 PERSONNES RESPONSABLES

### 8.1.1 Responsable du document de référence

Jean-Paul Herteman

Président du Directoire de Safran

### 8.1.2 Attestation du responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion dont les différentes rubriques sont listées au § 8.4.1 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans le présent document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007, présentés dans le document de référence déposé en date du 25 avril 2008 sous le numéro D.08-0299 et incorporé par référence comme précisé au sommaire du chapitre 3 du présent document, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, émis sans réserve, ni observation.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008, présentés dans le document de référence déposé en date du 24 avril 2009 sous le numéro D.09-0305 et incorporés par référence comme précisé au sommaire du chapitre 3 du présent document, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, émis sans réserve, ni observation.

Les comptes consolidés et annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, émis sans réserve, et avec observation liée à l'application de nouvelles normes IFRS, figurant au chapitre 3.4 du présent document de référence. »

Paris, le 22 avril 2010

Le Président du Directoire,

Jean-Paul Herteman

### 8.1.3 Responsable de l'information financière

Ross McInnes

Membre du Directoire, Directeur général adjoint de Safran, Affaires Économiques et Financières

Téléphone : 01 40 60 83 32

Fax : 01 40 60 83 92

Adresse électronique : ross.mcinnnes@safran.fr

## 8.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES

Pour la période couverte par les informations financières historiques, les Commissaires aux Comptes de Safran sont les suivants :

### Commissaires aux Comptes titulaires

<b>Mazars <sup>(1)</sup></b>	<b>Constantin Associés</b>
Représenté par : <b>Jean-Marc Deslandes</b>	Représenté par : <b>Thierry Benoît</b>
61, rue Henri-Régnault 92400 Courbevoie	26, rue de Marignan 75008 Paris
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Date de début du premier mandat</u> : 28 mai 2008 Mandat conféré par l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2008 pour deux exercices (2008 et 2009)</li> <li>• <u>Échéance du mandat</u> : à l'issue de l'Assemblée Générale du 27 mai 2010 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Date de début du premier mandat</u> : 21 avril 2004 Mandat conféré par l'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2004 pour six exercices (2004 à 2009)</li> <li>• <u>Échéance du mandat</u> : à l'issue de l'Assemblée Générale du 27 mai 2010 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009</li> </ul>

### Commissaires aux Comptes suppléants

<b>Thierry Colin <sup>(1)</sup></b>	<b>Cabinet Beas <sup>(2)</sup></b>
Représenté par : <b>Thierry Colin</b>	Représenté par : <b>Alain Pons</b>
61, rue Henri-Régnault 92400 Courbevoie	7-9, villa Houssay 92200 Neuilly-sur-Seine
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Date de début du premier mandat</u> : 28 mai 2008 Mandat conféré par l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2008 pour deux exercices (2008 et 2009)</li> <li>• <u>Échéance du mandat</u> : à l'issue de l'Assemblée Générale du 27 mai 2010 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Date de début du premier mandat</u> : 28 mai 2009 Mandat conféré par l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2009 pour un exercice (2009)</li> <li>• <u>Échéance du mandat</u> : à l'issue de l'Assemblée Générale du 27 mai 2010 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009</li> </ul>

(1) Par suite du rapprochement intervenu en juillet 2007 entre les cabinets Deloitte et Constantin, le cabinet Deloitte & Associés et son suppléant Beas ont été amenés à démissionner de leurs mandats de Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant ; cette démission a pris effet à l'issue de l'Assemblée Générale du 28 mai 2008 statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Cette Assemblée Générale a nommé pour les remplacer et pour la durée restant à courir de leurs mandats, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009 :

- en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, la société Mazars & Guérard, 61 rue Henri Régnault, 92400 Courbevoie, représentée par Jean-Marc Deslandes ;
- en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, Thierry Colin, domicilié 61 rue Henri Régnault, 92400 Courbevoie.

(2) Le cabinet Beas, représenté par Alain Pons et membre du réseau Deloitte Touche Tohmatsu, a été nommé en remplacement de Monsieur Jean-François Serval ayant démissionné de ses fonctions à compter de l'exercice 2009 pour des motifs d'ordre personnel, par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 28 mai 2009 pour la durée restant à courir du mandat, soit une durée d'un exercice venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui se réunira en 2010 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

### Nouveaux mandats

Les mandats des Commissaires aux Comptes arrivent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale convoquée le 27 mai 2010 qui examinera les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009. Sur proposition du Conseil de Surveillance agissant sur la recommandation du Comité d'audit émise à l'issue d'un processus de sélection par voie d'appel d'offres, il sera proposé à l'Assemblée Générale du 27 mai 2010 de procéder aux nominations des Commissaires aux Comptes pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Les résolutions correspondantes sont présentées § 7.2 du présent document.

## 8.3 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

L'ensemble des documents juridiques relatifs à Safran devant être mis à la disposition des actionnaires, conformément à la réglementation applicable, peut être consulté au siège social, 2, boulevard du Général-Martial-Vain, 75015 Paris.

Safran met à la disposition de ses actionnaires une large gamme d'outils destinés à diffuser, de façon régulière, transparente et accessible, l'information du Groupe, ses activités et ses résultats : le site Internet du Groupe ([www.safran-group.com](http://www.safran-group.com)) rassemble notamment des informations destinées à tout public, telles que les présentations aux analystes, les communiqués financiers ou les documents de référence (historique sur trois ans).

### Résultats annuels 2008

Communiqué de presse du 18 février 2009

Présentation aux analystes

### Finalisation de l'acquisition des activités biométriques de Motorola

Communiqué de presse du 7 avril 2009

### Chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre 2009

Communiqué de presse du 16 avril 2009

### Safran acquiert une participation majoritaire dans GE Homeland Protection renforçant ainsi ses liens de partenariat avec GE

Communiqué de presse du 24 avril 2009

### Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2009

Avis de convocation article R. 225-81 du Code de commerce

Documents prévus à l'article R. 225-83 du Code de commerce

Présentation

Communiqué de presse du 28 mai 2009

### Résultats semestriels 2009

Communiqué de presse du 31 juillet 2009

Présentation aux analystes

### Safran finalise l'acquisition de 81 % des activités de GE Homeland Protection de GE

Communiqué de presse du 8 septembre 2009

### Chiffre d'affaires consolidé au 30 septembre 2009

Communiqué de presse du 16 octobre 2009

### Projet d'émission obligataire

Communiqué de presse du 13 novembre 2009

### Safran réalise avec succès une émission obligataire inaugurale à cinq ans d'un montant de 750 millions d'euros

Communiqué de presse du 19 novembre 2009

### Règlement intérieur du Conseil de Surveillance

#### Publications au BALO

([www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr))

### Résultats annuels 2009

Communiqué de presse du 25 février 2010

Présentation aux analystes

### Chiffre d'affaires au 1<sup>er</sup> trimestre 2010

Communiqué de presse du 20 avril 2010

## 8.4 TABLES DE CONCORDANCE

### 8.4.1 Table de concordance avec le Rapport de Gestion du Directoire

Le présent document de référence intègre les éléments du Rapport de Gestion du Directoire prévus par les articles L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce.

Le tableau ci-dessous présente les références aux extraits du document de référence correspondant aux différentes parties du Rapport de Gestion tel qu'arrêté par le Directoire.

	<b>Rubriques du Rapport de Gestion du Directoire</b>	<b>Document de Référence 2009</b>
<b>1</b>	<b>L'activité du groupe Safran en 2009</b>	
	Synthèse des chiffres clés par activité	§ 2.1
1.1	Propulsion Aéronautique et Spatiale	§ 2.1.1
1.2	Equipements Aéronautiques	§ 2.1.2
1.3	Défense	§ 2.1.3
1.4	Sécurité	§ 2.1.4
<b>2</b>	<b>Les ressources humaines</b>	
2.1	Effectifs	§ 2.4.1
2.2	Politique ressources humaines	§ 2.4.2
2.3	Relations sociales	§ 2.4.3
2.4	Participation et intéressement	§ 2.4.4
2.5	Plan d'Épargne Groupe et Plan d'Épargne Groupe International	§ 2.4.5
<b>3</b>	<b>La recherche et développement</b>	
3.1	Les grands axes technologiques	§ 1.4.1
3.2	Partenariats scientifiques et techniques	§ 1.4.2
3.3	Innovation et propriété intellectuelle	§ 1.4.3
<b>4</b>	<b>Les résultats et la situation financière</b>	
4.1	Résultats consolidés	§ 2.2.1 et 2.2.3
4.2	Bilan consolidé au 31 décembre 2009	§ 2.2.4
4.3	Dépenses de Recherche et Développement	§ 2.3
4.4	Résultats de la Société	§ 3.2
4.5	Projet d'affectation des résultats	§ 3.3
<b>5</b>	<b>Les facteurs de risques</b>	
5.1	Facteurs de risques identifiés	§ 4.1
5.2	Management global des risques : Politique générale	§ 4.2
5.3	Assurances	§ 4.3
5.4	Santé, Sécurité et Environnement	§ 4.4
<b>6</b>	<b>Les prises de participation</b>	§ 6.1.3
<b>7</b>	<b>Le capital social et l'actionnariat</b>	
7.1	Répartition du capital et des droits de vote	§ 6.3.1
7.2	Pacte d'actionnaires	§ 6.3.4
7.3	Convention avec l'Etat	§ 6.1.4.2
7.4	Engagement de conservation de titres	§ 6.3.5
7.5	Options de souscription et options d'achat d'actions	§ 6.3.6
7.6	Attributions gratuites d'actions	§ 6.3.7
7.7	Programmes de rachat d'actions	§ 6.2.7
7.8	L'action Safran	§ 6.4
<b>8</b>	<b>Les mandataires sociaux</b>	
8.1	Mandats et fonctions exercés	§ 5.1 et 5.2
8.2	Rémunérations et avantages	§ 5.4
8.3	Opérations sur les titres de la Société	§ 5.5
<b>9</b>	<b>Les perspectives 2010</b>	§ 2.6
<b>ANNEXES</b>		
Annexe 1	Tableau des filiales et participations	§ 3.2 – Note 23
Annexe 2	Résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	§ 7.5
Annexe 3	Délégations accordées par l'Assemblée Générale au Directoire en matière d'augmentation de capital	§ 6.2.2

## 8.4.2 Table de concordance avec le règlement européen n° 809/2004

Le présent document de référence intègre les éléments relevant des obligations du document de référence décrites dans l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004.

Le tableau ci-dessous établit les concordances entre les deux documents.

	<b>Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004</b>	<b>Document de référence 2009</b>
<b>1</b>	<b>Personnes responsables</b>	
1.1	Nom et fonction des personnes responsables	§ 8.1.1
1.2	Attestation des personnes responsables	§ 8.1.2
<b>2</b>	<b>Contrôleurs légaux des comptes</b>	
2.1	Nom et adresse des contrôleurs légaux	§ 8.2
2.2	Démission des contrôleurs légaux	§ 8.2
<b>3</b>	<b>Informations financières sélectionnées</b>	
3.1	Informations financières historiques	§ 1.1
3.2	Informations financières intermédiaires	n.a.
<b>4</b>	<b>Facteurs de risques</b>	§ 4
<b>5</b>	<b>Informations concernant l'émetteur</b>	
5.1	Histoire et évolution de la société	
5.1.1	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	§ 6.1.1
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	§ 6.1.1
5.1.3	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	§ 6.1.1
5.1.4	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, son pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège	§ 6.1.1
5.1.5	Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	§ 1.2.1
5.2	Investissements	
5.2.1	Principaux investissements réalisés	§ 2.2.4 et 1.2.1
5.2.2	Principaux investissements en cours	n.a.
5.2.3	Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur dans l'avenir	§ 1.4.1
<b>6</b>	<b>Aperçu des activités</b>	
6.1	Principales activités	
6.1.1	Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	§ 1.2.2 et 1.3
6.1.2	Nouveaux produits	§ 1.3
6.2	Principaux marchés	§ 1.3 et 3.1.1 (Informations sectorielles)
6.3	Événements exceptionnels	§ 2.1
6.4	Degré de dépendance à l'égard de brevets ou de licences, ou contrats industriels ou procédés de fabrication	§ 1.4.3 et 3.1.1
<b>7</b>	<b>Organigramme</b>	
7.1	Description sommaire du Groupe	§ 1.2.2
7.2	Liste des filiales importantes	§ 1.2.3
<b>8</b>	<b>Propriétés immobilières, usines et équipements</b>	
8.1	Immobilisations corporelles importantes	§ 1.8
8.2	Questions environnementales	§ 1.8 ; 4.4.6 et 4.4.7
<b>9</b>	<b>Examen de la situation financière</b>	
9.1	Situation financière	
9.2	Résultat d'exploitation	§ 2.2
9.2.1	Facteurs importants, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur	§ 2.1 et § 2.2
9.2.2	Explications des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	§ 2.1 et § 2.2
9.2.3	Stratégie ou facteur ayant influé sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	§ 2.1 et § 2.2



<b>Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004</b>		<b>Document de référence 2009</b>
<b>10</b>	<b>Trésorerie et capitaux</b>	
10.1	Capitaux de l'émetteur	§ 3.1.2 note 22 et § 6.3.1
10.2	Source et montant des flux de trésorerie	§ 3.1.2 (dont tableau de flux de trésorerie)
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement	§ 3.1.2 note 26
10.4	Restrictions à l'utilisation des capitaux	n.a.
10.5	Informations concernant les sources de financement	§ 3.1.2 notes 20 et 26
<b>11</b>	<b>Recherche et développement, brevets et licences</b>	§ 1.4 et 2.3
<b>12</b>	<b>Information sur les tendances</b>	
12.1	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice	n.a.
12.2	Tendances connues, incertitudes ou demandes ou engagements ou événements raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	§ 2.6
<b>13</b>	<b>Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	
13.1	Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	n.a.
13.2	Rapport élaboré par les contrôleurs légaux	n.a.
13.3	Elaboration de la prévision ou de l'émission	n.a.
13.4	Déclaration sur la validité d'une prévision précédemment incluse dans un prospectus	n.a.
<b>14</b>	<b>Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale</b>	
14.1	Information concernant les membres des organes d'administration et de direction	§ 5.1 et 5.2
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	§ 5.5
<b>15</b>	<b>Rémunérations et avantages</b>	
15.1	Rémunération versée et avantages en nature	§ 5.4
15.2	Sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	§ 5.4
<b>16</b>	<b>Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>	
16.1	Date d'expiration des mandats actuels	§ 5.1 et 5.2
16.2	Contrats de services liant les membres des organes d'administration et de direction à l'émetteur ou à l'une de ses filiales	§ 5.4
16.3	Informations sur les Comités du Conseil	§ 5.6
16.4	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	§ 5.3
<b>17</b>	<b>Salariés</b>	
17.1	Nombre et répartition des salariés	§ 2.4.1
17.2	Participation et stock-options	§ 6.3.6 et 6.3.7
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	§ 2.4.4 et 2.4.5
<b>18</b>	<b>Principaux actionnaires</b>	
18.1	Principaux actionnaires	§ 6.3.1
18.2	Répartition des droits de vote	§ 6.3.1
18.3	Actionnariat de contrôle	§ 6.3.2 et 6.3.3
18.4	Pacte d'actionnaires	§ 6.3.4 et 6.3.5
<b>19</b>	<b>Opérations avec les apparentés</b>	§ 6.1.4
<b>20</b>	<b>Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>	
20.1	Informations financières historiques	§ 3.1
20.2	Informations financières pro forma	n.a.
20.3	Etats financiers	§ 3.1.2
20.4	Vérification des informations historiques annuelles	
20.4.1	Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	§ 3.4

<b>Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004</b>		<b>Document de référence 2009</b>
20.4.2	Indication des autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	§ 3.4 ; 5.7 et 7.4
20.4.3	Indication de la source et de l'absence de vérification des informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur	n.a.
20.5	Date des dernières informations financières	31 décembre 2009
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	
20.6.1	Informations financières semestrielles ou trimestrielles	§ 2.7
20.6.2	Informations financières intermédiaires	n.a.
20.7	Politique de distribution du dividende	
20.7.1	Montant des dividendes	§ 3.3
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	§ 3.1.2 note 36
20.9	Changement significatif de la situation commerciale ou financière	§ 3.1.2 note 37
<b>21</b>	<b>Informations complémentaires</b>	
21.1	Capital social	
21.1.1	Montant du capital souscrit	§ 6.2.1
21.1.2	Actions non représentatives du capital	§ 6.2.2
21.1.3	Actions détenues par l'émetteur	§ 6.2.6
21.1.4	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	§ 6.2.3
21.1.5	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	n.a.
21.1.6	Information sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de la placer sous option	§ 6.3.6
21.1.7	Historique du capital social	§ 6.2.4
21.2	Acte constitutif et statuts	
21.2.1	Objet social	§ 6.1.1
21.2.2	Dispositions statutaires ou autres concernant les organes d'administration, de direction et de surveillance	§ 6.1.2.1
21.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	§ 6.1.2.3
21.2.4	Modification du droit des actionnaires	§ 6.1.2.4
21.2.5	Convocation et admission aux Assemblées d'actionnaires	§ 6.1.2.2
21.2.6	Changement de contrôle	§ 6.1.2.6
21.2.7	Franchissements de seuils	§ 6.1.2.5
21.2.8	Description des conditions régissant les modifications du capital lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	§ 6.1.2.4
<b>22</b>	<b>Contrats importants</b>	§ 6.1.4.1 et 6.1.4.2
<b>23</b>	<b>Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</b>	
23.1	Déclaration ou rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert	n.a.
23.2	Information provenant d'une tierce partie	n.a.
<b>24</b>	<b>Documents accessibles au public</b>	§ 8.3
<b>25</b>	<b>Informations sur les participations</b>	§ 6.1.3

### 8.4.3 Table de concordance avec le Rapport Financier Annuel

Le présent document de référence intègre les éléments du Rapport Financier Annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du Règlement Général de l'AMF.

Le tableau ci-dessous établit les concordances entre les deux documents.

<b>Rubriques du Rapport Financier Annuel</b>	<b>Document de référence 2009</b>
Attestation de la personne responsable	§ 8.1.2
Rapport de gestion du Directoire	Il convient de se référer à la table de concordance § 8.4.1
Rapport du Président du Conseil de Surveillance	§ 5.6
Comptes sociaux	§ 3.2
Comptes consolidés	§ 3.1
Procédures judiciaires et d'arbitrage	§ 3.1.2 note 36
Changement significatif dans la situation financière ou commerciale	§ 3.1.2 note 37
Rapports des Commissaires aux Comptes	§ 5.7 et 7.4

### 8.4.4 Table de concordance avec les informations et renseignements pour l'Assemblée Générale

Le présent document de référence intègre les éléments mentionnés à l'article R. 225-83 du Code de commerce.

Le tableau ci-dessous établit les concordances entre les deux documents.

<b>Rubriques de l'article R. 225-83 du Code de commerce</b>	<b>Document de référence 2009</b>
Organes de direction, de surveillance et de contrôle	§ 5
Ordre du jour de l'Assemblée Générale	§ 7.1
Rapport de gestion du Directoire	Il convient de se référer à la table de concordance § 8.4.1
Observations du Conseil de Surveillance sur le Rapport de gestion du Directoire	§ 7.3
Rapport du Président du Conseil de Surveillance	§ 5.6
Comptes sociaux	§ 3.2
Comptes consolidés	§ 3.1
Résolutions soumises à l'Assemblée Générale	§ 7.2
Rapports des Commissaires aux Comptes	§ 5.7 et 7.4

## Contact

### Direction de la Communication Financière

#### Analystes et Investisseurs Institutionnels

- Téléphone : 33 (0) 1 40 60 83 53
- Fax : 33 (0) 1 40 60 84 36

#### Actionnaires individuels

Numéro Vert : 0 800 17 17 17 de 9 h à 18 h 30  
Appel gratuit depuis un poste fixe en France métropolitaine

---

## Safran

### Direction de la Communication Financière

2, boulevard du Général-Martial-Valin

75724 Paris Cedex 15 – France

Toute l'information financière de Safran est consultable sur le site Internet [www.safran-group.com](http://www.safran-group.com).



2, boulevard du Général Martial-Valin  
75724 Paris Cedex 15 – France

Tél. : +33 (0)1 40 60 80 80  
Fax : +33 (0)1 40 60 81 02

[www.safran-group.com](http://www.safran-group.com)